

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ (555)

# THÈSE

Pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE**

*Discipline : SCIENCES JURIDIQUES*

Présentée et soutenue publiquement par

**El Moustapha FATY**

Le 3 mars 2016

---

## La politique de sécurité et de stabilité au Maghreb

---

Thèse dirigée par **Laurent BEURDELEY**

### JURY

M. Stéphane ROSIERE,	, Professeur,	à l'Université de Reims Champagne-Ardenne,	, <b>Président</b>
M. Gourmo LO,	, Professeur,	à l'Université du Havre,	, <b>Rapporteur</b>
M. Philippe ICARD,	, Maître de Conférence HDR,	à l'Université de Dijon,	, <b>Rapporteur</b>
M. Laurent BEURDELEY,	, Maître de Conférence HDR,	à l'Université de Reims Champagne-Ardenne,	, <b>Examineur</b>



## *Remerciements*

Mes plus sincères remerciements vont, en premier lieu, à mon Directeur de thèse, pour avoir accepté d'encadrer cette thèse, et pour son accompagnement tout au long de ces longues années de recherche. Son exigence, sa disponibilité, ses conseils, sa gentillesse et son encouragement ont été indispensables à l'achèvement de ce travail commencé il y a longtemps. Je lui exprime ma reconnaissance pour nos constructifs échanges, pour le soutien qu'il m'a apporté, les conditions dans lesquelles j'ai pu réaliser ce travail, pour la confiance qu'il a su, à bien des égards, m'accorder, et la grande liberté qu'il m'a laissée dans la réalisation de ce travail.

Mes remerciements et ma gratitude s'adressent également à ma famille pour son soutien constant et à mes amis.

Merci également aux personnels de l'école doctorale et la bibliothèque universitaire de Reims pour le dévouement et l'accueil sympathique.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>PREMIERE PARTIE : LES DEFIS TRADITIONNELS DE LA SECURITE ET LA STABILITE AU MAGHREB.....</b>	<b>32</b>
<b>CHAPITRE I : LES DEFIS RECURRENENTS : RIVALITE ET SUSPICION ENTRE ETATS.....</b>	<b>32</b>
SECTION I : LES TENSIONS INTER- ETATIQUES.....	32
SECTION II : LE MAGHREB : UNE REGION EN PROIE A DES MENACES PERMANENTES	74
<b>CHAPITRE II : L'ENCHEVETREMENT DE LA STABILITE ET DES ASPECTS POLITIQUES ECONOMIQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX .....</b>	<b>115</b>
SECTION I : LES DIMENSIONS ECONOMICO-POLITIQUES ET ENVIRONNEMENTALES .....	115
SECTION II : LES DEFIS SOCIETAUX.....	162
<b>DEUXIEME PARTIE : LES PERSPECTIVES DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE AU MAGHREB POUR UNE REFONDATION DEMOCRATIQUE DES POLITIQUES DE SECURITES.....</b>	<b>209</b>
<b>CHAPITRE I : LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE SECURITE ET DE STABILITE AU MAGHREB.....</b>	<b>210</b>
SECTION I : L'INTEGRATION MAGHREBINE : VECTRICE D'UNE SECURITE COLLECTIVE ET D'UNE STABILITE DURABLE.....	211
SECTION II : LE MAGHREB SECURISE : UN OBJECTIF COMMUN AUX AMERICAINS ET AUX EUROPEENS .....	245
<b>CHAPITRE II : LA GESTION MILITAIRE DES DEFIS SECURITAIRES : PRETEXTE HISTORIQUE A UN DEFICIT DEMOCRATIQUE.....</b>	<b>298</b>
SECTION I : LA DEMOCRATIE COMME VOIE DE SORTIE .....	299

<b>SECTION II : PROMOUVOIR LA SECURITE HUMAINE.....</b>	<b>340</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>375</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>380</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AFCF</b>	Association des Femmes Chefs de Famille en Mauritanie
<b>AFRICOM</b>	United States Africa Command (Commandement des États-Unis pour l'Afrique)
<b>AQMI</b>	Al-Qaïda au Maghreb islamique
<b>ANAPEC</b>	Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences
<b>AND</b>	Agence Nationale des Déchets
<b>AMERM</b>	Association marocaine d'études et de recherche sur les migrations
<b>AMP</b>	Agence Mauritanienne de Presse
<b>APD</b>	Aide publique au développement
<b>ASM</b>	l'Association pour le Sahara marocain
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BFP :</b>	Bolsa Familia Program (bourse familiale)
<b>CDEAO</b>	Communauté des Etats de l'Afrique de l'ouest
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CEDAW</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
<b>CEMOC</b>	Comité d'Etat-major opérationnel conjoint
<b>CIJ</b>	Cour internationale de justice
<b>COPS</b>	Comité Politique et de Sécurité
<b>CNDH</b>	Conseil national des droits de l'homme
<b>CNFE</b>	Conservatoire National pour les Formations à l'Environnement
<b>CNNC</b>	Compagnie nucléaire nationale chinoise
<b>CNN :</b>	Câble News Network
<b>CNTPP</b>	Centre National des Technologies de Production plus Propres
<b>CNT</b>	Conseil National de Transition

<b>CNULCD</b>	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la désertification
<b>DAECH :</b>	l'Etat islamique
<b>DM :</b>	Dialogue méditerranéen
<b>EUCOM</b>	United States Europe an Command (Commandement des forces des États-Unis en Europe)
<b>EUROFOR :</b>	European Rapid Operational Force (Force d'Intervention Rapide Européenne)
<b>FIDH</b>	Fédération Internationale des Droits de l'Homme
<b>FIDA</b>	Fonds international pour le développement de l'agriculture
<b>FIS :</b>	Front Islamiste du Salut
<b>FIT</b>	Front islamique tunisien
<b>FLAM</b>	Forces de Libération des Africains de Mauritanie
<b>FLN</b>	Front de libération nationale
<b>FMI</b>	Fond monétaire international
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations unies pour la Population
<b>FRONTEX</b>	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne
<b>GIC</b>	Groupe islamique des combattants libyens
<b>GICM</b>	Groupe islamique des combattants marocains
<b>GMPJ</b>	Groupe mauritanien pour le prêche et le jihad
<b>GRIP</b>	Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité
<b>GSPC</b>	Groupe salafiste pour la prédication et le combat
<b>GTZ</b>	Coopération Allemande
<b>HCA</b>	Haut-Commissariat à l'amazighité
<b>HCP</b>	Haut-Commissariat marocain au Plan
<b>HCR</b>	Haut-commissariat aux Réfugiés des Nations Unies
<b>ICP</b>	Indice de perception de la corruption

<b>IDH</b>	Indice du Développement Humain
<b>INDH</b>	Initiative Nationale pour le Développement Humain
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IRCAM</b>	Institut royal de la culture amazighe marocain
<b>IRIN</b>	Integrated Regional Information Networks (Les Réseaux d'information régionaux intégrés)
<b>L'ECOSOC</b>	Conseil économique et social
<b>LTDH</b>	Ligue tunisienne des droits de l'Homme
<b>MCG</b>	Groupe de coopération méditerranéenne
<b>MNLA</b>	Mouvement national de libération de l'Azawad
<b>MINURSO</b>	Mission des Nations unies pour l'organisation d'un referendum au Sahara Occidental
<b>MP</b>	Mouvement Populaire
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
<b>OIF</b>	l'Organisation Internationale de la Francophonie
<b>OISESC</b>	Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le développement
<b>ONLDT</b>	Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie
<b>ONUDC</b>	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
<b>ONS</b>	Office national des statistiques
<b>OUA</b>	Organisation de l'Unité Africaine
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>OTAN</b>	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
<b>PANE</b>	Plan d'action national pour l'environnement et le développement durable
<b>PAS</b>	Plans d'ajustements structurels
<b>PED</b>	Pays en développement

<b>PESD</b>	politique européenne de sécurité et de défense
<b>PEV</b>	Politique européenne de voisinage
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PIDC</b>	Programme international pour le développement de la communication
<b>PIDCP</b>	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
<b>PME</b>	Petite et moyenne entreprise
<b>PNAE-DD</b>	Plan national d'action pour l'environnement et le développement durable
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>PPS</b>	Parti du Progrès et du Socialisme
<b>PSI :</b>	Pan-Sahel Initiative
<b>PSEM</b>	pays du sud et de l'est de la Méditerranée
<b>PVD :</b>	Pays en voie de développement
<b>RADHO :</b>	Rencontre africaine pour les droits de l'homme
<b>RASD :</b>	République Arabe Sahraouie Démocratique
<b>IDE :</b>	Investissements directs à l'étranger
<b>UA :</b>	Union Africaine
<b>UE :</b>	Union Européenne
<b>UMA :</b>	Union du Maghreb Arabe
<b>UME :</b>	Union maghrébine des employeurs
<b>UpM</b>	Union pour la Méditerranée
<b>UNODC</b>	United Nations Office on Drugs and Crime ( Office des Nation-unies contre la drogue et le crime)
<b>USA</b>	United States of America (États-Unis d'Amérique)
<b>SAU</b>	superficie agricole utile
<b>SIPRI</b>	Stockholm International Peace Research Institute (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm)

<b>SMSI</b>	Sommet Mondial sur la Société de l'Information
<b>SNDD</b>	Stratégie nationale du développement durable
<b>SPRING</b>	Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive
<b>TSCTI</b>	Trans-Sahara Counter Terrorism Initiative (Initiative de lutte contre le terrorisme transsahar

## INTRODUCTION

De par sa position géographique, le Maghreb appartient aux quatre ensembles islamique, arabe, africain et méditerranéen. De l'antiquité à nos jours, l'histoire de cette région retrace la complexité des questions liées à la sécurité et surtout l'intérêt que lui portaient les grandes armées telles que l'armée romaine, arabe, ottomane et européenne. La combinaison de ces facteurs fait du Maghreb un sujet permanent d'actualité lui conférant une place importante en matière de relations internationales.

Au lendemain des indépendances, tout laissait à penser que le Maghreb allait s'ouvrir à une ère nouvelle. Les attentes des peuples fraîchement indépendants étaient à la mesure des sacrifices consentis. A cette époque, les élites politiques ayant la conduite de la destinée des pays récemment indépendants avaient agité la promesse d'une reconstruction fondée sur l'égalité des chances et le partage équitable des richesses. Toutefois, chaque pays a formulé son propre projet d'avenir. Les élites au pouvoir ont abordé l'ère postcoloniale avec des armes et des atouts inégaux. La Libye et l'Algérie, grâce à leurs richesses naturelles en hydrocarbures bénéficiaient d'atouts indéniables. La Tunisie et le Maroc devraient se contenter d'un potentiel économique bien plus modeste. Quant à la Mauritanie, elle a connu un décollage économique plus difficile, « *au moment de l'indépendance du pays en 1960, environ 80% de la population se consacre à l'élevage et quelque 20% à l'agriculture au bord du fleuve du Sénégal* »<sup>1</sup>. Dans ce contexte, chaque pays va adopter son système politique et économique largement inspiré des idéologies en vogue en ce début des années 1960. Néanmoins, on relève des analogies dans les choix politico-économiques opérés par chacun de des pays du Maghreb<sup>2</sup>. Cette ressemblance dans les trajets est colorée également par des inquiétudes sécuritaires partagées. Une situation ancienne qui est née avec les indépendances des pays de la zone.

---

<sup>1</sup>BEL, Maïten. L'économie mauritanienne. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*. 1989, n° 54, p. 141-148.

<sup>2</sup> L'Algérie, la Tunisie ainsi que la Mauritanie ont opté pour la forme républicaine tout en imposant, de fait, un parti unique.

Les défis de la sécurité et de la stabilité au Maghreb revêtent à la fois des caractères traditionnels et nouveaux. Les anciennes méthodes adoptées par les Etats dans un cadre national strict se sont révélées inadéquates du fait de l'affermissement d'un terrorisme régional et international. Cette nouvelle donne suscite une prise de conscience collective relative à la sécurité et à la stabilité de cette aire géographique.

La construction d'une véritable politique sécuritaire au Maghreb demande une nouvelle vision qu'adopteront de façon concrète Etats souverains maghrébins. Il s'agit pour ces derniers de prendre des décisions gouvernementales voire intergouvernementales susceptibles d'édifier une plateforme sécuritaire commune. Concevoir la question sécuritaire relève du domaine de la souveraineté et ce, à travers des instruments de politique nationale.

Depuis leur indépendance, les pays de l'Afrique du Nord s'affrontent militairement, diplomatiquement et économiquement dans une approche stérile empreinte de suspicions, de concurrences et de rivalités. Durant les années 1960, des frontières issues de la Conférence de Brazzaville<sup>3</sup> ont constitué une source d'hostilité. En effet, le mauvais héritage colonial relatif au découpage territorial a mis fin aux sentiments de fraternité renforcés par la lutte contre la colonisation entre les Etats sur l'ensemble du Continent africain<sup>4</sup>. Les tensions relatives à la délimitation territoriale ont constamment caractérisé les rapports entre les pays de la zone. Mais rapidement les problèmes internes liés à la gestion politique ont pris l'ampleur sur les litiges interétatiques.

Dans ce contexte, la peur du voisin et du danger provenant de l'autre n'est plus la première cause d'insécurité et de déstabilisation. L'ennemi d'une Nation ne vient plus

---

<sup>3</sup> La conférence de Brazzaville, convoquée le 30 décembre 1944 par le chef de la France Libre, le général de Gaulle, est considérée à juste titre comme l'une des étapes majeures – voire la première étape – d'une évolution qui devait conduire à la décolonisation de l'Afrique noire française en 1960, date de l'accession à l'indépendance des anciens territoires d'outre-mer. Elle s'est tenue, un an avant la défaite de l'Allemagne nazie, dans un contexte qu'il est indispensable de rappeler. Le général de Gaulle prononce à cette occasion un discours où il énonce sa vision de la vocation coloniale de la France.

<sup>4</sup> Depuis l'accession des États Africains à l'indépendance, les frontières ont été un facteur récurrent de conflits et de différends sur le continent. Les chefs d'État ou de Gouvernement africains, conscients de ce fait, ont, très tôt, lors de leur Sommet au Caire en juillet 1964, adopté une Résolution proclamant la conservation des frontières existantes au moment de l'accession des pays africains à l'indépendance, et, dès lors appliqué le principe d'intangibilité des frontières. Voir en ce sujet, Michel Foucher, « *Frontières d'Afrique pour en finir avec un mythe* », édition Essai broché, CNRS-mai 2014.

nécessairement de l'extérieur. La stabilité peut être aussi ébranlée par des facteurs endogènes tels que l'injustice sociale, des phénomènes naturels (comme le changement climatique), un manque de dialogue et de démocratie, etc... . Depuis les années soixante-dix, les Etats du Maghreb sont confrontés à des pressions internes du fait de l'arrivée en masse sur le marché de l'emploi d'une jeunesse diplômée, enthousiasmée par les discours mobilisateurs et les idéologies qui promettaient aux nouvelles nations émancipées un avenir radieux. Une jeunesse portée par le rêve de la construction d'une société égalitaire. Contrairement aux attentes, les promesses se sont transformées en désillusions et les espoirs se sont peu à peu dissipés. L'incapacité des élites politiques à satisfaire les besoins fondamentaux d'une population sans cesse croissante et de surcroît de plus en plus jeune, ouvre une période de «*Désenchantement national* ». Ainsi commence le désaveu à l'égard des pouvoirs en place, responsables ou coupables de l'accumulation des frustrations et des inégalités flagrantes. Il est à noter que chacun des pays maghrébins construit sa politique sur le modèle « *Etat-nation* »<sup>5</sup>. A travers cette conception de l'Etat, chaque dirigeant est tenté de mettre exclusivement à son seul profit toutes les ressources de son pays afin de conforter sa légitimité au pouvoir.

Cette confiscation du pouvoir exercée par l'étouffement de toutes les voix discordantes a poussé certains courants politiques à un travail social souterrain. C'est le cas des mouvements à connotation islamique, qui sont aujourd'hui l'une des plus importantes forces de changement dans la région. L'opposition ayant servi comme outil d'appartenance à une même identité religieuse pendant la colonisation est devenue une source et une force de mobilisation. Et, afin d'exercer une influence forte, les mouvements islamistes ont instauré un système d'aide sociale très efficace par apport au système de gestion des affaires publiques.

L'idéologie nationale<sup>6</sup> a été perçue par ses détracteurs comme une pensée autoritaire, antidémocratique, chauvine, confondant nationalisme et religion afin d'empêcher les velléités

---

<sup>5</sup> Le concept État-nation repose sur trois critères, qui doivent être réunis : Un critère ethnoculturel (un peuple doté d'une langue et d'une histoire partagée) Un critère géopolitique (le territoire) Un critère sociopolitique (la citoyenneté) s'appliquant à un peuple. L'idée d'État-nation suggère que le territoire de l'État coïncide avec celui occupé par une nation. Pendant la décolonisation des nations se sont constituées en État ou cherché à le faire.

<sup>6</sup> Les idéologies nationalistes arabes se sont basées sur la réclamation de l'héritage commun du monde arabe, selon laquelle tous les Arabes sont unis par une histoire, une culture et une langue commune. Ce nationalisme défend la thèse de l'existence d'une seule nation arabe. Il atteindra son apogée pendant la lutte contre la colonisation, et après la deuxième guerre mondiale, accusant les Occidentaux d'occuper et de dénaturer les

démocratiques des sociétés arabes. Les idéologies adoptées depuis les indépendances ainsi que des pratiques autoritaires du pouvoir ont fortement écarté toute participation des opposants à la gestion du pouvoir de l'Etat. En effet, les difficultés socio-économiques ayant porté préjudice à la stabilité sociale ont été la cause de plusieurs contestations à l'instar des émeutes du pain en Tunisie, la cherté de la vie au Maroc en 1981, 1983, 1984, ainsi qu'en Mauritanie, en 1995<sup>7</sup>. En outre les plans d'ajustement structurel en Tunisie (1987) et en Algérie (1994), ont aggravé les difficultés sociales et contribué à l'émergence de cette opposition. En Libye, « *Kadhafi avait anéanti toute forme de vie politique et institutionnelle, faisant du pays sa propre chose, ... réduisant à presque rien le mécanisme de responsabilités, de contrôles et de prise de décision partagées qui fonde un Etat* »<sup>8</sup>. Yahya H. Zoubir, Professeur en études internationales et directeur de recherche en géopolitique à Euromed Management (Marseille) a considéré que la « *nature « révolutionnaire » et autoritaire du régime, combinée à une répression implacable, a réussi à bloquer l'émergence d'une opposition islamiste structurée, mais elle n'a pas empêché une contestation islamiste, certes très désorganisée, de se développer progressivement* »<sup>9</sup>.

La répression des mouvements d'opposition et la hausse du taux de chômage dans l'ensemble des pays maghrébins représentaient les symptômes d'une crise multiforme. Dans ce contexte, l'islamisme politique apparaît comme une force alternative qui renoue avec une authenticité et une identité malmenées pendant la colonisation et par les pouvoirs postcoloniaux en place.

---

sociétés arabes. Ces idéologies nationalistes prônaient un Etat fort s'appuyant sur un sentiment patriotique à base linguistique (l'arabe) et religieuse (l'islam).

<sup>7</sup> En Mauritanie, ces émeutes ont éclaté après l'instauration pour la première fois de la de la TVA. Les prix des denrées de première nécessité sont revus à la hausse par les principales fédérations de commerce du pays. Dujour au lendemain, le kilo de riz ou de farine, le litre d'huile ou d'essence ainsi que la baguette de pain valent de 10 à 20% plus cher.

<sup>8</sup> ENCEL, Frédéric. *Géopolitique du Printemps arabe*. Paris : Edition Presses Universitaires de France, 2014, p. 208.

<sup>9</sup> YAHIA H. Zoubir, *Contestation islamiste et lutte antiterroriste en Libye (1990-2007)*, *L'Année du Maghreb*, IV | 2008, p 267-277.

Les modèles économiques et les projets de société appliqués depuis les indépendances ont conduit à des crises sociales profondes traduites par l'incapacité d'absorber la masse de jeunes diplômés<sup>10</sup> disponible sur le marché du travail et les protestations sociales de plus en plus vigoureuses. Au début des années 60, les pays maghrébins ont mis en place un réseau de « *services publics* » afin de satisfaire les besoins fondamentaux de la population : santé, éducation, transport, alimentation en eau et l'électricité. Cette politique de gestion dirigée par l'Etat a été un échec et les sociétés publiques sont devenues un terreau fertile pour la bureaucratie et la corruption<sup>11</sup>. En effet, depuis leurs indépendances, les populations maghrébines ont non seulement souffert de la répression politique mais aussi du gaspillage des biens publics et des ressources nationales dû à une politique de gestion clanique des affaires publiques.

La mainmise de l'Etat sur l'économie a créé des barrières à la concurrence sur les marchés intérieurs et au niveau du commerce extérieur, un déficit budgétaire et un taux d'inflation important, en moyenne 7,3%<sup>12</sup>. La persistance des problèmes économiques a conduit les dirigeants politiques à un plus grand réalisme. Ainsi, sous la pression et les recommandations des institutions financières internationales (Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI)), les pays de la zone ont initié une politique de privatisation sans précédent dans l'espoir de redresser leur situation économique. Ils optèrent alors pour une ouverture accrue au capital privé et international, qui fut présenté comme un remède magique afin de pallier à la faible performance des entreprises publiques et leur gestion déficiente. En réalité, cette orientation revêt des aspects négatifs en ce sens que les investisseurs pouvaient imposer des conditions désavantageuses à l'Etat pour l'exploitation de la force de travail et de la richesse nationale.

En dépit de ces efforts, la politique suivie n'a pas donné les résultats escomptés. Il est important de souligner que la première cause de l'échec des plans d'ajustement structurels réside dans le fait que les gouvernements maghrébins se sont engagés dans des réformes non

---

<sup>10</sup> La question du chômage est traitée dans la première partie (chapitre II, section II).

<sup>11</sup> Cette question est abordée en première partie au chapitre II, section I.

<sup>12</sup> Voir à ce sujet BRACK, Estelle. Le projet d'union monétaire maghrébine, *Banque Stratégie n°262 septembre 2008*.

par conviction, mais sous contrainte. Aucun pays maghrébin n'a pris le temps de sensibiliser sa population sur le revirement de sa politique, ni sur la gravité des coûts sociaux et en particulier l'impact de certaines mesures sur les plus démunies.

Dans les sociétés démocratiques, la libéralisation économique et la libéralisation politique vont de pair. Or, au Maghreb, les élites politiques au pouvoir à cette époque ont entrepris leur ouverture économique dans un contexte politique très tendu. Ils ont mené une libéralisation économique sans ouverture politique et sans instauration d'une démocratie transparente ni le moindre respect des droits de l'homme. Il est indéniable que la « *démocratie est un tout indivisible. Elle ne saurait accomplir sans un minimum de libéralisme économique. De même, il ne peut y avoir de pluralisme intellectuel, ni de sauvegarde des droits de l'homme et des citoyens sans la liberté d'entreprendre dans le domaine économique* »<sup>13</sup>. La libéralisation économique est présentée comme le corollaire de la démocratisation au sens où elle viendrait compléter les droits promus par la seconde au sein de l'ensemble constitué des droits de l'homme. Dans la majorité des cas, la crise économique a été un facteur déclencheur à la crise des régimes autoritaires, car elle a contribué à remettre en cause leur légitimité face à la population.

En fait, les services publics de base tels que la santé, l'éducation, les services sociaux, l'eau et le transport, ont subi un processus de libéralisation caractérisé par l'émergence d'une concurrence difficile avec le secteur privé et la remise en cause du principe d'accès gratuit. Cette situation a fragilisé les sociétés maghrébines.

Aujourd'hui, dans les pays du Maghreb, la privatisation est l'un des sujets brûlants du débat politique. Elle tend à prendre une place de plus en plus large dans les projets de réforme. En effet, elle allège la pression subie par les gouvernements, lesquels ont éprouvé des difficultés à satisfaire les demandes des populations. Devant ces difficultés, les décideurs politiques cherchent à faire participer les capitaux privés aux politiques publiques<sup>14</sup>. Dans les sociétés fragiles, en l'occurrence, pour les populations maghrébines, ces mesures sont perçues comme une menace à l'égalité d'accès aux services fournis et, par conséquent constituent une fracture de la cohésion sociale.

---

<sup>13</sup> LAMLOUM, Oifa et RAVENEL, Bernard. *La Tunisie de Ben Ali, la société contre le régime*. Paris, édition L'Harmattan, 2002, p. 61.

<sup>14</sup> L'objectif est d'alléger les charges du budget de l'Etat en matière de soutien aux entreprises publiques.

Le manque de transparence dans l'attribution des marchés a aggravé les risques de corruption<sup>15</sup>. Au sein des sociétés maghrébines voient émerger des hommes d'affaires proches du pouvoir<sup>16</sup>. Dans le domaine scolaire, la privatisation a accru les inégalités en matière d'éducation. Seule une partie du peuple bénéficie d'un système scolaire performant (écoles privées et/ou françaises). D'un autre côté, des catégories de populations pauvres se retrouvent dans des écoles publiques. A titre d'exemple, Au Maroc « *entre 2006 et 2011, les inégalités en termes d'apprentissage de la lecture entre les enfants des ménages pauvres en milieu rural et les enfants de ménages riches en milieu urbain ont augmenté de 26%* »<sup>17</sup>.

Sur un autre plan, les inégalités entre les villes et les zones rurales constituent une source d'inquiétudes. Le mécontentement social et la volonté du changement dans les pays maghrébins s'expriment dans les grandes agglomérations. C'est le lieu où se trouvent toutes les contradictions dans la société, la richesse et la pauvreté extrêmes. La vie sociale dans les grandes villes maghrébines reflète l'inefficacité des politiques publiques, la souffrance et le désespoir d'une jeunesse représentant une grande part de la population. Cet abandon forme l'esprit d'insoumission et de contestation souterraine avant qu'il se transforme en émeutes populaires.

Cette situation donne l'impression que les options gouvernementales manquent de constance et que les décisions sont plus réactives que proactives. C'est-à-dire que les politiques adoptées varient selon les conjonctures politiques. Elles ne sont pas inscrites dans la durée, mais de l'ère du temps et des changements de gouvernements. Ainsi, l'impulsion et l'improvisation caractérisent les politiques gouvernementales.

Dans ces choix et orientations politiques momentanés et aléatoires, la question sociale avait été la grande oubliée en dépit la dégradation des conditions de vie. Dans ce contexte les émeutes urbaines, les grèves des jeunes diplômés étaient telles que, la question ne pouvait

---

<sup>15</sup> TRANSPARENCY INTERNATIONAL. Tendances en matière de corruption dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). In : *U4 Anti-corruption Resource Centre [en ligne]*. 16 janvier 2012, N°302. Disponible à l'adresse : <http://www.u4.no/publications-2-fr-FR/tendances-en-matiere-de-corruption-dans-la-region-du-moyen-orient-et-de-l-afrique-du-nord-mena/>

<sup>16</sup> Ibidem

<sup>17</sup> HAFIDI, Mohamed Amine. Privatisation de l'enseignement, 191 écoles publiques fermées entre 2008 et 2013. *Le Matin, (Maroc)* le 05 février 2015.

plus être occultée. On assiste depuis le début des années 1990 à un changement d'orientation et de discours politique (le passage de l'État-nation, à la démocratie et la participation de la société civile), à de nouvelles approches du développement qui impliquent des initiatives nationales du développement humain qui met les populations locales et tous les acteurs sociaux à l'élaboration des projets gouvernementaux.

Les mutations de la situation politique se sont traduites par la mise en place d'un ensemble de mesures et l'ouverture de grands chantiers sociaux : réforme du code des personnes et de la famille<sup>18</sup>, réforme du code du travail. Sur le plan politique, on note, l'évolution de la question des droits de l'Homme<sup>19</sup>. Cependant, les politiques, sociales et économiques adoptées par les pays maghrébins afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale n'ont pas abouti aux résultats escomptés. Plus de 50 ans après l'indépendance, les déficits en matière sociale persistent, dans le domaine. L'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, logement, adduction d'eau potable, électrification, routes) reste un défi majeur dans l'ensemble des pays de la zone. A ces difficultés, on peut rajouter le défi de la gestion de la diversité identitaire qui mine la cohésion sociale, la stabilité et la paix.

L'émergence des revendications identitaires révèle un mal social longtemps ignoré par les pouvoirs publics. La conjonction des notions d'identité et de culture relève, plus profondément d'une crise sociale. La stigmatisation de la question de la diversité culturelle au lendemain de l'indépendance a privé les sociétés maghrébines d'un atout très important pour la construction d'une paix sociale<sup>20</sup>. Ce phénomène a été considéré comme une atteinte à l'unité nationale, laquelle repose sur le modèle de l'Etat- nation ayant pour fondement : un territoire, un peuple et une langue et une seule culture. A ce propos, Benjamin Stora<sup>21</sup> explique, « *contre la tendance qui prônait l'unification politique autoritaire, par le haut, du monde arabe, se développent dans les sociétés des courants voulant la reconnaissance des minorités culturelles, politiques, religieuses, l'émergence de l'individu-citoyen, le*

---

<sup>18</sup> Cette question est abordée en première partie, chapitre II, section II.

<sup>19</sup> Première partie, chapitre II, section I, paragraphe I.

<sup>20</sup> Le sujet est évoqué en première partie, chapitre II, section II

<sup>21</sup> STORA, Benjamin est historien, professeur des universités et inspecteur général de l'Éducation nationale depuis septembre 2013. Ses recherches portent sur l'histoire du Maghreb contemporain (19e et 20e siècles),

*multipartisme politique, une presse libre et indépendante, le relâchement du contrôle de la pratique du culte musulman par l'Etat, bref, le passage à l'Etat de droit »<sup>22</sup>*

En fait, le déni de la diversité identitaire au Maghreb a créé un malaise social en Algérie et au Maroc, mais aussi en Mauritanie. L'élite qui a pris les rênes du pouvoir après l'indépendance n'a pas pris avec sérieux, ni avec l'objectivité nécessaire la question de la diversité culturelle. Les Etats maghrébins sont confrontés à une puissante contestation amenant des populations non arabes qui demandent la reconnaissance de leur langue et de leur spécificité culturelle. Les troubles que connaît la Kabylie depuis avril 2001 baptisés le « *Printemps kabyle* » ainsi que ceux qui se sont déroulés en Mauritanie en 1989 (entre les arabo-berbère et les négro-africain) constituent un des multiples exemples de tensions sociales autour de la question identitaire. Mais, les dirigeants maghrébins ignoraient qu'en occultant les revendications culturelles de certaines composantes de la société, ils favorisaient la mutation de la question identitaire vers des revendications politiques et ensuite vers un nationalisme qui pourrait menacer la paix, la stabilité et l'unité nationale.

Actuellement la question de l'identité est l'un des sujets essentiels dans les débats politiques et intellectuels antérieur et postérieur au « *printemps arabe* »<sup>23</sup>. Cette dimension demeure la préoccupation majeure des défis imposés tant par la mondialisation que par des discussions intenses voire des affrontements en cours au Maghreb.

En dépit des changements sociaux nationaux et internationaux qu'ont connus les sociétés maghrébines depuis les années 1980, les régimes politiques installés depuis les indépendances sont parvenus à se maintenir. Cinquante ans après l'autodétermination, les pouvoirs en place continuaient de tirer leur légitimité des arguments historiques qui ont servi à la lutte pour la décolonisation. Cependant, les populations et de plus en plus de jeunes ne cachent plus leur mécontentement et leur soif pour un changement radical.

---

les guerres de décolonisation, et l'histoire de l'immigration maghrébine en Europe. Il enseigne à l'Université Paris-XIII, à l'Inalco (Langues orientales, Paris).

<sup>22</sup> STORA, Benjamin. La mort de l'idéologie nationaliste arabe, *revue Esprit* n°6, Juin 2003, p.6.

<sup>23</sup> Le Printemps Arabe est un ensemble de mouvement de contestations populaires, d'ampleur et d'intensité très variables, qui se produisent dans de nombreux pays arabes en partant de la Tunisie à partir de la fin de l'année 2010.

L'usure et le vieillissement des systèmes et de l'élite politique ont incité les gouvernements à introduire des réformes. À la fin des années 1980, l'Algérie et la Tunisie ont lancé une transition pour le multipartisme à la suite des secousses politiques résultant de pressions internes et externes. La Mauritanie a adhéré aussi au système démocratique en 1992. Mais cette ouverture politique n'était ni le résultat d'une concertation, ni d'un consensus entre les composantes de la société. Elle était plutôt nécessaire pour sauver le régime politique en place lequel était de plus en plus contesté ainsi qu'une élite au pouvoir en déphasage avec la réalité sociale.

En Tunisie, Habib Bourguiba<sup>24</sup> avait été élu président à vie. Durant les 30 années qui ont suivi l'indépendance il avait dirigé le pays sans partage en instaurant un régime autocratique. Pendant les dix dernières années de son règne, il fut surtout insensible à l'émergence de toute voix discordante. Le 7 novembre 1987, il fut démis de ses fonctions par son Premier ministre Zine el Abidine Ben Ali. Ce dernier se donna alors pour mission de réconcilier le pouvoir et les citoyens. Il promet une nouvelle forme de gestion politique du pouvoir au sein de laquelle chacun trouverait sa place.

A l'antipode de la Tunisie, le voisin algérien a également vécu l'expérience de l'ouverture politique. En 1989, la « *République algérienne démocratique et populaire* » affichait sa volonté d'épouser l'ère du pluripartisme et de l'État de droit. Depuis 1965, date du coup d'État opéré par les colonels de l'armée, le régime a toujours revendiqué son option socialiste. Le système se caractérise par une concentration des pouvoirs aux mains du Front de libération nationale (FLN)<sup>25</sup>, parti unique, constituant le référent de la légitimation.

---

<sup>24</sup> Homme politique tunisien, fondateur du parti nommé Néo-Destour, Bourguiba prend la tête de la lutte pour l'indépendance de la Tunisie dès 1934. Dans le cadre de cette lutte, il est plusieurs fois arrêté, emprisonné ou exilé. En 1955, il négocie avec Mendès France l'indépendance de son pays et devient dès 1956 Premier ministre de la Tunisie indépendante. L'année suivante, il est élu Président de la République. Il est sans cesse réélu à ce poste jusqu'en 1975, date à laquelle il est fait Président à vie par référendum. En 1987, il est finalement destitué ce qui marque la fin de sa carrière politique.

<sup>25</sup> Le Front de Libération Nationale (FLN) est un mouvement politique qui revendique l'indépendance de l'Algérie vis à vis de la France. Ce mouvement est né en 1954 et s'est illustré lors des émeutes de novembre 1954 qui marquent le début de la guerre d'Algérie. En 1962, le FLN reprend un rôle plus politique avec l'ouverture des négociations pour l'indépendance de l'Algérie. Il signe en 1962 les accords d'Évian qui mettent fin à la guerre. Le FLN devient dès lors le parti algérien du pouvoir ceci dès 1962 avec l'installation de ben Bella au poste de Président de la République algérienne.

S'agissant du Maroc, le multipartisme a été un choix de la monarchie. L'existence d'une grande formation politique légitimée par sa résistance pendant le protectorat à inciter le Roi à ouvrir le champ politique afin d'éviter que le plus grand parti à l'époque (l'Istiqlal)<sup>26</sup> constitue un contre-pouvoir à la monarchie. Le makhzen<sup>27</sup>, qui est basé sur des groupes traditionnels soutenant la monarchie, structure les relations politiques et sociales en soumettant au Roi les différents groupes. Durant son règne, Hassan II<sup>28</sup> œuvra à consolider son pouvoir, gérant les lieux de dissidence et empêchant toute revendication de se muer en alternative politique, « *cette domestication du politique s'est effectuée en deux temps : d'abord par la fermeture de la sphère politique durant les « années de plomb » et ensuite par la réintégration des partis de l'opposition dans le système politique à partir de la fin des années 1990, par le biais de l'alternance octroyée* »<sup>29</sup>. Cette situation a été consolidée au début des années 1990 avec le discours sur le Sahara occidental<sup>30</sup>, qui avait deux objectifs : fédérer la société et la classe politique autour d'un sujet sensible interne et externe, mais également faire face aux critiques sur la gestion du dossier des droits de l'Homme.

En Mauritanie, la situation est semblable à celle de l'Algérie. L'armée domine le champ politique et dirige le pays depuis 1979. Elle est présente dans tous les domaines. A l'instar d'autres pays maghrébins et même africains, le président de la République est l'homme fort du pays. Maâouya ould Sid Ahmed Taya<sup>31</sup> a accédé au pouvoir le 12 décembre 1984 à l'issue d'un coup d'Etat contre l'ancien président (le colonel Mohamed Kounaha ould

---

<sup>26</sup> C'est la première formation politique au Maroc, créée dans les années quarante pour lutter contre la présence coloniale et obtenir l'indépendance du Maroc.

<sup>27</sup> Le terme vient de la langue arabe qui signifie magasin. Il désigne dans le langage courant marocain les institutions régaliennes.

<sup>28</sup> Hassan II a été le roi du Maroc de 1961 à 1999.

<sup>29</sup> MOHSENE-FINANI, Khadija. Le Maghreb entre ouverture nécessaire et autorité possible, *Ramses*, 2006, p. 111-126. Disponible à l'adresse : [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/Ramses\\_2006\\_KMF.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/Ramses_2006_KMF.pdf)

<sup>30</sup> Le Sahara Occidental est un territoire de 266 000 km<sup>2</sup> du Nord-Ouest de l'Afrique, bordé par le Maroc au nord, l'Algérie au nord-est, la Mauritanie à l'est et au sud, tandis que sa côte ouest donne sur l'Atlantique. C'est une ancienne colonie espagnole. Le territoire est disputé par le Maroc et un mouvement local indépendantiste représenté par le Front Polisario qui a proclamé 1976 la République Arabe Sahraouie. Actuellement sans statut définitif sur le plan juridique.

<sup>31</sup> Il a été président de la République Islamique de Mauritanie de 1984 à 2005.

Haidala). Il a dirigé le pays durant plus de vingt ans et a décidé en 1992 d'engager une ouverture pluraliste ; une décision personnelle sans consultation ni dialogue national. En effet, l'expérience pluraliste mauritanienne ne diffère en rien de celle de nombre de ses homologues africains. Elle reproduit à l'identique le scénario bien connu, c'est à dire ouverture politique contrôlée. L'ouverture pluraliste a fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, qui lui a permis de perpétuer la règle adoptée par tous les pouvoirs autoritaires, une transition sans alternance.

L'expérience de la démocratisation de l'Afrique est entre deux réalités, une consolidation des pouvoirs en place ou un bouleversement social et politique majeur. Elle représente un espace d'actions et de pratiques sociopolitiques qui permet à toutes les forces sociales de participer. Les régimes dictatoriaux l'instaurent avec une pratique formelle, mais en réalité pour eux c'est un simple moyen de continuation. De nos jours, la gouvernance concerne les politiques publiques ainsi que l'économie. C'est ainsi que les secteurs de la défense et de la sécurité, qui dans de nombreux pays sont encore assez fermés devraient s'ouvrir pour une participation plus large des composantes de la société.

Il n'y a guère de doute que l'on assiste à une profonde transformation de la manière dont la sécurité est définie, gérée et défendue. En effet, la mondialisation joue un rôle considérable dans la question de la sécurité, elle accélère l'histoire, affaiblit les frontières et remet en question les méthodes traditionnelles de la gouvernance sécuritaire. D'une part, la mondialisation a provoqué une plus grande prise de conscience, donc une plus grande participation citoyenne dans de nombreux pays, et d'autre part a mis à rude épreuve les structures des pouvoirs établis, ébranlant le concept de la souveraineté de l'État-nation. Cette situation est aussi constatée au niveau des organisations internationales.

Les organismes multilatéraux de gouvernances telles que les Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) perdent peu à peu leur rôle dans la médiation des conflits et l'élaboration des politiques internationales. Ils commencèrent à souffrir d'une crise de légitimité depuis l'invasion de l'Iraq en 2003. Cette situation a incité les Nations Unies au repli et à la délégation explicite de son rôle au profit des organisations régionales et sous régionales. Les conflits armés sont de plus en plus difficiles à prévoir ou à contenir. Ils débordent fréquemment les frontières des pays en cause, font de nombreuses

victimes civiles et provoquent de larges déplacements de population. L'expansion du terrorisme<sup>32</sup> comme forme de guerre, où l'«ennemi» n'a pas de visage ou de territoire connu et dont le but principal est de déstabiliser les structures de pouvoir, a également obligé à repenser le cadre traditionnel de la sécurité. Face à cette situation les Etats adoptent des lois et des programmes qui ont toutefois un coût très élevé et compromettant souvent les principes démocratiques qu'elles étaient censées protéger.

Aujourd'hui, la définition de la sécurité est devenue plus large, elle n'est plus réduite aux menaces militaires, mais elle englobe le concept de la «*sécurité humaine*», qui repose sur les conditions matérielles politiques économiques et environnementales. Il s'agit de l'absence de danger pour les personnes ou de menaces pour les biens dans un état d'esprit confiant et tranquille. Cette conception est fondée sur la satisfaction des besoins et l'exercice des libertés pour tous les individus afin de créer un climat de paix et de stabilité à long terme aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Au début des années 1990, un virage radical s'est opéré. Des facteurs tels que les bouleversements sociaux et les crimes contre l'humanité causés par l'impact grandissant des conflits sur les populations civiles ont changé la donne. Sur un autre registre, la propagation rapide des maladies et le fléau de la pauvreté, ainsi que l'écart croissant entre les pays du Nord et les pays du Sud ont contribué à l'émergence du concept de la «*sécurité humaine*» dont le principal référent est devenu l'individu. Il est à la base de toute stratégie sécuritaire et reçoit une très haute priorité dans l'effort que les nations déploient afin d'assurer leurs sécurités.

Dans son rapport sur le développement humain, publié en 1994<sup>33</sup>, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mis l'accent sur question de sécurité humaine, dans le but de faire connaître cette nouvelle approche. Il a notamment élargi la définition des composantes de la sécurité de manière à ce qu'elle englobe, la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité de l'environnement, la sécurité personnelle et la sécurité politique. Et si auparavant le secteur de la sécurité et de la

---

<sup>32</sup> L'appellation relève davantage de la rhétorique politique. Il désigne fréquemment l'ensemble d'actes violents et illégaux commis avec l'objectif de provoquer un climat de terreur au sein de l'opinion publique ou d'ébranler la force d'un gouvernement ou d'un groupe. La cible peut être nationale ou internationale. Les terroristes utilisent les moyens suivants: assassinats, attentats, prises d'otage, etc.

<sup>33</sup> PNUD. *Rapport Mondial sur le développement humain 1994*. Paris : Economica, 1994, 147p.

défense étaient assez hermétiques, il observe désormais de plus en plus de principes comme la transparence dans la gestion des affaires publiques, une plus grande participation de la société civile en particulier.

La sécurité et la stabilité sont incontestablement l'un des grands défis du 21<sup>ème</sup> siècle. A une époque où le monde est en perpétuelle vulnérabilité, marqué par une recrudescence du terrorisme, des conflits ouverts et des défis environnementaux engendrent des malaises sociaux. Les priorités de la communauté internationale s'orientent vers la protection des biens et des personnes, la sauvegarde et le rétablissement de la paix. Depuis l'attentat du 11 septembre 2001 particulièrement, le nouveau contexte géopolitique mondial et régional fait que le sentiment de danger est omniprésent quotidiennement.

Avec une situation socio-politique difficile, sur fond de manifestations parfois violentes et souvent brutalement réprimées, le Maghreb n'échappe pas à cette logique. Les révolutions arabes ont dégagé de nouvelles pistes en ce qui concerne les politiques de sécurité. Des pistes de réflexion ouvrent le débat vers d'autres points importants comme le contrôle des politiques, le rôle de la société civile et des médias, les responsabilités des citoyens, mais également, les nouveaux visages de l'insécurité. La mondialisation, les nouvelles technologies, les nouveaux enjeux politiques et économiques se sont mués en de possibles foyers d'insécurité tant à l'échelle nationale que régionale.

Les événements du « *printemps arabe* » ont démontré qu'une mauvaise gestion politique, sociale ou une incompréhension, voire une méconnaissance peuvent être fatales. Repenser les politiques de sécurité c'est aussi comprendre l'importance d'une implication citoyenne, personnelle, communautaire, nationale et régionale pour la paix la sécurité et la stabilité dans la région.

Tous les pays d'Afrique du Nord sont actuellement confrontés à de sérieux risques pour leur sécurité et la sûreté de leurs populations. Afin d'y faire face, les gouvernements devront se coordonner dans plusieurs domaines à savoir le renforcement de la coopération transfrontalière et les techniques de renseignement. Il conviendrait d'adopter une approche leur permettant d'être efficace sans toutefois entraver la mobilité des biens et des personnes indispensable au développement économique de la zone. L'urgente nécessité d'une meilleure

gestion et d'une bonne gouvernance au Maghreb constituent un élément clé pour assurer la sécurité et la stabilité dans la zone. Ainsi, le développement d'institutions sécuritaires accorde de la valeur à la participation des organisations et des acteurs locaux, régionaux et internationaux afin de traduire la volonté politique en stratégies claires.

Les politiques de sécurité impliquent une approche générale qui s'applique à tous les domaines avec des actions au sein des champs politiques, économiques, sociaux et sécuritaires aux temporalités différentes mais complémentaires et qui s'inscrivent dans une vision d'ensemble. Il est évident qu'il existe un lien direct et positif entre la stabilité sociale et le bien-être à travers notamment la lutte contre la pauvreté, la répartition équitable des richesses et des revenus, l'accès à l'emploi, les dépenses sociales et leurs répercussions sur les populations. De même, ces éléments influent à leur tour sur la manière dont les individus se sentent et se comportent.

Cette vision conduira à une gouvernance démocratique de la sécurité. Une démarche qui ouvre le champ pour un partenariat dynamique entre les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, l'administration, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement. Elle imposera la participation réelle, au sens large, des citoyens au processus décisionnel et à l'exercice effectif du pouvoir dans la transparence et la responsabilité comme c'est le cas dans le modèle démocratique libéral. Le choix démocratique est le seul garant d'une politique sécuritaire durable dans la zone. Les crises politiques dont souffrent les pays maghrébins et leurs voisins du Sahel empêchent l'instauration d'une vraie coordination entre les Etats concernés. Elles handicapent également les efforts d'autres puissances étrangères qui souhaitent porter un soutien aux pays concernés.

Les menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité au Maghreb et au Sahel sont identiques. Une telle situation exige des mesures et des politiques transnationales, mais leur intensité pourrait différer d'un pays à l'autre. Les perceptions parfois différentes des États du Maghreb et leurs voisins du Sahel concernant les menaces et les solutions qui peuvent être apportées ne facilitent pas l'instauration d'un climat de confiance entre les Etats. Les petits calculs de chaque Etat ainsi que l'absence d'organisation sous-régionale réunissant l'ensemble des États du Sahel et du Maghreb ont pour effet d'aboutir à des actions unilatérales et mal coordonnées compromettant la crédibilité et l'efficacité des initiatives régionales. Face à ce

déchirement, la communauté internationale évolue dans une situation difficile puisqu'elle est contrainte d'agir avec des Etats au lieu d'une coalition régionale.

L'absence d'une politique sécuritaire coordonnée au niveau de l'aire Maghrébine affecte la situation sécuritaire dans les pays du Sahel. Cette zone constitue le prolongement géographique naturel de l'Afrique du Nord. Mais elle est plus fragile et donc plus vulnérable. La sécurité et la stabilité des pays maghrébins sont conditionnées par le renforcement de la stabilité politique, la sécurité, la bonne gouvernance et la cohésion sociale dans les États du Sahel. Les pays du Maghreb doivent fournir au pays du Sahel un soutien économique indispensable pour un développement durable au niveau local et national, afin que la région du Sahel puisse prospérer et ne plus servir de refuge potentiel aux activistes d'AQMI et aux réseaux criminels. Selon le site d'informations le Point Afrique, « *le Maroc est le deuxième investisseur interne du continent après l'Afrique du Sud, les IDE (investissements directs à l'étranger) du Maroc en Afrique subsaharienne se montent à 360 millions de dollars en 2009* »<sup>34</sup>. Lors d'une conférence sur la sécurité et la stabilité dans la zone Sahélo-maghrébine organisée au Maroc, le 14 novembre 2013, les représentants des Etats (vingtaine de pays, les Etats arabo-sahélien ainsi que les USA, la France, l'UE et d'autre pays d'Europe du sud) ont affirmé que l'unité entre le Maghreb et les pays du Sahel est le seul garant pour la sécurité et la stabilité dans la zone<sup>35</sup>. Stabiliser les pays du Sahel veut-dire créer les conditions du développement futur non seulement dans la zone sahélo-maghrébine mais à l'échelle du continent.

Le Maghreb est également au cœur des enjeux sécuritaires de l'Europe. La proximité géographique et les intérêts communs imposent aux pays de deux rives de la Méditerranée de coopérer étroitement afin de répondre aux objectifs de la déclaration de Barcelone de 1995 ; créer un havre de paix et de prospérité du Nord au Sud de la mare Nostrum<sup>36</sup>. Les multiples initiatives dédiées à la sécurité et la stabilité de la méditerranée témoignent de l'intérêt

---

<sup>34</sup> VIVIANE, Forson. Investissement : comment le Maroc s'y prend avec l'Afrique. *Le Point Afrique*- publié le 08/12/2014. [Consulté le 12/09/2015]. Disponible à l'adresse : [http://afrique.lepoint.fr/economie/1887928\\_2258.php](http://afrique.lepoint.fr/economie/1887928_2258.php)

<sup>35</sup> TILOUINE, Joan. Au Maroc, les pays maghrébins et sahéliens s'entendent pour renforcer leur coopération transfrontalière. *Jeune Afrique* 14/11/2013.

<sup>36</sup> Une expression latine (Romaine) qui signifie notre mer en évoquant le bassin Méditerranéen

grandissant que l'Europe accorde à cette aire géographique, « *lors de la réunion de Barcelone en 1995, l'Union européenne a élaboré une charte sociale, économique et culturelle portant uniquement sur la Méditerranée et a affecté aux projets sur la Méditerranée un budget supérieur à six milliards de dollars* »<sup>37</sup>. Pour les pays du Maghreb, le dialogue politique est très avancé compte tenu des structures juridiques existant entre ces partenaires et l'UE dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV), par exemple, les plans d'action (pour le Maroc), la feuille de route (pour l'Algérie)... Ces structures juridiques pourraient servir de fondement pour une politique rénovée plus active et plus constructive.

Les évolutions géopolitiques en Afrique du Nord rendent indispensable une refondation de la coopération entre l'Europe et le Maghreb. Il est cependant clair que celle-ci ne peut être envisagée qu'avec des chances réelles de succès pour les Etats en stabilité et progressant dans la voie de la démocratie. La stabilité et la prospérité du Maghreb dépendent aussi de la sécurité de l'Europe. Trop longtemps orientée vers l'Europe centrale et orientale, la politique de voisinage de l'Union Européenne apporte peu à la rive sud de la Méditerranée. La richesse de son sous-sol, sa position géostratégique (une interface entre l'Afrique et l'Europe et entre l'Afrique et le Moyen-Orient) et l'importance de son grand marché de plus de cent millions de consommateurs, font du Maghreb un centre d'intérêt incontournable pour les Européens. En effet, le Maghreb est une zone porteuse d'opportunités considérables, seul le développement des échanges est à même de produire une croissance durable et partagée, gage d'une sécurité renforcée pour les deux rives de la méditerranée.

L'idée qui domine en Europe est que l'Afrique du Nord constitue une menace pour ses intérêts. Mais en réalité, le Maghreb pris dans son ensemble, peut paraître bien plus comme une solution que comme un problème. Le Maghreb pourrait à lui seul garantir à l'Europe la satisfaction de ses intérêts dans les domaines : économiques, commerciaux et énergétiques. En contrepartie, les pays du Maghreb ont besoin de l'aide et du soutien européen pour leur développement en matière technologique, sécuritaire, économique. De ce constat, il devient inéluctable que les deux rives travaillent ensemble.

---

<sup>37</sup> IRAD, Malkin. Mare nostrum : Notre mer à tous et à chacun. *Revue des études hébraïques et juives* [En ligne], 18 | 2013, mis en ligne le 08 juillet 2013[consulté le 16 août 2015]. ISSN électronique 2261-0200. Disponible à l'adresse : <http://yod.revues.org/1930> ; DOI : 10.4000/yod.1930

Actuellement, le drame de l'immigration clandestine offre l'exemple vif du destin commun liant les deux rives. Depuis le début de l'année 2015 environ 35 000 immigrants ont traversé la Méditerranée avec au moins 1600 victimes,<sup>38</sup> provoquant un sommet européen extraordinaire le 23 avril 2015. Selon les chiffres du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (HCR), près de 224.000 réfugiés et migrants sont arrivés en Europe via la Méditerranée entre janvier et juillet de l'année 2015<sup>39</sup>.

L'enjeu migratoire constitue un défi sécuritaire qui a des connotations politiques et économiques, car les risques créés par la pression démographique des pays maghrébins et de plus en plus des pays d'Afrique subsaharienne, affectent fortement les deux rives. Ensuite, l'insécurité de l'Afrique du Nord (l'exemple de la Libye le confirme) suscite des risques de déstabilisation et le développement du terrorisme est perçu comme une réelle menace pour l'Europe. Pour une véritable coopération, l'Europe doit sortir d'une approche exclusivement « Défensive » et sécuritaire, basée sur le contrôle aux frontières et les accords de réadmission. La nouvelle problématique sahélo-maghrébine exige un soutien de l'UE dans cette région. En matière politique, il s'agit d'accompagner les réformes engagées afin de mettre fin aux conflits en cours entre les Etats lesquels freinent la sécurité durable du Maghreb. Parmi ceux-ci figurent celui du Sahara Occidental, source de tant de blocages et d'impasses et, aussi la guerre civile en Libye. Enfin, si la lutte contre les activités criminelles doit être soutenue, l'objectif doit demeurer celui d'agir en amont, c'est-à-dire sur les causes profondes du conflit, à l'instar des fragilités socio-économiques (tel le chômage). Le Maghreb et la Méditerranée deviendraient un espace de paix, de prospérité et de sécurité durable. Egalement, cette lutte consiste à apporter un soutien aux pays maghrébins stimulant ces derniers à progresser sur le chemin de l'intégration, synonyme de stabilité et du développement de l'Afrique du Nord. Au moment où la mondialisation favorise l'émergence de grands ensembles régionaux, le Maghreb fait figure de très mauvais élève en la matière. L'Europe, experte et promotrice d'intégration régionale dans le monde, dispose d'une légitimité certaine pour investir. Cela suppose avant tout de franchir

---

<sup>38</sup>STROOBANTS, Jean-Pierre. Face aux naufrages en Méditerranée, les vingt-huit convoquent un sommet extraordinaire. *Le Monde*, le 20/04/2015.

<sup>39</sup> STROOBANTS, Jean-Pierre. Migrants : 224.000 arrivés en Europe via la Méditerranée depuis janvier. *Le Monde Afrique*, [en ligne] du 20/04/2015.[consulté le 21/04/2015] Disponible à l'adresse : <http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/04/20/>

certaines obstacles internes à l'UE, qui freinent le développement d'une politique de voisinage cohérente.

Evoquer la question de la sécurité et de la stabilité au Maghreb renvoie directement à un constat clair, celui de l'échec d'un projet promoteur sans lequel les pays de l'Afrique du Nord ne seront jamais capables d'assurer ni leur propre développement, ni leur propre sécurité. Il est insoutenable que des Etats qui doivent affronter des défis sécuritaires de taille soient dans l'incapacité d'harmoniser leurs efforts. La sécurité doit être privilégiée car elle conditionne la prospérité de la zone. Le problème de coordination au niveau de la politique régionale handicape le développement du Maghreb. En fait, trois problématiques auraient pu certainement inciter les pays maghrébins à une intégration et une coopération effective. Il s'agit tout d'abord d'une approche sécuritaire destinée à combattre le terrorisme. Ensuite, vient l'approche historique et politique laquelle sera ancrée dans la croyance d'une unité à la fois linguistique, religieuse et historique du peuple maghrébin. Cette démarche doit aboutir à l'idée que s'unir pour le Maghreb est un devoir moral, politique. Enfin, une procédure économique fondée sur certaines complémentarités relatives aux marchés. Et une certaine vision pragmatique pour aboutir une union économique. Ainsi, l'union maghrébine serait susceptible d'attirer plus d'investissements étrangers, elle occuperait une meilleure position dans les négociations internationales et régionales. Ces trois dimensions peuvent se rejoindre dans un modèle où l'accomplissement de l'une d'entre elle aboutirait au rapprochement des autres. La stabilité du Maghreb serait par conséquent génératrice de richesses. Il est urgent dès lors d'œuvrer à l'émergence, dans un esprit démocratique et de confiance réciproque, d'une union maghrébine intégrée, et de s'employer à l'édification d'un espace régional où les peuples pourront bénéficier des bienfaits d'une sécurité et d'une prospérité collectives. Depuis plus cinquante ans, les pays du Maghreb cultivent une vision traditionnelle de la sécurité qui fait de la force militaire le premier moyen dans toutes leurs politiques nationales. Il est temps de modifier cette optique qui fait de l'Etat une priorité au détriment du développement humain.

La sécurité du Maghreb mérite une nouvelle vision. Sur un autre registre, le déficit maghrébin dans le domaine du développement humain est une source d'instabilité sociale. La pauvreté et l'absence de la bonne gouvernance sont en fait les causes fondamentales de l'insécurité. Les caractéristiques de la démocratie, tels que l'état de droit et la participation

politique de toutes les composantes de la société constituent des points fondamentaux pour transformer les tensions sociales sans avoir recours à la violence.

Il s'agit de développer une réflexion pacifique de la sécurité et de la stabilité, comme fondement de développement social, économique et politique; de promouvoir le développement humain, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation en tant que fondements de la stabilité sociale. Il est donc nécessaire d'instaurer un environnement de paix, de stabilité, de respect des droits humains, de démocratie et de développement pouvant induire la mise en œuvre d'une politique de sécurité nationale. Ensuite, la sécurité humaine est fondamentale pour répondre à la complexité et à l'interconnexion des menaces anciennes et émergentes en matière de sécurité. Ces menaces ont tendance à devenir de plus en plus répétitives. La sécurité humaine est de plus en plus présente comme une doctrine qui pèse lourdement dans les politiques extérieures et l'aide internationale au développement<sup>40</sup> et, est perçues comme un outil politique de programmation dans les domaines de la sécurité, du développement et du travail humanitaire. Mais l'adoption de cette politique demande un environnement démocratique afin de faire participer toutes les composantes de la société.

La gouvernance démocratique est considéré aujourd'hui comme un nouveau paradigme pour le développement et la stabilité. Au Maghreb, le besoin d'une approche nationale participative et partagée, qui appuie sur la concertation, la conciliation et la confiance est essentiel pour la croissance et la mise en œuvre de politiques sécuritaires fiables. Les institutions issues de cette pratique participative, qui est la base du processus politiques, favorise la croissance économique et le développement humain. La lutte contre la pauvreté constitue non seulement un objectif social, économique mais également une mission institutionnelle pour prévenir les tensions sociales. Il est communément reconnu que les problèmes du développement sont souvent liés à un échec de la gouvernance. Dans la Déclaration du Millénaire<sup>41</sup> (OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement), la

---

<sup>40</sup> Une Commission sur la Sécurité Humaine a été créée en janvier 2001, suite à un appel du Secrétaire-Général de l'ONU Koffi Annan, lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies en 2000, pour un monde « à l'abri du besoin » et « à l'abri de la peur ».

<sup>41</sup> La Déclaration du Millénaire a été adoptée le 8 septembre 2000, par 189 États réunis sous l'égide des Nations Unies. Elle a incontestablement constitué un temps fort de l'action internationale. Les États s'engagent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

communauté internationale est parvenue à un consensus sur la pertinence de la bonne gouvernance sur le développement.

En Afrique du Nord, l'approche traditionnelle de la sécurité est en effet une approche militaire: le mot désigne habituellement la sécurité des Etats. Mais depuis les années 90, on constate que la vision et la perception relatives à cette question ont connu une évolution décisive. Il apparaît que la sécurité des Etats pouvait s'améliorer tandis que celle des populations ne cessait de se dégrader. La population est la vraie richesse de chaque nation, mais comment évaluer aujourd'hui cette richesse sous un angle pacifique de la sécurité ? Ce qui est recherché et que l'on s'efforce désormais de mesurer le degré d'épanouissement des hommes et des femmes. Cette préoccupation nouvelle introduite dans les procédures relative à l'appréciation générale des faits de développement constitue une véritable révolution. Dans ce sens Mahbulul Haq estime que *« le monde entre dans une ère nouvelle dans laquelle le concept global de la sécurité va changer, et ce, radicalement. Dans cette nouvelle conception, la sécurité portera sur la sécurité des individus et non uniquement sur la sécurité territoriale... Nous avons besoin d'établir un nouveau modèle de sécurité humaine qui se reflète dans le vécu quotidien de nos peuples, et non dans les armes de nos pays »*<sup>42</sup>.

Bien que la définition du concept de sécurité humaine ne fasse pas l'objet d'une vision unique (mais de plusieurs interprétations qui ont toutefois un fondement commun), il faudrait opérer une rupture avec le paradigme classique de la sécurité centrée sur l'Etat, dont les principales préoccupations sont l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale. La raison en est simple, la sécurité de l'Etat, du territoire national, ne garantit pas celle des individus qui vivent à l'intérieur, car elle est parfois assurée au détriment des intérêts et besoins de la population. Au nom du modèle sécuritaire traditionnel qui domine en Afrique du Nord, les populations subissent de la part de leurs propres gouvernements ou de leurs concitoyens, de graves violations de leurs droits fondamentaux. Elles sont confrontées à des violences, à la discrimination, à la faim, à la pauvreté, à de graves maladies et aux catastrophes naturelles. Autant de menaces qui les maintiennent dans la peur et dans la vulnérabilité. C'est cette

---

<sup>42</sup> M. Mahbulul Haq est un économiste et banquier pakistanais. Il fut consultant au PNUD. Il est à l'origine de l'Indice du Développement Humain (IDH). Son article intitulé «New Imperatives of Human Security (nouveaux impératifs de la sécurité humaine)» et publié en 1994 sous l'égide du PNUD, figure parmi les plus importantes contributions à la conception et à la promotion du nouveau paradigme de la Sécurité Humaine.

situation qui explique le déclenchement du « *Printemps Arabe* » en Afrique du Nord. L'exemple de la Tunisie est d'ailleurs marquant sur ce point.

Au Maghreb, la population est la première victime de toutes les politiques sécuritaires nationales. Confrontés à l'usure du pouvoir, les régimes politiques au Maghreb ont épuisé tous les ressorts leur permettant d'asseoir leurs légitimités. Le nationalisme qui avait servi comme fondement depuis l'indépendance a montré ses limites et l'Etat se réduit à des institutions de façade, « *allant de la dispersion violente de manifestations à la détention arbitraire accompagnée de torture et parfois de disparitions, la répression est le plus souvent menée en dehors du cadre de la loi et marquée par des violations répétées de droits de l'Homme* »<sup>43</sup>. Dirigés par des élites le plus souvent issues de l'armée, les pays du Maghreb ont fait de l'instauration d'un faux pluralisme un moyen de légitimation qui n'est en réalité qu'une sorte de modernisation autoritaire.

L'apparition du terrorisme et la guerre déclenchée par les Etats-Unis après le 11 septembre 2001 à l'encontre des groupes terroristes a été une opportunité pour les régimes Nord-Africain qui s'est investis afin de relégitimer leur maintien au pouvoir. Au nom du terrorisme, les Etats du Maghreb ont usé de tous les moyens afin de museler toutes les voix discordantes. Mais cette nouvelle situation n'a pas duré longtemps, elle a eu exactement l'effet d'un dopage car le « *Printemps Arabe* » a révélé la gravité du malaise dans lequel se trouvait la population maghrébine.

Ces dix dernières années les conflits sociaux se sont multipliés au Maghreb. Les mouvements populaires qui éclatent au tournant de 2010-2011 en Tunisie, puis dans d'autres pays ne peuvent se comprendre qu'au regard d'un long passé autoritaire en Afrique du Nord. Ce passé continue de peser sur l'avenir, même dans les pays où le régime politique s'est effondré et où des processus de démocratisation sont à l'œuvre. Ces changements déclenchent aussi une profonde remise en question de notre vision et de nos valeurs par rapport à la sécurité:

-Qu'est-ce que la sécurité ?

-Qui en a la responsabilité ?

---

<sup>43</sup> ADDI, Lahouarri. Régimes politiques et droits humains au Maghreb. *Revue, Confluences méditerranée*, n° 51 automne 2004, pp 141-153.

- Qui et quoi veut-on protéger ?

-De quelles menaces ?

-Qu'elles sont les réponses adéquates que les Etats maghrébins doivent adopter pour faire face aux menaces qui sont sources de déstabilisation de la sécurité des populations, des biens et du développement ?

Pour répondre à ces questions nous suivons une démarche et une méthode réaliste. Elle nous conduit à un contexte dans lequel on doit s'interroger, mener la réflexion vers une recherche de solutions sur les problèmes qui empêchent les Etats du Maghreb de se développer et d'assurer leur propre sécurité. Dès lors, la réflexion sur la sécurité et la stabilité nous conduit à dresser le constat actuel, à analyser la situation géopolitique de cette aire géographique caractérisée par une vulnérabilité permanente. Le développement de la problématique nécessite qu'on examine tout d'abord les défis traditionnels de la sécurité et la stabilité au Maghreb (Première Partie). Ce n'est qu'une fois cette démonstration faite, que je m'attacherai à proposer dans une deuxième partie des pistes de réflexion à travers une vision critique afin de lancer le débat pour l'adoption d'une formule pacifique susceptible d'assurer la sécurité et la stabilité dans cette zone, loin des options traditionnelles (Deuxième Partie).

## **PREMIERE PARTIE : LES DEFIS TRADITIONNELS DE LA SECURITE ET LA STABILITE AU MAGHREB**

Traditionnellement, le concept de sécurité renvoie au rôle de l'Etat qui consiste à faire face à une menace militaire étrangère. Dans la zone du Maghreb la menace de type sécuritaire provient des tensions entre les Etats qui les composent. Les relations tendues entre le Maroc et l'Algérie et son point de cristallisation autour du conflit du Sahara Occidental constituent un danger pour la sécurité et la stabilité. Parallèlement on note l'existence de vicissitudes de systèmes politiques instables et hétérogènes. Dans ce cadre, le constat est que le climat de rivalité et de méfiance entre les Etats constitue des défis récurrents (Chapitre I). Pour le moment, les guerres entre pays sont devenues des cas rares, mais sur le plan interne les défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux sont des menaces anciennes et nouvelles (Chapitre II).

### **CHAPITRE I : LES DEFIS RECURRENENTS : RIVALITE ET SUSPICION ENTRE ETATS**

Pour assurer la sécurité et la stabilité au Maghreb les Etats de la zone doivent comprendre que les tensions et le climat de suspicion et de défiance entre eux rendent impossible l'instauration de la stabilité dans la zone (Section I). Les plus récentes évolutions (mutation du terrorisme, développement de la criminalité, immigration clandestine...) invitent tous les pays à coordonner leurs efforts pour appréhender ces problématiques et leurs mutations dans leur globalité et au travers de leurs interactions (Section II).

## SECTION I : LES TENSIONS INTER- ETATIQUES

Le Maghreb est une poudrière géopolitique; ses cinq pays partagent en commun l'islam, la culture, la langue et la géographie. Les systèmes politiques maghrébins dissemblables semblent résister à toute harmonisation et se caractérisent par leur nature autoritaire. La nature hétérogène des régimes a fini par créer un climat de méfiance et de surveillance réciproque.

A titre d'exemple, au Maroc règne une monarchie constitutionnelle autorisant le multipartisme politique. Les nouvelles réformes politiques et institutionnelles annoncées par le Roi Mohamed VI, dans son discours du 9 mars 2011, vont dans le sens d'une amélioration de la démocratie. Dans les autres pays le multipartisme est un acquis politique moins récent (en Tunisie depuis 1981, en Algérie depuis 1989<sup>44</sup>, et la Mauritanie seulement depuis 1992<sup>45</sup>).

Le régime politique libyen reposait sur le colonel Mouammar Kadhafi qui s'appuyait sur les comités révolutionnaires et l'armée<sup>46</sup>. Au niveau des rapports intra-maghrébins, la discordance des régimes politiques pose des difficultés évidentes. Ce qui est d'ailleurs bien visible dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Cette divergence entre les régimes maghrébins explique d'une part les méfiances et les conflits intra-maghrébins (Paragraphe I) et d'autre part le blocage des frontières entre les pays (Paragraphe II).

---

<sup>44</sup> En Algérie bien que les pouvoirs du président ont été renforcés par la constitution de 1989, c'est le Front de Libération National (FLN) et surtout son aile militaire qui a toujours détenu le pouvoir.

<sup>45</sup> Selon Bruno Callies de SALIES, la Mauritanie « *se caractérise par le coup d'Etat démocratique permanent à l'exception de Mokhtar ould Daddah* », qui fût le premier président de 1960 à 1978 et de Sidi Mohamed ould Cheikh Abdallah, élu démocratiquement en 2007 et qui a été renversé par l'armée en août 2008.

<sup>46</sup> La Libye de Kadhafi prétend avoir instauré une démocratie directe.

## **PARAGRAPHE I : LES CONFLITS INTRA-MAGHRÉBINS**

Le Maghreb est une zone porteuse d'un ensemble de contradictions et de lignes de fractures politiques et idéologiques. C'est également une sous-région où prolifèrent des crises d'une grande ampleur et de tous genres. Ainsi, depuis les indépendances, les pays qui composent cette partie de l'Afrique se caractérisent par une menace permanente (A) et par des querelles interétatiques; notamment le conflit du Sahara occidental (B).

### ***A - LA PERCEPTION D'UNE MENACE INTRA-MAGHRÉBINE***

En évoquant la question de la sécurité et de la stabilité au Maghreb on peut signaler que toutes les menaces que le Maghreb connaît sont d'origines interétatiques. Pourtant, une fraternité maghrébine a été affichée lors des guerres d'indépendance. Cette entente entre Etats s'est transformée en querelles.

Les pays du Maghreb ont accédé à l'indépendance entre 1956 et 1962. Cependant, leurs rapports sont caractérisés, en réalité, par un paradoxe : collaboration / méfiance. La Tunisie, le Maroc et la Mauritanie qui ont été indépendants bien avant l'Algérie ont fait preuve de solidarité à l'égard de la cause algérienne en permettant à ses forces de résistance d'utiliser leurs territoires comme bases-arrières. Après leur indépendance, le Maroc et la Tunisie ont estimé que la France avait favorisé l'Algérie en élargissant son territoire à leurs dépens. En effet sur tout le continent africain, les frontières héritées des puissances coloniales ont engendré des tensions et des conflits inter-étatiques. Par ailleurs la politique de sécurité et de défense des pays maghrébins a souvent été marquée par les relations conflictuelles. La Tunisie a connu de fortes tensions avec ses voisins algériens et libyens<sup>47</sup>. Ces deux pays sont militairement plus puissants et ont des prétentions hégémoniques dans la région. Le litige avec Tripoli relatif à la plate-forme continentale du golfe de Gabès a été résolu par la Cour internationale de justice de La Haye<sup>48</sup>. Mais d'autres problèmes liés à des incursions militaires de la Libye en territoire tunisien ont surgi avec des tentatives de déstabilisation intérieure. En

---

<sup>47</sup> La Tunisie a connu un contentieux avec Alger sur ses frontières sud et la frontière de Bir Romane sur la côte méditerranéenne. Le bornage des frontières entre les deux pays a été finalement entrepris en 1993.

<sup>48</sup> CIJ, Affaire du plateau continental (Tunisie/Jamahiriya Arabe Libyenne), arrêt du 24 février 1982, rec., p.18.

1980, par exemple, la Tunisie avait accusé la Libye d'avoir entraîné le groupe d'opposants tunisiens ayant mené l'attaque de Gafsa<sup>49</sup>. Ces événements ont empoisonné les relations entre les deux pays<sup>50</sup>. La nature du régime de Kadhafi, les contentieux frontaliers et certains différends sont des facteurs de poids dans l'évaluation de la menace libyenne.

L'émergence de l'islamisme radical dans la zone a approfondi le malaise et la peur de l'autre. La Libye est notamment accusée par ses voisins d'avoir fermé les yeux sur l'activisme islamiste radical sur son territoire. Ces derniers considèrent que Kadhafi avait une complaisance envers les islamistes tunisiens et algériens, non pas pour promouvoir l'idéologie de ces groupes, mais comme un moyen de pression avant que son pays ne subisse à son tour les dangers des terroristes.

Parallèlement, la Tunisie se méfiait de son voisin Algérien à cause de ses ambitions hégémoniques. Cette perception s'est affaiblie durant et après la guerre civile algérienne entre les islamistes et l'armée, dans la décennie 1990, par la préoccupation qu'avait l'Algérie pour sa stabilité intérieure. La Tunisie craignait également les conséquences de ce conflit interne sur sa stabilité. Pour elle et l'ensemble des pays maghrébins, tant que la situation en Algérie ne se calmerait pas et que la violence y serait courante, l'incertitude régnerait sur la force et le futur rôle politique des islamistes. La Tunisie continuera donc de regarder l'Algérie avec suspicion et méfiance. Le régime déchu de Ben Ali avait jusqu'à ses derniers instants les yeux rivés sur les mouvements islamistes radicaux en Tunisie et en Algérie.

Dans ce contexte de méfiance et de menace entre Etats maghrébins, il convient de signaler aussi que le Maroc est préoccupé depuis son indépendance en, 1956, par ses rapports de voisinage. Il a connu des conflits sur ses frontières héritées de la période coloniale et des tensions dues à ses prétentions au leadership régional, auquel l'Algérie et la Libye aspiraient également. Cette situation conflictuelle a toujours marqué les relations intra-maghrébines, mais c'est entre le Maroc et l'Algérie qu'elles sont le plus difficiles. Peu après l'indépendance de l'Algérie, la solidarité et la fraternité ont été remplacées par un contentieux sur les

---

<sup>49</sup> L'attaque de Gafsa désigne une action armée menée contre le régime de la Tunisie et organisée par son voisin, Libyen, en 1980.

<sup>50</sup> Cette perception de la menace est accrue par des incidents tels que l'expulsion en 1985 de tunisiens installés en Libye, les fermetures de frontière et les accusations mutuelles de déstabilisation intérieure.

frontières. Le Maroc réclamait une zone saharienne comprise dans le territoire attribué à l'Algérie. Ce contentieux a débouché sur un conflit armé (La Guerre des Sables<sup>51</sup>) en 1963. Selon Khadija Mohsen-finan, « l'Algérie indépendante avait en effet renoncé à l'accord signé par Farhat Abbas sur la restitution de certains territoires au Maroc, et proclamé son adhésion au principe du respect des frontières imposées aux Etats africains par les puissances coloniales, que l'OUA était décidée à faire respecter pour éviter les revendications territoriales susceptibles de déstabiliser le continent »<sup>52</sup>. Survient, ensuite, le conflit du Sahara occidental, bien que l'Algérie n'y participe pas directement, elle y joue un rôle fondamental en fournissant un appui militaire et logistique au *Front Polisario*. Elle s'engage diplomatiquement en faveur de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) (créée en 1976), au sein notamment de l'OUA et de l'ONU. Déclenché en 1975, le conflit du Sahara s'installe au centre des relations algéro-marocaines déjà tendues et conditionnera toute la politique de défense et de sécurité du Maroc, y compris sa politique d'alliance. Directement ou indirectement, l'Algérie demeure jusqu'ici la principale composante d'un problème de sécurité pour le Maroc. Une situation qui a pris une autre dimension non-étatique avec l'émergence de l'islamisme radical et les soupçons marocains sur les commanditaires de l'attentat de Marrakech au cours de l'été 1994. Pour des raisons purement stratégiques et sécuritaires, l'Algérie continue à soutenir le *Front Polisario*, bien qu'elle réaffirme que ce soutien est conforme au respect du principe d'autodétermination et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Par contre, l'Algérie ne se considère pas menacée militairement dans la région. Le pays a toujours été animé par l'ambition de conquérir le leadership régional, voire arabe. Cette quête nourrit les fortes tensions avec le Maroc<sup>53</sup>. L'armée algérienne a toujours dominé

---

<sup>51</sup> La Guerre des Sables de 1963 est un conflit qui a opposé le Royaume du Maroc à l'Algérie, peu après l'indépendance de celle-ci. Après plusieurs mois d'incidents frontaliers la guerre ouverte éclatait dans la région algérienne de Tindouf et Hassi-Beïda, puis s'étendait à d'autres zones (Figuig au Maroc). Les combats ont cessé le 5 novembre de la même année et l'Organisation de l'unité africaine obtenait un cessez-le-feu définitif le 20 février 1964, laissant la frontière inchangée.

<sup>52</sup> MOHSEN-FINAN, Khadija. *Sahara occidental, les enjeux d'un conflit régional*, Paris, édition CNRS.1997, p. 31.

<sup>53</sup> Convention relative au tracé de la frontière d'Etat établie entre le Royaume du Maroc et la République algérienne démocratique et populaire (avec cartes). Rabat, 15 juin 1972. Mais elle n'a été ratifiée par le Maroc qu'en 1992. Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies le 30 juillet 2002. Cf, <http://treaties.un.org/doc/Treaties/2002/07/20020730%2002-17%20PM/Other%20Documents/COR-Reg-38587-Sr-49078.pdf>. Dernière visite le 3 mars 2013.

le paysage politique du pays. L'ensemble de ces éléments a déterminé jusqu'aux années 80 les options stratégiques et la politique de sécurité et de défense de l'Etat algérien. Durant la décennie 70-80, l'Algérie a connu des difficultés économiques, politiques et sociales qui ont aggravé la contestation à l'égard du régime. Cette situation a favorisé l'émergence du mouvement islamiste. L'écho du discours de ces mouvements radicaux au sein d'une population à la fois jeune et pauvre a contribué à la victoire des islamistes au cours du processus électoral de 1990<sup>54</sup>.

L'émergence de l'islamisme radical au Maghreb et ses répercussions sur la sécurité et la stabilité n'ont pas épargné non plus le Maroc. Mais la double légitimité, à la fois politique et religieuse du monarque, confère au régime marocain des atouts que d'autres n'ont pas dans la région. Aucun mouvement islamiste n'a remis en cause jusqu'ici la légitimité de la monarchie. Cette réalité a permis au Roi de gérer la question des rapports avec les mouvements islamistes d'une manière moins tendue. Les manifestations du printemps arabe de 2011 ont touché le Maroc à l'instar de ce qui se passait dans les autres pays maghrébins. Les manifestants ne demandaient pas le changement du régime, mais la limitation des pouvoirs du Roi. Ces revendications étaient presque prévisibles dans la pensée de M. Beurdeley qui a soutenu peu de temps avant les événements que *« les marocains attendent désormais que le Roi qui jouit d'un aura et d'un capital sympathie considérables que doivent, d'ailleurs, lui envier nombre de dirigeants arabes, soit l'artisan d'un véritable renouveau. Ceci suppose un gouvernement issu des urnes qui détermine la politique de la Nation sous le contrôle du parlement, conjugué à une indispensable redistribution des richesses. Le repli du Roi sur un rôle symbolique (domaines religieux, sécuritaires ainsi que sur des questions d'intérêt national) aurait le mérite de moins exposer ce dernier aux aléas de la gestion directe des affaires »*<sup>55</sup>.

A l'instar des autres pays de la zone, le contexte économique, social et politique marocain pourrait toutefois favoriser la montée et la radicalisation des mouvements islamistes. La création d'Al Qaida *au Maghreb* a fait craindre aux autorités marocaines la

---

<sup>54</sup> L'Algérie avait engagé un processus électoral 1990, mais le processus a été interrompu après la victoire des islamistes au premier tour de l'élection législatives.

<sup>55</sup> BEURDELEY, Laurent. le Monde 08 /03/2011.

création de groupes islamistes armés sur son territoire à l'instar des mouvements radicaux en Algérie et des manifestations de violence. L'avènement des islamistes au pouvoir en Algérie par les armes ou par les urnes encouragerait, sans doute, les mouvements islamistes dans l'ensemble des pays Maghrébins.

Cette hypothèse inquiète aussi les autorités tunisiennes. En réalité, le régime déchu de Ben Ali a même réussi à neutraliser le phénomène des islamistes en bafouant les droits de l'homme sous le regard bienveillant de la communauté internationale. Mais la longévité de la crise algérienne et l'unification des groupes islamistes combattant dans le Maghreb ont réveillé les craintes chez les Tunisiens. La Tunisie craignait une infiltration des groupes islamistes armés sur son territoire pouvant entraîner le développement de la violence. Cela pourrait encourager les intégristes tunisiens. Durant la période la plus sombre de la crise algérienne, la Tunisie se souciait de l'impact social qu'une vague d'immigrés et de réfugiés en provenance d'Algérie pourrait provoquer dans une société dont l'équilibre social est très fragile.

La période qui a suivi l'indépendance de l'Algérie a été marquée par des tensions et des conflits frontaliers<sup>56</sup>. Mais l'Algérie est préoccupée aussi par son flanc méridional et surtout par la question des Touaregs qui concerne le Mali et le Niger<sup>57</sup>. Dans ces pays voisins, les touaregs ont des revendications séparatistes qui ont débouché sur des confrontations armées (au Mali à titre d'exemple). Jusqu'à présent cette question n'est pas considérée comme une menace militaire en Algérie, mais elle peut créer des tensions. La question de l'islamisme radical a posé et continue de poser un sérieux problème en Algérie. Elle est perçue comme un problème sérieux non seulement pour la classe politique, mais aussi pour l'unité nationale dans la mesure où elle contribue à accentuer les divisions à l'intérieur du pays. Elle risque aussi de renforcer les tendances régionalistes voire séparatistes. L'islamisme radical n'est pas le seul souci. L'amorce d'un changement politique à la fin des années 80 et l'avènement d'une libéralisation économique ainsi que les difficultés de la situation sociale représentent aussi des défis majeurs. En 1989 l'Algérie s'était dotée d'une nouvelle Constitution laquelle avait

---

<sup>56</sup> L'Algérie et la Libye ont signé un accord de bornage, le 26 janvier 1995. Avec la Mauritanie, Alger a également signé un accord de limitation des frontières en février 1984 et le bornage est déjà conclu.

<sup>57</sup> Les rebelles touaregs, dont une partie affiche des liens avec Al-Qaeda au Maghreb islamique, contrôlaient le nord du Mali en 2012.

introduit le multipartisme et avait renforcé la démocratie. Ce qui devait écarter l'armée de la gestion politique. Mais le coup d'Etat de 1991 et l'avortement du processus électoral après la grande victoire du Front Islamiste du Salut (FIS) avaient rendu les rênes du pouvoir aux militaires. Avant le drame des années 90, le régime algérien avait déjà modifié l'orientation adoptée après l'indépendance, mais la menace islamiste avait tout transformé et avait fixé d'autres positions. De ce fait, c'est le maintien de l'unité et la stabilité nationale qui occupait la première place. Cette donne avait renforcé la position de l'armée dans la vie politique et son contrôle des centres de décisions.

Ce contexte difficile a incité l'Algérie à accroître ses efforts militaires pour assurer sa stabilité. Aussi, le conflit du Sahara occidental et la rivalité avec le Maroc ont joué un rôle très important dans la militarisation de la vie politique algérienne. Depuis son indépendance l'Algérie a développé avec l'Union Soviétique des relations étroites, mais elles n'ont jamais débouché sur des accords de défense ou d'assistance militaire. Mais durant les années les plus difficiles de sa tragédie, Alger a senti le besoin de moderniser sa défense, ce qui l'a incitée à un rapprochement avec les pays occidentaux, surtout la France, l'Espagne et les Etats-Unis. En dépit de ces difficultés économiques, le projet de modernisation de son armée demeure prioritaire à cause de la menace islamiste. En mars 2006, lors de la visite de Vladimir Poutine à Alger un important accord d'équipements militaires a été conclu entre l'Algérie et la Russie. Selon le journal le Monde, « *cet accord a surpris tant par son montant financier, 7,5 milliard de dollars, que par la liste des matériels militaires visés, qui représente le meilleur de la technologie Russe. Moscou devait fournir 34 avions de combat Mig-29 et 28 chasseurs Soukhoi-30, ainsi que 16 avions d'entraînement Yak-130, une quarantaine de blindés, huit systèmes de missiles sol-air S-300-PMU et un nombre non précisé de matériels* »<sup>58</sup>. L'accent était mis sur les moyens de lutte contre la guérilla, en accroissant la mobilité terrestre et aérienne et les moyens logistiques. Ces projets de modernisation militaire sont importants, mais le gouvernement est convaincu que le développement économique est le fondement de la lutte contre les islamistes. C'est notamment dans cette optique que l'Algérie a cherché à développer ses relations avec l'UE afin d'obtenir à la fois un appui financier, mais aussi, un soutien politique sur le plan international.

---

<sup>58</sup> le Monde, 22/03 /2006.

Quant à la Mauritanie, c'est l'Etat maghrébin le moins peuplé, le plus faible économiquement et militairement. Pour ces raisons elle a une influence politique et stratégique très limitée sur la politique régionale. Mais sa position géographique en tant que pont entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne lui confère une importance prépondérante. Ses relations avec le Maroc et l'Algérie ont connu des périodes très tendues bien qu'elle ait renoncé en 1979 à toute prétention sur le territoire du Sahara occidental. Les problèmes d'ordre intérieur sont les priorités de sa politique de sécurité, et ils continueront vraisemblablement de l'être dans la mesure où la situation sociale, politique et économique semble s'aggraver. Elle a connu des tensions avec ses voisins maliens et sénégalais qui ont débouché sur des accrochages, mais qui n'ont pas conduit à des opérations militaires d'envergure<sup>59</sup>. Elle est confrontée depuis quelques années aux mêmes menaces sécuritaires que ses voisins.

Du fait de son positionnement géographique, la Mauritanie est au cœur des événements et dynamiques de la région. Un conflit ou des tensions entre l'Algérie et le Maroc avec lesquels elle a de longues frontières terrestres auront forcément des répercussions sur sa stabilité. La société mauritanienne est très hétérogène, son peuple est composé d'une mosaïque ethnique et linguistique. Mais la religion a joué un rôle important dans la stabilisation sociale. Le pays a été fragilisé par la politique d'arabisation imposée par les autorités publiques dans les années 70, ce qui a créé des tensions identitaires entre les Arabes et les Négro-Mauritaniens. Depuis son indépendance la Mauritanie a fait preuve d'un tropisme arabe. Elle a voulu se rapprocher du monde arabe au détriment de la position qu'elle doit occuper en tant que pays carrefour entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Cette situation a conduit à un déséquilibre géopolitique dans son positionnement comme un (pays-pont). L'influence des courants baathistes et nasséristes au sein de son armée et les cercles du pouvoir ont affecté la vie politique et sociale du pays. La Mauritanie porte beaucoup d'espoir sur le fonctionnement de l'UMA, mais elle n'est pas suffisamment forte politiquement pour décider de l'avenir de la coopération régionale et encore moins pour se prononcer en matière de sécurité régionale.

---

<sup>59</sup> En 1989-90, des accrochages sont survenus sur les frontières entre la Mauritanie et le Sénégal, à la suite des querelles entre éleveurs et cultivateurs au niveau de la frontière entre les deux pays.

En ce qui concerne la Libye, depuis son accession au pouvoir en 1969, le colonel Kadhafi prônait l'unité arabe, mais en dépit de ses orientations pan arabistes, la politique extérieure du pays était axée surtout sur le nationalisme. Elle s'est traduite au niveau de la défense par la quête d'une puissance militaire importante. Ses voisins ne sont pas perçus comme des menaces, d'autant plus que les conflits armés et les querelles ont été, pour la plupart, provoqués par Tripoli. La puissance militaire de la Libye constituait un facteur d'instabilité pour certains Etats de la région, la Tunisie en particulier. Les relations de la Libye avec les pays du Maghreb ont connu un grand refroidissement durant et après l'embargo imposé par l'ONU<sup>60</sup>. Elle reprochait à ses partenaires de l'UMA et au reste du monde arabe de ne pas l'avoir soutenue. La dissolution du ministère des affaires arabes explique son amertume contre les frères arabes. Par contre, ses relations avec les Pays de l'Afrique noire ont connu un réchauffement, se traduisant par le financement de projets et les changements d'habitudes vestimentaires du colonel Kadhafi.

Les priorités des dirigeants libyens étaient avant tout d'ordre intérieur et politique en général. L'instabilité intérieure s'est aggravée ces dernières années, celle-ci est généralement expliquée comme une perte d'autorité, liée à la nature même de son régime. L'extrémisme islamiste n'était pas considéré comme la principale menace pour le régime libyen. Le fait que l'islam soit présenté comme un pilier de la révolution, le discours anti-occidental de Tripoli, la lutte contre les mœurs de l'ouest, l'absence d'un grand chômage, la richesse du pays, sont autant d'atouts qui ont aidé Kadhafi à limiter le phénomène islamiste ces dernières années. L'armée libyenne a affronté des groupes islamistes radicaux et elle a emprisonné des dizaines de combattants. Le colonel Kadhafi semblait privilégier l'apaisement dans ses relations bilatérales et internationales. La révolution tunisienne et ses échos dans le monde arabe et surtout au Maghreb n'ont pas épargné la Libye. Des manifestations ont été organisées pour réclamer le changement du régime, mais Kadhafi a répondu par une répression sanglante.

Dans les pays du Maghreb, la menace de type sécuritaire est aujourd'hui multiforme. Elle est dominée par des craintes d'instabilité intérieure mettant en cause les régimes et

---

<sup>60</sup> Accusé d'avoir organisé l'attentat de Lockerbie (Ecosse) contre un avion de la Pan Am en décembre 1988, Tripoli était frappé en avril 1992 par un embargo aérien et militaire, ainsi que par une réduction «significative» du personnel diplomatique libyen à l'étranger, en vertu de la résolution 748 du Conseil de sécurité de l'Onu. En 1993, ces mesures avaient été renforcées par un gel des avoirs financiers à l'étranger et par des restrictions à l'importation d'équipements pétroliers.

l'unité nationale. Dans son ouvrage, sur la question des Droits de l'Homme et de la gouvernance de la sécurité, Ali Sedjari estime que les Etats du Maghreb « ... *sont appelés à être plus vigilants et plus inventifs dans l'orientation et la programmation des politiques de sécurité tant les choses sont devenues plus compliquées* »<sup>61</sup>. Les gouvernements de la région ne répondent que par la répression. Le nombre d'hommes et d'équipements militaires mis à la disposition des forces de sécurité intérieure a été accru, surtout dans les pays où les groupes islamistes sont les plus puissants. La menace intra-maghrébine, c'est-à-dire l'éventualité de conflits entre pays voisins, reste faible et peu probable. Mais cela ne signifie pas qu'il y ait une absence totale de risque. La plupart des litiges frontaliers sont réglés, à l'exception du conflit du Sahara occidental. Tant que cette question n'aura pas trouvé d'issue selon les principes et les règles fixées par l'ONU et les parties, elle demeurera un obstacle pour l'entente politique au Maghreb. Elle constitue aussi une entrave au développement de la coopération et la sécurité maghrébines. Ces défis sécuritaires révèlent l'existence des foyers de tension dans la région. Une situation qui donne à la zone une nouvelle centralité dans les relations internationales. Bien que nul ne doute que le règlement de cette question est préalable à toute politique d'intégration dans la zone, la difficulté à trouver une solution reste entière.

---

<sup>61</sup> SEDJARI, Ali. *Droits de l'homme et gouvernance de la sécurité*. Editions. L'Harmattan-GRET, 2007 p. 20.

## ***B - LE CONFLIT POLITICO-MILITAIRE DU SAHARA OCCIDENTAL***

Le conflit du Sahara occidental reflète, d'une part le combat du *Front Polisario* pour obtenir l'indépendance du Sahara occidental et d'autre part l'effort du Maroc pour récupérer ses provinces sahariennes afin d'assurer son intégrité territoriale. Ce conflit démontre la rivalité entre l'Algérie et le Maroc pour imposer et asseoir leur puissance régionale.

Le conflit dure depuis plus de quarante ans sans que les parties concernées arrivent à trouver une solution à cette situation qui affecte les relations maghrébines. Sa persistance et son poids lourd sur la question de la sécurité et la stabilité du Maghreb nous conduisent à nous interroger sur les enjeux des rivalités, les différentes tentatives de son règlement, ainsi que sa dimension.

Le Sahara occidental se situe au Nord-ouest de l'Afrique. Il est bordé par le Maroc au nord, l'Algérie au nord-est, la Mauritanie à l'est et au sud, et l'Océan Atlantique à l'Ouest. Cette zone a été colonisée en 1884 par l'Espagne qui ne lui a donné son indépendance qu'en 1976. Avant son départ, l'Espagne a signé les accords de Madrid de 1975 qui octroient au Maroc et à la Mauritanie l'administration conjointe du territoire. Cette initiative a incité les Sahraouis à se rebeller et à créer la République Arabe Sahraouie Démocratique en 1976. Soutenus par l'Algérie, ils ont mené un combat acharné pour obtenir l'indépendance de leur territoire. La Mauritanie s'est retirée du conflit en 1979 après avoir signé des accords de paix avec l'Algérie et a renoncé à toute revendication territoriale. Contrairement à la Mauritanie, le Maroc a occupé le territoire laissé par l'armée mauritanienne et réclame toujours le rattachement du Sahara au Maroc. Malgré le cessez-le feu établi en 1991, le Sahara occidental n'a pas encore de statut juridique défini.

Le Maroc affirme que le Sahara faisait partie de son royaume bien avant la colonisation espagnole. Il s'appuie sur l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) d'octobre 1975 qui reconnaît l'existence de liens d'allégeance entre certaines tribus du Sahara et le roi du Maroc<sup>62</sup>. Mais ce même avis estime que cela n'est pas suffisant pour établir

---

<sup>62</sup> CIJ, Sahara Occidental, avis consultatif du 16 octobre 1975, rec., p. 12

un droit territorial. En 1987, l'expert de la région, Georges Joffé<sup>63</sup>, écrivait : « *la Cour a pris soin d'expliquer qu'elle admettait que de tels liens (historiques) existaient avec certaines tribus, mais pas avec l'ensemble des tribus du Sahara occidental... Cependant, la Cour était sceptique quant à la revendication marocaine puisque les tribus concernées étaient nomades, éparpillées et non circonscrites à l'intérieur de frontières précises, circonstances que de précédentes décisions de la Cour avaient jugées inadaptées à une souveraineté territoriale* »<sup>64</sup>.

Par contre la Mauritanie estimait que le Sahara Occidental lui revenait de droit, parce que les sahraouis ont beaucoup de choses en commun avec les mauritaniens : similitudes linguistiques, culturelles et ethniques. S'adressant aux habitants du Sahara Occidental, dans un discours date de 1967, Mokhtar ould DADDAH, alors premier Président de la république de Mauritanie disait ceci : « *je ne peux m'empêcher d'évoquer les innombrables liens qui nous unissent : nous portons les mêmes noms, nous parlons la même langue, nous conservons les mêmes nobles traditions, nous vénérons les mêmes chefs religieux, faisons paître nos troupeaux sur les mêmes pâturages, les abreuons aux mêmes puits. En un mot nous nous réclamons de cette même civilisation de désert dont nous sommes si justement fiers* »<sup>65</sup>. Les Sahraouis qui refusent leur rattachement au Maroc réclament l'indépendance, en proclamant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ils sont soutenus dans leur quête par l'Algérie, militairement, financièrement et diplomatiquement.

Plusieurs plans de paix ont été élaborés pour mettre un terme au conflit, mais les parties concernées ne se sont jamais mises d'accord sur l'un d'eux. En 1988, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) (devenue l'Union Africaine depuis 2001) ont proposé un plan de paix qui prévoyait l'établissement d'un cessez-le-feu et la mise en place d'un référendum d'auto-détermination « *le rattachement ou l'indépendance* ». Ce plan a été accepté par le Maroc et le *Front Polisario*. C'est ainsi que le

---

<sup>63</sup> Directeur d'étude à l'Institut Royal des Affaires Internationales (Londres)

<sup>64</sup> AGUIRE, Mariano. Vers la fin du conflit du Sahara Occidental, espoirs de paix en Afrique du nord Latine. *Le Monde diplomatique*, Novembre, 1997.

<sup>65</sup> OULD DADDAH, Mokhtar. *Mauritanie contre vents et marées*. Editions Karthala, Paris 2003, p. 45.

cessez-le-feu est entré en vigueur en 1991, sous la surveillance de la *Mission des Nations Unies pour le Référendum au Sahara Occidental* (MINURSO) par la résolution 690 du Conseil de Sécurité. Par contre, le référendum n'a pas eu lieu et n'a cessé d'être reporté à cause de l'absence d'un accord sur le corps électoral.

En 1999, le secrétaire général de l'ONU, M. Koffi Annan avait désigné James Baker comme son envoyé personnel au Sahara Occidental. En 2000, il a proposé un premier plan de paix qui octroie au Sahara une grande autonomie au sein du Maroc qui « *s'occupera de la défense et des affaires étrangères* ». Cette proposition a été acceptée par le Maroc, mais rejetée par le *Polisario*. En 2003, James Baker proposa un second plan, cette fois il a été accepté par le *Polisario* et refusé par le Maroc. Ce plan propose une semi-autonomie au Sahara pendant 4 à 5 ans, suivi d'un vote de la part des populations installées au Sahara occidental et les réfugiés dans le camp de Tindouf afin qu'ils choisissent entre l'indépendance ou le rattachement au Maroc ou le maintien du régime de semi-autonomie.

En 2007, le Maroc a présenté une proposition qui consistait à donner au Sahara une autonomie au sein du Maroc. Selon la proposition, cette autonomie devait se faire dans le cadre de la souveraineté marocaine. Elle permettrait aux Sahraouis de gérer leurs affaires via des instances législatives, exécutives et judiciaires. Ainsi, la région aurait un pouvoir exécutif exercé par un chef de gouvernement élu par un Parlement régional et installé par le Roi, mais la proposition marocaine précise qu'une partie des membres devrait être élue par les tribus du Sahara Occidental et la deuxième partie par un suffrage universel comme dans le reste du territoire marocain. La proposition du Maroc prévoyait également la présence dans la région d'un commissaire du gouvernement, dont la mission serait de veiller au respect des éléments de souveraineté ; les questions de souveraineté sensibles comme la sûreté nationale, la défense, les relations extérieures et le système judiciaire resteraient pilotées par le pouvoir central à Rabat<sup>66</sup>.

Dans le domaine économique, l'institution exécutive locale serait chargée du développement économique, des investissements, du tourisme, de l'agriculture, de la pêche...

---

<sup>66</sup> La position du Maroc est sans équivoque : le Sahara Occidental est marocain et le restera, le royaume a en grande partie bâti son identité sur l'intégrité de son territoire. La « marocanité » du Sahara Occidental continue de fédérer l'identité du pays.

Autrement dit, le gouvernement central de Rabat n'aurait aucune tutelle sur ces registres. Quant au budget de la région, il découlerait de plusieurs sources de revenus, comme, les impôts et taxes locales. Par contre le pouvoir central marocain précise que les revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles vont être partagés entre la région et l'Etat. Sur la question des Sahraouis dans le camp de Tindouf, la proposition autorise leur retour à condition qu'ils soient désarmés. Elle prévoit l'intégration d'une partie d'entre eux dans le secteur militaire, et ils seraient amnistiés.

Les premières négociations directes entre le Maroc et les représentants du Front Polisario se sont déroulées à Manhasset aux Etats-Unis du 19 juin 2007 au 19 mars 2008, après l'échec du plan Baker. Les dernières rencontres entre les deux parties qui ont eu lieu, les 10 et 11 février 2010 à New York en présence de l'Algérie et de la Mauritanie, n'ont rien donné. Entre 2008 -2012, neuf rounds de négociation ont eu lieu mais aucune évolution significative n'a été enregistrée<sup>67</sup>.

Le conflit du Sahara occidental est dans une situation de blocage total. Le cessez-le-feu en vigueur, a certes pacifié le conflit mais sans déboucher sur une solution durable. En effet beaucoup d'entraves empêchent la résolution de cette question et les différents échecs de l'organisation du référendum sont la preuve de l'absence d'une volonté collective et claire pour en finir avec le statu-quo. L'enchevêtrement de la question avec les intérêts des pays maghrébins et les grandes puissances rendent le sujet plus complexe.

Sur cette question, l'influence des rapports de force entre l'Algérie et le Maroc ne facilite pas la tâche pour une entente entre les deux prétendants à l'hégémonie régionale. Nous pouvons tirer trois constats de ce conflit : le premier est la confusion entre les mécanismes juridiques et politiques, le deuxième l'immobilisme de la communauté internationale et le troisième est le découragement stratégique du *Front Polisario* et des sahraouis dans le camp de Tindouf<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> BEURDELEY, Laurent. *Le Maroc, un royaume en ébullition*. Edition Non Lieu –A.A.P.M, 2014, p. 618.

<sup>68</sup> Selon le site d'information demainonline.com, le secrétaire général du Front Polisario, Mohamed Abdelaziz, a menacé dans une interview publiée par le quotidien espagnol *El Pais* de reprendre les armes contre le Maroc

Actuellement, le conflit a pris une autre dimension. Il est dans l'ordre des priorités économique et sécuritaire des acteurs régionaux et internationaux. Il est dans l'agenda des projets euro-méditerranéen et américano-maghrébin, ainsi que du dialogue méditerranéen de l'OTAN. Ce conflit jusqu'à présent dans une impasse complète semble profiter du changement qui souffle dans la zone et le contexte du printemps arabe risque de redéfinir la donne<sup>69</sup>.

Les plans de règlements successifs sont incapables de résoudre le problème. La situation sécuritaire de la zone a changé les priorités des acteurs, dont l'objectif principal est la mise en œuvre d'une stabilité durable et la solidification des coopérations dans ce domaine. Le conflit est ainsi entré progressivement dans un cercle vicieux. Il s'est peu à peu figé dans le climat d'une guerre froide qui se déroule dans les champs médiatiques et diplomatiques. Une confrontation invisible qui a de lourdes conséquences sur tous les plans, mais qui semble être pour l'instant la solution la moins mauvaise pour l'ensemble des acteurs. Le sens de ce conflit s'est ainsi modifié tout au long des vicissitudes pour devenir un vrai casse-tête sur la scène régionale et internationale. Il est l'une des principales causes du retard de l'intégration régionale et de l'impuissance de l'UMA, comme le signale Roche Michel en ces termes : « *les pays du Maghreb éprouvent des difficultés sérieuses à communiquer entre eux du fait de l'aggravation du différend algéro-marocain sur le Sahara Occidental* »<sup>70</sup>.

Du point de vue géopolitique le Maroc ne peut pas accepter la création d'un Etat Sahraoui indépendant. Outre le fait que ce serait amputer d'une partie non négligeable du territoire qu'il administre. Le Royaume ne veut sous aucun prétexte, voir émerger un nouvel Etat maghrébin à ses frontières. Pour lui cet Etat serait de surcroît très lié au rival algérien. Enfin, la naissance d'un tel Etat priverait le Maroc de ressources naturelles importantes.

---

s'il n'y aucune solution diplomatique à ce vieux conflit territorial qui dure depuis plusieurs décennies. Demainonline, du 15 novembre 2014.

<sup>69</sup> Le président tunisien Moncef Marzouki, a mené des efforts depuis son arrivé au pouvoir pour l'organisation d'un sommet maghrébin, afin de faire bouger les choses.

<sup>70</sup> ROCHE (Michel). *le 5+5 : le cadre diplomatique de l'initiative*. In le 5+5 face aux défis du réveil arabe, Jean-François coustillière (dir), Paris : Editions L'Harmattan, 2012, p. 9.

L'Algérie déclare souvent qu'elle ne prend pas partie à ce conflit, elle est intéressée au processus conduit par les Nations Unies et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle « réaffirme que ce n'est qu'avec les autorités dirigeantes du Polisario que la paix se fera et que la recherche d'un interlocuteur de substitution, en l'occurrence l'Algérie, ne conduit qu'à l'impasse »<sup>71</sup>. Cet argument avancé par Alger masque des ambitions et des enjeux géoéconomiques<sup>72</sup>.

Pour leur part, la France et les Etats-Unis, malgré leur soutien au Maroc évitent de choisir entre l'Algérie et le Maroc, les deux pays impliqués dans la crise du Sahara Occidental. Mais le 4 juillet 2009 dans une lettre adressée au souverain marocain, le président Barack Obama avait évoqué le conflit du Sahara sans faire allusion d'un soutien au plan marocain en faveur de l'autonomie de la zone du Sahara Occidental cher au Maroc. Cette lettre a suscité beaucoup d'interrogations sur la position américaine sur la question. Cet événement a été considéré comme un début de changement dans la position traditionnelle des Etats-Unis dans le dossier. Ainsi, comme le mentionne l'hebdomadaire Jeune Afrique : « aux yeux de la diplomatie espagnole, la lettre d'Obama signifie que celui-ci veut laisser travailler l'ONU sans lui montrer la voie à suivre ou bien que, dans l'hypothèse la plus osée, il se démarque du plan d'autonomie des Marocains »<sup>73</sup>. Lors de sa première visite au Maroc, le 2 novembre 2009, à l'occasion de l'organisation du Forum pour l'Avenir à Marrakech, la ministre des affaires étrangères, Hillary Clinton a réaffirmé le soutien américain à la proposition marocaine. Dans une conférence de presse, un journaliste lui posa la question suivante : « Madame la secrétaire d'Etat, est-ce que le plan marocain en faveur de l'autonomie vous paraît crédible et sérieux ?, elle répondit : " Oui. Et il est important pour moi de réaffirmer ici au Maroc que notre politique n'a pas changé »<sup>74</sup>.

---

<sup>71</sup> BAGHZOUZ, Aomar. Le Maghreb, le Sahara occidental et les nouveaux défis de sécurité. *L'Année du Maghreb* n° III 2007, Edition CNRS, p. 8.

<sup>72</sup> L'économie de l'Algérie repose sur les richesses de son sous-sol. Pour les exporter, elle ne dispose que de l'accès à la mer Méditerranée. C'est une raison qui explique le soutien de l'Algérie à la création d'un Etat qui lui faciliterait une ouverture vers l'Océan Atlantique. C'est pourquoi, le dossier du Sahara occidental a toujours été et reste un enjeu de politique intérieure.

<sup>73</sup> BOISBOUVIER, Christophe. Etats-Unis/Maghreb: Obama l'équilibriste. *Jeune Afrique hebdomadaire*, Paris, le 05/01/2010

<sup>74</sup> Ibidem

Le nombre de réfugiés Sahraouis dans les camps de Tindouf reste un sujet flou car aucun recensement n'a été réalisé dans les camps depuis l'éclatement du conflit, « *alors que le gouvernement algérien et le Front Polisario avancent le chiffre de 165000 réfugiés sahraouis dans les camps de Tindouf [...] »*<sup>75</sup>. Par contre, « *le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés évaluait leur nombre à 116 413 »*<sup>76</sup>. Le Maroc estime que ce chiffre est inférieur au nombre des réfugiés.

Le conflit du Sahara Occidental est plus actif sur le plan diplomatique, la bataille de reconnaissance et de méconnaissance est le front préféré sur lequel les acteurs concernés s'affrontent quotidiennement. La RASD<sup>77</sup> est loin de faire l'unanimité sur son statut juridique en tant qu'Etat sur la scène internationale. Après avoir été admise au sein de l'OUA en 1982<sup>78</sup> et reconnue diplomatiquement par plus de 60 Etats dans les années 80, elle a connu une série de revers avec le retrait de la reconnaissance diplomatique de plusieurs Etats<sup>79</sup>. Son admission au sein de l'OUA à l'époque, « *suite à une interprétation contestée de la charte de l'OUA par son Secrétaire Général Edem Kodjo »*<sup>80</sup>, avait entraîné l'Organisation dans une longue période de quasi-paralysie qui fut lourde de conséquences. Victime de recompositions régionales et internationales, le mouvement ne bénéficie plus de l'aide libyenne depuis 1984. La perte des alliés régionaux affecte profondément la ligne politique du mouvement qui compte sur le soutien financier de ses amis et de l'aide internationale.

Aujourd'hui, selon des sources invérifiables, une coopération opérationnelle existerait entre l'AQMI et le *Front Polisario*. Ce dernier serait impliqué dans le commerce illégal. Les mêmes sources font allusion à son implication dans la traite des migrants Sub-sahariens qui transitent par le Sahara Occidental, pour rejoindre les enclaves espagnoles. Aymeric

---

<sup>75</sup> SOUDAN, François. Sahara : combien de réfugiés. *Jeune Afrique*, le 21/09/2009.

<sup>76</sup> Laurent Beurdeley. *Le Maroc, un royaume en ébullition*. op.cit, p. 618.

<sup>77</sup> République arabe Sahraouie démocratique

<sup>78</sup> Le Maroc s'est retiré de l'Organisation de l'Union Africaine, deux ans plus tard, en 1984.

<sup>79</sup> Etats ayant retiré la reconnaissance de la RASD : entre autre le Burundi, Madagascar 2005. Le Malawi 2008, la Guinée- Bissau 2010, la Zambie 2011 et la Bulgarie en janvier 2014(Bulgarie selon fil-info-France).

<sup>80</sup> OULD SIDI MOHAMED, Isselmou. *le règlement du conflit du Sahara Occidental, le rôle des nations-Unies*. mémoire de DEA /1996 université de Reims.

Chauparde<sup>81</sup> évoque même l'hypothèse d'une connexion entre le *Front Polisario* et les réseaux *Al Qaida* : « sous l'effet conjugué d'une impuissance politique et militaire croissante et de l'arrivée dans ses rangs d'une nouvelle génération de militants imprégnés d'intégrisme, lors de son passage dans les universités algériennes, ce mouvement est à la recherche d'un nouveau souffle logistique et idéologique »<sup>82</sup>. Cette relation est aussi confirmée par Laurence Aïda Ammour : « AQMI devenue une insurrection régionale ayant des points d'appui dans les communautés locales, elle opère avec le soutien d'agents gouvernementaux et de sécurité ainsi qu'avec les trafiquants de drogue (parmi lesquels des Sahraouis du territoire contesté du Sahara Occidental) et autres contrebandiers »<sup>83</sup>. L'enlèvement de trois coopérateurs européens, le 23 octobre 2011, dans le camp de réfugiés sahraouis d'Hassi Rabuni (près de Tindouf en Algérie) a confirmé cette confusion.

Ces accusations sont graves et portent atteinte à l'image du *Front Polisario* et à celle de sa cause. L'évolution de la représentation des entités non-étatiques dans le contexte actuel donne un nouveau souffle à l'argumentaire marocain et semble, progressivement, amener les occidentaux à craindre certains mouvements, dont le Polisario, pour ses liens avérés et/ou supposés dans les trafics.

Pour une véritable sécurité, une stabilité et un développement au Maghreb, le Maroc et l'Algérie auraient intérêt à mettre en route une dynamique de regroupement régional. Les deux Etats savent pourtant bien que la fin du conflit présentera un intérêt considérable en termes de croissance. Non seulement, il les délivrera d'un lourd fardeau financier mais il favorisera une intégration économique du Maghreb Arabe. Ce « qui signifie aussi que chacun des acteurs abandonne une partie de sa souveraineté. Ils ne sont pas prédisposés à une coopération régionale et perçoivent avec méfiance les partages et le transfert de compétences

---

<sup>81</sup> Géopoliticien, député européen du Front national depuis 2014 dans la circonscription Île-de-France. Il a été demi de ses fonctions en tant que chef de la délégation du FN au Bruxelles après avoir été visé par une plainte de SOS racisme pour des propos extrémistes sur l'islam.

<sup>82</sup> CHAUPARDE, Aymeric. L'inquiétante connexion Polisario-Al Qaida. *La Vie Éco*, le 6 juin 2005

<sup>83</sup> AÏDA AMMOUR, Laurence. Bulletin de la sécurité africaine. Une publication du *Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique*, n°18/février 2012.

à l'échelon supranational »<sup>84</sup>. En réalité le dossier du Sahara Occidental est un handicap majeur devant une coordination sécuritaire et une intégration des pays de la zone. Une situation difficile qui nourrit une atmosphère de suspicion et de défiance entre les acteurs. En outre, l'enlèvement constitue un risque préoccupant pour la région. Les trafics de cigarettes, de drogues et d'armes se développent fortement dans cette zone. Les tensions liées au conflit rendent impossible une coopération maghrébine en matière de sécurité.

En fait, le règlement de ce conflit politico-militaire demande l'engagement de toutes les parties afin de permettre l'harmonisation des efforts de tous les pays maghrébins pour une sécurisation globale et durable dans cette région fragile et effervescente. Il serait opportun désormais de convaincre les protagonistes que le Maghreb a besoin d'ouverture et de stabilité, pas d'une tension sécuritaire et que *« le statu quo au Sahara Occidental apparaît, pour certains, bien plus commode que toute sortie de crise qui remettrait en cause la stabilité même fragile et les équilibres actuels de la région. Mais à long terme, cette option est un véritable fiasco pour le Maghreb dans la mesure où le maintien d'un conflit même pacifié dans cette région constitue une véritable bombe à retardement qui empêche toute perspective d'intégration et fait vivre les pays maghrébins dans une insécurité partagée »*<sup>85</sup>. Ce constat reflète la réalité dans laquelle se trouve le Maghreb. Une telle situation est loin des préoccupations des populations de la sous-région elle affecte le principe de la libre circulation dans la zone maghrébine.

Le dernier rebondissement dans cette question est la nomination par l'Union Africaine (UA) d'un envoyé spécial pour le Sahara Occidental. Lors de son 23<sup>ème</sup> sommet tenu à Malabo, le 26 et 27 juin 2014, l'Organisation Africaine a nommé l'ancien président mozambicain, Johachim Chissano pour cette mission. Mais selon les observateurs, cette charge est quasi impossible<sup>86</sup>. Le Maroc a vivement protesté contre cette décision, selon une déclaration de son Ministère des affaires étrangères, il *« ne se sent aucunement concerné par*

---

<sup>84</sup> EL- HOUDAIGUI, Rachid. Le rôle des acteurs non Etatiques dans la production de la politique étrangère dans le monde arabe. Etude réalisée pour le compte de la commission des affaires étrangères du *Parlement Européen, secrétariat général, Bruxelles*. Avril 2006.

<sup>85</sup> BAGHZOUZ, Aomar. Le Maghreb, le Sahara Occidental et les nouveaux défis de sécurité. op.cit. p. 17.

<sup>86</sup> TILOUINE, Joan. UA-Maroc, mission impossible pour Chissano au Sahara Occidental. *Jeune Afrique* le 08/07/2014.

*cette décision unilatérale qu'il rejette totalement* »<sup>87</sup>. Pour le Maroc, l'UA ne dispose aucun fondement juridique ni une légitimité morale pour jouer un rôle dans la recherche d'une solution définitive. Par contre la décision a été saluée par l'Algérie et la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). Le premier rapport de cette mission devait être présenté au 24ème sommet de l'UA en janvier 2015<sup>88</sup>.

---

<sup>87</sup> Sahara média, du 3 juillet 2014, site d'information mauritanien, consultable sur le lien, [saharamedias.net](http://saharamedias.net)

<sup>88</sup> TILOUINE, Joan. UA-Maroc mission impossible pour Chissano au Sahara Occidental. *Jeune Afrique* le 08/07/2014.

## **PARAGRAPHE II : L'IMPACT NÉGATIF DE LA FERMETURE DES FRONTIÈRES**

Le territoire national de chaque pays est déterminé par ses frontières géographiques. Elles sont traditionnellement une marque de sa souveraineté et un baromètre des relations entre les Etats. Dans le monde d'aujourd'hui les frontières semblent devenir moins importantes tout en restant toujours nécessaires.

Pour symboliser leur fraternité et leur intégration, les Etats maghrébins ont fixé comme objectif d'assurer à leurs ressortissants la liberté de circulation. En dépit d'un arsenal de conventions bilatérales visant à faciliter les échanges, la liberté de circulation est encore limitée ou inexistante. Le blocage des frontières dans cette aire géographique est une autre figure de l'échec de l'intégration. Sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme et la question de la sécurité et de la stabilité, la circulation des personnes et des biens devient de plus en plus difficile (A). Une situation qui explique la politique de l'Etat-nation et la quête d'une hégémonie régionale (B).

### ***A – LA DIFFICULTÉ DE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS***

Le climat de suspicion et de divergences qui paralyse le Maghreb est au centre de la problématique des frontières. La circulation des personnes, dans un sens strict comme la sortie du territoire national et l'entrée dans un autre Etat, connait encore de nombreuses difficultés. Elle est affectée par les aléas politiques dans la zone et les réformes non coordonnées effectuées de temps en temps par chacun des Etats, qui tendent à encadrer davantage l'entrée, le séjour et la sortie des étrangers. La situation migratoire de cette aire géographique est complexe et la problématique circulatoire est entravée par les différentes législations de chaque pays. La difficulté et le manque de moyens permettant d'assurer une emprise étatique sur des frontières dans une zone désertique, constituent un important problème sur la question de la mobilité et les échanges dans ces espaces depuis longtemps.

Pourtant, cette question est bien organisée dans le cadre bilatéral. Les accords bilatéraux se sont développés afin de garantir un ensemble de droits liés à la mobilité. Dans un sens large, la circulation des personnes ne se limite pas seulement à la possibilité de

franchir les frontières. Elle implique des règles juridiques définissant les conditions de séjour des étrangers et les droits dont ils peuvent bénéficier. Elle a aussi une dimension politique fondamentale, dans la mesure où le cadre juridique qui la régit reflète l'importance des échanges et les liens entre les Etats.

Cependant, la mobilité des peuples de la région subit aussi les effets de la mondialisation qui provoque un important brassage dans tous les domaines. Elle est confrontée aussi aux obstacles de la migration dans tous les pays de la zone. La question migratoire dans cet espace géographique évolue et devient un enjeu omniprésent dans les relations euromaghrébines. La pression exercée par l'Union européenne sur les pays Nord Africains a amené les Etats à revoir leurs approches concernant la mobilité des personnes. Ces pays ont adopté de nouvelles législations pour encadrer la circulation des étrangers au sens strict (entrées et sorties) et au sens large (séjour). Ces législations ont été adoptées sous le prétexte de la sécurité et de la stabilité. La question du terrorisme a été aussi largement avancée comme argument afin de militariser les frontières<sup>89</sup>. La défiance qui paralyse la région est également au cœur de la problématique des frontières, tant internes au Maghreb qu'avec les pays voisins. Parmi les tensions générées par les enjeux de sécurité, la fermeture des frontières est, sans doute, l'une des plus révélatrices et des plus préoccupantes, et demeure un frein considérable au développement de la région. Ces mesures ont eu un impact néfaste sur les échanges humains, économiques... .

La libre circulation ne semble pas seulement envisageable pour une intégration réussie. Les dirigeants ont inscrit au cœur de leur action, la réalisation du développement industriel, agricole, commercial et social des Etats membres. Ainsi, la mise en place de projets communs et l'élaboration de programmes globaux visent l'intégration économique<sup>90</sup>.

En fait, le thème de la circulation des personnes a pris une autre dimension après le 11 septembre 2001 et la fameuse guerre contre le terrorisme. De ce fait, les pays de la sous-région ont procédé à des réformes législatives concernant l'entrée, le séjour et la sortie des

---

<sup>89</sup> En 2010, la Mauritanie a déployé son armée sur ses frontières et a fixé des points de passage, sous le prétexte de la lutte contre le terrorisme et de la criminalité transfrontalière.

<sup>90</sup> Article 2 du Traité de Marrakech du 17 février 1989, instituant l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Consultable sur le site de l'UMA

étrangers. Le Maroc a totalement refondu en novembre 2003<sup>91</sup> son droit des étrangers qui datait de l'époque du protectorat. La Tunisie également, a assorti ses législations de 1968 et 1975 d'un nouveau volet répressif à l'encontre de la migration irrégulière en 2004. Le droit des étrangers en Libye est plus récent puisqu'il a été adopté principalement dans les années 1980. Ce droit a connu de grandes modifications en 2005 puis surtout en début de l'année 2007. Tandis que la Mauritanie a mis du temps avant de mettre à jour sa législation sur l'entrée et le séjour des étrangers qui datait de 1964. En mai 2012, une circulaire du ministère des affaires étrangères avait fixé les modalités d'obtention de la carte de séjour. Ce texte est venu mettre à nu les failles de cette législation tirée des lois françaises après l'indépendance. Enfin, l'Algérie a adopté le 25 Juin 2008<sup>92</sup> une nouvelle loi abrogeant la nomenclature de 1966.

Ces réformes sont concomitantes et leurs mises en place dans le même temps soulèvent beaucoup de questions dans un Maghreb non intégré et non harmonisé. Ces pays ont mené un processus juridico-politique qui vise à bien contrôler leurs frontières mais qui portera sans doute un préjudice à leurs propres ressortissants. La loi marocaine n° 02-03 de 2003 précise les dispositions pénales relatives à la présence de l'étranger sur le territoire marocain (titre 1, chapitre 8), des dispositions pénales relatives à l'émigration et l'immigration irrégulières (titre 2).

Les premières dispositions (titre 1) précisent en effet les sanctions applicables à :

- l'étranger pénétrant sur le territoire marocain sans passer par le poste frontière, sans (présentation d'un passeport éventuellement assorti d'un visa) ou séjournant au-delà de la durée de son visa risque de (2 000 à 20 000 dirhams (178€ à 1788€) d'amende, et d'un à six mois d'emprisonnement)<sup>93</sup>.

---

<sup>91</sup> Loi marocaine 02/03, relative à l'entrée et séjour des étrangers, *Bulletin Officiel* n° 5162 du Jeudi 20 Novembre 2003. Ce texte de loi est disponible à l'adresse : <http://www.amci.ma/telechargement/resem.pdf>. [Dernière visite le 22/06/2014].

<sup>92</sup> La loi n° 08-11 du 25 juin 2008, relative aux conditions d'entrée de séjour et de circulation des personnes en Algérie, *Journal Officiel de la République algérienne* n° 36 du 02 juin 2008.

<sup>93</sup> Article 42, loi n°02-03 relative a l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière.

- Une personne étrangère séjournant sans titre de séjour (art. 43); risque de 5 000 à 30 000 dirhams (447€ à 2683€) d'amende et un mois à un an d'emprisonnement)<sup>94</sup>; - l'étranger dont la carte a expiré et s'est maintenu sur le territoire sans avoir demandé ou obtenu son renouvellement (art. 44 ; 3 000 à 10 000 dirhams (268€ à 894€) d'amende, un à six mois d'emprisonnement)<sup>95</sup>.

L'article 50 dispose : *« est punie d'une amende de 3000 à 10 000 dirhams (268€ à 894€) et d'un emprisonnement d'un mois à 6 mois ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de disposition du code pénal applicable en la matière, toute personne qui quitte le territoire marocain d'une façon clandestine, en utilisant au moment de traverser l'un des postes frontières terrestres, maritimes ou aériens, un moyen frauduleux pour se soustraire à la présentation des pièces officielles nécessaires ou à l'accomplissement des formalités prescrites par la loi et les règlements en vigueur ou en utilisant des pièces falsifiées ou par usurpation de nom, ainsi que toute personne qui s'introduit dans le territoire marocain ou le quitte par des issues ou des lieux autres que les postes frontières créés à cet effet »*<sup>96</sup>.

La loi rappelle la liberté des étrangers de quitter le territoire marocain (Art. 38). Cette loi établit les conditions pour lesquelles l'étranger peut entrer d'une façon régulière au Maroc. Elle précise que l'entrée dans le pays relève du pouvoir discrétionnaire de l'Etat marocain. Elle mentionne clairement dans son article 4 que *« l'autorité compétente chargée du contrôle au poste frontière peut refuser l'entrée au territoire marocain à toute personne qui ne remplit pas ces obligations ou ne satisfait pas aux justifications prévues par les dispositions ci-dessus ou par les lois ou règlements relatifs à l'immigration. L'accès au territoire marocain peut également être refusé à tout étranger dont la présence constituerait une menace pour l'ordre public ou qui fait l'objet soit d'une interdiction du territoire soit d'une expulsion »*.

Beaucoup d'associations de droits de l'homme considèrent que cette loi met à mal la liberté de circulation puisque dans certains cas relevant de la fameuse *« menace à l'ordre public »*. Une situation difficile dans laquelle l'étranger peut ne pas avoir le droit de quitter le

---

<sup>94</sup> Article 43, loi n°02-03, op.cit

<sup>95</sup> Article 44, loi n°02-03 op.cit

<sup>96</sup> Article 50, la loi 02-03 op.cit

territoire marocain ou se voir contraint à résider dans une région précise (et ceci contrairement à l'article 13.1 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme du 10 Décembre 1948 qui stipule que « *toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'interne d'un Etat* »<sup>97</sup>. Les associations considèrent également que la loi est assez sévère car elle ne garantit pas la protection des étrangers et des migrants contre l'abus et l'injustice de la part de l'administration.

En Tunisie, la loi organique n° 2004 – 6 du 03 février 2004<sup>98</sup> modifiant et complétant la loi n° 75 – 40 du 14 Mai 1975, relative aux passeports et aux documents de voyages a été promulguée 3 mois après la loi marocaine. Elle s'est contentée de renforcer les sanctions pénales, afin d'accroître le contrôle de la circulation et la répression des irrégularités. Elle dispose que pour pénétrer ou quitter le territoire national, les voyageurs sont contraints d'emprunter les postes frontaliers munis d'un document de voyage officiel. Elle précise que les fraudeurs nationaux sont punis par la loi, de 15 jours à 6 mois de prison et de 30 à 120 dinars (13€ à 52€) d'amende. De même, la loi n° 1968 – 307 du 08 Mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie précise aussi dans son article 23 que toute personne tentant de quitter le pays sans passer par les postes frontières sera sanctionnée d'une peine d'un mois à un an d'emprisonnement et d'une amende de 6 à 120 dinars (2€ à 52€). La loi du 14 mai 1975 ajoute le refoulement, l'article 34 précise « *pour entrer ou quitter le territoire tunisien les voyageurs sont contraints d'emprunter les postes frontaliers réservés à cet effet et dont la liste est déterminée par arrêté conjoint des ministres d'intérieur et des finances* »<sup>99</sup>.

En conséquence, toute personne de nationalité tunisienne qui ne se conformera pas aux dispositions de l'alinéa précédent est passible de peines prévues à l'article 35 (de la présente loi). Sous réserve de l'application des conventions internationales en vigueur et notamment de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés<sup>100</sup>, toute personne qui ne

---

<sup>97</sup> Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948. Consultable au lien suivant : <http://www.un.org/fr>. Dernière consultation le 17 avril 2011.

<sup>98</sup> Loi organique n° 2004 – 6 du 03 février 2004, journal officiel de la République tunisienne, n°11 du 06 février 2004, p.251.

<sup>99</sup> Loi tunisienne du 14 mai 1975, journal officiel de la République tunisienne n° 41 du 17 mai 1975, p. 1295.

<sup>100</sup> Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés. Consultable sur le site du HCR : <http://www.unhcr>. La convention est également consultable sur le site de la collection des traités de

possède pas la nationalité tunisienne et qui ne se conformera pas aux dispositions de la présente loi sera, à la diligence des autorités de police, refoulée hors du territoire tunisien et ce, sans préjudice des peines prévues au premier alinéa de l'article 23 de la loi n° 1968 – 0007 du 8 Mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie<sup>101</sup>.

L'Algérie à son tour a adopté en juin 2008 une nouvelle loi portant sur les conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers sur son territoire. Cette législation modifie les règles et les conditions de séjour et de circulation des étrangers sur le territoire algérien. Elle a été publiée au Journal Officiel au début du mois de juillet de la même année. En effet, il s'agit de la loi 88-11 du 25 juin 2008<sup>102</sup>. La première réglementation en Algérie qui organise la rentrée et la sortie des étrangers sur le territoire algérien était l'ordonnance 66-211 du 21 juillet 1966<sup>103</sup>. Elle a été abrogée par cette nouvelle loi qui a été promulguée pour répondre aux inquiétudes concernant « *l'accès des étrangers au territoire national qui sera également réglementé d'une manière plus précise pour faciliter l'action des services chargés du contrôle des étrangers* »<sup>104</sup>.

Cette législation a durci les dispositions des sanctions pénales applicables à l'encontre des étrangers irréguliers en Algérie, notamment avec la criminalisation du franchissement illégal des frontières par l'immigrant clandestin et l'aggravation des sanctions pénales à l'encontre des récidivistes. Elle a institué une nouvelle mesure débouchant sur la reconduite à la frontière d'un étranger entré illégalement en Algérie. L'interdiction de séjour sur le territoire algérien comme peine complémentaire peut être prononcée par le tribunal. Ainsi que les peines réservées aux ressortissants algériens qui ne respectent pas la loi en ce qui concerne l'immigration clandestine. En vertu de l'article 46, « *Toute personne qui, directement ou indirectement, facilite ou tente de faciliter l'entrée, la circulation, le séjour ou la sortie de*

---

l'organisation des Nations unies. Disponible à l'adresse : [https://treaties.un.org/doc/Treaties/1954/04/19540422%2000-23%20AM/Ch\\_V\\_2p.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/1954/04/19540422%2000-23%20AM/Ch_V_2p.pdf). [Dernière visite le 22/06/2014].

<sup>101</sup> Loi n° 1968 – 0007 du 8 Mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie, journal officiel de la République tunisienne n° 11 du 12 mars 1968, p. 247.

<sup>102</sup> Ibidem.

<sup>103</sup> Ordonnance algérienne n° 66-211 du 21 juillet 1966, Journal Officiel de la République algérienne, n°64 du 28 juillet 1966, p. 721.

<sup>104</sup> Ibidem.

*façon irrégulière d'un étranger sur le territoire algérien, est punie d'un emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans et d'une amende de 60.000 à 200.000 dinars » (558€ à 1857€)<sup>105</sup>.*

D'autres règles, tout autant dissuasives, sont également prévues. Les peines sont aggravées pour les mariages mixtes fictifs en bandes organisées. La nouvelle loi prévoit les dispositions suivantes :

- Etre détenteur d'un titre de voyage, dont la durée minimale de validité est de 6 mois.

- Etre muni d'un visa en cours de validité, ainsi que des autorisations administratives. La durée du visa est de deux ans maximum. A titre exceptionnel, un visa dit de régularisation peut être délivré par la police algérienne des frontières.

- L'étranger doit approuver qu'il a de moyens suffisants pour la période de son séjour en Algérie. Mais aussi pour l'étranger qui va séjourner en Algérie pour une durée déterminée, il est dans l'obligation d'avoir une assurance de voyage. La durée maximale de présence sur le territoire pour un étranger en Algérie ne doit pas dépasser 90 jours. Tout étranger a le droit prolonger sa présence sur le territoire algérien à condition qu'il fait sa demande 15 jours avant l'expiration de son visa. Les sociétés ou les personnes qui emploient un étranger sont tenues d'en faire la déclaration dans un délai de 48 heures aux services territorialement compétents.

Par contre dans certaines situations l'étranger peut se voir retirer à tout moment sa carte de résident s'il ne respecte pas les conditions exigées pour son attribution. Dans ce cas, il est mis en demeure de quitter le territoire algérien dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification de la décision. Toutefois, il peut être accordé à l'étranger, un délai supplémentaire qui ne saurait dépasser 15 jours si la nécessité en est prouvée. Si les autorités trouvent que les activités de l'étranger sont contraires à la morale et à la tranquillité publique ou portant atteinte aux intérêts de la nation..., la carte de résident peut lui être retirée il est ensuite expulsé du territoire.

---

<sup>105</sup> Loi n°08-11 du 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie. Consultable sur le site du Journal officiel de l'Algérie (en Arabe) au lien suivant : <http://www.joradp.dz/HAR/Index>. Dernière consultation le 17 avril 2011

En Algérie l'expulsion d'un étranger du territoire est prononcée par arrêté du ministre de l'Intérieur. Les motifs peuvent être les suivants : - lorsque l'étranger constitue une menace pour l'ordre public et/ou à la sécurité de l'Etat ; - lorsqu'il a fait l'objet d'un jugement ou d'une décision de justice définitive et comportant une peine privative de liberté pour crime ou délit, enfin lorsque ce dernier n'a pas quitté le territoire algérien dans les délais qui lui étaient impartis conformément aux dispositions de la loi.

Il convient de préciser ici qu'il n'est pas fait de distinction entre maghrébins et les autres nationalités au sein des lois maghrébines concernant les entrées et sorties du territoire national. Cet arsenal législatif visant à protéger les frontières des Etats, ne favorise pas la liberté de circulation des personnes et des biens. Les bons discours des gouvernements prévoient la liberté de circulation des ressortissants maghrébins depuis la création de L'Union du Maghreb Arabe, mais dans le fait, la réalité est tout autre.

L'exemple le plus flagrant de la restriction de la liberté de circulation des personnes dans la zone maghrébine est ce qu'ont imposé l'Algérie et le Maroc après les attentats de Marrakech en 1994. À la suite de ces événements, Rabat a décidé d'imposer un visa d'entrée aux Algériens et Alger a adopté la même initiative conformément au principe de réciprocité<sup>106</sup>. Dans cette situation pour des voisins marocains et algériens sur la frontière entre les deux pays, une simple visite demande une longue procédure et un voyage par avion, bien qu'ils soient séparés par une frontière terrestre. Une situation qui suscite l'incompréhension et l'indignation des ressortissants des deux pays, surtout ceux habitant les abords de la frontière. Outre le problème entre le Maroc et l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc maintiennent une obligation de visa réciproque, en dépit de l'accord pour la suppression des autorisations d'entrée, de passeport conclu en septembre 1972 entre les deux pays<sup>107</sup>.

Un autre problème s'ajoute à la difficulté de circulation des personnes pour la Lybie. Il s'agit de l'exercice d'une activité qui est l'aspect le plus important de la libre circulation. Cette opportunité existait avant la chute du régime de Kadhafi. Mais elle est soumise à la

---

<sup>106</sup> Les obligations de visa entre les deux pays ont été levées en 2005.

<sup>107</sup> Cette convention a été signée à Nouakchott le 20 septembre 1972, « Convention sur la coordination judiciaire et l'extradition entre le Royaume du Maroc et La République Islamique de Mauritanie ».

vicissitude du climat politique à Tripoli et en fonction de ses aléas diplomatiques. En 2007, la Libye avait suscité des inquiétudes dans les pays voisins en annonçant l'imposition du visa d'entrée pour l'ensemble des ressortissants africains sub-sahariens et arabes, avant que les autorités ne se rétractent face aux vives réactions de ses voisins maghrébins.

L'ordonnance n° 98 du 28 février 2007, relative à la réglementation des mécanismes organisant le travail et le séjour des étrangers stipule, qu'en cas d'absence de contrat de travail, les maghrébins venus pour travailler en Libye disposent d'un délai de trois mois pour trouver un employeur. Le texte rajoute aussi que le permis de séjour délivré au chercheur d'emploi ne dépassera pas trois mois. A l'issue de cette période, l'étranger dépourvu d'emploi doit quitter le territoire libyen (art.10 et 11). Contrairement aux autres pays maghrébins, la permission d'entrée en Libye est considérée comme une autorisation de travail.

En ce qui concerne la Mauritanie, selon l'art.25 du décret n°64 /169 du 15 décembre 1964, le séjour pour travail salarié est conditionné à la présentation d'un contrat de travail visé par le ministère compétent en la matière, y compris pour les ressortissants des pays du Maghreb. Pour l'exercice d'une activité personnelle ils peuvent demander une autorisation auprès du même ministère. La direction du travail est chargée de l'organisation de la main-d'œuvre étrangère, selon le décret n° 74-092 du 14 avril 1974. Elle institue un permis de travail lequel peut être de trois sortes : d'une durée de deux ans maximum et pour un employeur déterminé qui en fait la demande pour son employé (permis A) (art.3). Il peut être aussi d'une durée de quatre ans et pour tout employeur à la demande du travail, si l'étranger est ressortissant d'un Etat de l'UA ou de la Ligue Arabe et travaille déjà depuis quatre ans, ou tout autre étranger travaillant déjà depuis huit ans dans le Pays (permis B). Par contre, la réforme de mai 2010 précise que « *l'ensemble des étrangers adultes et enfants vivant sur le sol mauritanien sans aucune exception, devront se munir d'une carte de séjour à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012* »<sup>108</sup>.

Pour le Maroc, le contrat de travail de l'étranger est une condition pour l'entrée et le séjour. Selon l'article 13 de la loi n° 02-03 et le code du travail réformé, il doit être visé par le service de l'emploi des migrants rattaché à la direction de l'emploi. Une carte

---

<sup>108</sup> DIALTABE. Obtention de la carte de séjour en Mauritanie : la législation de 1964, obsolète et inadaptée. *cridem.Org*, du, 21/09/2012

d'immatriculation, d'une durée d'un an à dix ans selon le contrat, pourra être délivrée. Mais l'ANAPEC (Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences) doit vérifier que le profil de l'étranger n'existe pas sur le marché national. Par contre, en Tunisie la situation est plus difficile pour un étranger cherchant du travail, il doit être muni d'un contrat visé par le Ministère chargé de l'emploi, et d'une carte de séjour mentionnant son aptitude à travailler. L'obtention de la carte de séjour requiert l'accord du Ministère de l'intérieur, ce qui signifie qu'un contrat préalable ne suffit pas pour exercer une activité en Tunisie.

En Algérie, l'article 3 de la loi n° 81-10 dispose que selon l'emploi, l'étranger peut obtenir une autorisation temporaire de travail de trois mois maximum, renouvelable une seule fois dans l'année, mais aussi qu'il peut obtenir un permis de travail pour un contrat de deux ans. Par contre, la question de la qualification conditionne tout. En réalité, seuls les étrangers de niveau technicien peuvent être embauchés. Le principe de la préférence nationale rend la question du travail de l'étranger très difficile dans les pays maghrébins; le chômage sévit et agace les gouvernements.

L'UMA, à l'instar de la ligue des Etats arabes, a promis une libre circulation pour ses ressortissants, car « *le simple maintien de frontières au sein de l'Oumma<sup>109</sup>, entre Etats et sociétés de l'islam, est déjà regrettable sinon scandaleux* »<sup>110</sup>, mais la réalité est bien différente. Les citoyens des pays maghrébins se plaignent de ne pouvoir circuler aisément. Mais ce qui demeure aberrant et incompréhensible pour la population, est que leurs Etats entravent leur circulation, tandis que les autres ressortissants subsahariens peuvent entrer et sortir sans visas dans la zone maghrébine. A titre d'exemple, pour la Mauritanie, bien qu'elle ne soit plus membre de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'ouest (CDEAO), les ressortissants de cette zone doivent seulement être munis d'une pièce d'identité pour accéder au territoire mauritanien. Le Maroc aussi, n'impose pas le visa pour les ressortissants des pays suivants : Mali, Niger, Sénégal, Guinée, Congo-Brazzaville et Côte-d'Ivoire. La Tunisie aussi va dans le même sens.

---

<sup>109</sup> Un mot arabe qui signifie Communauté.

<sup>110</sup> ENCEL Frédéric. *Géopolitique du printemps arabe*. Presse universitaires de France (Paris) 2014, p 49.

L'une des revendications portées par les différentes composantes de la société civile Maghrébine est l'ouverture des frontières entre les pays du Maghreb et la libre circulation des personnes. Actuellement, elles sont officiellement fermées pour les citoyens et pour la circulation des marchandises. Dans la réalité, elles sont extrêmement poreuses. Et cela favorise surtout l'illégalité, la contrebande et les trafics mafieux de toute sorte.

Malgré cette image négative, les Etats maghrébins n'affichent aucune volonté pour résoudre les problèmes communs. L'absurdité est telle qu'un Marocain ou un Algérien souhaitant se rendre en Algérie ou au Maroc peuvent le faire en avion, mais pas par voie terrestre. La libre circulation des personnes est en effet une condition *sine qua non* pour la constitution effective d'un Maghreb des peuples, à l'exemple de l'Europe.

Aujourd'hui, la question de la libre circulation intra-maghrébine doit être posée d'une façon plus sérieuse et loin des discours officiels. Les gouvernements maghrébins ont adopté un dispositif juridique pour verrouiller leurs frontières. Face à cette situation, le Maghreb des peuples est désespéré de l'indifférence et de la bureaucratie des Etats. Un constat explique la frustration et justifie la contestation et les révolutions qui traversent le monde arabe aujourd'hui.

La coopération en matière de sécurité, de contrôle des frontières et de lutte contre les trafics ne doit pas se faire au détriment des populations et du développement économique. De telles mesures, si elles améliorent à court terme la gestion des trafics, ne permettent pas d'établir une sécurité profitable à tous sur le long terme. Les Etats maghrébins ont privilégié une politique de sécurité aux frontières qui garantit leurs intérêts, mais ils doivent favoriser le développement économique et humain des populations frontalières et les échanges locaux. L'ensemble des acteurs des sociétés civiles maghrébines, doivent mener des efforts envers les Etats afin de les convaincre que l'ouverture aux voisins est une chance et une source de richesse. Dans cette perspective, les Etats doivent soutenir des politiques publiques d'information qui permettraient de faire sauter les verrous psychologiques de l'isolement et du repli sur soi.

## ***B - LA RIVALITÉ POUR LE LEADERSHIP RÉGIONAL : UN RÊVE UTOPIQUE***

Depuis leur indépendance, les pays du Maghreb se livrent à une compétition sans merci. La quête d'une hégémonie dans la zone affecte l'ensemble des pays, dans leur politique interne et externe. Ainsi, elle paralyse toutes les tentatives d'une intégration maghrébine. Il est incompréhensible que les cinq Etats qui partagent la même culture, une même langue, une même religion se comportent dans leur politique de voisinage comme des adversaires, pour ne pas dire des ennemis. Théoriquement, on peut parler d'un Grand Maghreb, « *allant de Nouakchott à Tripoli et de Tamanrasset à Tanger* ». Mais pratiquement ce qu'on appelle « *Sud-Sud* » est quasiment nul, même au niveau du noyau central : la Tunisie et surtout l'Algérie et le Maroc qui, par leur situation géographique et leur poids démographique conditionnent tout le reste »<sup>111</sup>.

En dépit d'une profonde aspiration à l'unité maghrébine chez les peuples, les rivalités entre Alger et Rabat empêchent l'évolution du processus d'édification d'un ensemble régional maghrébin. Les relations algéro-marocaines ont été installées depuis 1963 sur fond de tension (la *guerre des sables*), exacerbées avec l'affaire du Sahara occidental qui entrave en grande partie la construction du Maghreb arabe. Au regard des surenchères nationalistes et des attitudes personnelles des chefs d'Etats, on peut dire que les gouvernements des deux pays sont les premiers responsables de cette situation conflictuelle quasi permanente.

En effet, au Maroc, la monarchie chérifienne ne s'accommode pas d'une diplomatie algérienne jugée contraire à ses intérêts. Selon le Maroc, Alger cherche par tous les moyens à le déstabiliser en soutenant les opposants au régime monarchique. De leur côté, les dirigeants algériens supportent mal l'esprit marocain qu'ils jugent expansionniste et hégémonique. Pourtant, la question du Sahara allait être une opportunité pour le pouvoir d'Alger de faire valoir une image de « *défenseur des mouvements de libération nationale en Afrique* » au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe fondamental du droit international érigé au rang de règle ayant une valeur *erga omnes*<sup>112</sup>. Par ailleurs, il convient de souligner, qu'à l'origine, on pouvait constater de profondes divergences idéologiques, politiques et

---

<sup>111</sup> MOATASSIME, Ahmed. Sud-Sud au Maghreb . In: *Tiers-Monde*. 1983, tome 24 n°96. pp. 909-918.

<sup>112</sup> CIJ, Affaire du Timor Oriental, 30 juin 1995

même économiques, lesquelles se sont cristallisées du fait de la propension de chaque pays à faire valoir un statut de leadership régional.

En fait, on perçoit dans la diplomatie de ces pays pris individuellement, l'idée qu'ils nourrissent des ambitions de leadership de plus en plus grandes au niveau régional mais aussi vis-à-vis des pays occidentaux. C'est ce qui explique paradoxalement, le développement de relations bilatérales entre ces pays et les pays occidentaux en occultant la coopération sud-sud qui aurait dû leur permettre de prendre à bras le corps les problèmes qu'ils rencontrent et dont seule une réponse concertée et collective peut être efficace<sup>113</sup>.

Cette rivalité maghrébine et les relations conflictuelles ont favorisé l'émergence d'une autre concurrence qui parfois interfère avec la rivalité interétatique: « *une rivalité américano-européenne et une rivalité intermaghrébine. Mais si les Etats-Unis et l'Europe ont su, malgré tout, gérer leur rivalité et surmonter plusieurs conflits qui les ont opposés, les Etats du Maghreb, du fait d'une vulnérabilité et d'un processus de démocratisation boiteux ou inachevé, risquent, en revanche, de se précipiter dans des crises profondes et durables* »<sup>114</sup>. Les régimes maghrébins, du fait de leur déficit démocratique, cherchent leur légitimation auprès des grandes puissances. Un tel soutien est vital pour ces derniers, non seulement en raison de leur situation interne, mais aussi par rapport à leurs relations de voisinage. Cette concurrence diplomatique est un facteur d'instabilité et de conflits interétatiques.

Raisonnablement, le double intérêt américain et européen doit être une aubaine pour les pays du Maghreb. Mais à cause de leur rivalité, ils n'ont pas su tirer profit collectivement de l'opportunité que cela représente pour leur région. Les pays maghrébins peuvent séparément tirer profit de leur coopération avec l'un ou l'autre camp des intérêts. Mais par rapport à leur poids collectif, de tels intérêts ne représentent rien devant le manque à gagner résultant de leur désunion. Par contre, les Américains et les Européens profitent de cette situation pour développer des relations bilatérales avec chacun des pays du Maghreb plutôt que de privilégier ces dites relations avec le grand ensemble que constitue le Maghreb. Dans

---

<sup>113</sup> Il est curieux de constater qu'en matière de lutte contre le terrorisme international, chacun de ces pays préfère bénéficier individuellement de l'assistance des grandes puissances comme la France et les Etats-Unis.

<sup>114</sup> BAGHZOUZ, Aomar. La compétition transatlantique face à l'enjeu maghrébin. *L'Année du Maghreb*, II 2005-2006, Dossier Femmes, famille et droit, pp.585-607.

ce cadre, les Américains ont déjà signé des accords de libre-échange avec le Maroc.<sup>115</sup> Ce type d'accords a une dimension politique : il s'inscrit fondamentalement dans la vision américaine de promotion de la démocratie et des réformes politiques. Dans la foulée, ils soutiennent aussi l'Algérie dans sa guerre contre le terrorisme.

Pour examiner l'origine de ces relations conflictuelles, il faut remonter à la période des indépendances des deux pays. En effet, le Royaume a estimé avoir été spolié d'une partie de son territoire en faveur de l'Algérie française. Et depuis, une guerre froide a constamment caractérisé les rapports entre les « frères-ennemis ». Elle a même débouché sur des confrontations armées (*guerre des sables* en 1963)<sup>116</sup>. A cela s'ajoute le profond désaccord autour du conflit du Sahara Occidental qui a éclaté en 1975. Depuis lors, les tensions nées de cette situation multiforme pèsent lourdement sur les relations des deux pays.

Entre la lutte pour le leadership régional et la guerre d'usure autour de la question du Sahara Occidental, tout semble être permis entre les protagonistes : campagnes médiatiques virulentes contre le voisin, guerre des communiqués et des déclarations officielles, la question sécuritaire dans le sahel, l'immigration clandestine subsaharienne, et le terrorisme.

Cette guerre froide est une réalité. Sur le front médiatique les deux pays s'affrontent quotidiennement. Chaque article, déclaration, information, sont examinés, et commentés par la presse du voisin. En 2005, des manifestations d'ONG marocaines sont organisées à Rabat, Paris, Madrid, et autres villes européennes pour protester contre la position algérienne à propos du Sahara occidental. Selon le quotidien d'Oran : « *cette agitation marocaine [...] frise l'acte d'hostilité diplomatique. Depuis la Marche verte, le Palais royal a toujours su*

---

<sup>115</sup> L'accord libre-échange entre les Etats –Unis d'Amérique et le Maroc a été signé en 2004. Mais il est entré en vigueur le 01/01/2006. Suite à cet accord les droits de douanes sur plus de 95% de produits ont été éliminés. Les droits sur la plupart des autres produits ont été éliminés sur une période de 9 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord. Pour un nombre limité de produits les droits sont éliminés sur une période de 15 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord.

<sup>116</sup> La guerre des sables est un conflit armé éclaté entre le Maroc et l'Algérie en octobre 1963, après l'indépendance de l'Algérie. Les combats entre les deux parties ont cessé le 5 novembre de la même année. Après une intervention de l'Organisation de l'Unité africaine un cessez-le-feu a été obtenu le 20 février 1964.

*orchestrer ce type de campagnes qui tendent à discréditer les voisins algériens et paraître au regard de l'opinion internationale comme un pays "victime" de l'ostracisme d'Alger »<sup>117</sup>.*

Ces manifestations et les déclarations non-amicales réciproques entravent tout rapprochement entre les deux pays. D'autres incidents aussi ont exacerbé les relations déjà tendues entre les deux pays. En effet, l'arrestation, en Algérie, le 26 juin 2005, de quatre journalistes marocains qui s'apprêtaient à aller visiter les camps du Front Polisario à Tindouf, en constitue une preuve particulièrement éclairante. Selon les autorités algériennes, il ne s'agissait pas de journalistes, mais de militants actifs de l'Association pour le Sahara marocain (ASM). Alger a considéré cette tentative de passage comme une provocation. De son côté, le Maroc estime que la presse algérienne mène une guerre médiatique provocatrice à son encontre. Selon le porte-parole du gouvernement marocain, Mustapha El Khalifi, son gouvernement « *a recensé, entre juin 2013 et juin 2014, presque 1605 articles hostiles au Maroc, soit une moyenne de 4 à 5 articles par jour* »<sup>118</sup>.

Dans le même sens, ces faits rappellent les nombreuses oppositions des autorités marocaines contre des délégations espagnoles (ONG, parlementaires...) désirant visiter des villes du Sahara afin de s'informer de la situation des droits de l'Homme, après les émeutes du mois de Mai 2005 qu'a connues la ville de Laayoune<sup>119</sup>.

L'Algérie, tout comme le Maroc et la Libye de Kadhafi partagent l'ambition de devenir une puissance régionale. Mais les deux Etats les plus riches, à savoir l'Algérie et la Libye, ont connu des moments difficiles dans les années quatre-vingt-dix. En effet, pendant la « *décennie noire* », qui a suivi le coup d'Etat après la victoire des islamistes, l'Algérie s'est enfermée sur elle-même pour s'occuper de sa sécurité et sa stabilité intérieure. Quant à la Libye, les sanctions américaines, suivies de l'embargo de l'ONU en 1992, ont mis le pays en

---

<sup>117</sup> Le Quotidien d'Oran(Algérie), 14 /06/2005.

<sup>118</sup> EL KHALIF. Une partie de la presse algérienne mène une guerre médiatique provocatrice contre le Maroc. *Site spécialisé dans l'actualité marocaine et maghrébine*, article publié, le 13/08/2014, consultable sur le lien, <http://www.lemag.ma>.

<sup>119</sup> En juin 2005, les autorités marocaines ont refoulé des délégation espagnoles désirant se rendre à laayoune après les émeutes de mai 2005, suite au transfert d'un détenu sahraoui, de la prison de Laayoune vers le pénitencier de la ville d'Ait Melloul (Maroc).

quarantaine<sup>120</sup>. La politique du régime libyen à l'époque Kadhafi reposait sur des ambitions hégémoniques à l'échelle arabe et africaine. Les trois pays maghrébins qui se disputent le leadership régional sont conscients que la diplomatie et leurs rapports avec les grandes puissances sont un pilier essentiel dans leur course.

Après la tragédie du 11 septembre, les Américains se sont progressivement rapprochés de l'Algérie dans un cadre purement sécuritaire afin de profiter de son expérience dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. De ce fait, l'Algérie est devenue avec le temps un partenaire important<sup>121</sup>. Saisissant cette occasion, l'Etat algérien a voulu se propulser sur le devant de la scène internationale en tant qu'acteur principal dans le combat contre le terrorisme et l'intégrisme religieux. Cette nouvelle donne a amplifié les rapports entre les deux pays dans plusieurs domaines.<sup>122</sup>

Ce rapprochement avec les Etats-Unis a marqué le retour de l'Algérie sur la scène internationale, mais il pourrait être considéré comme la cause d'une certaine hostilité aussi bien de la part de la France que de celle du Maroc<sup>123</sup>. Ainsi, l'Algérie bien que non membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a su attiser la rivalité franco-américaine autour de l'enjeu linguistique et inciter les Français, autant que les Américains, à la courtiser. Consciente de l'importance du jeu diplomatique autour d'elle, l'Algérie a gardé des bons rapports avec son allié historique la Russie. Il est significatif que l'Algérie ait choisi de conclure, en mars 2006, un important contrat d'équipement militaire d'un montant de 7,5 milliards de dollars avec la Russie, son traditionnel fournisseur d'armes. Cet accord (avec la

---

<sup>120</sup> Suite à des accusations formulées contre le régime de Kadhafi, sur l'attentat du Boeing de la Panam qui a explosé au-dessus de Lockerbie (Ecosse) en décembre 1988, le 31 mars 1992, le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté la résolution 748 qui impose un embargo à la Libye. Il a imposé la réduction du niveau des missions diplomatiques, entrave l'exportation des armes. Il a été élargi en 1993 pour imposer d'autres sanctions.

<sup>121</sup> Il s'agit des attentats du 11 Septembre perpétrés par le groupe Al Qaida. Le Monde Diplomatique, Septembre 2004.

<sup>122</sup> Le deux pays ont lancé un dialogue stratégique. La première session s'est tenue en octobre 2012 à Washington. Les travaux de la 2ème session de ce dialogue ont eu lieu en Algérie, jeudi 03/04/2014, sous la co-présidence du ministre des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, et le secrétaire d'Etat américain, John Kerry. Il englobe les dimensions politique, économique, sécuritaire, éducative et culturelle.

<sup>123</sup> L'Algérie, à l'instar de la Mauritanie, est associée à l'Initiative Plan Sahel (IPS), puis à l'initiative transsaharienne contre le terrorisme (TSCTI), à laquelle participent le Maroc et la Tunisie comme observateurs ainsi que d'autres pays africains.

coopération énergétique) entre dans le cadre d'un partenariat global et stratégique entre les deux pays. Consciente de l'importance de sa rente pétrolière et gazière, l'Algérie ne cache pas son ambition d'être l'Etat phare du Maghreb. Ce qui n'est pas sans susciter l'inquiétude des autres Etats de la zone et risque de relancer la course à l'armement.

La rivalité entre les deux pays dépasse le cadre diplomatique au domaine militaire. Selon Achraf Semmah, l'Algérie et le Maroc réservent des moyens financiers colossaux pour l'achat des armes, « *la conclusion par l'Algérie d'un contrat d'acquisition d'une soixantaine d'avions de combat avec la Russie en 2006 avait immédiatement suscité une réaction de Rabat qui s'est empressé de moderniser sa flotte de Mirage F-1. Le budget militaire algérien pour l'année 2009 s'élevait à 6,25 milliards de dollars soit une augmentation d'environ 10% par rapport à 2008* »<sup>124</sup>. Selon l'hebdomadaire Jeune Afrique, c'est l'Algérie qui serait en tête, « *en consacrant 5,67 milliards de dollars (3,5 % du PIB) à son armée en 2010, l'Algérie est devant l'Egypte (6,2 milliards de dollars, mais plus de 1 milliard provenant de l'aide américaine). La même année, le Maroc a mobilisé 3,2 milliards de dollars* »<sup>125</sup>.

Dans un cadre géostratégique, le Maroc est un pays très important pour les Etats-Unis dans plusieurs domaines. C'est l'allié le plus stable et le plus fiable pour les occidentaux dans la zone. Sur cette relation privilégiée a déclaré Hilary Clinton lors d'une visite au Maroc : « *pour nous, le Maroc est un pays leader et un modèle ...* »<sup>126</sup>. Un atout que les autorités marocaines cherchent à utiliser pour avoir un soutien américain plus prononcé dans sa politique internationale, d'une part et sur le conflit politico-militaire du Sahara occidental d'autre part. Mais aussi c'est un soutien de taille dont le Maroc a besoin comme une carte d'influence dans ses rapports avec les Européens, surtout depuis qu'il a signé un accord de libre-échange avec les Etats-Unis en 2004.

Son rapprochement avec les Etats-Unis est peut être dû à sa déception en raison de la fin de non-recevoir que l'Europe lui avait opposée lorsque il avait demandé officiellement en

---

<sup>124</sup> SEMMAH, Achraf. Les milliards des forces armées royales. *Le Temps*, 22 /12/2009.

<sup>125</sup> OUAZANI, Cherif. Algérie: voyage au cœur de l'armée. *Jeune Afrique* du 02/02/2012.

<sup>126</sup> AIT AKDIM, Youssef. Maroc-Etats-Unis : sur un petit nuage. *Jeune Afrique*, le 21/09/2012.

1987 et en 1994 à adhérer à l'UE. Dès lors, le nouveau rapprochement entre le Maroc et les Etats-Unis prend une dimension autant géopolitique que purement économique.

Entre la rivalité américano-européenne au Maghreb, la Chine se présente récemment comme un troisième choix dans la zone dans un cadre purement économique. Pour l'Algérie, ses relations avec la Chine remontent à la période de la guerre de l'indépendance. Mais aujourd'hui le partenariat économique entre les deux pays a pris une grande dimension. Selon un site d'information mauritanien, « *le montant des marchés accordés aux Chinois dépassent 20 milliards de dollars dont la grande mosquée d'Alger au milliard d'euros. Trente mille chinois vivent en Algérie, dont 3.600 commerçants et 567 entreprises* »<sup>127</sup>.

La Chine a aussi de bonnes relations avec le Maroc. Elle est son troisième fournisseur. Selon Yang Yan Hong, le doyen de la faculté des études étrangères à l'université de l'économie et du commerce international (UIBE) de Pékin, « *les relations économiques entre Pékin et Rabat ont connu un développement significatif durant les deux dernières décennies comme en témoignent les échanges commerciaux qui ont augmenté d'environ un milliard de dollars en 1990 à près de 3 milliards de dollars en 2010* »<sup>128</sup>.

Dans ses rapports avec les pays maghrébins, la Chine ne pose pas de conditions politiques attachées à l'aide et respecte le principe de non-ingérence dans les affaires internes d'un Etat souverain, qui est très cher aux pays Nord-Africain. Par ailleurs, et pour la même raison, la Chine n'est pas trop regardante sur les questions des droits de l'Homme. Cette doctrine manifeste fait référence à l'histoire de la Chine. Une réalité qui va dans le même sens que la vision des pays du Maghreb. En fait, les pays de l'Afrique du Nord considèrent que seul le gouvernement souverain est en mesure d'évaluer sa situation interne et en suite adopter les réformes essentielles pour améliorer sa situation politique et économique.

Les Chinois mettent régulièrement en avant une différence fondamentale avec la coopération de l'Union Européenne. De ce point de vue, l'aide chinoise sert de soutien au développement des pays africains dans un processus qui doit avant tout être interne. Tandis

---

<sup>127</sup> Cridem.org. La déferlante chinoise au Maghreb. Le 17/01/2014, disponible à l'adresse : [www.Cridem.org](http://www.Cridem.org)

<sup>128</sup> Afrique Chine. Net. Maroc-Chine nouveaux horizons. *Afrique Chine. Net*, du 18/02/2011. Disponible à l'adresse : <http://www.afriquechine.net>.

que les occidentaux cherchent à imposer, de l'extérieur, les réformes qu'ils jugent nécessaires. Pour les pays maghrébins, il y a beaucoup à gagner dans le cadre de cette coopération, tant en matière de création d'emplois qu'au niveau du renforcement de l'appareil industriel.

La difficulté dans la normalisation des relations entre le Maroc et l'Algérie a été aggravée par la situation sécuritaire dans la zone, surtout après les attentats de Marrakech en 1994. En fait, les autorités marocaines ont considéré que l'Algérie était impliquée dans cet événement, ce qui a entraîné la fermeture de la frontière terrestre entre les deux pays. Dans la foulée, l'Algérie et Etats-Unis d'Amérique ont tissé une coopération étroite sur des thèmes sécuritaires, par contre son rapprochement avec l'Union Européenne a pesé lourd dans sa balance commerciale. Pourtant, le Maroc possède un avantage certain dans sa coopération économique et politique avec l'UE grâce à la rive nord de la Méditerranée.

La question du Sahara Occidental, revendiqué par le Maroc depuis la *Marche Verte* de 1975 constitue une difficulté supplémentaire. Dans ce conflit, l'Algérie, porte un soutien sans faille aux militants du Polisario et accueille ses réfugiés. L'engagement de deux pays dans ce litige rend la situation difficile, et fait de lui une pierre d'achoppement devant l'intégration régionale. La décision des Nations-Unies en 1988 d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara Occidental était considérée comme une bonne solution, mais le diable est dans les détails car les problèmes de définition du collège électoral (problème de population) empêchent les parties concernées d'avancer vers une solution à travers le vote de la population. Cette situation a un impact négatif sur l'Union du Maghreb Arabe qui s'enlise dans l'inaction politique depuis plus de vingt ans.

Dans le cadre de cette concurrence, la Libye post-révolution était le seul pays maghrébin qui pouvait rivaliser avec l'Algérie. Mais la réputation « sulfureuse » de son ex Guide l'exposée à des sanctions difficiles durant de longues années. Sur la question de l'armement elle était dépendante de la Russie en premier lieu et des pays Européens. Actuellement le pays est en guerre civile. Par contre l'Algérie est en train de tourner la page de la guerre civile et « grâce à ses importantes recettes pétrolières a lancé des programmes de grands travaux d'infrastructures et déploie une diplomatie des bons offices en Afrique et

*au Proche-Orient. Surtout, elle est devenue le premier acheteur d'armes conventionnelles d'Afrique, et un des cinq meilleurs clients de la Russie »<sup>129</sup>.*

En fait, la guerre froide à laquelle se livrent le Maroc et l'Algérie coûte cher non seulement à ces deux pays, mais à tous les pays maghrébins. Elle a généré des dégâts, politiques, économiques, et sécuritaires. C'est une guerre dont les belligérants nient l'existence. Ils évitent la confrontation directe, car elle est suicidaire et ses résultats sont incertains.

La guerre est la ligne rouge que les dirigeants des deux pays intègrent de manière tacite. Mais la guerre froide entre maghrébins est là, avec son cortège de diabolisation, de campagne médiatique, de compétitions diplomatiques et de course à l'armement. Et c'est en cela qu'elle devient un handicap majeur. Elle se fait au détriment de besoins économiques et sociaux, ce qui est de nature à exacerber la tension sociale.

La guerre froide est idéologique, il s'agit de la confrontation de deux modèles où il n'y aurait de place que pour un seul. Loin des discours officiels une simple lecture des relations entre les deux pays montre, sans ambages, que l'affaire du Sahara Occidental est aussi stratégique pour les Algériens qu'elle l'est pour les Marocains.

Souvent les chercheurs considèrent que les relations entre les deux pays se normaliseront dès que le problème du Sahara sera résolu, mais la réalité est toute autre. Le dossier du Sahara n'est pas la seule cause des tensions entre le Maroc et l'Algérie, il en est l'incarnation. C'est l'arbre qui cache la forêt, pour les deux pays qui se veulent des Etats-phares de la zone.

La question de la quête de l'hégémonie régionale au Maghreb est un cercle vicieux aussi coûteux que dangereux pour la sécurité et la stabilité. Dans cette région, où on est encore à la conception classique de la sécurité, chaque Etat renforce son potentiel militaire et provoque un sentiment d'insécurité chez le voisin qui, à son tour, accroît son arsenal défensif. La politique d'Etat-nation et les relations tantôt amicales, tantôt agressives, ne sont pas la bonne solution pour la sécurité et la stabilité dans la zone maghrébine. Comme le souligne

---

<sup>129</sup>CHENA, Salim. Enjeux géopolitiques au Maghreb : question globales, intérêts régionaux. *Point de mire* vol. 11, n° 5mars 2010.

Bernard Ravenel « *la sécurité ne s'obtient pas par la concurrence qui se manifeste par une course aux armements mais par la coopération entre ennemis potentiels, à partir d'un processus négocié de désarmement et de démilitarisation* »<sup>130</sup>. Ces Etats doivent dépasser les clivages de la rivalité. La sécurité dépasse la question de l'armement, elle suppose la garantie du développement humain, ce qui signifie une distribution équitable des revenus et des ressources sans aggraver l'actuelle dégradation écologique, et le respect des droits humains, sociaux et politiques. C'est dans ces conditions seulement que sera assurée et construite, une réelle sécurité nationale et régionale, et qu'il sera possible de faire face aux menaces telles que le terrorisme, le trafic de drogue et la circulation des armes légères.

---

<sup>130</sup> RAVENEL, Bernard. *Vers une sécurité commune en Méditerranée, démilitariser le concept de sécurité*. Les Etudes de Damoclès, Lyon, 2001, p. 61

## **SECTION II : LE MAGHREB : UNE REGION EN PROIE A DES MENACES PERMANENTES**

Espace incontournable d'échanges et interface entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe, le Maghreb est devenu grâce à sa position géographique, ses richesses humaines et énergétiques, une région géostratégique qui attire tous les regards, mais aussi une zone d'instabilité et d'insécurité. Les menaces à la sécurité des Etats y sont aujourd'hui multiformes. Elles conjuguent des éléments traditionnels, comme les tensions interétatiques et des éléments qui constituent une donne nouvelle avec le terrorisme et l'immigration clandestine d'une part (Paragraphe I) et le développement du crime organisé d'autre part (Paragraphe II).

### **PARAGRAPHE I : LES MENACES REELLES DANS LA REGION : LE TERRORISME ET L'IMMIGRATION CLANDESTINE**

L'islamisme radical et le terrorisme ont toujours été pris au sérieux par les Etats de l'Afrique du nord qui luttent contre ces phénomènes depuis le début des années 1980. Aujourd'hui, le terrorisme y est devenu une menace stratégique croissante(A). Mais les pays de cette zone doivent aussi faire face à une autre dimension dangereuse qui est transfrontalière celle de l'immigration clandestine(B).

#### ***A -LE TERRORISME COMME MENACE STRATÉGIQUE CROISSANTE***

À défaut d'une union des Etats du Maghreb arabe, l'union des terroristes du Maghreb arabe est une réalité. En fait, la composition multinationale des groupes terroristes est un signe fort d'une union transfrontalière voire transcontinentale. Le terrorisme au Maghreb soulève beaucoup de questions. Pour autant, le terrorisme est la fabrication directe ou indirecte des régimes politiques en place. Leurs responsabilités politiques, sociales et morales sont immenses dans des pays dévorés par l'injustice sociale, la misère, l'exclusion et le désespoir d'une jeunesse marginalisée. Les pays du Maghreb « *ayant, dans la plupart des cas, empêché l'émergence d'une opposition démocratique, qu'elle soit de tendance « laïque » ou*

*islamiste, [ils] ont créé les conditions de l'apparition de groupes armés, soit purement locaux, soit se rattachant à la grande geste panislamique »<sup>131</sup>.*

Au Maghreb, l'islam est la religion de l'Etat et de la population. Mais l'émergence de l'islam politique est devenue une réalité après l'échec du discours nationaliste panarabe des années post-indépendance. Les islamistes estiment que les régimes politiques et les systèmes économiques en place, inspirés des modèles européens sont des échecs et que l'élite politique doit changer ainsi que les systèmes. Selon ces derniers, c'est un devoir religieux, politique, social et moral qui autorise l'utilisation de tous les moyens pour parvenir à leurs fins. Aujourd'hui, on constate qu'il existe un amalgame entre l'islam et le terrorisme, entre l'islam et la violence. Ces préjugés sont le fruit d'une méconnaissance de la pensée et de la théologie islamique et le résultat d'une médiatisation trop grande de l'islam radical depuis la révolution iranienne de 1979<sup>132</sup>, qui suscite des peurs chez les occidentaux. Pourtant, le terrorisme reste le fait de groupes minoritaires dans le monde musulman. Cette médiatisation a été à son comble lors des attentats du 11 Septembre 2001.

L'immense majorité des musulmans pratique un islam modéré, c'est-à-dire tolérant et pacifique, surtout au Maghreb. Mais, ce qui a fondamentalement changé, c'est l'inscription de l'islam radical dans la vie politique et, en particulier, au Maghreb. L'extrémisme est une maladie, dans tous les domaines : religieux, politiques, sportifs..., c'est la ligne rouge qu'on franchit dans un moment de folie.

Le terrorisme ou l'extrémisme se nourrit de l'injustice, de la corruption, du désespoir..., des termes dans lesquels s'enlise le Maghreb depuis les indépendances nationales mais aussi de l'arrogance des grandes puissances. Selon Taboada Leonetti, *« l'impérialisme arrogant de l'Occident, la domination économique, militaire et culturelle qu'il exerce sur le reste du monde, notamment sous la figure des Etats-Unis – mais pas seulement - ont conduit une partie de l'islam à se reconstruire en opposition à cet Occident, à*

---

<sup>131</sup> CALLIES DE SALIE, Bruno. *Le grand Maghreb contemporain, entre régimes autoritaires et islamistes combattants*. op.cit, p. 10.

<sup>132</sup> C'est une révolution déclenchée contre l'impérial d'Iran de la dynastie Pahlavi en 1979, et qui a transformé le pays en république islamique.

*sa culture et à ses valeurs* »<sup>133</sup>. L'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, l'occupation de l'Irak par les USA sont des exemples clairs, considérés par les musulmans comme des agressions. De leur partialité dans la tragédie palestinienne, de leur complicité avec les régimes maghrébins autoritaires et leur unilatéralisme... autant de questions qui font de l'Occident un ennemi aux yeux des radicaux.

Dans les faits, les Etats maghrébins ont mis les occidentaux face à un dilemme : choisir entre les régimes autoritaires ou les islamistes. Les occidentaux ont choisi leur camp, en occultant le plus souvent les violations des droits de l'homme, l'emprisonnement arbitraire des opposants et la manipulation des élections. D'ailleurs, c'est pourquoi Alvaro a fait une réflexion dans ce sens en précisant que : « *À partir de 1995, on a considéré que le grand défi pour l'UE dans la Méditerranée était l'islamisme politique. On considérait que les pays du sud qui faisaient face à un changement politique étaient en crise (du point de vue économique et sociale) lorsque l'alternative aux régimes existants étaient de forces politiques qui apparaissaient comme un véritable danger aux yeux de l'UE : on ne les comprenait pas, on ne les aimait pas, on avait peur de leur arrivée au pouvoir et on a développé pendant ces années une politique qui avait comme objectif les neutraliser ou, au moins, les rendre incapables de participer activement dans la vie politique* »<sup>134</sup>. Par leur ressemblance, fertiles en autoritarisme, corruption, incapacité..., ainsi la porosité de leur frontières, les régimes maghrébins n'ont pu empêcher le phénomène terroriste, transnational, de se déployer dans toute la région.

Lorsque l'Etat algérien est entré en conflit avec les islamistes radicaux dans une guerre impitoyable au cours de la « *décennie noire* » (1990-2000), les autres Etats du Maghreb se croyaient protégés contre le fléau du terrorisme. D'une part, au nom de l'encadrement du champ religieux au Maroc où le Roi est *amir el Mouminine*, (commandeur des croyants<sup>135</sup>) et en Mauritanie, on prôna que l'éducation religieuse dans les écoles coraniques traditionnelles

---

<sup>133</sup>TABOADA LEONETTI, Isabel. *Les femmes et l'Islam entre modernité et intégrisme*. Edition L'Harmattan, Paris, 2004, p 12.

<sup>134</sup>DE VASCONCELOS, Álvaro. Directeur de Institut d'Études sur la Sécurité de l'Union Européenne, « Comprendre la sécurité autrement : une issue à l'impasse du processus de Barcelone », consultable sur le site, [www.cidob.org](http://www.cidob.org).

<sup>135</sup> Art 41 de la constitution marocaine de 2011.

constitue un remède contre l'extrémisme religieux. D'autre part, au nom de la répression du mouvement islamiste en Tunisie qui a été durement étouffé. Ces Etats croyaient être parvenus à juguler celui-ci et à tuer dans l'œuf toute contestation plus ou moins violente au nom de l'Islam. Mais les attentats qui ont frappé Djerba (2002), Casablanca (16 mai 2003), et Lemgheity (Mauritanie) (Juin 2005) ont mis fin à un mythe longtemps entretenu par les régimes de ces pays en mal de légitimité. Mohamed TOZY estime qu'au «... *soir du vendredi 16 mai 2003, lorsque Casablanca eut fini de compter ses morts entre la Casa d'España et l'hôtel Farah, un mythe est tombé. Le Maroc ne constitue plus l'exception arabe, il n'est plus protégé par sa particularité politique derrière un commandeur des croyants. Le pays rentre dans la cour des pays otages du terrorisme* »<sup>136</sup>.

Après ces événements un nouveau constat se définit, résumé dans le fait que l'Algérie n'est plus le seul pays maghrébin victime de l'extrémisme religieux. L'ensemble du Maghreb est à présent menacé par un phénomène connaissant des mutations rapides et profondes. Sidérés par ces attaques meurtrières, les gouvernements maghrébins, au lieu de conjuguer leurs efforts, se sont engouffrés dans leurs politiques sécuritaires intérieures. Les islamistes radicaux sont d'abord perçus comme une menace intérieure et donc un instrument dont les pays voisins peuvent se servir dans le but de déstabiliser l'autre<sup>137</sup>.

L'Algérie, qui est le premier pays maghrébin frappé par le terrorisme, s'est retrouvée seule face à la vague terroriste. Critiqué pour avoir fait avorter le processus électoral, que les islamistes allaient remporter, le pays avait glissé dans une guerre civile terrible, qui a coûté la vie à des milliers de personnes. Aujourd'hui, le pays semble avoir vaincu le terrorisme militairement et politiquement. Les terroristes ont été combattus et acculés jusque dans leurs derniers retranchements. Ils ont entamé leur dégénérescence à partir du moment où ils s'étaient attaqués frontalement à la société lorsque celle-ci s'est démarquée du mouvement qui les sous-tendait. Le temps des massacres à grande échelle est révolu et un calme relatif règne en Algérie.

---

<sup>136</sup>TOZY, Mohamed. Le Maroc à l'épreuve de l'islamisme globalisé. collège de défense de l'OTAN, « Horizons de sécurité en méditerranée et au Moyen-Orient : communauté d'intérêts et défis communs », Rome, 29-30 Novembre 2004, p. 37. Disponible à l'adresse : <http://berkoukmand.yolasite.com>

<sup>137</sup> La Tunisie accusait la Libye de Kadhafi d'avoir servir des islamistes tunisiens, pour la déstabiliser.

Aujourd'hui, l'Algérie considère qu'elle a vaincu le terrorisme, mais un petit nombre d'activistes est encore actif dans les maquis, l'enlèvement de Hervé Gourdel en septembre 2014, à Tizi Ouzou dans l'est de l'Algérie confirme cette réalité<sup>138</sup>. Le recul des combattants terroristes est dû aux effets conjugués de la lutte antiterroriste, des mesures du pardon (clémence) sous le président Liamine Zeroual (1995) et l'adoption de la loi sur la concorde civile initiée par le président Abdel Aziz Bouteflika (1999). Mais en dépit de cette politique de réconciliation nationale que continue de prôner le chef de l'Etat algérien, certains groupes refusent de déposer les armes.

Dans le même sens, on peut rappeler qu'en décembre 2006, dans la région d'Ain Defla, à 160 km à l'ouest d'Alger, une entreprise américaine dans une zone bien sécurisée a été l'objet d'une attaque terroriste. L'exemple le plus flagrant est celui de l'attaque perpétrée par les islamistes sur le site d'Ain Amenas en Algérie en 2013<sup>139</sup>. Cela démontre clairement que ces organisations ont une parfaite connaissance du terrain et aussi elles jouent sur la faiblesse des Etats centraux, censés coordonner leurs luttes contre les groupes terroristes.

Le 26 mars 2007, l'armée algérienne (appuyée par la gendarmerie nationale et les patriotes, les différents corps de sécurité) avait lancé une vaste offensive aérienne et terrestre dans la *wilaya de Bejaïa*, pour éliminer des membres du GSPC. Elle a mené des opérations de ratissage pendant plusieurs mois. La réaction de l'Etat algérien s'expliquait par la multiplication d'attaques isolées contre des positions de militaires algériens à l'automne 2006, dont certaines étaient attribuées au groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Ce regain de violence a conduit le Département d'Etat américain à avertir à nouveau ses ressortissants résidants ou désirant se rendre en Algérie que la menace terroriste continue de présenter un sérieux risque. Mais ce qui est plus préoccupant, ce sont les mutations dangereuses que connaît le terrorisme à l'échelle du Maghreb, dans le sens d'un redéploiement stratégique et peut-être d'une plus grande radicalisation de ses actions. Alors qu'elle est en pleine transformation, l'Algérie reste la cible prioritaire d'AQMI, et les

---

<sup>138</sup> GOURDEL, Hervé est un Français natif de Nice, guide de montagne, il a été enlevé et exécuté en septembre 2014, dans l'est de l'Algérie par un groupe terroriste affilié à l'Etat islamique.

<sup>139</sup> C'est une prise d'otage massive menée du 16 au 19 janvier 2013 sur le site d'exploitation gazière, situé à 45 km à l'ouest d'Ain Amenas dans le Sahara au Sud de l'Algérie, par (les signataires par le sang), un groupe armé islamiste dissidents d'Al-Qaïda au Maghreb islamique.

Algériens continuent d'occuper des postes-clés au sein de l'organisation. AQMI gagne également du terrain à l'Est et au Nord, notamment en Libye et en Tunisie, car les troubles causés par le Printemps arabe ont « ouvert de nouvelles perspectives d'activités » dans toute la région. Même si AQMI se rapproche d'Al-Qaida à l'échelle mondiale sur le plan idéologique et institutionnel, ses projets sont principalement locaux et plus particulièrement algériens<sup>140</sup>. Ces dernières années, AQMI et Boko Haram<sup>141</sup> ont renforcé leurs liens. Cette dernière est une organisation terroriste nigériane, mais elle est également dans les pays voisins (Cameroun). Elle a revendiqué le kidnapping de plus de cent jeunes filles dans un établissement d'enseignement secondaire du nord-est du Nigéria<sup>142</sup>.

Au cours de ces dernières années, AQMI semble avoir commencé à se déplacer hors de ses itinéraires historiques strictement algériens, développant une zone de recrutement et un système d'entraînement plus régionaux, répartis dans le Sahel et commençant à ouvrir de nouveaux fronts d'opérations. En effet, l'émergence des combattants islamistes était d'abord connue en Algérie mais la zone d'opération s'est étendue jusqu'aux les pays du Sahel dans une zone désertique sur des frontières difficile à contrôler. Cette zone comprend certaines parties de la Mauritanie, du Mali et du Niger (le 8/01/ 2011, *Al-Qaida* au Maghreb Islamique avait enlevé deux Français au Niger).<sup>143</sup>

L'année 2006 et le début de 2007 ont vu le renforcement de l'alliance entre les organisations terroristes au Maghreb d'une part et entre celles-ci et *Al Qaida* d'autre part, donnant lieu à : *Al-Qaida au Maghreb* islamique (AQMI). C'est une annonce en guise de défis et de menaces, une déclaration solennelle, qui aura des effets sur les terrains de tous les pays maghrébins, contrairement aux déclarations solennelles interminables des chefs d'Etat de la région.

---

<sup>140</sup> Un site du groupe britannique BP en Algérie a été attaqué le 16 janvier 2013, par un groupe terroriste, venu du Mali. Plusieurs employés ont été tués. L'attaque s'est produite en plein désert, à In Amenas, à 50 km de la frontière libyenne.

<sup>141</sup> Boko Haram, est un groupe islamiste extrémiste, il a revendiqué l'enlèvement d'une famille française, au Cameroun le 19 février 2013.

<sup>142</sup> Le Monde. Kidnapping massif d'écolières dans le nord du Nigéria. *Le Monde*, le 15/04/2014.

<sup>143</sup> L'un des français enlevés est membre d'une ONG ; l'autre était un ami du premier. La revendication est authentifiée le 12 janvier 2011 par un document audio. Au cours d'une tentative de libération par les forces françaises, les deux otages, Antoine de Léocour et de Vincent Delory sont tués.

Il est désormais évident non seulement pour les Maghrébins, que le groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), qui a essaimé dans tous les pays du Maghreb, est connecté au Groupe islamique des combattants marocains (GICM), ainsi qu'au Groupe islamique des combattants libyens (GIC), au Front islamique tunisien (FIT) et au Groupe mauritanien pour le prêche et le jihad (GMPJ). L'ensemble de ces groupes coordonnent leurs actions terroristes contre les intérêts nationaux et étrangers.

En juin 2005, la Mauritanie a été victime d'un acte terroriste. Les groupes terroristes qui agissent dans la zone désertique entre le Mali, l'Algérie et la Mauritanie ont attaqué un cantonnement mobile de l'armée mauritanienne, proche de Lemgheity à environ 400 km au Nord-est de la ville minière de Zouerate. Cette agression a été revendiquée par le GSPC, avec la participation des islamistes mauritaniens<sup>144</sup>. En fin 2006, le GSPC avait proféré des menaces contre le *rallye Paris-Dakar*, et par des mesures de sécurité, les organisateurs ont annulé les deux étapes les plus importantes de la course entre la Mauritanie et le Mali. Mais en réalité les terroristes maghrébins avaient décidé d'arrêter le rallye, ce qui a été fait malgré les assurances des Etats maghrébins et africains concernés.

Le 5 janvier 2008, les organisateurs du Paris-Dakar ont décidé d'annuler la « *mythique* » course, préférant suivre les conseils du gouvernement français qui mettait en garde contre de possibles menaces terroristes en Mauritanie, pays dans lequel devait se dérouler la majeure partie des épreuves. Plusieurs indices confortent le lien de plus en plus perceptible entre les différentes organisations terroristes maghrébines. Les membres du Groupe islamique des combattants marocains (GICM), auteurs des attentats de Casablanca de 2003, ont été formés, selon le général Laagrini, patron de la DST marocaine, par le GICL qui s'était distingué par une tentative d'assassinat contre Kadhafi à Benghazi en 1996. En mars 2005, dix membres du Front islamique tunisien (FIT) avaient été arrêtés en Algérie, ce qui prouva la jonction entre les terroristes tunisiens et ceux du GSPC. Par ailleurs, les éléments du groupe terroriste accrochés par les services de sécurité tunisiens les 23 décembre 2006 et 3 janvier 2007 à Hammam-Lif et Soliman ont été identifiés comme étant des terroristes ayant

---

<sup>144</sup> L'arrestation d'un groupe islamiste mauritanien en 2007, a confirmé que des mauritaniens ont pris part à cet attaque, au cours de laquelle 15 soldats mauritaniens ont perdu la vie.

des liens avec le GSPC algérien et le GICM marocain. Un des points communs de ces groupes est d'avoir transité, pour la plupart de leurs membres par l'Afghanistan où ils ont passé des mois d'entraînement et d'embrigadement. La mise en ligne de vidéos de propagandes met en évidence l'existence d'une coordination entre les djihadistes algériens, marocains, tunisiens, libyens et mauritaniens, ce qui confirme que les groupes terroristes sont toujours en action n'est pas seulement dans la région, mais au niveau international. Une nouvelle topographie du terrorisme est ainsi née au Maghreb.

Ce « *Maghreb du terrorisme* » est une réalité et est en même temps un défi pour les Etats de la région, encore désunis. La porosité des frontières et la facilité avec laquelle les terroristes peuvent se mouvoir d'un pays à l'autre témoignent de l'absence d'une coopération entre les services de sécurité dans les pays maghrébins, due à une méfiance mutuelle.

En fait, le principal obstacle et le frein majeur à une action coordonnée résident ainsi dans un conflit politico-militaire, qui pourrait paraître accessoire à la prolifération du terrorisme au Maghreb et au Sahel, mais qui est, en réalité, au cœur de question sécuritaire dans la zone. Dans cette ambiance de désaccord et de suspicion, le Maroc et l'Algérie multiplient les initiatives de coordination et de concertation et les alliances sur la question de la sécurité Sahélo-maghrébine, « *lorsqu'Alger réunit cinq pays limitrophes et « omet » d'inviter son voisin marocain, ce dernier rétorque en organisant une conférence à Marrakech, où il convie les experts de trente pays africains pour réfléchir sur les moyens de contrer Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et « oublie » de même de convier les Algériens* »<sup>145</sup>.

La rivalité maroco-algérienne revient toujours au centre des débats et hypothèque toute mise en place d'une stratégie efficace. Contrairement aux Etats, les organisations terroristes ont su développer leur capacité en profitant de la technologie des communications et le manque de coordination des pays de la zone.

---

<sup>145</sup> Khaled Ibrahim Khaled, « *Ce que cache l'insécurité au Sahel* », le Figaro, 31 janvier 2011.

Lors d'une réunion en mai 2010 des pays sahéliers à Alger sur la question de la sécurité dans la zone, le ministre algérien chargé des Affaires africaines et maghrébines, Abdelkader Messahel avait répondu avec ironie au délégué du Burkina Faso qui l'avait questionné sur une éventuelle participation du Maroc : « *j'ai consulté les livres d'histoire et de géographie, et je n'ai trouvé nulle trace de l'appartenance du Maroc à la région sahélienne* ». Même sur un sujet aussi crucial qui mériterait un pacte absolu contre le terrorisme les pays maghrébins n'arrivent pas à unir leurs efforts.

Le Maghreb qui, jusqu'en 2006, était resté relativement épargné par les actions spectaculaires d'*Al Qaida*, est désormais un nouveau théâtre du terrorisme international. Le GSPC s'est rallié officiellement à l'organisation d'Oussama Ben Laden, ce qui constitue une manière pour ces organisations terroristes de célébrer le 5<sup>e</sup> anniversaire des attentats meurtriers qui ont frappé les Etats-Unis d'Amérique et de lancer en même temps de nouveaux avertissements au monde entier. Désormais, « *l'Organisation d'Al-Qaida aux pays du Maghreb Islamique* », se chargera de toutes les opérations d'*Al-Qaida* dans cette région.

A l'occasion de cet anniversaire, le numéro deux d'*Al-Qaida*, l'Égyptien Aymen Al-Zawahiri, a déclaré dans une vidéo que : « *cette union bénie sera un os dans la gorge des croisés américains et français* ». Mais cette nébuleuse n'attaque pas seulement les intérêts des pays occidentaux, mais aussi des objectifs nationaux en tirant profit des aides et subsides qu'elle parviendra à obtenir dans le cadre de cette nouvelle alliance. Le changement de mode d'opérations par les groupes terroristes au Maghreb, comme l'introduction du phénomène *kamikaze* témoigne d'une escalade dans l'échelle de la violence rendue possible grâce à la mise en réseau des moyens logistiques et humains dont peut disposer cette nébuleuse. On est désormais au Maghreb face à une nouvelle génération de terroristes prêts à sacrifier leur vie pour leur cause. Cette prolifération est exacerbée par la distribution par Kadhafi, ainsi que la France et ses alliés, des armes<sup>146</sup> qui se sont retrouvées entre les mains des terroristes après sa chute.

Face aux mutations du terrorisme dans la zone sahélo-maghrébine, les Etats maghrébins ne semblent pas avoir pris la pleine mesure des nouvelles menaces. L'absence d'une coopération régionale digne de ce nom pour combattre un phénomène ayant des ramifications dans plusieurs pays en est la preuve éclatante.

Il y a plus de coopération, sur ce plan, entre chacun des différents Etats du Maghreb et les Etats-Unis qu'entre les Maghrébins eux-mêmes. En réalité, ce sont les Américains qui sont à l'origine d'actions collectives de lutte anti-terroriste dans la région (Maghreb et Sahel), à l'image du « *Plan Sahel Initiative* » lancé en 2002, et rebaptisé « *Trans-Sahara Counter Terrorism Initiative* » en 2004. Il est vrai que Washington a, depuis les événements de New

---

<sup>146</sup> GELIE Philippe. La France a parachuté des armes aux rebelles libyens. *Le Figaro*, le 28/06/2011.

York en 2001, engagé une lutte globale contre le terrorisme et renforcé son dispositif de sécurité partout où ses intérêts sont menacés.

Dans cette intention, la Maison Blanche qui avait annoncé vouloir créer un commandement militaire unifié pour l'Afrique, recherche la contribution et l'expertise des pays du Maghreb, notamment de l'Algérie. L'ambassadrice des Etats-Unis à Alger avait assimilé en 2003 la situation de l'Algérie à celle à laquelle l'administration américaine est confrontée depuis le 11 septembre 2001 en déclarant : « *Vous avez malheureusement plus d'expérience en ce qui concerne le terrorisme. Il est difficile de trouver un Algérien qui n'ait pas été touché par le terrorisme. Aux Etats-Unis, les événements du 11 septembre étaient un choc et je ne veux pas sous-estimer l'impact de ces événements chez nous et chez vous. Vous avez perdu tellement de gens en une décennie. Il est dommage que nous et les autres pays soyons entrés dans cette lutte, dans ce conflit, plus tardivement*<sup>147</sup> ». Cette déclaration, témoigne de l'intérêt que les Etats-Unis portent à la région.

Le 7 février 2007 à Dakar, le général américain William Ward avait piloté les travaux de la 3<sup>ème</sup> Conférence du Partenariat transsaharien de lutte contre le terrorisme, auxquels ont pris part les chefs d'Etats-majors ou responsables militaires du Maghreb (Mauritanie, Maroc, Algérie et Tunisie) et de cinq pays subsahariens (Tchad, Mali, Niger, Nigeria et Sénégal). Un budget annuel de 90 millions de dollars avait été fixé pour contrer les terroristes dans la région et le porte-parole de l'administration Bush avait clairement affiché l'intention des Etats-Unis d'installer une base de surveillance américaine dans le Sahel.

Les pays du Maghreb ont raté plusieurs occasions de coordonner leurs efforts dans la lutte anti-terroriste. La convention d'Alger contre le terrorisme entrée en vigueur en septembre 2002, à l'occasion du sommet de l'Union africaine, n'a pas été signée par le Maroc en raison de la présence de République arabe sahraouie démocratique (RASD). Pour Rabat, les combattants du Polisario ne sont que « *des terroristes, des mercenaires à la solde d'Alger* ». Pourtant les terroristes qui se font exploser à Casablanca ou à Alger partagent eux-mêmes la même vision, les mêmes motivations et les mêmes objectifs, mais face à eux, les Etats de la zone sont incapables d'organiser leurs efforts.

---

<sup>147</sup> PHILIPPE BRAS, Jean. Le Maghreb dans la « guerre contre le terrorisme » : enjeux juridiques et politiques des législations « anti-terroristes ». *L'Année du Maghreb*, II/2005-2006. Edition CNRS, pp. 447-467.

Aujourd'hui, la presse évoque l'affiliation de certains groupes terroristes maghrébins à l'Etat islamique(DAECH). Le groupe terroriste algérien qui a revendiqué le kidnapping et la décapitation d'Hervé Gourdel (soldat du califat), est composé des anciens membres d'AQMI, désormais considéré comme la filiale algérienne de l'EI<sup>148</sup>. Pour répondre à l'ampleur de la menace, il faut une réponse globale.

Au cours des dernières années, l'échange d'informations transfrontalières dans la lutte contre le terrorisme a été amélioré d'une manière sensible. Mais il y a encore beaucoup d'efforts à accomplir, par exemple, dans le domaine de la radicalisation et des recrutements des nouveaux terroristes. L'objectif était d'éradiquer les causes qui poussent les personnes à se tourner vers le terrorisme, en s'attaquant aux facteurs qui favorisent l'extrémisme et le basculement dans la violence. La propagation de la culture de la tolérance religieuse est un travail nécessaire, comme l'est aussi l'exercice de la justice sociale et politique.

Le terrorisme est un acte aveugle. Il mène ses actions là où il peut réaliser des objectifs médiatiques. Il frappe sans discernement et profite pleinement du manque de coopération interétatique. Les initiatives de lutte contre le terrorisme dans la sous région doivent s'intégrer au sein d'un plus vaste programme. Le but est d'apporter une solution à la faiblesse de la gouvernance territoriale, politique et économique, en supprimant les occasions dont jouissent actuellement ces groupes pour légitimer la violence en tant que forme d'expression politique. Il n'y aura jamais de développement dans l'insécurité, ni de progrès dans l'instabilité. Les pays du Maghreb doivent unifier leurs actions pour faire face à des défis communs, non seulement le terrorisme, mais également l'immigration clandestine qui fait des pays maghrébins une zone de transit et de destination à défaut.

---

<sup>148</sup>SFALI, Adam. Pour combattre DAECH, l'Algérie s'équiperait en armements Allemands. *Lemag.ma*, publié le mardi 7 octobre 2014.

## ***B - PHÉNOMÈNE DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE***

Un graffiti rédigé par un migrant au centre de rétention de Nouadhibou (Mauritanie)<sup>149</sup> démontre l'incompréhension des candidats à l'émigration face à la lutte que mènent les Etats à leur encontre. Le petit texte en question était ainsi rédigé :

*« À l'époque, quand les blancs venaient en Afrique par la mer, on ne les traitait pas de clandestins ; pourquoi aujourd'hui, quand nous essayons d'aller par la mer en Europe, on nous traite de clandestins ».*

La question de l'immigration clandestine au Maghreb offre un autre exemple de la fuite en avant solitaire des pays maghrébins. Ce phénomène est considéré comme une menace contre la vie de milliers d'êtres humains, mais aussi contre les Etats. Au Nord de la Méditerranée, les pays européens mènent un combat constant contre l'immigration clandestine et mettent la pression sur les pays du Maghreb. Ils ont développé des stratégies visant à inciter les pays d'origine et de transit des migrations à contrôler plus et gérer mieux les frontières.

La migration irrégulière constitue une situation complexe qui recouvre des domaines extrêmement variés (sécuritaire, politique, économique, humain...). Face à cette réalité, les Etats maghrébins se trouvent dans une position difficile puisqu'ils sont des pays de départ, de transit, mais aussi de destination. Ce phénomène revêt une importance particulière dans le bassin méditerranéen, espace où l'immigration constitue un enjeu central dans les relations entre les deux rives. La question de l'immigration clandestine au Sud est gérée d'une manière chaotique.

De tout temps abandonner sa famille, son territoire quel qu'en soit le motif, est toujours une décision douloureuse, mais la mobilité des personnes est un choix dont le droit est inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme à son article 13. Migrer est un choix personnel. Aucune mesure étatique dans un monde où règne la liberté de circulation des marchandises, des services et des capitaux, ne pourra empêcher les personnes de se déplacer.

---

<sup>149</sup> Rapport Amnesty international. Mauritanie personne ne veut ne veux de nous. 1 juillet 2008, N° d'index : AFR 38/001/2008. Disponible à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR38/001/2008/fr>

S'il est légitime que les Etats contrôlent les entrées et les sorties à leurs frontières, il n'est pas légitime que les Etats considèrent les personnes qui se présentent à leurs frontières comme des criminels.

Le Maghreb est une zone de transit et de départ vers l'Europe. Il reçoit des migrants dont il n'est pas destinataire. Pris dans un filet, les migrants africains sont immobilisés au Maghreb du fait notamment de la politique de fermeture des frontières de l'Union européenne.

La montée en puissance des flux migratoires à travers le Maghreb au cours de ces dernières années a coïncidé avec des changements extrêmement marqués, aussi bien à l'échelle internationale que régionale et, autant au niveau politique qu'économique. Pour la région, le sommet euro-méditerranéen de Barcelone (1995) prévoyant la constitution entre les deux rives de la méditerranée d'une zone de prospérité a fait naître beaucoup d'espoirs.

En dépit de tous les efforts en Afrique depuis les indépendances, le continent reste extrêmement pauvre et fragile. Les pays africains déclarent que leurs efforts internes visent un seul objectif, réduire la pauvreté. Les espoirs nés avec la création de l'Union Africaine (UA) en juin 2000, pour la construction d'un espace unitaire, pour un développement profitable à tous les pays du continent se sont avérés illusoire. D'autant qu'avant les difficultés économiques et financières internationales enregistrées à partir de la fin de l'année 2001, la part de l'Afrique dans l'aide publique au développement (APD) avait chuté de près de 30%<sup>150</sup>.

Quant aux pays du Maghreb, ils subissaient les effets de plusieurs années de sécheresse et de la mondialisation face auxquelles ils tentèrent de trouver des solutions d'ordre économique. De surcroît, la question du chômage affecte la paix sociale. Au même moment, le Maghreb était soumis à une très forte pression de la part de l'Union Européenne pour maîtriser et contrôler les migrations au départ de son territoire vers l'Europe.

La lutte contre l'immigration clandestine est une question politique consensuelle pour l'Europe. Elle figure à l'agenda de l'ensemble des Etats membres et constitue un point de rencontre permettant d'obtenir l'adhésion de tous autour d'un projet de sécurité intérieure commun. Les autres menaces transnationales n'offrent pas nécessairement cette possibilité.

---

<sup>150</sup> Banque africaine de développement, rapport annuel, 2011.

Au-delà des apparences et des consensus de façade, le terrorisme se révèle par exemple être un thème particulièrement polémique dans les discussions entre les Etats membres. Pour les européens, le clandestin est une source de différentes angoisses: peur du chômage, du multiculturalisme, de la délinquance ou encore la peur du terrorisme.

Dans ce climat, l'Union Européenne a adopté un ensemble de mesures pour convaincre les pays de transit et de départ à collaborer. Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage a souligné que : *« ces nouvelles mesures visent à éviter les incidents tragiques survenues en mer, qui ont coûté la vie à des grands nombre de personnes. La question des migrations est une priorité dans nos relations avec les pays voisins et cet ensemble de mesures est un bon exemple du soutien que nous apportons dans toute la région pour aider nos voisins à améliorer la gestion de leurs frontières et la prise en charge des migrants »*<sup>151</sup>.

De ce fait, les politiques d'immigration représentent un enjeu majeur en termes de relations extérieures. Mais les Européens sont conscients qu'une politique de ce genre ne peut être mise en œuvre sans un minimum de coopération de la part des autres Etats voisins. En matière de lutte contre l'immigration clandestine, cette dimension extérieure se manifestera d'abord par la signature d'accords de réadmission bilatéraux et communautaires avec les pays tiers.

Les accords de réadmission sont une pièce essentielle de la politique européenne de lutte contre l'immigration clandestine<sup>152</sup>. Ils jouent un rôle déterminant dans les procédures d'éloignement des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier. En vertu de ces accords, chaque partie contractante s'engage à réadmettre sur son territoire les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'entrée et de résidence sur le territoire de l'autre partie, et ce, à condition que l'on puisse valablement prouver ou présumer que la personne possède effectivement la nationalité de la partie requise ou qu'elle a transité par son territoire. Les accords de réadmission sont destinés à simplifier les procédures d'éloignement. Ils impliquent

---

<sup>151</sup> Commission Européenne. Mauritanie : nouvelles mesures pour lutter contre l'émigration clandestine vers l'UE.-IP/967,10/07/2006. Disponible à l'adresse : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-06967\\_fr.htm?locale=FR](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-06967_fr.htm?locale=FR).

<sup>152</sup> La base juridique des accords de réadmission est dans le traité de l'UE, article 79, alinéa 3.

que chaque Etat assume soit la charge de ses nationaux soit les conséquences de ses défaillances en matière de contrôle des flux migratoires<sup>153</sup>.

Le droit international fait obligation aux Etats de réadmettre leurs propres ressortissants. Cette obligation ne résulte toutefois pas d'un éventuel défaut en matière de contrôle de leur population, puisqu'il ne peut en principe exister de limitation légale à l'émigration. L'article 13, aliéna 2, de la Déclaration universelle des droits de l'homme précise en effet que « *toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays* » tandis que l'article 3 paragraphe 2, du protocole n°4 de la convention européenne des droits de l'homme précise que « *nul ne peut être privé du droit d'entrer sur le territoire dont il est ressortissant* ». De ce point de vue, les accords de réadmission ne créent aucune obligation nouvelle. Ils ne sont qu'une solution conventionnelle en ce qui concerne la détermination de la nationalité des individus (il est nécessaire de signaler qu'un bon nombre de migrants illégaux ne dispose pas de document de voyage et d'identité, ou détruisent cette dernière lorsqu'ils arrivent en Europe, précisément pour éviter qu'une identification rapide de leur nationalité ne donne lieu à une procédure rapide d'éloignement).

Les accords de réadmission aménagent, dès lors, les conditions dans lesquelles la nationalité d'un individu peut être légitimement établie. En matière de transit, en revanche, le droit international n'oblige en rien un Etat à accepter de reprendre un ressortissant étranger qui aurait transité ou séjourné sur son territoire. Les accords de réadmission visent à surmonter les difficultés rencontrées par les Etats désireux d'éloigner de leurs territoires des personnes en séjours illégaux, en créant des obligations plus larges que celles prévues par le droit international.

Pour protéger ses propres frontières, l'Europe a opté pour l'externalisation de la gestion des flux migratoires. Ainsi elle déplace forcément le problème de l'immigration clandestine en persistant à mener une politique migratoire restrictive. Une démarche sécuritaire s'est imposée, elle est fondée sur le contrôle et la surveillance des frontières, surtout à partir du moment où la gestion de ces dernières est devenue une base principale de la

---

<sup>153</sup> Le Maroc et l'Espagne ont signé à Madrid, le 13 février 1992 un accord en vertu duquel le Maroc prend la responsabilité d'accepter la réadmission de ses citoyens et des nationaux de pays tiers qui sont arrivés en territoire espagnol de manière irrégulière.

sécurité intérieure de l'UE. Considérée comme une solution à l'instabilité des pays voisins ou géographiquement proches, elle occupe une place centrale dans la gestion et des affaires intérieures.

En conséquence, la politique de l'externalisation de la gestion des frontières suppose l'exportation de technologies liées au contrôle et à la sécurité vers des pays où les droits de l'homme sont souvent bafoués, une démarche contraire à l'objectif de la politique extérieure de l'UE, consistant à protéger les valeurs fondamentales de la démocratie. De ce fait, les pays du Maghreb se trouvent dans une situation tout à fait nouvelle et inattendue. Ils sont à la fois zone d'émigration, de transit et d'immigration. Par exemple, en « *Algérie, on estime à 300,000 le nombre de migrants subsahariens dont 40% semble choisir ce pays comme destination finale* »<sup>154</sup>. Pour ces pays, cette situation est difficile, mais en même temps, c'est une arme à exploiter pour des objectifs purement politiques.

Cependant si l'Europe veut que le Maghreb devienne réellement une zone d'immigration, afin de jouer un rôle important pour alléger la tension sur le vieux continent, elle doit participer activement au développement économique de la région parallèlement au processus de la transition démocratique récemment engagé dans la zone. Elle doit aussi, soutenir efficacement la croissance et la prospérité de la région et par là, réduire et même inverser les flux migratoires clandestins. Contrairement à cette vision, des voix s'élèvent pour conditionner l'aide européenne aux pays maghrébins à leur engagement dans la lutte contre la migration vers l'Europe. C'est ce que prône Jean-Dominique Giuliani : « *l'aide au développement européenne à ces Etats doit être conditionnée à un véritable engagement de leur part dans la lutte contre l'immigration clandestine et ses réseaux criminels* »<sup>155</sup>. La pression migratoire se poursuivra certainement et l'Europe cherche à créer une zone d'immigration dans cette région qui a des difficultés économiques et politiques à devenir une zone d'accueil. Cette nouvelle réalité pourrait aggraver la fragilité des pays maghrébin. Plus grave encore et en réponse à des sollicitations européennes, des barrières à la circulation des

---

<sup>154</sup> BENRADI, Malika. La migration clandestine entre les deux rives de la Méditerranée : état des lieux et politiques migratoires. Genève 22-23 septembre 2011, *Association marocaine d'études et de recherche sur les migrations (AMERM)*. Disponible à l'adresse : [www.unece.org](http://www.unece.org).

<sup>155</sup> GIULIANI, Jean-Dominique. Contre l'immigration clandestine, il faut conditionner les aides au Maghreb. *Le Monde*, 22/10/2013.

personnes se dressent à l'intérieur même des pays maghrébins (visa pour la Libye par exemple) génèrent ainsi des tensions intra maghrébines qui vont à l'encontre des intérêts maghrébins eux même.

Bien qu'ils subissent tous la pression européenne afin de s'engager fortement dans la guerre contre l'immigration clandestine, les pays du Maghreb ne partagent pas une vision identique à propos des accords de réadmission. Plutôt que de gérer ce problème en bonne coordination en le considérant comme un facteur de coopération intermaghrébine, chaque Etat l'a au contraire instrumentalisé pour discréditer le voisin tout en apparaissant comme le meilleur gardien de la sécurité de l'Europe. Ainsi en octobre 2005, selon le journal *EL Watan*, le Premier ministre marocain Driss Jettou a accusé l'Algérie de faire des migrants subsahariens un « *outil de propagande* » contre le Maroc. Il a notamment déclaré qu' « *il est hors de question de laisser les ennemis de l'intégrité territoriale du royaume tirer profit de la misère et du désarroi d'êtres humains en quête d'accès à l'Europe et à des conditions de vie meilleures* »<sup>156</sup>. Ces propos expliquent le climat de méfiance et de discordance qui règne dans la zone. Comme d'habitude, chacun aborde la question migratoire isolément.

Les quelques tentatives pour organiser la coopération régionale autour de la question migratoire, ne sont pas dénuées d'arrière-pensées. C'est le cas des conférences Afrique-Europe sur les migrations tenues à Rabat en juillet 2006 et à Tripoli en novembre de la même année, que chacun des deux pays hôtes a voulu instrumentaliser à son profit. L'Algérie fait sienne l'approche africaine et européenne selon laquelle la solution du problème des migrations ne peut être dissociée de la question du développement. C'est d'ailleurs l'Algérie qui a abrité, en avril 2006, une réunion d'experts africains de haut niveau ayant plaidé pour une « *approche globale, intégrée, équilibrée, et cohérente* » du phénomène des migrations. Ses voisins de l'ouest et du sud-est avancent leurs « *propres initiatives* » sur des thématiques, en réalité, très proches. En somme, les Etats du Maghreb sont fondamentalement d'accord sur la démarche à suivre pour traiter la question migratoire, mais chacun veut être le premier interlocuteur des Européens.

---

<sup>156</sup> Journal *El Watan*, 17/10/2005.

Face à l'immigration clandestine, la Libye de Kadhafi sous la pression de l'Europe avait décidé de s'y attaquer de manière radicale en se dotant d'une loi sur la lutte contre l'immigration clandestine. Ce dispositif avait pour but de régler le problème interne et de donner une autre image du pays, que l'Europe considérait comme un pays émetteur d'immigration clandestine. Conformément à des accords conclus avec l'Italie et la Libye les forces de sécurité libyennes et italiennes organisaient des patrouilles maritimes mixtes opérant dans les eaux territoriales libyennes et italiennes, ainsi que dans les zones internationales et sur la formation et l'échange d'expertises. Cet accord a fait baisser la pression migratoire sur l'Italie.

Aujourd'hui, après la chute du régime de Kadhafi, dans « *cette Libye sans État où les milices armées font la loi, le trafic des clandestins, parmi ceux des armes et de la drogue, est en pleine expansion* »<sup>157</sup>, le pays est devenu un passage ouvert vers le continent européen. L'augmentation du nombre des migrants clandestins venant de la Libye a triplé « *entre janvier et septembre 2013, l'agence veillant sur les frontières extérieures de l'Europe (Frontex) a enregistré pas moins de 31.500 migrants clandestins sur les côtes italiennes. Ils étaient environ 10000 en 2012* »<sup>158</sup>.

Quant à la Mauritanie, elle a signé en juillet 2003 puis en mars 2006 des accords en matière d'immigration clandestine avec l'Espagne. En vertu de ces dernières, elle doit accepter la présence des forces espagnoles sur son territoire et la réadmission sur son sol des migrants mauritaniens mais aussi les ressortissants des pays tiers qui auraient tenté de rejoindre l'Espagne depuis ses côtes. En contrepartie, l'Espagne s'est engagée à fournir des équipements et une formation aux autorités mauritaniennes afin de permettre de renforcer le contrôle de leurs frontières maritimes. A l'issue d'une rencontre tenue à Nouakchott le 16 mars 2006 entre le secrétaire d'Etat espagnol aux Affaires étrangères et à la sécurité et son homologue mauritanien, un communiqué conjoint a été publié. Selon le texte : « *conscientes de l'importance exprimée par la Mauritanie, des moyens matériels et techniques pour le contrôle des frontières, les autorités espagnoles s'engagent à doter la gendarmerie*

---

<sup>157</sup> PORTES, Thierry. La Libye redevient la plaque tournante du trafic de migrants africains. *Le Figaro* du 04/10/2013.

<sup>158</sup> Ibidem.

*mauritanienne de quatre patrouilleurs en parfait état et d'assurer la formation du personnel chargé de leur utilisation »<sup>159</sup>.*

Dans le cadre de ces conventions, un centre de rétention a été créé dans la ville mauritanienne de Nouadhibou (ville maritime). Il s'agit d'une ancienne école réhabilitée par les autorités mauritaniennes et espagnoles au début de l'année 2006. La gestion du centre dépend des autorités mauritaniennes, les frais et la livraison des repas sont assurés par la Croix rouge et le Croissant rouge mauritanien. Ce centre a été comparé à la célèbre prison américaine de Guantanamo. Dans son rapport publié en 2008 sur la situation des immigrés clandestins en Mauritanie, *Amnesty international* a stigmatisé les conditions difficiles dans lesquelles vivent les migrants dans ce centre de rétention.

L'ONG a estimé que l'Europe recule ses frontières en transformant les pays du sud en gendarme à ses ordres, chargés de contenir les flux migratoires en sa direction, et ce, au prix de la violation systématique des droits fondamentaux des personnes en migration. Le rapport a constaté que ce déplacement du contrôle vers des pays de transit qui ne possèdent pas l'infrastructure nécessaire pour se convertir en pays d'accueil et qui ne sont soumis à aucun contrôle sur le respect des droits de l'homme, devenaient souvent une sous-traitance de la violence comme l'indique de nombreux rapports d'organisation des défenses de droit de l'homme.

Le Parlement marocain a adopté le 26 juin 2003 une loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers à l'émigration et à l'immigration irrégulières. Avec cette nouvelle législation, le Maroc entend se doter d'une base légale afin de répondre à la transformation survenue dans le panorama migratoire qui le voit impliqué au premier plan, non plus seulement comme pays d'émigration mais comme pays de transit. Cette loi tend à renforcer le contrôle dans ses frontières. Elle criminalise les migrations illégales et irrégulières (trafiants et victimes).

La question des migrants clandestins qui transitent par les pays du Maghreb met en cause le rapport délicat existant entre les problèmes liés aux migrations et les droits de l'homme et un autre visage du discours contradictoire adressé par l'Union Européenne aux

---

<sup>159</sup> Rapport Amnesty international. Mauritanie personne ne veut de nous. 1 juillet 2008, N° d'index : AFR 38/001/2008. Disponible à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR38/001/2008/fr/>

pays du Maghreb. D'une part l'Europe incite les pays maghrébins à se conformer au paramètre européen de démocratie et de respect des droits de l'Homme. Et d'autre part elle ferme les yeux sur les mauvais traitements dont victimes les clandestins dans les pays maghrébins. Ainsi, les efforts financiers et les diverses programmations réalisés dans le but d'élever les standards de représentation politique et de protection des droits des individus, passent en second plan, dès lors que l'engagement de ces pays dans la lutte et le contrôle des flux migratoires irréguliers est devenu fondamental.

Il est alors demandé à des régimes caractérisés par un réel déficit démocratique d'améliorer le contrôle et la répression des flux migratoires irréguliers en impliquant leurs instruments traditionnels : les forces de police et les forces armées. Pour la gestion de la migration irrégulière, les pays du Maghreb disposent de cadres législatifs qui n'ont pas la même consistance ni la même profondeur qu'en Europe. Ces réglementations s'appliquent tant pour les maghrébins que pour les étrangers en situation irrégulière. Les sanctions prévues par les législations maghrébines sont de différents ordres concernant à la fois l'entrée, la sortie du territoire et le non-respect des normes régissant le code du travail. Elle s'applique tant à l'employeur qu'aux clandestins pris en défaut.

Pour lutter contre la migration clandestine d'une manière générale et surtout contre la présence des étrangers sur leurs territoires, les pays maghrébins ont adopté ces dernières années des mesures sévères contre les migrants clandestins<sup>160</sup>. Ces mesures concernent l'entrée les séjours et l'emploi illégal de main-d'œuvre étrangère. Mais en dépit de cette vision partagée, chacun traite de la question dans un cadre national à l'instar de leurs politiques sécuritaires.

L'instrumentalisation de la question migratoire a affaibli les efforts de lutte au niveau régional. Elle n'a pas échappé au désaccord entre les pays de la zone. Et dans ce sens, l'Algérie n'a pas pris part à la conférence de Rabat, justifiant que le sujet de l'immigration clandestine devrait être débattu dans le cadre de l'Union africaine. Une manœuvre pour exclure le Maroc qui n'est plus membre de cette organisation continentale<sup>161</sup>. Elle a abrité, en

---

<sup>160</sup> En Algérie, la loi n°08-11 du 25 juin 2008, en Tunisie la loi organique n° 2004 – 6 du 03 février 2004, au Maroc, la loi n° 02-03, promulguée en 2003.

<sup>161</sup> Le Maroc n'est plus membre de l'Union africaine depuis l'admission en son sein du Front Polisario en 1984.

avril 2006, une réunion d'experts africains de haut niveau ayant plaidé pour une « *approche globale, intégrée, équilibrée, et cohérente* » du phénomène des migrations. En somme, les Etats du Maghreb sont fondamentalement d'accord sur la démarche à suivre pour traiter la question migratoire, mais chacun veut être le premier interlocuteur des Européens.

Sur le plan du respect des droits et de la dignité, la question de l'immigration irrégulière vient se greffer sur la longue liste noire des pays maghrébins dans ce domaine. Dans son rapport de 2013, *Amnesty international* dénonce, « *le traitement inacceptable de milliers de ressortissants étrangers, la plupart originaires d'Afrique subsaharienne, qui font l'objet d'arrestations arbitraires et sont détenus pendant de longues périodes dans des conditions déplorables* »<sup>162</sup>. Ainsi, le rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'Homme a déploré, les « *actes d'agression, les violences sexuelles et d'autres formes de mauvais traitement* »<sup>163</sup> dont font l'objet les migrants en situation irrégulière au Maroc. Cette situation est identique en Mauritanie<sup>164</sup>.

Mais, depuis quelques années, l'émergence d'une parole forte de la société civile maghrébine pour un véritable respect des migrants a joué un rôle très important. De nombreuses organisations agissent et portent, en lien avec les mouvements européens, l'exigence d'une autre politique d'immigration, respectueuse des droits et de la dignité des personnes. A l'occasion, des forums sociaux, continentaux et des rencontres euro-méditerranéennes se sont multipliés depuis quelques années dans cette région.<sup>165</sup> Les ONG et les militants qui défendaient les droits des migrants clandestins ont rappelé que l'exigence d'un autre modèle de développement et de gouvernance mondiale est inséparable de l'exigence d'hospitalité et d'ouverture dans un monde en mouvement.

---

<sup>162</sup> AMNESTY INTERNATIONAL. *Les droits de l'Homme ne connaissent pas de frontières*. Rapport 2013, p. 179. Disponible à l'adresse : <http://www.amnesty.ch/fr/themes/droitshumains/rapport-amnesty/annee/2013/>

<sup>163</sup> Rapport du rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumain ou dégradant sur sa mission au Maroc du 15 au 22 septembre 2012. Consultable sur le lien : <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=12569&LangID=F>.

<sup>164</sup> Amnesty international. *Les droits de l'Homme ne connaissent pas de frontières*. Op.cit., p. 200.

<sup>165</sup> Durant le Forum Social Mondial organisé en Tunisie en 2013, des mères des migrants clandestins disparus en Méditerranée ont lancé un appel aux autorités de deux rives de la méditerranée pour les aider à trouver leur enfants.

Toutefois, ce mouvement est encore fragile. Si, au Maghreb, l'émergence d'une parole de la société civile est réelle ces dernières années, les régimes y restent peu démocratiques et les associations étroitement surveillées. Ce mouvement de solidarité est encore plus confidentiel et réprimé. Surtout, une partie des millions d'euros proposés par l'UE pour la politique de sous-traitance est aujourd'hui proposée aux organisations humanitaires internationales et nationales afin qu'elles participent à cette délocalisation de la gestion de l'immigration, que ce soit, en développant des projets d'aide au retour des clandestins ou en mettant en place des lieux d'accueil ou des programmes d'aide humanitaire sur place.

Ces fonds importants ont plusieurs conséquences dangereuses, ils fragilisent un mouvement citoyen naissant, mal préparé à ces mannes financières et aux manipulations et injonctions des donateurs européens. Les associations doivent faire un choix politique difficile entre leur souhait légitime de venir en aide concrètement aux milliers de clandestins sur leur sol et l'acceptation du rôle de sous-traitant imposé que signifierait le développement de programmes d'action humanitaire d'envergure. Le renforcement des réseaux internationaux, d'une solidarité de terrain et d'une parole politique indépendante des enjeux politiques et diplomatiques sont autant de défis à relever pour les années à venir.

Cette impuissance est un symptôme de l'incapacité des pays du Maghreb à coopérer, non seulement sur une question d'intérêt commun, mais aussi sur une question qui constitue un danger grave. En réalité, le Maghreb est le théâtre d'une tragédie qui ne dit pas son nom. Pour autant, leur politique solitaire dans cette affaire est honteuse, ils ont accepté d'être des sous-traitants pour le compte de l'Europe.

Avec le désordre politique et sécuritaire au Maghreb (révolution tunisienne, guerre civile libyenne...), la question de l'immigration clandestine continue d'affecter le paysage politique et sécuritaire de la zone. Ce dossier épineux subit une gestion sécuritaire. Les gouvernements post-révolution le considèrent comme un legs des régimes précédents. Il faut noter aussi l'absence d'une politique sous-régionale commune dans ce domaine. À cela s'ajoute le développement de la criminalité organisée, (trafic de drogue, trafic des armes légères...) et d'autres maux qui rongent cette partie de l'Afrique bordant la Méditerranée.

## PARAGRAPHE II : LE DEVELOPPEMENT DU CRIME ORGANISE

« Là où nous devrions avoir un Etat-nation, il ne reste qu'un espace vide : les germes de l'anarchie et du terrorisme international ne sauraient trouver de meilleur terrain pour se développer ». <sup>166</sup>

Le Maghreb est une zone polycriminelle dont le positionnement géographique interface entre l'Europe et l'Afrique, en fait un itinéraire privilégié pour les échanges criminels.

En Afrique du nord, l'imbrication est de en plus évidente et de plus en plus inquiétante entre les trafics d'armes, de drogues et des êtres humains ; dans cette aire le phénomène de prise d'otages est devenu un acte courant. Cela constitue indéniablement une menace avérée pour la paix, la sécurité et même la stabilité des Etats. Comme l'immigration clandestine et le terrorisme, le trafic de drogue devenu un fléau embrasant et minant tous les pays du Maghreb, constitue un obstacle notable au développement économique et social (A) au même titre que la circulation d'armes légères (B).

### **A - LE TRAFIC DE DROGUE**

Il s'agit de l'activité qui se développe dans un terreau fertile comme le Maghreb où le manque de coordination des Etats est manifeste. La réflexion suivante l'illustre bien : « *les cultures illicites apparaissent comme un moyen de survie pour les paysans les plus pauvres et une source de revenus non négligeable pour les pays les plus en difficulté. L'extension de ces cultures renvoie en bonne partie à l'échec des politiques de développement menées depuis deux décennies* » <sup>167</sup>.

Confrontés à des difficultés économiques croissantes, certains pays d'Afrique sont devenus des fournisseurs et des zones de transit de substances illicites. Par exemple, en

---

<sup>166</sup> Rapport de la commission de la Défense de l'Assemblée Nationale Française, « Zone grise », in « *relations internationales illicites et mondialisation de l'insécurité : l'impacte des « zone grises » et des marchés transnationaux illégaux sur les relations entre Organisations Criminelles transnationaux et groupes terroristes* », Mathieu Boulègue, Mémoire de recherche Toulouse 2010.

<sup>167</sup> GRIMAL, Jean-Claude. *L'économie mondiale de la drogue*. Edition, le Monde, 1993, p. 53.

« novembre 2009, près de 6 tonnes de drogue sont retrouvées au nord du Mali dans un Boeing 727 surnommé « Air cocaïne » qui avait atterri sur une piste improvisée et s'était écrasé au décollage »<sup>168</sup>.

L'Afrique est peut-être à l'aube d'une révolution agricole inédite autour du cannabis et du pavot. Ainsi, plusieurs facteurs ont contribué à promouvoir les activités de trafic de drogues dans sa partie nord. Ces facteurs sont variés et correspondent à des problèmes et des déficiences de type politique, économique, social et sécuritaire. Autrement dit, les principaux problèmes sont la fragilité des institutions gouvernementales et la pénurie de ressources disponibles pour réprimer les activités criminelles: la corruption endémique, le sous-développement de la plupart des pays et la porosité des frontières. Cette combinaison de facteurs a encouragé la prolifération des groupes criminels locaux et les a attirés vers les pays africains.

Phénomène récent en croissance rapide, le développement d'un marché des drogues illicites dans la majorité des sociétés africaines remettait « ...en cause l'autorité des États, leur sécurité et leur stabilité, la bonne gouvernance, le développement économique et social, ainsi que l'état de droit ».<sup>169</sup> Selon le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki Moon, la « valeur marchande de la cocaïne qui transite chaque année par l'Afrique de l'Ouest, est estimée à 1,25 milliard de dollars »<sup>170</sup>. Le trafic de drogue est, non seulement, un problème de santé publique mais aussi celui du développement et de la sécurité.

Le Maghreb, en tant que partie de l'Afrique, est caractérisé également par le sous-développement, la dépendance et surendettement. Ses frontières avec l'Afrique de l'Ouest plaque tournante et sa proximité avec l'Europe, destination privilégié du trafic, fait de lui un maillon crucial pour le trafic illicite.

---

<sup>168</sup> LE SOLEIL ONLINE. Trafic de drogue en Afrique de l'Ouest : des personnalités sonnent l'alerte. du 13juin 2014. *Quotidien sénégalais* consultable sur le lien, <http://www.lesoleil.sn>

<sup>169</sup> Conseil de Sécurité. Lutte contre le trafic de drogues en Afrique de l'ouest: le conseil appelle à une action coordonnée pour renforcer l'application des initiatives régionales. *Déclaration présidentielle, séance-matin, 7090*, du 18/12/2013. Consultable sur le lien, <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2013/CS11224.doc.htm>.

<sup>170</sup> Ibidem.

En Afrique du Nord, de la Mauritanie en Egypte, en passant par la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, un vaste réseau a pu se former et se tisser pendant des années. Créant dans chaque pays des réseaux qui prennent de l'ampleur avec le soutien des complices locaux. L'arrestation de neuf narcotrafiquants, le 13 mars 2012 au Maroc (4 libyens et 5 marocains) et l'interception de 17,5 tonnes de cannabis démontrent qu'un véritable réseau est installé dans la zone.<sup>171</sup> Le trafic de drogue est une réalité irréfutable au Maghreb. Et personne ne peut nier que ce fléau bénéficie d'un large soutien local, en dépit d'imposants moyens mobilisés pour atténuer ses conséquences et étouffer les grands réseaux qui dépassent les frontières des pays. Par exemple, au Maroc, en janvier 2009, un grand nombre de fonctionnaires de sécurité ont été inculpés après le démantèlement d'un important réseau. Ainsi, au « *nombre des prévenus, figurent 26 civils, 29 éléments de la marine royale, 17 gendarmes, 23 éléments des forces auxiliaires et un soldat* »<sup>172</sup>.

En fait, la gravité de la situation suscite des nombreuses questions : quels sont les soutiens des trafiquants de drogue et quels en sont les véritables figures de proue ? D'où viennent-ils ? Quel est leur itinéraire et où écoulent-ils leurs produits?

Selon le journaliste Christian de Brie, la « *baisse importante du prix des matières premières exportées par les pays du Tiers-monde débouche sur une dégradation des termes de l'échange [...]. La pauvreté croissante conduit les paysans à développer des cultures plus rentables et le fardeau de la dette encourage les Etats à fermer les yeux sur l'extension des cultures illicites* »<sup>173</sup>. Ce constat explique la réalité de la situation dans laquelle se trouvent les pays du Maghreb.

La position géographique de la Mauritanie comme pays charnière entre le Maghreb et l'Afrique noire explique que son territoire commence à être utilisé de plus en plus comme voie de transit alternative des drogues. Elle est également une étape entre l'Amérique du Sud

---

<sup>171</sup> DUHEM, Vincent. Trafic de drogue : un réseau international démantelé au Maroc. *Jeune Afrique* le 20/03/2012.

<sup>172</sup> Jeune Afrique. 96 inculpation liée au démantèlement d'un réseau de trafic de drogue. *Jeune Afrique* 30/01/2009.

<sup>173</sup> GRIMAL, Jean Claude. L'économie mondiale de la drogue. op.cit. p. 54.

et l'Espagne, via les îles Canaries. L'Espagne est considérée comme destination facile du fait de sa position proche du Maghreb et qu'elle est bordée par l'océan Atlantique.

En Afrique du Nord, de la Mauritanie en Egypte, en passant par la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, un vaste réseau a pu se former et se tisser pendant des années. Créant dans chaque pays des réseaux qui prennent de l'ampleur au gré des complicités locales ou se rétrécissent selon que l'étau se resserre autour des « *gourous* » des différents réseaux. L'arrestation de neuf narcotrafiquants, le 13 mars 2012 au Maroc (4 libyens et 5 marocains) et l'interception de 17,5 tonnes de cannabis démontrent qu'un véritable réseau est installé dans la zone.<sup>174</sup> Le trafic de drogue est une réalité irréfutable au Maghreb. Et personne ne peut nier que ce fléau bénéficie d'un large soutien local, en dépit d'imposants moyens mobilisés pour atténuer ses conséquences et étouffer les grands réseaux dans l'ensemble des pays maghrébins. Par exemple, au Maroc, en janvier 2009, un grand nombre de fonctionnaires de sécurité ont été inculpés après le démantèlement d'un important réseau.

En mai 2007, à Nouadhibou la police avait découvert, abandonnée sur le tarmac de l'aéroport, une importante cargaison de 629 kilogrammes de cocaïne débarquée d'un avion bimoteur en provenance du Venezuela. L'avion a d'ailleurs été retrouvé quelques heures plus tard à 100 km plus au sud du pays. Il s'agissait de la plus importante saisie de cocaïne en Mauritanie<sup>175</sup>.

Ces dernières années le trafic de cocaïne sud-américaine vers l'Afrique de l'Ouest s'est considérablement amplifié. Depuis quelques années, la Guinée-Conakry, la Mauritanie le Sénégal, la Guinée-Bissau, et la Gambie sont devenu la porte d'entrée sur le continent. Selon l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime le flux de cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest avoisine les 18 tonnes par an.<sup>176</sup> Ces pays sont aussi des pays de consommation de drogues dures et, pour certains, de production. Les arrestations liées à la

---

<sup>174</sup> DUHEM, Vincent. Trafic de drogue : un réseau international démantelé au Maroc. *Jeune Afrique* le 20/03/2012.

<sup>175</sup> Agence Nouakchott d'information du 2/5/2007, consultable sur le lien : <http://ani.mr>

<sup>176</sup> Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime. Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces. *rapport* février 2013. Disponible à l'adresse : [http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West\\_Africa\\_TOCTA\\_2013\\_FR.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West_Africa_TOCTA_2013_FR.pdf)

lutte contre la drogue sont devenues monnaie courante. Pas un mois ne passe sans qu'une nouvelle affaire de trafiquants de drogue ne fasse la une des journaux. Par exemple, au Maroc en 2007 l'arrestation du fils de l'ancien président mauritanien Mohamed Khouna Ould Haidalla pour implication dans un trafic de drogue a été un évènement révélateur de la gravité de la situation. A cet exemple s'ajoute aussi celui de l'arrestation du représentant d'Interpol à Nouakchott, Sid 'Ahmed Ould Taya<sup>177</sup>.

Les statistiques montrent que le pays est devenu un lieu de passage de la drogue vers l'Europe. Pour illustration, « environ, 12 tonnes de cocaïne destinées au marché européen ont été saisies depuis début 2007 en Mauritanie »<sup>178</sup>. Ces chiffres ne montrent que la partie visible de l'iceberg de ce trafic. Avec le manque de moyens, les forces sécuritaires en Mauritanie et les pays voisins sud ne sont pas réellement en mesure de mener une lutte véritable contre les réseaux de trafic de la drogue. Les trafiquants investissent des millions de dollars pour introduire leurs marchandises en Europe. Dans des pays caractérisés par la fragilité politique, la corruption et le manque de coordination il est difficile de lutter contre le trafic de drogue et les groupes criminels.

Dans la zone maghrébine le Maroc est le plus important producteur et exportateur de cannabis à l'échelle mondiale avec l'Afghanistan<sup>179</sup>. A la fin des années 70 la culture de cannabis occupait une surface probablement inférieure à 10.000 hectares contre 150.000 dans les années 2000. En 2011, un rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, (ONUDDC), ramenait ce chiffre à 47.500 hectares grâce à une politique d'éradication des plantations qui n'est pas sans conséquences sur les populations.

Le Maroc a une responsabilité plus grande que les autres pays maghrébains dans la lutte contre la drogue et le crime organisé. Il occupe une place stratégique au carrefour de l'Afrique et de l'Europe. Conscient de sa responsabilité, il a mis les moyens pour déjouer les trafics de

---

<sup>177</sup> Jeune Afrique. Six mauritaniens et un français condamnés à 15 ans de prison pour trafic de cocaïne. *Jeune Afrique*, le 21/02/2010.

<sup>178</sup> Cridem. La Mauritanie Etat islamique brusquement gangrené par le trafic de drogue. Le 31/10/2007. *Site d'information*, consultable sur le lien, <http://actu.cridem.org/archive/article/2007/8925>

<sup>179</sup> Office des Nation-Unies contre la drogue et le crime, rapport mondial sur la drogue, 2013, consultable sur le lien : [https://www.unodc.org/unodc/secured/wdr/wdr2013/WDR2013\\_ExSummary\\_F.pdf](https://www.unodc.org/unodc/secured/wdr/wdr2013/WDR2013_ExSummary_F.pdf)

drogue. Le plus importante de ses mesures est une nouvelle législation sur l'entrée et le séjour d'étrangers dans le pays. Egalement, un renforcement des moyens humains et matériels a été opéré afin d'empêcher que son sol soit utilisé comme pays de transit ou comme plaque tournante pour le trafic de migrants et de drogue (crime organisé). À l'aéroport de Casablanca, par exemple, les scanners permettent désormais d'interpeller les porteurs de drogue, ces petits trafiquants qu'on appelle des « *mules* » et qui ingèrent des quantités de produits. À cela s'ajoute un travail de fond contre les filières de la criminalité organisée contre, notamment, le trafic de cannabis produit en grandes quantités dans le pays et transitant par le détroit de Gibraltar.

Selon l'ancien ministre de l'Intérieur marocain Chakib Ben Moussa,<sup>180</sup> le Maroc a mobilisé toutes ses ressources pour lutter contre le fléau de la drogue. Il a mis en œuvre une stratégie de réduction des surfaces plantées en cannabis dans la région du Rif. Selon le ministre, cette stratégie a obtenu de bons résultats, dont se sont d'ailleurs félicitées les organisations internationales spécialisées comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui a confirmé dans son rapport annuel de 2006 que les surfaces cultivées étaient passées de 134 000 à 76 000 hectares, soit une réduction de 46%.

Dans le cadre de cette lutte, toujours selon le Ministre, des actions ont été menées pour favoriser les cultures de remplacement, en dépit du peu de ressources et des complications sociales. Des programmes et des projets socio-économiques ont été mis en œuvre dans le nord du pays pour créer des emplois. Mais en dépit de tous ces efforts et de la baisse régulière et rapide des superficies de cannabis, le Maroc reste le premier producteur mondial<sup>181</sup>.

Quant à l'Algérie, de l'avis de nombreux spécialistes, elle demeure un espace de transit de la drogue. Selon le site d'information *Tout sur l'Algérie*, « *plus de 200 tonnes de résine de cannabis ont été saisies durant l'année 2013 contre 157 tonnes en 2012, soit une hausse de 34%,* »<sup>182</sup>. Par contre, selon l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLDT) (Algérie), la quantité saisie pour les quatre premiers mois de 2014 a

---

<sup>180</sup> Discours de M. BEN MOUSSA, Chakib lors de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 76ème session à Marrakech(Maroc), du 5 au 8- novembre 2007.

<sup>181</sup> - Office des Nation-Unies contre la drogue et le crime, rapport mondial sur la drogue, 2014.

<sup>182</sup> *Tout sur l'Algérie*. La drogue provient du Maroc : plus de 200 tonnes de cannabis saisies en Algérie », le 4 juillet 2014, consultable sur le lien, <http://www.tsa-algerie.com/2014/07/04>.

atteint 59 tonnes<sup>183</sup>. L'analyse des chiffres démontre clairement que l'Algérie connaît une évolution constante du trafic de drogue. En effet, les longues frontières désertiques de l'Algérie avec le Mali (1376 Km) et le Niger (956km), font d'elle une destination facile. Les trafiquants acheminent leurs marchandises à partir du Niger et du Mali en franchissant les frontières du pays clandestinement. Pour M. Sayeh, Directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie, « *les membres du groupe terroriste AQMI prélèvent 10 % du prix de la tonne de drogue, soit environ 1,4 million d'euros, pour permettre aux trafiquants de passer sur le territoire qu'ils surveillent. La consommation de drogue ronge la société algérienne. L'arsenal juridique et la lutte implacable des corps constitués n'ont pu stopper ce phénomène qui continue à faire des ravages parmi les jeunes* »<sup>184</sup>.

La drogue est illicite pour toute personne qui se réclame de la religion de l'Islam. La consommation, la vente ainsi que la participation à une activité liée à des stupéfiants est interdite par l'Islam. Mais l'imbrication entre les groupes criminels dans la zone maghrébine a dépassé les frontières, non seulement géographiques mais aussi religieuses. Ce constat est dressé depuis quelques années par les experts dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue. Selon le directeur de l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le crime, Antonio Maria Costa, dans « *le Sahel, les terroristes puisent dans les ressources du trafic de drogue pour financer leurs opérations, acheter des équipements et payer leurs troupes* »<sup>185</sup>. D'après Isselmou Ould El Moustapha, le rédacteur en chef de Tahalil, un hebdomadaire mauritanien, qui rapporte les paroles des militants salafistes : « *un débat sur la drogue s'est ouvert dans les campements clandestins d'Al-Qaïda. Il s'agissait de savoir s'il fallait s'opposer ou non au trafic dans les zones d'influence de l'organisation* »<sup>186</sup>. Et selon le journaliste la réponse adéquate serait de lever un impôt sur la drogue.

---

<sup>183</sup> Maghreb Emergent. Algérie : plus de 59 tonnes de résines de cannabis saisies en quatre mois. du 06 juillet 2014. Disponible sur le lien : <http://www.maghrebemergent.com/actualite/breves/fil-maghreb/item/38836-algerie-plus-de-59-tonnes-de-resine-de-cannabis-saisies-en-quatre-mois.html>

<sup>184</sup> Site d'information Algérie 360, du 26 décembre 2010.

<sup>185</sup> OBERLE, Thierry. Al-Qaïda au Maghreb taxe les trafiquants de drogue. *Le Figaro* du 19/03/2010.

<sup>186</sup> Ibidem.

Selon diverses sources concordantes, la Libye post-Kadhafi occupe une place stratégique dans le trafic de drogue en direction du Moyen-Orient, de l’Afrique et de l’Europe, « *les routes de la drogue évoluent en utilisant les pays en déstabilisation ou au système sécuritaire fragile, c’est le cas de la Libye où de nombreux trafics se développent* »<sup>187</sup>. Les intenses activités des trafiquants de drogue sont toujours liées à des groupes du grand banditisme spécialisés dans le blanchiment d’argent, ce qui constitue actuellement l’un des problèmes majeurs sur le plan international. Ce phénomène ne recouvre pas seulement les bénéfices obtenus avec le commerce illicite de la drogue, mais aussi l’évasion des capitaux, la fraude fiscale, la corruption, la contrebande et toutes les activités qui tendent à échapper au contrôle et à la réglementation des Etats nationaux.

Un autre genre de trafic est pratiqué en grande échelle en Afrique du Nord, il s’agit du trafic de cigarettes. Il « *représenterait plus d’un milliard de dollars* »<sup>188</sup>. Face à la détermination des trafiquants, qui cherchent à contourner tous les obstacles, le renforcement de la coopération internationale est indispensable afin de lutter contre ces réseaux et les empêcher d’amplifier leurs activités dans la région maghrébine. En réalité, l’élaboration de stratégies de coopération régionale et sous régionale est la pierre angulaire pour la coordination des services spécialisés, l’échange d’informations, le développement de contacts directs et le suivi des mouvements de drogues aux frontières terrestres dans les aéroports et dans les ports maritimes.

Il est particulièrement important de tenir compte de l’évolution des méthodes de la criminalité organisée dont le rythme suit celui des avancées scientifiques et technologiques. Il convient également d’adopter de nouvelles approches pour rechercher et vérifier l’identité de ces malfaiteurs afin de les localiser. Il est également essentiel de former les responsables des services de sécurité et de faire appel aux technologies modernes, de façon à ce que ces services soient appuyés par un personnel expérimenté maîtrisant tous les domaines scientifiques et capables de surveiller l’évolution de la criminalité ainsi que d’infiltrer les organisations criminelles et leurs réseaux. Cette tâche est certainement un travail difficile au

---

<sup>187</sup> GALTHIER, Mathieu. Libye la proie des trafiquants. *Sud Ouest* du 18/02/2013.

<sup>188</sup> OCDE/CSAO(2014). *Un atlas du Sahara-sahel, géographie, économie et insécurité*. Cahier de l’Afrique de l’Ouest, Edition OCDE 2014, p.233.

niveau du Maghreb du fait de l'absence de coopération efficace entre les Etats. Cette situation est profitable aux trafiquants. Partout dans le monde, il est connu que les réseaux de trafic de drogue sont tissés par des hommes influents politiquement ou économiquement. Dans la quasi-majorité des cas ce sont les petits vendeurs et les intermédiaires qui sont appréhendés. Les vrais responsables sont généralement issus d'une classe sociale élevée. Ce sont de grands commerçants qui possèdent des biens et de l'argent.

L'implication d'*Al-Qaïda* dans le commerce de la drogue n'est pas une surprise. Elle adopte le principe : la fin justifie les moyens. Dans sa lutte pour la sécurité et la stabilité, la région doit faire face à un double défi car le lien est bien établi entre les groupes terroristes et les réseaux de trafic de drogue. L'Afrique du nord, la région du Sahel/Sahara et l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest sont particulièrement concernés par ce problème. Mehdi Taje<sup>189</sup>, confirme à ce sujet, que les « *narcotrafiquants créent de nouveaux marchés nationaux et régionaux pour acheminer leurs produits. Ayant besoin de sécuriser le transit de leurs marchandises, ils recourent à la protection que peuvent apporter, par leur parfaite connaissance du terrain, les groupes terroristes et les différentes dissidences, concourant ainsi à leur financement* »<sup>190</sup>. Même si les finalités du trafic de drogue et du terrorisme ne sont pas identiques, le premier visant les profits financiers et le second ayant des visées politiques, ces deux activités se soutiennent mutuellement.

Pourtant, la coopération bilatérale dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue existe. En novembre 2009, l'UNODC et le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, pays hôte, ont signé un accord portant établissement à Tripoli, d'un bureau de programme sous-régional pour les pays du Maghreb. Financé par le Gouvernement libyen, le bureau se concentrera sur les priorités nationales libyennes dans le domaine des drogues et de la criminalité et encouragera à l'échelle sous-régionale la coopération aux frontières entre les pays du Maghreb desservis par le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Dans le cadre du programme sous régional, l'UNODC agissant en consultation étroite avec l'Agence libyenne de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes et

---

<sup>189</sup> Professeur, chercheur et consultant. Membre du CAPRI (Centre d'Analyse et de Prévision des Risques Internationaux).

<sup>190</sup> TAJE, Mehdi. Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel. *Note publiée par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE, N° 1, août 2010.*

d'autres autorités compétentes a entrepris la mise au point finale d'un projet d'assistance technique.

Le projet permettra de fournir une assistance ciblée aux services de détection et de répression et à la douane libyenne afin de les rendre mieux à même de lutter contre les drogues et les substances psychotropes. Grâce à la mise à disposition de moyens de formation et de matériel cette initiative va soutenir les moyens nationaux de prévention pour mieux lutter contre les abus de la drogue et de mettre à jour les dispositions de la législation nationale sur le contrôle des drogues pour les aligner sur les conventions internationales relatives à cette question. L'aide fournie à la Libye devait avoir un impact plus large dans la région d'Afrique du nord, le pays occupant une situation stratégique pour les principales filières de trafic.

Dans ce sens, le Conseil de la Ligue Arabe a adopté en 2010 un programme quinquennal pour l'amélioration de la lutte contre la drogue et la criminalité en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Ce programme devrait répondre aux principaux problèmes rencontrés au Maghreb, notamment le trafic de drogue, la criminalité organisée et l'usage de drogue.

Les 8 et 9 mai 2011, les ministres de 22 pays, des représentants de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les représentants d'Interpol, d'Europol, de la Banque mondiale et d'autres Organisations internationales se sont réunis à Paris pour élaborer un plan d'action de lutte contre le trafic transatlantique de drogue. Cette réunion de deux jours, organisée en préparation au sommet du G8 des 26 et 27 mai 2011, s'est terminée par la présentation d'une proposition qui vise à faciliter les échanges d'informations entre les services de renseignement africains et européens. Un nouveau comité de liaison s'attachera à empêcher *Al-Qaida au Maghreb islamique* (AQMI) de profiter des trafics de drogue et d'armes dans la région. Durant cette rencontre, le ministre algérien de l'intérieur M. Dahou Ould Kablia a indiqué que : « *le trafic permettait à ces groupes de collecter de très importantes sommes d'argent, qui leur permettent de renforcer leur présence dans la région,*

*d'améliorer leurs capacités militaires et de renforcer leurs déplacements en bénéficiant de moyens plus importants »<sup>191</sup>.*

## **B - LA CIRCULATION DES ARMES LÉGÈRES**

*« Au regard des carnages qu'elles provoquent, les armes légères pourraient être assimilées à des armes de destruction massive »<sup>192</sup>*

Koffi Annan<sup>193</sup>

La question de la sécurité et de la stabilité au Maghreb est de la responsabilité des Etats. Mais la participation de la société est primordiale pour réaliser les plans et les programmes destinés à cette fin. Et pour lutter contre les effets de l'insécurité, les Etats doivent combattre la circulation des armes. En effet, les armes légères sont des armes classiques destinées à un usage individuel, tels que les revolvers, les pistolets semi-automatiques, les fusils, les carabines, les pistolets mitrailleurs, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères. Mais leur présence en grande quantité au sein de la société constitue un défi majeur. C'est ce que souligne Barbara Frey, rapporteur spécial des Nations Unies sur la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères. Selon cette dernière, *« les sociétés dominées par les hommes justifient souvent la possession d'armes de petit calibre par la nécessité présumée de protéger les femmes vulnérables, [mais] celles-ci courent en fait un plus grand danger lorsque leur famille et leur communauté sont armées »<sup>194</sup>.*

---

<sup>191</sup> Site d'information Magharebia consultable sur lien suivant :

<http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2011/05/16/feature-02>

<sup>192</sup> ANNAN Kofi, « We the people : The rôle of the United Nations in the 21st Century ( Nous, le peuple: le rôle des Nations Unies dans le 21e siècle) », New York, ONU, 2000, p. 52.

<sup>193</sup> Diplomate ghanéen (pays africain), il fut le septième secrétaire général des Nation Unis de 1997-2006, et prix Nobel de la paix en 2001.

<sup>194</sup> Rapport intérimaire présenté par Barbara Frey, rapporteur spécial chargée de la question de la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères, doc. ONU E/CN.4/Sub.2/2004/37, 21 juin 2004.

Dans le monde arabe, le port d'une arme est un fait ancré dans la culture. Un homme doit avoir toujours une arme sur lui (arme blanche, bâton, sabre, fusil...).

La problématique des armes légères, dont les ramifications préoccupantes s'étendent aux menaces graves et planétaires du terrorisme international et de la criminalité organisée transfrontalière, se pose aujourd'hui de façon concrète. L'Afrique est le marché le plus rentable pour la contrebande d'armes. Parmi les pays africains producteurs d'armes, on trouve : l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Nigéria, la Namibie, l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie et l'Égypte. Le trafic illicite d'armes légères est une autre pandémie qui menace la sécurité en Afrique, surtout dans la zone sahélo-maghrébine.

Cependant, la volonté d'harmonisation et d'action commune pour lutter contre la circulation d'armes légères s'est traduite dans le cadre du processus des Nations unies. Dans une politique de prévention, les Nations Unies ont adopté en 2001 un programme d'action en vue de lutter contre le commerce florissant des armes légères sous toutes ses formes. Le programme qui s'applique à tous les États membres a mis l'accent sur les effets négatifs de ces armes sur la sécurité et le développement social économique. Il a recommandé notamment la création d'une commission nationale réunissant l'ensemble des organismes compétents dans le domaine des armes légères, mais aussi l'adoption d'un plan national d'action et la publication de rapports réguliers sur la mise en œuvre du programme au niveau national.

En ce qui concerne la Mauritanie, pays maghrébin et sahélien, la question de la circulation d'armes légères est omniprésente. Ses frontières passoirs avec le Mali, le Sénégal, l'Algérie et le Sahara Occidental font d'elle une destination facile pour les trafiquants.

Dans un rapport intitulé « *Armes légères et sécurité en Mauritanie, une perspective nationale et régionale* », présenté par deux chercheurs indépendants, *Stéphanie Pézard et Anne-Kathrin Glatz*, la situation décrite est alarmante. Ce document s'appuie sur les rares informations dispensées par des sources officielles fiables ou encore sur des témoignages sur le terrain. Il explique avec détails l'ampleur du phénomène de la circulation des armes légères en Mauritanie. Pour atténuer cette tendance, les auteurs du rapport considèrent que, « *le gouvernement élu en juillet 2009 devrait faire face à une série de défis en matière de contrôle*

*des armes à feu* »<sup>195</sup>. L'instabilité politique en Mauritanie pourrait être l'une des causes de la forte distribution des armes. Selon cette étude les deux sources d'approvisionnement en armes des Mauritaniens sont le marché noir (où l'on trouve des armes venues du Sahara Occidental et du Mali, mais aussi de pays plus méridionaux, comme la Guinée) et les « *fuites* » organisées dans les stocks de l'armée. Le Sud-est du pays, du fait d'une forte demande, est suspecté d'être le plus infesté par ces armes légères.

Il est très important de signaler la responsabilité des gouvernements mauritaniens durant les diverses crises qui ont secoué le pays. À plusieurs occasions, le pouvoir en place a voulu renforcer les capacités de défense. Par exemple, pendant la guerre du Sahara, à la fin des années 1970 et lors du conflit avec le Sénégal, à la fin des années 1980. Des armes ont été distribuées dans le nord du pays au moment de la guerre du Sahara occidental, lorsque la population civile était appelée à défendre le territoire contre les incursions du *Front Polisario*. Lors du conflit avec le Sénégal, entre 1989 et 1991, le gouvernement aurait distribué des armes aux populations dans les zones frontalières. Ces armes étaient surtout des Kalachnikovs. Des pistolets Tariq irakiens de calibre 9 mm ont également été distribués. Les armes, alors mises en circulation, ont été considérablement plus nombreuses qu'au moment de la guerre du Sahara. Le prêt des armes par l'Etat-major général de l'armée est également une pratique courante. Le rapport a signalé qu'il n'est pas possible de savoir si la distribution avait été systématiquement enregistrée et a confirmé que le gouvernement n'a pas récupéré les armes distribuées.

Par ailleurs, concernant l'Algérie un pays qui a une longue histoire avec les armes, le trafic d'armes légères trouve ses origines dans le passé lointain notamment durant la colonisation. L'autre phénomène constaté est celui de la détention d'armes à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, celles-ci faisaient parties du stock d'armement allemand et alliés que la résistance algérienne de l'époque a récupéré et dissimulé dans des caches secrètes en vue du déclenchement de la révolution. Avec la libération du pays après une longue résistance, une grande partie de ces armes est restées dans la nature et elle va constituer une source d'approvisionnement pour un commerce florissant dans la zone. Cette situation a été la

---

<sup>195</sup> PEZARD, Stéphanie. Glatz, Anne-Kathrin. Armes légères et sécurité en Mauritanie, une perspective nationale et régionale. une étude du *Small Arms Survey*, publiée en juin 2010, p. 92. Disponible à l'adresse : <http://www.smallarmssurvey.org>

base de trafic d'armes, notamment dans certaines régions qui sont devenu des endroits connus et fréquentés par les trafiquants d'armes légères. Les localités de Magra, Djezzar, Barika et bien d'autres dans les wilayas de M'sila, Biskra et El Oued se sont transformées en véritables plaques tournantes<sup>196</sup>.

Le nombre d'armes détenues illégalement en Algérie est loin d'être négligeable. D'autant qu'un autre facteur, le terrorisme, est venu se greffer à cette situation. Des entrées massives d'armements de guerre, de pistolets et de fusils mitrailleurs (Kalachnikovs, roquettes et lance-roquettes, *diktariov* et autres) à partir des frontières sud avec le Mali et le Niger ont été effectuées non seulement par les contrebandiers, mais surtout par les terroristes qui ont trouvé dans ces régions une source d'approvisionnement importante, après la fermeture de la frontière ouest de l'Algérie.

L'alliance étant bien scellée entre les groupes armés et les contrebandiers, le volume de ces trafics a pris plus d'envergure, notamment depuis la fin des années 90, au point où il était devenu une chose banale d'acheter une Kalachnikov à Ouargla, Tamanrasset, El Oued et Illizi. La région de Batna est considérée comme la plaque tournante du trafic des armes. Son positionnement géographique et ses frontières avec cinq wilayas, font d'elle un théâtre privilégié pour les bandes criminelles. Les saisies d'armes dans cette zone sont régulières. Cette donnée montre l'ampleur du trafic d'armes dans ce pays. Selon le quotidien Réflexion, « en 2009, les forces de sécurité ont enregistré 15 accrochages avec des trafiquants de drogue, dotés d'armes de guerre, contre seulement 4 en 2008 »<sup>197</sup>. Le même journal confirme que, « la justice a traité 1040 affaires de trafic d'armes et de munitions. Pour le seul mois de janvier 2010, 107 affaires de trafic d'armes ont été traitées en Algérie »<sup>198</sup>. Certaines régions algériennes sont connues comme des zones de trafic d'armes légères (Tamanrasset, Tindouf, Adrar, Béchar et Tlemcen). Selon des informations journalistiques une grande partie de la population détient sans autorisation des fusils de chasse, des armes de poing. Elle évoque

---

<sup>196</sup> Le Journal, Algéria-Watch, du 15 septembre 2009.

<sup>197</sup> REFLEXION, (quotidien algérien). Selon la Gendarmerie Nationale : plus de 300.000 armes en circulation en Algérie », du 01mars 2010.

<sup>198</sup> Ibidem.

même l'existence d'ateliers clandestins pour la fabrication d'armes<sup>199</sup>. La question du terrorisme a aggravé le phénomène de la circulation des armes légères en Algérie. Les années noires de la guerre civile ont fait de ce pays une terre fertile pour le trafic d'armes légères.

Dans sa résolution 56/24 V du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale de l'ONU s'est félicitée que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est félicitée de l'adoption du programme avec un grand consensus. Elle a décidé de convoquer, au plus tard en 2006, une conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, dont la date et le lieu seraient arrêtés à sa cinquante-huitième session. L'Assemblée générale a aussi décidé de convoquer tous les deux ans, à compter de 2003, une réunion des Etats afin d'examiner l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial. L'année suivante, dans sa résolution 57/72 du 22 novembre 2002 elle a souligné l'importance de l'exécution rapide et totale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et décidé de convoquer à New York en juillet 2003 la première des réunions biennales en vue d'examiner l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial<sup>200</sup>.

Malgré les mesures prises, tant en Afrique qu'au niveau international, un grand nombre de pays restent confrontés au problème que constitue la circulation illégale d'armes légères et de petits calibres. Ces pays ne disposent pas de législation nationale, de mécanismes de contrôle et de capacités nécessaires pour y faire face. Le problème se pose à différents niveaux : transport illicite d'armes à destination et à partir de l'Afrique, commerce transfrontalier en Afrique même et infiltration, au niveau national, d'armes légères et de petits calibres au profit de groupes armés, ce qui ne fait qu'aggraver l'insécurité de la zone. Cette situation complexe et dangereuse peut non seulement aggraver les conflits mais peut aussi alimenter le terrorisme, le crime organisé et la violence conjugale.

---

<sup>199</sup> Ibidem.

<sup>200</sup> La première réunion biennale s'est tenue du 7 au 11 juillet 2003. Par sa résolution 59/86 du 3 décembre 2004, l'Assemblée a décidé que la deuxième réunion biennale des Etats se tiendrait à New York du 11 au 15 juillet 2005.

Le trafic d'armes, de drogue et les flux migratoires prennent de l'ampleur à la faveur de la révolution et du conflit armé en Libye. Il est évident que le pillage des stocks d'armes du régime de Kadhafi a considérablement renforcé la capacité de nuisance de certains groupes d'agitateurs au Sahel. Le conflit malien et la déstabilisation du pouvoir en 2012 par des groupes terroristes est l'exemple vivant de cette situation<sup>201</sup>. Autrement dit, l'insécurité et l'instabilité dans les pays limitrophes donnent libre cours aux trafiquants d'armes et aux narcotrafiants. Ils ont besoin d'un environnement d'insécurité pour écouler leurs marchandises. Dans ce contexte, les groupes terroristes peuvent profiter et exploiter la situation qui prévaut aux frontières entre l'Algérie, la Libye et la Tunisie pour s'offrir des armes en quantité. Ce qui a été confirmé par certains Etats du Sahel, notamment le Tchad et le Mali, ainsi que par la France. La Tunisie est confrontée à des menaces terroristes réelles. Ces frontières avec l'Algérie sont une zone d'insécurité dans laquelle agissent les groupes terroristes. Afin de faire face à cette situation les deux pays ont signé un accord de coopération en vertu duquel l'armée algérienne aurait fourni à la Tunisie de missiles air-sol<sup>202</sup>.

En assurant la sécurité pour les réseaux de trafics de tout bord, les terroristes bénéficient en contrepartie de grosses sommes d'argent et des armes. La gestion sécuritaire des événements en Libye constitue un véritable problème pour l'Algérie et pour tous les pays de la zone sahélo-maghrébine. Ces événements sont susceptibles de provoquer des dommages collatéraux pour l'Algérie qui partage ses frontières avec la Libye, laquelle est toujours instable, après la mort de Kadhafi. Une situation qui explique la sécurisation des frontières algériennes qui posent un véritable défi pour les services de sécurité, tout corps confondus. Ces derniers utilisent tous les moyens, « *des miradors en béton hauts de 14 mètres, des murs en remblai, des drones de reconnaissance, des moyens aéroportés et des unités des forces spéciales pour traquer les terroristes [...] et protéger les sites gaziers de Sonatrach. Tout au long de la frontière avec la Libye, le dispositif de sécurité déployé est impressionnant* »<sup>203</sup>.

---

<sup>201</sup> HUGUEUX, Vincent. Les armes de Kadhafi, un legs mortel pour l'Afrique. *L'express*, le 2/04/2012.

<sup>202</sup> LAKANI, Béchir. En application de l'accord signé entre les deux pays : l'Algérie dote la Tunisie de missiles air-sol. *L'économiste maghrébin* du 17 mars 2015.

<sup>203</sup> COURRIER INTERNATIONAL. Algérie-Libye une frontière sous haute surveillance. *hebdo n° 1252*, du 3 novembre 2014.

D'importantes quantités d'armes d'assaut sont entre les mains des belligérants qui ne sont pas en réalité «*identifiés*» en termes d'appartenance politique ou organisationnelle. Ces armes circulent facilement entre les groupes armés dans la zone dont les ramifications s'étendent jusqu'à la région sahélo-saharienne.

De ce fait, d'autres menaces sont ainsi susceptibles de se présenter aux frontières sans que des garanties soient données par les parties concernées par le conflit armé en Libye. Dans le même contexte, la sécurité des frontières algériennes avec la Libye peut être en péril. En réalité on peut dire que les puissances occidentales qui, sous prétexte de rétablir l'ordre en Libye et de protéger les civils, sèment, cependant le désordre et l'insécurité. A la prolifération des armes s'ajoute également le trafic de drogue. D'autant que la Libye en est un pays de transit provenant de l'Afrique subsaharienne.

Les narcotrafiquants ont toujours besoin d'un climat d'insécurité et d'instabilité pour écouler leurs marchandises. Aujourd'hui la situation sécuritaire en Afrique du Nord avec le chaos en Libye est propice aux trafiquants, «*les islamistes d'Al-Qaida ont profité du pillage des arsenaux pour s'approvisionner en armes, y compris en missiles sol-air*»<sup>204</sup>. Les trafiquants exploitent cette instabilité pour faire acheminer des quantités importantes d'armes aux groupes armés qui s'affrontent sur plusieurs fronts, mais aussi de grands volumes de drogue vers le Moyen-Orient et l'Europe en transitant par ces pays où les services de sécurité sont mobilisés pour le maintien de l'ordre. Le lieutenant-colonel Lalmas, commandant de groupement de la wilaya de Batna (Algérie), a déclaré, lors de la saisie de 3 tonnes de drogue à Batna, que «*nombre de réseaux tentent, aujourd'hui, d'acheminer une importante quantité vers le Moyen-Orient à travers la Libye et l'Égypte profitant de la dégradation de la situation sécuritaire et sociale dans ces pays*»<sup>205</sup>. Un fait expliquant la vulnérabilité de la zone maghrébine avant même la révolution.

La lutte contre la circulation illicite d'armes légères interpelle la communauté internationale. Dans ce sens L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 2 avril 2013 un Traité sur le commerce des armes. Cet événement est une étape très importante sur le long chemin pour l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant pour les Etats. Le

---

<sup>204</sup> MEUNIER, Marianne. Libye : la foire aux armes. *Jeune Afrique* du 20/04/2011.

<sup>205</sup> Algérie 360, 14/04/2011.

traité a été adopté suite à un rapport de la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes publié sous la cote A/CONF.217/2013/2. Mais en réalité la lutte contre ce phénomène multidimensionnel exige une action efficace de la part de tous les acteurs régionaux et internationaux. Dans cette optique, les Etats exportateurs et producteurs devraient assumer la grande responsabilité pour la mise en œuvre de toutes les mesures onusiennes. Selon le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP) « la résolution A/67/L.58 qui adopte le Traité a été soutenue par 155 États contre 3 oppositions et 22 abstentions (et 13 États qui n'ont pas voté). Le GRIP confirme à ce sujet que « les États qui se sont abstenus lors du vote de la résolution ont exprimé leur mécontentement par rapport au texte qu'ils trouvent biaisé au profit des intérêts des États exportateurs, incomplet et ne reflétant pas leurs intérêts [...], l'absence dans le Traité, d'une interdiction absolue de transférer des armes vers des acteurs non étatiques »<sup>206</sup>.

Pour qu'elle soit déterminante, cette lutte doit s'appuyer sur l'engagement clair de tous les Etats sahélo-maghrébins à mettre fin au commerce illicite des armes légères et à coopérer pleinement aux niveaux bilatéral, régional et international au démantèlement des filières de courtiers illégaux impliqués dans ce commerce. S'attaquer aux causes du problème requiert naturellement que les pays producteurs fassent preuve de la plus grande responsabilité, lors des transactions de ventes d'armes, dans l'identification du destinataire final.

En 2005 à Alger, un colloque régional a été organisé sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères dans le monde arabe. Co-présidé par Nobuyasu Abe, Secrétaire Adjoint de l'ONU chargé du désarmement et le ministre algérien des affaires étrangères Abdelaziz Belkhadem. Il a réuni durant trois jours des délégués de près d'une cinquantaine de pays et des membres d'organisations internationales dont la Ligue Arabe, l'Union Africaine, Interpol et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'objectif principal de cette rencontre visait la mise en œuvre du programme d'action de l'ONU contre le commerce illicite des armes légères. Dans son intervention, le collaborateur de Kofi Annan a demandé aux pays arabes et africains de dégager les contraintes auxquelles ils faisaient face dans la prévention et la lutte contre le trafic des armes légères. Le ministre algérien a déclaré à

---

<sup>206</sup> GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ. *Les Etas s'accordent pour réglementer la question des armes*. GRIP le 04/04/2013, [consulté28/03/2015]. Disponible à l'adresse : <http://www.grip.org/fr/node/853>

l'ouverture des travaux que le « *commerce illicite des armes légères est un fléau international qui doit être combattu au niveau national, régional et mondial. La propagation de ces armes, leur légèreté et leur facilité de transport en font une grande menace pour la sécurité dans le monde* »<sup>207</sup>. Dans le cas du Maghreb les experts étrangers (selon la même source) regrettaient l'absence de données pour cerner avec exactitude l'étendue du phénomène. Néanmoins, ils reconnaissent la nécessité de placer davantage de "sentinelles" au Sahel.

Sur le plan régional et international, la question de la circulation des armes légères inquiète tous les acteurs. Dans un rapport récent sur le sujet l'ONU a appelé à un renforcement de l'embargo sur les armes destinées à la Libye<sup>208</sup>. La coopération dans ce domaine doit s'exprimer à travers une coordination réelle entre les pays de la zone (les voisins de la Libye) mais également par le Conseil de Sécurité de l'ONU et les pays européens qui ont joué un grand rôle dans la déstabilisation de la Libye.

Dans le monde arabe, l'aide des pays développés se manifeste surtout à travers la fourniture d'armes et les pays maghrébins montrent dans ce sens une gourmandise croissante. Ce qui est incompréhensible c'est que l'organisation de l'Union du Maghreb Arabe ne prévoit aucun engagement de ses membres sur la question de la circulation des armes légères et de petit calibre. Cette carence dans une zone affectée par les trafics illicites de tous genres est révélatrice d'un malaise Nord-Africain dans lequel se recourent les défis sécuritaires, économiques, politiques et sociaux.

---

<sup>207</sup>-LEMAG.MAG. Le trafic d'armes légères en débat à Alger. *Le mag* 13/04/2005. [Consulté le 1/07/2009]. Disponible à l'adresse : [http://www.lemag.ma/Le-traffic-d-armes-legeres-en-debat-a-Alger\\_a3399.html](http://www.lemag.ma/Le-traffic-d-armes-legeres-en-debat-a-Alger_a3399.html)

<sup>208</sup> LUC, Mathieu. Trafics d'armes : l'ONU cible la Libye. *Libération* le 11avril 2013.

## **CHAPITRE II : L'ENCHEVETREMENT DE LA STABILITE ET DES ASPECTS POLITIQUES ECONOMIQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

Le concept de sécurité et celui de stabilité nationale se composaient traditionnellement de considérations liées à la défense militaire. Par conséquent la sécurité nationale d'un Etat dépendait de ses capacités militaires. Aujourd'hui cette vision a changé. La question de la sécurité couvre tous les domaines (politique, économique, social, diplomatique, culturel et environnemental...). En effet, ces dernières années le terme de sécurité et celui de stabilité ont pris chacun une dimension plus large et plus complexe.

En analysant la situation sécuritaire au Maghreb, on ne peut que constater cette interdépendance. Dans une sous-région caractérisée par la dépendance économique, les tensions sociales et l'instabilité politique, les dimensions économique-politiques et environnementales constituent un enjeu majeur (section I) avec les défis sociaux et leurs impacts sur la stabilité et la sécurité dans la zone (section II).

### **SECTION I : LES DIMENSIONS ECONOMICO-POLITIQUES ET ENVIRONNEMENTALES**

Le Maghreb est une zone stratégique sur le plan économique. La présence de gisements importants de pétrole et de gaz en grandes quantités (Algérie, Libye) ainsi que des riches ressources halieutiques (Mauritanie, Maroc) constituent un atout, une attraction pour la zone. Parallèlement la question des droits de l'homme dans l'ensemble des pays maghrébins constitue un défi sécuritaire (Paragraphe I) avec la question de l'environnement qui, elle, est la base du développement (Paragraphe II).

#### **PARAGRAPHE I : LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMMES**

Le concept de sécurité et de droits de l'homme constituent des enjeux principaux pour tous les Etats. La surestimation de certaines menaces non-militaires que l'on entend combattre par des moyens militaires, conduit les politiques sécuritaires dans une confusion totale. C'est le cas du terrorisme, de la dépendance économique, de l'islam politique.... Des défis qui agacent les dirigeants maghrébins et affectent la sécurité, la stabilité de la zone.

Les régimes maghrébins en place depuis l'indépendance, ne trouvent que la répression politique comme réponse à leurs opposants(A). Les politiques économiques dans l'ensemble de ces pays ont toutes été marquées par l'interventionnisme de l'Etat, la répression et la corruption(B).

### ***A – LA RÉPRESSION ORDINAIRE DES OPPOSANTS ET LES MILITANTS DES DROITS DE L'HOMME***

La relation entre les Droits de l'Homme et les libertés publiques est fusionnelle. Elle plonge ses racines dans l'histoire des peuples. Evoquer le sujet des libertés publiques sans faire référence aux Droits de l'Homme, peut paraître insuffisant du fait que le monde d'aujourd'hui est engagé à assurer le respect effectif des droits de l'homme. En effet, les deux notions se sont fondues pour former une complémentarité dans laquelle un élément ne peut plus être viable sans l'appui de l'autre. De ce fait, pour toute société, tout Etat, le respect des Droits de l'Homme est devenu une exigence universelle. La preuve de ce nouvel intérêt est fournie par la multiplication de nouvelles structures qui s'occupent de ces questions, à l'instar de la Rencontre africaine pour les droits de l'homme (RADHO) ou encore de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH). Des textes, tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, adoptée à Nairobi au Sommet des Chefs d'Etat de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1981, attestent de l'importance de cette dynamique. Les droits de l'homme sont devenus l'un des piliers de la démocratie; ils permettent de déterminer la liberté des citoyens et la démocratisation du système à tous les niveaux de la vie politique et économique.

La question des droits de l'homme au Maghreb est un vaste sujet. Le respect des valeurs fondamentales des droits humains que sont, la dignité, le droit à la vie, la liberté d'expression, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le droit à la différence; autant de valeurs que certains dirigeants ne respectent pas, bien que les Etats aient pour devoir de les promouvoir et de les protéger.

En Afrique du nord, la répression politique et les atteintes aux droits de l'Homme sont notoires et ce depuis bien trop longtemps. L'étouffement politique est accompagné de disparitions forcées, arrestations arbitraires, tortures, procès non équitables dans le cadre

d'une justice aux ordres du politique, exécutions extrajudiciaires, viols... . La population maghrébine, ou du moins la moins lotie, a tout connu, et ce, dans la plus totale impunité des commanditaires de ces actes. Complots, soulèvements, abus de pouvoirs..., toutes les raisons sont bonnes pour démontrer, qu'au Maghreb, les pouvoirs ne peuvent ni être ébranlés ni même critiqués. Une réalité confirmée par Lahouarri Abdi qui estime que, « *les régimes politiques du Maghreb sont confrontés à l'usure du pouvoir et au déclin de la légitimité historique qui leur a servi de fondement depuis les indépendances. Investis dans les années 1960 de la triple mission de construire l'Etat, de développer l'économie et de moderniser la société, ils avaient fait taire toute opposition pour que l'administration puisse réaliser ces tâches d'édification nationale* »<sup>209</sup>.

Aujourd'hui, plus de 50 ans après leurs indépendances, les pays maghrébins en sont à la case départ. La question de la construction de l'Etat, de la démocratie, de l'instauration d'un système politique avec la participation de l'ensemble des composantes de la société est à l'ordre du jour. Les Etats du Maghreb sont plus fragiles que jamais; la menace de type sécuritaire est multiforme. Elle est constituée des éléments traditionnels, mais aussi des éléments nouveaux. Une situation dénoncée par Laurent Beurdeley<sup>210</sup> quelques années avant la révolution tunisienne, qui affirme que « *le Maghreb s'avère fragile sur le plan interne ; il est confronté à une spirale infernale : sous-développement, chômage, exclusion sociale, montée en puissance de l'islamisme radical, concernant le volet extérieur plusieurs conflits frontaliers, mais surtout le contentieux relatif au Sahara occidental* »<sup>211</sup>.

Aborder la question de la démocratie et des droits de l'homme était au sens des élites maghrébines au pouvoir, chercher des faux prétextes pour affaiblir les forces de la résistance de libération, et ensuite le pays. Pour l'élite au pouvoir depuis l'indépendance, la question relève de la démagogie dont le but est de masquer une autre réalité, celle de la domination des pays occidentaux, du moins d'une malhonnêteté de celui qui a violé les droits des peuples

---

<sup>209</sup> ABDI, Lahouarri. *Régimes politiques et droits humains au Maghreb*. Editions confluences, octobre 2004.

<sup>210</sup> Maître de conférences à l'université de Reims, ses recherches portent sur les relations euro-méditerranéennes et sur le Maghreb.

<sup>211</sup> BEURDELEY, Laurent. Les stratégies sécuritaires Américaine et Européenne au Maghreb, impact sur les droits de l'homme et sur l'évolution politique des pays de la région. *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n° 518, mai 2008.

colonisés. Donc pour eux, la liberté de la presse, les libertés d'opinion et d'expression doivent avoir un seul objectif, celui de la construction de l'unité de la nation pour la construction de l'Etat. En réalité, la continuité de la guerre psychologique, après une lutte musclée, pour l'indépendance a enfermé les pouvoirs en place dans une hostilité envers tout ce qu'a prôné l'Occident.

Cependant pour autant, les régimes politiques au Maghreb ne sont pas idéologiquement autoritaires. Dès les indépendances, au Maroc mais surtout en Algérie, en Tunisie et en Mauritanie, les gouvernants avaient plus ou moins tenté de mettre en place une forme de consensus politique, notamment avec la création des partis et l'organisation des élections et la formation des institutions représentatives. Pour le cas du Maroc, Khadija Mohsen-Finan et Malika Zegal estiment que si, « [...] le régime s'est transformé en système autoritaire dans les années 1960, les choix originaux définissant sur le plan juridique ce système n'étaient pas nécessairement en accord avec cette transformation autoritariste »<sup>212</sup>. Depuis le début des années 1990, avec l'effondrement du modèle soviétique, les gouvernants maghrébins ont compris que le contexte international avait changé et qu'ils devaient s'adapter à la nouvelle donne s'ils voulaient avoir une légitimité aux yeux de leurs alliés occidentaux. Il s'agissait aussi de répondre à une large demande interne pour l'ouverture du champ politique à toutes les forces nationales.

En fait, en s'appropriant le discours démocratique et en procédant à des ajustements institutionnels, les gouvernants ont agi de manière à intégrer les opposants dans un cadre politique taillé selon les vœux de la classe au pouvoir, sans associer les opposants. Selon Hicham Ben Abdallah el Alaoui, les pays maghrébins ne font que moderniser l'autoritarisme et depuis « [...] la première guerre du Golfe (1990-1991), les pays arabes du Proche-Orient et du Maghreb ont connu une succession de bouleversements qui, partout ailleurs, auraient déstabilisé bien des pouvoirs. Pourtant, la plupart ont réussi à maintenir des structures archaïques que ni la seconde guerre mondiale, ni la décolonisation n'avaient fait disparaître. Une opposition efficace peine à émerger alors que les dirigeants tentent de se

---

<sup>212</sup> MOHSEN-FINAN Khadija et ZEGHAL Malika. Opposition islamiste et pouvoir monarchique au Maroc, le cas du Parti de la Justice et du Développement. *Revue française de sciences politiques*, 2006/1, Vol. 56, pp. 79-119.

*refaire une virginité aux yeux du monde* »<sup>213</sup>. Le paradoxe est que l'ensemble de ces régimes sont constitutionnellement représentatifs, car l'exercice de la gouvernance découlait d'une pratique électorale. Certes, les élections y furent et y demeurent plus ou moins truquées et elles ne peuvent qu'aboutir à la victoire des gouvernants. En effet, les dirigeants des pays maghrébins s'appuyaient sur les valeurs d'unité et les concepts de la sécurité et de la stabilité auxquelles le peuple voue un grand attachement. Dans cette vision, ils ont éliminé toute forme de contestation ou d'opposition au sein de la société. Au nom de l'unité nationale, la souveraineté, justifiant toutes les manœuvres.

Pour expliquer cette situation, il ne s'agit pas bien sûr, d'exposer ici l'histoire du choix démocratique, de la répression politique dans les pays du Maghreb ainsi que les atteintes aux droits de l'homme, mais de souligner en les évoquant, des exemples flagrants des périodes noires des situations politiques dans la zone maghrébine.

A titre d'exemple, le Maroc est une monarchie constitutionnelle. Mais dans les faits, le Roi détient seul le vrai pouvoir. Il est soutenu et entouré des tendances féodales. Aujourd'hui la situation a évolué avec l'avènement de Mohammed VI, vers un système semi-démocratique. Depuis son indépendance le Maroc a été marquée par une période de tensions politiques dans un contexte difficile, aggravé par des violations des droits de l'homme. La question du Sahara Occidental est toujours signalée comme un sujet qui suscite beaucoup de critiques envers le Maroc. Cependant, durant la dernière décennie du règne du roi Hassan II et sous l'actuel règne du Roi Mohammed VI, le Maroc a voulu donner une autre image, en ouvrant des enquêtes sur des sujet graves de son passé afin de se réconcilier avec les victimes en reconnaissant la responsabilité de l'Etat.

Aujourd'hui, la réclamation d'une véritable monarchie parlementaire commence à prendre de l'ampleur. À l'instar de ce qui se passe dans le monde arabe, la jeunesse marocaine, les forces politiques et militantes ont exprimé haut et fort, à travers des manifestations, pacifiques en 2011, une exigence pour des changements profonds, tant sur le plan politique économique et social que sur celui des libertés démocratiques. Certes la monarchie a été obligée sous la pression de la rue de faire des concessions, mais elle poursuit

---

<sup>213</sup> Le Monde diplomatique. Adaptations aux contraintes internes et externes, les régimes arabes modernisent l'autoritarisme. *Le Monde diplomatique*, Avril 2008 – pp. 10-11.

son emprise sur les institutions et la société. Tandis que le gouvernement est astreint à un rôle de gestionnaire, en dépit du fait qu'il soit issu des élections libres qui ont porté au pouvoir, pour la première fois un parti d'obédience islamique.

Cette revendication date des années 1950, mais le désaccord entre le mouvement démocratique et le roi s'était terminé par la victoire de ce dernier. Le roi est parvenu par la répression à neutraliser ses opposants, mais aussi ses soutiens pour imposer son pouvoir personnel. Selon Jean-Claude Santucci, « *le roi et le parti Istiqlal vont se livrer durant les toutes premières années de l'indépendance à une compétition dont l'enjeu est à la fois le contrôle de l'appareil d'État et la conquête du leadership politique* »<sup>214</sup>. Mais pour des raisons personnelles et sans consultation populaire, le roi Hassan II, va prendre une décision symbolique, après 1992, d'ouvrir le champ politique à une compétition relative. Pour autant cette décision avait pour but d'alléger les pressions internes et externes, afin de sécuriser l'avenir de la monarchie face à de nouvelles contraintes. Aussi dans le même sens, la présence d'un parti islamiste, le Parti de la Justice et du Développement (PJD), sur la scène politique marocaine, a modifié le paysage politique à travers un nouveau type de rapports entre la monarchie et l'opposition après une longue période de répression contre les opposants et surtout les islamistes.

Après son accession au Trône, le Roi, Mohamed VI, a pris des décisions symboliques (libération des prisonniers politiques). Dans son premier discours du trône, le 30 juillet 1999, il déclare son attachement « *aux droits de l'homme et à la protection des droits individuels et collectifs, dans la sécurité* ». Il a créé lors de son premier conseil des ministres, le 2 août 1999, une commission indépendante d'arbitrage chargée de déterminer les indemnités au profit des disparus de la période du règne de son père. Il a autorisé la création d'une commission intitulée « *Instance Équité et Réconciliation* » (avril 2004) et dirigée par Driss Benzekri<sup>215</sup>. Cette commission a rédigé un rapport dressant des recommandations pour éviter

---

<sup>214</sup> SANTUCCI, Jean-Claude. Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un « pluralisme contrôlé » et les dilemmes d'un « pluripartisme autoritaire ». *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, le 31 mars 2006, [consulté le 28 octobre 2014].

<sup>215</sup> Ancien prisonnier politique. Il est resté 17 ans en prison pour avoir milité dans un mouvement marxiste-léniniste dans les années 1970.

la répétition du passé. Elle avait recommandé l'abolition de la peine de mort et la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre l'impunité<sup>216</sup>.

Selon les Organisations des droits de l'homme, la question reste inquiétante. *Amnesty International* continue de dénoncer des cas de détention arbitraires (plusieurs dizaines de prisonniers politiques, notamment des Sahraouis), de torture, de procès iniques, de recours à la violence de la part des autorités... C'est le cas également de l'association, *Forum Vérité et Justice* (FVJ), créée en novembre 1999 par des victimes de la répression et d'anciens exilés pour faire la lumière sur toutes les violations passées des droits de l'homme au Maroc. Tous les militants se battent pour la réhabilitation des victimes et contre l'oubli. La liberté d'expression, réelle sur bien des sujets, s'arrête là où commence la raison d'Etat. Mokhtar Lekhal affirme à ce sujet : « *Quel journal marocain, par exemple, pourra révéler à ses lectrices et lecteurs les pertes d'actifs de la famille royale, puisque d'une part, un grand nombre de biens publics sont pratiquement la propriété de la famille royale qui a plus qu'un droit d'usufruit et que d'autre part, personne ne s'aventurera à évaluer la fortune de la famille royale à l'étranger, en dehors des publications étrangères censurées et taxées d'éléments hostile à la nation* »<sup>217</sup>.

Aujourd'hui, avec le Printemps Arabe et pour répondre aux mécontentements des Marocains, qui se sont exprimés le 20 février 2011 pour réclamer des avancées en matière de droits de l'homme, le roi Mohamed VI a mis en place un nouvel organisme public, le Conseil national des droits de l'homme (CNDH). Cette structure a remplacé le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH) inauguré par le roi Hassan II en 1990. Présidé par Driss el-Yazami<sup>218</sup>, le CNDH a été constitué de représentants des pouvoirs publics, des ONG, des partis politiques.

---

<sup>216</sup> Il a été reproché à cette Commission de ne pas avoir désigné et poursuivi les responsables des années de répression. Seules des indemnisations de plusieurs milliers de victimes ont été effectuées.

<sup>217</sup> LAKEHAL, Mokhtar. *L'émancipation contrariée du Maghreb*. L'Harmattan, Paris, 2009, p. 189.

<sup>218</sup> EL-YAZAMI, Driss. Militant des droits de l'homme occupait jusqu'à sa nomination la tête du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Il a milité dans les rangs de l'extrême gauche dans les années 1970 avant de s'exiler en France, où il a notamment occupé le poste de secrétaire général de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH).

Pour l'Algérie, la situation est plus complexe depuis l'indépendance. Jusqu'à aujourd'hui, le régime politique est une république constitutionnelle<sup>219</sup>, avec un gouvernement démocratiquement élu, bien que les militaires exercent encore un grand pouvoir sur la vie politique. La situation politique compliquée est expliquée par, les restrictions à la liberté de réunion et d'association, le manque de transparence et la corruption accrue. Incapable d'endiguer le cycle des échecs économiques et sociaux, le pouvoir fait dans le verrouillage politique. L'Etat d'urgence, décrété au début de l'année 1992 et maintenu jusqu'à en 2011, interdisait les marches de contestations pacifiques à Alger et multipliait les embûches pour toute activité politique, est finalement tombé sous la pression du Printemps Arabe.

Le pays a relativement retrouvé sa stabilité, malgré quelques actions terroristes. Le conflit sanglant opposant l'armée aux islamistes est terminé, remporté par l'armée qui avait utilisé tous les moyens pour vaincre ses adversaires. La dernière décision remarquable pour mettre fin à cette confrontation entre les deux belligérants était le projet de « réconciliation nationale » soumis au référendum le 29 septembre 2005. Un choix politique pour tourner définitivement la page. Officiellement il a été approuvé par la majorité des électeurs. Le président Bouteflika visait trois objectifs par cette consultation : l'indemnisation des victimes, l'amnistie des services de sécurité accusés de violations graves contre les civils, mais aussi grâce des groupes armés impliqués dans des actes terroristes.

En Algérie, aucune enquête indépendante et impartiale n'a été menée sur les crimes contre l'humanité commis durant la décennie noire dans les années 90, ni sur les présumés auteurs d'atteinte aux droits de l'homme : forces de sécurité, milices armées par l'Etat ou groupes armés. Dans la très grande majorité des cas, aucune initiative concrète n'a été prise par les autorités pour traduire en justice les responsables, malgré la souffrance des victimes.

Pour la Tunisie, la répression politique et les violations des droits de l'homme ont été justifiés par des raisons de sécurité et de stabilité. Des arguments longtemps approuvés par l'Occident en dépit de la dénonciation des organisations des droits de l'homme (*Amnesty international*...) qualifiaient le régime de Zein El Abidine ben Ali de dictatorial.

---

<sup>219</sup> Le régime politique algérien est dominé depuis l'indépendance par un seul parti, le Front de libération nationale (FLN). L'ouverture politique à la fin des années 80 n'a pas changé cette réalité.

Le gouvernement tunisien sous Ben Ali faisait preuve de fermeté et d'intolérance envers toute forme de dissidence politique, avérée ou présumée. Le puissant système de sécurité de l'Etat qu'il avait mis en place consacrait beaucoup d'énergie et de ressources à réprimer tout individu ou groupe considéré comme un défi opposé à l'Etat, jusqu'à ce que cette image entache le regard porté sur la Tunisie. Une situation dénoncée par Michel Camau bien avant la révolution tunisienne, qui considérait que, « *L'indéniable aggravation et la systématisation des pratiques répressives y sont pour beaucoup mais elles n'expliquent pas tout[ ...]* »<sup>220</sup>, il poursuit dans une mise en garde, « *...la poussée à l'échelle planétaire du mouvement en faveur des droits humains n'autorise plus le silence ou la sourdine... l'ère du changement recouvre des tendances lourdes qui dépassent la seule « Tunisie de Ben Ali » et sont indissociables d'une nouvelle cosmogonie* »<sup>221</sup>. En effet, le régime de Ben Ali avait utilisé toutes les techniques afin d'affirmer et maintenir sa domination (les impôts, redressement fiscal). Cette méthode a été utilisée d'abord contre les hommes d'affaires pour les obliger à se montrer généreux envers le parti au pouvoir, ou afin d'accepter dans leurs sociétés des participants issus de l'entourage du président et de sa femme.

A l'époque de Ben Ali, les services de sécurité soumettaient les personnes condamnées, pour des délits à caractère politique, à un large éventail de restrictions arbitraires à la suite de leur sortie de prison. L'étendue de ces restrictions a conduit souvent les anciens prisonniers politiques à décrire leur vie après leur libération comme « *une prison plus vaste* »<sup>222</sup>. Les mesures dont ils font l'objet sont une surveillance et un harcèlement policier constants, un confinement dans leur région d'origine, la privation arbitraire des passeports, les pointages exigés aux postes de police qui perturbent la vie quotidienne et les pressions semble-t-il exercées sur les employeurs afin qu'ils n'embauchent pas ces ex-prisonniers.

En fait, le président Ben Ali n'avait pas cessé de verrouiller l'espace politique depuis son accession au pouvoir. Il avait fait voter par le Parlement des textes de loi dont la fonction première était de restreindre les libertés publiques et individuelles et de vider les institutions

---

<sup>220</sup> CAMAU, Michel. Tunisie : vingt ans après ; De quoi Ben Ali est-il le nom ? *L'Année du Maghreb*, IV | 2008, pp. 507-527.

<sup>221</sup> Ibidem

<sup>222</sup> DRYEF, Zeineb. Quinze années dans les geôles de Ben Ali : vers la liberté. *L'Obs Rue* 891 le 06/2/2011.

de leur pouvoir à son propre profit. Selon Vincent Geisser et Michael Bechir, les textes avaient pour objectif dans « *un premier temps (1990-1993) à réprimer brutalement les islamistes et dans un second temps (1993-2010), à neutraliser toutes les forces sociopolitiques* »<sup>223</sup>.

Cependant, il faut reconnaître que la Tunisie dans cette période a connu un développement économique remarquable en comparaison d'autres pays maghrébins. Des secteurs entiers de la société avaient adhéré de leur plein gré ou sous la pression au projet de modernisation forcée conduite par le pouvoir politique. Des résultats positifs ont été, en effet, réalisés en matière de revenu par habitant, de santé, d'éducation et d'émancipation de la femme... Mais ces résultats ont été obtenus au détriment des libertés publiques et des droits de l'Homme.

La Tunisie de Bourguiba et de Ben Ali avait fait de la répression une réponse à toute demande de changement. En effet, le sujet de la torture en Tunisie ne date pas de l'arrivée au pouvoir de Ben Ali. Ce dernier a, en effet, hérité d'une longue histoire de pratiques largement répandues sous la présidence d'Habib Bourguiba. Dans les faits, la période de la présidence de Ben Ali a été caractérisée par un durcissement du caractère autoritaire. Une répression policière s'est abattue de manière systématique sur un large spectre de victimes, d'opposants politiques, islamistes, en passant par les journalistes<sup>224</sup> et les syndicalistes. En fait le développement de la Tunisie a été acquis au détriment de secteurs influents (droits de l'homme, libertés publiques...), ainsi qu'au mépris envers les citoyens. Cette situation a conduit à l'émergence d'une contestation violente et radicalisée. Un soulèvement couronné par la chute du régime de Ben Ali, annonçant non seulement la recomposition du paysage politique tunisien, mais aussi un vent de changement dans tout le monde arabe.

Pour la Libye de Kadhafi, la situation était pire. Le champ politique était verrouillé. Le secteur révolutionnaire comprenait le guide de la révolution, le Colonel Mouammar Kadhafi,

---

<sup>223</sup> GEISSER, Vincent. et Bechir Ayari, Michael. *Les sciences sociales face à la révolution : la myopie des chercheurs ?* in *La Tunisie face à l'expérience démocratique* (dir) M. Ben Lamine & Bousois, édition du Cygne, Paris, 2013, p. 12.

<sup>224</sup> Signalons dans ce sens, l'emprisonnement du journaliste opposant, Taoufik Ben Brik en 2009, qui avait suscité beaucoup de critiques internes et externes à l'encontre du pouvoir tunisien.

les comités révolutionnaires ainsi que les douze membres du Conseil de la Révolution formé après son arrivé au pouvoir en 1969. Le leader de la révolution qui déclarait qu'il n'était pas président, n'était pas élu et ne pouvait pas être destitué.

Le système politique libyen de cette époque reposait sur les idées de Kadhafi dans son Livre Vert<sup>225</sup>, qui prônait des théories socialistes et islamiques et rejetait la démocratie sur le modèle occidental. Dans son premier chapitre le Livre Vert précise que, « *la lutte politique qui aboutit à la victoire d'un candidat, avec par exemple 51 % de l'ensemble des voix des électeurs, conduit à un système dictatorial, mais sous déguisement démocratique. En effet, 49% des électeurs sont gouvernés par un système qu'ils n'ont pas choisi, et qui, au contraire, leur a été imposé [...]* »<sup>226</sup>. La Libye de l'époque appliquait officiellement une démocratie directe, basée sur les comités révolutionnaires qui représentaient la population.

À l'instar des Tunisiens et de l'Égyptiens, les Libyens ont manifesté contre le régime en février 2011. À la télévision, Kadhafi avait déclaré qu'il ne céderait pas, ne démissionnerait pas car il n'est pas président. Au besoin, il n'hésite pas à employer la force et menace ses opposants d'une riposte cruelle : « *rendez vos armes* ». Les déclarations sanglantes n'ont pas dissuadé la population de sortir en masse dans les rues, jours et nuits, bravant la répression avant que la révolution se transforme en une insurrection armée.

La répression des manifestants a pris un tour sanglant à partir du 16 février 2011, le pouvoir a recruté des milices, des mercenaires et les comités révolutionnaires pour réprimer les manifestants. En même temps, les pays occidentaux (France, Angleterre...) ont exercé une pression sur les pays proches de Kadhafi et les cadres de son régime dans le but de l'abandonner. Ainsi cette situation a précipité son isolement alors que les insurgés formaient un Conseil National de Transition (CNT) pour la gestion du pays. Toutefois, l'armée de Kadhafi a intensifié ses opérations, reprenant des villes occupées par les insurgés, ce qui entraîna une intervention internationale. Pour faire face à l'aggravation de la situation, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté le 17 mars 2011, la résolution 1973, autorisant

---

<sup>225</sup> Le "livre vert" de Mouammar El Kadhafi se veut une réponse aux problèmes que rencontre le monde moderne. Persuadé que l'unité Arabe ne pourra se faire que par la volonté du peuple, il veut accompagner les masses vers le système qui leur permettra d'installer une réelle démocratie et un véritable socialisme.

<sup>226</sup> Le premier chapitre du livre vert de Kadhafi.

des frappes aériennes contre les forces de Kadhafi pour la protection du peuple libyen. Elle a été mise en œuvre par une coalition internationale le 19 mars 2011 (composée de plusieurs pays, dont la France, l'Angleterre, l'Italie, le Qatar...).

Actuellement, avec deux gouvernements, un à Tripoli, soutenu par une coalition de rebelles (islamiste, tribus) et l'autre à Tobrouk, soutenu par le parlement, l'armée et reconnu par la communauté internationale, le paysage politique libyen est sombre<sup>227</sup>. Trois ans après la mort de Kadhafi, les milices armées et tribales sévissent dans le pays et le monde craint un scénario à la somalienne dans une Libye plongée dans le chaos. Dans un rapport d'Amnesty international, rendu public le 30 octobre 2014, l'organisation accuse les milices armées de crimes de guerre, elle estime que, « *des milices hors-la-loi et des groupes armés de tout bords se livrent dans l'ouest de la Libye à des violations généralisées des droits de l'Homme, y compris de crimes de guerre* »<sup>228</sup>.

Quant à la Mauritanie, la situation politique et des droits de l'Homme est aussi difficile. Indépendante en 1960, elle avait fait face, après dix-huit ans d'un régime civil (personnel, tribal), à une succession de régimes militaires. En effet, le pays est sous l'emprise de l'armée. Le coup d'Etat du 3 août 2005, qui n'était pas la première tentative de putsch sous le régime du colonel Maouya Ould Sid Ahmed Taya (1984-2005), avait mis fin à plus de vingt années d'un régime autoritaire. Mais la première élection démocratique transparente qui a donné lieu à la victoire de Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi, n'a pas muselé les militaires. Au milieu de son mandat de cinq ans, le Président a été renversé par le commandant de la garde présidentielle, affirmant ainsi l'impossible éloignement des militaires de la politique dans ce pays. En novembre 2003, et en pleine campagne pour l'élection présidentielle, dans une manœuvre mal calculée le gouvernement de Maouya Ould Taya arrête Mohamed Khouna Ould Haidallah, principal adversaire du président sortant deux jours avant le scrutin. Il a été accusé de fomenter un coup d'Etat.

---

<sup>227</sup> La Libye post-révolution a connu deux élections législatives, le parlement installé à Tobrouk, reconnu par la communauté internationale est issu de celle organisée le 25 juin 2014.

<sup>228</sup> JEUNE AFRIQUE. LIBYE : des milices ont commis des « crimes de guerre à l'Ouest. Site d'information de l'hebdomadaire, du 30 octobre 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.jeuneafrique.com/41019/politique/>

En Mauritanie la répression politique se mêle aux atteintes aux droits de l'Homme. Les événements de 1989<sup>229</sup> qui avaient fait des centaines de morts en Mauritanie et au Sénégal ont laissé des séquelles dans la vie politique et sociale. Parallèlement à ces événements entre les deux pays, la Mauritanie a connu une autre tragédie, visant les populations négro-africaines mauritaniennes, dont plusieurs milliers de personnes avaient été expulsés vers le Sénégal et le Mali. Parallèlement, la question de l'esclavage mine la paix sociale et prend de l'ampleur quotidiennement<sup>230</sup>. Les ONG des droits de l'homme et les activistes considèrent que l'Etat mauritanien refuse d'ouvrir sérieusement ces dossiers et se contente de mesures palliatives.

En fait, le pays vit sur les effets d'une crise socio-politique depuis son indépendance. La question de la gouvernance et de la distribution de la richesse nationale entre toutes les composantes de la population suscite beaucoup d'inquiétudes. En effet, la gestion des affaires publiques ne répond pas souvent aux critères bureaucratiques mais plutôt aux décisions discrétionnaires. De ce fait, le passif de l'administration est marqué par :

- un système de décision et de gestion centralisé au niveau des hautes sphères de l'Etat (entre les mains du Président de la république) ;
- la concentration des richesses du pays entre les mains de quelques acteurs dans la majorité proches du pouvoir, souvent un réseau d'affairisme greffé sur la manne de l'Etat ;
- un fléau de corruption persistant où les identités traditionnelles trouvent bonne place ;

La Mauritanie est souvent citée parmi les pays les plus pauvres de la planète, en dépit de ses richesses nationales; mais la gabegie et la corruption constituent un handicap majeur qui porte préjudice à son développement. Pour faire face à cette situation, le président Mohamed Ould Abdel Aziz a fait de la lutte contre la corruption et la gabegie son cheval de bataille, depuis son arrivé au pouvoir. Le mérite d'évoquer le choix du président actuel de

---

<sup>229</sup> Les évènements de 1989 constituent la plus grande tragédie post-coloniale, les négro-mauritaniens ont été les victimes d'une politique de nettoyage ethnique, de confiscation des terres, des biens et de déportations.

<sup>230</sup> Le 29 avril 2014, les haratines (ex-esclaves) ont organisé pour la première fois dans l'histoire de la Mauritanie une grande marche pour réclamer leurs droits politiques, économiques et sociaux.

lutter contre ce phénomène, est que, pour la première fois dans l'histoire du pays un chef d'Etat affiche sa volonté de s'attaquer à cette question qui constitue l'une des principales causes du sous-développement de la Mauritanie<sup>231</sup>.

En fait, depuis le 11 septembre 2001, au nom de « *la guerre contre le terrorisme* », un très grand nombre de pays ont durci leur législation. L'Algérie a ainsi interdit, en octobre 2001, les manifestations dans la capitale. Le Maroc a adopté, à la suite des attentats de Casablanca en mars 2003, une nouvelle loi anti-terroriste, qui a renforcé la campagne de répression lancée en 2002 contre les militants islamistes présumés. La Tunisie, quant à elle, a promulgué en décembre 2003 une loi relative à la lutte contre le terrorisme, qui a suscité l'inquiétude d'*Amnesty International*. Des mesures qui pourraient accentuer la dégradation de la situation des droits fondamentaux dans l'ensemble des pays maghrébin.

Les violations des droits de l'Homme dans les pays du Maghreb sont monnaie courante. En effet, la torture est largement pratiquée. Le plus souvent les victimes se plaignent d'avoir été battues par des policiers au moment de leur interpellation, au cours de manifestations ou pendant la garde-à-vue. Le discours officiel accuse généralement les ONG et les militants de droits humains de vouloir nuire à l'image du pays. Les régimes nient en bloc les violations et ne cessent de répéter qu'ils ont signé la convention de l'ONU de 1984 qui l'interdit totalement. Mais les forces de sécurité continuent de la pratiquer dans les centres de détention dans tous les pays maghrébins.

En Tunisie, les cas de torture ont toujours été signalés par de nombreux rapports internationaux, notamment ceux d'*Amnesty International*. Dans son rapport de 2005, l'ONG avait dénoncé vigoureusement la répression et la torture : « *plusieurs dizaines de personnes poursuivies pour activités terroristes ont été condamnées à de lourdes peines à l'issue de procès inéquitables. De nouveaux cas de torture et de mauvais traitements ont été signalés. Des centaines de prisonniers politiques, dont certains étaient des prisonniers d'opinion, restaient incarcérés. Un grand nombre d'entre eux étaient détenus depuis plus de dix ans. Bien que le gouvernement ait promis de mettre un terme aux placements prolongés à*

---

<sup>231</sup> Pour faire face à la corruption le gouvernement mauritanien a annoncé la création d'un Comité national de lutte contre la corruption et la gabegie, composé de quinze membres: cinq représentants de l'administration publique, cinq de la société civile et cinq personnalités provenant du secteur privé.

*l'isolement, des informations faisaient toujours état du recours à cette pratique ainsi que de la privation de soins médicaux... . La liberté d'expression et d'association demeurerait soumise à de sévères restrictions »<sup>232</sup>.*

Cependant, les Etats-Unis et plusieurs Etats membres de l'Union européenne ont apporté leur soutien à l'ensemble des pays maghrébins dans leurs politiques controversées de «*lutte contre le terrorisme*».

Depuis la parution de l'islam politique, les pays maghrébins ont été confrontés à des troubles de plus en plus violents. Pour y faire face ils ont mis en place des aménagements institutionnels visant à restreindre les libertés publiques, sans pour autant remettre en cause le monopole du pouvoir des élites gouvernantes<sup>233</sup>. Mais avec le temps ils vont se rendre compte que les mesures palliatives ne constituent pas une soupape face au vent de liberté qui souffle dans la zone nord-africaine.

Evoquer la situation des droits de l'Homme dans un pays donné, n'est dès lors plus une intervention dans l'ordre interne ou une atteinte à une souveraineté absolue de l'Etat, mais bien une préoccupation légitime au sein d'une communauté d'Etats ayant accepté solennellement les mêmes valeurs morales et les mêmes principes juridiques, dignité inhérente à chaque individu et égalité de tous les êtres humains, mais aussi égalité des Etats et respect du droit international. Le slogan de la souveraineté nationale ne constitue plus un bouclier derrière lequel se cachent les Etats pour refuser les critiques de la communauté internationale. Les itinéraires des militants maghrébins pour les droits de l'Homme, relatant aussi combien les conditions dans lesquelles s'est opéré leur engagement, sont liés aux données politiques nationales. Les déclics ont été souvent liés aux déceptions consécutives aux impasses sur lesquelles avaient buté les formules politiques et économiques mises en place au lendemain des indépendances. Le traitement policier des problèmes de société

---

<sup>232</sup> AMNESTY INTERNATIONAL. Moyen-Orient-et Afrique du Nord. Amnesty international Belgique Francophone. Mise à jour le 25 mai 2005. [Consulté le 05 avril 2010]. Disponible à l'adresse : <http://www.amnesty.be/doc/s-informer/les-rapports-annuels/Le-rapport-annuel-2005/Moyen-Orient-et-Afrique-du-nord,886/article/tunisie-5491>

<sup>233</sup> BRAS, Jean-Philippe. Elections et représentation au Maghreb. *Revue du Monde arabe Maghreb-Machrek*, avril-juin 2000, n° 168, p. 5.

constitue un mode de gouvernance à part entière, au même titre que la recherche de l'ordre public par l'atteinte à la vie privée et à toute intimité<sup>234</sup>.

L'effondrement du régime de Ben Ali, malgré l'étouffement de toutes les voix discordantes et la répression sanglante, a confirmé que les liens sont très étroits entre les enjeux internes et externes de la stabilité et la sécurité. Les chemins de la liberté et de la dignité ouverts par le peuple tunisien et dans lesquels se sont engouffrés après lui les autres peuples maghrébins et arabes, restent incertains, escarpés, périlleux. Mais déjà, le retour en arrière n'est plus possible.

Le Printemps Arabe né dans cette zone doit apporter, non seulement des réponses politiques, mais aussi économiques. Aujourd'hui, l'économie maghrébine comme la société est en pleine mutation. Dans ce processus de transformation, il y a des acquis mais aussi des points négatifs. La situation politique et la situation économique sont liées.

## ***B - LA RÉPRESSION ÉCONOMIQUE ET LA CORRUPTION***

Au Maghreb, l'autoritarisme politique est basé sur l'étouffement de la concurrence et l'accaparement des ressources économiques. La relation entre la classe politique au pouvoir et les institutions économiques est fusionnelle. La bonne qualité des institutions réside dans la transparence politique et la lutte contre la corruption pour obtenir une croissance économique. Aujourd'hui, nul ne conteste le fait que la corruption affecte les différents rouages des Etats au Maghreb. Son ampleur et ses effets négatifs sur le développement de la société sont avérés. L'inapplication des règles de transparence, l'interventionnisme des hommes politiques dans tous les domaines pour des raisons personnelles sont autant de facteurs qui favorisent l'expansion de la corruption et découragent toute tentative d'éradication de ce fléau. Ainsi, dans un contexte où l'impunité s'impose d'une manière générale, le recul de l'Etat est certain.

---

<sup>234</sup> La torture n'est pas uniquement réservée aux détenus politiques. Elle atteint les prisonniers de droit commun et elle s'exerce non seulement dans les prisons mais également dans les postes de police, dans les locaux de la Sûreté nationale. Voir CNLT. *Rapport sur la situation dans les prisons en Tunisie*. LTDH. *Les murs du silence*. Rapport sur les prisons, Tunis n°, 2004 et les divers rapports annuels des organisations de défense des droits de l'Homme.

La sécurité et la stabilité de la société sont mises en péril ; il devient difficile de chercher les remèdes d'ordre global à ce phénomène.

Au Maghreb, les questions de l'étatisation de l'économie et de l'interventionnisme de l'Etat occupent une place importante dans les débats publics depuis ces des deux dernières décennies. Ce sont des questions passionnantes et légitimes après cinq décennies d'illusion, de propagande sur le rôle de l'Etat dans le développement de l'économie nationale. La centralisation du pouvoir a été générale. Les pouvoirs en place ont mis la main sur le champ économique au nom de l'unité et la construction d'une nation forte et maître de son destin.

Après leur indépendance, les Etats maghrébins ont opté pour des régimes économiques centralisés et dirigistes. L'Algérie s'est orientée vers une forme populiste de socialisme dans laquelle elle trouve un prolongement de sa révolution contre l'Occident. Le Maroc s'est engagé dans un modèle de développement autocentré et la Tunisie a opté pour une politique socialiste et dirigiste, de même que la Libye et la Mauritanie. En même temps, ces pays ont eu des difficultés à s'extraire du modèle colonial centré sur l'exportation de matières premières. En fait, l'analphabétisme et le manque de personnel expérimenté dans tous les secteurs ont été un handicap majeur. Au Maghreb, l'Etat a été le principal acteur de l'économie, chargé de la redistribution des revenus et du financement de l'économie. Le protectionnisme de l'Etat, vanté par l'élite politique après l'indépendance, n'est plus convaincant. Et les voix s'élèvent de plus en plus pour réclamer le changement.

Face à l'ampleur des revendications, les régimes politiques centralisés et dirigistes ont été obligés d'ouvrir le champ politique aux différentes forces politiques. A partir du milieu des années 1980, une libéralisation politique et économique contrôlée a vu le jour. Selon Mokhtar Lakhal, « *les principales raisons des réformes engagées ces deux dernières décennies sont l'évolution des besoins des population maghrébines, les limites d'efficacité des structures conçues pour répondre à ces besoins, la volonté de la bourgeoisie compradore et des groupes proches du pouvoir central de contrôler la situation tout en sauvegardant leurs intérêts économiques* »<sup>235</sup>. Cependant, les politiques économiques, adoptées par les pays maghrébins qui visent à développer leurs économies produisent des injustices économiques et sociales. Le marché du travail est très rigide ; de nombreux prix sont contrôlés et certains

---

<sup>235</sup>- LAKHAL, Mokhtar. *L'émancipation contrariée du Maghreb*. Op.cit. p. 132.

produits de base subventionnés. Ces contrôles de prix et les subventions, s'ils permettent de soulager la population à court terme et d'assurer la paix sociale, se révèlent être inefficaces à moyen et long terme, empêchant les ajustements de l'offre, elle-même déjà écrasée par un système corrompu. Car, comme dans de nombreuses sociétés bureaucratiques, la corruption est institutionnalisée au Maghreb. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les privatisations des grandes entreprises nationales aient été mal perçues par la population. Elles ont été effectuées, en partie, dans un environnement corrompu permettant l'enrichissement de quelques proches du pouvoir. Et même, lorsque ces privatisations ont été menées correctement, elles entraînent la suppression d'emplois ce qui exacerbe une situation sociale déjà tendue du fait du chômage. Malheureusement, cela s'avère difficile dans une économie étouffée par le clientélisme, où l'initiative entrepreneuriale est sous contrôle politique.

De ce fait, les plans économiques d'ajustement structurels adoptés sous la pression des institutions internationales ont contribué à réduire globalement le déficit public. Il n'en demeure pas moins que cette rationalisation a profondément affecté des secteurs vitaux de la nation comme la santé publique, l'éducation nationale etc. Pourtant il est évident aujourd'hui, que les pays qui réussissent leur insertion dans la mondialisation, sont ceux qui investissent le plus dans les systèmes éducatifs et sanitaires. En effet, une population dotée d'un bon niveau éducatif et d'un bon système sanitaire constitue un gage et un avantage pour attirer les capitaux étrangers et se positionner dans les secteurs d'activités à forte valeur ajoutée.

Il est bien évident, que la diminution des moyens attribués par l'Etat aux secteurs clefs a des conséquences négatives sur le développement humain. Certes, ce retrait relatif des pouvoirs publics a ouvert le chemin au secteur privé qui a émergé dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais l'accès à des services de meilleure qualité est fortement inégal. En effet, la grande majorité de la population s'en trouve exclue compte tenu de son faible pouvoir d'achat. Ce qui donne lieu à une santé publique et à une éducation nationale à deux vitesses. C'est ainsi que les inégalités au plan éducatif alimentent à terme le chômage de masse des jeunes des quartiers populaires, mais aussi l'exode rural et la démographie urbaine.

De plus, la pauvreté a été aussi depuis des années un terreau fertile pour l'islamisme radical. C'est ainsi qu'un cercle vicieux s'est formé : l'autoritarisme politique appelle l'autoritarisme économique, qui génère la pauvreté qui, à son tour, favorise le radicalisme

religieux et politique, dont la menace, à son tour, est exploitée pour justifier l'autoritarisme politique. Selon les économistes libéraux dits "classiques", comme Adam Smith<sup>236</sup>, le rôle de l'Etat, doit se limiter à des fonctions régaliennes (diplomatie, sécurité extérieure et intérieure, justice).

Dans leur choix d'assainir leurs économies, les pays maghrébins se sont tournés vers le FMI<sup>237</sup>. S'inspirant des recommandations de ce dernier ils se sont attachés dans un premier temps à restreindre les dépenses publiques et à encourager la compétitivité de l'économie. Ce qui a conduit à la diminution de la masse salariale dans le secteur public. Cette politique a aggravé la problématique de l'emploi et de la pauvreté dans les pays du Maghreb. Elle fut confrontée à des soulèvements sociaux contre la suppression des subventions assurées par l'Etat pour les produits de bases. Badara Dioubaté<sup>238</sup> estime à ce sujet que les programmes d'ajustement structurel n'ont pas réussi à développer significativement les économies de ces pays. Il explique : « *les mutations des années 1980 et la montée en puissance du FMI et de la Banque mondiale annoncent un libéralisme économique fondé sur la prééminence du marché et l'affaiblissement du rôle de l'Etat avec un cortège de réformes imposées aux pays en voie de développement (PVD) dans une perspective d'économie purement marchande. C'est l'épopée des plans d'ajustements structurels (PAS) qui sont devenus synonymes de programmes de développement, très contestés dans leurs premières générations pour leur quasi absence de dimension sociale* »<sup>239</sup>. L'expérience de près de 30 ans d'une politique économique dominée et contrôlée par l'Etat a été un échec. De ce fait, les pays maghrébins ont opté pour le recul de l'Etat, la privatisation, la flexibilité; mais cette politique aussi n'a pas donné tous les résultats escomptés. Elle montre, en grandeur nature, que de grandes insuffisances demeurent, quant à la capacité du secteur privé à réaliser une croissance

---

<sup>236</sup> Adam Smith est écossais (5 juin 1723-17 juillet 1790), philosophe et économiste. Il est considéré comme le père de la science économique moderne et le fondateur du libéralisme économique.

<sup>237</sup> Le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie et l'Algérie ont signé respectivement leurs premiers programmes d'ajustement structurel avec le FMI en 1980, 1985, 1986 et 1989.

<sup>238</sup> Economiste diplômé de l'université de Reims, ancien conseiller spécial du premier ministre guinéen, chargé des questions monétaires et bancaires, Professeur d'université et Consultant en développement.

<sup>239</sup> DIOUBATE, Badara. *La Banque mondiale et les pays en développement. De l'ajustement structurel à la bonne gouvernance*. Paris, L'Harmattan, 2008, p. 11.

économique socialement équilibrée. Selon Omar Akalay<sup>240</sup> le plan d'ajustement « *veut tout simplement dire que le pays ne doit pas vivre au-dessus de ses moyens[...], le Fond puis la Banque, accordent les crédits pour permettre au pays de « s'ajuster » avec le minimum de souffrance* »<sup>241</sup>. L'évolution croissante du taux de chômage dans les pays maghrébins traduit bien cette contre-performance<sup>242</sup>. Pour autant, l'échec de ce choix économique est dû au climat politique malsain, car l'impact des institutions politique sur la croissance économique est avéré par l'accumulation du capital humain qualifié qui représente le canal de transmission le plus privilégié.

En Afrique du Nord, la légitimité de l'action de l'Etat et sa mainmise sur l'économie a été mise en cause par la population à travers tous les soulèvements qui ont secoué les pays du Maghreb ; notamment par la gestion décevante depuis l'indépendance jusqu'à aujourd'hui. En fait, les élites politiques en place ont adopté une gestion personnelle des moyens publics qui répondait parfois plus aux intérêts des hommes politiques qu'à l'intérêt général. Dans ces pays, le jeu politique se déroule aussi dans le champ économique, qui est une arme parmi d'autres dans les mains du régime en place. Ainsi, dans un contexte où l'impunité est banalisée et dénoncée par toute la société, il est logique de mettre en cause la gestion des affaires publiques qui est un signe de la faiblesse de l'Etat. Cette réalité s'explique par la persistance de nombre de dysfonctionnements sociaux depuis l'indépendance. De surcroît, il est évident que plus l'Etat est faible, et que l'une de ses fonctions essentielles, la redistribution des richesses, n'est pas respectée, plus la corruption est endémique. Devant cette carence, la bureaucratie devient un mode de fonctionnement et les fonctionnaires s'accaparent des moyens alloués à leurs services, en détournant des deniers publics pour leur enrichissement personnel, et pour redistribuer une partie à d'autres communautés qu'ils veulent garder sous leur influence.

En Tunisie, la gestion personnelle et la neutralisation de toute voix discordante dans le domaine politique ainsi que dans le champ économique a été l'une des causes principale de la

---

<sup>240</sup> Economiste, docteur en sciences économiques (Montpellier 1978), professeur à Casablanca (Maroc).

<sup>241</sup> AKALAY, Omar. *Economie du Maghreb : les consensus négatifs*. In *Economie du Maghreb, l'impératif de Barcelone* (dir) Abdelkader Sid Ahmed, Paris, Edition, CNRS, 1998, p. 44.

<sup>242</sup> HIBOU, Béatrice. *La Force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*. Paris, La Découverte, 2006, p.36

frustration sociale. En effet, la situation économique locale a été affectée par la crise économique mondiale ce qui a été le catalyseur de la contestation populaire qui a fini par renverser le système politico-économique de Ben Ali. Pourtant les tunisiens considèrent que la Tunisie a connu une véritable évolution et croissance durant le règne de ce dernier. Mais son régime a glissé petit à petit vers un régime dictatorial, qui s'est progressivement construit autour du pillage systématique de l'ensemble des moyens économiques avec l'instauration d'une situation de monopole, dans le fonctionnement économique du pays, par un clan prédateur organisé autour de lui et de son cercle familial (essentiellement les frères, enfants, neveux et gendres...<sup>243</sup>) Ils sont devenus du jour au lendemain des hommes d'affaires, profitant de leur proximité avec le pouvoir. Ils ont monopolisé la fonction d'intermédiation dans les privatisations, les opérations d'import - export, dans l'accès aux marchés publics... . En obtenant, par la contrainte, l'intimidation et l'influence des parts dans les secteurs les plus rentables, en élargissant leur champ d'intervention, une situation qui a permis l'ascension fulgurante du clan de la femme du président, on lui prête même une influence politique, sur le choix des ministres<sup>244</sup>.

Le cas tunisien est l'image vivante d'une situation générale qui caractérise tous les régimes autoritaires. En effet, cet exemple fait comprendre comment se perpétuent les régimes personnels car « *les mécanismes administratifs, économiques et sociaux sont par nature ambivalents et équivoques, permettant, simultanément, du contrôle et de la marge de manœuvre, de la domination et de la résistance, des contraintes et des opportunités économiques, des coûts et des avantages financiers[...]Autrement dit, les acteurs économiques, comme les individus, subissent le pouvoir disciplinaire et policier du système politique* »<sup>245</sup>. L'assainissement du climat politique et des affaires est une question qui nécessite beaucoup de travail et d'efforts dans les pays maghrébins. Leurs économies sont gangrenées par la corruption et le clientélisme, répandus au plus haut niveau de l'Etat jusqu'aux postes les plus bas de l'administration. Dans ce climat les hommes d'affaires sont

---

<sup>243</sup> GEISSER, Vincent et BECHIR AYARI, Michael. *Les sciences sociales face à la révolution : la myopie des chercheurs ?*. op.cit, p. 9.

<sup>244</sup> MESSINAT, Cristine. *Première dame en Afrique*. Edition Karthala, Paris, 2004, p. 64.

<sup>245</sup> HIBOU, Béatrice. Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie. *Raisons politiques* 4/2005 (n°20), pp. 9-36.

contraints d'adhérer et financer le parti du président de la République. Sous la contrainte et la peur ils participent au financement des activités du parti au pouvoir afin d'obtenir des marchés, mais aussi pour contourner les impôts qui sont une arme redoutable dans les mains des gouvernements. Souvent même et durant les campagnes politiques, les hommes d'affaire se montrent très généreux pour financer la campagne du président sortant. Les entrepreneurs en même temps bénéficient aussi de cette situation confuse pour négocier un marché, l'attribution d'un marché ou pour faciliter des démarches. Cette culture des arrangements et de négociation est générale et tous les acteurs économiques grands ou petits y adhèrent.

C'est dans ce contexte que la répression économique dans les pays du Maghreb prend la forme de multiples interventions. Analyser cette question dans sa complexité est difficile parce qu'elle est révélatrice des modes de gouvernement. On peut même se poser la question de savoir quels sont ceux qui n'ont jamais fait appel à une connaissance ou à un homme politique influent pour obtenir une affaire. A cet égard, on peut s'apercevoir que, quand bien même, un groupe de technocrates ou d'économistes pourrait élaborer une politique monétaire efficace, redresser un système bancaire défaillant ou organiser un marché, ils échoueraient à réformer un système juridique ou encore à assainir une administration corrompue.

Cependant, pour que l'économie soit efficace et rentable, l'organisation du marché demande le respect des règles de transparence et de bonne conduite pour que chaque citoyen puisse accéder au marché. Pour une organisation optimale les institutions (l'Etat, les associations, les collectivités locales...) doivent jouer un rôle principal dans l'organisation. Elles doivent également agir dans la transparence pour que chaque citoyen puisse sentir la justice sociale qui conditionne la paix et stabilité.

Lors d'une rencontre internationale sur la lutte contre la corruption, organisée le 9 et 10 juin 2011 à Rabat, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a souligné les défaillances de la gouvernance économique au Maroc, en dépit des réformes entamées ces dernières années. Elle a également mis l'accent sur les défaillances du système judiciaire, la corruption et le manque de transparence. L'OCDE, estime que le Maroc *« doit s'atteler à réformer son cadre juridique qui paraît aujourd'hui éparpillé et désuet, à faciliter l'entrée et la réalisation des investissements par la levée des obstacles juridiques et administratifs et le renforcement de la transparence »*. Le document a évoqué également les

dysfonctionnements de la justice au Maroc en soulignant qu'elle « ...est lente (*délais de procédure, report des audiences, manque de qualification des magistrats*), incertaine (*conflits de juridictions, difficultés à obtenir l'exécution des décisions de justice*), peu prévisible (*corruption au niveau des experts judiciaires*), ou insuffisamment transparente (*manque de diffusion de la jurisprudence*) »<sup>246</sup>. Le document demande le renforcement du pouvoir de contrôle du Conseil déontologique des valeurs mobilières<sup>247</sup>.

Cet organisme, essentiel dans le fonctionnement du marché financier marocain, doit être indépendant. Avec un ton critique, il s'aligne sur les demandes de changements exprimées par la société marocaine<sup>248</sup>. L'OCDE a fixé des réformes prioritaires à mettre en œuvre pour rendre l'environnement des affaires au Maroc plus propice et stimuler le potentiel de l'économie et l'emploi. D'où l'importance d'étouffer les efforts de lutte contre la corruption, afin d'assurer un meilleur maillage territorial, soutenir le développement d'activités créatrices d'emploi et développer des compétences managériales. Aussi, le rapport a précisé que la simplification des procédures et l'amélioration de la coordination institutionnelle sont des chantiers à poursuivre. Le texte a été publié dans un contexte tendu après les révolutions tunisienne et égyptienne. Des révolutions animées par la colère et le sentiment d'une injustice dans la distribution des richesses nationale, et surtout le népotisme des pouvoirs en place qui a conduit à l'existence des réseaux mafieux. Un autre sujet a joué également un rôle important, il s'agit des révélations de Wikileaks sur la mainmise des hommes d'affaires proches du roi sur le champ économique au Maroc.

Selon le rapport de *Transparency International*, le Maroc continue de figurer parmi les pays où sévit une corruption endémique. En effet, le Maroc est passé de la 85ème place en 2010 à la 80ème en 2011. Le rapport de *Transparency Maroc* publié en 2011 a rappelé la mauvaise note du Royaume dans le cadre de l'Indice de perception de la corruption (ICP)

---

<sup>246</sup> OCDE (2011). *Compétitive et développement du secteur privé : Maroc 2010 : stratégie de développement du climat des affaires*. Edition OCDE 2011. ISBN : 978-92-64-09142-9.

<sup>247</sup> Dahir portant loi n° 1-936-212, relatif au conseil déontologique des valeurs mobilières.

<sup>248</sup> Il est à noter que cette étude a été réalisée en 2009 et 2010 et que certains enjeux qu'elle met en exergue, notamment relatifs à l'anti-corruption, aux PME ou au capital humain, s'avèrent encore plus pertinents à la lumière des événements de début 2011 dans la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord en général et au Maroc en particulier.

2011, ainsi que plusieurs affaires de corruption au Maroc qui ont éclaté grâce au Mouvement du 20 février. A ce sujet, le rapport relève les conditions opaques de délégation de la gestion des services publics et de la protection dont continuent de bénéficier les concessionnaires au détriment des usagers. D'autres exemples entrent dans cette situation à titre d'exemple l'attribution du TGV sans appel à la concurrence ou encore la crise du transport urbain à Rabat. Le rapport a également mentionné d'autres affaires relatives à la corruption qui confirment l'impunité dont bénéficient les détenteurs du pouvoir tant au plan politique que juridique<sup>249</sup>.

Les pays du Maghreb doivent se préparer ensemble, dans les prochaines années à affronter les défis de la concurrence accrue sur leurs marchés traditionnels d'exportation. Sur le plan des enjeux économiques, les gouvernements en place doivent faire face à la mondialisation. Celle-ci marque et marquera de plus en plus le contenu et les modalités d'existence des sociétés et des individus. Aucun pays n'est capable de faire cavalier seul. Et la prise en considération de cette question doit commencer déjà par les voisins au niveau sous-régional et régional car « *la construction d'un marché unique maghrébin s'est heurtée à une situation politique défavorable qui gèle le processus depuis lors. Outre la prévalence du contentieux algéro-marocain sur la question du Sahara, d'autres facteurs handicapent cette intégration : la faiblesse des contacts entre opérateurs économiques, la concurrence des économies maghrébines sur les marchés internationaux, les déficiences des infrastructures de transport ainsi que l'absence d'une union douanière* »<sup>250</sup>.

Dans un contexte général, la mondialisation détermine les rapports entre les Etats ainsi que la place de chacun d'eux dans le monde. Sur le plan économique d'abord, c'est l'existence d'une économie mondiale de plus en plus intégrée et unifiée. L'enchevêtrement de cette économie mondiale est la conséquence des échanges commerciaux entre les Etats, mais aussi de l'accroissement du phénomène de la délocalisation. En fait, les grandes sociétés cherchent toujours des avantages compétitifs dans des zones attractives. La mondialisation financière se

---

<sup>249</sup> Transparency Maroc. *Lutte contre la corruption en 2011 : entre le discours prometteur des pouvoirs publics et la réalité d'une corruption endémique*. Revue de presse 2011. Maroc 2011. [Consulté le 03/03/2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.transparencymaroc.ma/TM/sites/default/files/183.pdf>.

<sup>250</sup> M'HAMMDI, N. Alaoui. *La projection économique des pays du Maghreb sur l'Afrique subsaharienne. Le Maghreb dans son environnement régional et international*. Paris : Edition, Ifri – 2010. ISBN : 978-2-86592-733-3

développe et en suit la promotion des investissements étrangers directs. Pour en bénéficier les pays du Maghreb doivent promouvoir la sécurité et la stabilité de l'Afrique du Nord, aussi que la suppression des frontières. Car une politique économique efficace est conditionnée par une bonne diplomatie économique sur les marchés monétaires, les marchés financiers, les marchés de change avec les voisins avant tout.

Sur le plan politique, la mondialisation conduit les Etats à réduire leur contrôle dans le domaine économique, surtout dans les pays les moins développés. Leur rôle va se limiter à la mise en œuvre de stratégies économiques. Du fait de leurs besoins et de leurs retards ils seront dans l'obligation de suivre les politiques déterminées par les intérêts des marchés financiers et des organismes internationaux en l'occurrence la Banque Mondiale ou le FMI. Aujourd'hui, la constitution de blocs économiques est basée sur la proximité géographique, des affinités historiques, politiques voire culturelles ou, tout simplement sur les intérêts économiques. À la lumière de cette réalité, les pays du Maghreb doivent assurer une libéralisation juste et claire, s'ils veulent arrimer leur économie sur la réalité du marché international.

La croissance économique est importante. Elle donne un niveau de développement économique, qui permet d'assurer une stabilité politique et sociale. Elle permet une évolution dans le domaine de la santé de l'éducation, mais aussi l'amélioration des conditions de vie pour un minimum de bien-être matériel et social. L'aggravation de la pauvreté dans les pays du Maghreb est considérée comme l'un des facteurs essentiels qui ont déclenché les mouvements de contestation dans la zone. La réussite de la croissance est difficile à réaliser sans la transparence et l'égalité des chances. Cette réalité est insuffisamment prise en compte, voire tout simplement ignorée par les élites politiques au pouvoir depuis longtemps. Lorsque les politiques changent régulièrement et la corruption n'est pas contrôlée, les stratégies adoptées ne sont pas respectées. Au Maghreb, les compétences humaines ne manquent pas, mais il existe un vrai problème de fonctionnement des institutions. Depuis leur indépendance les pays maghrébins sont caractérisés par une pauvreté en progresse, et une corruption endémique.

La corruption est vraie handicap devant l'action de l'Etat par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes. Elle réduit l'efficacité des dépenses publiques, induit de mauvaises méthodes dans leur répartition entre différents postes budgétaires et entrave l'équilibre

budgétaire. Les effets négatifs de la corruption sur le développement économique et social dans les pays du Maghreb touchent tous les domaines de la vie. C'est une épidémie générale, à la base de toutes les malversations sociales et débouchant sur des conséquences catastrophiques à commencer par l'injustice sociale, mais également la méconnaissance des droits de l'Homme. En fait, la corruption, les abus dans toutes leurs formes, de confiance comme de biens sociaux, de position dominante ou de faiblesse, escroquerie, clientélisme, sont autant de maux économiques et sociaux. Elle s'attaque au fondement des institutions démocratiques en faussant les élections. Pour s'extirper de cette situation difficile, il faut l'adhésion collective de tous les acteurs de la société. Le rôle de l'Etat dans ce domaine est fondamental, les gouvernements doivent assurer leurs responsabilités. Les populations maghrébines ont exprimé à maintes reprises à travers la rue leur mécontentement de la façon dont sont gérées les richesses nationales.

Il est nécessaire de préparer des plans de relance économique et de privatisation destinés à promouvoir les industries innovantes et à haute valeur ajoutée, capables d'absorber les ingénieurs et autres techniciens actuellement en chômage. Afin d'améliorer la productivité et porter à un niveau supérieur le taux de croissance économique, comme l'estime Béatrice Hibou<sup>251</sup> qui affirmait que « *la « privatisation » de l'Etat n'implique ni la perte de ses capacités de contrôle, ni sa cannibalisation par le privé, mais son redéploiement, la modification des modes de gouvernement sous l'effet des transformations nationales et internationales* »<sup>252</sup>.

Il est temps que les Etats maghrébins se réveillent, qu'ils comprennent que les demi-mesures et les demi-réformes ne sont pas des solutions mais des obstacles. Il faut des réformes majeures, des réformes concernant la promotion de l'Etat de droit dans le monde des affaires qui ont pour vocation de raffermir la transparence dans l'activité économique et le monde de l'organisation. Ainsi, des réformes peuvent viser la promotion de la transparence et l'amélioration de la qualité des services publics à travers la simplification des procédures administratives régissant les rapports entre l'administration d'une part et les entreprises et les

---

<sup>251</sup> Directrice de recherches au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), docteur en économie politique à l'Ecole des hautes études en sciences sociales( HESS) en 1995, professeur de sciences politiques dans plusieurs universités.

<sup>252</sup> HIBOU, Béatrice. Retrait ou redéploiement de l'Etat. *Critique internationale* n°1 - automne 1998

citoyens de l'autre. Et pour que ces réformes soient efficaces et bénéfiques, les Etats doivent agir dans et pour la continuité. Mais il est évidemment que, ces réformes ne seront respectées que dans un contexte d'une politique de lutte acharnée contre les disparités et les privilèges accordés lors de la répartition des fonctions et des postes administratifs et politiques. Les pays qui luttent contre la corruption dans un climat de transparence voient leur légitimité considérablement renforcée aux yeux de leurs populations, ce qui instaure confiance et stabilité.

La débâcle des pays de l'Afrique du Nord, le dysfonctionnement de leurs économies sont le résultat d'une mauvaise gestion des richesses nationales et de statistiques budgétaires frauduleuses. Mais il signifie aussi l'effondrement d'un modèle de développement économique qui, depuis l'indépendance a toujours placé la politique au-dessus des marchés. En fait, le clientélisme politique est devenu un mode d'organisation de la société maghrébine. Dans ce contexte, le rôle de l'Etat sera mis en cause. Elle est le principal fournisseur et le garant du respect des règles. En réalité au Maghreb, rien ne pouvait être fait sans passer par la machine de l'Etat. En fait, la responsabilité de l'Etat est grande dans l'existence de ce fléau et la lutte pour son éradication. Pourtant, le discours officiel et les programmes politiques, à l'occasion de chaque élection, réservent une grande place à la lutte contre la corruption.

Néanmoins, l'éradication de ce phénomène ne sera pas possible uniquement par la régulation et la répression à travers des mesures prises isolément et qui risquent d'être diluées et anéanties, puisque cela nécessite également une mobilisation collective et une large sensibilisation quant à la gravité du fléau. A cet effet, Daniel Kaufmann, le directeur des programmes mondiaux à l'institut de la Banque Mondiale<sup>253</sup> rappelle à juste titre, que combattre la corruption par la lutte contre la corruption est une idée fautive et largement répandue même chez certains spécialistes. L'accumulation du retard, les solutions débrouillardes, la simple médiatisation rendent la lutte plus difficile et le développement des pays maghrébins encore plus problématique. Un développement durable exige entre autres, le dépassement de l'impunité, une justice égale et équitable, l'effectivité des institutions de contrôle, la reddition des comptes, etc. Bref, les ingrédients d'une bonne gouvernance au

---

<sup>253</sup> - KAUFMANN, Daniel. 10 idées reçues sur la gouvernance et la corruption. L'ABC de l'Economie. In *F&D*, septembre 2005, p. 3

service de la citoyenneté est cruciale pour la croissance économique. Elle contribue efficacement à l'instauration de la stabilité et de la sécurité durable dans la zone.

Le Maghreb est une zone privilégiée de par son positionnement géographique. Cette spécificité se manifeste sur le plan, à la fois, de sa culture et de ses dotations environnementales qu'il faudrait protéger. Sa diversité politique, culturelle, ainsi que sa biodiversité font de lui, la pierre angulaire pour tout projet international cherchant à faire de la Méditerranée une zone de sécurité et de stabilité. Mais, cette particularité, lui impose une grande responsabilité dans les tentatives actuelles et futures pour promouvoir de nouveaux modes de développement réconciliant l'économie et l'écologie.

A l'instar de tous les pays en voie de développement, le Maghreb affronte des défis majeurs en matière de développement, mais la question de la protection de l'environnement constitue un défi à part, du fait de l'importance de la population rurale. Elle conditionne la stabilité sociale, qui est fragilisée par la disparité entre les zones rurales et les espaces urbains. Une situation qui se trouve reproduite également dans les grandes villes maghrébines entre les quartiers résidentiels et les quartiers périphériques, dont la croissance désordonnée pose avec acuité des problèmes d'environnement (habitat insalubre, déchets, dégradation de la qualité de vie, insécurité, pauvreté, etc.). L'enchevêtrement des dimensions économiques, sociales et environnementales est aussi incontestable en ville qu'à la campagne, en raison du recul des forêts, suite à leur exploitation non rationnelle par des populations victimes de la pauvreté rurale. Il s'ensuit une dégradation de certaines activités d'économie de subsistance et un appauvrissement de la faune et de la flore.

## **PARAGRAPHE II : L'INSÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE**

A l'heure actuelle, personne ne peut nier le nouvel intérêt porté à l'environnement dans le contexte de la stabilité et de la sécurité. Sur cette question, les défis que les Etats doivent relever sont considérables, surtout en tant que membres de plusieurs organisations

internationales s'occupant de sécurité et de stabilité. L'environnement, pour ne pas être une source croissante de conflits, devra jouer un rôle central et bénéfique dans la sécurité et la stabilité.

L'environnement peut devenir une source de danger, par le biais de phénomènes naturels, d'activités économiques (énergie, industrie), d'activités humaines (habitations, lieux de travail). Les principaux vecteurs entre l'homme et l'environnement sont l'air, l'eau, la chaîne alimentaire. La question de la protection de l'environnement et le concept de développement durable sont devenus des thèmes incontournables dans tout débat politique, économique, social et sécuritaire.

L'environnement au Maghreb est en dégradation constante et les ressources naturelles s'amenuisent régulièrement : pollution de l'air et des eaux, déforestation, désertification, menaces de la biodiversité, entre autres. Aujourd'hui, cette question est posée avec acuité. La dégradation des ressources naturelles dans les pays du Maghreb constitue un déficit majeur (A) et son impact sur la stabilité sociale (exode rural) est lourd (B).

## ***A - LA DÉGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES***

La réflexion suivante illustre bien les conséquences de la dégradation de l'environnement : *« les prix des denrées augmentent de telle sorte que les plus démunis mourront de faim ; d'autres, moins défavorisés, seront amenés à n'utiliser qu'une partie réduite de la terre disponible en se contentant de produits médiocres... »*<sup>254</sup>.

Le positionnement géographique du Maghreb, entouré de la Méditerranée, le Sahara et l'océan atlantique, lui donne une diversité climatique et écologique particulière. Les pays qui le compose présentent une multitude de paysages et de milieux diversifiés avec une grande richesse en termes de biodiversité faunistique et floristique. Ils disposent de nombreux types d'écosystèmes : côtiers, montagneux, désertiques, oasiens et de zones humides. Ces écosystèmes sont particulièrement menacés par plusieurs facteurs relatifs à l'activité humaine et climatiques. Cette réalité menace la stabilité du fait de la pauvreté qui touche une grande partie de la population rurale qui est dépendantes de ces ressources naturelles en général.

Cependant, le Maghreb est une région vulnérable aux plans climatique, écologique, et pédologique. Dans cette zone, la désertification affectant de grandes étendues est d'autant plus prononcé que le climat est aride et que les sols sont vulnérables à l'érosion surtout éolienne. Mais avec une situation économique difficile, les inégalités territoriales et la précarité des conditions de vie des populations rurales incitent à surexploiter les ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins croissants, ce qui accentue davantage la dégradation des ressources naturelles.

A l'issue de la conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement durable tenue à Rio en 1992, la désertification a été définie comme étant, *« la dégradation des sols dans les régions arides, semi-arides et subhumides sèches, par suite de divers facteurs comprenant les variations du climat et les activités humaines »*.

En Afrique du Nord, comme dans les pays en voie de développement en général, la conjugaison de la pauvreté et de la croissance démographique dans les milieux fragiles aboutit à une dégradation des ressources difficilement renouvelables, notamment les forêts, les sols et

---

<sup>254</sup> CHALMIN, Philippe. Géopolitique des ressources naturelles : prospective 2020. Disponible à l'adresse : [www.ifri.org](http://www.ifri.org), consulté, le 07/06/2012.

les eaux. Mais, pour bien comprendre le processus de la dégradation des ressources naturelles au Maghreb il faut bien remonter à la période coloniale. Au cours de cette époque la sévérité de l'occupant a poussé la population locale vers l'intérieur du pays, sur des sols pauvres, loin de ceux viables réservés aux colons pour les activités agricoles. Cette période a contribué considérablement à l'appauvrissement des sols fragiles. Selon N. Machouri et R. Nafa, « *l'instauration du protectorat français au Maroc au début du 20ème siècle, a entraîné des bouleversements considérables, dans la vie traditionnelle de la population usagère de la forêt, en rendant les limites territoriales immuables* »<sup>255</sup>. Ainsi, l'exploitation du colon a provoqué la déstabilisation des ressources naturelles.

Le Maghreb est confronté à des grandes menaces de désertification. L'ampleur du phénomène qui s'est amorcé depuis longtemps, s'amplifie de jour en jour, provoquant une perte parfois irréversible des sols et de la biodiversité. Les nouveaux fléaux comme le changement climatique, la perte de biodiversité..., vont accentuer la dégradation des ressources naturelles, qui aura des répercussions socio-économiques. Les limites des politiques maghrébines dans la protection de l'environnement sont flagrantes. Dans ces pays à l'instar des autres pays africain on considère que la protection de l'environnement est un luxe de pays riches. En effet, les mentalités sont éloignées du concept du développement durable. La nature est là pour le bonheur de l'homme, ce n'est pas lui qui l'a créée et ce n'est pas lui qui va la protéger. Elle est pour lui inépuisable, ce qui justifie le défrichement des milliers d'hectares afin d'élargir les champs pour assurer sa sécurité alimentaire, ainsi que l'utilisation des ressources pour se chauffer et la construction des habitats. Mais les opinions autant que les gouvernants se sont aperçus que les pollutions consécutives aux activités économiques produisent partout des effets destructeurs des ressources naturelles et des milieux et que les phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation posent déjà des problèmes de santé publique. La gravité de la question de l'environnement, observée depuis longtemps, a conduit les participants au sommet de Rio à tirer la sonnette d'alarme dans l'espoir de mobiliser les Etats à adopter des politiques susceptible d'enrayer la tendance. Au Maghreb, les carences dans le domaine de la lutte contre la dégradation des ressources naturelles représentent aujourd'hui

---

<sup>255</sup> N. MACHOURI et R. NAFA. Les subérais atlantiques marocaines une histoire de dégradation successives. Disponible sur le lien suivant, <http://www.agrimaroc.net> (Water Management and Soil Conservation in Semi-Arid Environments. Marrakech, Morocco, May 14-19, 2006 (ISCO 2006).

des défis majeurs. En dépit de certaines actions qui ont été entreprises par les Etats, celles-ci n'ont pas réussi à renverser les tendances antérieures<sup>256</sup>.

Le Maghreb est un espace géographique uniforme. Il constitue un ensemble d'écosystèmes imbriqués et interdépendants. La préservation de son environnement commun exige une actions bien coordonnée entre tous les Etats de la région dans le cadre d'une coopération fructueuse fondée sur l'observation, l'échange d'informations. Cette interdépendance écologique doit développer chez les Etats maghrébins une véritable conscience et une solidarité environnementale au-delà de leurs divergences d'ordre politique ou économique. La question de l'environnement et les inconvénients liés à l'usage des ressources naturelles et le risque transfrontalier de certaines pollutions doit inciter les pays du Maghreb à travailler ensemble, non seulement en cas d'urgence ou de catastrophe écologique, mais d'une manière permanente.

C'est dans ce cadre que les pays maghrébins avaient adopté au sommet de Nouakchott, novembre 1992, une charte pour la protection de l'environnement et le développement durable. L'introduction de cette charte s'explique par le fait que, *« compte tenu de l'étroite connexion existant entre les politiques régionales dans ce domaine et leur incidence sur l'ensemble des Etats du Maghreb, il est devenu nécessaire de s'orienter vers l'élaboration d'une Charte Maghrébine de l'environnement traçant les grandes lignes de ces politiques et définissant les orientations générales dans les secteurs concernés, de sorte que ces objectifs s'incarnent dans les programmes exécutifs qui seront établis conformément aux procédures en vigueur dans le cadre de l'UMA »*<sup>257</sup>.

En fait, les cinq pays de l'UMA connaissent, à des degrés différents, le problème de la dégradation des ressources naturelles, un premier lieu la désertification dont les conséquences sont, les carences en eau, l'improductivité et le manque de vie dans les milieux désertiques.

---

<sup>256</sup> L'exemple du barrage vert en Algérie, qui visait à l'origine à remédier au risque de désertification, n'a pas eu l'effet escompté, puisque le taux de réussite du reboisement n'a pas dépassé le seuil de 40% par rapport aux projections initiales. Il a tout juste permis de compenser les pertes de superficies forestières incendiées chaque année et estimées à près de 20.000 hectares.

<sup>257</sup> Introduction de la charte maghrébine pour la protection de l'environnement et le développement durable, adopté au sommet de Nouakchott, Novembre 1992.

Les causes de la désertification sont multiples, entre les facteurs naturels défavorables, et l'action de l'homme qui constitue le plus grand danger pour la nature. En fait, sa responsabilité est grande dans la disparition de la couverture végétale et de la dégradation des sols, du fait de la surexploitation de la steppe dans toutes ses composantes biologiques, climatiques, économiques, sociales et pastorales. L'enjeu démographique est un élément majeur dans la dégradation des ressources naturelles au Maghreb. Il représente un impact direct sur les ressources : eau, sol, ressources végétales et animale. Les ressources naturelles et écologiques constituent une richesse, dont la mauvaise gestion peut représenter une contrainte au développement humain, économique et souvent, une menace pour l'équilibre et la stabilité sociale.

De surcroit, l'accélération du rythme de l'urbanisation et le développement anarchique des grandes villes engendre une grande pollution (pollution atmosphérique, électromagnétique, la pollution du tourisme de masse...). Afin de faire face à toutes ces menaces, une étude de l'état de l'environnement revêt une importance considérable avant la mise en application d'une stratégie de développement durable. Au Maghreb, ainsi que dans la majorité des pays en voie de développement, les problèmes de l'environnement sont diverses. Ils concernent tous en premier lieu la dégradation des sols et les aspects liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Des zones forestières disparaissent chaque année, la désertification rampante engloutit annuellement des milliers d'hectares. Ces problèmes économiques et environnementaux sont universellement connus<sup>258</sup>. Selon Azzouz Kerdoun<sup>259</sup>, « *dans le seul continent africain, la désertification affecte 7,5 millions de kilomètres carrés et elle progresse à la vitesse de 60,000 km<sup>2</sup> par an* »<sup>260</sup>. En effet, le problème de la désertification au Maghreb est la résultante de plusieurs facteurs anthropiques. Les nuisances aggravées par le mode inapproprié de gestion des ressources naturelles constituent un défi permanent. Cette situation

---

<sup>258</sup> L'ensemble des pays du Maghreb Arabe ont ratifié la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CCD), qui a été adoptée le 17 juin 1994 à Paris.

<sup>259</sup> KERDOUN, Azzouz est docteur d'Etat en droit public et diplômé d'études politiques de l'Université de Montpellier. Il est actuellement professeur titulaire de droit international et de science politique à l'Université de Constantine, où il dirige laboratoire d'études et de recherches sur le Maghreb et la Méditerranée.

<sup>260</sup> KERDOUN Azzouz, *Environnement et développement durable, enjeux et défis*, Edition, Publisud, 2000, p. 17.

est illustrée par la dégradation des terres et du couvert végétal entraînant une diminution de leur productivité, ce qui se traduit par une dégradation des conditions de vie des populations et une vulnérabilité accrue susceptible de remettre en cause la stabilité sociale.

Avec la pression sur les sources naturelles, l'eau au Maghreb devient un sujet de préoccupation. Celle-ci est de plus en plus rare et de mauvaise qualité. Cette situation tient aussi à l'accroissement démographique et aux conséquences qui en découlent. Mais la raréfaction s'explique par une gestion non rationnelle du potentiel hydrique en raison, par exemple, de la dégradation des réseaux de distribution de l'eau potable dans les villes qui conduit à un manque aigu des eaux acheminées. Il faut ajouter à cela la qualité de l'eau qui se dégrade en raison des diverses formes de pollution : déversement des rejets industriels et domestiques sans aucun traitement, l'emploi à grande échelle des produits phytosanitaires et des engrais, la minéralisation des eaux en raison de l'intrusion des eaux marines.

Les Etats de l'Afrique du Nord sont aussi confrontés au problème de la gestion des déchets, et notamment, celle des décharges et le traitement des ordures. C'est un sujet qui se heurte à un ensemble de contraintes à caractère institutionnel, technique, social, financier et politique. Des tonnes de déchets industriels et des produits dangereux se retrouvent dans des décharges sauvages, au Maroc par exemple, « *seulement 35% des déchets générés au total est déposé dans des décharges sanitaires* »<sup>261</sup>. Cette situation pose aussi de multiples difficultés liées à leur collecte, à leur évacuation, à leur recyclage. En effet, cet important problème est aggravé par l'insuffisance des moyens financiers et techniques, pour faire face les pays maghrébins à l'instar des pays en voie de développement éliminent les déchets dans des décharges sans traitement préalable. Une méthode privilégiée du fait de son coût particulièrement bas, mais qui constitue un grand danger pour la qualité de l'eau et la santé d'une manière générale. Au Maroc, selon le ministère délégué chargé de l'environnement, « *les déchets solides produits-au Maroc- sont passés de 600 000 tonnes par an 1960 à plus de*

---

<sup>261</sup> Rapport sur la gestion des déchets solides au Maroc, publié en avril 2014. Disponible sur l'adresse : <http://www.sweep-net.org/sites/default/files/MAROC%20RA%20FR%20WEB.pdf>

6 millions par an actuellement »<sup>262</sup>. Malgré les actions entreprises par les Etats du Maghreb pour faire face à cette situation,<sup>263</sup> le manque d'une politique globale et cohérente dans ce domaine reste un handicap majeur<sup>264</sup>. Par contre en Mauritanie, les déchets annuels sont estimés « à 454.000 tonnes en 2009. La production moyenne par habitant est estimée à 0,38 kg/j/h (0,5 en milieu urbain et 0,3 en milieu rural)<sup>265</sup>.

Par ailleurs, à cause de la dégradation de l'environnement, la biodiversité est également menacée au Maghreb en dépit de sa diversité et de sa richesse. Cette biodiversité fait l'objet de multiples pressions : surexploitation des ressources (notamment de la pêche),<sup>266</sup> perte d'habitat et de zones humides en raison de la déforestation et de l'urbanisation accélérée, la pollution des milieux de vie de cette flore et de cette faune. La pression sur les richesses du sol constitue également un grand danger pour la stabilité sociale. Cette question représente un aspect stratégique pour les pays maghrébins, du fait de la place du secteur de l'agriculture dans leurs économies.

En fait, ces sols subissent plusieurs contraintes : érosion éolienne et hydrique, pratique de cultures non appropriées, urbanisation rapide sur des terres agricoles. Ces contraintes et bien d'autres entraînent de considérables problèmes environnementaux comme la perte de fertilité de la couche arable. La très forte pression sur les ressources naturelles, en raison de l'explosion démographique, de la croissance économique, a ainsi contribué à cette dégradation et continue de peser sur l'environnement dans les pays maghrébins. Ce qui nécessite l'adoption non seulement d'une charte maghrébine pour la protection de l'environnement, mais aussi, au niveau national.

---

<sup>262</sup> Ministère délégué chargé de l'environnement. *Manuel de formation, la gestion et l'exploitation des décharges contrôlées des déchets ménagères et assimilées*. Disponible sur le lien <http://www.sweep-net.org>, dernière consultation, lundi 24 novembre 2014.

<sup>263</sup> Loi 28-00 sur la gestion des déchets solides et la disposition adoptée en 2006 fixant le statut et fournissant le cadre général pour le secteur au Maroc

<sup>264</sup> En Mauritanie on peut citer, l'ordonnance 2001/02 créant l'Agence de Développement Urbain (ADU) pour la gestion des déchets solides urbains à Nouakchott (la capitale) depuis 2007.

<sup>265</sup> Rapport sur la gestion des déchets solides en Mauritanie, publié juillet 2010. Disponible sur le lien <http://www.sweep-net.org/ckfinder/userfiles/files/country-profiles/CountryreportMauritania-Fr-mai2011.pdf>

<sup>266</sup> Pour autant les contrats de pêche, entre l'Union européenne et les pays du Maghreb sont désastreux, car les maghrébins n'ont pas les moyens de contrôler les activités des grands bateaux de pêche européens.

A titre d'exemple, en Mauritanie, pays maghrébin et sahélien, la question de la dégradation des ressources naturelles constitue un défi grandissant. Située, sur le front de l'avancée du désert, elle est, sans doute, le pays maghrébin le plus aride et où le défi environnemental se pose avec le plus d'acuité. Les sécheresses récurrentes, la déforestation, ainsi que les feux de brousse répétitifs aggravent la détérioration du couvert végétal. Plus de 75% du territoire est désertique ce qui explique la concentration de la population dans l'étroite bande fluviomaritime du pays (soit 5% du territoire national), posant de sérieux problèmes à la maîtrise de l'aménagement du territoire. En trois décennies, le pays a vécu un bouleversement de son mode d'occupation de l'espace : « *la proportion de nomade est passée de 33 % en 1977 à seulement 5 % en 2000* »<sup>267</sup>. En outre, la problématique de la gestion des énergies domestiques constitue un grand danger pour l'environnement. Le pays demeure confronté à trois défis majeurs : un environnement naturel fait d'écosystèmes fragiles (les trois quarts du pays ne bénéficient que d'une pluviométrie moyenne inférieure à 100 mm /an), un bouleversement des modes d'occupations de l'espace. Enfin, ce qui est remarqué en Mauritanie, c'est une dégradation des ressources naturelles que traduit la crise aiguë du bois énergie, le pays perd 4 millions/an<sup>268</sup>. La conjugaison de ces trois défis, au demeurant interdépendants, a eu comme conséquence majeure, l'existence d'une perception largement partagée que, la dégradation des ressources naturelles est quasi-irréversible. En effet, la production du charbon de bois est, de loin, supérieure à la production forestière soutenable.

Conscientes de l'importance de l'environnement, la Mauritanie a adopté un cadre institutionnel et législatif dont l'objectif est de protéger ses ressources naturelles. Sa politique dans ce domaine est définie par plusieurs stratégies pour un développement durable et afin de se conformer à ses engagements pris lors de sommet de Rio de Janeiro<sup>269</sup>. Par exemple, la stratégie nationale du développement durable (SNDD) en 2004, a dessiné les contours d'une

---

<sup>267</sup> COMMISSION EUROPEENNE. Profil environnemental de la Mauritanie. Rapport du juin 2007, consultable sur le lien, [ec.europa.eu/development/icenter/repository/Mauritanie\\_CEP\\_2007.pdf](http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/Mauritanie_CEP_2007.pdf), date de consultation, 25 novembre 2014.

<sup>268</sup> Mauritanie, *Rapport National sur le Développement Durable 2012*. P.10. Disponible sur le lien, <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1027mauritania.pdf>

<sup>269</sup> La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenu à Rio de Janeiro en 1992, a marqué la prise de conscience des liens existant entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Elle a débouché, entre autres, sur la Convention sur la lutte contre la désertification.

politique de développement durable générale à long terme. Ainsi un plan d'action national pour l'environnement et le développement durable (PANE) a été adopté en décembre 2006. Il avait pour mission d'établir un diagnostic de l'état général des ressources naturelles et de l'environnement, ainsi que d'identifier, de formuler et de planifier les actions à mettre en œuvre pour la définition d'une politique de l'environnement. Mais en réalité, la révision du code foncier en 2007 a été la plus avancée. Elle a défini des horizons fondamentalement nouveaux en matière de décentralisation des responsabilités, également, elle inscrit au premier plan la participation des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion locale des ressources naturelles.

En ce qui concerne l'Algérie, l'état du secteur de l'environnement est alarmant. En effet, le pays est confronté à de nombreux problèmes liés à la dégradation des ressources naturelles. En 2014, 38.000 hectares de forêt ont été ravagés par les incendies.<sup>270</sup> Une situation critique que résume Benabdeli Khéloufi<sup>271</sup> en cinq points :

- « un déséquilibre géographique difficilement maîtrisable avec une répartition spatiale de la population incohérente,
- une mutation constante de l'espace rural et agricole et une méconnaissance des potentialités des espaces,
- une mauvaise utilisation et altération des ressources naturelles découlant d'un aménagement du territoire obsolète et incohérent,
- une totale méconnaissance des systèmes sans stratégie de typologie et de durabilité des écosystèmes.
- inefficacité des textes et des institutions chargées de la gestion de l'espace<sup>272</sup>

---

<sup>270</sup> Horizon (quotidien Algérien) n° 5388, du 26 décembre 2014.

<sup>271</sup> Professeur en Développement Durable, Faculté des Sciences, Université de Tlemcen (Algérie).

<sup>272</sup> KHÉLOUFI, Benabdeli. Rétrospective sur l'état des ressources naturelles en Algérie : entre politique et contraintes. *Revue agro-écologie*, semestrielle n° 01/2013.

Ce résumé dénote la gravité de la question environnementale en Algérie. Le pays a connu autant de catastrophes (séisme, inondation, terrorisme et guerre civile...), qui ont porté atteinte à la sécurité et à la stabilité sociale. Après avoir été longtemps marginalisé, le secteur de l'environnement est devenu selon les autorités publiques une priorité. La création d'un ministère chargé de l'environnement et de l'aménagement du territoire en 2000, suite à un rapport accablant sur la question a marqué la prise en conscience de la gravité de la situation<sup>273</sup>. L'élaboration du plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) en janvier 2002, a été considéré comme la base d'un travail considérable qui a été réalisé avec le soutien de la Commission Européenne, la Banque Mondiale et de la Coopération Allemande (GTZ). L'Etat a procédé à la création de plusieurs organismes pour exprimer sa volonté de protéger les ressources naturelles, on peut citer entre autre :

- le Conservatoire National pour les Formations à l'Environnement (CNFE)
- l'Agence Nationale des Déchets –(AND)
- le Centre National des Technologies de Production plus Propres (CNTPP)

Cependant, nombreux écologistes et observateurs algériens considèrent que la situation de l'environnement est en constante dégradation. Karim Tedjani dresse un constat alarmant en déclarant, « [...] *il ne suffit plus de constater que, dans notre pays, cette dégradation va en croissant... il faut se demander également à qui elle pourrait bien profiter* »<sup>274</sup>. Dans le même sens abonde la rédaction du site d'information Algérie Focus, « *à quoi sert le Ministère de l'environnement en Algérie* »<sup>275</sup>.

---

<sup>273</sup> Le « *Rapport National sur l'Etat et l'Avenir de l'Environnement* » (RNE 2000), a dressé l'état de l'environnement et a proposé un programme d'urgence. Il a servi de base pour l'élaboration du Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) en 2002.

<sup>274</sup> TEDJAN, Karimi. A qui profite vraiment la dégradation de l'environnement ? *Noura écologie*, du 19 novembre 2014, consultable sur le lien, <http://www.nouara-algerie.com/article-a-qui-profite-vraiment-la-degradation-de-l-environnement-124608325.html>.

<sup>275</sup> ALGERIE-FOCUS. A quoi sert le Ministère de l'environnement en Algérie. Du 26 mai 2013, consultable sur le lien, [Algerie-focus.com](http://algerie-focus.com).

Au Maroc, à l'instar des autres pays maghrébins la question de l'environnement suscite une grande inquiétude. Parmi les phénomènes de détérioration des ressources naturelles la déforestation et la désertification. La demande croissante en bois de feu est l'une des sources de dégradation de la forêt. En effet, la domination de la forêt constitue la source principale de revenu des populations rurale. Selon Mohamed Benzyane, « *les prélèvements directs par les populations rurales sous forme d'usages (bois de feu, parcours, fruits...) sont estimés à près de 4,8 milliards de DH par an*<sup>276</sup>.

Lors d'une rencontre à Rabat, qui a été organisée le 17 /6/2011 à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la désertification, le Haut-Commissariat marocain aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification a déclaré que : « *plus de 90% du territoire du Maroc touchés par l'aridité du climat et la fragilité des écosystèmes sont vulnérables à la désertification* ». <sup>277</sup>

Face à cette situation, le Maroc a décidé de reconstruire sa politique forestière sur de nouvelles bases. Des stratégies ont été adoptées pour la protection de l'environnement. Par exemple, le plan d'action national pour l'environnement (PANE). Et le Programme Forester National qui est considéré comme le premier cadre de planification pour le développement de la forêt.

Selon Mohamed Badraoui<sup>278</sup>, « *la désertification au Maroc touche 93 % du pays. Elle constitue une contrainte majeure au développement économique et social. Le Maroc a ratifié la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la désertification (CNULCD) en novembre 1996 et a validé son plan d'action national (PAN-LCD) en juin 2001. Ce dernier fait partie intégrante du Programme d'Action National de l'Environnement (PANE)*<sup>279</sup>

---

<sup>276</sup> BENZYANE, Mohamed. La gestion durable des ressources forestières au Maroc : quelle stratégie?, forêt méditerranéenne n°1, 2007, pp. 47-54.

<sup>277</sup> Le Maghreb, le quotidien de l'économie, du 18 juin 2011, consultable sur le site : <http://www.lemaghreb.dz.com/lire.php?id=36255>

<sup>278</sup> BADRAOUI, Mohamed. directeur de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) au Maroc.

<sup>279</sup> BADRAOUI, Mohamed. Connaissance et utilisation des ressources en sol au Maroc. 25/01/06 consultable sur le site : <http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT8-3.pdf>

En fait, l'accélération du rythme d'industrialisation aurait des répercussions néfastes sur l'environnement et sur la stabilité sociale. Selon l'hebdomadaire la Vie éco, La dégradation de l'environnement au Maroc « *Coûte 13 milliards de DH par an, soit 3,7% du produit intérieur brut (PIB)* »<sup>280</sup>. Il est évident, que la détérioration des réserves des terres cultivables, la déforestation conduit à l'appauvrissement des populations rurales, une situation qui pèse lourd sur la paix sociale.

Le Maghreb est une zone vulnérable. La fragilité de ses institutions politiques, son système économique et sa situation sociale fait de ce dernier une terre de tensions et de conflits. Mais également, la situation géo-environnementale de la zone révèle une grande sensibilité qui pourrait, à long terme, déstabiliser la paix sociale et la stabilité locales. Sous-estimée depuis longtemps malgré les rencontres et les discours officiels, la menace grandissante de l'environnement mine l'organisation socio-économique et politique au Maghreb. En effet, dans cette zone géographique les sources naturelles souffre d'une triple menace :

- Une surexploitation due à l'action de l'homme pour satisfaire les besoins d'une population locale ne disposant pas d'alternatives économiques.

- l'action naturelle : les conditions climatiques.

- l'incohérence entre les politiques adoptées et l'action.

Aujourd'hui, si on analyse avec une précision les mouvements de contestation au Maghreb, on ne peut que constater l'impact de la question de l'environnement et la dégradation des ressources naturelles sur la vie des populations. Cette question a conduit à d'importants problèmes sociaux comme la pauvreté, une mauvaise situation sanitaire et nutritionnelle, l'insécurité alimentaire, l'immigration, les déplacements de populations surtout dans les zones rurales où les habitants vivent dans des conditions difficiles, cette situation conduit, le plus souvent à un exode rural massif vers les villes.

---

<sup>280</sup> LA VIE ÉCO. La dégradation de l'environnement coût au Maroc 13 milliards de DH par an, (environ 1.192.490 €). Le 18 mai 2009 Disponible sur le lien : [www.lavieeco.com](http://www.lavieeco.com).

Les politiques de préservation ou de bonne gestion des ressources naturelles peuvent aussi permettre de lutter contre la pauvreté. En ce sens, il convient de définir des stratégies actives de gestion coordonnées entre les pays de la zone. Ces politiques devront avoir comme objectif, d'assurer « *d'ici 2035 l'intégration de l'environnement dans toutes les politiques publiques (sous régionale, nationales et locales) pour une gestion durable des questions environnementales* »<sup>281</sup>.

La protection de l'environnement ou le développement durable doit aussi prendre en compte le savoir-faire traditionnel, car les techniques et connaissances traditionnelles sont souvent sous-utilisées alors qu'elles sont moins coûteuses et utiles dans des domaines comme l'élevage, le pâturage, la protection de la biodiversité, la santé, la protection des sols et la nutrition.

C'est donc un ensemble de conditions qui doivent être requises, car elles sont prioritaires en matière de développement durable. Celles-ci mettent en jeu l'état de l'environnement et la représentation qu'en ont les paysans, mais aussi leurs objectifs et stratégies de production ainsi que l'attitude des autorités qui orientent les actions en milieu rural. Tout en constituant une préoccupation majeure pour tous les pays de l'Afrique du Nord, les questions environnementales sont parfois reléguées au second plan des priorités des gouvernements et des décideurs, en raison de la prévalence de situation de pauvreté et d'autres préoccupations (chômage, déscolarisation, mauvais accès à l'eau potable et au système de santé). Cette situation favorise le déplacement massif de la population vers les grandes villes, qui engendre des problèmes sociaux, économiques, politiques et sécuritaires.

## ***B - L'EXODE RURAL***

L'exode rural est un phénomène qui affecte les pays en voie de développement, et notamment le monde arabe maghrébin. C'est un fléau social à l'échelle internationale. Les déplacements en masse de la population des villages ou des campements vers les grandes

---

<sup>281</sup> MOHAMED SALECK, Abdelkader. Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique du Nord, Addis-Ababa, du 31 octobre au 5 novembre 2013. Disponible à l'adresse : [www.uneca.org/sites/default/files/documents/SDG/2013/Statements/Experts/Presentations/presentati](http://www.uneca.org/sites/default/files/documents/SDG/2013/Statements/Experts/Presentations/presentati), p.20.

viles pour fuir la pauvreté l'insécurité et la précarité est un signe de déséquilibre de développement. Mais contrairement au phénomène de l'émigration vers l'étranger, il constitue une source de menaces sur la stabilité et la paix sociale dans les villes de destination. Il ne contribue pas à l'amélioration des zones d'origine. En effet, ces migrants «*internes*» ne retournent dans leurs villages éloignés qu'en de rares occasions : fêtes religieuses, mariages de proches parents, décès...

De surcroit, cette migration a des effets négatifs sur les milieux de départ, avec la perte des ressources humaines, mais aussi elle constitue un défi majeur sur le lieu de destination (les grandes villes) qui doivent élargir leur champs d'action dans le domaine social. Les conditions climatiques en particulier les sécheresses récurrentes et les fluctuations de plus en plus fortes de la production agricole sont une des principales motivations de l'exode rural. La pauvreté, la faiblesse des revenus, et l'absence d'un soutien social substantiel à l'appui des populations, sont tous des facteurs qui ont contribué à une détérioration du bien-être dans les milieux ruraux. L'insuffisance des infrastructures rurales de base a également constitué un frein au développement économique et social. En effet, les zones rurales dans les pays maghrébins sont caractérisées par une grande pauvreté. Le manque d'infrastructures hydrauliques affecte gravement la capacité des ruraux à faire face aux conditions climatiques croissantes. Les forêts et les pâturages sont de plus en plus affectés par l'érosion, et les efforts des autorités pour limiter leur surexploitation n'ont pas réussi à modifier le sort des communautés pauvres. Certes, des programmes régionaux de développement interviennent dans la création et la consolidation de l'emploi et des sources de revenus, par l'octroi de dons et de subventions, ainsi que des prêts à taux avantageux pour la réalisation de projets productifs dans l'agriculture, l'artisanat et les petits métiers.

Dans les zones rurales, le taux d'électrification est très faible, en Mauritanie, « *95% des ménages ruraux n'avaient pas accès à l'électricité* »<sup>282</sup>. Les lumières des grandes villes attirent la population rurale, comme les papillons de nuit sont attirés par le feu qui leur brûle les ailes. La répartition de la richesse nationale doit être utilisée pour réserver les investissements dans les zones les plus vulnérables. La lutte contre l'exode rural ne pourra se faire que par un programme de développement destiné spécialement aux territoires ruraux,

---

<sup>282</sup> Mauritanie. *Rapport National sur le Développement Durable 2012*. op.cit, p.18.

afin d'atténuer la pression sur les ressources naturelles, et extirper les habitants de la précarité et la pauvreté. La valorisation des ressources naturelles et humaines permettra ainsi d'amorcer un développement qui permettra d'améliorer les conditions de vie, car la pauvreté est le problème central de la dégradation de l'environnement et ensuite de l'exode rural. En effet, dans certains pays nord africains, « *les vagues de migrants s'abattent sur les villes qui deviennent aux yeux des ruraux sans terre, comme le lieu de la délivrance et du salut* ». <sup>283</sup> Et les autorités ferment les yeux sur leur installation anarchique. Les constructions s'effectuent sans autorisation, ou dans des zones inondables, ce qui se solde parfois par des drames lors des grandes pluies. Une tendance qui est la cause de la dégradation de la sécurité et la stabilité dans les grandes villes maghrébines.

La gravité de cette situation réside dans le fait que la frange la plus touchée par l'exode est composée en grande partie de jeunes sans formation, souvent attirés par l'apparence de la modernité. Cette question qui concerne de plus en plus les sociétés maghrébines, pose une problématique globale, qui est à la fois, démographique, environnementale, économique, politique et sécuritaire.

Durant les années 1970, la Mauritanie a connu une série de sécheresses qui ont porté un coup sévère à son équilibre social et fragilisé son économie. Les populations rurales ont été les plus durement frappées, avec des taux de pauvreté atteignant en moyenne 75% <sup>284</sup>. En conséquence, cette situation a conduit une grande partie de la population rurale à un exode massif en quête d'une vie meilleure dans les grands centres urbains comme Nouakchott la capitale politique et Nouadhibou la capitale économique. Toutefois, une partie de la population est demeurée dans les zones rurales, car en dépit de cette vague de migration rurale-urbaine, le secteur agricole offre des emplois à environ 64% de la population active dans cette période et a toujours été la principale source de revenu pour les Mauritaniens.

---

<sup>283</sup> EL MALIKI A. L'exode rural au Maroc : étude sociologique de l'exode du Tafilalet vers la ville de Fès. Thèse de Doctorat en Sociologie sous la direction de T Van Thao, Université de Provence Aix Marseille I, 1990, 431 pages, p. 107.

<sup>284</sup> Pour la réduction de la pauvreté, la Mauritanie a adopté un cadre stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP). Institué par la loi d'orientation n° 2001 – 050 du 19/07/2001 relative à la lutte contre la pauvreté, ce projet constitue la référence de la politique économique et sociale du pays à l'horizon 2015.

En fait, la sécheresse persistante que la Mauritanie a connue depuis la fin des années 1960 a bouleversé la donne sociale ; la majorité de la population constituée de nomades vivait à l'intérieur du pays, elle s'est déplacée vers les villes dans une transition non préparée. De ce fait, la population des villes est ainsi passée de 4% de la population totale en 1962 à près 2/3 de cette population aujourd'hui. D'après Irin News (le Réseau d'informations régionales intégrées des Nations unies), « 75% des hommes en âge de travailler...partent s'installer dans les villes régionales ou à Nouakchott, la capitale, [ainsi], la cohésion sociale d'innombrables villages se retrouve bouleversée »<sup>285</sup>. De ce fait, l'occupation du sol dans la capitale du pays est dans d'autres grandes villes s'est faite d'une manière anarchique, entraînant ainsi des problèmes environnementaux, économique, et sécuritaires. Une réalité qui remettrait en cause l'ordre social dans certaines communes. Il résulte de cette situation, une forte pression sur la demande en équipements collectifs et en services sociaux, qui a été amplifiée par le changement de mentalités à l'égard du service public observé au cours de cette période.

Sous l'effet de cette évolution rapide et en l'absence d'une véritable planification urbaine, la capitale Nouakchott a connu un développement des quartiers spontanés (bidonvilles) sur des zones impropres à l'habitat (inondation, terre salée...). C'est dans ce contexte difficile, que les autorités centrales et locales ont eu de sérieuses difficultés à faire face à la pression de cette demande. En plus, la question de l'habitat constitue un défi majeur, la situation du logement est caractérisée par une demande accrue dans les grandes villes. La politique de distribution généreuse des terrains en milieu urbain a conduit à une mauvaise occupation du sol. Dans le pays les habitats précaires représentent « 32,5% des ménages, 67,5% des habitats en dur et 45% des ménages ont des toilettes »<sup>286</sup>. Souvent ces quartiers sont développés autour des centres urbains notamment à Nouakchott et à Nouadhibou qui regroupent la moitié de la population urbaine du pays. Dans ces quartiers, les infrastructures et services de base sont quasiment absents.

Aujourd'hui, Nouakchott, la plus grande ville de la Mauritanie se trouve dans une situation de crise et de fragilité du fait de son poids démographique. C'est une ville jeune,

---

<sup>285</sup> IRIN. L'exode rural remet en cause l'ordre social en Mauritanie. Le 22/01/2014, consultable sur le lien, [www.irinnews.org/fr](http://www.irinnews.org/fr)

<sup>286</sup> Mauritanie. *Rapport National sur le Développement Durable 2012*. op.cit, p.18

créée de toutes pièces à la fin des années 50, quelques années avant l'indépendance. Sa construction était prévue à l'origine pour accueillir quelques milliers d'habitants, fonctionnaires et tous les services nécessaires à leur entretien ; mais elle est vite devenue un pôle d'attraction. Elle subit tous les effets négatifs du phénomène de l'exode rural. Elle est également sous la pression des aléas climatiques. Depuis sa création elle est sous la menace de la mouvance des sables dunaires<sup>287</sup>. Mais ces dernières années elle est confrontée à une menace plus dangereuse liée aux inondations pluviales, une situation inédite qui se traduit par fois par des situations dramatiques.

La Mauritanie, comme ses voisins du Sahel, est aux prises avec trois fléaux : la sécheresse, la cherté des produits alimentaires et le risque sécuritaire. Ces fléaux sont, de près ou de loin, liés aux changements climatiques et ont pris de telles proportions qu'ils malmènent la croissance économique, la stabilité et la paix. Pour faire face à cette situation, le gouvernement Mauritanien a lancé en janvier 2012 un programme d'urgence financé sur les deniers de l'État. Le dispositif, baptisé Emel (« espoir » en arabe). L'objectif de ce programme est de venir en aide aux populations vulnérables : distribution gratuite de nourriture aux plus démunis, subventions alimentaires pour les pauvres, banques de céréales pour les agriculteurs et, mesure vitale, distribution d'aliments pour le bétail afin de préserver les troupeaux.

Pour l'Algérie, la question de l'exode rural revêt une autre dimension. Elle offre à ce sujet une particularité qui réside dans l'histoire du pays. D'une part elle s'explique par l'attractivité des grandes villes qui constitue des pôles économiques depuis la colonisation. Et d'autre part par une sorte de revanche, car elle représente symboliquement la reconquête des lieux, des biens et des services publics qui étaient généralement monopolisés par les populations européennes.

Mais pour autant le déséquilibre constant entre milieu urbain et rural est le produit des politiques de développement adoptés depuis l'indépendance. En effet, le contexte social dans les zones rurales est toujours caractérisé par le chômage, la pauvreté, et la pression sur les

---

<sup>287</sup> Les autorités mauritaniennes ont lancé depuis quelques années une campagne annuelle de plantation d'arbres afin de protéger la capitale Nouakchott contre l'avancée des cordons dunaires, la désertification et la remontée de l'océan.

ressources naturelles. Selon Zahira Souidi, « *la malnutrition est plus élevée en milieu rural 7,8%, qu'en milieu urbain 4,8%* »<sup>288</sup>.

Le terrorisme aussi a été l'un des facteurs principaux d'un exode rural massif dans les années 90. Cette période d'insécurité majeure du pays a eu des conséquences dramatiques sur la population rurale. Pendant cette période, « *les villageois ont aussi quitté leurs terres durant les années noires pour fuir l'insécurité* »<sup>289</sup>. En effet, la population rurale a été contrainte à un isolement forcé, puis à la fuite vers des lieux sûrs généralement près des villes. Il s'agit d'un déplacement non préparé dans les lieux de départ et les zones de destination, un exode qui se termine dans des logements précaires, insalubres dans les agglomérations. Une situation qui rappelle celle qu'a connue le pays, provoqué par les regroupements forcés de populations durant la lutte de libération nationale.

Par ailleurs, l'Algérie a mis en œuvre des plans de développement afin de lutter contre la pauvreté, pour venir en aide à la population rurale. Parmi ces politiques peut être cité entre autres, les programmes spéciaux de développement et les projets industriels des années 1970-début 1980, et les changements sociaux qui les ont accompagnés. Le plan de développement agricole (PENDA) et la campagne agricole de 2000-2001, et qui avait pour objectif de relancer les investissements agricoles. Ces politiques ont sensiblement contribué à une meilleure répartition du progrès dans les zones rurales (désenclavement, électrification rurale, éducation, santé, emploi). Mais le mouvement d'exode rural qui se poursuit aujourd'hui en Algérie exprime objectivement le fait que les projets et les programmes destinés à réduire les inégalités territoriales et socio-économiques n'ont pas donné les résultats escomptés.

En fait, l'adoption de plusieurs législatives a permis à la mise en place d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre de politiques de développement rural durable. En effet, la création d'un secrétariat d'Etat au développement rural en mars 2002 traduit la volonté des autorités publiques de lutter contre l'exode rural, ainsi que la loi du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire<sup>290</sup> qui veut combler le déficit

---

<sup>288</sup> OMAR BESSAOUD, Zahira Souidi. Valorisation des espaces ruraux en Algérie : une nouvelle stratégie participative. *New medit* n. 1/2011, pp. 17-23.

<sup>289</sup> SLIMANI, Leila. Algérie-Maroc : lutte contre l'habitat précaire. *Jeune Afrique*, du 29/11/2011.

<sup>290</sup> Loi n° 01-03 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

ressenti en matière d'orientation spatiale du développement et de promotion du développement durable. Mais aussi, la loi sur la protection de l'environnement<sup>291</sup> qui rappelle la nécessité d'inscrire toute action à mener dans le respect des principes de préservation des équilibres écologiques nationaux et de durabilité du développement. L'élaboration d'un code rural pour renforcer le dispositif législatif constitue également une avancée dans ce domaine.

La création au printemps 2006, d'une Commission nationale de développement rural (CNDR) traduit l'importance prépondérante du secteur rural au sein de la politique publique algérienne, par sa représentation interministérielle, et par l'approche intégrée et territoriale souhaitée aujourd'hui par les autorités<sup>292</sup>.

Il est semblé évident que le phénomène de l'exode rural dans les pays maghrébins va se poursuivre des lors que les Etats n'entreprennent pas l'effort nécessaire pour investir massivement dans les zones rurales afin de reconstruire ce qui a été détruit et développer encore davantage les infrastructures. Les politiques nationales d'aménagement du territoire devront être repensées pour donner plus d'importance au développement rural afin d'endiguer le dépeuplement des campagnes. Des mesures incitatives administratives, économiques et politiques devront être mises en œuvre pour que le monde rural puisse capter le maximum de capitaux destinés au développement agricole qui constitue la base naturelle de l'économie dans l'ensemble des pays maghrébins.

Le discours officiel des pays maghrébins avance que les gouvernements, focalisent tous leurs efforts sur la question du chômage. Mais l'offre d'emploi demeure insuffisante pour

---

<sup>291</sup> Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

<sup>292</sup> L'adaptation du fonds national de régulation et de développement agricole (FNRDA) pour une meilleure prise en charge du soutien au développement des filières de production agricole et du fonds de mise en valeur des terres par la concession (FMVTC) pour répondre à la nécessité d'une action urgente au niveau des régions rurales défavorisées, puis du fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVTTC). Le Fonds de lutte contre la désertification, de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDPPS). De même, en relation avec le Ministère de l'Habitat, le dispositif d'aide au logement rural qui a pour but prévoir l'extension aux populations rurales des aides consenties par le Fonds National d'aide au logement (FONAL), selon des critères d'éligibilité et des procédures particulières.

répondre aux besoins de la demande. De ce fait, le chômage continue de constituer une des caractéristiques principales de la société maghrébine et affecte notamment les jeunes, et en particulier, les jeunes diplômés. Cette situation affecte la stabilité et la paix sociale. Si dans les années 80, les travailleurs non qualifiés ont trouvé dans les secteurs agricoles le secteur industriel une chance. Mais aussi l'exercice des petites activités artisanales et marchandes urbaines, a joué un rôle très important dans l'absorption de cette main d'œuvre non qualifiée. Cette situation a changé avec l'arrivée sur le marché des diplômés formés dans des universités ou des grandes écoles. Les générations arrivées sur le marché du travail furent donc celles qui fournirent à la croissance économique sa main-d'œuvre abondante au cours des années 1980-1990, mais ce sont elles aussi qui, aujourd'hui, se heurtent aux limites du modèle, notamment du fait du chômage important. Les grandes villes maghrébines devraient encore gagner des millions d'habitants. Le déplacement d'une population rurale massive doit se faire progressivement, afin d'éviter un débordement social. En effet, la misère des villes est plus visible que celle des campagnes. Et comme le souligne le FIDA, « *le moyen le plus économique de réduire la pauvreté urbaine pourrait fort bien être de réduire la pauvreté rurale* »<sup>293</sup>.

## **SECTION II : LES DEFIS SOCIETAUX**

Au Maghreb, le développement social a toujours fait partie des préoccupations des pouvoirs publics. Ces derniers affirment que l'action des gouvernements dans tous les domaines et la mise en œuvre de politiques de développement économique visent à améliorer le taux de croissance économique, et que l'objectif final de toute croissance est le développement social, à travers un meilleur partage de ses fruits et l'amélioration des conditions de vie.

Le développement social signifie l'accès de la population aux infrastructures et services de base, tels que la santé, l'éducation, le travail. Au Maghreb, la situation sociale

---

<sup>293</sup> DEBIEN, Arnaud. Les défis de la démographie africaine : l'urbanisation 1/3. *Grotius internationale*, le 2 mai 2013, Disponible sur le lien : <http://grotius.fr/les-defis-de-la-demographie-africaine-lurbanisation-13/>.

constitue, depuis quelques années, un défi majeur caractérisé par le facteur démographique, (Paragraphe I). A cela s'ajoute la diversité culturelle, qui est un champ miné (Paragraphe II). Ces deux questions constituent un danger réel pour la paix et la stabilité au Maghreb.

## **PARAGRAPHE I : LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE**

Le Maghreb est l'une des régions du monde qui se caractérise à la fois par l'un des plus forts taux démographique, l'un des plus faibles taux d'activité, et l'un des plus forts taux de chômage des jeunes en général et des diplômés en particulier (A). Il est aussi une région où la condition féminine et la participation des femmes à la vie active restent un champ à développer (B).

### ***A - LE CHÔMAGE***

Au Maghreb, les lignes entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, de même, la définition du chômeur reste très tributaire des critères retenus. Le terme même de chômage couvre des situations qui ne sont pas identiques d'un pays à un autre. Selon l'Organisation internationale du travail, le chômage est la situation de la main - d'œuvre disponible à travailler, qui est à la recherche d'un emploi mais ne réussit pas à en trouver. La définition du chômage et celle de main - d'œuvre disponible à travailler varie selon les pays. Le calcul peut également être influencé par de nombreuses variables. En milieu rural, par exemple, les données d'une enquête peuvent changer de façon importante selon la période de l'année où elle a eu lieu et les territoires. Le chômage est régulièrement identifié par le Fonds monétaire international(FMI) comme l'une des principales faiblesses de l'économie des pays touchés.

Au Maghreb, la population est très jeune. L'âge moyen est de 23 ans. En Tunisie, par exemple, il est de 26 ans. Près de 30% de la population algérienne est âgé de moins de 15 ans. Au Maroc, ce chiffre est de 32% et en Tunisie, de 29,7%. En Mauritanie, les moins 15 ans représentent 40,4%. En Algérie « *le taux de chômage s'est établi à 10,6% en septembre 2014 correspondant à 1214 million de chômeurs, avec un taux de plus de 25% chez les jeunes et de plus de 16% chez les universitaires* » selon les chiffres de l'Office national des statistiques

(ONS)<sup>294</sup>. Au Maroc et en Tunisie, ce chiffre s'établit à 11,6 et 19%, respectivement. Les données statistiques pourraient être supérieures, au vu de la difficulté qu'il y a à évaluer l'importance du secteur informel.

En réalité, dans cette zone, « *la montée du chômage est significative d'une croissance économique faible (relativement), instable, très en deçà des potentialités, et d'économies caractérisées par l'hypertrophie d'un secteur public peu productif et la faiblesse d'un secteur privé peu soutenu institutionnellement...* »<sup>295</sup>. De fait, les dynamiques démographiques et d'urbanisation pèsent lourd sur les marchés du travail.

Le discours officiel des pays maghrébins avance que les gouvernements, focalisent tous leurs efforts sur la question du chômage. Mais l'offre d'emploi demeure insuffisante pour répondre aux besoins de la demande. De ce fait, le chômage continue de constituer une des caractéristiques principales de la société maghrébine et affecte notamment les jeunes, et en particulier, les jeunes diplômés. Cette situation affecte la stabilité et la paix sociale. Si dans les années 80, les travailleurs non qualifiés ont trouvé dans les secteurs agricoles le secteur industriel une chance. Mais aussi l'exercice des petites activités artisanales et marchandes urbaines, a joué un rôle très important dans l'absorption de cette main d'œuvre non qualifiée. Cette situation a changé avec l'arrivée sur le marché des diplômés formés dans des universités ou des grandes écoles. Les générations arrivées sur le marché du travail furent donc celles qui fournirent à la croissance économique sa main-d'œuvre abondante au cours des années 1980-1990, mais ce sont elles aussi qui, aujourd'hui, se heurtent aux limites du modèle, notamment du fait du chômage important.

Ce qui caractérise aussi la situation du chômage au Maghreb, c'est qu'il s'agit de plus en plus d'un chômage de masse et de longue durée. Derrière le chômage des jeunes, le plus visible, se profile le spectre de la contestation et de l'instabilité sociale : plus de la moitié des chômeurs au Maghreb sont âgés de moins de 29 ans, la majorité d'entre eux est diplômée de

---

<sup>294</sup> TERKI, Ilhem. Le chômage cible les universitaires. *L'Expression le quotidien*, mercredi 14 janvier 2015. Disponible à l'adresse : <http://www.lexpressiondz.com/actualite/208813-le-chomage-cible-les-universitaires.html>

<sup>295</sup> TROIN, Jean-François. *Le Grand Maghreb*. Paris, Edition Armand Colin, 2006, p. 82.

l'enseignement supérieur. Luis Martinez<sup>296</sup> estime à ce sujet que « *le phénomène du chômage massif des jeunes au Maghreb est sans aucun doute le défi le plus important pour les Etats d'Afrique du Nord. Il alimente les principales inquiétudes : radicalisme islamique, migration, violence sociale, etc.* »<sup>297</sup>. Le décalage entre le discours politique et la réalité sociale, notamment, en ce qui concerne la question du chômage est trop grand, « *les représentations politiques des préoccupations sociales changent rapidement. Tant au niveau des discours sociaux et politiques, que des mécanismes promus pour traiter des problèmes identifiés. Les premiers accordent une place de plus en plus importante à la figure du chômeur (souvent « diplômé ») qui devient un emblème du problème à résoudre, ou un destin auquel échapper, et à la question de la pauvreté* »<sup>298</sup>.

Au Maroc, le secteur de l'agriculture absorbe une grande partie de la main-d'œuvre. Une telle situation a une forte incidence sur l'économie nationale, du fait des fluctuations des conditions météorologiques. Le tourisme, un autre domaine important, a souffert des répercussions de la situation sécuritaire. Le taux de chômage a connu une hausse : il est passé de 9,1 en 2013 à 9,6% en 2014, indique une note de conjoncture du Haut-Commissariat marocain au Plan (HCP)<sup>299</sup>. Cette source explique que le pays ait enregistré une hausse de chômage en milieu rural comme en ville par rapport à l'année 2013.

*Par milieu de résidence, il est passé de :*

- \* 13,4% à 9,1% au niveau national;
- \* 21,4% à 13,7% en milieu urbain ;

---

<sup>296</sup> Directeur de recherche, sciences po, politiste et spécialiste du Maghreb et du Moyen-Orient.

<sup>297</sup> MARTINEZ, Luis. Maghreb : vaincre la peur de la Démocratie. *Cahier de Chaillot*, n°15, avril 2009, p 32.

<sup>298</sup> CATUSSE, Myriam et DESTREMAU, Blandine. *L'Etat face aux débordements du social au Maghreb* », Paris, Edition Karthala 2010, p. 16.

<sup>299</sup> Haut-commissariat marocain au Plan, point de conjoncture n° 26, avril 2014. Disponible sur le lien, <http://www.hcp.ma>.

\* 5% à 3,9% en milieu rural où prédomine plutôt le sous-emploi dont le taux atteint, en 2012, 13,2% contre 10% en zones urbaines »<sup>300</sup>.

Au Maroc, les groupes de diplômés chômeurs manifestent presque quotidiennement à Rabat, réclamant leur intégration dans la fonction publique. On pouvait lire, lors d'un de ces rassemblements dans la capitale marocaine, sur une des banderoles en date 23 /11/2011 : "*Le travail est un dû, pas un privilège*". Le Figaro note que selon « *les derniers chiffres officiels, le taux de chômage parmi les jeunes de moins de 34 ans au Maroc est de l'ordre de 31,4%* »<sup>301</sup>.

En Tunisie post-révolution, la situation est difficile. Première économie du continent africain en 2010 devant l'Afrique du Sud, la Tunisie semble aujourd'hui touchée par la pauvreté car « *après la chute de Ben Ali, le chômage culmine à 19 %, touchant 700.000 personnes. Les tensions révolutionnaires, parfois violentes, ont largement contribué à créer cette situation socio-économique fragile et préoccupante* »<sup>302</sup>. La révolution et ses échos ont eu un impact sur l'activité touristique, un secteur fondamental pour l'économie du pays avec ses 400.000 emplois directs et indirects. L'insécurité sociale et l'instabilité ont miné la confiance des investisseurs internationaux, le pays était jusqu'alors réputé pour sa stabilité politique et sociale dans une zone maghrébine turbulente.

Le schéma suivant donne des précisions sur la création d'emploi en Tunisie avant la révolution.

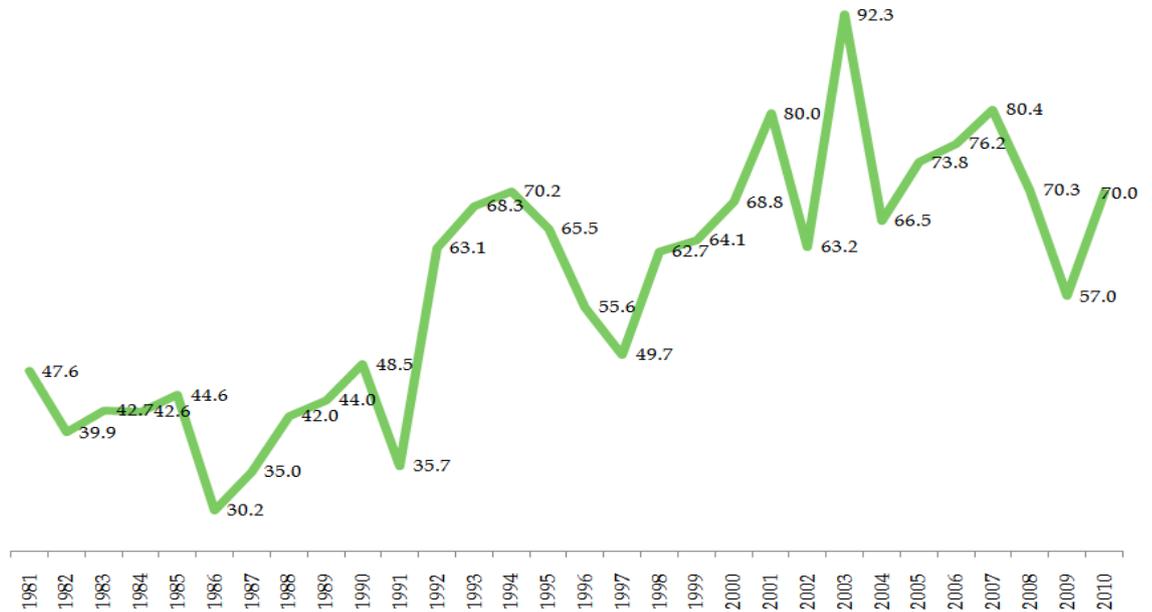
---

<sup>300</sup> Site du Haut-commissariat au Plan (Maroc), consultable sur le lien <http://www.hcp.ma>, Consulté le 06/12/2013.

<sup>301</sup> Le Figaro du 24/11/2011

<sup>302</sup> LIMANTOUR, Jean François. Le chômage des jeunes menace la révolution de du Jasmin. *les Echos*, 1/9/2011. Disponible à l'adresse : [http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2011/09/01/cercle\\_37308.htm](http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2011/09/01/cercle_37308.htm).

## Evolution annuelle des créations d'emploi



CARANEGIE MIDDLE EAST CENTER- 2010<sup>303</sup>

L'histoire de Mohammed Bouaziz, qui a provoqué la révolution tunisienne était un acte révélateur de la frustration de la jeunesse tunisienne. Jeune sans emploi, il s'est immolé par le feu, le 17 décembre 2010, devant le gouvernorat de Sidi Bouzid pour protester contre les autorités locales. Ces dernières venaient de lui confisquer les fruits et les légumes qu'il s'apprêtait à vendre sur le marché pour faire vivre sa famille.

Le déclenchement de la révolution tunisienne fut révélateur d'une frustration sociale. Le chômage des jeunes diplômés est longtemps resté un sujet tabou. Marion Sollety indique que « dans un pays qui avait tant investi dans l'éducation, parler de «chômage des diplômés » sonnait comme un aveu d'échec. Mais la réalité est venue rattraper les autorités »<sup>304</sup>. Elle explique que, « la Tunisie a produit énormément de diplômés grâce à une priorité donnée à l'éducation, et ce, dès l'indépendance, En trente ans, le pays a connu un développement

<sup>303</sup> Séminaire organisé par Carnegie Middle East Center « *Marché du Travail au Maghreb Structures, Institutions et Politiques* », Rabat, 28 et 29 Janvier 2010.

<sup>304</sup> SOLLETTY, Marion. Le chômage des diplômés, moteur de la révolte tunisienne. *Le Monde*, du 07.01.11. Consultable sur le lien : <http://www.lemonde.fr>. Date de consultation, 28/11/2014.

*universitaire incomparable à ce que pouvaient connaître d'autres pays au même stade de développement. Il s'est retrouvé dans une situation de surproduction de diplômés »<sup>305</sup>.*

A l'instar d'autres pays maghrébins, l'économie tunisienne est fortement soutenue par l'Etat, qui est la plus grande génératrice d'emplois, ce qui signifie qu'un diplôme de l'enseignement supérieur était autrefois la garantie d'un emploi stable, souvent dans le secteur public ou parapublic. Selon l'Institut National de la Statistique(INS), en Tunisie, le taux de chômage s'établit à 15.7 % en baisse de 0.2 points par rapport au deuxième trimestre 2013. Il confirme que les diplômés du supérieur sont les plus touchés. Leur taux de chômage passe de 31,6% au deuxième trimestre de 2013 à 33,5% au troisième trimestre de la même année<sup>306</sup>.

Par rapport à d'autres pays maghrébins, concernant l'emploi public, c'est l'Algérie qui enregistre de loin le plus fort pourcentage avec 31,3% de tous les emplois et 39% des emplois non agricoles. Selon des chiffres officiels publiés par l'Office national des statistiques, le taux de chômage en Algérie en 2013 est de 9'8%. Ce taux est légèrement inférieur à celui enregistré en 2009 (10,2%) et est en net recul par rapport à 2008 (11,3%), précise une enquête de l'Office. Le taux de chômage des jeunes (16-24 ans) atteint 21,5%, soit près d'un jeune actif sur cinq, tandis que celui des adultes (25 ans et plus) s'établit à 7,1%, relève l'Office national des statistiques (ONS)<sup>307</sup>. Selon le même institut, le taux de chômage a reculé en septembre 2013. Il est descendu sous la barre de 10% pour la première fois depuis 20 ans pour atteindre 9,8%.

Selon toujours la même institution, le chômage affecte plus particulièrement les diplômés, « *alors que le taux de chômage parmi la population n'ayant aucun diplôme est estimé à 7,3%, celui des diplômés de l'enseignement supérieur atteint 21.4%( 11.1 % chez les hommes et 33.6 % chez les femmes) »<sup>308</sup>. Cette situation est d'ailleurs confirmée par la Banque mondiale qui, dans son rapport de l'année 2010, mentionne que trois sur quatre des*

---

<sup>305</sup> Ibidem

<sup>306</sup> Institut National de Statistique(INS), note P 0201, 2013. Disponible à l'adresse : <http://www.ins.nat.tn/>

<sup>307</sup> Les chiffres, sont tirés du site de l'office national des statistiques algérien, date de consultation 07/12/2013.

<sup>308</sup> Office national des statistiques (Algérie) [consulté le 13/05/2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.ons.dz/>.

jeunes diplômés algériens de moins de trente ans sont des chômeurs. A cette situation s'ajoute une autre réalité, la précarité. D'après Abderrahmane Metboul<sup>309</sup>, « *l'emploi non permanent domine le salariat. Le CDD est devenu la règle d'or pour le secteur privé. La fragilité de la politique algérienne de l'emploi résiderait dans son incapacité à conserver les postes de travail créés* »<sup>310</sup>. Ces situations deviennent, pour autant, un puissant élément de révoltes sociales, voire un combustible pour des revendications violentes. Selon Mebtoul, « *il convient de préciser que ce taux (10% en 2010) inclut l'emploi dans la sphère informelle, les emplois temporaires même pour 3 mois dans l'année, tous les emplois improductifs au titre de la solidarité nationale et les sureffectifs tant dans l'administration que les entreprises publiques loin des normes internationales* »<sup>311</sup>.

Selon les statistiques et les chiffres officiels, les pays maghrébins ont réussi à réduire le chômage. Mais pour M. Lahcen Achy<sup>312</sup> « *de bonnes statistiques peuvent, malgré tout, être porteuses de mauvaises nouvelles. C'est le cas des pays du Maghreb qui ont connu une baisse significative de leur taux de chômage lors de la dernière décennie. Mais, une réalité peut en cacher une autre. Le taux de chômage a effectivement chuté d'un tiers au Maroc et de deux tiers en Algérie, passant de 30 % au début du millénaire à seulement 10 % en 2009. Il est, cependant, difficile d'établir un lien entre ces performances et les politiques macroéconomiques ou celles de l'emploi adoptées par les pays du Maghreb* »<sup>313</sup>.

L'emploi public au Maghreb est l'un des moyens permettant d'améliorer la situation du travail. Il consiste à faire baisser le taux de chômage. Myriam Catusse estime à ce propos qu' « *au Maroc, comme en Tunisie et en Algérie, le développement de l'emploi public a*

---

<sup>309</sup> Economiste, professeur d'université, conseiller indépendant du gouvernement algérien.

<sup>310</sup> Dr, METBOUL, Abderrahmane. Taux de chômage en Algérie: le mensonge par les chiffres. *Algeria-watch*, consultable sur le lien: <http://www.algeria-watch>, date de consultation : 29/11/2011.

<sup>311</sup> Dr MEBTOUL Abderrahmane. Taux de chômage en Algérie: le mensonge par les chiffres. *ALGERIE-FOCUS*, Consultable sur le lien : [Algerie focus.com/2010/01/11/taux-de-chomage-en-algerie-le-mensonge-par-les-chiffres/](http://algerie-focus.com/2010/01/11/taux-de-chomage-en-algerie-le-mensonge-par-les-chiffres/), consulté : 27/11/2011.

<sup>312</sup> Économiste marocain, enseignant chercheur en économie à l'Institut national de statistique et d'économie appliquée (INSEA, Maroc).

<sup>313</sup> Rapport. *Les défis de l'emploi au Maghreb*. La Fondation Carnegie pour la Paix Internationale pour l'année 2010. Disponible à l'adresse : <http://carnegie-mec.org>.

*constitué l'une des modalités principales de la politique de redistribution de l'Etat. Toutefois, les politiques publiques sociales y furent peu ambitieuses et ne s'adressèrent qu'à des parts congrues de la population, essentiellement les fonctionnaires »<sup>314</sup>.*

En ce qui concerne la République islamique de Mauritanie, le taux de chômage reste toujours élevé. Il est passé de 21,3% en 1995 à 28,9% en 2000, puis 32,5% en 2004, avant de diminuer légèrement pour se situer à 31,2% en 2008. Mais ces dernières années il a amorcé une baisse sensible se situant à 10,1%<sup>315</sup>. En dépit d'une baisse du taux global le chômage chez les jeunes reste néanmoins très élevé, il se situe autour de 14,2%<sup>316</sup>. L'économie informelle et les activités à faible valeur ajoutée ont largement contribué à la création d'emplois dans le pays, au cours de la dernière décennie. C'est ainsi que le secteur informel emploie 85% de la main d'œuvre active, mais dans une précarité absolue. Une grande partie d'entre eux est sans contrat de travail, sans protection sociale, ni droit à la retraite.

Le chômage constitue un phénomène sans cesse grandissant en Mauritanie. Les diplômés chômeurs se comptent par milliers, eu égard à l'extrême jeunesse de la population. Cette situation se trouve aggravée par l'emploi d'une main d'œuvre étrangère nombreuse, mais techniquement plus qualifiée que les nationaux. A titre d'exemple, les étrangers travaillent souvent dans la restauration, le bâtiment, des chauffeurs de voitures...

Les autorités sont conscientes du danger que représente la question de l'emploi. C'est pourquoi elles ont créé en janvier 2005, une Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes. Selon un rapport de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Mauritanie a amorcé une grande action pour son développement, *«avec un taux de croissance du PIB, hors pétrole, estimé à 4,3 % en 2011 et une prévision de croissance de 4,7 % en 2012,*

---

<sup>314</sup> CATUSSE, Myriam et DESTREMAU, Blandine. *L'Etat face aux débordements du social au Maghreb* », op.cit, p.21.

<sup>315</sup> CRIDEM. Baisse sensible du taux de chômage en Mauritanie. *Site d'information*. Disponible sur le lien suivant, cridem.org, le 26/06/2013.

<sup>316</sup> Ibidem

*l'économie mauritanienne aligne pour la troisième année consécutive une croissance positive significative »<sup>317</sup>.*

La précarité est l'une des caractéristiques de l'emploi en Mauritanie. Le secteur privé est le seul capable d'offrir des opportunités d'emplois. Mais, l'absence d'une inspection du travail permanente et l'application de la législation du travail nuit à l'organisation de ce domaine. Les secteurs du bâtiment, du transport, de la santé et du commerce, sont capables d'absorber la main d'œuvre nationale, mais restent pour la plupart mal organisés et marqués par une précarité grandissante.

Pour renverser cette tendance, en novembre 2012, avec l'appui de l'Union européenne, le gouvernement avait lancé un ambitieux projet triennal, dans l'objectif de favoriser la formation et l'emploi. Il était destiné au premier plan à la main d'œuvre sans qualification. Selon toujours la Banque Africaine de Développement (BAD), *«la question de l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur reste entière et préoccupante. Au classement de l'indice de développement humain (IDH), le pays a reculé de 37 places entre 2010 et 2011. Le ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle annonce une croissance moyenne prévisionnelle sur la période 2010-2015 de l'ordre de 5% »<sup>318</sup>.*

S'ajoute à la précarité, la corruption et le clientélisme qui minent le bon fonctionnement du secteur public et le marché. Cette réalité complique la tâche des demandeurs d'emploi et des entrepreneurs. La corruption et le clientélisme sont souvent pratiqués par ceux qui détiennent une position sociale, politique, et économique importante. Ce qui limite les opportunités pour les chômeurs, qui n'ont pas de connaissance dans le milieu des affaires. C'est un constat que l'on peut généraliser pour l'ensemble des pays maghrébins. Le constat suivant d'un jeune ingénieur tunisien émigré au Canada le décrit avec force : *« la vérité dans notre pays est que si tu n'as pas de piston tu ne peux rien faire. Même en ayant des*

---

<sup>317</sup> BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT. Perspectives économiques en Afrique 2012. Rapport consultable sur le lien : [afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic Documents/Mauritanie%20Note%20de%20pays%20PDF.pdf](http://afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic Documents/Mauritanie%20Note%20de%20pays%20PDF.pdf).

<sup>318</sup> Ibidem.

*diplômes, tu n'es pas assuré d'avoir un travail si tu ne donnes pas de pots-de-vin ou si tu ne connais personne de haut placé »*<sup>319</sup>.

Le développement de l'enseignement au Maghreb devrait contribuer à projeter sur le marché des demandeurs d'emplois encore plus qualifiés. Les générations arrivées en âge de travail ont bénéficié de la généralisation de la scolarisation. Mais cette évolution du système éducatif pourrait aggraver la situation, car le chômage des diplômés a pris une proportion inquiétante. Il constitue l'un des symptômes visibles de la crise sociale. En effet, si la création d'emplois suit le rythme de cette évolution, l'enseignement ne permettra pas de réduire le chômage, il pourrait même l'augmenter.

Sur la question du chômage au Maghreb, on peut faire le parallèle avec l'échec des réformes politiques, économiques et sociales de manière générale. Selon Jean François Troin, *« l'application des plans d'ajustements structurels (PAS) est dévastatrice au plan social— les réformes introduites sont souvent jugées inéluctables ayant entraîné la suppression de nombreux emplois salariés dans le secteur public et parapublic et réduit les investissements... »*<sup>320</sup>. Il estime à ce sujet que cette situation est accompagnée d'un désengagement des pouvoirs publics, car *« l'Etat ne recrute plus, le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en forte baisse, quant aux entreprises publiques elles sont en crise et/ou en cours de privatisation »*<sup>321</sup>. Une simple lecture de la situation économique des pays de la zone nord-africaine démontre que sur ces 20 dernières années, tout le travail d'investissement sur le changement n'a pas donné les résultats escomptés. Cette réalité explique les révolutions et les mouvements de contestation qui secouent les pays de l'Afrique du nord. Il existe à cet égard trois types de problèmes communs aux pays maghrébins.

Le premier est le chômage, son taux est alarmant. Concernant sa composition sociologique, il s'agit d'un chômage de jeunes, généralement diplômés issus des grandes villes, aussi c'est la nature du chômeur qui pose problème. Cette réalité constitue un potentiel de contestation et de déstabilisation sociale extrêmement important.

---

<sup>319</sup> Le Monde.fr du 07.01.11. Date de consultation, 28/11/2011.

<sup>320</sup> TROIN, Jean-François. *Le Grand Maghreb*. op.cit. p. 83.

<sup>321</sup> TROIN, Jean-François. *Le Grand Maghreb*. op.cit. p.82

Le deuxième problème est la question de la répartition de la richesse nationale. Les mouvements de contestation « *Printemps Arabe* » ont illustré de façon flagrante les inégalités sociales et les disparités régionales qui ont caractérisé le modèle de développement dans les pays du Maghreb.

Le troisième problème concerne surtout le mode de gouvernance. Une situation dans laquelle l'Etat centralisateur crée ses relais de pouvoir et définit ses moyens d'intervention régionale et locale pérennisant son autorité et les symboles de cette autorité. C'est un système de gouvernance qui exclut les autres acteurs et essaie d'acheter la paix sociale au détriment de l'intérêt général.

De ce fait, il est impératif que les politiques mettent davantage, l'accent sur la qualité des emplois, car le sous-emploi qui caractérise le travail dans le secteur informel, n'offre aucune garantie de sécurité. Selon la Banque africaine de Développement, « *plus d'un tiers des jeunes ayant un emploi en Afrique du Nord vivent encore avec leurs familles avec un revenu familial de moins de 2 dollars par jour par membre de la famille* »<sup>322</sup>. Afin de renverser cette tendance, les pays maghrébins doivent élaborer une réelle stratégie de croissance de moyen et long terme susceptible de créer des emplois à forte valeur ajoutée.

Pour assurer la paix sociale, les pays du Maghreb doivent également repenser les politiques de soutien à l'emploi, d'autant qu'au cours des dernières années, ils ont consacré des budgets publics conséquents au financement des politiques dans ce secteur, mais, ils n'ont pas encore produit les résultats escomptés. Ces politiques sont souvent élaborées sans concertation avec les acteurs.

Il est temps, que les pays maghrébins comprennent que l'intégration est le seul moyen adéquat pour sortir de cette situation et le seul garant d'une stabilité économique, politique et sociale. Dans un contexte marqué par les crises financières et économiques, aussi bien dans les pays développés que dans les autres pays, la situation sur le marché du travail s'est, en effet, significativement détériorée. Avec des taux de croissance faibles les économies maghré

---

<sup>322</sup> Banque africaine de Développement. Comment lutter contre le chômage des jeunes au Maghreb. *Rapport* de 2011, p. 7, consultable sur le lien : [www.Afdb.org](http://www.Afdb.org).

bines ne génèrent pas suffisamment d'offres d'emplois. Selon Béchri Lakani, « *le taux de croissance de l'économie tunisienne a atteint 2,3% durant le troisième trimestre 2014* »<sup>323</sup>.

Pour résorber la frustration sociale, les pays maghrébins doivent juguler l'épidémie du chômage, et ils doivent travailler essentiellement sur deux questions :

- Tout d'abord, sur le plan national, les systèmes de production des pays maghrébins doivent être réorientés vers une production qui aura des effets directs et rapides sur la vie quotidienne des citoyens. Pour réaliser cet objectif, les pays du Maghreb doivent développer le secteur agricole qui est le levier de l'économie des pays concernés. L'agriculture constitue la base du développement économique et social pour l'ensemble des pays de la zone, car la majorité de la population dépend de cette activité, surtout que son exercice demande moins de qualification par rapport à d'autres secteurs. Et de sa dimension stratégique en matière de sécurité alimentaire, de sa contribution dans la régulation de la balance commerciale. Une politique économique bien structurée dans ce sens assurera l'autosuffisance en produits agricoles de base, mais aussi la création des emplois et des revenus pour la population rurale. Elle pourrait être aussi la clef de l'intégration au marché national et international<sup>324</sup>.

- le second élément est l'émergence d'une intégration économique régionale. En effet, le développement de projets conjoints et intégrés de grande envergure, pourrait avoir des avantages considérables sur les pays maghrébins. La création d'un vaste marché unique regroupant tous les pays nord-africain permettra la libre circulation de la main-d'œuvre et les capitaux. Il favorisera la création des emplois, la libération des économies et la croissance. Mais, il faut aussi une refondation des politiques de l'emploi dans les pays du Maghreb, afin d'accroître leur efficacité et d'étendre leur couverture aux chômeurs les plus vulnérables.

Le chômage constituera pour les pays du Maghreb un grand défi pour les années à venir. La lutte contre ce fléau est une condition essentielle pour vaincre la pauvreté, rétablir la

---

<sup>323</sup> L'économiste maghrébin. La Tunisie : le taux de croissance en deçà des espérances. *Magasin économiste tunisien, bimensuel*, Consultable sur le lien suivant, [leconomistemaghrebin.com](http://leconomistemaghrebin.com) [consulté, le 4/12/2014].

<sup>324</sup> Ces dernières années, les gouvernements du Maghreb ont mis en place des subventions en vue de compenser la flambée des prix des produits de base. Ils ont également augmenté les salaires minimums et ont réduit les impôts sur le revenu. Toutefois, ces mesures n'ont pas réussi à contenir les tensions sociales engendrées par le chômage, les faibles niveaux de vie.

stabilité politique et sociale, ainsi que la sécurité de la zone. Les Etats maghrébins doivent faire face à une pression de plus en plus aiguë sur le marché du travail due à une croissance démographique galopante. L'engagement dans ce sens exige une volonté politique forte, la participation active de tous les acteurs concernés, mais également une bonne gouvernance, afin de s'assurer que les ressources publiques soient utilisées de manière optimale au service de l'intérêt public.

Actuellement, le Maghreb est dans la tourmente. Il est trop tôt pour faire un bilan définitif des répercussions économiques, des violences actuelles, mais il est clair que cela a entraîné une baisse de l'activité économique, et de l'emploi. La jeunesse maghrébine ayant payé le prix le plus lourd, réclame la liberté, la démocratie et le travail. La femme maghrébine était aussi présente avec beaucoup de courage. Elle revendique l'égalité, la promotion de son statut, non seulement en tant que citoyenne, mais également en tant qu'acteur actif dans tous les domaines.

## ***B - LA PLACE DES LA FEMMES***

*« En Orient, on voile la femme sous le joug de l'homme et l'homme sous le joug du gouvernement : là où les femmes jouissent de leur liberté individuelle, les hommes jouissent de leur liberté politique, les deux situations sont interdépendantes »<sup>325</sup> .*

La question du statut de la femme dans les pays musulmans est un sujet passionnant et passionné. Au Maghreb, la promotion de la condition féminine s'est imposée ces dernières années comme une dimension de première importance. En effet, cette question est au centre du débat politique, religieux et intellectuel que connaissent ces sociétés. La femme maghrébine ne veut plus être un sujet passif. Elle veut remplir son devoir en tant que citoyenne. Isabel Taboada Leonetti, estime que *« la condition féminine au Maghreb est marquée au départ par la loi, une loi inégalitaire. En effet, la polygamie est autorisée, et la répudiation est pratiquée, au lieu du divorce judiciaire, réclamé en vain. En matière de poids social et de droits, la femme est la moitié d'un homme »<sup>326</sup>*. Enfermée dans un cercle vicieux,

---

<sup>325</sup> QASIM, Amin. *La libération de la femme*. Le Caire 1898

<sup>326</sup> TABOADA, Isabel. ZAKYA DAOUD, Leonetti. *Les femmes et l'islam entre modernité et intégrisme*. Paris, Edition L'Harmattan, 2004, p. 51.

incapable de décider dans la sphère privée et marginalisée dans la sphère publique, elle tente de s'émanciper des obstacles qui limitent sa dignité et son apport dans la construction de sa nation. Elle est consciente que son émancipation ne peut être acquise qu'en poursuivant une bataille ardente et obstinée pour le changement des mentalités et la démocratisation de la société.

Au sein du monde arabe, la sagesse est un domaine masculin. Les hommes sont les tuteurs, les sages. Ils leur incombent la responsabilité, la gestion, raison pour laquelle, ils devaient régler les conflits qui leur sont exposés dans la sphère publique qui est constituée en générale des hommes de la communauté. Dans ces sociétés, le pouvoir est une affaire d'hommes. Ce sont eux qui décident, leur parole est sacrée.

Dans les sociétés maghrébines, la religion et l'interprétation des textes religieux constituent la principale source de codification du droit familial. Pourtant dans le monde arabe, il y a des militants, des écrivains, qui défendent et soutiennent la cause des femmes, comme les égyptiens à l'instar de cheikh Mohamed Abdou ou Kacem Amine (1899) qui publièrent deux livres sur la femme égyptienne, « *la libération de la femme et la femme nouvelle* »<sup>327</sup>. Ces ouvrages critiquent la condition féminine, ils exposent la nécessité d'une réforme du droit de la famille. Mais ces suggestions ont été vivement stigmatisées car elles se fondaient sur le plan social et non religieux.

Dans l'aire maghrébine, la Tunisie indépendante a fait preuve d'innovation dans son code du statut personnel, qui est nettement différent, non seulement des autres pays maghrébins, mais également du monde arabe musulman. Elle reconnaît depuis un demi-siècle l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a aboli la polygamie, la répudiation, l'institution du tuteur matrimonial et a instauré le libre et plein consentement des futurs époux ainsi que le divorce judiciaire. Et depuis son adoption le code n'a pas cessé de connaître des modifications dans le sens d'une réelle égalité entre l'homme et la femme. Le président Bourguiba avait justifié l'abolition de la polygamie par un islam rénové et réinterprété.

---

<sup>327</sup> Qâssim Amîn fut un élève de Mohammed Abdou avec lequel il avait séjourné et milité en France entre 1881 et 1885. Dès son retour en Egypte, il publie son premier livre sur le sujet en 1899 sous le titre de « *La libération de la femme* », avec le soutien de Mohammed Abdoh, de Saad Zaghloul et de Lotfi al-Sayyid. En 1900, Qâssim Amîn publia un second livre : la *Femme nouvelle*.

Au Maroc, la *Moudawana*, code du statut personnel fut promulgué en 1957/1958, amendé deux fois en 1993 et essentiellement modifié en 2004. Cette dernière modification a apporté plus de droits aux femmes. Les avancées de la réforme du code marocain de la famille, d'après les autorités marocaines ne contredisent pas les préceptes fondamentaux de la religion musulmane, tels qu'ils sont déterminés par le rite malékite<sup>328</sup>. Ils se sont appuyés, selon le discours de Mohamed VI, « sur l'ijtihad qui fait de l'Islam une religion adaptée à tous les lieux et toutes les époques, en vue d'élaborer un code moderne de la famille ». Cette réforme est considérée comme un acquis et un grand pas vers l'égalité homme femme. Mais avant 2004, dans son discours d'accession au trône du 20 août 1999, Mohamed VI avait déclaré en ces mots : « Comment espérer assurer progrès et prospérité à une société alors que ses femmes, qui en constituent la moitié, voient leurs droits bafoués et pâtissent d'injustice, de violence et de marginalisation, au mépris du droit à la dignité et à l'équité que leur confère notre sainte religion ? »<sup>329</sup>.

Les principaux points de la réforme sont les suivants :

**Coresponsabilité** : La famille est placée désormais sous la responsabilité conjointe des deux époux et non plus sous celle exclusive du père<sup>330</sup>.

**Tutelle** : La femme n'a plus besoin de tuteur (wali) pour se marier, ce qui était obligatoire dans l'ancien texte.

**Âge du mariage** : L'âge minimum de mariage est fixé à 18 ans, il est aligné sur celui des hommes.

**Polygamie** : Elle est soumise à des conditions qui la rendent quasiment impossible.

---

<sup>328</sup> Rite malékite est une des quatre (madhib), écoles classiques du droit musulman sunnite. Il est basé sur la vision ou l'interprétation de l'imam Malik ibn Anas, théologien et législateur. Cette école est majoritaire en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest.

<sup>329</sup> Mohamed VI discours d'accession au trône -20 août 1999. Disponible sur le : [http://www.maroc.ma/fr/system/files/documents\\_page/le\\_discours\\_royal\\_adresse\\_par\\_sm\\_le\\_roi\\_mohammed\\_vi\\_a\\_la\\_nation\\_a\\_loccasion\\_de\\_la\\_fete\\_du\\_trone.pdf](http://www.maroc.ma/fr/system/files/documents_page/le_discours_royal_adresse_par_sm_le_roi_mohammed_vi_a_la_nation_a_loccasion_de_la_fete_du_trone.pdf).

<sup>330</sup> La règle de « l'obéissance de l'épouse à son mari » est abandonnée.

**Divorce** : La femme peut demander le divorce. Auparavant, le juge n'acceptait la demande que dans le cas exceptionnel où l'épouse présentait des preuves de « *préjudices subis* » *et* *des* témoins<sup>331</sup>.

**Garde des enfants** : En cas de divorce, la garde des enfants revient à la mère, puis au père, puis à la grand-mère maternelle. La garde de l'enfant doit être garantie par un habitat décent et une pension alimentaire.

**Héritage des enfants** : Du côté de la mère, ils ont le droit d'hériter de leur grand-père, au même titre que du côté du père.

Les changements apportés à la *Moudawana* offrent une nouvelle vision de l'institution familiale qui déroge à la vision traditionnelle de la famille qui donne prééminence à la hiérarchisation des sexes et à la soumission de la femme. On retrouve cette vision dans tous les codes de statut personnel des pays musulmans.

Les autorités marocaines ont mené une campagne de sensibilisation pour que la population accepte les réformes, en expliquant que celle-ci ne sont pas contradictoires avec la religion musulmane, mais constitue une meilleure compréhension de l'islam. Ce travail de sensibilisation a été mené par les pouvoirs publics et le mouvement associatif féministe qui suivent l'état d'application des réformes.

Dans tous les pays maghrébins, le droit à l'égalité des femmes et des hommes est reconnu par les constitutions. Mais en même temps, celles-ci déclarent la nature islamique de l'Etat. En l'Algérie, l'article 29 de la Constitution algérienne dispose : « *Les citoyens sont égaux devant la loi, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale* ». L'article 2 de la même Constitution mentionne que, « *L'islam est la religion de l'Etat algérien* ». Dans le code civil, le législateur réaffirme que la source de droit est le droit musulman.

---

<sup>331</sup> Par exemple : la femme peut conditionner son mariage à un engagement du mari à ne pas prendre d'autres épouses.

En ce qui concerne la Mauritanie, la question de la promotion du statut de la femme est un sujet de débat permanent. La loi n° 2001-052 portant code du statut personnel a constitué une avancée pour la promotion du statut de la femme.

Sur les dispositions concernant le mariage on peut citer quelques points essentiels dans ce domaine :

**Age du mariage** : afin de lutter contre les mariages précoces, qui constituent un fléau dans le pays, le législateur a levé l'âge du mariage à 18 ans.<sup>332</sup> Cependant au sein de cette disposition le législateur a laissé une zone d'ombre en précisant que « *l'incapable (en l'occurrence la femme mineure) peut être mariée par son tuteur s'il y voit un intérêt évident* »<sup>333</sup>. Une ambiguïté qui pourrait perpétuer les mariages forcés.

**Tutelle** : contrairement à la Femme marocaine la femme Mauritanienne ne peut pas se marier sans tuteur, lequel doit être de sexe masculin et majeur.<sup>334</sup>

**Polygamie** : Selon l'article 28 du code personnel mauritanien la femme mauritanienne a le droit de négocier les termes de son contrat de mariage. A ce titre, « *l'épouse peut stipuler que son mari n'épouse pas une autre femme, qu'il ne s'absente pas plus d'une période déterminée, qu'il ne l'empêche pas de poursuivre ses études ou de travailler ainsi que toute autre condition non contraire à la finalité du contrat de mariage* »

**Le divorce** : la femme mauritanienne peut demander le divorce, mais cette situation est soumise à des conditions difficiles. L'article 102 dispose que « *l'épouse, qui prétend être objet de quelque préjudice que ce soit de la part du mari, au point que la vie conjugale en soit devenue impossible, obtient après tentative de conciliation du juge restée infructueuse, le divorce si elle prouve le préjudice* »<sup>335</sup>.

---

<sup>332</sup> Article 6 de la loi n° 2001-052 portant code du statut personnel, Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie n° 1004 date de publication le 15/08/2001.

<sup>333</sup> Ibidem

<sup>334</sup> Article 10, op.cit.

<sup>335</sup> Article 102, op.cit.

Dans le domaine public la femme mauritanienne a légalement le droit de participer à la vie politique. Ces droits sont spécifiquement consacrés par la Constitution du 20 juillet 1991 qui, en son article 1 « ...*garantit l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale devant la loi* ». En matière de respect des droits de participation des femmes à la vie politique et publique, de grandes avancées ont été enregistrées grâce à l'introduction d'un système de quotas imposant 20% de femmes sur toutes les listes électorales et pour tout type d'élection. De ce fait, elle peut sans discrimination particulière, prendre part au vote, être éligible publiquement à tous les organismes, adhérer et militer au sein de toute formation politique.

Cette égalité est aussi confirmée par l'article 10, qui précise que, « *les libertés publiques et individuelles sont garanties à tous les citoyens* », ainsi que l'article 12 qui dispose que, « *tous les citoyens peuvent accéder aux fonctions et emplois publics, sans autres conditions que celles fixées par la loi* »<sup>336</sup>. Dans le même sens, l'article 26, dispose que « *tout citoyen de nationalité mauritanienne jouissant de ses droits civils et politiques âgé de 40 ans, peut être élu Président de la République* ». Selon l'ordonnance n°91.027 du 07 octobre 1991 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République, la femme peut se présenter pour la magistrature suprême de l'Etat<sup>337</sup>. Cependant, cette égalité est moins visible dans la pratique, en dépit de l'arsenal législatif et institutionnel. En effet, les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes subsistent. On retrouve cette situation dans l'ensemble des pays maghrébins.

Les constitutions maghrébines ont servi à justifier l'immobilisme des politiques à l'égard des femmes. Le sentiment de marginalisation partagé entre les femmes dans les pays de la zone a poussé des mouvements féministes à s'organiser dans une ONG appelée Collectif 95 Maghreb Égalité, qui est un mouvement collectif réunissant des associations de femmes des trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie). Il a été créé en 1992. L'engagement de cette association féministe vise l'élimination de toute sorte de discrimination à l'encontre des femmes, et la promotion de leur statut. Elle a aussi pour

---

<sup>336</sup> En Mauritanie, il aura fallu attendre l'année 2014 pour qu'une femme puisse accéder à la magistrature.

<sup>337</sup> Article 3 de la constitution du 12 juillet 1991.

objectif, de produire des outils de réflexion et d'action en vue de contribuer, avec d'autres, à faire avancer la question de l'égalité entre femmes et hommes.

En réalité, la femme était toujours présente dans la vie publique. Elle est visible sur le terrain avec les hommes, mais également dans les enceintes internationales. Mais, son action dans les pays musulmans, plus que dans les autres pays, doit passer par le combat des idées, des mentalités. Elle a réalisé des progrès dans le monde du travail et des affaires. Ces avancées sont dues à deux types de facteurs:

- les changements des mentalités par rapport au travail des femmes ;

- les mesures positives entreprises depuis l'indépendance par exemple, l'article 5 bis du code du travail tunisien garantit le principe de non-discrimination entre l'homme et la femme. Depuis 1992, ce principe a été généralisé pour concerner tous les aspects du travail (recrutement, promotion et salaire) aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé. Par ailleurs, la politique de démocratisation de l'enseignement instaurée au lendemain de l'indépendance a permis d'atteindre un taux de 59.5% de femmes parmi l'effectif global d'étudiants inscrits au sein de l'enseignement supérieur.

L'influence des institutions internationales a eu un impact non négligeable sur la question de la condition féminine dans le monde. Mais « *le statut de la femme, quant à lui, subira les aléas d'une modernisation imposée de l'extérieur...* »<sup>338</sup>. La charte des Nations Unies a insisté sur "*l'égalité sans distinction de race, de sexe, de langue, ou de religion*", repris par la suite en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans le même sens, le protocole facultatif relatif au pacte international sur les droits civils et politiques de 1966, ouvre droit à la réception et à l'examen des plaintes et des communications émanant des particuliers, victimes de violation des droits énoncés par les pactes. La commission de la condition de la femme créée en 1946 par le Conseil économique et social a insisté également sur la question de l'égalité entre les deux sexes (L'ECOSOC)<sup>339</sup>.

---

<sup>338</sup> DAOUD, Zakyā. *Féminisme politique au Maghreb, sept décennies de lutte*. Paris, Editions Eddif, 1996, p. 9.

<sup>339</sup> L'ECOSOC a été à l'origine d'une production normative concernant l'universalité des droits de la femme.

En 1995, à la conférence mondiale sur les femmes, la plateforme de Pékin avait rappelé que les droits des femmes font parties intégrante des droits humains. Ces droits fondamentaux sont indivisibles, inaliénables et interdépendants<sup>340</sup>. Le modèle de femme libre, indépendante jouissant de tous ses droits ne semble pas répondre à la volonté politique des gouvernants maghrébins, qui au nom des spécificités culturelles et religieuses rendent, sans effet les normes internationales.

Les pays du Maghreb ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW<sup>341</sup>) avec des réserves, soit au nom de la *charia* pour le Maroc et la Mauritanie, soit au nom des codes de statut personnel pour l'Algérie et la Tunisie. Ils ont aussi rendu caduque la convention, car une de leur principale réserve porte sur l'article 1 de celle-ci, relatif à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, qui définit la discrimination). Aux termes de l'article premier de cette convention, l'expression discrimination à l'égard des femmes « *visé toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la jouissance ou l'exercice par les femmes quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité et de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politiques, économique, social, culturel et civil ou dans tous autres domaines* ». Elle exige que les Etats prennent toutes les mesures appropriées, y compris législatives pour assurer le développement et le progrès des femmes sur la base de l'égalité avec les hommes.

Le combat que mènent les femmes maghrébines est long et violent car il est intimement lié à la vie politique. Reconnaître l'égalité des femmes et des hommes, c'est prendre le risque de voir s'effondrer tout l'édifice politique dans ces pays. On peut alors mesurer les difficultés. Mais même devant ces obstacles, l'égalité des sexes dépend de la liberté, la démocratie et de la paix. Comme le confirme Cherifa Bouatta : « *la femme, comme*

---

<sup>340</sup> Le Programme d'action de Pékin a été signé par 189 gouvernements lors de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes en 1995 à Pékin, Chine. Ce programme contient 12 points critiques concernant l'égalité de genre.

<sup>341</sup> La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (souvent citée sous son acronyme anglophone (CEDAW), a été adoptée le 18/12/1979, par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle est entrée en vigueur le 3 septembre 1981.

*les jeunes, sont prisonniers d'une société au sein de laquelle on a veillé à la préservation des "tabous" et pour laquelle on n'a cessé d'inventer des chapes de plomb, jusqu'à l'imbiber d'ostracismes. Nous avons le droit de vote, le droit d'être élue, le droit à la santé, à l'éducation. Mais cela ne veut pas dire que nous avons acquis pleinement nos droits »<sup>342</sup>.*

En fait, il convient également de distinguer la femme urbaine de la femme rurale. S'il est vrai qu'un changement social rapide se constate en milieu urbain, où les femmes sont plus libres de participer aux marchés de l'emploi et de gérer elles-mêmes des ressources financières, les femmes rurales ont une moindre liberté d'action. Dans le milieu rural qui occupe une place importante au Maghreb, la femme est loin des lumières de la ville. Elle vit dans une extrême pauvreté et ignore ses droits. Si le monde rural en général vit dans sa globalité une multitude de problèmes complexes, la femme semble supporter la grande partie de ce lourd tribut.

Les programmes d'ajustement structurel imposés au pays du Maghreb par le Fonds monétaire international, (FMI) à la fin des années soixante-dix, ont touché essentiellement les femmes, surtout que ces programmes prônaient une organisation sociale qui passe par des mesures démographiques. Les taux de scolarisation des filles dans les régions rurales ont connu un véritable effondrement et aggravé ainsi l'inégalité des sexes en matière d'éducation. Les femmes au Maghreb elles sont moins présentes sur le marché du travail, elles sont souvent sans qualification. Elles exercent des emplois instables et peu rémunérateurs dans le secteur informel précaire et à bas salaires, ces conditions ont fortement appauvri les femmes. Surtout dans le milieu rural où, elles sont de plus en plus nombreuses à assumer seules l'entretien économique du foyer.

En Algérie, les femmes représentent 51% de la population, sont environ 16 millions<sup>343</sup>. Elles constituent environs la moitié du corps électoral. Une situation qui offre aux femmes plus de présence dans la vie politique. En dépit du principe d'égalité et de non-discrimination inscrit dans la Constitution, les femmes sont peu représentées au Parlement algérien (6%), soit

---

<sup>342</sup> BOUATTA, Chérifa. *Les Cahiers de Liberté*. numéro 2- Mars-Avril- 2009, Alger, Edition SAEC-Liberté, 2009, p. 10.

<sup>343</sup> Revue algérienne des droits de l'enfant et de la femme. Hommage à Jeanine-Nadjia Belkhodja. Numéro 32, septembre- décembre 2013.

un seuil au-dessus de la moyenne au classement mondial et 4% au Sénat. Mais les législatives de 2012 ont changé la donne car plus de cent quarante femmes (145 sur 462) sont entrées au sein du corps législatif algérien, établissant ainsi un record depuis l'indépendance. Un tel résultat a été rendu possible par le système des quotas défini par la Constitution.<sup>344</sup> En effet, l'article 31 de la Constitution algérienne garantit la promotion des droits politiques des femmes. Ce texte et la loi organique n° 12-03 datée le 12/01/2012 ainsi que d'autres législations concernant l'intégration de la femme dans la vie politique ont accru les chances des femmes d'accéder à la représentation dans les assemblées élues.

Entamant le processus de démocratisation à l'instar des autres pays du Maghreb, le Maroc a voulu introduire le système des quotas dans sa loi électorale afin de permettre aux femmes marocaines de bénéficier d'un certain nombre de sièges. Mais cela n'a pas été retenu. Seule une liste nationale réservée aux femmes en marge des listes des partis a été proposée aux électeurs. En 2002, 35 femmes ont été élues au parlement marocain.

Aujourd'hui, à l'issue des élections de novembre 2011 au Maroc, elles représentent 16,7% dans la Chambre des représentants, soit une progression de 6 points de pourcentage par rapport à l'élection précédente. Ce résultat est largement dû aux quotas mis en place : 60 sièges réservés aux femmes et 30 aux candidats de moins de 40 ans, conformément à une loi promulguée par le Conseil des ministres le 9 septembre 2011.

En Mauritanie, une mesure novatrice particulièrement encourageante en matière d'égalité des sexes et des femmes a été prise dans le cadre de la loi électorale de 2006, à travers l'instauration d'un quota de 20% de femmes au niveau des listes électorales. Cette mesure avait bénéficié de l'appui de quelques agences du système des Nation-Unies (SNU) à travers un projet conjoint intitulé, « *la participation des femmes dans la sphère de prise de décision* ». Ce quota a été appliqué à l'occasion des élections législatives et municipales de 2006, et 2013. Il s'est traduit par un taux d'environ 18% de femmes élues à l'Assemblée nationale (soit 18 femmes sur 95 députés) et de 16% de femmes au niveau du Sénat (soit 9 sur 56.) Au total, la proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes est de 18% (soit 27 sièges sur 151). Le scrutin présidentiel mauritanien de 2003 a été marqué par la candidature, pour la première fois, d'une femme.

---

<sup>344</sup>MEZIANE, Selma. Condition féminine en Algérie : des avancés à consolider. *El Djazair* n°73 avril 14

En réalité, sur la question de la participation politique au Maghreb, « *les femmes ont fait les frais de l'installation de pouvoirs autoritaires* »<sup>345</sup>. En Libye, le Colonel Kadhafi avait octroyé aux femmes un certain nombre de droits, de façon purement théorique. Elles pouvaient travailler, aller à l'université et l'école était obligatoire pour les filles. Il y avait des femmes militaires, quelques femmes ministres, des femmes avocates. Mais ces femmes faisaient partie de son cercle. Aux élections législatives en juillet 2012 post révolution, le Conseil national de transition (CNT) avait permis que 600 femmes se présentent, dont 33 ont été élues, ce qui représente 16% seulement. En effet, la rédaction de la prochaine constitution va déterminer leurs droits.

L'inégalité entre les sexes est un problème épineux dans le monde arabe en général, et dans les pays du Maghreb en particulier. De ce fait, les femmes ne jouent pas pleinement leur rôle malgré l'importance de la place qu'elles occupent dans la société, une réalité qui handicape le développement. Selon Boutros-Boutros Ghali, « *une société où la faculté d'imagination, le pouvoir de décision et la capacité d'action restent, d'abord, l'apanage des hommes, est une société condamnée à stagner. Car condamnée à n'imaginer qu'à moitié qu'à ne décider qu'à moitié, à n'agir qu'à moitié* »<sup>346</sup>. Malheureusement, il y a encore un certain nombre de restrictions et de contraintes qui empêchent les femmes de participer pleinement à la vie politique. Il existe différentes interprétations religieuses et diverses opinions culturelles et intellectuelles dans ce domaine.

Les contraintes les plus importantes sont de 3 ordres :

1 - Les contraintes culturelles: on peut distinguer trois courants dans la société maghrébine, ayant chacun leurs propres arguments et justifications :

- il ya ceux qui abordent cette question dans le cadre des relations entre l'Occident et l'Islam. Dans ce courant la femme apparaît aujourd'hui comme un véritable enjeu de contrôle dans les deux visions. D'une part, l'Occident dominateur qui se comporte comme donateur de leçon sur la question de l'émancipation de la femme. Et d'autre part, les pays musulmans qui

---

<sup>345</sup>DAOUD, Zakya. *La condition féminine au Maghreb féminisme et politique*. Op.cit. p. 49.

<sup>346</sup>LASSENI-DUBOZE, Victoire. *Quel rôle les femmes peuvent-elles jouer pour la paix ? In femmes, patrimoine et démocratie dans l'espace francophone, Ministère de la culture du Maroc. Misonneuve & Larose (Paris), 2003, p.72.*

voient dans la focalisation sur ce sujet une mauvaise intention de la part des Européens, ce qui cristallise l'attitude de cette partie pour prouver sa différence et sa particularité ;

- un autre courant qui peut être qualifié de libéral, ou les promoteurs de la libération de la femme. Ils expliquent l'absence de la participation complète des femmes dans la vie politique par la stagnation intellectuelle, l'arriération culturelle et la discrimination entre les hommes et les femmes. Les partisans de cet avis estiment qu'il devrait y avoir une révolution contre les legs qui ne sont pas compatibles avec la vision moderne, notamment les coutumes et les traditions qui sont contraires aux religions et aux lois ;

- un autre avis qui trouve que la femme est incapable, ou les partisans de l'isolement. Ils pensent que les femmes ne sont pas capables d'assumer certaines responsabilités politiques, en raison de nombreux facteurs, notamment leurs caractéristiques biologiques qui ne répondent pas aux besoins de ces emplois. Ils estiment aussi que les femmes sont limitées en politique, étant donné qu'elles prennent toujours des décisions fondées sur les sentiments plutôt que sur la raison et qu'elles sont très sensibles ;

2 – les contraintes sociales. Il s'agit de la prévalence de l'analphabétisme parmi les femmes maghrébines, le harcèlement et la violence contre les femmes par les hommes, le divorce, les responsabilités d'une femme divorcée envers sa famille. Et le regard que porte la société sur la femme divorcée ;

3 – les contraintes économiques : en effet, la dépendance à l'égard des hommes en raison de la propagation du chômage, la pauvreté parmi les femmes, et l'absence de revenus pour elles. Se libérer donc du joug des hommes, c'est aussi disposer d'un pouvoir économique réel. Il a été remarqué que si la femme est pauvre ou ignorante, elle n'aura pas de poids dans la société dans laquelle elle vit.

Les femmes du Maghreb sont encore perdues entre ceux qui préconisent leur isolement d'un côté et les militants qui aspirent à les libérer de l'autre. Le réformisme que certains prônent n'a pas pour objectif de modifier les relations entre l'homme et la femme, la suprématie naturelle de l'homme y est absolument réaffirmée. Ce qui explique d'ailleurs que les premiers féministes dans la région maghrébine soient des hommes. Du coup, lorsque elles commencent à prétendre porter par elles-mêmes leurs revendications, les femmes sont

accusées d'être occidentalisées. Le statut de la femme a ainsi subi les aléas d'une modernisation souvent incitée de l'extérieur, conduisant au refus total du changement pour ne pas perdre son âme.

De ce fait, la femme est le maillon faible de la société maghrébine. Elle subit toutes les injustices. Elle est la première éducatrice, l'épouse et la sœur pourquoi pas donc la décideuse. Selon Houria Ahcene-Djaballah, « *les hommes ont tous été servis, on peut servir les femmes. Qui n'a pas entendu cette phrase ? Il peut paraître incongru de la relever, tant le droit coutumier impose certains usages : on sert les hommes d'abord, les femmes et les enfants, après* »<sup>347</sup>.

La condition féminine est une question fondamentale. Les textes et les pratiques qui la gèrent, constituent la pierre de touche de l'identité de la société. En effet, les hommes définissent leur identité nationale et culturelle à travers les femmes. En conséquence, la défense de la nation, du groupe et de son héritage culturel passe par la protection et la surveillance des femmes par les hommes. Le statut politique et social des hommes, comme l'intégrité de l'identité de groupe, ne peuvent pas être garantis sans un strict contrôle des femmes. Cette situation rappelle ce que disait Kateb Yacine en ces termes : « *Éternelle sacrifiée, la femme dès sa naissance est accueillie sans joie. Quand les filles se succèdent (...), cette naissance devient une malédiction. Jusqu'à son mariage, c'est une bombe à retardement qui met en danger l'honneur patriarcal. Elle sera donc recluse et vivra une vie secrète dans le monde souterrain des femmes. On n'entend pas la voix des femmes. C'est à peine un murmure* »<sup>348</sup>.

Malgré sa présence à côté des hommes durant les mouvements de contestation qui ont traversé les sociétés maghrébines, la femme est toujours moins présente dans les cercles de décisions. Elle est prête pour une implication efficace dans la préservation de la sécurité et la stabilité. Ainsi que le soulignait Federico Mayor, ancien Directeur général de l'UNESCO : « *il nous faut avoir le courage de partager mieux : partager la santé, partager la*

---

<sup>347</sup> AHCENE-DJABALLAH, Houria. La femme et les enfants et après. *Les Cahiers de liberté*, numéro 2- Mars-Avril- 2009, op.cit, p. 58.

<sup>348</sup> YACINE, Kateb. J'ai vu l'étoile qui n'a brillé qu'une fois. *Le Monde*, du 4 avril 1984.

*connaissance, mais aussi, à l'égard des femmes, partager la décision* »<sup>349</sup>. En Afrique du nord, les régimes en place exercent avec la même poigne la répression policière contre les femmes, les démocrates et les minorités ethniques et sociales.

## **PARAGRAPHE II : UNE DIVERSITE CULTURELLE ETOUFFEE AU MAGHREB**

Le Maghreb est un espace géographique hétérogène non seulement politiquement, mais aussi idéologiquement et culturellement. La question de la diversité culturelle dans cette aire se pose de plus en plus avec acuité. Cette région est composée de plusieurs identités; l'arabisation et l'islamisation n'ont pas effacé sa diversité sociale. En abordant le sujet de la sécurité et la stabilité du Maghreb, on ne peut que traiter la question identitaire (A), et de son impact sur la stabilité sociale à travers les revendications (B).

### ***A - L'IDENTITÉ MAGHRÉBINE***

La question de la diversité culturelle n'est plus une question d'Etat ou de nation, mais un domaine international dans toutes ses dimensions. En octobre 2005, la 33<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'UNESCO a adopté la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles<sup>350</sup>. Cet événement a été un acte remarquable de l'évolution et de la place qu'occupe cette question. Il exprime aussi la volonté d'action des Nations Unies dans le domaine de la culture depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Cette convention a été précédée, d'une part, par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle adoptée en 2001<sup>351</sup> et d'autre part, par la Conférence mondiale sur les politiques culturelles<sup>352</sup> organisée par l'UNESCO en juillet-août 1982. Mais il

---

<sup>349</sup> LASSENI-DUBOZE, Victoire. *Quel rôle les femmes peuvent-elles jouer pour la paix ?* op.cit. p. 72.

<sup>350</sup> Cf. UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, Paris, le 20 octobre 2005, CLT-2005/CONVENTION DIVERSITE-CULT REV, p.19.

<sup>351</sup> Cf. ISESCO, *Déclaration islamique sur la diversité culturelle*, adoptée par la 4<sup>ème</sup> Conférence Islamique des Ministres de la Culture, Alger, 2004, p.16

<sup>352</sup> Déclaration universelle sur la diversité culturelle, adopté par les 31 sessions de la Conférence Générale de l'UNESCO, Paris, le 2 novembre 2001. Consultable sur le lien, <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127162f.pdf>

est important de souligner qu'entre cette Déclaration de 2001 et la Convention de 2005, l'Organisation Islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (OISESC)<sup>353</sup> a adopté en 2004, une Déclaration islamique sur la diversité culturelle<sup>354</sup>. Il s'agit d'un instrument normatif, qui traduit la conviction des pays membres selon laquelle le respect de la diversité des cultures et des dialogues entre les civilisations constitue un garant pour la stabilité et la paix.

La diversité culturelle est une richesse, mais elle peut aussi s'avérer un vecteur de tensions sociales susceptible de détruire la paix et la stabilité sociale. La reconnaissance de la diversité culturelle dans une société est propice au dialogue entre les composantes de la nation. Elle favorise le respect et la compréhension mutuelle. Par contre, la non-reconnaissance ou la marginalisation d'une culture entraîne la stigmatisation, la violence et les conflits entre les peuples.

Dans une définition très simple, l'identité est un mélange d'histoire, de coutumes, de langues et de pratiques qui déterminent l'appartenance d'une personne ou d'un groupe à une communauté. Elle se manifeste autant par les gestes que par les paroles. Le Maghreb est une zone diversifiée socialement et culturellement. La question identitaire au Maghreb est un sujet passionnant. Nul doute qu'elle revêt une acuité particulière en raison des crises majeures qui traversent le Maghreb et mettent en cause la légitimité d'une unique identité. L'empreinte islamique dominante conduit à un recouvrement Arabe/Islam, laissant de côté les non Arabes et ensuite d'autres communautés. De plus, des minorités souvent fortes importantes (Berbères<sup>355</sup>, négro-africains, juifs.....) sont soit ignorées ou marginalisées. En Afrique du Nord, la diversité culturelle s'exprime surtout à travers les populations qui sont restées attachées à leurs coutumes et à leur langue d'origine. Les autres formes de diversité culturelle existent à l'intérieur même des différentes populations musulmanes et arabophones selon les régions de chaque pays.

---

<sup>353</sup> La Déclaration islamique sur la diversité culturelle a été adoptée par la cinquième conférence islamique des ministres de la culture à Alger décembre 2004.

<sup>354</sup> TAP, Pierre. Identité et exclusion. *Connexions* 1/2005 (n°83), pp. 53-78.

<sup>355</sup> Dans cette thèse « berbère », « kabyle » et « amazighe » sont considérés comme synonymes.

L'histoire de la colonisation française qui a duré environ 132 ans, ainsi que son long combat pour la libération ont marqué de manière indélébile la société algérienne. Kateb Yacine écrivain et journaliste algérien ayant vécu la guerre d'indépendance considérait la langue française comme le « *butin de guerre* » des Algériens. Il déclarait en 1966 que « *la francophonie est une machine politique néocoloniale, qui ne fait que perpétuer notre aliénation, mais l'usage de la langue française ne signifie pas qu'on soit l'agent d'une puissance étrangère, et j'écris en français pour dire aux français que je ne suis pas français* »<sup>356</sup>. A l'époque les tentatives d'acculturation entreprises par le colonisateur ont généré une résistance culturelle, qui a défini et renforcé les fondements de l'identité algérienne. Au cours de cette résistance la question de la religion s'est affirmée comme vecteur d'unité et le pilier sur lesquels repose l'identité nationale. Le premier texte fondateur de la nation algérienne donnait comme objectif à la lutte de libération la « *restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamique* »<sup>357</sup>.

La composante arabe, à travers la langue, a été constituée explicitement comme composante identitaire en 1962 du fait que le « *rôle de la culture nationale consistera, en premier lieu, à rendre à la langue arabe, expression même des valeurs culturelles de notre pays, sa dignité et son efficacité en tant que langue de civilisation* »<sup>358</sup>. Dans cette ambiance animée par la saveur de l'indépendance l'Algérie a confirmé son appartenance arabo-maghrébine, puis son adhésion au continent africain: « *l'Algérie est partie intégrante du Maghreb arabe, du monde arabe et de l'Afrique* »<sup>359</sup>. Cette réalité trouve ses racines dans le soutien apporté par l'Algérie indépendante aux mouvements de libération en Afrique et dans le monde.

A l'instar de tous les pays décolonisés, l'Algérie de 1962 se trouvait face à un héritage administratif français produit pendant toute la période de l'occupation française durant plus d'un siècle. Lors de la période coloniale la langue arabe a été marginalisée dans le domaine de

---

<sup>356</sup> BERKANI, Mohamed. Francophonie : l'Algérie est son « butin de guerre. Géopolis. Mise à jour le 18/03/2015. [Consulté le 20/01/2015]. Disponible à l'adresse : <http://geopolis.francetvinfo.fr/francophonie-lalgerie-et-son-butin-de-guerre-56411>.

<sup>357</sup> Proclamation du 1er novembre 1954

<sup>358</sup> Déclaration du Congrès de Tripoli, 1962

<sup>359</sup> Constitution algérienne de 1963

l'enseignement et de l'administration au profit de la langue française. Pour s'opposer à cette domination culturelle les mouvements nationalistes dans les pays maghrébins ont centré leurs discours idéologiques sur le recouvrement de l'identité arabo-islamique. Pour ces derniers, « *l'unité de ces jeunes nations doit se forger sur un territoire, une langue, une religion* »<sup>360</sup>. C'est dans cette optique que s'est développée aussi l'idée du parti unique. Dans cette période de lutte, l'islam a été conçu comme un facteur d'unité et de motivation. C'est dans la religion que les élites fraîchement arrivées au pouvoir allaient puiser leur légitimité. Dans les sociétés musulmanes, l'islam est légitimant. La résistance de l'esprit est la base qui donne la force et le courage. La question de la langue a également servi dans la lutte contre la domination occidentale. Pour ces sociétés, la langue arabe est une langue divine pour deux raisons : d'abord - Allah(le Dieu) a dicté le Coran en Arabe, ensuite le caractère inimitable du Coran est ancré dans les esprits. Donc c'est l'aspect linguistique du Coran qui fait de l'Arabe une langue supérieure.

Aussi, au lendemain des indépendances le multiculturalisme a été considéré comme une menace pour l'unité de nations fragiles. Dans ce contexte la langue arabe est devenue seule langue officielle et des politiques d'arabisation de l'enseignement ont été menées. L'instauration de la langue arabe comme langue officielle unique constitue en quelque sorte la face culturelle de l'indépendance politique. Les autres langues ou dialectes ont été réduits à l'usage familial et folklorisés. Selon Foued Laroussi : « *pour ce qui est des autres langues du Maghreb, notamment les langues minorées, elles sont considérées comme des langues non nationales, voire anti-nationales, car symbolisant la division et l'éparpillement de la Supra-nation arabe* »<sup>361</sup>. Un autre élément a joué un rôle important dans cette situation, l'influence de l'Egypte sous le régime de Gamal Abdel Nasser.

Les fondements de l'identité algérienne ont été définis dans le cadre d'un agenda politique. La politique adoptée par le président Houari Boumediene dans ce domaine consistait à d'harmoniser la politique culturelle nationale. Dans ce contexte la diversité culturelle a été considérée comme un germe de division. La révolution culturelle conçue par le président Houari Boumediene était quant à elle censée impulser cette politique. Les

---

<sup>360</sup> AOUAD-BADOUAL, Rita. *99 questions sur le Maghreb*. CRDP Académie de Montpellier 2006, p. 40

<sup>361</sup> LAROUSSE, Foued. Glottopolitique, idéologies linguistiques et Etat-Nation au Maghreb. Glottopol, *Revue de sociolinguistique* en ligne n° 1 – janvier 2003, p. 144.

gouvernements algériens ont ignoré la question de la diversité culturelle de la société représentée par d'autres communautés non-arabes (berbères). Mais, son surgissement sur le devant de la scène lors du printemps berbère en 1988, à Tizi-Ouzou en Kabylie, où une marche de revendication identitaire a été organisée, a réveillé les esprits.

Après un large mouvement de contestation et de revendications, l'identité *Amazighe* a été reconnue et inscrite dans la Constitution algérienne en 1996 en ces termes : « *les composantes fondamentales de [l'identité du peuple algérien] sont l'Islam, l'Arabité et l'Amazighité* »<sup>362</sup>. Pour l'occasion, un Haut-Commissariat à l'*Amazighité* a été créé. En 2002, la langue berbère est reconnue comme langue nationale, confirmant ainsi la reconnaissance de la diversité culturelle et identitaire de l'Algérie: « *Tamazight est également langue nationale. L'Etat œuvre à sa promotion et à son développement dans toutes ses variétés linguistiques en usage sur le territoire national* »<sup>363</sup>.

Aujourd'hui, la diversité culturelle en Algérie est reconnue. Elle est consacrée à travers les événements culturels organisés dans l'ensemble du pays. Des centaines d'associations organisent des activités qui expriment cette réalité sous l'égide du ministère de la culture. Pour ce qui concerne la culture berbère, à titre d'exemple, on peut citer le Festival de poésie d'expression Amazighe, le Festival du théâtre Amazigh ainsi que le Festival sur le patrimoine Amazigh, tous organisés régulièrement par des associations culturelles locales en Kabylie, ou encore le Festival international de Tin Hinan organisé à Tamanrasset dans le sud du pays pour célébrer le patrimoine Targui.

La culture berbère est développée par le ministère compétent en la matière à travers des événements consacrés aux expressions artistiques. Le Festival culturel local de la musique et de la chanson Kabyles, les Journées nationales du théâtre d'expression Amazigh (placées sous le Haut Patronage de la ministre de la Culture et du Wali de Tizi-Ouzou) sont des expressions de la diversité. Mais selon certaines associations berbères le choix des participants est politisé, « *les artistes sont sélectionnés selon leur proximité des orientations du gouvernement algérien, à savoir, réduire les expressions amazighes à leur aspect folklorique. Nombre d'artistes de qualité mais qui sont critiques vis-à-vis de l'Etat algérien et*

---

<sup>362</sup> Constitution algérienne de 1996

<sup>363</sup> Loi n°02-03 du 10 avril 2002 portant révision constitutionnelle.

*sa politique notamment en direction de la question amazighe, ne sont jamais invités à ce Festival »*<sup>364</sup>.

Pour favoriser le sentiment de l'union, le ministère adopte une politique d'échange d'activités entre les régions afin de créer une symbiose et de tisser des liens entre les différentes variétés culturelles en Algérie. Un festival annuel (*le festival d'Art et des Cultures populaires*) est organisé dans les 48 wilayas du pays. Une activité préparée afin de faire connaître les richesses culturelles algériennes dans l'ensemble du pays. Cette manifestation culturelle est destinée à favoriser le sentiment de l'unité de la nation algérienne.

Par contre, en Tunisie, la question identitaire ne se manifeste pas politiquement et socialement. Pour les efforts qu'elle a menés dans, le domaine du développement culturel, la capitale du pays, Tunis, a été désignée en 1997 par l'UNESCO « *Capitale Culturelle Régionale* »; une première dans la région. Depuis son indépendance la Tunisie a fait de l'éducation un facteur de développement et d'identité majeur. Une situation qui a permis à ses citoyens de se regrouper autour d'une identité forte. Dans une manœuvre générale de modernisation, la Tunisie de Bourguiba a opté pour un large bilinguisme. Elle a instauré la langue arabe comme langue principale tout en considérant la langue française comme une langue d'ouverture indispensable, à travers une conception selon laquelle « *user du français ne porte pas atteinte à notre souveraineté ou à notre fidélité à la langue arabe mais nous ménage une large ouverture sur le monde moderne. Si nous avons choisi le français comme langue véhiculaire, c'est pour mieux nous intégrer dans le courant de la civilisation moderne et rattraper plus vite notre retard ; ce qui était déjà le vœu de la première génération des patriotes tunisiens* »<sup>365</sup>.

L'harmonisation de l'identité tunisienne est facilitée par l'homogénéité de la population. A la différence de la plupart des autres pays « *arabes* », la Tunisie est le pays de la cohérence linguistique. Contrairement à l'Algérie au Maroc ou à la Mauritanie, les Berbères représentent moins de 1% de la population. En effet, le triomphe de la langue arabe

---

<sup>364</sup> Site de Tamazgha, Organisation Non-Gouvernementale de défense des droits des Imazighen (Berbères), consultable sur le lien : <http://www.scribd.com/doc/34608841/Etat-de-Tamazight-en-Algerie-2010>.

<sup>365</sup> CHETWANI, Lamria. Langues du pouvoir et pouvoirs de la parole dans les pays maghrébins. *Mots* année 1997 Volume 52 N°1 pp. 74-92.

en Tunisie ne date pas d'aujourd'hui, le pays a été l'un des vecteurs de la religion et de la langue arabe<sup>366</sup>.

Dès les années 1970, le pays avait pour ambition le développement du domaine culturel comme pièce principale de sa politique nationale. Il en avait fait une vitrine à travers laquelle il présentait sa diversité culturelle. Pas moins de 360 festivals sont organisés en Tunisie ; tous soutenus et financés par l'Etat. Sans doute elle a réussi à faire de ces activités un élément essentiel dans l'équation des plans régionaux du développement économique et social, car la «*construction identitaire s'est ainsi faite en petites touches juxtaposées, superposées, enchevêtrées, mais sans rupture radicale de l'une à l'autre*»<sup>367</sup>. La Tunisie a ratifié, le 15 février 2007 la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Néanmoins, les militants tunisiens de la cause amazighe considèrent que la Tunisie post - révolution a totalement ignoré leur existence comme le signale Nassim Saïd qui affirmait que «*c'est désolant ! C'est presque grotesque que la Tunisie « révolutionnaire » reste insensible à son âme : le peuple amazigh (berbère)..... La Tunisie gagnera, sans doute, à reconnaître le peuple amazigh en tant que peuple autochtone et à officialiser sa langue millénaire*»<sup>368</sup>.

En ce qui concerne le Maroc, la question identitaire est bien présente dans le domaine social et politique. Dans son discours du trône du 30 juillet 2001, le Roi Mohammed VI avait dressé le cadre référentiel de l'identité de l'Etat marocain en mettant en exergue son caractère pluriel en ces termes : «*identité plurielle, parce que bâtie autour d'affluents divers: amazigh (berbère), arabe, subsaharien-africain et andalous ; autant de terreaux qui, par leur*

---

<sup>366</sup> L'université Zitouna en Tunisie fondée en 737, serait le plus ancien établissement d'enseignement dans le monde arabe. Elle était un lieu de sciences où l'on dispensait un enseignement à la fois religieux, mais aussi littéraire et scientifique.

<sup>367</sup> CHAKER, Salem. La question berbère dans le Maghreb contemporain : éléments de compréhension et de prospective. *Diplomatie - Magazine*, 3, mai-juin 2003, pp. 75-77.

<sup>368</sup> SAÏD, Nassi. Tunisie la nouvelle constitution et la dimension amazighe. *Le site, Tunisie berbère*. Publié le 13 janvier 2014. [Consulté le 12/12/ 2015]. Disponible sur le lien : <http://www.tunisie-amazighe.com>.

*ouverture sur des cultures et des civilisations variées et en interaction avec elles ont contribué à affiner et à enrichir notre identité ... »*<sup>369</sup>.

L'histoire culturelle du Maroc a une large dimension. Son identité a été forgée à travers son positionnement géographique et le rôle stratégique qu'il a joué dans l'histoire des pays du bassin méditerranéen. Mais aussi de son poids historique dans le monde musulman avec sa position de base arrière à la propagation de l'islam en Espagne ainsi qu'à l'intérieur du continent africain. Cette position a produit une diversité importante dans l'identité culturelle marocaine.

La société marocaine est composée d'une double identité arabo-berbère avec une petite communauté juive<sup>370</sup>. La question de la diversité identitaire dans le pays a pris de l'ampleur ces dernières années. Elle est revendiquée et affirmée à travers les artistes amazighes et les étudiants qui développent des stratégies associatives qui dépassent le cadre social pour évoluer vers le champ politique. Les intellectuels appartenant à la communauté amazighe jouent un rôle très important dans l'évolution et les revendications autour de la question de la diversité identitaire et culturelle au Maroc. La Charte d'Agadir de 1991<sup>371</sup> a formulé des réclamations dont la première est la révision de la Constitution dans le but d'une reconnaissance officielle de la langue amazighe comme une langue officielle à côté de la langue arabe. Cette charte fut la première déclaration ouverte du Mouvement Culturel d'Agadir.

Cependant, pour les marocains les cultures arabe et amazighe sont considérées comme un patrimoine et un capital sans distinction de leurs origines diverses. Le Maroc a généré une civilisation qui a ses propres caractéristiques et qui s'appuie sur deux langues, résultat des interpénétrations entre plusieurs éléments à l'intérieur de la société marocaine. Pour réaffirmer son attachement à la diversité culturelle le Maroc a adhéré à la coalition internationale de la diversité culturelle. Il a aussi ratifié la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La Constitution marocaine du 1er juillet 2011 a consacré la

---

<sup>369</sup> Mohammed VI, le Discours du Trône du 30 juillet 2001. Disponible sur le lien : <http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-du-tr%C3%B4ne>

<sup>370</sup> La plus grande majorité des juifs marocains ont immigré en Israël ou en Europe.

<sup>371</sup> La Charte d'Agadir du 05/08/1991, a été signée par les représentants de six associations culturelles.

diversité de l'identité marocaine dans l'unité en dotant la culture amazighe d'un statut officiel à côté de l'arabe. Elle confirme dans son préambule en définissant le Royaume du Maroc comme un « *Etat musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, qui entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible* »<sup>372</sup>.

La situation linguistique du pays est marquée par une mosaïque dialectologie et culturelle, où environ 40% de la population est berbérophone<sup>373</sup>. Une grande communauté à l'intérieur de laquelle se distinguent trois sous-groupes : Tarifit (Rif), Tamazight (Moyen Atlas) et Tachelhit (Haut, Grand Atlas et Souss). Cette configuration culturelle et identitaire a été consacrée par la constitution de 2011 dans son article 5 qui comporte des dispositions visant à promouvoir les langues arabe et amazighe afin de consacrer leur complémentarité dans le cadre d'une politique culturelle et linguistique équilibrée et équitable.

Le positionnement géographique du Maroc est similaire à la situation mauritanienne où la question de l'identité et de la diversité culturelle est un sujet d'actualité permanent. La position de la Mauritanie comme carrefour entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne a influencé son identité et son tissu social. Une situation qui a facilité l'enrichissement et le mélange de culture maure (arabo-berbère) et négro-africaine. Les empires (du Mali, du Ghana, des Almoravides, etc.) qui se sont succédés dans la zone ont influencé la société et la culture mauritanienne. Il est utile de rappeler qu'en Mauritanie pays pluri-ethnique et multiculturel, quatre communautés disposent chacune sa propre langue: l'hassanya (dialecte dérivé de l'arabe), le pulaar, le soninké et le wolof. La Constitution du 20 juillet 1991, stipule en son article 6 : « *les langues nationales sont : l'arabe, le pulaar, le soninké et le wolof. La langue officielle est l'arabe* »<sup>374</sup>.

Toutefois, la cohabitation entre Arabo-berbères et Négro-mauritaniens est toujours difficile, régulièrement des tensions ont cours entre les deux communautés ethnico-linguistiques. La volonté des autorités d'arabiser l'enseignement est une source qui attise les

---

<sup>372</sup> Le préambule de la constitution marocaine de 2011.

<sup>373</sup> MAJDI, Toufik. Interculturalité et aménagement linguistique au Maroc : diversité et identité culturelle », *synergies Algérie* n°8-2009 pp 149-157.

<sup>374</sup> Article 6 de la constitution mauritanienne de 1991.

divergences entre les composantes sociales. Les négro-africains mauritaniens considèrent cette politique comme un alibi pour dominer culturellement les communautés non-arabes. Le climat est de plus en plus tendu à Nouakchott, où les manifestations se multiplient contre le recensement national entrepris par le gouvernement depuis mai 2011 pour la mise en place d'un document d'état civil sécurisé. La procédure adoptée a été jugée raciste et raciale par des activistes négro-africains (Mouvement touche pas à ma nationalité)<sup>375</sup>.

En Afrique en général et au Maghreb en particulier, la diversité culturelle a été réduite après les indépendances par des politiques culturelles nationales d'uniformisation car « *s'il y a un "droit à la différence", il n'existe et ne s'exprime donc que dans la sphère des libertés, des droits et des devoirs de l'individu et non dans un cadre collectif identitaire ou à l'échelle du groupe social auquel il pourrait appartenir* »<sup>376</sup>. Depuis le début des années 1990, les Etats maghrébins ont pris conscience de l'importance de la diversité culturelle. Ils n'ont pas tardé à la reconnaître pour des raisons de développement économique (tourisme culturel) pour la Tunisie et le Maroc et pour des raisons de stabilité politique (revendications identitaires) pour l'Algérie et la Mauritanie. Cependant, davantage d'efforts pour la reconnaissance de la diversité culturelle sont toujours nécessaires. Le développement et la promotion de la diversité est un travail durable et continu à travers le temps qui requiert une attention particulière, vu son importance pour promouvoir la culture et la paix.

Les Etats maghrébins sont en conformité avec les conventions internationales pour la promotion de la diversité culturelle. La Convention de l'UNESCO ne pose pas de difficultés majeures pour ces derniers étant donné que leurs politiques culturelles sont déjà engagées sur la bonne voie, celle du développement de la diversité. Mais sur cette question seule la pression interne propre à chaque pays peut le pousser à développer sa diversité culturelle.

Le processus identitaire qui s'appuyait sur l'équation : islamité+ arabité= unité est de plus en plus contesté. Les Constitutions des pays du Maghreb précisent que l'Islam est la

---

<sup>375</sup> C'est un mouvement né en réaction au recensement lancé en mai 2011 par les autorités mauritaniennes en vue de l'élaboration d'un document d'état civil sécurisé qui, selon les initiateurs de ce mouvement, comportait des dispositions jugées "discriminatoires à l'égard des négro-mauritaniens".

<sup>376</sup> LO, Gourmo. *Identité et statut des minorités en Afrique*. In *Droit, culture et minorités*. (dir.) DE RAULIN, Arnaud. OULD ABDALLAHI, Sidi Mohamed. LO, Gourmo. Paris, Edition l'Harmattan, 2009, p. 363.

religion de l'Etat et que l'arabe (littéraire) est la langue nationale et officielle. Cette situation a eu pour corollaire, entre autres, la minoration des variétés linguistiques non institutionnelles. La perception négative que l'on a de ces variétés est souvent imputable aux symboles qu'elles véhiculent, à savoir la division, puisque, dit-on, elles constituent une menace contre l'unité et la cohésion de la nation.

Il est aberrant de faire l'amalgame entre la diversité et la division. Dans les sociétés multiculturelles les langues maternelles symbolisent plus la diversité que la division. Dans tous les pays africains eu compris maghrébins, le discours dominant, a fait de la diversité linguistique une source de division de faiblesse. L'identité n'est une donnée, ni naturelle, ni culturelle, c'est un processus dont il faut respecter la diversité et la liberté afin de promouvoir la culture de la paix et le dialogue interculturel. Le Printemps Arabe a ravivé les esprits non seulement sur la question socio-politique mais aussi, sur celle relative à la culture et la diversité.

## ***B - LES REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS NON ARABES***

Dans son introduction, la Déclaration Islamique sur la diversité culturelle affirme la nécessité d'« *une reconnaissance solennelle du principe de la diversité culturelle* ». Mais le premier contenu informationnel qui a valeur de principe dans ce texte et qui, à ce titre, revient plusieurs fois dans sa rédaction, est l'ouverture d'un dialogue des civilisations, des cultures et des religions « [...] *en accord avec les attentes de la Oumma islamique* »<sup>377</sup>. Le deuxième contenu ayant valeur de principe est consacré pour l'affirmation d'un « *héritage culturel universel* » basé sur la fraternité, la justice et la tolérance.<sup>378</sup>

Dans ce domaine la Déclaration Islamique affirme avec vigueur l'importance du respect de la diversité culturelle qui est considérée comme un principe et pour toute action suivante à cette réflexion que « *l'islam est porteur d'un message divin d'essence humaniste. De ce fait, les musulmans estiment que toute hiérarchisation des cultures seraient factice, puisque chaque culture est l'expression du génie d'un peuple* »<sup>379</sup>. En conséquence, selon la Déclaration « *... nous avons le devoir de préserver notre identité culturelle et civilisationnelle tout en nous engageant dans une interaction positive avec les autres cultures et civilisations* »<sup>380</sup>.

De nos jours les politiques de sécurité sont de plus en plus confrontées à des défis sociaux souvent formulés dans des revendications identitaires. Elles constituent un ensemble de mesures et d'actions collectives dirigé par une ou plusieurs collectivités publiques afin de donner une vision et une définition universelle aux droits culturels. La récente création par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU du mandat d'expert indépendant dans le domaine des droits culturels témoigne de cette volonté. La mise en œuvre de systèmes complexes d'action publique dans le domaine de la sécurité explique l'enchevêtrement des demandes sociales et les fortes attentes de l'opinion publique. Ainsi, une politique de sécurité en matière sociale implique à la fois des dispositifs policiers et judiciaires, mais aussi des procédures et

---

<sup>377</sup> Point 5 de l'introduction de la Déclaration Islamique et l'article 1.

<sup>378</sup> Point 3 de l'introduction de la *Déclaration Islamique*.

<sup>379</sup> la *Déclaration Islamique*, document Pdf, p.5.

<sup>380</sup> article 1 de la Déclaration Islamique.

des mesures politiques et sociales afin d'apaiser les tensions liées à la question identitaire et les revendications culturelles. LO Gourmo estime à ce sujet que « *les enjeux ne sont plus explicitement définis en termes économiques ou sociaux. Ils sont de plus en plus identitaires, communautaires, culturels* »<sup>381</sup>, surtout dans un Maghreb composé de groupes hétérogènes.

En Afrique du Nord les revendications identitaires sont de plus en plus mises sur le devant de la scène sociale et politique. Elles se focalisent, en Algérie, au Maroc mais aussi en Mauritanie. Dans les deux premiers pays la question berbère est présente culturellement et socialement, mais pour autant elle revêt aussi une dimension politique. Son sujet a été la cause de plusieurs troubles sociaux en Algérie. L'ancien président algérien Chadli Bendjedid considérait que les troubles liés aux revendications berbères « *étaient politiques sous couvert de la question amazighe [...] ils étaient à la fois politiques et culturels et le but était d'exercer des pressions politiques sur l'Algérie sous prétexte de la question amazighe* »<sup>382</sup>. Cette hypothèse est confirmée par Mouloud Lounaouci militant berbère en ces termes : « *nous avons, à partir d'un simple cours de langue, pris conscience de l'injustice qui était faite à l'endroit d'une communauté nationale importante ; celle des amazighophones qui avaient contribué au plus haut à l'effort de guerre pour la libération du pays et qui étaient en droit d'attendre une reconnaissance* »<sup>383</sup>.

En fait, les communautés non arabes estiment que les politiques culturelles étatiques des pays maghrébins, l'arabisation de l'enseignement, de l'administration et les médias représentent une menace pour leurs cultures. Ces mouvements revendiquent la reconnaissance institutionnelle de la langue et de la culture berbères en Algérie comme au Maroc. Entre les années 1970 et 1980, un mouvement s'est organisé pour la reconnaissance et la promotion de la langue et de la culture berbères. Le noyau dur de cette contestation est centré en Kabylie,

---

<sup>381</sup> LO, (Gourmo). *Identité et statut des minorités en Afrique*. In *Droit, culture et minorités*, op.cit. p. 356

<sup>382</sup> Interview de l'ancien président algérien Chadli Bendjedid, *Quotidien d'Algérie*, 7 octobre 2010, consultable sur le site, [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/anp\\_presidence/itv\\_chadli.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/anp_presidence/itv_chadli.htm)

<sup>383</sup> LOUNAOUCI, Mouloud. Statut de la langue amazighe en Algérie, une expérience à méditer. *Le site new Amazighe*, consultable sur le lien, [amazighe.net](http://amazighe.net) [dernière consultation, 17/04/2014].

une région algérienne qui a une forte identité berbère. Pour Maxime Ait KAKI<sup>384</sup>, le « *Printemps Kabyle* » d'avril 1980 représente la première manifestation publique de la revendication berbériste en Afrique du Nord. Jusque-là, l'activisme berbériste était souterrain, groupusculaire, épisodique. Ses rares lieux d'expression étaient les universités et les enceintes sportives »<sup>385</sup>.

La question de la diversité culturelle a été longtemps marginalisée politiquement au Maghreb, bien que ce soit une réalité sociale et culturelle. Son surgissement sur le devant de la scène en Algérie lors du Printemps Berbère en 1980 a révélé l'existence d'un malaise social grave. Cette contestation a été portée par des associations, des intellectuels et des partis politiques. Leur principale revendication était la reconnaissance constitutionnelle de la langue berbère comme langue nationale et son enseignement dans les régions berbérophones. Selon Nassim Amrouch, « *l'opposition kabyle ne s'attaque pas à la forme de l'Etat mais à sa définition même, contenue dans l'identité nationale* »<sup>386</sup>. Bien évidemment les revendications identitaires en Algérie suivent les aléas de la situation politique. Après les années de guerre civile suite à l'interruption du processus démocratique engagé en 1989, les pouvoirs publics ont fait des concessions afin d'apaiser les tensions (en 2002 ; amendement à la constitution reconnaît au Berbère le statut de langue nationale). Mais avec le temps les revendications identitaires ont pris une dimension politique voire une forte contestation du pouvoir central. Des émeutes, manifestations, boycott scolaire et des élections se sont déroulées dans les zones à forte présence kabyle mais le fond est, pour l'instant, culturel et non territorial.<sup>387</sup>

---

<sup>384</sup> Docteur en science politique (université de Paris I-Panthéon-Sorbonne) et diplômé du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ), est actuellement journaliste indépendant. Il a consacré de nombreux travaux à l'Afrique du Nord et aux problèmes identitaires.

<sup>385</sup> AIT KAKI, Maxime. Les Etats du Maghreb face aux revendications berbères. In: *Politique étrangère* N°1 - 2003 - 68e année pp. 103-118.

<sup>386</sup> AMROUCHE, Nassim. De la revendication kabyle à la revendication amazighe : d'une contestation locale à une revendication globale. *L'Année du Maghreb*, V | 2009, pp, 145-161.

<sup>387</sup> Voir à ce sujet, SALHI, Mohamed Brahim. *Le local en contestation : citoyenneté en construction. Le cas de la Kabylie*. Mis en ligne le 10 juillet 2012. [Consulté le 25 mars 2015]. Disponible à l'adresse : <http://insaniyat.revues.org/7715>.

L'identité algérienne est multiple ; c'est une réalité que les militants kabyles cherchent à confirmer politiquement. Il existe, malgré tout, une prédominance (arabo-musulmane) au détriment des autres cultures. D'une manière générale la question linguistique est une question extrêmement sensible en Algérie. En effet, la tentative de dépersonnalisation à laquelle s'est livrée la colonisation française, notamment par la marginalisation et la dévalorisation de la langue arabe, ainsi que de la religion à fait de cette composante un symbole de résistance. Après l'indépendance, l'Algérie a fait de « *l'islam et l'arabité* » les fondements de sa politique culturelle et linguistique. Les quatre constitutions successives énonçaient que « *l'islam est la religion de l'Etat* » et que « *l'arabe est la langue nationale et officielle* ».

Le divorce difficile entre la France et l'Algérie a influencé l'orientation politique algérienne, nationale et internationale. Au niveau interne, après l'indépendance les pouvoirs publics ont prolongé la résistance pour confirmer la souveraineté nationale à travers des mesures radicales pour réhabiliter les symboles nationaux, la langue et la religion. Une politique d'arabisation de l'enseignement a été progressivement mise en place. Le Français est devenu une langue secondaire, considéré comme première langue étrangère. Dans le contexte historique de cette politique ce sont les législations relatives à la généralisation de l'utilisation de la langue arabe (loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 et ordonnance n° 96-30 du 21 décembre 1996) entrées en vigueur le 5 juillet 1998 qui constituent des mesures d'envergures en ce sens. Aujourd'hui, cette politique est contestée non seulement en Algérie<sup>388</sup>, mais dans tous les pays maghrébins, dans lesquels le bilinguisme est en train de s'imposer.<sup>389</sup>

En réalité, l'ouverture politique à partir de 1989 a constitué une occasion pour l'opposition dans laquelle se sont engouffrés les militants de la diversité culturelle et identitaire en Algérie. C'est à partir de cette période que sont apparues les prémises d'une prise de conscience de la question de la diversité. Parmi les mesures les plus importantes, on peut citer l'ouverture en 1990 d'un département de langue et de culture *amazighes* à

---

<sup>388</sup> Algérie-Focus. *L'enseignement supérieur en panne, la faute à l'arabisation excessive de l'Algérie* », le 5/062013.

<sup>389</sup> BENLAHRECH, Ryadh. Pourquoi l'arabisation a échoué ? *Jeune Afrique*, Jeudi 7 novembre 2013.

l'Université de Tizi-Ouzou, avec comme principal objectif la mise en place d'une valorisation de la langue berbère. Un an plus tard, en 1991 un second département est créé à Bejaia.

Mais, c'est la création du Haut-Commissariat à l'amazighité (HCA)<sup>390</sup> qui est considéré comme la mesure phare vers la reconnaissance de la langue amazighe. Cette institution, la première du genre au Maghreb, fut chargée d'une mission de réhabilitation de promotion de la langue berbère et de son introduction dans le système de l'enseignement et de la communication. Plusieurs initiatives en faveur de l'enseignement du berbère ont été prises sous son égide.

En avril 2002, une loi portant révision constitutionnelle est venue consacrer la langue *Tamazight* comme langue nationale à côté de l'Arabe. Une décision qui change toute la donne car elle assigne à l'Etat la promotion et le développement de cette dernière<sup>391</sup>. En application de cette législation, une académie de langue amazighe et un Conseil Supérieur de la langue amazighe ont été créées. Il est important de signaler aussi que la question *amazighe* possède une dimension politique, ce qui fait que le débat autour de ce sujet est loin d'être serein.

Au Maroc la question de l'identité a été moins politisée, elle est moins visible, mais elle est présente socialement. Dans un discours du 30 juillet 2001, à Tanger, à l'occasion du deuxième anniversaire de son intronisation, le roi Mohammed VI affirmait que : « *nous avons décidé de créer, auprès de Notre Majesté Chérifienne et sous Notre Haute Protection, un Institut royal de la culture amazighe marocain (IRCAM), auquel Nous assignons, outre la promotion de la culture amazighe, la mission d'assurer, aux côtés des départements ministériels concernés, la conception, la préparation et le suivi du processus d'intégration de l'amazighe dans le système d'enseignement* ». Cette promesse est mise à exécution, le 17 octobre de la même année, avec la promulgation d'un *dahir* instaurant l'institut. Placé sous l'autorité du souverain, il doit « *permettre l'introduction de l'amazighe dans le système éducatif et assurer son rayonnement dans l'espace social, culturel et médiatique national, régional et local* »<sup>392</sup>.

---

<sup>390</sup> Décret présidentiel n° 95-147 du 27 mai 1995.

<sup>391</sup> Article 3 bis de la Constitution algérienne de 1996.

<sup>392</sup> Texte du *dahir* portant sur la création de l'IRCAM. Voir le Bulletin Officiel et Le Matin, 17 octobre 2001.

Pourtant, les revendications *amazighes* ont émergé depuis longtemps. Les intellectuels *amazighs* ont commencé à militer pour la promotion de leur langue et de leur identité. Exactement comme en Algérie, l'identité marocaine était composée d'arabité et d'islamité, donc il s'agissait pour les militants de la diversité culturelle d'introduire cette vision dans la pensée publique afin de redéfinir la notion de l'identité nationale. Cette démarche a connu un long processus de construction en débutant par l'organisation dans des associations culturelles. Au début, les revendications étaient culturelles mais elles n'ont pas tardé à revêtir une dimension politique. La confusion entre revendications culturelles et politiques est une réalité car la marginalisation culturelle est due à l'absence politique. La participation active d'une communauté dans la vie politique n'assure pas seulement son accession à des postes de décision mais aussi à la promotion de sa langue et de sa culture. En effet, comme le souligne Fadma Aït Mous, « *un dialecte n'est pas une langue démunie d'un système graphique mais une langue qui a échoué politiquement* »<sup>393</sup>.

L'histoire de l'évolution du mouvement *amazigh* au Maroc a été accompagnée d'une corrélation politique croissante. Elle est passée d'une préoccupation pour la culture à travers la langue à une implication politique. En 1980, l'Université d'Agadir a organisé des activités sous le thème « *la culture populaire, l'unité dans la diversité* », qui a permis au mouvement culturel *amazigh* de prendre de l'ampleur. Quelques années plus tard des associations culturelles signent une charte relative à la langue et à la culture *amazighe* au Maroc. Les signataires de cette charte ont précisé quelques objectifs à savoir : la reconnaissance de la langue *amazighe* comme langue nationale à côté de l'Arabe, son insertion dans les programmes d'enseignements et son apparition dans les médias. Ces sollicitations dépassent le cadre culturel pour toucher la scène politique. Cette charte a constitué un déclic qui a favorisé et encouragé la création de nombreuses associations. En août 1994, dans une décision historique, le roi Hassan II annonçait l'introduction de la langue *amazighe* dans les écoles primaires, une décision saluée par les militants de la question berbère qui l'ont considérée comme un pas historique, qui a brisé le tabou.

Depuis longtemps les militants *amazighs* sont convaincus que seule la constitutionnalisation de leur identité est le garant de la reconnaissance de la diversité

---

<sup>346</sup> AÏT MOUS, Fadma. Les enjeux de l'amazighité au Maroc. *Confluence méditerranée*, 2011/3 n° 78. p. 122

culturelle. A leurs yeux cette constitutionnalisation devra conduire à la promotion et la protection de leur culture. Cette revendication est demeurée sans réponse de la part de l'Etat. Mais le Printemps Arabe, né en Tunisie, a changé la donne et a apporté la bonne nouvelle ou la belle surprise pour les militants de l'amazighité.

En fait, le texte constitutionnel adopté après le référendum du 1 juillet 2011 a effectivement officialisé l'*amazighe*. Selon Fadma Aït Mous, la formule du texte a vidé cette constitutionnalisation de toute sa substance en ces termes : « *deux paragraphes distincts sont consacrés à chacune des deux langues stipulant que : « l'Arabe demeure la langue officielle de l'Etat. L'Etat œuvre à la protection et au développement de la langue arabe, ainsi qu'à la promotion de son utilisation. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'Etat, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception. Une loi organique définit le processus de mise en œuvre du caractère officiel de cette langue, ainsi que les modalités de son intégration dans l'enseignement et aux domaines prioritaires de la vie publique, et ce afin de lui permettre de remplir à terme sa fonction de langue officielle. Ainsi, pour que l'officialisation de l'amazighe soit effective, il faut attendre qu'une loi organique soit votée* »<sup>394</sup>.

Face au nouveau texte constitutionnel, la réaction des acteurs *amazighs* est variée. Certains considèrent l'officialisation comme un acquis important pour le mouvement *amazigh* après de longues années de lutte et de revendications. L'activiste *amazigh* et le chercheur à l'IRCAM Ahmed Assid déclare : « *voilà plus de 48 ans que nous luttons pour l'intégration constitutionnelle de l'amazighe ! C'est un acquis historique* ».<sup>395</sup> Par contre, d'autres critiquent la configuration du texte et considèrent qu'il porte des zones sombres et des interprétations divergentes. Dans un communiqué datant du 17 juin 2011, l'Observatoire *Amazigh* des Droits et des Libertés a exprimé en commentant cette officialisation : « (...) consacrer l'officialisation de l'arabe et de l'amazighe dans deux paragraphes distincts suggère qu'il y a, définitivement, une relation hiérarchique entre une première langue officielle, l'arabe, et une deuxième, l'amazighe. La langue étant étroitement liée à l'identité,

---

<sup>394</sup> AÏT MOUS, Fadma . Les enjeux de l'amazighité au Maroc. *Confluence Méditerranée*, 2011/3 n° 78, pp. 121-131.

<sup>395</sup> CHAPON, Amanda. Le temps de l'amazigh. *Actuel* n° 103, vendredi 15 juillet 2011. Disponible à l'adresse : <http://www.portailsudmaroc.com/articles.php?id=211> [consulté le 7/11/ 2011].

*l'idée avec laquelle l'on ressort est que, hélas, la nouvelle constitution divise les Marocains en deux catégories bien distinctes : les citoyens de première classe et les citoyens de seconde classe* »<sup>396</sup>. Donc, certains militants considèrent que la forme de cette reconnaissance confirme l'inégalité de deux langues.

Dans un entretien paru dans le *Cahier amazighe* du 10 Juillet 2011, Meriem Demnati<sup>397</sup> révèle que les militants *amazighes* sont vigilants à propos de la mise en œuvre de l'officialisation de l'amazighe. Elle soutient que « [...] *des commissions de travail ont été mises sur pied, [...] entre quelques associations amazighes et des partis politiques alliés, tels que le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS) ou le MP (Mouvement Populaire) pour élaborer une feuille de route pour l'intégration officielle de la langue amazighe dans les domaines publics et se préparer à mener un combat serré contre les forces conservatrices amazighophones* »<sup>398</sup>.

En Mauritanie aussi, la diversité culturelle a été longtemps ignorée par les pouvoirs publics. Deux sortes de nationalismes s'affirmèrent au cours des années 1980 : celui des «*arabisants* » qui prônaient la supériorité de la langue et de la civilisation arabes, et celui des mouvements issus de la communauté «*négro-mauritaniennes* ». Une formation politique fut créée en 1986 : les Forces de Libération des Africains de Mauritanie (FLAM). Elle publia un «*Manifeste du négro-mauritanien opprimé* », dans lequel le problème de la fracture sociale et de la politique entre les communautés «*arabes* » et «*noires* » de la Mauritanie était présenté sous un angle exclusivement radicalisé. Les interprétations sur la polarisation politique en Mauritanie ont insisté sur le caractère restreint des luttes ethniques, oubliant qu'en réalité, toutes les oppositions politiques en Afrique de l'Ouest (et ailleurs sur le continent) ont une part d'ethnicité, c'est-à-dire de mise en avant des identités restreintes, les seules qui ont conservé un sens dans la vie quotidienne et, parallèlement, une part de revendications

---

<sup>396</sup> AïT MOUS, Fadma. Les enjeux de l'amazighité au Maroc. op.cit, page 129.

<sup>397</sup> Chercheuse à l'IRCAM et membre de l'Observatoire *amazigh* des droits et libertés.

<sup>398</sup> Cahier amazighe, Dimanche, 10 Juillet 2011, consultable sur le lien : [http://agadirofla.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=23%3Acahieramazighe&catid=17%3Aagadirofla22&Itemid=9](http://agadirofla.com/index.php?option=com_content&view=article&id=23%3Acahieramazighe&catid=17%3Aagadirofla22&Itemid=9) (consulté le 8/11/2011).

citoyennes d'accès à la pleine égalité nationale. Cela est particulièrement vrai dans le cas des revendications des minorités nationales au sein de la Mauritanie.

La fracture sociale a failli conduire le pays à une guerre interne, et sur le plan extérieur elle a évité de justesse une guerre avec son voisin, le Sénégal. Craignant une révolte massive des « *Noirs* », Taya, Président de la république à cette époque, décida d'évincer de leurs postes des milliers de fonctionnaires entre 1986 et 1988. En septembre 1986, 23 activistes du FLAM furent jugés pour « *propagande à caractère raciste* ». Les intellectuels, Saidou Kane et Tené Youssouf Guèye furent condamnés à des peines de prison et ce dernier y termina sa vie.

La Mauritanie a connu un moment tragique et douloureux représenté par ce qu'on appelle « *les événements de 1989* ». En effet, plusieurs milliers de citoyens négro-africains furent également expulsés vers le Mali et le Sénégal. Cette situation a laissé de profondes séquelles dans la vie sociale et politique. Dans cette période entre 1986 et 1991, les camps de détention de Jreida, d'Inal, de Oulata et d'Aioun, entre autres, se remplirent de prisonniers politiques et de militaires qui disparurent à jamais. En novembre 1990 le pouvoir annonça avoir déjoué une nouvelle tentative de coup d'Etat et 28 militaires furent exécutés le 28 novembre. Il s'ensuivit une importante purge au sein des Forces Armées, des emprisonnements et des exécutions sommaires de centaines de militaires. C'est ce qu'on appela « *le passif humanitaire* ». Les associations des victimes avancent qu'entre 1989 et 1990, 1 760 militaires négro-africains furent tués entre 60 000 et 120 000 noirs de la vallée furent expulsés vers le Sénégal et vers le Mali et 476 villages furent détruits<sup>399</sup>.

Aujourd'hui, la promotion des langues minoritaires en Mauritanie est garantie par la Constitution, mais les revendications de la communauté négro-africaine dépassent le cadre culturel. Elle dénonce la discrimination et réclame un partage de pouvoir.

Dans un changement radical de position et de vision sur la question de la diversité culturelle les Etats maghrébins cherchent l'apaisement et la stabilité politique dans une option

---

<sup>399</sup> Le Calame du 13 décembre 2012. *Coordination des victimes de la répression (COVIRE)*. Quotidien mauritanien.

jusqu'à négligée et considérée comme un frein au développement et à l'unité, un obstacle à la modernité et au progrès. Elle est aujourd'hui de plus en plus comprise comme une ressource pour chacun de ces domaines et pour la paix.

L'avenir politique et social du Maroc et de l'Algérie est étroitement lié, bien que ces deux Etats vivent en se tournant le dos. D'une part, certaines des principales décisions officielles (discours royal de 1994, qui annonce de la création d'un Institut Amazigh en 2001) coïncident avec des événements en Algérie et témoignent de la volonté de chacun des deux pays à ne pas rester en retrait aux yeux de l'opinion publique (surtout internationale) dans la gestion de cette affaire. D'autre part, en dépit de la séparation imposée entre les deux sociétés, l'évolution de la question de la diversité culturelle dans un pays est suivie avec intérêt (et inquiétude) par l'autre, même si on ne cesse de souligner que chaque pays a sa propre spécificité.

La question de l'identité et de la diversité culturelle au Maghreb se pose de plus en plus avec acuité. L'identité unique (islamo-arabe) n'est plus un sujet d'actualité. L'identité maghrébine est multiple. Le Printemps Arabe né au Maghreb ne porte pas seulement des fruits politiques, mais aussi une révision de la question identitaire, ce qui est le garant de la stabilité et de la paix sociale dans la zone. Ce que Mouloud Lounouaouci confirme en ces termes : « *...une bonne gestion linguistique est donc nécessaire à la stabilité et l'équilibre de la nation* »<sup>400</sup>.

---

<sup>400</sup> LOUNOUAOUICI, Mouloud. La langue amazighe, que vaut un statut sans mise en œuvre. *Liberté quotidien algérien d'information*, du 20/4/2013.

## DEUXIEME PARTIE : LES PERPECTIVES DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE AU MAGHREB POUR UNE REFONDATION DEMOCRATIQUE DES POLITIQUES DE SECURITE

La question de la sécurité et de la stabilité au Maghreb est un sujet d'actualité. En effet, depuis l'indépendance des pays qui le composent, la zone est devenue un haut lieu d'insécurité et d'instabilité. Les causes de cette situation sont multiples, et touchent tous les domaines. Sa fragilité économique et politique s'est aggravée depuis les années 80, pour déboucher sur des crises très graves. L'enchevêtrement des problèmes a fait de ce bastion du terrorisme et de trafics divers un théâtre de concurrence entre les grandes puissances.

Face à cette situation, les Etats de l'Afrique du Nord se sont engagés dans des politiques de sécurité tous azimuts afin d'assurer leur sécurité et leur stabilité. Mais pour la réalisation de ces objectifs, les pays maghrébins ont privilégié des approches individuelles. Étroitement liée aux notions de souveraineté, de territorialité et d'espace normatif national, la sécurité, en tant que compétence régaliennne, s'identifie très largement à la construction de l'Etat-nation. Or, ce modèle est devenu avec le temps une désillusion. Cette politique d'Etat nation a échoué dans tous les domaines. Obsédées par la question de la sécurité, les élites politiques au pouvoir depuis l'indépendance ont utilisé et abusé de tous les moyens pour rester aux affaires. Mais, dans toutes leurs politiques adoptées, elles n'ont jamais pris en compte la démocratisation comme base principale pour asseoir leurs projets de sécurité et de stabilité, « *autrement dit, il existe souvent une confusion entre les intérêts de l'Etat et ceux du régime* »<sup>401</sup>. L'efficacité des politiques de sécurité demande tout d'abord la démocratisation du système de la gouvernance. En fait, la déstabilisation que connaissent de nombreuses sociétés en transition révèle que le déficit démocratique génère une insécurité croissante. Dans l'ensemble des pays maghrébins, l'instabilité croissante est le produit de demandes sociales et politiques souvent contradictoires en raison de la désorientation idéologique que connaissent ces Etats qui sont en transition démographique<sup>402</sup>. Ainsi, la fragilité des Etats et la

---

<sup>401</sup> FARIA, Fernanda & VASCONCELOS, Alvaro. La sécurité dans le nord de l'Afrique : équivoques et réalités. *Cahier de challiot* 25, septembre 1996, p. 18.

<sup>402</sup> Le cas de la Libye en exemple.

mondialisation des risques et des menaces doivent conduire à l'élaboration de nouveaux référentiels d'actions qui visent à dépasser l' ancestrale notion de sécurité intérieure et extérieure, clivée entre lutte contre l'adversaire interne et lutte contre l'ennemi extérieur. La question de la gouvernance démocratique est un enjeu majeur dans la transformation du système de sécurité. Celui-ci n'est pas uniforme dans ses défis, ses formes, ses contraintes et ses problèmes au niveau des cinq pays maghrébins. Chaque pays porte, de par son histoire et ses évolutions sociopolitiques, des marques spécifiques en matière sécuritaire. Mais l'adoption d'une stratégie régionale et sous-régionale ne vise pas à réduire ces spécificités, mais plutôt à les prendre en compte dans l'organisation d'une cohérence et d'une complémentarité à l'échelle de la région. En fait, la fragilité étatique est un mal largement partagé dans la région et son traitement ne peut être efficace que dans un cadre global, où des politiques sous-régionales communes de réformes et de consolidation de la démocratie pourraient contribuer à trouver des réponses. La nécessité d'une politique sécuritaire régionale effective est le gage de la stabilité du Maghreb (Chapitre I). Mais en réalité, les dirigeants maghrébins doivent comprendre que l'instauration d'une vraie démocratie et la promotion de l'Etat de droit sont les meilleurs moyens pour la sécurité et la stabilité de la zone (Chapitre II).

## **CHAPITRE I : LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE SECURITE ET DE STABILITE AU MAGHREB**

Au Maghreb, les politiques sécuritaires solitaires, ont montré leurs limites pour assurer la stabilité dans la zone. Malgré l'annonce, en 1989, d'une intégration régionale entre les pays maghrébins, la zone nord-africaine est restée un espace fragmenté, caractérisée par l'absence ou la faiblesse des échanges et des coopérations entre les partenaires. Victimes des orientations politiques imposées par des élites politiques au pouvoir, les populations maghrébines se trouvent privées des avantages d'une intégration dont elles ont besoin pour leur développement et leur sécurité.

Exposés à des menaces multiformes qui pèsent sur les peuples et leurs Etats, ainsi qu'aux défis collectifs qui leur sont lancés, les pays du Maghreb doivent se doter d'une politique globale pour faire face à des problèmes et à des crises croissantes. Le dialogue et la

concertation entre les peuples et les acteurs sont la clef et en même temps la meilleure des garanties pour instaurer la paix et la stabilité de manière juste et durable. Or, la marginalisation de la population par le manque de démocratie et de consultation sur ces questions a été un frein à l'efficacité de toutes les tentatives de construction d'un espace maghrébin commun. Pourtant, les Etats maghrébins sont condamnés à travailler main dans la main, car la stabilité et la sécurité nationale de chaque pays dépend de la sécurité des autres (Section I). Ils doivent aussi ouvrir en collaboration avec les acteurs internationaux, tels que l'UE et les Etats-Unis qui sont concernés d'une façon ou d'une autre par la sécurité et la stabilité de la zone (Section II).

## **SECTION I : L'INTEGRATION MAGHREBINE : VECTRICE D'UNE SECURITE COLLECTIVE ET D'UNE STABILITE DURABLE**

Dans une zone fragile où une insécurité multiforme s'affirme, les Etats maghrébins ne semblent pas être en mesure de surmonter leurs divergences. A une époque d'interdépendances complexes et de régionalisation des économies et des politiques de sécurité, les gains de l'intégration sont plus importants que jamais et les coûts liés à son absence sont patents. L'intégration fonctionnelle entre les pays du Maghreb est le seul moyen d'assurer la sécurité et la stabilité pour un climat favorable au développement. La stabilité est considérée comme un concept prometteur de nature dynamique et libératrice.

L'unité maghrébine ne fait pas obstacle aux ambitions et politiques nationales. Elle serait plutôt une chance pour révolutionner le paradigme ambiant et donner plus d'assurance dans le domaine du développement national. Les accords régionaux peuvent permettre de réduire les risques de conflits au sein de la région grâce à une confiance régionale accrue, à des accords de défense communs, mais aussi à la coopération dans les aspects clefs du développement des pays. Aujourd'hui, la question de la mondialisation et le risque de marginalisation de la région se posent avec acuité. Les motivations pour une intégration doivent constituer une préoccupation majeure et prioritaire. En effet, l'intégration peut rompre le cercle du sous-développement dans un contexte marqué par la faiblesse de l'économie au niveau interne, la baisse drastique de l'aide et les effets pervers de l'endettement. L'expérience du développement des pays émergents d'Amérique du sud constitue une illustration frappante.

L'intégration régionale du Maghreb se présente comme une réponse aux faiblesses et aux contraintes de la crise multidimensionnelle que traverse la région depuis les années 1980. Au niveau économique, elle est une réponse au chômage, à l'étroitesse des marchés et de l'endettement. Au niveau politique, elle représente une solution au problème du déficit de démocratie et de liberté et qui contraint les dirigeants à se préoccuper des droits des peuples. Aussi, l'intégration constitue un appel à cesser la bataille du leadership que se livrent les dirigeants de la sous-région. Ils devraient s'engager à coopérer de manière sérieuse et à placer les intérêts de la région au-dessus des leurs. Dans ce sens, ils doivent avoir une vision commune et génératrice, capable d'impliquer toutes les forces dans le processus afin de réaliser leurs objectifs (Paragraphe I). La réalisation de ce projet commun doit être encouragée par des mesures réciproques, pour la construction d'un climat de confiance (Paragraphe II).

### **PARAGRAPHE I : LE DEVELOPPEMENT D'UNE INTEGRATION POLITIQUE : UNE CONDITION POUR UN CADRE SECURITAIRE ADEQUAT**

Une intégration maghrébine plus poussée constitue un impératif pour développer les marchés et créer de nouvelles opportunités pour la croissance, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie. Cette réalité est bien connue dans l'ensemble des pays de la sous-région, non seulement par les dirigeants mais également par le simple citoyen. Aujourd'hui, le Maghreb est dans une phase de reconstruction sur tous les plans. Aucun Etat n'est capable d'assurer seul son développement, ni sa sécurité s'il ne prend pas en compte son voisinage. L'union du Maghreb arabe doit être encouragée comme une solution à moyen et long terme pour un développement et une sécurité durables. Toutefois, la concrétisation de ce projet d'envergure nécessite de la part des pays membres de l'UMA une volonté de coopération plus prononcée(A), mais aussi l'intégration d'une dimension régionale dans toutes les politiques nationales de sécurité (B).

## ***A - L'INTÉGRATION : UN IMPÉRATIF POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA STABILITÉ DE LA RÉGION***

Les vents de changement qui soufflent sur les Etats Arabes depuis 2011, n'ont pas modifié le statu quo de l'intégration maghrébine. Les mouvements de contestation qui ont provoqué la chute des régimes de Zein el Abidine ben Ali en Tunisie et de Mouammar Kadhafi en Libye, ne se sont pas traduits par des transformations substantielles dans la structure du pouvoir dans les deux principaux Etats de la région, le Maroc et l'Algérie. Mais pour comprendre les causes du décalage entre les ambitions déclarées des dirigeants régionaux et la réalité sur le terrain, il est nécessaire de porter un regard sur la formation de l'Etat même dans ces pays, ainsi que dans les rapports entre eux.

Il est évident que les pays maghrébins se distinguent par une homogénéité géographique, culturelle, sociale, et par une même appartenance religieuse. Le Maghreb constitue un double paradoxe au niveau sociologique d'une part et au niveau politique de l'autre. La langue commune et la ressemblance entre ces pays constituent une base solide pour un Maghreb uni autour d'un grand projet visant le développement, la sécurité et la stabilité de la zone. Contrairement à l'Union européenne qui est composée d'un ensemble varié sur le plan culturel, les Etats du Maghreb ont des convergences extrêmement importantes pour servir de base solide pour une intégration.

Pourtant, l'intégration maghrébine est un projet aussi ancien que les indépendances des pays d'Afrique du Nord. Alors même que l'Algérie n'était pas encore indépendante, des représentants de partis politiques de tous les pays de la région se réunissaient à Tanger (Maroc) en 1958<sup>403</sup> pour appeler de leurs vœux la constitution d'un espace uni. Mais à la première décennie suivante, les lignes politiques nationales adoptées ont séparé les trajectoires des Etats. Leurs positionnements internationaux, influencés par le climat de la

---

<sup>403</sup> Du 27 au 29 avril 1958, s'est déroulé au Maroc un événement important, aujourd'hui pourtant largement oublié : la « *Conférence maghrébine de Tanger* ». Celle-ci a réuni les dirigeants des principaux partis des gauches nationalistes maghrébines d'alors : le Neo-Destour, l'Istiqlal et le FLN. L'évènement se déroulait en pleine guerre d'Algérie, et deux ans après l'Indépendance du Maroc et de la Tunisie.

guerre froide, ont conduit à la divergence de leurs systèmes politiques<sup>404</sup>, ce qui a rendu difficile de trouver une entente pour avancer vers l'intégration.

La déclaration instituant l'Union du Maghreb Arabe en 1989, résume bien les différentes visions que chaque leader se fait de cette union et plus particulièrement de la cadence qu'elle devrait avoir. En fait, on retrouve dans cette déclaration les idées directrices qui ont caractérisé les discours inauguraux de chacun des chefs d'Etat. Par exemple, Hassan II a mis l'accent sur la fidélité au passé, ce qui traduit sa vision pour un Maghreb sans une nouvelle entité qui n'existait pas auparavant. Le leader libyen, Kadhafi, voulait inscrire l'UMA dans la réalisation d'une étape décisive de l'unité arabe. Par contre, le président Ben Ali parlait d'un Maghreb sans frontière susceptible d'assurer l'immunité et la sauvegarde de la future union.

En fait, le Maghreb, avant le printemps arabe, était un ensemble hétéroclite de systèmes politiques aux fonctionnements différents. Dans ces pays, la démocratie est le système politique voulu. Mais, une simple analyse de la situation politique dans les pays maghrébins montre la complexité des rapports entre le citoyen et l'administration, entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre l'armée et le pouvoir. Et malgré les différences profondes qui existent entre ces régimes, ils partagent, tous, le flou et la difficulté à instaurer de vrais systèmes démocratiques. Depuis leurs indépendances jusqu'aujourd'hui, le problème de gouvernance est une question posée. Selon Ali Sedjari<sup>405</sup>, « *les Etats du Maghreb oscillent tous entre des tendances nationalistes fortes, et des tendances modernes* »<sup>406</sup>. Ils sont gangrenés par la corruption, le clientélisme, le népotisme aussi bien que l'influence de la tribu et la communauté, ce qui rend difficile l'identification à l'Etat.

---

<sup>404</sup> Les différences des systèmes politiques des pays du Maghreb remontent aux indépendances et aux choix politiques divergents faits à l'époque. L'Algérie a choisi la voie socialiste, la Tunisie la voie libérale, à l'instar du Maroc, tandis que la Libye de Kadhafi est restée toujours politiquement inclassable. Par contre la Mauritanie repose sur des structures tribales. Elle n'a jamais connue l'existence d'un Etat au vrai sens du terme avant son indépendance.

<sup>405</sup> Professeur à l'université Mohamed V- Agdal Rabat, responsable de l'UFR des Sciences Administratives et Développement Institutionnel(SADI) à la faculté de droit Agdal, Rabat, titulaire de cahier UNESCO des droits de l'Homme. Il intervient dans plusieurs universités (en France et en Tunisie).

<sup>406</sup> Institut de recherche et débat sur la gouvernance, regard croisé sur la démocratisation et la gouvernance au Maghreb, entretien avec Ali Sedjari, « *Tradition, modernité et bonne gouvernance au Maghreb* », consultable sur le lien, <http://www.institut-gouvernance.org>

Cependant, les maghrébins sont conscients que l'intégration régionale présente un très grand intérêt pour l'Afrique du nord, région ayant beaucoup profité de sa coopération avec l'Europe, mais qui n'a pas su profiter de l'intégration entre ses Etats, « *pourtant, la création d'un véritable espace de coopération et d'échanges intermaghrébins permettrait d'apporter une réponse stratégique aux défis du développement et de la stabilisation de l'ensemble des pays concernés, ainsi qu'au renforcement des opportunités de coopération avec l'UE et leurs voisins sahéliens* <sup>407</sup> ». En dépit des liens solides (liens historiques, religieux et linguistiques) qui les unissent, les pays de l'Afrique du nord demeurent faiblement intégrés. Le coût des échanges économiques entre les pays du Maghreb est estimé à 3%, un résultat loin des espérances <sup>408</sup>.

À la suite des grands bouleversements politiques et économiques que connaissent les pays du Maghreb et compte tenu des crises fréquentes qui touchent la rive nord de la Méditerranée, la quête de nouvelles opportunités économiques revêt d'une grande difficulté. Il serait opportun d'exploiter les opportunités souvent négligées d'une intégration régionale plus étroite en Afrique du nord. Selon la directrice du FMI, Christine Lagarde, « *une meilleure intégration permettra de développer plus de croissance, d'avoir une capacité d'offre mieux coordonnée, en particulier pour les investisseurs directs étrangers et permettra de mon point de vue de se concentrer de manière stratégique sur les secteurs créateurs d'emplois* <sup>409</sup> ». Il est à espérer que l'analyse de ces opportunités suscitera un riche débat sur les politiques de développement, alors que de nouveaux gouvernements se mettent en place après la vague de contestations qui a frappé tous les pays maghrébins. Dans le contexte actuel, le ralentissement de l'investissement et de la croissance aggravent le taux de chômage fortement élevé qui affecte les jeunes, en particulier les diplômés. L'expérience des autres régions du monde émergentes à croissance rapide, indique qu'il faudra une croissance plus robuste et généralisée afin de pouvoir relever ces défis. L'intégration régionale conduira à la libération du potentiel

---

<sup>407</sup> Nation Unies, commission économique pour l'Afrique, bureau pour l'Afrique du nord, « *la mobilité des travailleurs dans l'espace maghrébin* », 2011, p.17, Consultable sur le lien, <http://www.uneca.org>

<sup>408</sup> JEUNE AFRIQUE. Le Maghreb à la traîne pour son commerce interrégional. Du 20/02/2009.

<sup>409</sup> Interview de madame Lagarde, accordée au RFI, lors de sa visite en Mauritanie, pour participer à la 5e conférence sur l'intégration économique maghrébine, les 8 et 9 janvier 2013 à Nouakchott. Consultable sur le lien : <http://www.rfi.fr/afrique/2013>.

offert par les économies d'échelle<sup>410</sup> ainsi qu'à une compétitivité accrue des pays de la région. Celles-ci pourraient être le maillon manquant d'un effort concerté visant à jeter les bases d'une croissance plus forte, généralisée et inclusive en Afrique du nord.

Toutefois, l'intégration régionale n'en est qu'à son début en Afrique du nord. Marquée par de faibles échanges entre les pays de la région, elle est la région la moins intégrée économiquement dans le monde. De tout temps, l'intégration entre les pays d'Afrique du nord a été limitée par la politique inter-régionale, conjuguée à d'importants intérêts bilatéraux privilégiant le rapprochement avec l'Europe et, plus récemment, une offensive en direction de l'Afrique subsaharienne<sup>411</sup>. Selon le Ministère marocain de l'économie et des finances, « *le solde commercial du Maroc avec l'Afrique subsaharienne s'est amélioré, passant d'un déficit de près de 7,2 millions de dirhams (625000€) en 2000 à un excédent de 2,7 milliards (240 millions €) en 2010. A l'inverse, le déficit avec l'Afrique du nord s'est amplifié depuis 2005 pour atteindre 12 milliards de dirhams (1 milliard €) environ en 2010* »<sup>412</sup>.

Certes, les opportunités ne manquent pas, mais il faut les exploiter. La Tunisie et le Maroc ont un secteur privé prometteur<sup>413</sup>, représenté par des moyennes et petites entreprises, mais celui-ci a besoin de financement considérable. En Tunisie, « *2,1 millions de personnes sont employées dans le secteur privé sur un total de masse active de 3,2 millions. Le secteur privé tunisien contribue donc à 75% dans la création de l'emploi. Il assure une création nette de 55 000 emplois par an* »<sup>414</sup>. La Libye et l'Algérie affichent des excédents de capitaux et constituent un marché de plus en plus important pour les biens et services de la région. Des secteurs comme les services financiers, les technologies de l'information et l'industrie

---

<sup>410</sup> Une économie d'échelle correspond à la baisse du coût unitaire d'un produit qu'obtient une entreprise en accroissant la quantité de sa production.

<sup>411</sup> Il n'y a pas de politique africaine du Maghreb pris dans son ensemble. Comme d'ailleurs avec les autres ensembles géographiques, les pays maghrébins agissent en ordre dispersé en direction de leurs partenaires africains.

<sup>412</sup> Ministère marocain de l'économie et des finances, étude sur la « *performance commerciale du Maroc sur le Marché de l'Afrique subsaharienne* », avril 2012, consultable sur le lien, <http://www.finances.gov.ma>

<sup>413</sup> Le secteur privé tunisien compte environ 602 mille entreprises privées, et il contribue à 75% du PIB.

<sup>414</sup> NOURI, Fethi Zouhair. Le secteur privé tunisien affronte l'amère réalité. *Billet Economique N°3*, mai 2013.

manufacturière représentent déjà une bonne part de la croissance. Ils tireraient fortement avantage de l'accès aux marchés et aux réservoirs de mains-d'œuvre régionaux.

La sécurité alimentaire serait accrue si des produits alimentaires abondants dans une partie de la région pouvaient être facilement acheminés vers d'autres zones confrontées à des pénuries<sup>415</sup>. Le développement d'un marché intégré de l'énergie pourrait également contribuer à libérer le potentiel de la région en comblant ses lacunes, en répondant à ses besoins et en l'arrimant à un marché méditerranéen intégré de l'énergie. En tirant parti des forces d'un pays pour compenser les insuffisances du voisin, l'intégration régionale crée les conditions permettant aux pays membres de mieux préserver et exploiter leur patrimoine commun de ressources naturelles. Selon le journal Jeune Afrique, *«au fil des années, une cinquantaine de conventions ont été signées entre les Etats membres sans pour autant atteindre les objectifs de ce groupement régional»*<sup>416</sup>.

Les avantages de l'intégration régionale en Afrique du nord semblent manifestes : activités économiques multipliées, compétitivité accrue, utilisation plus efficace des ressources et impulsion pour la croissance et le développement qui pourraient découler de l'intensification des échanges d'idées, de services, de biens, de financements et de personnes. Il est évident qu'un certain nombre de domaines porteurs d'opportunités importantes pour l'intégration sont susceptibles de servir de base pour stimuler la croissance dans la région. Le climat de la transition en cours en Afrique du Nord laisse penser que l'intégration ne figure pas parmi les grandes priorités du moment pour les responsables de la région. L'intégration régionale pourrait stimuler sensiblement la croissance et servir de soupape de sûreté et de stabilité aux pressions sociales. Elle *«doperait en effet les économies de la zone, en augmentant le commerce intra-maghrébin mais également en favorisant les investissements directs étrangers »*<sup>417</sup>.

---

<sup>415</sup> Actuellement la Mauritanie est un marché florissant pour les produits alimentaires provenant du Maroc (par exemple, les légumes et les fruits...).

<sup>416</sup> JEUNE AFRIQUE. *Algérie : les échanges avec les pays du Maghreb en hausse de 18% », le 05/03/2012.*

<sup>417</sup> TISSERON, Antonin. *L'Union européenne et le Maghreb : quel engagement un an après le « printemps arabe »?* Institut Thomas More rapport, février 2012, p, 23.

Les efforts de coopération et d'intégration à l'échelle régionale peuvent s'avérer très utiles pour relever les défis gigantesques que sont le chômage des jeunes, l'adaptation des systèmes éducatifs aux besoins du marché et la création de filets de sécurité sociaux efficaces. Les programmes de réformes mis en œuvre pour faire face à ces défis pourraient tirer parti de la coopération régionale en partageant les leçons et les expériences dans le domaine des politiques sociales et sécuritaires.

Aujourd'hui, les pays maghrébins traversent une situation économique et politique très difficile. Les mouvements de contestation ou le « *printemps arabe* », ont fait bouger les lignes internes, mais la région reste fragile, en situation d'équilibre précaire. Selon Mohamed Zakaria Abouddahab, « *la quête de démocratisation en cours dans plusieurs pays du Maghreb implique qu'on donne la parole aux peuples de la région qui ont été jusque-là écartés du projet de construction du grand Maghreb. Cela laisse espérer une prochaine reconstruction de l'UMA sur des bases plus démocratiques* <sup>418</sup> ». Les attentes demeurent fortes, en premier lieu chez les jeunes qui ne trouvent pas d'emploi, ou trouvent des emplois sans rapport avec leurs qualifications. Plus inquiétant, le « *printemps arabe* » a affecté l'ensemble des économies maghrébines. En Tunisie par exemple, la situation est très difficile car elle a considérablement souffert de la baisse du tourisme, du départ d'entreprises étrangères en raison des manifestations dans l'intérieur du pays<sup>419</sup> et de l'arrêt des relations économiques avec la Libye.

Devant l'étendue de ces défis économiques et sociaux, les pays du Maghreb doivent comprendre que l'intégration est la piste principale pour le renforcement de la région. L'Union Européenne qui a été surprise par les événements, s'est engagée aux côtés de ses partenaires maghrébins, malgré les changements politiques qui ont apporté des mouvements politiques islamistes au pouvoir. Consciente de la gravité de la situation, non seulement pour les peuples maghrébins, mais aussi pour ses propres citoyens, elle a apporté une assistance dans les domaines politiques et économiques. A titre d'exemple, le programme SPRING (Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive) a été créé pour contribuer à

---

<sup>418</sup> Journal, le Matin, du 15/02/2012, consultable sur le lien [http://www.lematin.ma/express/Maghreb\\_L-Union--vers-une-sortie-de-l-impasse-/162678.html](http://www.lematin.ma/express/Maghreb_L-Union--vers-une-sortie-de-l-impasse-/162678.html), dernière consultation, le 20/06/2013.

<sup>419</sup> Le 20 décembre 2011, le câbleur japonais Yasaki a annoncé la fermeture de l'un de ses centres employant 500 personnes, du fait, selon le communiqué de l'entreprise, de « *la poursuite du blocage des routes et les grèves sauvages et répétitives menées après la révolution* ».

la consolidation des réformes démocratiques dans les pays du Sud suite aux événements du « *printemps arabe* ».

Dans le cadre du programme SPRING, la Tunisie a bénéficié de 350 millions d'euros dans la période 2011-2012, pour faire face aux défis socio-économiques et à la transition démocratique<sup>420</sup>. Le 16 février 2011, le Parlement Européen a voté l'accord de libéralisation des produits agricoles et des produits de la pêche entre le Maroc et l'Union Européenne. Mais l'Europe ne pourra vraisemblablement pas aider les Etats maghrébins à la hauteur de leurs espérances. Les nouveaux partis arrivés au pouvoir au Maroc, en Tunisie et en Libye tentent de relancer le dossier de l'intégration. Lors de sa tournée maghrébine en février 2012 consacrée à cet objectif, le président tunisien provisoire (Moncef Marzouki) a estimé à Nouakchott que « *les conditions psychologiques pour la construction du Maghreb arabe étaient désormais réunies* »<sup>421</sup>.

L'enjeu de l'intégration constitue un pré-requis pour répondre pacifiquement aux défis sécuritaires. Une coopération maghrébine étroite pourrait réduire l'attraction que représentent les trafics illicites pour des jeunes en mal d'avenir. En effet, sans un travail social radical pour réduire les inégalités sociales et dépasser le cadre national étroit on risque d'assister au développement de la criminalité, des discours radicaux, voire à une relance des processus révolutionnaires. Les populations qui se sont libérées de la répression de la dictature ne vont plus accepter de se laisser dominer par un régime dictatorial quelle que soit sa nature.

Les mouvements de contestations et les revendications formulées ont fait naître un fort sentiment de liberté et de capacité de changement. Ce sentiment est désormais très fort dans toutes les couches de la société, et pas uniquement parmi les élites politiques. Le réveil de la société civile se traduit aujourd'hui par la poursuite et l'encadrement des protestations pour faire pression sur les gouvernements, ce qui explique la marge de manœuvre étroite dont bénéficient les partis politiques ayant des activités qui sont suivies à la loupe par l'opinion publique. Selon Khadija Mohsen-Finan, « [...] *la rue et les urnes ont convergé dans la même*

---

<sup>420</sup> Bulletin d'information de la délégation de l'Union européenne en Tunisie. *Dossier spécial la transition en Tunisie : l'appui de l'Union européenne*. Édition spéciale janvier 2012. Consultable sur le lien, [http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/more\\_info/europa\\_jan2012](http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/more_info/europa_jan2012).

<sup>421</sup> JEUNE AFRIQUE du 12/02/2012.

*volonté de « moraliser la vie politique », de réduire les inégalités sociales et de rompre avec des pratiques politiques, moralement inacceptables »*<sup>422</sup>.

L'établissement d'une coopération intra-maghrébine solide et durable pose, cependant, la question de la capacité des Etats à surmonter et à tourner la page de leurs rivalités, à commencer par l'Algérie et le Maroc. Les pays du Maghreb doivent mettre en place une approche régionale commune afin de faire face à toutes les menaces qui pèsent sur eux. Une réalité qui s'est reflétée dans les accords adoptés au cours de la réunion des ministres des affaires étrangères qui a eu lieu à Rabat en février 2012, à l'occasion du 23<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'UMA. La principale décision adoptée fut celle d'organiser, suivant l'initiative de l'Algérie, un sommet ministériel maghrébin consacré aux défis de sécurité régionaux. La détérioration de la situation sécuritaire au Mali et la prise de contrôle du nord de ce pays par des groupes terroristes en 2011-2012, ont fait de la question de la sécurité dans le Sahel et son impact éventuel sur les pays du Maghreb, un sujet central au Maghreb.

Dans le cadre de la réunion qui a eu lieu à Alger en juillet 2012, Saad Dine El Otmani, ancien ministre marocain des Affaires étrangères et de la coopération avait déclaré, « *notre réunion d'aujourd'hui constitue une opportunité réelle pour la concertation sur les moyens efficaces de renforcer la coopération sécuritaire entre les pays de l'Union du Maghreb arabe, et ce dans le cadre d'une large stratégie régionale intégrée entre l'espace maghrébin et les espaces voisins, en particulier la région du Sahel et du Sahara [...]* »<sup>423</sup>. Cette réunion importante, la première du genre sur la problématique de la sécurité dans la région après « *le printemps arabe* », traduit la conscience et la volonté des pays maghrébins à relever les défis sécuritaires qui se posent dans l'espace nord-africain. Durant cette rencontre, les responsables maghrébins ont convenu d'aller vers l'élaboration d'une approche commune pour faire face aux menaces précitées avec la mise en place d'un mécanisme sous-régional. Ils ont indiqué qu'il était nécessaire de consolider la coopération maghrébine à ce propos. Mais en réalité, ce discours était le même avant le printemps arabe et les rencontres n'ont jamais manqué pour

---

<sup>422</sup> MOHSEN-FINAN, Khadija. Effets politiques du printemps arabe sur les pays du Maghreb, l'action politique est désormais pensée et vécue sur un mode totalement nouveau, dans un contexte où la parole a été libérée. *AFKAR/IDEES, Revue Trimestrielle, n° 29, hiver 2012/2013, p. 36.*

<sup>423</sup> Aujourd'hui le Maroc, journal quotidien, du 10/07/2012, n° 2722.

parler de la nécessité et du besoin de travailler ensemble pour assurer la sécurité et la stabilité dans la zone.

Les pays du Maghreb ont tout à gagner dans l'intégration. Au-delà des intérêts nationaux, l'intégration se traduirait également par une position plus forte de ces pays dans les négociations internationales. Pour autant, l'intégration du Maghreb ne constituerait pas une menace pour ses partenaires, au premier rang desquels figure l'Union Européenne, mais une véritable opportunité. Pour Antonin Tisseron, « *si le Maghreb doit chercher à activer tous les leviers propres à lever enfin les freins à son intégration régionale, l'UE, elle, doit promouvoir et accompagner ce mouvement, à la fois en incitant à la coopération intra maghrébine, préalable à l'intégration, et en approfondissant la coopération euromaghrébine* »<sup>424</sup>. Le changement en cours a mis fin à la croyance selon laquelle la stabilité était mieux assurée par des régimes autoritaires. Cette vision a été démentie par les événements qui ont secoué la zone.

Avec le « *printemps arabe* », un nouveau paysage politique s'est dessiné en Afrique du Nord. Il promet un nouvel élan aux initiatives d'intégration régionale qui présentent un grand intérêt pour la région. Celle-ci a beaucoup profité de ses accords avec l'Europe, mais n'a pas encore pleinement tiré parti de la coopération au sein de la région. C'est l'un des constats du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a publié en 2012, un nouveau rapport intitulé « *Libérer le potentiel de l'Afrique du Nord grâce à l'intégration régionale, défis et opportunités* »<sup>425</sup>.

Aujourd'hui, les Européens ont compris que des gouvernements issus des choix démocratiques portent plus de confiance. Un Maghreb démocratique et prospère représenterait un interlocuteur de poids, non contre l'Europe, mais pour cette dernière dans la mondialisation, face à la montée de nouvelles puissances comme la Chine et l'Inde.

L'intégration et la démocratisation seraient en effet les meilleures réponses aux enjeux économiques et sécuritaires (immigration, terrorisme) qui structurent les relations entre l'UE

---

<sup>424</sup> TISSERON, Antonin. *Pour une sécurité durable au Maghreb, une chance pour la région, un engagement pour l'Union Européenne*. Institut Thomas More, rapport spécial, avril 2010, p. 21.

<sup>425</sup> Dans un rapport publié le 8 août 2012, la Banque Africaine de Développement (BAD) suggère aux pays d'Afrique du Nord de profiter de la dynamique du printemps arabe pour stimuler l'intégration régionale, gage de croissance, d'emplois et de stabilité.

et les pays de l'Afrique du nord. Consciente de ces enjeux, l'UE devrait chercher les voies d'un engagement plus productif dans la région, notamment sur les questions sensibles des droits de l'homme et les libertés publiques. Le fait d'encourager les pays maghrébins à promouvoir la démocratie comme facteur de stabilité et de développement, doit être une étape pour aller plus loin afin d'inciter les Etats à promouvoir le dialogue intermaghrébin. Une réussite dans ce domaine serait bénéfique aussi pour l'Europe. La menace sur l'Europe ne vient pas tellement de l'unification des pays maghrébins, mais de leurs divisions et des tensions internes comme, par exemple, la guerre civile algérienne, la déstabilisation de la Libye et les relations conflictuelles entre le Maroc et l'Algérie.

Il est clair aussi que les questions économiques ne sont pas les seules susceptibles de provoquer des synergies entre les Etats maghrébins. La stabilité et la sécurité de la zone sont les gages et la base nécessaires pour enclencher le développement économique. Comme le suggère Antonin Tisseron, « *l'Union du Maghreb arabe doit être encouragée comme solution à moyen et long terme pour un développement durable du Maghreb, avec une approche progressive privilégiant des secteurs porteurs et pilotes à l'échelle sous-régionale* »<sup>426</sup>. En raison de la montée considérable de l'instabilité dans le Sahara et dans les pays limitrophes du Sahel, avec l'émergence des nouveaux groupes terroristes, la circulation d'armes lourdes et la reprise d'une rébellion au nord du Mali, le renforcement de la coopération est aussi une nécessité d'un point de vue sécuritaire.

A la suite des grands bouleversements que connaissent certains pays maghrébins, les gouvernements en place doivent prouver qu'ils mènent des politiques différentes de celles de leurs prédécesseurs. Ils doivent mettre en évidence que ces politiques sont réellement le résultat des revendications populaires et cherchent à promouvoir les intérêts de leurs peuples. Les gouvernements doivent également montrer qu'ils sont capables de soulager les frustrations qui ont commencé à s'instiller chez leurs populations qui constatent qu'il n'y a pas eu un grand changement positif dans leur vie. Les espérances à l'échelle régionale sont grandes. Le moment est donc particulièrement propice pour relancer le projet de l'intégration régionale.

---

<sup>426</sup> TISSERON, Antonin. *L'Union Européenne et le Maghreb : quel engagement un an après le « printemps arabe » ?*. Op.cit. p. 24.

Après les mouvements de contestations, la zone du Maghreb arabe s'est illustrée par un certain nombre d'initiatives et d'actions que l'on peut considérer comme la marque d'une volonté à répondre aux attentes de leurs populations. Tous les pays ont organisé des élections allant de l'échelon local au sommet de l'Etat. Malgré les difficultés économiques et sécuritaires, les consultations transparentes des populations comme mode d'accès au pouvoir sont devenues incontournables et systématiques.

Aujourd'hui, tous les régimes en place bénéficient de ce fait d'une certaine légitimité. Une occasion est à saisir, ce qui a encouragé le président tunisien Moncef Marzouki à entreprendre, en février 2012, une tournée dans les capitales maghrébines pour défendre l'idée d'avancer dans la construction d'un "*Maghreb des libertés*". Les retombées de cette situation positive doivent bénéficier à l'intégration régionale qui est impérative pour une sécurité et une stabilité durables au Maghreb. Dans cette perspective, il s'avère nécessaire que les processus d'intégration se mettent en place dans deux domaines étroitement liés : l'harmonisation des politiques nationales de sécurité et l'intégration d'une dimension régionale dans toutes les politiques nationales de sécurité.

## ***B - LA DIMENSION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE***

Les politiques de sécurité des pays maghrébins sont, à nouveau, à la croisée des chemins. Depuis leurs indépendances, ces Etats sont aujourd'hui plus vulnérables que jamais. Exposés à des menaces extérieures et intérieures, ils continuent d'asseoir leurs politiques de sécurité nationale sur le principe Etat-nation adopté depuis l'indépendance. Une stratégie de la sécurité nationale ne peut être mise en place, ni devenir efficace sans une entente et une coopération régionale consolidées et basées sur une compréhension claire des intérêts partagés des différents pays limitrophes concernés. Mais « *il n'y aura pas de coopération tant que l'obsession à l'égard de la sécurité « interne » ne sera pas abandonnée au profit d'une coopération stratégique véritable* »<sup>427</sup>. Ainsi, une volonté politique de développer une réponse collective doit être mise en place pour faire face aux menaces partagées. La mondialisation a profondément modifié la vie économique comme la vie quotidienne et les relations

---

<sup>427</sup> SAAF, Abdallah. Violence politique et paix dans le monde arabe. *Cahiers de Chaillot*, octobre 2010, p. 5.

internationales. De nouvelles puissances ont émergé et de nouvelles menaces et vulnérabilités se sont révélées. Le clivage traditionnel entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure s'est davantage effacé.

La sécurité nationale vise à garantir au peuple de chaque Etat de pouvoir vivre à l'abri de la violence physique, de la peur, dans le cadre de ses frontières. Dans un monde globalisé, la sécurité de l'Etat ne garantit pas la sûreté et le bien-être des citoyens. Dans notre monde d'aujourd'hui, les menaces ne sont pas seulement d'ordre militaire, d'autres défis prennent de l'ampleur et pour la plupart, elles ne peuvent être résorbées que sur une base régionale ou globale, et non plus nationale. Les menaces non militaires résultent de conditions politiques, économiques, sociales ou environnementales qui mettent en cause la cohésion sociale, le fonctionnement et la survie de l'Etat et à l'occasion, provoquent des tensions et une violence civile qui bouleversent les conditions de vies des populations. Pour assurer la sécurité et la stabilité dans la zone, les pays maghrébins opèrent encore sur le mode étatique du chacun pour soi, alors que les menaces deviennent de plus en plus transnationales. La réalité et la multiplication des défis prouvent qu'une plus large conception de la sécurité s'avère nécessaire pour répondre aux dangers émergents dus à l'accroissement exponentiel des flux transnationaux d'informations et de personnes. Le concept de la sécurité et de la stabilité ne peut plus, par conséquent, se référer exclusivement à l'Etat mais à toutes les composantes de la société. Il doit mettre l'être humain au centre de ses préoccupations (sécurité humaine).

Aujourd'hui, après les mouvements de contestation qui ont secoué les pays du Maghreb, les acteurs politiques, issus de l'expression démocratique des populations, portent la responsabilité du choix de la stratégie et des moyens dont ils ont besoin pour aborder, lucidement et sereinement, les enjeux de sécurité dans la zone maghrébine. Selon Ali Sedjari, « *les Etats sont appelés à trouver un équilibre judicieux entre sécurité et liberté, entre sécurité et justice, entre sécurité et démocratie* »<sup>428</sup>. Les aspirations démocratiques favorisent l'ouverture.

Avant cette situation, les pays du Maghreb,- comme toute autre entité régionale arabe - étaient dirigés par des personnalités qui œuvraient de manière systématique et institutionnalisée pour se maintenir au pouvoir le plus longtemps possible. Leurs efforts

---

<sup>428</sup> SEDJARI, Ali. *Droits de l'homme et gouvernance de la sécurité*. Edition l'Harmattan, 2007, p. 13.

étaient focalisés sur la pérennisation de leurs régimes autoritaires. Ils ne se sont jamais intéressés à l'exploitation des ressources de leurs pays et ni à la réalisation des aspirations de leurs peuples, à savoir, le développement économique, l'intégration sociale, l'amélioration intellectuelle et le développement scientifique et technologique.

Les nouveaux dirigeants doivent exploiter le climat démocratique qui règne actuellement dans la zone pour le mettre au service d'une coopération prospère et fructueuse. La multiplication des menaces oblige à redéfinir les programmes de la sécurité nationale au niveau étatique, mais également régional et international. En réalité, aucun Etat maghrébin n'est capable seul d'appréhender, dans l'ensemble de leurs dimensions, les dynamiques économiques, stratégiques, politiques, culturelles et sécuritaires.

Cinq décennies après l'indépendance, les causes des conflits entre Etats maghrébins sont moins graves, mais le niveau des tensions internes est extrême. Des risques dans le domaine sanitaire ou écologique dans un Etat pourraient avoir des conséquences sur la sécurité collectives. L'objectif de toute sécurité nationale est d'être en mesure d'anticiper, de réagir contre les menaces. Mais cette vision doit conduire à la définition d'une stratégie nouvelle de sécurité nationale qui met en avant la dimension régionale. Il est évident que l'efficacité d'une politique sécuritaire dépend de la coopération avec les voisins.

Les Etats de la région doivent tirer parti du climat de changement dans la zone. L'esprit de coopération doit être au cœur de toutes les activités afin de prévenir ou de dissuader le risque de guerre, garantir la sécurité des citoyens sur le territoire et là où peut se jouer la sécurité de leurs Etats. Dans cette optique, les pays maghrébins sont appelés à répondre positivement aux politiques sécuritaires dans les pays du Sahel en particulier et l'Afrique subsaharienne en général. La région du Maghreb se situe à la croisée des régions du Sahara et du Sahel. C'est un espace de commerce, de diversité ethnique, de trafics et de migration. Selon Laurence Aïda Ammour, « *cette région connaît un double phénomène concomitant et paradoxal, d'un côté, la transnationalisation de ses espaces à travers les*

*activités criminelles, et de l'autre, un processus de fractionnement des territoires à travers les conflits armés ou de basse intensité »<sup>429</sup>.*

L'Afrique du Nord est une région possède un immense potentiel économique et culturel, toutefois, elle est caractérisée par des tensions, des conflits et de l'insécurité. Les crimes transfrontaliers minent la zone et sans une politique commune, tous les pays sont menacés du fait que ces frontières traversent des régions qui se caractérisent par un relief ardu (désert, montagnes). En même temps, tous les Etats de la région font face à de nombreux défis sécuritaires, environnementaux et socio-économiques. La nature de ces menaces contraint les gouvernements à revoir leurs stratégies, afin de pouvoir faire face aux groupes terroristes audacieux. Par conséquent, la mise en place de politiques d'une sécurité nationale adéquates reste un défi majeur pour tous les pays de la zone. La fragilité des pays maghrébins face aux menaces dans la zone est un mal largement partagé dans la région une situation qui demande une coordination et un traitement efficace dans un cadre global. Dans ce sens la consolidation de la démocratie et la stabilité du front interne pourraient contribuer à fournir des réponses.

Le lancement du projet de l'intégration maghrébine est un acquis majeur sur le plan stratégique. Il doit constituer une base pour construire un système régional de stabilité, de sécurité et de développement pour appuyer et intégrer le secteur national de chaque pays membre. Il s'agit d'aider efficacement les Etats à se réformer afin de s'adapter à leurs contextes spécifiques ainsi qu'aux exigences de la démocratie et de la sécurité. Cette approche doit prendre en considération la problématique du développement des pays de la région, qui doit être soutenu par leurs partenaires, notamment l'Union Européenne. Le but étant de contribuer au développement économique, condition sine qua non pour assurer la stabilité sociale et la sécurité.

Cependant, il est nécessaire d'adopter une stratégie sécuritaire régionale pour l'espace maghrébin. La zone est devenue un espace ouvert pour divers mouvements terroristes, le trafic d'armes et la drogue. L'une des principales préoccupations auxquelles sont confrontés les pays maghrébins est, entre autres, l'immigration clandestine dont le traitement nécessite

---

<sup>429</sup> AÏDA AMMOUR, Laurence. L'intégration régionale au Maghreb à l'épreuve du conflit gelé du Sahara Occidentale. The Maghreb Centre, Washington, 10 février 2010. Disponible à l'adresse : <http://www.geopolisudconsult.com>

l'adoption d'une approche globale qui prendrait en considération la dimension humanitaire, tout en agissant avec la sévérité requise face aux réseaux criminels. Le traitement de cette problématique nécessite aussi la mise en place d'une stratégie de développement, à même de garantir un essor social et économique dans les pays concernés, mais, « *les pauvres comme les riches paient l'incapacité des élites à concevoir un projet commun* »<sup>430</sup>.

Les crimes transfrontaliers et les réseaux de crimes transnationaux illustrent le besoin d'une vision partagée de la sécurité au niveau plus large et d'une coopération régionale plus étroite. Les frontières ne sont pas de prime abord conçues comme des délimitations territoriales, mais en termes plus stratégiques, comme des frontières marquant les besoins de protection de groupes spécifiques. A titre d'exemple, l'augmentation du trafic de cocaïne dans la région sahélo-maghrébine affecte les populations de tous les pays de cette aire. Devant l'ampleur de cette menace et la bonne organisation, ainsi que la détermination des trafiquants, cette réalité devrait être reconnue par les Etats comme une menace partagée. Ainsi, ce trafic serait combattu à travers une approche commune. A ce sujet, Mehdi Taje<sup>431</sup> confirme que « *les pays maghrébins, en transition démocratique ou en phase pré-révolutionnaire, s'exposent aux diverses menaces projetées par le vide sécuritaire caractérisant le flanc sud sahélien amplifié par l'insécurité libyenne* »<sup>432</sup>. A défaut d'une telle approche, les tentatives nationales individuelles visant à contrôler les défis qui pèsent sur l'ensemble des pays maghrébins risquent d'être inefficaces. Ainsi, la coopération et la sécurité dans la région peuvent augmenter considérablement si les Etats maghrébins développent une vision partagée de leurs politiques.

Face à l'impuissance des Etats maghrébins à coordonner leurs efforts, les criminels réussissent quant à eux à coopérer au-delà des frontières. La multiplication des actes criminels dans la zone a mis en exergue l'écart grandissant entre les réseaux criminels opérant au niveau international et les forces de sécurité agissant à l'échelle nationale. Il est temps que la réponse sécuritaire elle-même devienne transnationale, car « *la sécurité n'est plus considérée comme*

---

<sup>430</sup> GUILLES, Francis. Le non –Maghreb coute chère au Maghreb. *Le Monde diplomatique*, le 4 janvier 2010.

<sup>431</sup> Professeur, chercheur et consultant. Membre du Centre d'Analyse et de Prévision des Risques Internationaux(CAPRI). Géopoliticien, spécialiste du Maghreb et du Sahel. Directeur de Global Prospect Intelligence.

<sup>432</sup>TAJE, Mehdi. Les défis sécuritaires au Sahel : une analyse géopolitique. *Tribune libre* n° 39, du 30/11/2013.

*une activité de souveraineté* »<sup>433</sup>. La coopération est importante dans la mesure où la sécurité devient interdépendante dans un monde de plus en plus interconnecté.

Les défis sécuritaires dans un pays donné, indépendamment de leur nature criminelle, environnementale, économique ou démographique, peuvent également représenter une menace à la sécurité des Etats voisins. Il est indéniable que la coopération régionale est bénéfique, mais pour de nombreux observateurs, la difficulté réside dans la résolution du conflit du Sahara occidental toujours en attente, et qui représente un obstacle majeur à la coopération de la sécurité régionale<sup>434</sup>.

Toutefois, la mission de la sécurité dans la région maghrébine, ne peut pas fournir de bons résultats sans une surveillance efficace de l'espace aérien et des frontières, ce qui nécessite une coopération régionale accrue sur les questions financières et techniques. Cela devrait se traduire par un investissement commun dans l'équipement nécessaire et dans la création d'un système d'informations commun. Au regard de la situation sécuritaire dans la zone maghrébine, le sentiment que les politiques sécuritaires adoptées depuis longtemps ne répondent pas aux besoins réels et aux attentes est largement partagé. Par conséquent la région se doit de développer une coopération régionale plus efficace. Les Etats de la région doivent élaborer ensemble et partager des politiques de sécurité nationale. Ils doivent adopter une approche globale et participative de la sécurité : Une vision large dans laquelle les objectifs de paix et de stabilité, l'Etat de droit, la démocratie et le développement sont interdépendants, et permettent un renforcement mutuel entre ces éléments.

Néanmoins, la situation sécuritaire dans la région est au centre des préoccupations des gouvernements des pays du Maghreb. Lors d'une rencontre organisée en Algérie le 9 juillet 2012, les ministres des Affaires étrangères des cinq pays membres de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) se sont réunis en présence du secrétaire général de l'UMA, Habib Ben Yahia, pour s'entretenir sur la question de la sécurité dans la région. La situation au Mali a été aussi au centre des discussions. En effet, conscients du danger que constitue cette crise sur leurs pays, les maghrébins ont, tous, exprimé la nécessité de la coordination de leurs actions pour

---

<sup>433</sup> SEDJARI, Ali. *Droits de l'homme et gouvernance de la sécurité*. op.cit, p. 19.

<sup>434</sup> AÏDA AMMOUR, Laurence. *L'intégration régionale au Maghreb à l'épreuve du conflit gelé du Sahara Occidentale*, op.cit.

lutter contre les causes de l'insécurité. Le ministre des Affaires étrangères algérien, Mourad Medelci, a appelé à « *une vision intégrée et coordonnée pour une coopération maghrébine* »<sup>435</sup>. Il a insisté sur la nécessité de « *dégager une vision intégrée et coordonnée pour une coopération maghrébine qui repose sur des bases solides et efficaces* »<sup>436</sup>. Selon la même source, il s'est prononcé en faveur d'une consolidation des liens entre les pays de l'UMA, de la mise en place d'instruments et de mécanismes adéquats pour une coopération opérationnelle dans le domaine de la lutte antiterroriste, le crime transnational et le blanchiment d'argent. Dans le même sens, le ministre marocain des affaires étrangères, Saad Dine El Otmani, a déclaré que « *la réunion d'Alger offre l'opportunité de définir une approche commune de consolidation de la coopération et de la coordination face aux défis sécuritaires dans la région* »<sup>437</sup>.

La paix, la prospérité, la sécurité et la gouvernance démocratique sont les clés du développement. Il s'agit de sécurité collective émanant d'un pacte de non-agression et de non-soutien à des groupuscules pouvant porter atteinte à l'intégrité souveraine d'un pays. En application du droit de la Charte de l'Union du Maghreb arabe, les cinq pays membres se doivent de participer à la recherche de cette sécurité collective.

L'attribution du prix Nobel de la paix à l'Union européenne, en octobre 2012, peut faire prendre conscience aux pays du Maghreb des vertus du travail collectif. Un engagement collégial doit favoriser le règlement des différends politiques et développer les solidarités concrètes et ainsi faire face aux défis communs dont faire face l'ensemble des pays de la zone, comme le terrorisme, le chômage, la question de l'environnement et le changement climatique.

En réalité, la politique des Etats maghrébins et la voie qu'ils empruntent n'encouragent pas l'optique d'une coopération multilatérale. D'un point de vue géopolitique, ils s'efforcent de satisfaire leurs intérêts stratégiques aux dépens de ceux de toute la région. Pire encore, chacun des acteurs cherche à imposer sa volonté et à la faire triompher. Plusieurs exemples peuvent illustrer ce constat : la concurrence stratégique entre le Maroc et l'Algérie reflète

---

<sup>435</sup> Le Matin, (quotidien marocain), du 01/07/2013. Défis sécuritaires, nécessité d'une coopération maghrébine. Consultable sur le lien : <http://www.lematin.ma>

<sup>436</sup> Ibidem.

<sup>437</sup> Ibidem.

cette situation. En effet, l'Algérie s'efforce depuis très longtemps, par le biais d'une intense activité politique, diplomatique et surtout financière, d'isoler son voisin marocain de son voisinage africain en réduisant les marges de manœuvre du royaume dans les différentes structures africaines tout en instrumentalisant l'affaire épineuse du Sahara<sup>438</sup>.

Quant au Maroc, il mène une politique et une diplomatie active sur le continent africain. Le roi marocain a effectué plusieurs visites dans le cadre des relations bilatérales fortes. L'approfondissement de ses relations se traduit par des activités économiques très importantes qui concernent l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne.<sup>439</sup> Cette politique vise à renforcer la présence économique marocaine sur tout le continent. Dans un autre registre cette politique a vocation à concurrencer la présence de l'Algérie. La rivalité Maroc-Algérie est toujours présente dans un climat de suspicion et de méfiance qui caractérise les rapports de l'ensemble de pays de la zone. Tous ces éléments sont des facteurs défavorables à la construction d'une coopération voire d'une intégration régionale, ce qui justifie l'absence d'une coordination politique et sécuritaire entre les pays de l'UMA.

D'un point de vue économique, la situation n'est pas meilleure. Au contraire, la coopération entre les pays du Maghreb demeure très faible et enregistre les taux de développement les plus bas aussi bien sur le plan multilatéral qu'au niveau bilatéral. Chaque pays préfère nouer des relations économiques avec des partenaires étrangers plutôt que de renforcer ses liens commerciaux avec ses voisins du Maghreb. La présence d'une structure comme l'UMA n'y change absolument rien.

Plutôt que de progresser vers une consolidation du multilatéralisme coopératif, c'est le modèle Etat-nation qui persiste. Les crises et les défis d'aujourd'hui nécessitent que les Etats et les organisations multilatérales aient des réponses qui dépassent l'étroite conception de la sécurité nationale. La situation sécuritaire au Maghreb exige une prise de conscience selon laquelle les enjeux de sécurité sont globaux et communs et que, pour cette raison, les Etats

---

<sup>438</sup> Pour autant, l'Algérie avec ses moyens financiers veut jouer le rôle du banquier de l'Union africaine (UA) à la place de Kadhafi, la nomination d'un envoyé spécial pour le Sahara par cette dernière a été comprise dans ce sens.

<sup>439</sup> En mars 2014, le roi Mohamed VI a effectué une tournée africaine, il s'est rendu au Gabon, Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali et Guinée Conakry.

doivent coordonner leurs efforts pour les résoudre. Le « *chacun pour soi* » n'est plus tangible alors que les menaces à la sécurité individuelle et collective sont de plus en plus transnationales. C'est la protection de l'espèce humaine qui est en jeu, et non celle de l'Etat, ou du pouvoir en place. Les épreuves sécuritaires ont démontré l'incapacité des Etats à mettre fin de façon isolée aux conflits, ce qui demande une conception de sécurité plus large pour pallier les besoins de coopération entre acteurs étatiques et non étatiques. De ce fait, les Etats maghrébins doivent favoriser une intégration sécuritaire par la création d'institutions indépendantes et avec un vrai pouvoir de décision.

## **PARAGRAPHE II : UNE INTÉGRATION SÉCURITAIRE À DÉFAUT D'UNE INTÉGRATION POLITIQUE**

Il est vrai que l'intégration politique des pays du Maghreb est loin d'être acquise. L'UMA est une coquille vide. En effet, compte tenu de la gravité de la situation sécuritaire qui pèse sur la paix et la stabilité dans la zone, les gouvernements doivent décentraliser les chantiers par la constitution d'un parlement maghrébin avec un pouvoir réel (A), et la création d'un conseil sécuritaire (B)

### ***A - LA CRÉATION D'UN PARLEMENT MAGHRÉBIN***

L'union du Maghreb est un rêve, non seulement pour les hommes politiques, mais aussi pour les simples citoyens de la zone. A sa création en 1989, ce projet avait suscité l'euphorie générale des peuples de la région qui y voyaient la concrétisation d'un rêve maghrébin légitime et nécessaire. Un rêve qui a trouvé sa plus belle illustration dans la photo légendaire ayant fait à l'époque le tour du monde, montrant les chefs des cinq pays membres, après la signature du traité de Marrakech fondant l'UMA, main dans la main, symbolisant la fraternité et la solidarité maghrébines sous leur plus beau jour.

Depuis la signature du traité et sa mise à l'épreuve du terrain, l'ambitieux projet du grand Maghreb, destiné à devenir une puissance politique et économique régionale, n'a pas réussi à atteindre les objectifs dessinés, en dépit des bons discours de part et d'autre. En effet, le souhait de cette intégration est l'ombre de la crise multidimensionnelle qui paralyse les pays de la région dans leurs politiques internes, ainsi que dans leurs politiques externes. Il est

possible de dire que « *les pays de l'UMA partagent des préoccupations communes à plusieurs niveaux et leur intégration devrait renforcer leur position dans les négociations avec les différents partenaires* »<sup>440</sup>. En réalité, il existe deux Maghreb : un Maghreb des chefs d'Etats qui s'avère rigide et un Maghreb des peuples qui est en plein mouvement. Le printemps arabe a confirmé l'existence d'une union maghrébine informelle. Le courage de la population tunisienne a été salué par les Marocains, les Libyens et les Mauritaniens. Et la contagion n'était qu'un sentiment d'unité et de destin commun.

Cependant, cette contagion n'a pas affecté les chefs d'Etats maghrébins, car ils se trouvaient dans un lieu éloigné du fait du grand fossé entre eux et leurs populations. Le colonel Kadhafi a critiqué la révolution tunisienne, en alléguant ironiquement : que le problème de la Tunisie n'est pas Ben Ali, et que son départ ne va pas changer la vie des Tunisiens. Quelques jours plus tard, son ministre des affaires étrangères, Moussa Koussa, déclarait, en répondant à une question d'un journaliste sur Al Jazeera, que Ben Ali n'a pas une bague magique pour régler la situation économique difficile de la Tunisie et que la Libye est épargnée par ses moyens économiques. Mais la population libyenne a désavoué rapidement ses responsables politiques par des manifestations, défiant la répression sanglante. Et le pouvoir algérien est resté jusqu'à la dernière minute le seul soutien de Kadhafi dans la zone, en accueillant sa famille.

La ferveur démocratique que vivent les pays du Maghreb doit prendre une dimension plus large. L'intégration en veilleuse doit être ravivée par une action démocratique commune. Par exemple, la constitution d'un parlement communautaire, doit être imposée par les populations aux chefs d'Etats. Ces derniers doivent revoir leurs positions. Le printemps arabe a prouvé que le changement et la démocratisation d'en bas est plus efficace et plus crédible que la démocratisation proposée par le haut. Selon Imrane Binoual, « *les politiques eux-mêmes placent désormais leurs espoirs dans les peuples des cinq pays pour faire naître l'UMA* »<sup>441</sup>. La société civile y compris les partis politiques doit imposer aux gouvernements maghrébins la constitution d'un parlement élu au suffrage direct avec un pouvoir réel. Les

---

<sup>440</sup> PAN KÉ SHON, Jean-Luis. L'aveuglement à l'intégration des maghrébins et des africains. *Le Monde*, le 28/10/2011.

<sup>441</sup>BINOUAL, Imrane. Les citoyens poussent pour l'Union du Maghreb. *Magharebia*, le 14/09/2012.

soulèvements populaires survenus en Afrique du Nord offrent une occasion unique d'approfondir le processus d'intégration et de démocratisation. Ils représentent un rappel aux dirigeants pour que les engagements pris par les Etats membres dans le cadre des nombreux instruments soient respectés et intégralement mis en œuvre.

L'accès au parlement doit être ouvert aux représentants de la société civile. Il doit être un instrument décisionnel et opérationnel efficace, qui serait la clef de voûte d'une nouvelle architecture de sécurité et de stabilité pour les pays de la zone. Pour dépasser le blocage de l'Union du Maghreb Arabe, les Etats membres doivent donner la parole aux populations. Saïd Mokaddem, secrétaire général du Conseil consultatif de l'UMA, estime que « *l'heure est venue de donner la parole aux populations afin qu'elles s'expriment sur le devenir de cette Union, étant donné que les objectifs escomptés n'ont pas été atteints* »<sup>442</sup>. En effet, la création d'un parlement dépolitisé ne sera pas une affaire simple face aux chefs d'Etats très sensibles au partage de leurs pouvoirs. Mais la force de la pression née avec « *le printemps arabe* » constitue toujours une charge considérable pour la réalisation d'un projet de cette envergure. Et pour éviter que ce parlement ne soit pas une chambre d'enregistrement, les représentants ne seront pas ceux des Etats, mais ceux des peuples. Un tel cadre préserverait des difficultés de la gestion des problèmes communs liés aux frontières, à la migration, à la circulation des armes légères, à l'environnement, à la pollution marine.

Aujourd'hui, la révision du traité constitutif de cette l'UMA est nécessaire, afin de l'adapter aux nouvelles données. L'importance de revoir les instruments de ratification doit être le premier pas pour redonner une dynamique au travail commun. La zone du Maghreb est prometteuse à plus d'un titre. Sa position géostratégique, son potentiel économique et démographique font d'elle une terre convoitée par les grandes puissances. La moitié de sa population est jeune (moins de 25 ans). Afin d'encourager l'esprit de citoyenneté maghrébine qui a été dilapidé par des régimes autoritaires, il faudrait épurer le parcours semé d'embûches, en adoptant comme priorité, la coopération sécuritaire en attendant la coopération politique. Cette stratégie est nécessaire dans le contexte actuel, marqué par des révolutions populaires et des conflits politiques. Elle incite à une meilleure entente entre les Etats pour faire face aux défis qui touchent la paix et la stabilité. Sur ce plan, la coopération sécuritaire s'avère un

---

<sup>442</sup> ALLOUN, Karima. Pour dépasser le blocage de l'UMA. In *Horizon quotidien algérien d'information*, du 19/02/2013.

besoin urgent, compte tenu des crises politiques que connaissent certains Etats de la région particulièrement la Libye, la Tunisie avant les dernières élections<sup>443</sup> et même au-delà, comme le Mali.

En fait, une simple lecture de la situation politique dans les pays de la zone révèle que le blocage de la région est dû principalement à un déficit démocratique. Conscients des coûts politiques et économiques de leur désunion permanente, les dirigeants maghrébins, sans consulter leurs citoyens, ont décidé entre eux d'unir par le sommet leurs Etats. Ils ont intitulé cette idée, "Union du Maghreb Arabe (UMA)", incluant cinq pays aux régimes politiques différents. Ils ont décidé par le traité de Marrakech de tracer le Grand Maghreb, avec comme bases : la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, de renforcer leurs liens de fraternité et de coopération diplomatique et économique. Ils ont promis à leurs peuples un développement dans tous les domaines marqués par des carences et des retards importants (économie, commerce, industrie, agriculture).

Cependant, cette promesse emblématique, n'a jamais abouti. Le défi de la coordination des diplomaties des Etats maghrébins a constitué le premier vrai test. Une année après la signature du Traité de Marrakech, l'UMA s'est trouvée confrontée à un dilemme née de l'invasion du Koweït par l'Irak et de la riposte militaire de la coalition internationale formée par les Nation-Unies. Les pays du Maghreb se divisèrent en fonction des liens plus ou moins forts qui les liaient soit à l'Irak, soit aux Etats composant la coalition (Etats-Unis, France, Arabie Saoudite ...). Ce qui a non seulement perturbé et divisé les opinions officiels, mais aussi les populations maghrébines. Cet évènement a également révélé le désaccord entre les dirigeants maghrébins et leurs citoyens, illustré par les manifestations contre l'intervention menée par l'ONU et les pays occidentaux, malgré la participation militaire de leurs pays. Plus récemment sur le « *printemps arabe* », le positionnement diplomatique est loin d'être unanime. De la révolte qui a renversé le régime du colonel Kadhafi à la nécessité d'établir un front commun contre le terrorisme au Sahel les cinq membres de l'UMA n'ont pas pu dégager une position commune. Si la Tunisie a soutenu les révolutions en Libye et en Syrie, l'Algérie

---

<sup>443</sup> La Tunisie post-révolution a connu une grande crise politique à cause des assassinats dont ont été victimes des figures de l'opposition. Le député Mohamed Brahmi a été assassiné le 25/07/2013 et Chokri Belaïd, le 06 février 2013.

a exprimé une grande réserve voire un soutien au régime de Kadhafi. Par ailleurs, sur un autre dossier, le Maroc et la Libye post-Kadhafi soutiennent la rébellion armée syrienne.

Malgré l'incapacité de réaliser ce grand projet, l'intégration reste un sujet passionnant et un but populaire dans l'opinion publique des maghrébins, comme l'illustre deux enquêtes d'opinion réalisées en Algérie et au Maroc par des équipes de recherches en 2006 et en 2008<sup>444</sup>.

Les objectifs de l'union sont loin d'être réalisés. Les citoyens n'ont jamais été associés à la construction de ce grand projet. Pourtant, la création d'un parlement maghrébin pourrait constituer une locomotive, où des députés élus démocratiquement chercheraient à répondre aux problèmes des citoyens de la région. En dépit de l'absence de résultats de l'UMA, le souhait d'une intégration régionale demeure profond. Pour les citoyens, elle apparaît comme une opportunité pour désenclaver des économies de la région. L'importance d'une intégration est reconnue, mais il manque une volonté politique de s'extirper d'un cercle vicieux qui, à travers des prétextes historiques, entretient le blocage de la région.

Dans cette perspective, l'exercice d'une vraie démocratie est le seul moyen pour faire sortir les dirigeants d'une logique nationale. Mais pour la réalisation de cet objectif, les pays maghrébins ont besoin du soutien de l'UE qui doit davantage œuvrer dans la région car elle représente un allié de taille, du fait de son soutien financier, et de son modèle de démocratie. Pour être à jour et suivre le rythme des changements ayant lieu dans le monde et dans la région méditerranéenne, les pays maghrébins doivent opérer des changements radicaux dans leurs modes de gouvernance de gestion. L'option démocratique exige de séparer les pouvoirs. Dans ce cadre, les peuples disposent d'un parlement qui les représente, monopolise le domaine juridique, et incarne la volonté des citoyens. Cette réalité demande la création d'une assemblée représentative indépendante des gouvernements en place.

La création d'un parlement maghrébin constituera une base pour un nouveau départ. Il devrait être la clef d'une nouvelle architecture d'intégration et de stabilité. Il sera une

---

<sup>444</sup> LUIS, Martinez. (dir.) *Le Maroc, l'Union du Maghreb Arabe et l'intégration régionale*. Projet de recherche EuroMeSCo, sous les auspices du Centre d'Études et de recherches internationales (CERI Science Po de Paris), et du Groupement d'Études et de Recherches sur la Méditerranée (GERM de Rabat), EuroMeSCo Paper, n° 67, mai 2008.

première dans la sous-région. Il est évident que l'intégration régionale est un facteur de croissance, elle pourrait apporter une réponse à la question du chômage. Mais dans une vision traditionnelle nationale, la question de la sécurité reste un moyen de pression et de répression entre les mains des régimes qui ne sont pas démocratiques dans le fond. Les conséquences de la non-intégration conduisent à des difficultés économiques que les citoyens ne manqueraient pas de l'exprimer à travers les mouvements de contestation. Ce qui a été le cas dans certains pays maghrébins pendant le printemps arabe.

Après son élection en décembre 2011, le président de la Tunisie Moncef Marzouki a voulu relancer le dossier de l'union maghrébine. Lors de sa première visite officielle au Maroc en tant que président, (du 8 au 10 février 2012), il avait ainsi exprimé comme souhait que l'année 2012 soit l'année du Maghreb et l'occasion de redynamiser l'Union maghrébine après plusieurs années de blocage. Il avait mis à profit le « *Printemps arabe* » qui a donné, selon lui, un nouveau souffle à cette organisation internationale, en déclarant : « *nous allons œuvrer cette année à rétablir la cohésion avec nos frères algériens, marocains, libyens et mauritaniens, dans le but de ressusciter le grand rêve de l'Union maghrébine, gelée depuis des années* »<sup>445</sup>. Il avait plaidé dans ce sens pour l'organisation d'un sommet maghrébin dans les plus brefs délais, en vue de remettre l'Union sur les rails.

Il avait suggéré durant sa tournée dans la région, l'adoption d'une politique sécuritaire, étrangère et de défense commune entre les pays de l'UMA. Il avait également préconisé la mise en place d'un parlement maghrébin, où tous les citoyens de la région éliraient dans la même journée un parlement avec des attributions, et ce, dans le cadre d'une Union où chaque pays garde son indépendance et sa souveraineté à l'instar de l'UE. Selon l'hebdomadaire Jeune Afrique, le président tunisien visait un programme simple pour que la population des cinq pays jouisse des droits et des libertés qui vont permettre aux maghrébins de circuler et de travailler librement, à savoir : « *les libertés de circulation, de résidence, de travail, d'investissement, de propriété et, enfin, du droit de participation aux élections municipales* »<sup>446</sup>.

---

<sup>445</sup> DUBRUELEH, Camille. *Tunisie* : Moncef Marzouki au Maroc pour promouvoir une union maghrébine. *Jeune Afrique*, Paris, le 09/ 02/2012.

<sup>446</sup> Ibidem

Par ailleurs, l'intégration maghrébine doit désormais être pensée autrement, le Maghreb a perdu beaucoup de temps sans la réalisation d'un seul objectif. Or, sans réelle perspective à moyen et long terme et sans programme politique et économique crédible encadrant des projets tangibles capables de stimuler le développement, il est vain de croire en l'existence de l'UMA. Chaque préfère cavalier seul, et chaque gouvernement maghrébin a ses propres priorités qui ne sont ni partagées ni prises en compte par ses autres partenaires. Pour l'heure, on constate une faiblesse et un caractère peu incisif des décisions qui sont adoptées par les appareils de l'union et qui paralysent l'action.

La transition politique dans laquelle se trouvent les pays maghrébins doit être globale. D'aucuns pensent que l'avènement d'autres dirigeants va modifier la donne, mais la réalité est différente. S'il est évident que les pays du Maghreb ont des éléments clés communs qui doivent servir pour une union maghrébine, le succès de tout projet d'intégration nécessite une forte volonté politique afin de surmonter les différends et un discours qui met l'accent sur les intérêts mutuels stratégiques. Ce sont là les deux piliers qui vont permettre de mobiliser les énergies afin de relever les défis économiques, sociaux et sécuritaires communs aux pays maghrébins.

Actuellement, plus que jamais, l'intégration du Maghreb est perçue comme une réponse aux défis importants auxquels la région doit faire face. Les décideurs politiques ont besoin également de restaurer la crédibilité du projet, à travers la mise en œuvre de mécanismes transparents de suivi, d'évaluation et de règlement des différends. Dans ce sens, la constitution d'un parlement pourrait être une piste de relance pour consolider la paix et le développement durable dans la zone. Ainsi que la création d'un conseil maghrébin d'appui stratégique chargé des questions sécuritaires, un sujet sensible, qui est malgré son importance resté à l'ombre des désaccords politiques.

## ***B - LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE SÉCURITÉ ET D'APPUI STRATÉGIQUE***

L'insécurité est l'un des problèmes partagés par les Etats maghrébins. Les cinq pays qui composent cet espace géographique sont confrontés à une menace terroriste croissante. Les groupes terroristes sévissent dans la zone. Le trafic de drogue, d'armes, et la criminalité transfrontalière font du Nord de l'Afrique une terre de haut risque. Face à ces défis, les pays

maghrébins doivent associer leurs efforts. Une sécurité durable au Maghreb implique une approche globale et coordonnée avec des actions dans les champs politiques, économiques, sociaux et sécuritaires, aux temporalités différentes mais complémentaires et qui s'inscrivent dans une vision d'ensemble.

Face à la gravité de la situation sécuritaire dans la zone, les pays maghrébins doivent faire de cette question le point central de leur intégration. La création d'un conseil de sécurité et d'appui stratégique pourrait constituer un nouveau départ. Nombreuses sont les rencontres sur la question sécuritaire et malgré cette prise de conscience, aucun pays seul n'est capable d'y faire face : chaque Etat du Maghreb présente sa propre démarche face à des groupes criminels transfrontaliers.

Cependant, un autre danger pour ces pays réside dans la hausse considérable de l'insécurité dans la bande sahélo-saharienne<sup>447</sup>, sous le double effet de l'enracinement des groupes terroristes et des répercussions de la guerre en Libye. A noter également, la difficulté d'instaurer une représentation régionale pour la gestion de la question, loin des politiques nationales qui ignorent et refusent par méfiance de donner une dimension régionale à leurs politiques sécuritaires.

Devant cette situation, l'assistance et l'appui de la part d'acteurs extérieurs à la région sont essentiels dans les domaines techniques, de la formation et de la gouvernance. Mais leur marge de manœuvre est étroite en raison de l'absence d'une coordination efficace dans la zone. Et dans ce contexte, l'internationalisation du défi sécuritaire au Maghreb porte un piège qui risque d'aggraver les problèmes. Elle est susceptible de renforcer les extrémistes par la publicité qu'ils peuvent en retirer. De ce fait, l'aide étrangère ne peut être qu'un soutien à l'engagement et à la coopération sur le terrain des acteurs locaux directement concernés.

Le transfert des bases des groupes terroristes dans la zone sahélo-saharienne, après avoir été démantelées en Algérie, a nourri une prise de conscience qui a conduit à une coopération non maghrébine, pour assoier l'influence de l'Algérie dans la zone. Ainsi a été créé en avril 2010 le Comité d'Etat-major opérationnel conjoint (Cemoc) pour lutter contre les

---

<sup>447</sup> Rapport de l'Institut Thomas More, « *L'Union Européenne et le Maghreb : quel engagement un an après « le printemps arabe »* », pour l'année 2012, le bilan sécuritaire pour l'année 2011 est noir, et l'insécurité s'est accrue dans la zone sahélo-saharienne.

activités des trafiquants transfrontaliers et d'AQMI dans le Sahel qui regroupe les Etats-majors militaires de l'Algérie, de la Mauritanie, du Mali et du Niger<sup>448</sup>. La création de ce comité a été considérée par le Maroc comme un acte visant à l'écarter, sous prétexte qu'il ne fait pas partie des pays du sahel.

L'enracinement du terrorisme dans la zone, rend crucial le renforcement de la coopération face à des terroristes qui expriment une union et une solidarité au-delà des frontières maghrébines. La coordination est la première priorité, mais il faut également garder à l'esprit l'importance de l'élargissement des pays engagés, notamment dans le cadre du partage de renseignements. Alors que les terroristes cherchent à s'installer dans de nouveaux espaces et qu'ils y seront de toute façon d'autant plus amenés que les forces de sécurité remporteront des succès passant d'une zone à l'autre, la coopération ne pourra se limiter aux Etats actuellement représentés au CEMOC. C'est ainsi le cas des pays d'Afrique subsaharienne, comme le Burkina Faso ou le Tchad, mais aussi de pays riverains de la Méditerranée, comme la Libye, qui a besoin dans le contexte actuel d'une assistance pour le contrôle de ses frontières sahariennes.

C'est dans ce contexte difficile et sur fond de tension continue dans l'ensemble des pays maghrébins, que toute la région doit faire face à de nombreux défis sécuritaires. Mais ces Etats sont affaiblis par la désunissions. Au lieu de joindre leurs efforts pour une gestion efficace des phénomènes sécuritaires transnationaux ils privilégient une approche nationale. De cette politique de fuite en avant et du climat de suspicion qui règne entre eux, les pays maghrébins favorisent la prolifération des risques. Et la seule réponse qu'ils fournissent pour assurer la sécurité de leurs citoyens est de rassurer les investisseurs internationaux, c'est la course aux armements.

Les Etats maghrébins font face aujourd'hui à une situation difficile et complexe. D'une part, ils doivent gérer une transition politique inédite pour répondre aux attentes d'une population exigeante qui ne se contente plus de promesses et de demi-réformes. D'autre part,

---

<sup>448</sup> Le CEMOC : Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint, est une structure, regroupant les armées dites des Pays du Champ. L'objectif du CEMOC est de centraliser et d'améliorer la coordination et les actions de ses membres dans la lutte anti-terroriste afin d'y mener des opérations conjointes. La structure a été créée le 21 avril 2010, elle est basée à Tamanrasset dans le Sahara algérien. La présidence du conseil est tournante pour 6 mois.

ils doivent fournir des réponses aux problèmes du terrorisme et de la criminalité internationale qui sont des préoccupations majeures dans la région et au-delà, dans le grand voisinage méridional, ainsi qu'au Sahel. Le terrorisme et la criminalité ont longtemps été instrumentalisés pour restreindre les libertés et les droits dans l'ensemble des pays maghrébins.

Aujourd'hui, *Al Qaïda au Maghreb islamique* (AQMI) profite de la situation. Son réseau terroriste a pris de l'ampleur et son emprise dépasse les frontières des Etats maghrébins mais également celles des pays voisins. La situation sécuritaire dans la zone s'est détériorée à la suite du conflit Libyen, du fait de la recrudescence du trafic d'armes, d'êtres humains et de stupéfiants, et de la présence de combattants djihadistes ayant participé aux hostilités<sup>449</sup>. Ceci a contribué à faire de la région maghrébo-sahélienne une zone d'instabilité. Cela a également déclenché la rébellion touarègue dans le nord du Mali, permettant à AQMI d'étendre encore son influence.

En dépit de la gravité de la situation sécuritaire dans la zone, les pays maghrébins n'ont pas réussi à mettre en place une coordination sécuritaire. En revanche, ils préfèrent prendre part à des initiatives proposées par d'autres puissances étrangères dans la région, notamment les Etats-Unis d'Amérique. Les militaires américains conduisent des formations et des exercices conjoints en partenariat avec les armées des nations concernées. Ce sont les seules manœuvres qui regroupent les services sécuritaires des Etats maghrébins. Le commandant de l'AFRICOM, le Général Carter F. Ham confirme à ce sujet, que l'armée américaine aide les pays partenaires à mieux équiper leurs armées et qu'il encourage la coopération régionale<sup>450</sup>. En effet, l'intérêt grandissant des USA pour la région maghrébine après le 11 septembre 2001 s'est traduit par le renforcement du volet sécuritaire et de la coopération politique avec les Etats de cet espace nord africain. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, les Américains se sont montrés généreux envers les pays de la zone. Ainsi ont-ils augmenté leur aide au Maroc, leur allié stratégique de longue date : cette aide est

---

<sup>449</sup> Selon le journal Jeune Afrique, « Tunisie-Etats-Unis : nouveaux accords de coopération militaire », du 26/06/2013, des accords ont été conclus entre les deux pays qui prévoient l'octroi d'une importante aide logistique militaire afin de sécuriser la frontière avec la Libye, dans la perspective d'un démantèlement des camps d'entraînement dans le nord-est de la Libye.

<sup>450</sup> Maroc hebdo international, n°949, du 05 au 15 octobre 2012.

passée de 20 millions de dollars en 2004 à 57 millions en 2005<sup>451</sup>. À cela s'ajoute le statut d'allié préférentiel non-membre de l'Alliance atlantique, accordé par Washington au Maroc. Ce privilège permet au royaume de participer à des programmes américains de recherche et de développement dans le domaine de la défense. A noter également l'aide attribuée par le *Millenium Challenge Account*<sup>452</sup> en 2007, environ 750 millions de dollars. La Tunisie aussi est également l'un des pays d'appui à la diplomatie américaine dans la zone.

Parallèlement, la multiplication des tournées d'officiels américains au Maghreb exprime l'intérêt grandissant des Etats-Unis d'Amérique pour la zone. En novembre 2010, le Chef du Commandement militaire (AFRICOM) avait effectué une visite en Algérie durant laquelle il avait rencontré le Président algérien Abdelaziz Bouteflika. Il avait exprimé durant cette rencontre la motivation des forces américaines de travailler avec l'Algérie dans le domaine sécuritaire, notamment en matière de lutte anti-terroriste, en déclarant qu'il est «[...] *venu pour écouter les inquiétudes exprimées par les responsables politiques et militaires en Algérie, et pour connaître leurs positions sur les questions qui se posent actuellement sur le développement face à la situation sécuritaire continentale et à la menace terroriste* <sup>453</sup>». Le général Carter Ham, commandant du même service en 2012 au Maroc avait effectué une visite, durant laquelle, il avait déclaré devant les journalistes que « *le Maroc dispose d'un gouvernement stable et d'une armée forte, ce qui en fait un modèle à suivre* <sup>454</sup> ». Mais ces liens se renforcent aussi par les visites qu'effectuent régulièrement des chefs d'Etat maghrébins à la Maison Blanche, ainsi que par l'accroissement du nombre des manœuvres et initiatives communes et des visites de hauts gradés ou de hauts fonctionnaires des renseignements. En fait, le lancement de la guerre contre le terrorisme ensuite aux évènements

---

<sup>451</sup> AÏDA AMMOUR, Laurence. L'intégration régionale au Maghreb à l'épreuve du conflit gelé du Sahara occidental. *The Maghreb Centre*, Washington, 10 février 2010.

<sup>452</sup> C'est un fonds destiné à soutenir la croissance en vue de réduire la pauvreté, annoncé par le président américain BUSH en 2002 et créée en 2004.

<sup>453</sup> SOUHAIL, Fetouh. L'installation de l'AFRICOM est en marche au Maghreb. *JSS, NEW.com*, le 22/02/2010. Disponible à l'adresse : <http://jssnews.com/2010/02/22/l%E2%80%99installation-de-l%E2%80%99africom-est-en-marche-au-maghreb/>

<sup>454</sup> AMRANI, Youssra. Examen des moyens de coopération militaire entre la Maroc et les forces américaines. *Le Matin*, du 30/09/2012.

du 11 septembre 2001, a donné une grande impulsion aux relations entre les deux parties qui a évolué dans un cadre sécuritaire.

Ainsi, les pays maghrébins se sont retrouvés côte à côte dans une coopération et une collaboration proposée ou imposée par l'extérieur. Dans le cadre de la «*Trans-Sahara Counter Terrorism Initiative*» (TSCTI), Initiative de lutte contre le terrorisme transsaharien<sup>455</sup>, les forces spéciales de huit pays africains (Tchad, Niger, Mali, Sénégal, Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie) avaient participé du 6 au 8 juin 2005, au Sahara, à des exercices militaires, supervisés par des soldats américains. Les exercices ont regroupé des forces d'une dizaine de pays africains (du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne) en plus d'unités appartenant à certains pays européens. Ces opérations ont été pilotées par le général Charles F. Wald, alors commandant en chef adjoint des forces américaines en Europe (US.EUCOM). L'initiative a été réitérée au Mali en août 2007 («*Fintlock*» 2007), au Burkina Faso du 3 au 22 mai 2010, et en février 2013 dans trois provinces de l'est de la Mauritanie. En 2014, les exercices ont eu lieu au Niger entre le 20 février et le 09 mars.

En participant à ces exercices militaires, les pays maghrébins admettent ainsi leur impuissance à organiser et à coordonner leurs efforts pour faire face aux défis sécuritaires. Cependant, ces événements pourraient constituer un sujet de réflexion, voire une base de départ pour un travail coordonné entre les cinq pays maghrébins. Mais, la vision et la définition que chacun fait des menaces divergent selon les intérêts et les ambitions des uns et des autres. L'Algérie, par exemple, met en avant l'implication du GSPC-AQMI dans des opérations de banditisme et de terrorisme au Sahara. Par contre, le Maroc considère le *Front Polisario* basé à Tindouf comme une source d'insécurité dans la zone et essaye de convaincre ses alliés occidentaux de son lien avec les groupes terroristes qui sévissent dans le tampon géographique entre le Maghreb et le Sahel.

Cette divergence dans la vision et dans les intérêts empêche toute unité dans l'appréciation de la menace et de la définition même de l'adversaire. Une telle situation

---

<sup>455</sup> L'objectif affiché de ces exercices annuels est de renforcer les capacités régionales des pays du Maghreb et de la région du Sahel dans la lutte contre le terrorisme de la branche maghrébine d'Al Qaeda (AQMI), ainsi que contre les organisations criminelles et le banditisme transfrontalier.

contribue à empêcher toute entente sur les méthodes employées. Comment lutter aujourd'hui contre les réseaux terroristes et quelle est la réalité de la menace qui règne dans l'arc sahélien?

Tous les pays maghrébins sont concernés par la question terroriste et celle de la criminalité organisée, mais chacun adopte un programme et une stratégie nationale sans coordination avec ses voisins. Cette donne est profitable pour les réseaux criminels qui enrôlent leurs partisans et coordonnent leurs opérations dans l'ensemble des pays de la région. Ils utilisent l'opacité régnante, la porosité des frontières et la désunion des services de sécurité des pays de la zone.

Pourtant, après les mouvements de contestation, les pays du Maghreb ont manifesté un intérêt en faveur d'une coopération sécuritaire plus étroite. Mais la démarche est toujours hésitante et ne se traduit pas encore en mesures générales. En réalité, elle se fonde sur la reconnaissance des objectifs de stabilité et de sécurité qui ne pourront être pleinement atteints sans une coordination sécuritaire collective. Cette volonté de tisser un véritable partenariat dans le domaine sécuritaire a été le sujet de la rencontre des ministres des Affaires étrangères maghrébins à Alger qui s'est tenue le 8 juillet 2012. Cette réunion à laquelle avait assisté l'ensemble des ministres des Affaires étrangères des cinq pays membres de l'Union du Maghreb arabe, ainsi que le secrétaire général de l'organisation, Habib Ben Yahia, a été l'occasion de s'entretenir de la question de la sécurité dans la région. La crise malienne et ses conséquences sur les pays maghrébins ont été au centre des discussions. Le ministre algérien des Affaires étrangères, Mourad Medelci, a rappelé à ses homologues la nécessité d'« *une vision intégrée et coordonnée pour une coopération maghrébine*<sup>456</sup> ». Dans le même sens, le secrétaire général de l'UMA a révélé que « *60 tonnes de cocaïne par an transitent illégalement à travers la région, ce qui exige de nous de faire de la coopération sécuritaire la priorité des pays maghrébins*<sup>457</sup> ». La tenue de cette première rencontre, qui porte exclusivement sur le thème de la sécurité, constitue une prise de conscience de la gravité de la situation et le danger que représentent leurs politiques sécuritaires, non harmonisées sur la sécurité et la stabilité dans la zone.

---

<sup>456</sup> RONDELEUX, Nejma. Sécurité : les chefs de diplomatie de l'Union du Maghreb arabe à Alger sous stress malien. In *Algéria-Watch*, 09/07/2012. Disponible à l'adresse : [http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/geopolitique/stress\\_malien.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/geopolitique/stress_malien.htm).

<sup>457</sup> Ibidem.

En fait, cette rencontre s'est tenue dans un climat difficile à cause de la crise malienne, qui a fait que l'ensemble des pays ont fait acte de présence en oubliant le prétexte des frontières qui a été avancé par l'Algérie pour écarter le Maroc de certaines initiatives. A titre d'exemple, concernant l'organisation de la Coordination de Tamanrasset créée en septembre 2009, (dont les membres sont, l'Algérie, le Mali, le Niger, le Tchad et la Mauritanie) Alger avait expliqué pour écarter le royaume chérifien que celui-ci était dépourvu de frontières avec la région du Sahel. Mais, les conséquences combinées de la révolution libyenne et la gravité de la situation au Mali ont contraint l'ensemble des pays maghrébins à se retrouver pour débattre de la question. La timide coordination des capacités en matière de sécurité contraint les pays nord africains à revoir leurs priorités nationales et les oblige à se repositionner au sein de cet espace en vertu des conseils et des offres des puissances européennes et américaines.

Dans la zone méditerranéenne, la multiplication des initiatives n'apporte rien aux pays maghrébins en termes de sécurité et de stabilité. Au contraire, un foisonnement d'initiatives et d'institutions éloigne la perspective de la création d'une vraie structure sécuritaire maghrébine. La politique européenne de voisinage est fondée sur les intérêts de l'Europe, de sorte qu'il n'existe pas de sécurité méditerranéenne, ni maghrébine. Les maghrébins doivent comprendre que la participation à des initiatives proposées par des acteurs étrangers n'assure pas la sécurité de la zone. Ces initiatives produisent même parfois des divisions sécuritaires de part et d'autre de la Méditerranée. Il en est ainsi de la rivalité entre acteurs extérieurs (Union européenne, Etats-Unis, France) dans leurs offres d'assistance dans ce domaine. Ce qui contribue également à diviser les Etats de la région. Les offres de ces dernières sont avant tout fondées sur leurs intérêts.

Devant cette situation, la sécurité au Maghreb reste un champ difficile à défricher. Les Etats sont prisonniers de leurs petits calculs politiques qui empêchent toute harmonisation dans ce domaine.

Les Européens et les Américains sont conscients que leur sécurité et la protection de leurs intérêts se jouent autour de la méditerranée. De ce fait, ils ont tout intérêt à participer à la sécurité des pays maghrébin, et à d'inciter ces derniers à surmonter leurs divergences.

## **SECTION II : LE MAGHREB SECURISE : UN OBJECTIF COMMUN AUX AMERICAINS ET AUX EUROPEENS**

Le Maghreb est un espace convoité et courtisé par toutes les grandes puissances et surtout celles qui sont dotées d'une présence militaire en Méditerranée tels que les Etats-Unis, la Russie et certains pays européens, mais aussi la Chine, et l'Inde. Cette aire géographique revêt un grand intérêt pour les richesses de son sous-sol, mais également par sa place stratégique en Afrique et dans le monde arabe. Dans cette zone, se joue la sécurité en Afrique, en Europe et en Asie, ainsi que celle internationale. C'est un jeu complexe d'influences et de pressions autour des rapports avec le Maghreb.

Depuis les attentats du 11 septembre, les Etats-Unis d'Amérique ont renforcé leurs relations avec les pays maghrébins, mais les liens entre le Maghreb et l'UE restent étroits, principalement pour des raisons géographiques et historiques. Outre les coopérations commerciales, économiques, financières et culturelles, l'UE et le Maghreb collaborent aussi dans le domaine de la défense et de la sécurité. L'objectif consistant à faire de la Méditerranée un espace de paix et de prospérité partagée, est promu au rang d'intérêt commun et d'enjeu essentiel pour la région. C'est ce qui témoigne de l'importance de la question de la sécurité et de la stabilité du Maghreb dans ses relations avec l'Europe (Paragraphe I), mais aussi du diagnostic du dialogue « 5+5 » en tant que forme originale de coopération entre les pays du Maghreb et l'Europe Occidentale (Paragraphe II).

### **PARAGRAPHE I : LA SECURITE AU CŒUR DES RELATIONS EURO-MAGHREBINES**

La question de la sécurité au Maghreb est un sujet qui préoccupe les européens. Cette aire proche géographiquement, inquiète du fait de l'instabilité et des tensions qui la caractérisent. Pour l'Europe, le Maghreb est la source de tous les périls tant pour sa stabilité que pour sa sécurité. Elle craint, notamment, un exode massif de populations venues de la rive sud ainsi que la montée du terrorisme.

Cependant, elle a besoin d'un rapprochement avec le Maghreb pour des raisons économiques et sécuritaires. Dans une attitude contradictoire, elle affiche un grand intérêt

pour les pays de cette zone tout en les percevant comme une source de menaces. C'est, sans doute, cette contradiction qui persiste encore aujourd'hui, malgré une certaine évolution qui est à l'origine de beaucoup de difficultés dans la mise en œuvre d'un véritable partenariat entre l'Europe et le Maghreb. En dépit de cette réalité, le proche voisinage impose à l'Europe une grande responsabilité afin de jouer un rôle important dans la sécurité et la stabilité du Maghreb. Son engagement se traduit dans des démarches partenariales au sens large (A), mais aussi par des initiatives dans un cadre plus restreint (B).

### ***A - UNE APPROCHE DE LA SÉCURITÉ VIA LE PARTENARIAT***

Les relations entre le Maghreb et l'Europe reflètent la logique de l'histoire, de la géographie et des intérêts. Il convient de rappeler que les liens économiques avec le continent européen remontent à l'époque romaine.

La pénétration européenne au Maghreb a jeté les bases de la modernisation économique de l'Afrique du Nord qui, depuis, est arrimée à l'Europe par des liens privilégiés, notamment avec la France dont l'impact culturel est toujours présent. Le Maghreb compte ainsi une population francophone très importante. La proximité géographique est, par ailleurs, un facteur indéniable qui explique les rapports particuliers entre les pays de cette zone et l'Europe, quatorze kilomètres à peine les séparent<sup>458</sup>. Les migrations humaines et les échanges en tout genre ont tissé des liens économiques et culturels durables entre les deux rives de la Méditerranée. Comme le déclarait Dominique De Villepin : « *l'Europe, le Maghreb et l'Afrique partagent un héritage commun nourri par une longue histoire commune et par des échanges humains et commerciaux intenses, forts des cinq millions de ressortissants d'Afrique et du Maghreb qui vivent en Europe* »<sup>459</sup>. Actuellement, l'Europe est le principal partenaire économique du Maghreb ; elle est le premier fournisseur et le premier client. Mais la proximité et les liens étroits ne peuvent dissimuler une autre réalité, qui est le décalage entre les deux rives.

---

<sup>458</sup> La frontière entre l'Espagne et le Maroc est courte. Les enclaves de Ceuta et Melilla, toutes deux sur la côte septentrionale du Maroc, constituent les seules frontières terrestres entre l'Afrique et l'Europe.

<sup>459</sup> DE VILLEPIN, Dominique. Conférence au Forum International des Réalités. *L'Europe, le Maghreb et l'Afrique: Pour un nouveau partenariat global*. (Tunis 29 avril 2010), consultable sur le lien : [http://www.dominiquedevillepin.fr/wp\\_tests/113](http://www.dominiquedevillepin.fr/wp_tests/113)

Les intérêts économiques de l'Europe au Maghreb sont considérables. Cet espace est, en effet, doté de grandes potentialités, minières, énergétiques, maritimes et agricoles, sans oublier l'opportunité d'un marché de plus de 70 millions de consommateurs. Pour le Maghreb, l'Europe, forte de son marché et de son niveau de vie élevé, est un client de tout premier plan et un débouché aux exportations de matières premières ou transformées. Elle constitue un allié de taille, elle fournit des équipements et finance des projets de développement. Les échanges économiques se caractérisent par la prépondérance des exportations vers l'Europe et la primauté des importations en provenance de ce continent. Cette relation privilégiée s'est mise en place au détriment de l'axe inter-Maghreb dont la part des échanges est estimé à 3 %.

Préoccupée par les enjeux sécuritaires existant sur sa frontière sud, l'UE a initié plusieurs cadres de coopération non seulement avec le Maghreb, mais également dans un cadre plus large avec la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et le Partenariat euro-méditerranéen. Les rouages de la PESD relèvent d'une politique unilatérale de l'UE, tandis que le Processus de Barcelone est une vision commune pour un cadre de partenariat entre membres égaux. Ces initiatives ne sont qu'une partie d'une chaîne de propositions dont la Politique européenne de voisinage (PEV), destinée à corriger les insuffisances du Processus constatées à partir de 2004, et tout dernièrement avec l'appui de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

L'objectif de la PESD défini par le Conseil européen en décembre 2003 à travers sa Stratégie européenne de sécurité, s'articule autour de trois points : « *faire face aux menaces* », « *construire la sécurité dans le voisinage de l'UE* » et « *régler le conflit israélo-arabe* ». Dans ce cadre et au même titre que les autres pays partenaires, les pays du Maghreb sont invités à suivre les réunions du Comité Politique et de Sécurité (COPS). Il est prévu, conformément aux conclusions de la Conférence de Valence en 2002, qu'ils participent à l'« *instauration d'un véritable dialogue sur les questions politiques et de sécurité, y compris la PESD* »<sup>460</sup>.

Cette initiative avait pour but d'inciter les partenaires de l'Union Européenne dans la zone méditerranéenne, à se familiariser avec cette vision en vue de les associer ultérieurement à des activités relevant de la PESD au niveau régional, sous régional et national. Mais, en

---

<sup>460</sup> Vème conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires Etrangères (Valence les 22 et 23/4/2002), *Conclusions de la Présidence*, Ed no 42 FR (13/5/2002), p. 7, 17. PDF.

dépit de l'importance de l'initiative, les pays de la rive sud de la Méditerranée (pays du Maghreb) ont manifesté des doutes vis-à-vis de la PESD, dont la vocation est d'intervenir à l'extérieur des frontières européennes. Elle a d'abord été perçue comme un instrument d'ingérence à laquelle les maghrébins sont sensibles.

Afin de rassurer ses voisins de sa bonne foi, l'UE souhaite infléchir cette perception. Elle a privilégié une coopération militaire avancée, basée sur notamment le domaine technique et tactique, un domaine qui éloigne les partenaires de la politique. La situation sécuritaire au Maghreb inquiète l'Europe. Les menaces apparentes des mouvements terroristes contre les étrangers renforcent l'intensité de ces craintes. L'Union Européenne (UE), qui n'est pas parvenue à avoir ses propres mécanismes sécuritaires, cherche à garder un lien étroit avec ses voisins sud de la Méditerranée. Ainsi, en septembre 2007, au Portugal (Evora), les ministres de la Défense du Maghreb et de l'UE se sont rencontrés pour élaborer une vision commune répondant à ce souci. L'Europe cherche à convaincre les pays du Sud à adhérer à sa politique européenne de sécurité et de défense, mais la méfiance des pays maghrébins vis-à-vis des objectifs de cette démarche à long terme, demande une clarification afin d'instaurer un climat de confiance. Cette méfiance affichée par les pays du sud et le souci de la sécurité de ses frontières ont conduit au lancement d'une initiative commune et plus égalitaire baptisée « *Le processus de Barcelone* ».

Le Processus de Barcelone, initié en 1995, a été considéré comme un encadrement sécuritaire. Il comporte trois volets de coopération : politique et sécuritaire, économique et financière, sociale et culturelle. Ce partenariat est original. Lancé par l'UE, il proposait aux pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM) un véritable partenariat, fondé sur le principe de l'égalité de tous les membres, pour atteindre la paix et la stabilité en Méditerranée. Il envisageait la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010. La promotion de la sécurité et de la stabilité au sein de la zone semble être un facteur expliquant la volonté de l'Union Européenne et de ses partenaires méditerranéens, d'encourager l'intégration régionale. Louis Le Penec, estime à ce sujet, que « *la mission que doit s'assigner l'Union est désormais de promouvoir la conduite d'actions communes aux pays tiers méditerranéens, afin de donner corps, sur la rive sud de la Méditerranée, à un projet d'intégration régionale d'une*

*ampleur comparable à celle construite pas à pas en Europe* »<sup>461</sup>. L'initiative visait la construction d'un cadre plus large pour un dialogue renforcé et une coopération globale. Cette approche dédiée au bassin méditerranéen était une tentative de créer un climat de sécurité et de paix dans l'ensemble de la zone.

Parmi les objectifs dessinés par l'agenda de la première conférence des ministres des Affaires étrangères à Barcelone le 28 novembre 1995, figurent la stabilité interne et externe. L'accent a également été mis sur le renforcement de la coopération multilatérale pour combattre le terrorisme, lutter contre la criminalité organisée, et combattre le trafic de drogues... . C'est dans le souci de réaliser un avancement dans ce domaine, que les ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens ont abordé dès la réunion de Malte, en 1997, le projet d'une charte pour la paix et la stabilité en région méditerranéenne. Selon Joelle Le Morzellec, « *cette charte ne sera qu'un document politique, non contraignant juridiquement [...] Les Etats partenaires n'étaient pas prêts à accepter un texte juridiquement obligatoire* »<sup>462</sup>.

En effet, le processus de Barcelone malgré son importance, n'a pas donné les résultats escomptés. Suite à cet échec, la France a lancé l'idée d'une « *Union pour la méditerranée en 2007* ». Selon Denis Bauchard, le Président français « *a présenté son projet comme une « rupture », « une expérience originale et unique » qui serait l'œuvre de « notre génération* »<sup>463</sup>. Une initiative mort-née selon Selim Ben Abdesslem Selim<sup>464</sup> qui soutenait que « *les insuffisances structurelles et l'ambiguïté des objectifs de l'UpM interrogent sa propre raison d'être. Union mort-née, l'UpM est aujourd'hui une coquille vide incapable d'impulser une quelconque dynamique. La nécessité de repenser les fondamentaux de la coopération entre le Nord et le Sud du bassin méditerranéen suppose une refonte de l'UpM en*

---

<sup>461</sup> LE PENSEC, Louis. *Le partenariat Euro-méditerranéen le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives*. Sous la direction de Filali OSMAN et Christina PHIIP, Edition Bruylant, Bruxelles, 2003, p. 3.

<sup>462</sup> LE MORZELLEC, Joelle. *Le partenariat Euro-méditerranéen : la consolidation d'une zone de paix et de stabilité* », « *Le partenariat Euro-méditerranéen le Processus de Barcelone : nouvelles perspectives*. Op.cit. p. 69.

<sup>463</sup> BAUCHARD, Denis. L'Union pour la Méditerranée : un défi européen. *Politique étrangère* 1/2008 (Printemps), pp. 51-64.

<sup>464</sup> Député et avocat tunisien.

*faveur d'un projet intégrateur fondé notamment sur une dimension politique assumée »<sup>465</sup>. Cette réalité correspond à la situation de cette zone qui est en transformation. A cet égard, l'objectif affirmé doit être celui d'une sécurité durable profitable à toutes les parties prenantes. Mais « [...] ce choix n'est pas en quelque sorte « automatique » ; il suppose une volonté politique en particulier de la partie forte, c'est-à-dire de l'Union européenne. Et c'est bien là le problème »<sup>466</sup>.*

En Europe on associe souvent l'image de l'Afrique du nord au tourisme et l'immigration clandestine. Beaucoup d'européens ont déjà suivi des reportages à la télévision, ou ont déjà passé des vacances dans les pays du Maghreb. Ils ont également été exposés aux images des migrants d'Afrique du nord ou de l'Afrique subsaharienne qui tentent de rejoindre l'Europe par tous les moyens. Plus récemment, la peur du terrorisme a aussi émergé comme un prisme à travers lequel la région est perçue. Et l'impression dominante est celle de sociétés pauvres d'où peuvent provenir de nombreux périls.

Avec le *“Printemps Arabe”*, cette situation a évolué. Les européens ont découvert une autre image du Maghreb. Des sociétés en quête de liberté où les réseaux sociaux jouent un rôle très important. Une jeunesse polyglotte qui a porté le flambeau malgré la répression. Pour la première fois, les nord africains donnent une image différente des images diffusées souvent sur les télévisions Occidentales. Des vagues de manifestants, hommes, femmes et jeunes avec les mêmes aspirations que les européens. La presse européenne a suivi les développements politiques avec enthousiasme. Des peuples se libéraient ainsi des dictateurs, longtemps soutenus par les pays européens. La population a su distinguer, à travers les médias occidentaux, entre l'islam politique et le terrorisme, ce qui n'a pas été toujours le cas dans la pensée collective européenne.

Pour ses frontières sud, l'Europe doit faire face à une situation complexe. D'un côté un Maghreb qui représente des menaces (instabilité politique, immigration, terrorisme), et de l'autre, une zone qui offre de grandes opportunités (marchés nord africains, capital humain). Depuis 1995, l'Europe essaye de construire de bonnes relations multilatérales à travers le

---

<sup>465</sup> Ben Abdeslam, le Monde.fr, 16 /05/2012.

<sup>466</sup> RAVENEL, Bernard. *Vers une sécurité commune en Méditerranée? Démilitariser le concept de sécurité*. Les études de Damoclès, Lyon, 1<sup>ère</sup> édition, 2000, p. 3.

processus de Barcelone et l'Union pour la Méditerranée. Mais pour évoquer l'engagement de l'UE pour la sécurité et la stabilité au Maghreb ou la politique européenne de voisinage ou encore la politique étrangère multilatérale, il faut d'abord souligner qu'il y a eu un échec collectif du côté européen sur la coopération avec le Maghreb à propos de cette dimension. En effet, la question est essentielle dans le cadre d'une politique globale destinée à contribuer à la sécurité et à la stabilité dans le voisinage européen. Dans les méandres institutionnels et politiques de l'espace euro-méditerranéen, c'est la lisibilité et la cohérence de l'action de l'Union qui sont en cause. La multiplicité des initiatives européennes (politique de voisinage, politique européenne de sécurité et de défense, processus de Barcelone puis UpM, Dialogue « 5+5 », Dialogue de l'OTAN, accords bilatéraux et multilatéraux) est source de complexité et d'interférences qui remettent en cause l'efficacité et la visibilité de l'Europe.

Il est indispensable que l'Union Européenne fasse une évaluation afin de clarifier ces différentes approches, et qu'elle réserve à la zone du Maghreb une place spéciale dans son agenda politique. L'Europe doit accompagner les pays maghrébins dans cette période de transition. Du fait de son poids économique, et politique, elle dispose d'une force diplomatique de proposition. A l'avenir, c'est la sécurité durable du Maghreb qui en dépend, celle de l'Europe également. Pour Bernard Ravenel, *« c'est dans cette région qu'il faut construire des ponts - et non des murs - entre économies très différentes tant dans leurs structures que dans leurs niveaux de revenu ; entre systèmes politiques différents entre eux-y compris sur la rive sud elle-même »*<sup>467</sup>.

Il est difficile de qualifier ou de clarifier dans quel cadre cette politique est classée. Le discours européen insiste sur un consensus qui dépasse les frontières, sur l'idée que la stabilité ne peut être préservée qu'à travers la démocratie et la prospérité économique. De manière paradoxale, c'est dans cette optique qu'ont été lancés le processus de Barcelone et l'Union pour la Méditerranée, mais le décalage, entre les discours et la réalité, était flagrant.

Après la vague de contestations et le changement qui a surpris l'Europe, les décideurs politiques dans les pays occidentaux reviennent à cette idée que les régimes autoritaires ne peuvent être des garants de stabilité dans le long terme. Jusqu'ici, quelques pays - dont la

---

<sup>467</sup> RAVENEL, Bernard. *Vers une sécurité commune en Méditerranée, démanteler le concept de sécurité*. Op.cit. p. 63.

France- pensaient que cette stabilité pouvait être préservée en soutenant les régimes autoritaires du Sud de la Méditerranée. Il est vrai que Mouammar Kadhafi, Zein el Abidine Ben Ali, Hosni Moubarak, ou même Bouteflika et le Roi Mohammed VI, étaient avant tout perçus comme des remparts contre l'islamisme et des digues face aux phénomènes migratoires. Cet aspect a influencé les politiques internationales envers les pays de la zone. Il y a aussi le fait que les anciennes puissances coloniales avaient tendance à considérer la région comme leur arrière-cour et à maintenir des relations sur des bases uniquement bilatérales. L'histoire leur a donné tort.

Avec l'échec de la coopération multilatérale, l'Europe a montré ses limites. Elle est incapable de s'engager en bloc pour soutenir ses voisins du sud dans le domaine sécuritaire car les « [...] *incohérences des pays membres de l'UE vont se révéler être des freins majeurs à la volonté de développer le partenariat avec le Sud [...]* »<sup>468</sup>. Par contre, les relations bilatérales entre pays, en matière de défense et de sécurité, restent très actives. Elles sont souvent utilisées par les pays du Sud comme élément de propagande. En plus, cette coopération étroite dans un domaine sensible, renforce les liens de la confiance qui pourraient s'étendre à d'autres domaines. Selon Eduard Soler, il est possible « [d] *identifier cinq aspects dans lesquels, malheureusement, il n'y a pas eu d'avancées significatives ces dernières années. Le premier est qu'il continue d'y avoir de grandes difficultés pour avancer dans les thèmes de sécurité dans le cadre du Processus de Barcelone. Des projets congelés comme la Lettre de paix et de sécurité en méditerranée continuent à être vus comme impossibles dans le contexte actuel. C'est pour cela qu'il fut décidé d'agir de manière bilatérale et d'appuyer ces Etats qui, comme le Maroc, désirent coopérer dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD)* »<sup>469</sup>.

Par ailleurs, cette coopération bilatérale pourrait être un obstacle à une coopération plus large profitable à tous les pays maghrébins. Elle encourage les pays membres de l'UMA

---

<sup>468</sup> MEBTOUL, A. Le Maghreb dans son environnement régional et international (*La coopération Europe/Maghreb face aux mutations géostratégiques mondiales*), consultable sur le Site Internet : [ifri.org](http://ifri.org)

<sup>469</sup> SOLER I LECHA, Eduard. Le processus de barcelone et la politique européenne de voisinage: de Tampere à Lisbonne », « VIème Séminaire International sur la Sécurité et la Défense en Méditerranée. Sécurité humaine. Organisée par le Ministère de Défense espagnol et le Programme Méditerranée de la Fondation CIDOB les jours 5 et 6 de novembre 2007. Disponible sur le site, [www.cidob.org](http://www.cidob.org).

dans leurs politiques individuelles, qui empêchent l'intégration maghrébine. Ainsi, la France entretient des relations de très bonne qualité avec de nombreux pays du Maghreb et du *Machrek*. Le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, le Liban et la Jordanie sont des partenaires privilégiés anciens. La Mauritanie fait l'objet d'une coopération rénovée ainsi que la Libye post-Kadhafi et l'Algérie.

Les pays du Maghreb comptent beaucoup sur cette coopération bilatérale pour maintenir leurs armées en bon état. Les activités menées dans le cadre de ces relations ont plusieurs formes, des actions d'entraînement communes, mais aussi des formations de mis en formes. L'organisation de ses formations est pilotée par des commissions mixtes qui permettent aux partenaires d'échanger et de préciser ensemble les priorités de chaque participant. Mais aussi cet échange est une occasion de publicité pour les pays occidentaux, afin de vendre des armes à des pays qui affectent beaucoup de moyens pour le domaine sécuritaire. En matière d'entraînement et pour la seule coopération française, on peut citer les exercices annuels suivants : avec le Maroc, « *Chébec*<sup>470</sup> »; avec l'Algérie « *Rais Hamidou*<sup>471</sup> » ; avec la Tunisie, « *Amitiés* » ; avec l'Égypte « *Cléopâtre* » etc. D'autres nations participent parfois à ces initiatives. Depuis l'année 2000, des exercices sont organisés entre la marine française et les forces armées des pays partenaires dans le domaine de la sauvegarde maritime. Il vise à renforcer la coopération opérationnelle, il permet aussi aux services concernés de s'adopter à travailler ensemble en cas de catastrophe, et de faciliter le transfert de données afin de mener des opérations conjointes plus efficacement.

En fait, les divergences entre les pays de l'UE, qui se manifestent dans des déclarations parfois peu cohérentes, reflètent un climat malsain dans la vision collective européenne. A ce sujet, Stéphanie Darbot-Trupiano estime que « *la situation est loin d'être homogène essentiellement entre les membres fondateurs de l'UE et les nouveaux adhérents*<sup>472</sup> ». L'absence d'une intégration maghrébine constitue un autre handicap, en

---

<sup>470</sup> Le chébec ou chebek est un petit bateau méditerranéen. D'origine hispano-arabe, il sert pour le commerce ou la guerre. Très fin, il navigue à la voile et à l'aviron.

<sup>471</sup> Raïs Hamidou, est une commune de la wilaya d'Alger, située dans la banlieue Nord-Ouest.

<sup>472</sup> DARBOT-TRUPIANO, Stéphanie. Le Partenariat euro-méditerranéen : une tentative d'intégration maladroite. *L'Espace Politique* [En ligne], 2 | 2007-2, mis en ligne le 03 août 2007. [Consulté le 26 juin 2013]. URL : <http://espacepolitique.revues.org/844>.

particulier, dans un domaine aussi sensible que celui de la sécurité et de la stabilité. Pour les maghrébins, la position européenne est ambiguë et ne cherche que des bénéfices à travers ses propositions destinées à la rive sud de la méditerranée. En effet, alors que l'Union européenne accorde un statut avancé au Maroc, la Tunisie envisage aussi, depuis Ben Ali, de suivre le cheminement identique dans son partenariat avec l'UE. L'Algérie pourrait aller dans le même sens.

Il est utile de s'interroger sur la diversification des modèles de partenariat que propose l'UE. En réalité, ce type de coopération désoriente et décourage les maghrébins, compte tenu des contradictions. On comprend mal, en effet, l'attitude de l'Europe et surtout de la France, de consacrer si peu d'intérêt à des pays ayant fait preuve de fidélité à son égard durant les moments les plus difficiles de son histoire contemporaine (ceux connus lors du second conflit mondial). Il est évident que l'Europe, par cette politique, affaiblit les chances d'une intégration maghrébine. En effet, l'UE endosse une grande responsabilité politique et morale en vers les pays du Maghreb du fait d'une réalité géographique, historique et économique qui l'attache au pays nord-africain. Elle doit s'engager afin d'apporter une contribution substantielle car elle est concernée par la situation sécuritaire dans cette zone. Entre l'Europe et les pays maghrébins la coopération existe déjà dans le domaine sécuritaire, mais il convient de travailler sans relâche à la renforcer et l'adopter aux menaces émergentes. Pour des raisons géostratégiques cette coopération doit intégrer désormais la dimension Maghreb-sahélienne élargie.

Le changement en cours au Maghreb doit être une occasion pour une nouvelle approche. Les maghrébins et leurs partenaires européens doivent tirer les leçons des tentatives précédentes, car la sécurité au Maghreb mérite une vision plus large. Ses plus récentes évolutions (mutation du terrorisme, trafic de drogue.....) doivent inciter tous les acteurs – locaux, régionaux et internationaux – à prendre en considération cette réalité. Il reste à trouver une solution multilatérale bénéfique pour les deux parties. Pour cela, des stratégies d'intégration beaucoup plus volontaires devront être favorisées.

Les ministres européens des Affaires étrangères ont souligné à Bruxelles le 31/01/2013, l'importance d'une coopération étroite avec les pays du Maghreb en matière de sécurité. Ils ont noté que les derniers événements survenus dans la région sahélo-saharienne

(crise du Mali) mettaient en évidence la gravité de la menace terroriste qui pèse sur cette région, l'Europe et le Maghreb. Durant ce conseil, les Ministres avaient adopté des conclusions visant à favoriser une coopération étroite avec les pays du Maghreb en la matière. Il ressort de ces conclusions, qu' : « *Au vu des derniers événements dans la région du Sahara/Sahel, qui mettent en évidence la gravité de la menace terroriste contre cette région, l'Europe et le Maghreb, le Conseil accueille favorablement les propositions de la communication concernant la coopération en matière de sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme et la surveillance des frontières, et demande à la Haute Représentante et à la Commission d'œuvrer, en coopération avec le coordinateur européen pour la lutte contre le terrorisme, en vue de leur réalisation afin de renforcer l'engagement avec les pays de la région* »<sup>473</sup>. Les ministres européens ont invité, à cet égard, la Haute Représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que la Commission Européenne, à œuvrer, en coopération avec le coordinateur européen pour la lutte contre le terrorisme, pour le renforcement de la coopération avec les pays maghrébins dans ce domaine, afin que les objectifs fixés par l'UE dans sa stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel soient atteints.

Les échecs répétés sont une preuve qu'une coopération multilatérale large n'est plus possible. Pour dépasser les difficultés, il fallait privilégier la collaboration d'un petit nombre d'acteurs pour respecter des procédures réellement partenariales et se focaliser sur des actions concrètes, directement effectives. C'est dans cette optique qu'est née, en 2004, la démarche de la coopération « *défense et sécurité* » dans le format « 5+5 ».

### ***B - LE DIALOGUE « 5+5 »***

Le dialogue « 5+5 » signifie un cadre de concertation pour la paix et la sécurité entre cinq pays du Maghreb (l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie, la Libye) et cinq pays de l'Europe méridionale (la France, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, Malte). L'initiative se limite à l'espace de la Méditerranée occidentale, afin d'évacuer les tensions liées au conflit israélo-palestinien, et les rapports tendus entre la Turquie et la Grèce, qui ont handicapé le Processus de Barcelone. Selon Michel Roche, « *le 5+5 s'est imposé dans le paysage multilatéral entre 1990 et 2010 comme un instrument au service du rapprochement entre les*

---

<sup>473</sup> UNION EUROPEENNE, 3218 ème session du Conseil Affaires Etrangères, Bruxelles, 31 janvier 2013, PDF.

*pays de la méditerranée occidentale* »<sup>474</sup>. Cette initiative est la reconnaissance de l'impuissance de l'Union Européenne, à mettre en œuvre sa politique de voisinage et à faire de la méditerranée une zone de paix, de sécurité et de stabilité.<sup>475</sup>

Toutes les initiatives lancées par l'Europe n'ont pas changé les caractéristiques des sociétés maghrébines. Le niveau de pauvreté dans la région reste toujours inquiétant, et les indicateurs de développement humain (IDH) sont assez faibles. Les transferts de devises importants en provenance des travailleurs émigrés en Europe n'ont pas modifié le quotidien difficile des milliers de familles dans les pays de la région. Pour les populations locales, un partenariat avec les pays occidentaux ne doit pas seulement être un forum de discussion, mais également un cadre pour un travail fructueux afin d'aider leurs pays à sortir du sous-développement économique et des problèmes sécuritaires.

La vision européenne d'une Méditerranée havre de paix et de stabilité est loin d'être réalisée. Tous les projets lancés en la matière ont échoué et face à cette réalité, les cinq pays de l'Europe occidentale ont engagé une initiative plus raisonnable. Le dialogue en Méditerranée occidentale (5+5) a été institué en 1990 à Rome. La Déclaration constitutive comporte trois volets complémentaires : un volet politique, un volet économique et un volet socioculturel. L'objectif de cette structure est d'intensifier la concertation entre les pays membres afin de promouvoir la coopération régionale, renforcer le dialogue politique et réaliser un consensus sur les approches envisageables liées aux questions et problématiques d'intérêt commun. Elle met l'accent sur la nécessité d'un traitement globale de la dimension de la sécurité en Méditerranée. Cet engagement politique est né du sentiment de l'échec des initiatives précédentes et de l'appartenance géographique des deux parties de cette zone. Une situation expliquée par Arturo M.L. Parisi qui considère qu' « *il est certain que dans l'interdépendance contemporaine, la proximité géographique confère aux acteurs de nouvelles responsabilités politiques* »<sup>476</sup>.

---

<sup>474</sup> ROCHE, Michel. *Le 5+5 : le cadre diplomatique de l'initiative* », in « *le5+5 face aux défis du réveil arabe* », dir, Jean-François Coustillière, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 9.

<sup>475</sup> DARBOT-TRUPIANO, Stéphanie. *Le Partenariat euro-méditerranéen : une tentative d'intégration maladroite* », op.cit

<sup>476</sup> M.L. PARISI, Arturo. *Le 5+5 face aux défis du réveil arabe, une occasion à saisir* », in « *Le 5+5 face aux défis du réveil arabe* », op.cit., p. 8.

A l'issue des deux premières réunions ministérielles tenues à Rome en 1990 et Alger en 1991, les pays membres ont convenu d'un programme de travail ambitieux, couvrant particulièrement les questions politiques et sécuritaires. Ils ont précisément mis l'accent sur les questions de migration, qui sont un dossier épineux pour les deux parties, et les échanges commerciaux Sud-Sud et Nord-Sud. La de la promotion des investissements a fait l'objet d'un traitement particulier car elle conditionne le développement d'une économie maghrébine en difficulté. Des groupes d'experts dans divers secteurs ont été formés. Mais cet enthousiasme et cette activité ont été rapidement affectés par l'affaire de Lockerbie qui a mis en exergue le désaccord entre les deux parties sur la question. Pourtant, cette épreuve aurait pu être l'objet d'un travail commun dans le cadre du « dialogue 5+5 ». Les évolutions de cette affaire ont eu des effets négatifs non seulement sur les relations entre les partenaires, mais dans toute la région. Ils ont provoqué le gel du dialogue pendant dix ans. En 2001, le Portugal avait pris l'initiative de relancer le dialogue et d'abriter une conférence des Ministres des affaires étrangères, ce qui a été favorablement accueilli par tous les pays partenaires. La déclaration issue de cette conférence avait souligné l'importance du « dialogue 5+5 » en tant qu'enceinte de concertation entre le Maghreb et l'Europe méridionale et avait réaffirmé l'attachement des pays membres à ce dialogue et leur engagement commun à le réactiver.

Le dialogue 5+5, a une particularité du fait qu'il constitue un groupe géographique homogène. Il rassemble les cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe avec leurs voisins de la rive nord de la Méditerranée occidentale. Pleinement convaincus que cette démarche est une étape nécessaire pour servir de base à un travail plus large, les Etats membres ont affiché une grande détermination à promouvoir le dialogue « 5+5 ». Ils sont conscients que cette démarche va contribuer au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la zone. Arturo M.L. Parisi confirme à ce sujet que « *celui qui regarde plus loin, sait que tendre la main à la rive sud, c'est investir dans l'avenir et la sécurité de tous* »<sup>477</sup>. Et pour atteindre cet objectif, ils doivent soutenir le processus d'intégration entre les pays du Maghreb et l'approfondissement continu des relations entre l'Union du Maghreb Arabe et l'Union Européenne fondées sur une vision partagée dans un cadre de solidarité.

---

<sup>477</sup> M.L. PARISI, Arturo. *Le 5+5 face aux défis du réveil arabe, une occasion à saisir* », in « *Le 5+5 face aux défis du réveil arabe*. op.cit, p. 7.

Pour les pays du Maghreb en particulier, la mise en place d'une coopération efficace implique nécessairement la promotion dans des projets concrets conçus au plus près des besoins et des moyens de chacun. Mais tout doit se dérouler dans un cadre souple, non contraignant et respectueux du principe de la parité et d'équilibre des relations. Les pays de l'Europe Occidentale doivent comprendre que le développement des pays du Maghreb est un gage pour la sécurité et la stabilité de toute la zone.

L'initiative du dialogue « 5+5 », insiste aussi sur le développement d'un dialogue entre les différentes cultures. En fait, l'échange humain entre les deux rives doit servir à la diffusion de la tolérance et de la compréhension mutuelle. La présence de communautés vice-versa sur les deux rives de la Méditerranée doit contribuer au développement des relations d'amitié et de coopération entre les pays de la région.

Dans le cadre du dialogue « 5+5 », les membres ont ciblé l'aspect sécuritaire. Le sujet d'une coopération spécifique dans le domaine de la sécurité et de la défense a été évoqué en France au cours de l'année 2003. Mais l'officialisation de l'initiative a eu lieu en décembre 2004 à Paris, où a été lancée l'« *Initiative Sécurité et Défense 5+5* ». Une déclaration d'intention et un Plan d'action pour 2005 ont été approuvés par les ministres de la Défense en vue de renforcer la coopération sous régionale dans la lutte contre les défis communs précités (terrorisme, criminalité organisée, migrations clandestines, catastrophes naturelles, etc.). En complémentarité avec les activités des autres départements concernés, cette coopération s'étend de la formation et des échanges d'informations aux exercices communs et, d'une manière générale, à toutes actions ponctuelles adaptées à chaque cas retenu par les partenaires.

En fait, ces objectifs politiques, économiques et sécuritaires, sont les mêmes dans toutes les initiatives, mais là il s'agit de traduire les différentes déclarations sur le terrain. Les européens doivent s'engager plus activement dans les questions de sécurité régionale afin d'encourager davantage l'intégration régionale des pays maghrébins. Compte tenu des menaces déstabilisantes dont l'origine provient des régions avoisinantes, une collaboration plus étroite entre tous les acteurs est pertinente pour lutter contre le terrorisme transnational, le crime organisé et le trafic illicite. Ce qui exige selon José Antonio Alonso une coopération spéciale. Celui-ci affirme à cet égard que : « *à propos de la Méditerranée nous avons besoin*

*de quelque chose de plus concret que la politique européenne de voisinage et, à son tour, quelque chose de plus ouvert que l'Union Méditerranéenne* »<sup>478</sup>. La gravité de la situation nécessite un transfert de technologies, de coopération en matière de renseignement et d'aide au développement. L'initiative du « 5+5 » doit être considérée comme un exemple, pour promouvoir des formes de coopération plus ambitieuses en sécurité et défense entre l'Europe et les pays du Maghreb.

Dans le sillage du dialogue méditerranéen occidental, l'aspect sécuritaire a pris une place importante. Contrairement au volet politique et sécuritaire du processus de Barcelone, les partenaires ont lancé une initiative pacifique pour une coopération sécuritaire. Initié en 2004, le « 5+5 défense, a été adopté comme une réponse à l'échec du volet politico-sécuritaire instauré par le traité de Barcelone, qui selon Denis Bauchard, « *n'a apporté ni la paix, ni la stabilité, ni la prospérité dans la région* »<sup>479</sup>. Pour une action permanente, la rencontre interministérielle est complétée par l'action d'un comité directeur composé de deux responsables des ministères de la Défense de chaque pays, qui se réunissent deux fois par an. Un comité d'experts a été établi, chargé d'organiser des séminaires afin de présenter les différents plans d'action. Les partenaires ont décidé durant le sommet d'Oran en 2005, d'élargir le dialogue aux ministères des Affaires sociales et aux ministères de l'Intérieur. Les domaines d'intérêts partagés dans le cadre de cette initiative englobent, la surveillance et la sécurité maritime, la sûreté aérienne. Mais, dans une vision originale, les partenaires ont voulu marquer les attentions, en élargissant l'action des forces armées à la protection civile, la formation et la recherche. Toutes ces mesures ont pour ambition de perpétuer l'activité du partenariat. Emmanuel Romémont, estime à ce sujet que « *le dialogue 5+5 défense continue en effet de s'imposer comme le seul forum permettant aux pays du Nord d'entretenir avec*

---

<sup>478</sup>ALONSO, José Antonio. Ministre de la Défense d'Espagne, « *VIème Séminaire International sur la Sécurité et la Défense en Méditerranée. Sécurité humaine* », organisée par le Ministère de Défense espagnol et le Programme Méditerranée de la Fondation CIDOB les jours 5 et 6 de novembre 2007. Consultable sur le site, [www.cidob.org](http://www.cidob.org)

<sup>479</sup>BAUCHARD, Denis. L'Union pour la Méditerranée : un défi européen. *Politique étrangère* 1/2008 (Printemps), pp. 51-64.

*ceux du sud un dialogue régulier et transversal sur les enjeux de défense et de sécurité en Méditerranée occidentale* »<sup>480</sup>.

Le choix des domaines d'action révèle une volonté partagée de faire de l'initiative 5+5 défense une coopération pratique, qui donne une réponse à des besoins communs aux deux rives. Toutes les mesures ont été adoptées dans un esprit de transparence et de coresponsabilité, c'est-à-dire, une coopération bidirectionnelle entre des partenaires égaux. Il s'agit d'une condition nécessaire pour la réussite d'une coopération de cette envergure. Les principaux champs de coopération sont établis dans une vision sécuritaire qui concerne le trafic illicite dans tous les domaines. Une lecture du dialogue « 5+5 défense » nous permet de tirer trois primordiaux phares dans le domaine de la défense, il s'agit de:

- Premier point : « *la vigilance maritime* ». La protection du secteur maritime revêt divers enjeux, en raison de son étendu géographique et de son importance pour la vie des pays membres. Cette dimension couvre l'apport de la défense dans la lutte contre le trafic illicite de marchandises ou d'êtres humains, et contre l'immigration clandestine, des vulnérabilités sécuritaires communes aux deux rives.

- Un autre domaine significatif concerne la contribution des forces armées à la protection civile, dans un contexte de demande croissante de sécurité humaine. En fait, face à la carence des moyens de sécurité civile dans certains pays pour faire face à des catastrophes, comme les séismes, les inondations..., les armées des pays membres peuvent apporter un rapide soutien à la population. Emmanuel de Romémont, estime à ce sujet que l'initiative « *5+5 défense dispose, en effet, d'un potentiel pour mettre en œuvre une coopération plus opérationnelle dans des secteurs qui intéressent l'après crise, à savoir, la contribution des forces à la protection civile, la sûreté aérienne, la surveillance et la sécurité maritime, la formation et la recherche* »<sup>481</sup>. Dans des domaines de crises environnementales, par exemple, l'apport des forces armées peut présenter une grande valeur ajoutée.

---

<sup>480</sup> DE ROMÉMONT, Emmanuel. *Quel avenir pour la 5+5 défense* », in « *le 5+5 face aux défis du réveil arabe*. op.cit. p, 20.

<sup>481</sup> DE ROMÉMONT, Emmanuel. *Quel avenir pour la 5+5 défense* », in « *le 5+5 face aux défis du réveil arabe*. Op.cit. p, 20.

- Le secteur aérien fait aussi l'objet d'une attention particulière, du fait de sa sensibilité et de son attractivité pour les groupes terroristes. La première rencontre des Chefs d'Etat-Major des forces aériennes, qui a eu lieu à Alger en juin 2007, a été une occasion de mettre l'accent sur cette question. Le commandant des forces aériennes algériennes, le général-major Abdelkader Lounès, a déclaré, à l'ouverture de cette première réunion du genre, que la rencontre s'inscrivait dans le cadre de *«la consécration de la volonté des ministres de la Défense de jeter les ponts de la coopération entre les deux rives de la partie occidentale de la Méditerranée [...] ce qui explique l'engagement des pays membres de ce groupe à travailler de concert dans les domaines d'intérêt commun en prenant en compte les préoccupations de chaque partenaire de cette initiative en matière de sécurité »*<sup>482</sup>. Dans ce domaine des exercices ont été réalisés, avec « Aire 2007 », qui comprenait une partie « *simulation* » sur sol et une partie « aérienne », en Méditerranée occidentale.

Les domaines de coopération adoptés au sein de l'initiative « 5+5 *défense* » afin de faire de la méditerranée occidentale une zone de paix et de sécurité, expliquent le pragmatisme et le dynamisme sur lesquelles ont misés les partenaires. Ceci contribue à placer cette zone en tête en matière de coopération. En même temps, les pays membres, expriment leur soutien à la stratégie régionale développée par les pays de la région du Sahel. Ils sont conscients que cette zone représente un prolongement naturel de l'espace géographique maghrébin.

Donc, ce soutien vise à construire une région sûre et développée, fondée sur les principes d'appropriation par les pays partenaires, de leur sécurité régionale. Une ambition qui demande des partenariats actifs engagés par les acteurs principaux au sein de stratégies élargies dans cette région. Une réalité qui fait que ce dialogue offre un cadre qui, bien qu'informel, s'avère de plus en plus indispensable pour la sécurité et la stabilité dans cette aire géographique. Il s'avère un puissant vecteur porteur de dynamisme et d'échanges essentiels, que ni le Processus de Barcelone, ni l'Union pour la Méditerranée n'ont pu instaurer à ce jour dans cet espace. Les pays membres devront en conséquence, le conforter dans son approche pragmatique et progressive.

---

<sup>482</sup> Le journal *Algérie*, Alger, le 16 juin 2007. Consultable sur le lien, <http://www.algerie-monde.com>

Le changement de certains gouvernements au Maghreb doit conduire à renforcer l'intérêt porté aux dialogues avec l'UE. Les mouvements de contestations ont été préjudiciables à la situation économique des pays de la région nord-africaine, ce qui nécessite un grand soutien de la part des pays européens. L'engagement de l'UE est indispensable dans cette période difficile, même si son image est entachée aux yeux des peuples maghrébins, qui l'accusent de complicité avec les anciens dictateurs. En effet, la situation économique difficile dans les pays maghrébins et leur besoin d'un appui fort des pays membres de ce dialogue, légitiment à poser la question sur l'efficacité de cette coopération et renvoient à la déclaration de la première rencontre des chefs d'Etats et du dialogue après les changements occasionnés par le Printemps Arabe. Dans cette déclaration les pays membres ont réitéré « *l'importance de l'intégration économique et commerciale, surtout dans le domaine de la protection et de la promotion d'investissements dans la zone de la Méditerranée, qui reste cruciale au développement de l'attractivité de la région* »<sup>483</sup>.

En réalité, au Maghreb le dialogue « 5+5 » est mieux apprécié que les autres initiatives, car il est réputé non contraignant, et plus réel que le dialogue avec un grand nombre d'Etats qui ne partagent pas tous une vision identique de l'importance que mérite le Maghreb. Selon Abdel Kader Ould Mohamed, « *cette dynamique du dialogue 5+5 a, surtout, permis de ressusciter un sentiment de solidarité maghrébine, sur les questions vitales liées notamment à « la lutte contre le terrorisme » ainsi qu'à « la lutte contre l'immigration clandestine* »<sup>484</sup>. De plus, ce dialogue laisse aux partenaires la liberté de s'engager ou non, sans que des conditions même formelles ne soient mises en avant. La coopération est débattue, organisée et conduite en concertation. Ce qui explique l'attachement des pays maghrébins à cette initiative. Selon Rachid El Houdaigui, « *le Maroc apprécie une méthodologie de travail qui met l'accent sur deux éléments de base du dialogue 5+5 : la mise en place de mesures de confiance comme fondement de tout partenariat ; la concertation politique afin de construire une perception commune* »<sup>485</sup>. Les relations dans le cadre 5+5

---

<sup>483</sup> La Déclaration de Malte, Dialogue 5+5 (Méditerranée Occidentale), La Valette, 5-6 octobre, 2012.

<sup>484</sup> OULD MOHAMED, Abdel Kader. *Le dialogue 5+5 vue de la Mauritanie, entre l'illusion géographique et la nécessité stratégique*. In « le 5+5 face aux défis du réveil arabe », op.cit, p105.

<sup>485</sup> EL HOUDAIGUI, Rachid. *La perception marocaine du dialogue 5+5* », in « le 5+5 face aux défis du réveil arabe. Op.cit. p.95.

sont donc plus aisées à reprendre par des dirigeants tenus d'intégrer dans leurs choix la très grande vigilance de leur opinion publique vis-à-vis des options prises par les anciens pouvoirs autoritaires qu'ils ont chassés.

Lors de la première rencontre des pays membres du dialogue 5+5, le 5 octobre 2012 à Malte, après les changements de gouvernement intervenus en Libye, en Tunisie et au Maroc, le président français François Hollande a évoqué « *deux défis* » dans les relations entre les deux rives de la Méditerranée en disant qu'il souhaite « *accompagner la transition démocratique et le développement économique* »<sup>486</sup>. En fait, le développement de la rive sud de la Méditerranée ne peut pas être réalisé sans la croissance nord, les deux vont de pair. Une réalité qui nécessite beaucoup d'efforts et d'engagements, en vue de la concrétisation de ses objectifs. Le dialogue « 5+ 5 » ne doit pas être une organisation comme les autres, surtout que l'attente est grande. Les gouvernements maghrébins ont besoin d'une impulsion rapide pour pouvoir surmonter les difficultés de cette période.

De leur côté, les dirigeants maghrébins sont bien conscients que les européens ont besoin d'être rassurés sur l'état de la démocratie et des libertés acquises après les mouvements de contestation, et sur l'arrivée au pouvoir des islamistes inconnus par leurs partenaires nord méditerranéens. Une réalité qui n'a pas échappé au Président tunisien Moncef Marzouki, qui déclarait lors de la première rencontre des pays membres du « dialogue 5+5 » depuis le « *printemps arabe* », « *pour la première fois, de notre histoire, nous partageons les valeurs de la démocratie [...]* »<sup>487</sup>. Dans le même sens abonde le président Mauritanien, Mohamed ould Abdel Aziz, « *La région a connu des développements politiques qui vont contribuer à la stabiliser [...]* »<sup>488</sup>.

Aujourd'hui, après le changement porté par « *le printemps arabe* », la rive sud de la Méditerranée attend beaucoup du « dialogue 5+5 » dans toutes ses dimensions. Cette initiative restreinte doit être souple pour s'adopter à la nouvelle situation dans le Maghreb. La démocratisation imposée par la population doit être soutenue. Elle semble être une nécessité

---

<sup>486</sup> Le Monde.fr, le 05/10/2012.

<sup>487</sup> L'express, « *Après « le printemps Arabe », les pays du sud rassurent et appellent à la coopération* », le 5/10/2012.

<sup>488</sup> Ibidem

pour l'UE qui cherche à préserver ses intérêts, d'aider les partenaires maghrébins afin d'instaurer un climat de confiance pour un cadre de coopération, qui doit dépasser le cadre technique vers le domaine politique. Une situation qui va garantir son bon fonctionnement après avoir traversé les vagues déchainées du printemps arabe, sans réelle contestation à son égard.

Cependant, cette initiative n'est pas exempte des signes de déficience. En effet, ce qui fait la force du dialogue « 5+5 » fait aussi sa faiblesse. En fait, l'absence d'institutions clairement définies, et de modes de financement appropriés, constituent des points faibles. Il est difficile de concrétiser des projets communs, à travers des accords bilatéraux, bien moins profitables aux pays de la rive sud que cette initiative ne veut le laisser entendre.

Un autre reproche qui peut être fait à cette initiative est le peu d'intérêt accordé à la société civile et aux acteurs locaux et régionaux sur des questions cruciales. Il est plus que nécessaire, aujourd'hui, que ces groupes de pression prennent part aux discussions informelles comme force de proposition. La bonne entente entre les pays de l'initiative est nécessaire pour la recherche de compléments de financement des projets. Les initiatives de coopérations lancées par l'UE pour la sécurité et la stabilité de la Méditerranée n'ont pas donné les objectifs escomptés. Le manque de résultats et de cohérence pose la possibilité d'ajouter de nouveaux espaces, comme par exemple, le partenariat de l'UE avec chacun des Etats maghrébins séparément, ce qui va rajouter plus de difficultés à un schéma déjà complexe. Mario Rino estime à ce sujet que, « [...] *la dimension stratégique de la Méditerranée a mis en relief les difficultés pour atteindre des plates-formes partagées qui permettent d'établir une architecture de sécurité commune due à la complexité et à la multiplicité des dynamiques sous-régionales. Il en résulte que la Méditerranée dans son ensemble est loin de se libérer des anciennes divisions et tensions* »<sup>489</sup>. La multiplication des espaces de discussion (Processus de Barcelone, Dialogue méditerranéen, Dialogue 5+5, Dialogue de l'OSCE, Plan bleu pour l'environnement et Plan d'action pour la Méditerranée), est un signe fort de l'intérêt géopolitique accordé à la zone méditerranéenne. Toutes les

---

<sup>489</sup>RINO, Mario. Me Admiral. Président du 5+5, Ministère de la Défense de l'Italie, « *Coopération dans les pays de la Méditerranée occidentale : L'Initiative 5+5 de défense* » *VIème Séminaire International sur la Sécurité et la Défense en Méditerranée. Sécurité humaine* », op.cit. p, 37

grandes puissances, tant Washington que Moscou cherchent à renforcer leurs liens avec les pays de la rive sud. La participation de deux navires de la Flotte russe de la Mer noire à l'opération Active Endeavour en Méditerranée,<sup>490</sup> ainsi que la participation plus que symbolique de Gazprom dans la Sonatrach<sup>491</sup>, témoignent d'une stratégie énergétique et des ambitions stratégiques très déterminées. La Chine est une autre puissance internationale désormais ancrée au Maghreb. L'UE reste un acteur incontournable pour toute politique sécuritaire dans le bassin méditerranéen, mais le plus grand défi réside dans l'articulation d'une politique européenne harmonisée. Denis Bauchard estime à cet égard qu'« *Il faut également tenir compte de la perplexité ajoutée par la mise en œuvre d'une Politique européenne de voisinage (PEV) dont l'articulation avec Barcelone ne paraît pas claire* »<sup>492</sup>.

En fait, la réussite de toute politique de coopération exige une bonne coordination entre les moyens et les efforts. Devant cette difficulté européenne d'engager une vraie coopération avec les pays méditerranéens et surtout maghrébins, les Etats-Unis ont lancé, à leur tour, plusieurs démarches, pour contourner l'UE dans une zone riche, puis la Chine par la suite.

## **PARAGRAPHE II : LES ETATS-UNIS ET L'OBSESSION SECURITAIRE AU MAGHREB**

En dépit de sa position géostratégique et des richesses dont regorge son sous-sol, le Maghreb est resté longtemps quasi marginalisé des grandes lignes de la stratégie américaine. Les dirigeants des américains considéraient que le nord de l'Afrique était une zone d'influence européenne, notamment, française.

Dans sa politique contre le communisme et durant la guerre froide, les USA n'ont pas accordé plus d'intérêt à cette région en dépit des bonnes relations de l'Algérie et de la Libye avec l'URSS. En même temps, les Etats-Unis nouaient des relations politiques et sécuritaires

---

<sup>490</sup> L'opération Active Endeavour (*Préoccupation Active*) est une opération maritime de l'(OTAN) en Méditerranée, dont les objectifs sont la recherche et la neutralisation des groupes terroristes.

<sup>491</sup> Sonatrach « *Société Nationale pour la Recherche, la Production, le Transport, la Transformation, et la commercialisation des Hydrocarbures* », c'est une entreprise publique algérienne et un acteur majeur de l'industrie pétrolière.

<sup>492</sup> BAUCHARD, Denis. *L'Union pour la Méditerranée : un défi européen* », op.cit.

privilegiées avec le Maroc et la Tunisie, deux pays ouvertement pro-occidentaux. Pour ne pas réveiller la sensibilité française, les américains s'en étaient remis à la France, ancienne puissance coloniale, pour jouer un rôle prépondérant au Maghreb. Cette situation a évolué depuis la fin de la guerre froide et le conflit du Sahara Occidental, mais surtout après le 11 septembre 2001. Pendant la guerre froide et malgré sa position géopolitique, les Etats-Unis n'avaient jamais considéré le Maghreb comme zone régionale à part entière, et préféraient nouer des relations bilatérales avec chacun des Etats.

Dans la vision géostratégique américaine, cette partie nord africaine est loin d'être sans problème, mais le sens de son importance est par rapport aux menaces qu'elle pouvait avoir sur la sécurité et la stabilité de ses alliés européens. Durant toute la période de la guerre froide, les Etats-Unis ont œuvré pour endiguer l'influence communiste. En effet, les Américains n'avaient pas une politique proprement dite maghrébine avant les années 1990. Mais depuis le début de la guerre contre le terrorisme, s'est graduellement dessinée une politique spéciale dédiée à cette zone, dictée par des raisons sécuritaires et géopolitiques (A), ainsi que l'intérêt stratégique affiché par l'OTAN (B).

#### ***A - LA SECURITE AU MAGHREB EST L'OMBRE DU 11 SEPTEMBRE 2001***

Le choc des attentats du 11 septembre 2001 fut un événement planétaire. Le pays le plus puissant du monde militairement et économiquement, a été frappé dans son orgueil et son statut de gendarme du monde. Cette situation avait obligé l'administration américaine à revoir sa stratégie sécuritaire, non seulement au niveau interne, mais aussi sur le plan international.

Par ailleurs, cet événement a bouleversé les grandes lignes de la stratégie sécuritaire et géopolitique du point de vue mondial. Et pour plusieurs raisons, l'Afrique du nord constitue une pièce maîtresse dans la guerre contre le terrorisme déclenchée après cette tragédie.

Cependant, les Etats-Unis d'Amérique et de nombreux autres pays, ont réagi en renforçant et en multipliant les mesures contre le terrorisme, ce qui a été une aubaine pour les gouvernements maghrébins. L'administration américaine a ensuite lancé une guerre internationale contre le terrorisme. Les pays du Maghreb étaient directement invités à y participer, car ils étaient victimes du terrorisme avant même le 11 septembre 2001, dont les

acteurs s'inscrivent dans des réseaux internationaux. Mais, deux autres vecteurs d'implication des Etats de la région dans la guerre contre le terrorisme doivent être pris en considération. Le territoire, notamment les zones sahariennes et les frontières maritimes où le contrôle étatique est un exercice ardu. Mais également la porosité des frontières entre les pays de l'UMA et leurs voisins du Sahel, dans une zone susceptible de servir de base arrière pour la préparation et le soutien logistique d'actions terroristes dans le monde occidental et dans les autres pays de la région.

Outre la prise en considération de ces données objectives sur le caractère tangible de la menace terroriste pour la région et sur sa nécessaire implication dans la lutte menée par la « *communauté internationale* » contre le terrorisme, les dirigeants maghrébins se sont engagés résolument, voire se sont engouffrés, dans ces partenariats sécuritaires afin de profiter des opportunités de consolidation qu'ils représentaient pour les pouvoirs en place en quête de légitimité .

Tous ces événements ont fait du Maghreb une zone de grande importance pour les Etats-Unis, car « *un Maghreb fort économiquement et unifié est dans l'intérêt des Etats-Unis, surtout en matière de coopération sécuritaire* »<sup>493</sup>. Les Etats-Unis ne peuvent que considérer les cinq pays nord-africains comme une région à part entière, en œuvrant pour le renforcement des liens économiques et sécuritaires entre ceux-ci, mais aussi avec l'Europe. Ils doivent exhorter ces pays à s'intégrer, en prenant l'initiative d'encourager une solution au conflit du Sahara occidental.

Malgré les relations anciennes entre les USA et les pays de l'Afrique du Nord, la zone du Maghreb a été longtemps marginalisée de la politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique. Du fait de ses liens historiques avec l'Europe, cette zone géographique a été toujours considérée comme une zone d'influence française. Les Américains sont conscients de l'importance qui représente pour leurs intérêts, et ils doivent jouer un rôle important dans la promotion de la stabilité et de la sécurité en Afrique du Nord. Ils doivent œuvrer dans le but d'encourager les pays de la zone à progresser vers une fusion politique ou économique qui

---

<sup>493</sup> JEUNE AFRIQUE, 24/02/2012, entretien avec Henry S. Ensher, ambassadeur des USA à Alger, « *Les Etats-Unis pour un Maghreb fort et unifié* », consultable sur le lien, <http://www.jeunefrique.com>

conditionne la promotion de la paix et la stabilité dans la zone.<sup>494</sup> Dans le domaine économique les américains sont en retard par rapport aux Européens et aux chinois. Ils doivent ériger une vraie coopération économique avec les pays du Maghreb dans le but d'ouvrir la voie pour un développement économique réel. Une politique plus appuyée qui doit être destinée à promouvoir le commerce, mais aussi le soutien par les investissements extérieurs. La constitution d'une coopération étroite dans la lutte contre le terrorisme serait bénéfique à ces pays eux-mêmes comme aux Etats-Unis.

Dans une étude réalisée en 2008 par le *Peterson Institute for International Economics*<sup>495</sup> sur l'importance de l'intégration maghrébine, il a été souligné les avantages qu'elle produirait sur le développement de la région et sur une coopération atlantique accentuée. L'étude a précisé que l'unique obstacle majeur à cette intégration est le conflit du Sahara occidental.

La fin de la guerre froide a été l'occasion pour les Etats-Unis d'Amérique de revoir leur politique envers le Maghreb et l'Afrique en général. En même temps elle a suscité une compétition entre Européens et Américains pour le contrôle de la région. La guerre contre le terrorisme a permis aux Américains de se rapprocher davantage des Etats du Maghreb qui coopèrent avec eux dans la lutte contre cette nouvelle menace.

L'après 11 septembre 2001 a été marqué par une intense activité diplomatique américaine avec la formation d'une coalition, le projet du grand Moyen Orient et le forum de l'avenir organisé au Maroc en 2004. Mais auparavant, en 1994, les Etats-Unis avaient convoqué à Casablanca une grande conférence économique- diplomatique sur le Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Ce grand rendez-vous, directement lié au processus de paix au Proche Orient initié à Madrid, avait pour « *objectif (entre autres) la mise en place d'une communauté économique du Moyen Orient et d'Afrique du Nord qui impliquerait, à une étape déterminée, la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes dans la région* »<sup>496</sup>. A la conférence d'Aman en 1995, il a été décidé de créer une banque régionale pour la coopération

---

<sup>494</sup> Dans ce qui apparaît comme un coup de pouce de la diplomatie américaine en faveur de l'hypothétique renforcement de l'Union du Maghreb arabe (UMA), la secrétaire d'Etat américaine Hilary Clinton a sillonné la région, en février 2012.

<sup>495</sup> Peterson Institute for International Economics (Institut pour l'économie internationale), est une institution privée et indépendante qui s'intéresse aux problèmes économiques internationaux. Il est basé à Washington.

<sup>496</sup> L'économiste, quotidien marocain, édition n°152, du, 03/11/1994.

et le développement et une Chambre de commerce. Toutes ces initiatives marquent aussi la volonté des américains d'être présents dans la région bien avant le 11 septembre 2001.

Pour confirmer leur intérêt croissant pour l'Afrique du nord, en 1998, les Etats-Unis avaient lancé un autre grand projet en direction du Maghreb; il s'agissait de l'initiative *Eizenstat* sur des questions strictement économiques. Cette dernière proposait aux pays maghrébins un partenariat économique qui comporte quatre éléments :

- Le renforcement du dialogue au plus haut niveau entre les deux partenaires;
- L'accélération des réformes structurelles dans chaque ;
- Un rôle accru pour le secteur privé et le démantèlement des barrières intra-régionales.
- une diplomatie commerciale et une intégration progressive à la sphère économique comme moyen d'imposer la stabilité.

L'intérêt américain pour le marché maghrébin et la coopération avec les Etats dans le cadre de la lutte antiterroriste, allaient renforcer la présence américaine dans cette zone vitale pour la sécurité dans l'ensemble de la Méditerranée. Les Américains cherchent à travers ce projet un remodelage sécuritaire, mais aussi à s'attaquer aux racines économiques, sociales et politiques du terrorisme. Supprimer la menace par le renforcement de la démocratie, tel fut ainsi le thème du discours du président américain le 26 février 2003 au lendemain de la deuxième guerre du Golfe. Ce dernier évoquait des « *réformes nécessaires* », et « *une plus grande participation politique* », et appelait à une « *charte arabe* » sur le sujet<sup>497</sup>. Pour Condoleezza Rice<sup>498</sup>, ancienne Secrétaire d'Etat, les américains ont trop longtemps toléré l'oppression au nom de la stabilité, et elle a déclaré à ce propos que « *trop de liens nous ont*

---

<sup>497</sup> Dans un discours prononcé le 26 février 2003, devant L'*American Enterprise Institute for Public Policy Research* (AEI, « Institut de l'entreprise américain pour la recherche sur les politiques publiques »), le Président des USA, George W. Bush a dessiné la nouvelle architecture de politique américaine dans le monde arabe. Ce dernier a proposé aux pays arabes un partenariat pour le progrès et la démocratisation et ceci s'étend du Moyen-Orient à l'Afrique du Nord.

<sup>498</sup> Elle a été la secrétaire d'Etat des Etats-Unis de janvier 2005 à janvier 2009, sous la présidence de George W. Bush.

*conduits à fermer les yeux sur les responsabilités des dirigeants. Soixante ans de soutien inconditionnel de la part des Etats-Unis ont nourri trop de frustrations, de sentiments refoulés et d'idéologie de la haine »<sup>499</sup>. Le même constat est dressé par Hillary Clinton : « certes, nous faisons pression sur les dirigeants pour qu'ils entreprennent des réformes [...]. Mais nous collaborions également avec eux sur une toute série de problèmes de sécurité et n'avions jamais envisagé sérieusement de rompre les relations militaires entre nos pays »<sup>500</sup>.*

Les motivations et les ambitions réelles du projet (l'initiative Eizenstat) marquent sans doute un tournant dans la politique arabe de Washington. Ce projet de réaménagement de la politique américaine visait à inciter les pays maghrébin à des réformes politiques et économiques dans la région, afin d'enrayer le terrorisme. Dans le même sens est orienté le discours du Caire du président Barak Obama, le 04 juin 2009<sup>501</sup>. Cette stratégie américaine est fondue sur plusieurs axes, comme la promotion du statut des femmes, la promotion de la démocratie, ainsi que des réformes politiques et économiques audacieuses. La politique de l'administration américaine pour les pays de l'Afrique du Nord s'inspire largement de ces orientations et de ces grands principes qui conjuguent intérêts stratégiques et volonté de modernisation politique.

Au Maghreb, les Américains cherchent à faire face à une série de risques en provenance des régions instables et à avoir un profil plus prononcé au Sud de la Méditerranée. Leur intérêt envers le Maghreb a pour but de développer une étroite coopération politique, économique, militaire et sécuritaire, à l'instar de l'UE.

Les Etats-Unis à travers cette nouvelle politique dans le sud de la Méditerranée cherchent à démonter aux Européens et surtout à la France, que rien n'échappe à leur influence. Cette attitude a été considérée comme un acte inamical par les pays de l'Europe du Sud, ce qui a relancé une compétition entre européens et américains dans la région du

---

<sup>499</sup> Jeune Afrique l'intelligent, n° 2253, mars 2004, p. 21.

<sup>500</sup> CLINTON, Hillary. *Le temps des décisions 2008-2013*. Edition Fayard, 2014, p. 401.

<sup>501</sup> Le 4 juin 2009, au Caire, le président des Etats-Unis, Barack Obama, prononce un discours qui s'adresse au monde musulman. Il s'agit pour Obama de dissiper la méfiance que suscitent les Etats-Unis parmi les musulmans, méfiance aggravée depuis les deux mandats de George W. Bush marqués notamment par l'invasion de l'Afghanistan, de l'Irak et l'ouverture de la prison de Guantanamo.

Maghreb. Pourtant l'Europe s'intéresse beaucoup à cette zone. En fait le Maghreb a fait l'objet depuis les années quatre vingt dix d'une multitude d'initiatives de la part de l'Union Européenne. Préoccupés par l'intérêt grandissant des Etats-Unis d'Amérique pour le Maghreb, les européens cherchent à faire barrage en récompensant leur retard militaire par une coopération globale. L'initiative du processus de Barcelone a été l'un des engagements fort dans ce sens. Hormis les initiatives régionales (Eizenstat)<sup>502</sup>, les Etats-Unis s'appuient sur des relations bilatérales solides avec des partenaires traditionnels (Maroc, Tunisie, Mauritanie).

Soucieux d'intensifier les relations économiques avec le Maghreb, les Etats- Unis ont signé un accord de libre-échange avec le Maroc. Entré en vigueur en janvier 2005, il a pour ambition de donner une forte impulsion aux relations commerciales entre les deux pays. La signature d'un accord sur le développement des relations commerciales et des investissements entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Algérie, en juillet 2001, a été un signal fort des américains afin d'équilibrer ses rapports dans la zone. Egalement, la normalisation des relations avec la Libye d'après Kadhafi, devra favoriser le retour des investisseurs américains dans ce pays riche en hydrocarbures. Parallèlement à cette ouverture économique, les pays du Maghreb peuvent bénéficier de l'aide financière accordée au titre du *Millenium Challenge Account* lancé par le gouvernement américain en mars 2002<sup>503</sup>.

Les Américains ont leur propre vision de la sécurité au Maghreb. Contrairement aux Européens, ils possèdent les moyens militaires et économiques pour agir dans une région qui constitue à leurs yeux une zone d'instabilité et de menaces potentielles. Selon l'amiral américain Joseph Lopez, commandant en chef du flanc Sud de l'OTAN, « *la ligne de front de l'engagement des Etats- Unis pour la sécurité européenne se déplace vers la Méditerranée et*

---

<sup>502</sup> Lancée en 1999, l'objectif était de resserrer les liens entre les Etats-Unis et les pays de l'Afrique du Nord en matière de commerce et d'investissements, de favoriser davantage le échange commerciales entre les pays maghrébins, d'inciter un plus grand nombre d'entreprises américaines à investir dans la région. Stuart E. Eizenstat est vice-secrétaire d'Etat américain aux Affaires étrangères chargé des Affaires économiques et de l'Agriculture durant le second mandat de Bill Clinton (1996-2000).

<sup>503</sup> Millenium Challenge Account, est une initiative de l'Administration américaine qui consiste en un partenariat avec les pays qui ont réalisé une certaine performance dans les trois domaines suivants : bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques ; création d'un environnement favorable à l'initiative privée et Engagement de l'Etat à faire des investissements conséquents dans le secteur social. Le but de ce partenariat est la réduction de la pauvreté, par le biais de la croissance économique.

au - delà<sup>504</sup> ». Et il précise ainsi la nouvelle stratégie, c'est à dire la nouvelle menace que l'OTAN doit affronter, en déclarant que : « *la prochaine guerre pourrait résulter de n'importe quelle combinaison de facteurs d'explosion : difficultés économiques, pénurie d'eau, fanatisme religieux, immigration* »<sup>505</sup>.

Par son positionnement géographique, le Maghreb est considéré comme une zone « tampon » entre la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne où l'enjeu est majeur pour la sécurité des Etats-Unis et celle de ses alliés. L'initiative « *Pan -Sahel* », lancée dès la fin 2002 par les américains et qui réunit le Tchad, le Niger, la Mauritanie et le Mali, visait déjà à assurer conjointement la protection des frontières, le suivi des mouvements de personnes, la lutte contre le terrorisme et la coopération régionale. En 2007, les bases d'une coopération plus étroite ont été arrêtées lors d'une conférence à Dakar réunissant les chefs d'Etats-major de l'armée américaine et neuf pays du Maghreb et du Sahel. Cette rencontre était placée sous l'égide du partenariat transsaharien de lutte contre le terrorisme. Une initiative qui a pour but d'empêcher le terrorisme de s'implanter dans les zones transfrontalières du Sahara et du Sahel. D'un point de vue géopolitique, et géostratégique la sécurité de l'Occident ne peut pas assurer sa sécurité sans une stabilité de son voisinage sud. Ceci explique en partie l'intérêt américain pour la région. Cette nouvelle donne sécuritaire dans la région sahélo-maghrébine a fait du Maghreb un acteur incontournable pour toute initiative sécuritaire européenne et américaine.

Dans leur campagne contre le terrorisme et la branche d'*Al-Qaïda au Maghreb islamique* (AQMI), les Américains sont convaincus que la coopération avec les pays du Maghreb doit être une pièce maîtresse du dispositif contre le terrorisme sur le front africain. Ils souhaitent avoir une présence militaire dans la zone. Le projet d'une base militaire au Maghreb n'a pas eu un écho favorable au Maghreb. Mais les Etats-Unis espéraient avoir des facilités sur des aéroports dans les pays maghrébins, ainsi l'aéroport de Tamanrasset, dans le sud algérien. Ils espéraient également une autorisation pour y stationner des forces spéciales et une unité de drones (avions sans pilote). Mais les algériens sont réticents sur une présence militaire américaine sur leur sol. Ils préfèrent une association dans des opérations

---

<sup>504</sup> B, Saïdy. Le rôle de l'OTAN en Méditerranée et au Moyen-Orient. *Revue internationale et stratégique* 2009/1, n° 73, pp. 33-42.

<sup>505</sup> Ibidem.

occasionnelles, sans installation permanente. Un officier algérien confie à cet effet, que « *le soutien des Américains doit être discret [...] Sinon, ça va renforcer le potentiel de recrutement des candidats kamikazes* »<sup>506</sup>.

L'intérêt sécuritaire autour de la lutte contre le terrorisme a donné une grande impulsion à la relation entre Washington et Alger. Depuis le 11 septembre 2001, les Américains cherchent à profiter de l'expérience algérienne dans la lutte contre le terrorisme. Selon Hillary Clinton, évoquant des officiels algériens, « *ils ont beaucoup à partager avec nous, explique notre diplomate du département d'Etat. Notre relation avec l'Algérie est l'une de celles sur lesquelles nous faisons les plus gros efforts* »<sup>507</sup>.

Le rapprochement des Etats-Unis d'Amérique avec l'Algérie ne change rien à leur amitié avec le Maroc. Les relations historiques entre les deux Etats sont profondes. Le Maroc a été parmi les premiers Etats à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Durant la guerre froide, il a toujours été considéré comme un allié de taille. La position géostratégique du Maroc, ainsi que ses choix politiques, ont incité Washington à conclure des conventions militaires avec Rabat aux termes desquelles les forces américaines peuvent utiliser les bases militaires situées au Maroc, transiter par ces dernières en cas d'urgence et lors d'exercices périodiques. Aussi, elles facilitent le ravitaillement de dispositifs militaires américains mis en place en Méditerranée et au Proche -Orient.

L'intérêt américain pour le Maroc n'a pas diminué après la guerre froide. En novembre 2003, le président américain annonçait que les « *Etats-Unis allaient prendre de nombreuses et importantes mesures pour renforcer leurs relations avec le royaume chérifien du Maroc, notamment des mesures visant le développement de la coopération économique et militaire, ainsi qu'en matière de lutte antiterroriste* »<sup>508</sup>. La signature, en mars 2004, de l'accord de libre-échange entre les deux pays traduit clairement leurs ambitions de renforcer leurs relations commerciales. Cet accord de libre-échange, entré en vigueur en janvier 2005,

---

<sup>506</sup> *Jeune Afrique*. Etats-Unis/Maghreb : Obama l'équilibriste. Du 05/01/2010.

<sup>507</sup> Ibidem

<sup>508</sup> ZOUBIR, Yahia H. Les États-Unis et le Maghreb : primauté de la sécurité et marginalité de la démocratie. *L'Année du Maghreb* [Online], II | 2005-2006, Online since 08 July 2010. [Consulté le 29/09/ 2015]. Disponible à l'adresse : <http://anneemaghreb.revues.org/169> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.169

devrait permettre une grande ouverture du marché américain aux produits marocains et drainer plus d'investissements américains au Maroc.

Avant de quitter le département d'Etat, Hillary Clinton avait loué, lors de l'ouverture de la première session du Dialogue stratégique Maroc-Etats-Unis, le 13 septembre 2012, dans la capitale américaine, les réformes et l'approche dans le dossier du Sahara. Elle avait qualifié les rapports entre les deux pays de, « *relation bilatérale privilégiée, inédite entre Washington et un pays arabe* ». Elle a déclaré à propos du Maroc que : « *pour nous, le Maroc est un pays leader et un modèle. Le mérite en revient à Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Lors de ma visite à Rabat, il y a quelques mois, j'ai dit à mon équipe que nous devrions entamer un partenariat stratégique* »<sup>509</sup>. La secrétaire d'Etat américaine a également ajouté qu'elle souhaitait établir une coopération plus étroite dans les domaines politiques, sécuritaires, économiques et culturels.

Par ailleurs, les relations américano-libyennes n'ont jamais été bonnes depuis le coup d'état de Kadhafi en 1969. Le nationalisme arabe développé dans ce pays et la politique étrangère de Kadhafi opposé aux politiques occidentales, a fait de lui un ennemi des Etats-Unis dans le monde arabe. L'hostilité américaine à son égard a été vive, elle a même conduit à des opérations militaires pour l'éliminer. Pour les Etats-Unis, Kadhafi était inqualifiable. Son soutien à des groupes révolutionnaires palestiniens, ses relations politiques et militaires étroites avec l'Union soviétique, ainsi que son aide à des gouvernements et à des mouvements de libération nationale inscrits sur la liste noire de Washington, avaient fait de lui et de la Libye un Etat voyou.

Les relations entre les deux pays étaient dominées par l'affaire de Lockerbie et les questions de terrorisme, ce qui a conduit à la mise en quarantaine du pays, jusqu'à la normalisation complète des relations diplomatiques en 2008. Malgré les sanctions américaines et européennes, Kadhafi a su s'adapter avant de réorienter sa politique étrangère quelques années avant sa chute.

L'évènement du « *printemps arabe* » en 2011, et les mouvements de contestation qui ont débuté en Tunisie, pays voisin de la Libye, ont donné l'occasion aux américains et

---

<sup>509</sup> Journal le Matin(Rabat), du 13/03/2013.

européens d'intervenir pour renverser le régime du colonel. Sa réhabilitation et la course des pays occidentaux afin de bénéficier du développement de l'économie libyenne après la levée de l'embargo, ne lui avaient pas servi de bouclier. Pourtant une année avant la vague du changement qui va l'emporter, « *Kadhafi, « le roi des rois d'Afrique », avait toutes les raisons de se réjouir : courtisé par la majorité des puissances occidentales, il avait conclu des accords économiques majeurs, agi en qualité de mandataire de l'UE dans la lutte contre l'immigration clandestine et participé, fin juin 2009, au G8 à L'Aquila, en Italie où il s'était entretenu avec les dirigeants les plus puissants de la planète* »<sup>510</sup>. Mais ses opposants à l'intérieur et ses ennemis à l'extérieur ont saisi l'occasion pour mettre fin à son pouvoir.

Aujourd'hui, les relations entre les deux pays sont sombres, car la situation politique et sécuritaire de la Libye est floue. L'attaque menée le 11 septembre 2012 contre le consulat américain de Benghazi, au cours de laquelle l'ambassadeur des Etats-Unis et trois autres américains ont été tués, avait choqué les américains « [...] *les Etats-Unis condamnent dans les termes les plus forts cette attaque scandaleuse et choquante...l'attaque ne rompra pas les liens entre les Etats-Unis et la Libye* »<sup>511</sup>, avait déclaré Barack Obama lors d'une intervention solennelle à la Maison Blanche.

L'armée américaine organise souvent, en collaboration avec les pays de la zone sahélo-maghrébine, des manœuvres en guise d'entraînement afin d'occuper l'espace et combler le vide sécuritaire dans la région. Le volet économique explique aussi l'engouement américain pour le Maghreb, les richesses de son sous-sol sont convoitées<sup>512</sup>. Les USA doivent définir clairement leurs objectifs en matière de défense de sécurité et de stabilité dans la région. Ils doivent agir en collaboration avec l'UE et non en concurrence, afin d'inciter le développement et une intégration économique consolidée dans la région. Les Etats-Unis doivent élaborer des programmes plus larges et plus efficaces en vue de renforcer la sécurité

---

<sup>510</sup> ZOUBIR, Yahia. Les Etats-Unis, l'Europe et la Libye : de la réhabilitation de Kadhafi à son renversement. *L'Année du Maghreb*, VIII | 2012, Edition CNRS, pp. 457-469.

<sup>511</sup> Libération du 13/09/2012. *Les Etats-Unis ne croient guère à une attaque spontanée à Benghazi*. Consultable sur le site : <http://www.libération.fr>

<sup>512</sup> MASMOUDI, Khadija. Trois actions pour relancer l'investissement américain au Maroc. *L'Economiste*. Edition n° 693 du 31/01/2000.

et de combattre le terrorisme dans la région, ce qui demande des programmes non seulement d'ordre militaire mais aussi économiques et politiques.

Enfin, l'Amérique doit œuvrer avec l'ONU afin de résoudre le conflit du Sahara occidental, qui constitue un obstacle à l'intégration et la coordination des efforts des pays du Maghreb dans le domaine sécuritaire. Les bouleversements politiques en Afrique du Nord, occasionnés par le printemps arabe, doivent être une occasion d'en finir avec son ancienne diplomatie dans la zone, qui était perçue par la population maghrébine comme un appui sans faille pour des dictateurs. Le Maghreb a besoin d'une coopération économique, mais aussi un engagement en faveur de la démocratie afin de développer les perspectives d'avenir. Les Etats-Unis doivent accompagner les demandes de changement formulées par la jeunesse maghrébine et la société civile, qui ont bravé la répression sous le regard complice des grandes puissances.

Présentement, le Maghreb est en pleine mutation, c'est une terre propice pour semer toutes les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et la bonne gouvernance. La population a franchi le premier pas, elle a payé le prix fort. Les maghrébins ont prouvé qu'ils méritent mieux, et qu'ils ont soif de liberté. Les Américains et les Européens doivent comprendre que la population maghrébine attend beaucoup d'eux, et que la société civile, qui a été ignoré dans la construction du consensus mou entre leurs gouvernants et les acteurs internationaux, et qui ont changé la réalité politique du Maghreb, veille sur leurs acquis.

Depuis la fin de la guerre froide, les Américains voient dans le Maghreb les raisons de prolonger la mission de l'OTAN. Le terrorisme, le trafic de la drogue, l'instabilité politique et les crises de toutes sortes, constituent un ensemble d'ingrédients justifiant de mettre la zone sous l'œil des UA, et de l'OTAN.

## ***B - LE MAGHREB DANS LE CONCEPT STRATEGIQUE DE L'OTAN***

Après la guerre froide et l'éclatement de l'URSS, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et à travers elle, les Etats-Unis, entre dans une stratégie de multiplication et de diversification des partenariats pour des raisons hégémoniques et géostratégiques. L'adaptation à la nouvelle situation, demande une révision quasi totale des objectifs et des stratégies. Le besoin d'un renouvellement nécessite la conquête de nouvelles zones, une opération qui a touché plusieurs régions : les anciennes républiques soviétiques, le Caucase, l'Asie centrale, et bien sûr l'Afrique du nord.

Lors du sommet de Washington (23 et 24 avril 1999), les chefs d'Etats et de gouvernement des dix-neuf pays membres de l'Alliance Atlantique ont adopté un nouveau concept stratégique. Tout en conservant sa fonction principale de défense territoriale, ils ont élargi sa mission et sa compétence géographique. Cette nouvelle vision marque « *une transition entre une Alliance principalement préoccupée de défense collective et une organisation devenue garante de la sécurité en Europe et des valeurs démocratiques* »<sup>513</sup>. L'OTAN qui a failli disparaître a aussi vu ses missions évoluer. Elle est ainsi devenue, officiellement, un instrument permanent de gestion des crises, trouvant là une justification nouvelle pour assurer sa continuité. Evidemment, pour réaliser cet objectif, la région du Maghreb représente un intérêt grandissant et un champ à défricher.

Aujourd'hui, les défis à la sécurité sont multiples : terrorisme, prolifération des armes, crises politiques, trafic de drogue... . A cela, on peut rajouter d'autres menaces d'ordre local qui constitue un danger sur la sécurité et la stabilité, ils concernent l'environnement, les ressources hydriques, la pauvreté, les épidémies l'injustice sociale et le chômage. Une situation qui intéresse sans doute, les Américains et les Européens. Les deux grandes puissances, l'OTAN et l'UE jouent des rôles différents, mais aucune d'elle ne semble en mesure de s'occuper de tous les aspects de la sécurité ou de répondre aux préoccupations sécuritaires de tous les Etats de la même manière. C'est pourquoi une démarche plus large est nécessaire. Une coopération qui dépasse le cadre formel, et le décor des rencontres et des bons

---

<sup>513</sup>DUBUET, Fabien. Militaro-humanitaire : la confusion des genres. *Politique internationale*, n°94-Hiver 2002.p. 29.

discours qui n'ont jamais été traduits dans des faits. Les risques et défis « *nouveaux* » ont un point commun, à savoir qu'ils dépassent les frontières entre les Etats.

Les contours du nouvel ordre mondial sont dominés par le rôle suprême des Etats-Unis; rien ne se fait sans leur accord. Une réalité bien définie par Emmanuel Glaser<sup>514</sup>, qui souligne que « *ce n'est pas la découverte de nouvelles missions qui justifie le maintien de l'OTAN, mais la volonté américaine relayée par l'absence de volonté européenne* »<sup>515</sup>. Cette impression largement partagée, est née de la présence et de l'implication américaine dans tous les conflits partout dans le monde. Il est impossible d'agir sans le rôle leader des Américains et de l'OTAN, essentiellement en raison de la contribution des premiers, et du fait que la seconde est une machine de guerre capable de mener à terme n'importe quelle intervention militaire. Mais, dans la zone maghrébine et dans les circonstances actuelles, c'est l'UE qui reste le principal acteur, et elle doit jouer un rôle actif du fait de sa puissance économique et de ses échanges commerciaux avec les pays maghrébins.

Pour une politique de sécurité et de stabilité dans le sud de la Méditerranée, les Américains et les Européens doivent partager les rôles. Les Américains et l'OTAN doivent s'occuper du domaine sécuritaire, tandis que l'UE doit se focaliser sur l'aspect économique et politique. Toutes les initiatives européennes multilatérales vers la Méditerranée, ont montré leurs limites, ce que beaucoup d'observateurs expliquent par la globalisation des projets et le manque de moyens et de volonté pour leur réalisation. Cette réalité est ressentie par les maghrébins, qui considèrent l'OTAN comme une institution militaire étrangère à la zone. Et ils estiment qu'une « *discussion stratégique oblige l'UE à inclure le bassin méditerranéen dans son propre projet d'intégration européenne* » et que « *l'Europe Occidentale doit définir une approche commune face à la Méditerranée tout en étant attentive non seulement aux aspects économiques mais aussi politiques. A long terme, c'est l'action sur ces aspects qui garantira la sécurité en Europe et non les mesures militaires* »<sup>516</sup>.

---

<sup>514</sup> Maître de conférences en relations internationales à l'IEP de Paris.

<sup>515</sup> MENDEZ ALEMAN, Rocío. Bourse de Recherche individuelle de l'OTAN et du Conseil du Partenariat Euro-Atlantique Bruxelles, 1998-2000. *La Sécurité Méditerranéenne. L'OTAN est-elle la solution?* p.41

<sup>516</sup> Ibidem

Dans sa nouvelle reconfiguration, adoptée lors du Sommet de Rome en 1991, l'OTAN a dessiné une approche plus large de la sécurité. L'organisation a souligné l'importance du dialogue et de la coopération. Ce nouveau concept stratégique implique un changement de l'image négative que véhicule l'institution aux yeux des populations de certains pays de la zone. Dans cette situation, le Maghreb est convoité par les Etats-Unis d'Amérique et son bras armé l'OTAN. Son engagement pour le dialogue ne cache pas l'aspect hégémonique. Ce dialogue qui s'inscrit dans une option hautement sécuritaire, s'avère une conception étroite par rapport au partenariat euro-méditerranéen, qui possède une dimension tant économique que sécuritaire.

Dans une optique pragmatique, les chefs d'Etats maghrébins ont pris part à ce dialogue qui vise selon l'organisation, à aider les pays participants à assurer leur sécurité. Tous les pays nord africains sont des partenaires de l'Organisation de l'atlantique nord, dans le cadre de ce qu'on appelle le *dialogue méditerranéen de l'OTAN*. Ces pays qui entretiennent des relations d'intensités différentes avec l'OTAN et les Etats-Unis, ont besoin d'une stabilité et d'une sécurité, non seulement pour leurs Etats, mais aussi pour leurs dirigeants en manque de légitimité, et qui sont confrontés à l'usure du pouvoir. Dans cette zone, toutes les valeurs que l'OTAN prétend avoir défendues sont violées, à savoir : la démocratie, les droits de l'Homme et les libertés fondamentales.

Cependant, l'OTAN, sous la pression américaine, a mis l'accent sur le Maghreb, une zone où le sentiment anti-américain est vif. Aussi, pour un autre objectif plus large, l'OTAN vise un rapprochement avec l'Afrique et le grand Moyen-Orient arabe. Selon l'Organisation, le projet est multidimensionnel, et concerne tous les domaines : l'économie, la politique, la culture, la sécurité. Autant de sujets dont le Maghreb a besoin.

Le concept de sécurité coopérative, qui est l'un des piliers cruciaux de la nouvelle stratégie de l'OTAN, demande l'élargissement du réseau des partenaires politiques et opérationnels. Dans ce sens, les forces de l'Organisation ont grand besoin de leurs partenaires maghrébins pour leur repositionnement stratégique dans les zones d'influence, comme la Méditerranée et l'Afrique. Cette vision très large représente une stratégie globale est nécessaire, mais elle n'a pas été mise en œuvre. Une réalité qui confirme que les Américains

focalisent leurs actions seulement sur l'aspect sécuritaire. Ainsi, sont occultées les questions de la démocratie et des droits de l'Homme.

Pourtant, la prédominance de la culture sécuritaire qui domine chez les membres de l'OTAN est paradoxale, car tous les pays occidentaux prônent une culture de paix fondée sur l'idée selon laquelle l'attachement aux valeurs démocratiques conduit à l'émergence de la paix et à la résolution pacifique des conflits, et que plus le monde sera démocratique, plus il sera pacifique. Contrairement à cette vision, dans le sud de la Méditerranée c'est la culture de sécurité qui prévaut, il s'agit plutôt d'une conception traditionnelle, selon laquelle les capacités militaires sont les principales sources de la puissance.

De ce constat, se dessinent deux schémas de pensée différents. Dans le premier, le facteur militaire est devenu un élément parmi d'autres dans un contexte de sécurité globale ; par contre, dans le second, ce facteur garde toujours sa prééminence. Une contradiction sur les principes, que les deux partenaires ignorent dans toutes leurs politiques ou coopérations dans le domaine sécuritaire. Cette situation a suscité beaucoup d'incompréhension, surtout qu'elle a offert un soutien important à des régimes autoritaires.

Au sommet de Bruxelles en 1994, l'OTAN avait adopté une initiative pour examiner les mesures d'aide au dialogue, à la compréhension et à la confiance dans les pays de la rive méditerranéenne. Elle avait instauré, en 1995, un débat avec plusieurs pays conçu pour contribuer à la sécurité, à la stabilité dans le bassin Méditerranéen, et à une meilleure compréhension de cette organisation dans la région. Lors de ces rencontres, il a été souligné le besoin d'échanges entre les différents pays et le désir d'ouverture et de coopération de l'Alliance. Le dialogue méditerranéen engagé par l'OTAN, avec les pays méditerranéens non membres, s'inscrit plutôt dans le cadre de la politique globale de coopération, adoptée par l'OTAN en matière de sécurité. Bien qu'il ait été lancé en 1994, c'est en 2010 qu'il fut adopté au sommet de Lisbonne. Il avait fait de la sécurité coopérative l'une des priorités clés de la nouvelle orientation de l'Alliance avec l'avènement d'une nouvelle génération de partenariat<sup>517</sup>.

---

<sup>517</sup> MONGRENIE, Jean-Sylvestre. Sommet de Lisbonne : de l'Otan à l'Europe. *Le Figaro* du 18 novembre 2010.

Les Etats partenaires du Dialogue méditerranéen ont participé activement au débat qui a conduit à son adoption. Pour dissiper toute idée de contournement d'autres initiatives, l'Organisation confirma que cette volonté est un effort qui en complète d'autres, comme ceux de l'UE, de l'UEO et de l'OSCE, et qu'elle n'est pas en contradiction avec les coopérations qui existent déjà. L'aspect politique de cette activité a occupé une place importante afin de permettre une meilleure compréhension des politiques de l'OTAN<sup>518</sup>. L'initiative de Bruxelles a été relancée au Sommet de Madrid en 1997, avec la création du Groupe de coopération méditerranéenne (MCG). Dans ce cadre, les Etats membres de l'OTAN tiennent des débats politiques directs avec les pays participant au Dialogue. Même si les contacts ont été le plus souvent organisés dans un cadre bilatéral, des réunions multilatérales sont fréquentes aussi. Parmi les objectifs pratiques du programme, on note les plans d'informations, les plans civils d'urgence et les activités dans des domaines scientifiques liés à la défense.

Le plan de travail proposé comporte également une dimension militaire. Et il y a eu des échanges d'officiers d'Etats-majors entre l'OTAN et les pays membres du Dialogue méditerranéen<sup>519</sup>. Les coopérations pratiques dominent ce dialogue méditerranéen, telles que les échanges sur la sécurité et la défense, les informations sur l'organisation, le rôle et les missions de l'OTAN, les formations destinées aux plans civils d'urgence et la dimension scientifique. Le futur de l'engagement de l'Alliance avec les pays de l'Afrique du Nord dépendra, dans une large mesure, de l'évolution de la coopération entre l'Europe et les pays de la zone, et le processus de paix au Proche-Orient, qui ont, tous les deux pour objectif, de renforcer la stabilité et d'améliorer la coopération régionale en matière de sécurité.

Pour l'OTAN, la coopération avec les pays méditerranéens est très importante. Pour dissiper les éventuels malentendus relatifs à sa présence dans le sud, surtout parce que se défendre contre un ensemble qui n'a jamais été agressé semble très provocateur. Le sud ne doit pas interpréter la redéfinition du rôle de l'OTAN comme une attaque. Cependant, sans une profonde connaissance mutuelle, des initiatives au niveau européen, comme la Force

---

<sup>518</sup> L'un des trois objectifs déclaré, du dialogue méditerranéen, est de dissiper dans les pays participant au Dialogue, les idées fausses au sujet de l'OTAN, qui entachent l'image de l'organisation.

<sup>519</sup> En 1998, les pays du Dialogue ont été invités à titre d'observateurs à des exercices maritimes et terrestres organisés par l'Otan.

d'Intervention Rapide Européenne (EUROFOR<sup>520</sup>) et la Force maritime européenne (EUROMARFOR<sup>521</sup>) pourraient être vues comme des forces d'intervention occidentales dans le sud de la Méditerranée. Dans un autre domaine, l'OTAN pourrait développer des missions humanitaires dans le Maghreb si une crise éclatait.

Dans sa démarche, l'OTAN a privilégié la coopération bilatérale pour concrétiser ses rapprochements avec ses partenaires méditerranéens et moyen-orientaux. Selon le secrétaire général délégué de l'OTAN, Alessandro Minuto Rizzo, « *il est plus facile de traiter avec un seul partenaire, [...] [il faut] alors considérer les besoins particuliers pour optimiser la collaboration* »<sup>522</sup>, a-t-il expliqué. Mais cette option dissimule une réalité, que l'OTAN veut ignorer, le refus des Etats arabes de prendre part à des opérations collectives, dans lesquelles ils vont côtoyer Israël. On peut adjoindre à cela, le manque d'intégration des pays du Maghreb, qui pèse sur ses capacités à plaider en bloc, et donc, sur ses capacités à unifier les revendications.

Dans le sillage de ses activités, l'OTAN laisse le choix à ses partenaires, « *il n'y a pas de traité ni aucune autre obligation écrite. C'est une coopération simple, très pratique et pas très institutionnalisée pour éviter les lenteurs administratives et permettre une grande flexibilité. Chaque pays est libre de participer à son niveau et sa mesure* »<sup>523</sup>. Cette offre est plus attractive, du fait de son caractère simple et loin de la contrainte. Dans le cadre des échanges entre les partenaires, l'organisation propose des conseils personnalisés sur la réforme de la Défense, des exercices militaires et éducatifs susceptibles d'améliorer l'aptitude des forces des pays participants ou le financement de programmes d'entraînement et de centres de formation. Pour les pays du Maghreb ces activités constituent une aide considérable dans le domaine militaire, du fait de l'inventaire d'activités proposées, ainsi que de l'expérience apportée aux forces armées des pays du Sud. Mais cette coopération

---

<sup>520</sup> EUROFOR, est une force terrestre d'action rapide de niveau brigade, crée le 15 mai 1995 dans une démarche multilatérale en faveur de l'UEO. La France, l'Espagne et l'Italie ont été rejoints un an plus tard par le Portugal.

<sup>521</sup> L'Euromarfor, est une force maritime multinationale, capable de mener des opérations navales, aéronavales et amphibies, et dont la composition correspond à la mission assignée. Elle a été créée en 1995, par la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne.

<sup>522</sup> Ismaël Abed « *L'OTAN et le dialogue avec les pays du bassin sud de la méditerranée* », septembre 2008, consultable sur le lien, <http://www.memoireonline.com>

<sup>523</sup> L'ECONOMISTE, quotidien marocain, L'Otan en Méditerranée, une coopération à la carte. *L'ECONOMISTE* N° 2538 du 31/05/2007.

essentiellement militaire, risque d'être un échec dans une région dont les besoins demeurent avant tout économiques et politiques.

L'intérêt que portent les Américains à la Méditerranée occidentale est manifeste. Dans cette perspective, le projet du Grand Moyen Orient et le « *projet américain Eizenstat* » visent à conclure avec les pays arabes des accords de libre-échange. La zone de l'Afrique du Nord fait l'objet de concurrence car elle est au cœur de la géostratégie américaine (même chinoise et européenne) en matière d'énergie.

Les menaces et les défis collectifs, qui pèsent sur les pays de l'Afrique du Nord, doivent amener ces derniers à se doter d'une politique extérieure globale et coordonnée. Le dialogue et la concertation entre les peuples et entre les acteurs sont la clef et en même temps la meilleure des garanties pour instaurer la paix et la stabilité de manière juste et durable. C'est dans ce sens aussi que l'Union Européenne essaye de construire un partenariat avec les pays de la Méditerranée<sup>524</sup>.

Par rapport à l'OTAN et aux Américains, les Européens considèrent que les menaces et les défis auxquels le Maghreb est confronté, malgré leurs natures différentes, demandent une réponse économique avant tout. Une réponse qui nécessite essentiellement un développement global, une stratégie non essentiellement sécuritaire, même s'ils pensent que l'aspect militaire est important. L'objectif est de mettre en œuvre une riposte collective et efficace concernant notamment le terrorisme international, le trafic des êtres humains et la criminalité organisée à travers la drogue et le blanchiment d'argent.

Cette vision pacifique est essentielle pour une « *sous-région* » qui n'en finit pas de vouloir se construire et d'évoluer dans un environnement géopolitique régional pour défendre ses intérêts stratégiques communs. Le Maghreb est appelé à se déterminer par rapport aux questions cruciales et à relever des défis, dont le moins qu'on puisse dire, est qu'ils dépassent en importance et en ampleur ceux qu'il a eu à relever jusqu'à présent. La présence d'une force militaire expérimentée comme l'OTAN dans la méditerranée, pour la prévention et la gestion des crises, doit être un bon moyen afin de réduire les menaces qui pèsent sur la sécurité dans la zone méditerranéenne. En effet, la transformation de l'OTAN en tant

---

<sup>524</sup> De nombreux observateurs qualifient l'Europe de puissance d'influence passive.

qu'alliance militaire et politique repose sur une conception fonctionnaliste qui se définit par l'existence de nouvelles menaces «*hors zone*» qui ne sont pas strictement militaires. Ces menaces sont susceptibles de mettre en cause la stabilité de son flanc sud, tel le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, l'immigration clandestine, le crime organisé transnational etc. C'est pourquoi, l'OTAN s'est maintenue après la disparition de la menace militaire que représentaient les pays du Pacte de Varsovie.

Dans sa stratégie de la prévention et de la gestion des crises au Maghreb, l'OTAN évoque une mise en place de dispositions de confiance, qui est un aspect très important pour plus de transparence, de prévisibilité et également pour rassurer ses partenaires. L'édification de la confiance représente un défi de fond dans une zone où l'hostilité à l'encontre des USA et l'OTAN est profonde. Cette dernière s'explique par le soutien américain à Israël et à l'occupation de l'Irak. Selon Abderraouf A. Ounaïes<sup>525</sup>, «*la doctrine américaine ne s'embarrasse guère de scrupule légaliste, ni la violation de la Charte des Nations Unies ni le veto de l'OTAN ne retiendraient la présente administration de déclencher une guerre contre un pays arabe ou islamique. Le renfort des alliés n'est pas censé améliorer les capacités militaires de la coalition mais la couvrir politiquement, à défaut de l'aval des Nations unies*»<sup>526</sup>. Dans cette optique, il faut bien admettre qu'il existe un problème dramatique de confiance entre le Sud et le Nord. Au Maghreb et dans l'ensemble des pays arabes, l'Otan est considérée comme une organisation militaire agressive. C'est pour cette raison que l'OTAN vise comme objectif de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle pour contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région méditerranéenne et de positiver son image assombrie par ses interventions militaires.

En tant qu'acteur de premier plan sur la scène internationale, l'Alliance vise une présence en Afrique en général. Il est donc essentiel qu'elle puisse conclure des accords avec les pays nord africains, qui constituent la porte du continent sur l'Europe occidentale. Dans sa nouvelle politique, l'OTAN cherche à comprendre comment les changements de sa stratégie «*post-Guerre froide*» peuvent être perçus par la population dans les pays partenaires. C'est

---

<sup>525</sup> Ancien ambassadeur de Tunisie aux Nations unies, en Inde, au Sri Lanka, au Vietnam et en URSS, enseigne les relations internationales à la faculté de Tunis.

<sup>526</sup> A. OUNAÏES, Abderraouf. Le Maghreb et l'élargissement. *Confluences Méditerranée* 3/2003 (N°46), pp. 39-46.

pourquoi, elle a mis en place un ensemble de mesures de confiance telles les discussions politiques bilatérales ou multilatérales portant sur les activités de l'OTAN<sup>527</sup>. De hauts responsables de l'OTAN, y compris le Secrétaire général, ont effectué des visites dans les pays du Maghreb afin d'assurer le suivi de la coopération et de favoriser le renforcement des liens avec l'Alliance. Ces visites leur ont offert l'occasion de rencontrer un public plus large, de procéder à des échanges de points de vue et de mieux comprendre les priorités spécifiques de chaque partenaire. De leur côté, de hauts responsables maghrébins ont rendu visite au siège de l'OTAN<sup>528</sup>. À cela s'ajoutent les visites du Groupe Spécial Méditerranée (GSM) de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ainsi que l'organisation de plusieurs colloques et conférences internationales sur les questions de sécurité dans cette région. Il convient de rappeler aussi que depuis 1999, dans des ambassades, des points de contact ont été établis dans les pays du Dialogue méditerranéen (DM). Cependant ces mesures n'ont pas réussi à dissiper le climat de méfiance à l'égard de cette organisation au sein de la population.

Au Maghreb, les problèmes de sécurité sont aggravés par plusieurs questions non militaires et la menace échappe largement au cadre strict de la dimension traditionnelle. Il n'existe pas de menace militaire à laquelle les Alliés ne seraient pas capables de faire face. Aucun Etat de la région ne constitue une menace militaire crédible pour l'Alliance ni pour l'UE. Renforcer le rôle de l'OTAN dans le domaine de la prévention et la gestion des crises aiderait à construire un espace de paix et de sécurité dans la région, c'est dans cet objectif que doit être adoptée la stratégie réservée au pays de l'Afrique du Nord dans le cadre du dialogue méditerranéen de l'OTAN.

L'OTAN est tombée dans le même piège que l'Union européenne. Dans son initiative du processus de Barcelone, et l'Union pour la Méditerranée, l'Europe s'est efforcée de rassembler les pays arabes et Israël au sein d'une même coopération. Mais les Etats arabes

---

<sup>527</sup> Des consultations politiques en configuration « OTAN+1 » se déroulent régulièrement au niveau des ambassadeurs et des groupes de travail. Ces discussions sont l'occasion de procéder à un échange de vues sur un éventail de questions ayant trait à la situation de sécurité dans la région, ainsi que sur la poursuite du développement des dimensions politique et pratique de la coopération au titre du Dialogue.

<sup>528</sup> Le Président de la République populaire d'Algérie, Abdelaziz Bouteflika, lors d'une visite officielle en Belgique, a rencontré Lord Robertson, le secrétaire général de l'OTAN, au siège de l'organisation, le 20 décembre 2001 à l'occasion de la toute première visite d'un chef d'Etat algérien au siège de l'Alliance.

membres du Dialogue méditerranéen n'apprécient pas la participation d'Israël, et ils considèrent que cette démarche vise à sortir le pays de son isolement.

Cependant, ces pays se positionnent différemment sur le plan international et sont soumis chacun à des contraintes propres. Ils continuent d'agir individuellement en se présentant en rang dispersé devant des partenaires unis et plus cohérents. Aussi, perçoivent-ils différemment le débat stratégique en Méditerranée et au Moyen Orient selon leurs intérêts immédiats. Ils entretiennent des alliances de sécurité avec les pays européens et les Etats-Unis, mais ils ne s'organisent pas en coopération sous-régionale entre eux. Chaque Etat se comporte de manière pragmatique et fonde sa politique de sécurité sur son intérêt national, qui doit primer sur toute démarche visant à instaurer un mécanisme de sécurité collective. Certains Etats n'hésitent pas à renoncer à l'intégration régionale de crainte que leur voisin n'en tire profit. Chaque Etat privilégie ses gains au détriment de l'intérêt collectif.

Une autre difficulté pèse lourdement sur l'architecture de la sécurité régionale caractérisée par une pléthore d'initiatives, qui se définissent comme complémentaires, mais en réalité elles sont rivales. Chaque initiative proclame des compétences particulières en matière de sécurité. Les relations entre elles se caractérisent par un manque de cohérence et de clarté. Une situation qui ne facilite pas la tâche pour les pays du Maghreb.

Par ailleurs, l'hétérogénéité des visions nationales des Etats membres de l'OTAN pose aussi problème. On imagine mal que l'OTAN adopte une telle stratégie sans l'accord de l'ensemble de ses membres. Les divergences sont réelles entre les Etats qui sont favorables à un certain engagement en faveur des pays maghrébins et d'autres qui ne le sont pas. Des divergences existent entre les Etats-Unis, les pays européens du Sud comme la France et l'Espagne, et les autres pays européens qui accordent plus d'intérêt aux pays de l'Europe de l'Est comme l'Allemagne et la Pologne. Cette discordance européenne au sein de l'Alliance influence en grande partie l'action de l'OTAN en vers les pays du Maghreb. Dans ce contexte, les Etats-Unis jouent toujours un rôle très important pour coordonner les avis entre les pays européens.

Actuellement, les institutions internationales facilitent la coopération, et incitent les Etats à s'engager dans des coopérations collectives. Au fur et à mesure, les processus de partenariat et d'interdépendance s'institutionnalisent, les Etats deviennent plus souple dans

leurs échanges, en raison de la multiplication des menaces transfrontalières. Mais en réalité, la crise de confiance entre les organisations internationales dominées par les USA et la population arabe est grande. Bernard Ravenel estime à ce sujet que, « [...] *l'actuel système occidental dominé par les Etats-Unis mais auquel l'Union européenne participe, loin de garantir la paix la reporte vers un avenir toujours plus improbable* »<sup>529</sup>. Cette perception explique le sentiment d'animosité largement ressenti au Maghreb. Mais face aux défis sécuritaires qui menacent la stabilité dans cette région, les pays de la zone sont incapables de coordonner leurs efforts, en dépit de la multiplication des risques d'instabilité, qui dépassent l'espace géographique maghrébin pour toucher les pays du Sahel.

### ***C- LA COOPERATION ENTRE LE MAGHREB ET LE SAHEL : POSITIONNEMENT AMERICAIN ET EUROPEEN***

D'un point de vue sécuritaire, le Sahara est une zone de tous les dangers. Le terme Sahel désigne la région géographique correspondant à la bande méridionale semi-désertique qui fait la transition entre le désert et le domaine tropical humide. Les Etats de cette zone, sont durement affectés par des problèmes persistants et des catastrophes brutales. La Mauritanie, le Mali et le Niger sont les trois principaux Etats sahéliens, mais également une partie du Burkina Faso et du Tchad. Les pays qui le composent partagent avec le Maghreb des caractéristiques sociales, politiques, économiques, ce qui en fait une région d'une grande importance, non seulement pour ce qui est de sa propre stabilité et de son développement, mais également en ce qui concerne les retombées, que la situation sur place peut avoir sur la sécurité du Maghreb, voir même de l'Europe. Cette réalité inquiète les Européens qui cherchent à définir une approche globale face à la crise dans la région du Sahel<sup>530</sup>.

Cette zone a également été récemment le théâtre des graves événements comme le conflit Libyen qui a eu des répercussions sur les pays de la zone. Mais aussi à la reprise de la rébellion touareg dans le nord du Mali, ainsi que la multiplication des opérations terroristes de

---

<sup>529</sup> RAVENEL, Bernard. *Vers une sécurité commune en Méditerranée, démilitariser le concept de sécurité*. Les études de Damoclès/CDRPC, Lyon, 2000, p.56.

<sup>530</sup> Une étude intitulée, « *La stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel* » a été présentée au Conseil européen, en mars 2011.

Boko Haram<sup>531</sup> dans le nord du Nigeria. La situation au Sahel a des répercussions sur le Maghreb. Les pays du Sahel sont frappés par un sous-développement économique fragilisant les structures étatiques. Ce qui fait que leurs climats est favorable au développement des groupes terroristes, aux réseaux de trafiquants de stupéfiants et d'immigration illégale et à d'autres réseaux de criminalité organisée qui menacent directement les pays maghrébins et l'Europe.

Les pays du Sahel sont confrontés à des problèmes persistants et à des catastrophes brutales, sans omettre la pauvreté, la faible capacité de gouvernance et la faible structuration de l'Etat et les troubles de grande ampleur survenus en 2013. À titre d'exemple, la reprise de la rébellion touareg et le coup d'Etat qui a suivi au Mali, l'activité croissante de Boko Haram au Nigeria et la perspective d'une grave crise alimentaire dans la zone, ont une nouvelle fois confirmé la véracité des problèmes de sécurité, non seulement pour ces pays eux-mêmes, mais également pour les Etats du Maghreb et au delà, la sécurité internationale.

Le centre du Sahel est composé du nord et le nord-ouest de la Mauritanie, ainsi que le nord du Mali et du Niger. Dans cette aire géographique l'autorité des Etats est affaiblie par un manque accru de moyens. Ces Etats, vastes et peu peuplés, dont les populations souffrent en grande partie d'une pauvreté chronique, l'analphabétisme et le chômage, et des crises alimentaires récurrentes dans un environnement géographique hostile ont toutes les difficultés pour contrôler leurs territoires. Les distances entre les villes et le moyen très faible de densité rendent le contrôle des frontières un vrai défi militaire et économique. Cette situation et le manque de gouvernance facilitent l'installation des groupes criminels. De plus, ces Etats manquent de ressources matérielles et parfois même de volonté pour faire face à des menaces réelles dans cette région. À l'inverse des groupes criminels mobiles, les mouvements terroristes (*Al-Qaida au Maghreb islamique*) (AQMI) installés dans le Sahel sont bien implantés localement car ils achètent la complicité d'une population locale oubliée. Selon Modibo Goïta, «*AQMI, est maintenant de mieux en mieux intégré aux communautés*

---

<sup>531</sup> Boko Haram, de sa dénomination abrégé en dialecte local (haoussa), ou Peuple engagé dans la propagation de l'enseignement du Prophète et du jihad (Jama'atu Ahlu Sunna Lidda'awati Wal Jihad), est une organisation terroriste au Nigeria, fréquemment qualifiée de secte. Fondée par Mohamed Yusuf en 2002, l'organisation a pour objectif de faire appliquer strictement la char'â dans tout le pays.

*sahéliennes locales et nombre de ses chefs sont de connivence avec des dirigeants publics et des responsables de la sécurité »<sup>532</sup>.*

Une simple lecture du rapport de l'institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) pour l'année 2010, donne une image claire de la situation sécuritaire dans la zone sahélo-maghrébine. En comparaison avec les pays voisins du Maghreb, concernant les moyens alloués à la question sécuritaire ou à celle de la défense, les pays sahéliens ne disposent pas de ressources suffisantes, ni d'effectifs importants pour faire face aux menaces sécuritaires. Par exemple, l'Algérie, le Maroc et la Libye consacrent respectivement 8,6 (2011), 3,34 (2011) et 2,54 (2010) milliards de dollars à la défense, tandis que le Mali, le Niger et la Mauritanie dépensent respectivement 200 (2011), 46 (2010) et 107 (2011) millions de dollars<sup>533</sup>. Les différences sont également considérables sur le plan des effectifs. L'armée algérienne compte 147000 hommes<sup>534</sup> et l'armée libyenne avant la rébellion, en comptait 76000<sup>535</sup>. Par contre l'armée mauritanienne possède 15 870 soldats, le Mali 7 750, tandis que l'armée nigérienne est composée de 5 300 hommes<sup>536</sup>.

Dans la zone sahélo-maghrébine, la puissance économique, militaire et l'expérience acquise dans la lutte contre le terrorisme, font de l'Algérie un pays phare dans la région. Son engagement dans la guerre contre le terrorisme a incité les groupes terroristes à se réfugier dans le désert sahélien. Les pays de cette zone se sont trouvés confrontés aux attaques d'AQMI et aux prises d'otage. Comme les pays du Maghreb, les pays du sahel réagissent en fonction de leur propre perception de la menace, de leurs intérêts de politique intérieure. Ceci explique pourquoi les initiatives opérationnelles restent dispersées et peu coordonnées. Les actions régionales sont fréquemment compromises par l'Algérie, qui a une expérience éprouvée en matière antiterroriste. Elle craint que ses partenaires n'opèrent en toute indépendance, à son détriment. A titre d'exemple, les interventions mauritaniennes de juillet

---

<sup>532</sup> GOÏTA, Modibo. Nouvelles menaces terroristes en Afrique de l'Ouest : contrecarrer la stratégie d'AQMI au Sahel. Bulletin de la sécurité africaine, *publication du centre stratégique de l'Afrique*, n°11/février 2011.

<sup>533</sup> SIPRI (Institut international de recherche sur la paix de Stockholm), rapport de 2010.

<sup>534</sup> OUAZANI, Cherif. Algérie : voyage au cœur de l'armée. *Jeune Afrique*, du 02/02/2012.

<sup>535</sup> Le Monde. *L'état des forces Libyennes*. Du 18/03/2011.

<sup>536</sup> Maliactu.net. *Sécurité et développement : une stratégie cohérente de l'UE pour le Sahel*. Du 11/02/2014.

2010 et février 2011, pour mener des attaques contre des groupes terroristes sur le territoire malien<sup>537</sup>, et l'action franco-nigérienne de février 2011 contre les ravisseurs de deux jeunes ressortissants français, ont été mal accueillies par l'Algérie. Plutôt que d'encourager ces démarches, elle craint le développement d'alliances régionales dont elle serait exclue. Il a fallu attendre avril 2010 pour la mise en place à Tamanrasset d'un Comité opérationnel conjoint (CEMOC), regroupant la Mauritanie, le Mali, le Niger, et l'Algérie. En septembre de la même année, a été créé un Comité central du renseignement des pays saharo-sahéliens. Soutenu semble-t-il par Washington, Alger voulait en assurer la direction, tandis que le Mali et le Niger préféraient un pilotage français. Le rapprochement s'avère donc laborieux. En dépit de la dissémination des efforts, Alger n'a eu de cesse de vouloir être la locomotive de la « *lutte contre la terreur* » dans la zone sahélo-Maghrébine.

En fait, la faiblesse de la coopération régionale est le résultat d'un manque de confiance. L'Algérie considère le Mali comme « *le maillon faible* » dans la lutte contre AQMI. Alger comme Nouakchott, dénoncent le peu d'engagement du gouvernement malien renversé suite à un coup d'état en 2012. Ils se sont aussi opposés énergiquement au paiement des rançons pour la libération des otages, et stigmatisent souvent cette pratique.

Bien qu'elle soit préoccupée par la situation sécuritaire dans les pays du sahel sur ses frontières, l'Algérie voit d'un mauvais œil la présence et la coopération des pays occidentaux avec ces pays. Mais pour les Etats de cette région, Alger ne propose pas une alternative générale, qui touche à l'aspect politique, économique et social. Il est vrai qu'elle insiste sur l'importance de la coordination entre les Etats de la sous région, qu'elle considère comme le meilleur moyen pour affronter les défis sécuritaires, mais son engagement et sa démarche ne dépassent pas l'aspect militaire. D'autre part, les responsables de sécurité sahéliens perçoivent le terrorisme comme un legs de l'Algérie, la plupart des leaders d'AQMI étant algériens. Cette méfiance trouve sa source dans les soupçons qui pèsent sur le rôle joué par les services de renseignements algériens dans l'infiltration de certains groupes terroristes sur leur territoire durant les années 90, puis dans l'exportation de cette menace. En effet, la faiblesse

---

<sup>537</sup> Lors d'une opération effectuée conjointement avec l'armée mauritanienne, en 2011, les troupes maliennes ont repris le contrôle de la forêt du Wagadou, à la frontière entre les deux pays.

économique des Etats du Sahel pèse lourdement sur leurs capacités de mobilisation destinées à contrer des groupes criminels transfrontaliers bien organisés. Cette insuffisance justifie à leurs yeux la demande de soutien des acteurs hors de la zone, en l'occurrence les Européens et les Américains. Un constat qui n'échappe pas à Modibo Goïta, qui à cet égard précisait en 2011 qu'« *il faut combiner une réforme du secteur de la sécurité, des actions en faveur du développement et la mise en place de partenariats internationaux pour contrecarrer la stratégie d'AQMI sur tous les plans et démanteler ses connections croissantes avec les communautés sahéliennes* »<sup>538</sup>.

Le climat de suspicion qui règne sur la question sécuritaire dans la zone, résulte de la méfiance des pays sahéliens vis-à-vis des ambitions algériennes de vouloir dominer ses voisins. Fort de son expérience dans la lutte contre le terrorisme et de ses moyens économiques considérable, l'Algérie cherche à prendre le devant face à des pays faibles, en imposant sa vision sur le contrôle des opérations de contre-terrorisme, des routes, des trafics. Avant son renversement par une partie de son armée, le président malien Amadou Toumani Touré, avait décidé de remplacer certains commandants militaires dans le nord-Mali, car il considérait qu'ils étaient sous l'influence de l'Algérie.

Dans le contexte actuel, AQMI profite de la nouvelle donne politique et sécuritaire au Maghreb. Installée dans le nord Sahel, après avoir été battue en Afrique du Nord, les groupes terroristes vont essayer de saisir l'occasion du « *printemps Arabe* » surtout qu'ils considèrent combattent des régimes dictateurs et infidèles. Les salafistes, considérés comme étant proches des groupes terroristes, multiplient leurs activités : conférences, attaques de bars, hôtels et ils agissent au sein même des universités, pour imposer le port du voile. Une autre réalité vient compléter l'image, le danger qu'il représente des milliers de combattants sahéliens que le Colonel Kadhafi avait intégrés dans sa « *Légion islamique* », et qu'ils se trouvent libre de tous contrôle avec un arsenal militaire considérable. Le retour de ces combattants dans leurs pays d'origines constitue un grand danger pour la sécurité et la stabilité. En effet, le tournant de la crise libyenne avec l'intervention de l'OTAN, a constitué un désastre dans toute la région. . Si l'on évoque souvent les armes lourdes venues de la Libye, il ne faut pas oublier les très importants stocks d'armes qui se trouvent entre les mains des milices en Afrique de l'Ouest

---

<sup>538</sup> GOÏTA, Modibo. *Nouvelles menaces terroriste en Afrique de l'Ouest : contre carrer la stratégie d'AQMI au Sahel*. Op.cit. p. 2.

depuis la crise ivoirienne. On souligne désormais moins le trafic de drogue sud-américain transitant par les côtes ouest africaines pour remonter vers le nord à destination de l'Europe.

Plusieurs puissances étrangères se trouvent impliquées dans la zone saharo-sahélienne. L'UE, et en particulier la France, reste un acteur influent dans la zone, car elle a des intérêts économiques considérables, par exemple, l'exploitation des sites d'uranium au Niger. Les Etats-Unis et la Chine également ont une présence économique dans cette zone, par exemple : (accès aux matières premières, recherche de débouchés commerciaux) mais aussi des intérêts stratégiques dans la lutte contre le terrorisme.

La fin de la guerre froide et la campagne contre le terrorisme ont contraint les Etats-Unis à élargir leur présence au-delà du Maghreb. L'existence d'un réseau de bases militaires dans plusieurs pays africains a été confirmée par la presse<sup>539</sup>. Le lancement de l'initiative Pan-Sahel (PSI) en 2002 par les Américains avait pour but d'empêcher les terroristes d'établir des bases dans le Sahel, et visait également à protéger les frontières contre le commerce illégal, le trafic des stupéfiants. Dans le cadre de cette initiative, les Etats-Unis ont envoyé 150 unités spéciales qui ont ensuite participé à des missions d'assistance et de formation. Plusieurs pays en ont bénéficié, tels que le Mali, le Niger, la Mauritanie, le Sénégal et le Tchad. Selon le Figaro, « *les Américains avaient fortement investi dans la formation de l'armée malienne, dans le cadre d'une ambitieuse politique de contre-terrorisme dans la région du Sahel. Près de 600 millions de dollars avaient été consacrés par Washington à entraîner les militaires locaux, recrutés notamment dans les tribus touareg* »<sup>540</sup>.

Dans une optique qui visait à élargir le cadre de son action contre le terrorisme, en 2005, l'initiative transsaharienne de lutte contre le terrorisme (*Trans-Sahara Counter-terrorism Initiative* ou TSCTI) a succédé à l'initiative Pan-Sahel (PSI). Elle a été élargie afin d'inclure d'autres pays, notamment la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, le Sénégal et le Nigeria, puis le Burkina et la Libye. La TSCTI a pris de l'ampleur, non seulement sur le plan géographique mais également sur le plan financier, « *500 millions de dollars (100 millions par an pendant*

---

<sup>539</sup> LEBLAN, Claude et CARAYOL, Rémi. Etats-Unis leur guerre secrète en Afrique. *Jeune Afrique* du 29/06/2012.

<sup>540</sup> Le Figaro, 14/01/2013.

*cinq ans) furent budgétisés à partir de 2005* »<sup>541</sup>. Cette initiative, qui portait au départ exclusivement sur la coopération militaire, comporte désormais des actions de l'USAID (promotion de l'éducation), du département d'Etat américain (amélioration de la sécurité aéroportuaire), et du département du Trésor américain (assistance en faveur des politiques macroéconomiques de la région). Les activités exercées dans le cadre de TSCTI ont donné lieu à des exercices communs depuis 2005.

En plus de ces initiatives multilatérales, les Etats-Unis ont également mis l'accent sur le renforcement de leurs liens bilatéraux avec l'Algérie, qui est devenue l'un de leurs principaux partenaires. Ils ont également renforcé leur solide coopération en matière de sécurité avec le Maroc, pays avec lequel ils ont participé à plusieurs exercices de lutte antiterroriste. Dans le cadre de l'initiative Pan-Sahel (PSI), une aide de 100 millions de dollars a été réservée pour l'assistance militaire opérationnelle pour cinq ans. Ce programme vise à aider le Mali, le Tchad, le Niger et la Mauritanie, ainsi que le Maroc, la Tunisie et l'Algérie à combattre le trafic sous toutes ses formes, les réseaux criminels qui sévissent dans la région et les mouvements terroristes<sup>542</sup>.

En dehors de la présence américaine, l'Union Européenne contribue aussi à l'évolution de la sécurité et de la stabilité dans la zone sahélo-maghrébine. L'Europe est le premier partenaire économique pour les pays du Sahel, notamment la France. Sa présence a plusieurs objectifs, la lutte contre l'insécurité et la criminalité organisée, la sécurité énergétique et l'immigration illégale. Des liens historiques et culturels de longues dates favorisent les rapports entre les pays du Sahel et l'Europe. Ces relations ont été tissées à travers l'histoire, mais aussi grâce à une grande diaspora issue de ces pays, dont les membres travaillent depuis plusieurs décennies dans les Etats membres de l'UE<sup>543</sup>. La France entretient avec les pays du Sahel des relations anciennes, mais sa politique de coopération est caractérisée par des hauts

---

<sup>541</sup> EMVANA, Michel Roger. *Politique africaine -098 pax africain ? Le nouvel interventionnisme libéral*. Edition Karthala, 2005, p 46.

<sup>542</sup> *Jeune Afrique*. Opération Pansahel. Du 22/05/2005.

<sup>543</sup> Selon une étude de la Banque africaine de développement intitulée, « *Le rôle de la diaspora dans la construction de la nation : leçon à tirer par les Etats fragiles et les Etats sortants de conflits en Afrique* », les migrants africains subsahariens installés en Europe sont estimés à 4,5 millions. Cette étude a été réalisée en février 2012. Consultable sur le lien : <http://www.afdb.org> PDF. [Consulté le ,15/02/2015].

et des bas. Une relation souvent critiquée, par le fait qu'elle bénéficie plus aux dictateurs en place qu'à la population. Joël Vernet estime à ce sujet, que « *l'ensemble de la coopération française devrait être revu. Tant sur le plan de l'aide financière et humaine que politique. En soutenant certains régimes (ce fut le cas au Tchad, au Mali), nous avons contré les espérances populaires pendant des décennies* »<sup>544</sup>. Le sous-sol des pays subsahariens est riche. Le Niger assure un tiers de son approvisionnement en uranium. Le fer de la Mauritanie, l'étain et l'or du Mali, le pétrole et le gaz de l'Algérie et de la Libye, autant de ressources qui ne laissent pas Paris et les Européens indifférents et font l'objet d'une âpre concurrence avec les Etats-Unis et la Chine, notamment.

Par contre, l'Union Européenne n'envisage pas la création d'une base militaire dans la zone, malgré les rapports historiques, économiques et politiques avec les pays du Sahel. Sa vision sécuritaire est fondée sur une stratégie de développement global. Selon une fiche d'information publiée le 14 mars 2013, intitulée, « l'UE et le Sahel », « *l'Union européenne a affecté plus de 660 millions d'euros à la région dans le cadre du Fonds européen de développement (2007-2013). Dans le cadre de sa stratégie pour le Sahel, l'UE a par ailleurs mobilisé des ressources financières supplémentaires en faveur de projets liés au développement et à la sécurité* »<sup>545</sup>. La stratégie de l'Union Européenne pour la zone du Sahel s'articule autour de quatre axes : développement, bonne gouvernance et règlement des conflits internes; action politique et diplomatique; sécurité et Etat de droit; lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation.

L'Union Européenne et les USA de plus en plus sont concurrencés par la Chine qui a considérablement accentué sa présence en Afrique, dans une course mondiale aux approvisionnements énergétiques. Attirée par les matières premières, la Chine est devenue le principal partenaire commercial de la région. Elle est aujourd'hui l'un des principaux investisseurs et donateurs de l'aide au développement du continent africain, « *Sur la période 2000-2011, la Chine a versé plus de 75 milliards de dollars d'aide à l'Afrique* »<sup>546</sup>. La Chine a accru rapidement et de manière importante sa présence dans les secteurs de l'énergie et des

---

<sup>544</sup> VERNET, Joël. *Pays du Sahel, du Tchad au Sénégal, du Mali au Niger*. Edition autrement, Paris, 1994, série Monde HS n°72, p, 15.

<sup>545</sup> La fiche est consultable sur le lien : <http://www.consilium.europa.eu>. [Consulté le 16/04/2013].

<sup>546</sup> *Jeune Afrique*. L'aide chinoise au développement décryptée. Le 30/04/2013.

minerais dans l'ensemble du Sahara, « *La China National Petroleum Corporation, la Chinese National Off-shore Oil Company et Sinopecs sont présentes dans les pays sahéliens, notamment au Niger, en Mauritanie et au Tchad, et mènent également des prospections au Mali* »<sup>547</sup>. La Chine est également le premier client des exportations de minerai de fer de Mauritanie. La Compagnie nucléaire nationale chinoise (CNNC<sup>548</sup>) est désormais présente au Niger pour l'exploitation de l'uranium, alors que la société française AREVA détenait le monopole de son exploitation. La politique de développement de la Chine dans cette région est intimement liée à la satisfaction de ses besoins en minerais. Elle est toujours critiquée par les Européens, qui considèrent que les chinois n'abordent jamais les questions de droit de l'homme.

La zone sahélienne est aujourd'hui gravement perturbée. La déstabilisation de la Libye a été l'occasion, pour un bon nombre de miliciens touaregs qui ont été impliqués dans le mercenariat au profit de Kadhafi, de rentrer chez eux avec un arsenal d'armes considérable. Les stocks d'armes emportés après la chute du régime de Kadhafi ont renforcé la capacité de certains groupes terroristes au Sahel, notamment au Mali. La déstabilisation du régime libyen voulue par certains pays occidentaux a eu des conséquences catastrophiques sur la situation sécuritaire dans la zone du Sahel, où des armées régulières sont mal encadrées et mal équipées<sup>549</sup>. Le coup d'Etat du 22 mars 2012 au Mali a mis le pays dans le chaos, ce qui a facilité l'avancement des séparatistes touaregs du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et divers mouvements extrémistes vers la capitale Bamako.

La promotion de la coopération régionale en matière de sécurité dans l'espace sahélo-maghrébin implique une coordination étroite, qui nécessite la création d'un comité réunissant les spécialistes des pays de la région. Cette planification devrait aboutir ultérieurement, à des

---

<sup>547</sup> Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), « *Les Etats sahéliens et leurs partenaires extrarégionaux le cas de l'Union Européenne en particulier* », note d'analyse du 6/12/2012, consulté le 12/01/15.

<sup>548</sup> La Compagnie nucléaire nationale chinoise (en anglais : China National Nuclear Corporation : CNNC) est la plus grande entreprise publique de l'industrie nucléaire de la Chine.

<sup>549</sup> - La rébellion est déclenchée le 17 janvier 2012, par l'attaque de camps militaires maliens dans le nord du pays par des combattants du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA). La guerre du Mali est un conflit armé qui oppose dans le nord du Mali l'armée régulière de ce pays aux rebelles touaregs du (MNLA) et au mouvement salafiste Ansar Dine, alliés à d'autres mouvements islamistes.

structures institutionnelles permanentes et à des stratégies sous-régionales permettant d'apporter une réponse coordonnée adéquate aux menaces sécuritaires dans la zone.

Or, c'est tout le contraire qui se passe, puisque le désaccord entre les pays du Maghreb affecte aussi la coopération avec les pays du Sahel. En effet, l'Algérie et le Maroc multiplient les initiatives et chacun des deux pays exclut l'autre sous un prétexte géographique ou politique. Cette incapacité à surmonter les désaccords affaiblit les pays concernés, alors que la lutte contre le terrorisme et le crime transfrontalier devraient naturellement regrouper tous les Etats de la région, à commencer par ceux qui ont le plus de capacité et d'expérience en la matière.

Pourtant, l'ensemble des pays de cette aire géographique sont conscients que l'éclatement d'un foyer d'instabilité aura des conséquences sur les autres. La guerre civile en Algérie dans les années 90 a dégénéré sur le Mali, la Tunisie, le Niger et la Mauritanie. Les pays maghrébins en transition démocratique ou en phase prérévolutionnaire s'exposent aux diverses menaces projetées par le vide sécuritaire caractérisant le flanc sud sahélien infecté par le chaos libyen.

Présentement, la Libye est dans une confusion totale. Quatre ans après la chute de Kadhafi, l'opportunité d'une nouvelle opération internationale est évoquée. Le pays pourrait devenir un foyer de déstabilisation, un sanctuaire pour les djihadistes susceptibles de menacer la sécurité des pays du Maghreb et du Sahel. Outre un possible repli des djihadistes du nord du Mali vers le sud libyen, l'attaque d'In Amenas a révélé l'existence de connexions entre les terroristes dans le Nord du Mali et des groupes terroristes libyens<sup>550</sup>. Par ailleurs, « *cinq Etats du Sahel ont solennellement réclamé, le 19 décembre 2014, une intervention internationale. Le Tchad, le Mali (qui a renouvelé cette demande le 6 janvier à New York), le Niger, la Mauritanie et le Burkina Faso ont demandé au Conseil de sécurité de l'ONU et à l'Union*

---

<sup>550</sup> Le commando islamiste terroriste qui a mené la prise d'otages sanglante sur le site gazier d'Aïn-Aménas au sud-est de l'Algérie, mercredi 16 janvier 2013, aurait bénéficié d'une « aide logistique » d'islamistes en Libye, où on assiste à une montée en puissance des extrémistes depuis la chute du régime du colonel Mouammar Kadhafi.

*africaine de mettre en place une force internationale pour « neutraliser les groupes armés »*<sup>551</sup>.

La communauté internationale est inquiète de la situation sécuritaire dans la zone sahélo-maghrébine. C'est la raison pour laquelle la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme, en collaboration avec le Maroc, ont organisé une conférence placée sous le thème de la coopération en matière de contrôles aux frontières dans le Sahel et au Maghreb<sup>552</sup>. Cette rencontre a réuni les représentants des Etats du Sahel et de l'Union du Maghreb, ainsi que ceux des organisations internationales et régionales. Elle s'inscrit dans le cadre de la Stratégie mondiale des Nations unies contre le terrorisme et des efforts de l'ONU pour fournir une assistance technique aux Etats du Sahel et du Maghreb dans ce domaine.

La rencontre avait pour objectif de stimuler les pays de la zone pour approfondir les échanges sur des thématiques telles que le renseignement, mais aussi la mise en place d'une vraie coordination régionale et sous régionale entre les pays du Sahel et du Maghreb dans les domaines de lutte contre le terrorisme, et l'octroi de l'assistance technique aux pays concernés. Les participants voulaient aussi mettre en lumière l'importance de la coordination entre les services concernés au plan national, régional et interrégional. Selon le ministre marocain des Affaires étrangères, « *la consolidation de la coopération entre les pays du Maghreb, sur le plan sécuritaire, est le meilleur gage pour mener des actions coordonnées et efficaces de nature à relever les défis sécuritaires dans la région sahélo-saharienne* »<sup>553</sup>.

En fait, cette zone est un espace partagé dont les risques et les opportunités ne peuvent être abordés sans une coopération transrégionale renforcée. Aucune politique sécuritaire et de développement, est réalisable à long terme si chacun reste de son côté de la frontière. Les défis sécuritaires au Maghreb, ainsi qu'au Sahel, ne doivent plus être abordés séparément. La prolifération des activités terroristes et des trafics criminels de tous genres, menés ou soutenus

---

<sup>551</sup> Le Monde. Libye : impossible opération militaire internationale. Le 07/01/2015.

<sup>552</sup> La conférence a été étalée sur 3 jours (13 au 15 mars 2013).

<sup>553</sup> Discours de Saad Dine El Otmani, ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Maroc, à l'occasion de l'ouverture de la conférence de, « *La coopération en matière de contrôles aux frontières dans le Sahel et au Maghreb* », du 13 au 15 mars 2013.

par les groupes terroriste comme AQMI, rendent urgent d'intensifier la coordination entre les pays concernés et de renforcer leurs capacités pour qu'ils puissent faire face à ces fléaux.

En réalité, l'aspect militaire ne doit pas être la seule action que les pays concernés envisagent d'utiliser afin d'assurer la sécurité et la stabilité. Pour répondre à ces défis, les pays sahélo-maghrébins doivent promouvoir d'autres moyens pacifiques, comme la justice sociale, la lutte contre la pauvreté, mais surtout la démocratie.

## **CHAPITRE II : LA GESTION MILITAIRE DES DEFIS SECURITAIRES : PRETEXTE HISTORIQUE A UN DEFICIT DEMOCRATIQUE**

Au Maghreb, avec la force de l'armée, l'élite politique a imposé son pouvoir. L'interdépendance entre les services de sécurité et les hommes politiques a donné naissance à un mode de gouvernance inqualifiable. La présence de l'armée dans la vie politique est aussi ancienne que la création de l'Etat post-colonial. Cette situation a fait que les réponses des gouvernements maghrébins aux défis sécuritaires sont toujours d'ordre militaire et répressif, « *chaque Etat Arabe gère l'appétit démocratique de sa population avec des méthodes qui vont de l'extrême violence - tirs à balles réelles sur les manifestants (Tunisie, Egypte, Yémen)- à la guerre engagée par une armée contre son peuple (Libye)<sup>554</sup> », plutôt que d'aborder frontalement la question du déficit démocratique.*

Pour répondre aux demandes sociales, les pays maghrébins doivent promouvoir la démocratie. Elle est la seule réponse aux difficultés dans lesquelles se trouvent ces pays. La démocratie est efficace contre la menace terroriste puisqu'elle permet à toutes les composantes de la société de participer et d'exprimer leurs opinions, en privant les organisations extrémistes de l'argument de la mobilisation des individus vivant en marge de la société. Elle représente un passage obligé pour le développement économique et social, pour combattre le chômage, notamment chez les jeunes, mais, la démocratie suppose des élections libres et transparentes, un pluralisme politique, la liberté d'expression et la séparation des pouvoirs. Et elle n'est pas seulement réductible à cela.

---

<sup>554</sup> BAKKALI, Abdeslam. L'an 1 du cyber démocratie au Maroc. *Médiapart*, 05/05/2011,

En tant qu'ensemble cohérent de principes, la démocratie constitue un moyen pour une division du travail entre les pouvoirs au sein de l'Etat. Elle offre des mécanismes institutionnels pour garantir le règlement consensuel des conflits, et l'alternance pacifique au sommet du pouvoir. Selon la culture démocratique et le principe de transparence, les hommes politiques sont dans l'obligation de rendre des comptes à la population. Pour que la pratique démocratique soit saine et constructive, elle doit apporter la stabilité politique et sociale. Elle ne doit pas entraîner l'affaiblissement de l'Etat et de ses institutions constitutionnelles. Elle suppose une séparation des pouvoirs pour garantir à chaque citoyen la possibilité de participer au développement de son pays. Toutefois, pour la sécurité et la stabilité dans la zone, les pays maghrébins doivent promouvoir la démocratie (Section I), mais aussi incorporer dans le concept de la sécurité humaine la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau (Section II).

## **SECTION I : LA DEMOCRATIE COMME VOIE DE SORTIE**

Dans le cadre d'un système démocratique, les acteurs sont multiples. Sa mise en œuvre demande une large participation qui touche l'ensemble de la société. Au Maghreb, avant le printemps arabe, la démocratie était singulière car elle était un domaine réservé aux élites au pouvoir ; la population n'intervenant dans aucun dialogue national sur la question, son rôle se réduisait à la participation aux élections. La fragilité des pays maghrébins est due, en premier lieu, au décalage entre l'Etat et la population, car les représentants politiques sont souvent en manque de légitimités. En second lieu, le non-respect des lois qui se traduit par les violations des droits fondamentaux des citoyens, ce qui affaiblit les institutions étatiques et les hommes qui les représentent.

La gouvernance démocratique est indispensable pour la consolidation de la justice sociale, le développement économique, et un environnement politique sûr pour la stabilité et la sécurité. Au Maghreb, depuis une vingtaine d'années, la question de la sécurité est devenue un poids lourd sur le citoyen. En réalité, la sécurité va de pair avec la stabilité sociale et de meilleures perspectives économiques. Il est communément admis que la stabilité et le développement sont indissociables, et ils se renforcent mutuellement. La légitimité d'un pouvoir est une garantie pour la promotion de la prospérité. Pour un Etat effectivement démocratique, c'est une pré-condition pour sa stabilité, et son existence.

La sécurité demande la protection des individus contre toutes sortes de violences, ou de menaces sociales, militaires, ou sanitaires... . L'Etat est tenu de protéger les citoyens dans la vie quotidienne. Cette tâche est la raison de son existence, et s'il est incapable de s'acquitter de ses responsabilités, il devient alors une source d'insécurité. Les mouvements de contestation qui ont bouleversé les paysages politiques au Maghreb ont dénoncé les systèmes étatiques. Les manifestants réclamaient une vraie démocratie et une justice indépendante (Paragraphe I), lesquelles ne peuvent se réaliser sans une presse libre et l'implication de la société civile (Paragraphe II).

## **PARAGRAPHE I : DEVELOPPER DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET UNE JUSTICE INDEPENDENTE**

La gouvernance démocratique est un mode d'exercice du pouvoir qui est fondé sur une large participation. Elle est l'une des clés du développement, elle offre des services efficaces et équitables à tous les citoyens. Elle renforce l'état de droit, la sécurité et la stabilité. Le rôle majeur que jouent les institutions, les règles et les processus politiques démocratiques dans le développement humain, la stabilité et la paix est maintenant reconnu. Au Maghreb, on évoque toujours la démocratie, mais dans la pratique, celle-ci est spéciale, car elle se limite à la formation des partis, et à des élections qui ne sont pas toujours transparentes. Les mouvements de contestations qui ont secoué la zone, ont réclamé la démocratie et le respect des droits de l'homme (A), mais aussi l'indépendance de la justice(B).

### ***A – DEMOCRATIE ET ETAT DE DROIT***

Au Maghreb et dans le monde arabe en général, on considère que la démocratie dans sa pratique est un mode de gouvernance occidentale, en oubliant que c'est un travail humain et le résultat d'une série d'expériences de l'homme sur terre. Les espoirs démocratiques n'appartiennent pas uniquement à l'Occident mais également à tous les peuples qui aspirent à vivre dans une société où les droits et les libertés de chacun seraient garantis. Il est clair que la démocratie donne une conception universelle du droit, de la justice et de l'égalité. Pour les musulmans par exemple, la démocratie est un principe religieux, même si elle n'est pas citée sous ce nom dans le Coran. Ils considèrent que les œuvres du prophète Mohamed ont comme

objectif de garantir la justice, l'égalité, le respect des droits fondamentaux et la paix sociale. Pour Filali-Ansary : « *d'un point de vue islamique, on peut répondre lorsqu'on fait la part de la norme et celle de l'histoire, que la laïcité peut être un cadre, une forme d'organisation qui permet de travailler d'une manière plus intelligente et plus efficace à diffuser les bienfaits des systèmes politiques modernes et à limiter les injustices. Elle apporte avec elle non pas le libéralisme pur, mais la philosophie des droits de l'Homme et la démocratie, toutes deux des formulations modernes et des outils éprouvés qui permettent de réaliser les aspirations ou finalités que la religion s'est assignée* »<sup>555</sup>. Une vision qui explique que l'islam en tant que religion est compatible avec la démocratie.

Dans notre monde contemporain, la gouvernance démocratique signifie la gestion des affaires publiques par des représentants au nom des populations. Elle est basée sur des principes et sur des valeurs. Elle désigne une approche participative dans la décision, la transparence dans la gestion et le contrôle des activités et fonctions de l'Etat. Elle est l'encrage des principes et normes à travers des bonnes pratiques de gestion des affaires publiques, dans un contexte de responsabilisation de l'ensemble des acteurs dans leurs rôles reconnus constitutionnellement et politiquement. La démocratie « *n'est pas un système où le succès est total d'emblée, mais plutôt un processus de réformes politiques et d'ouverture graduelle dans lequel les acteurs sont locaux et où sont impliqués les institutions, les individus, l'Etat et la société* »<sup>556</sup>. Cette définition simple implique la participation de toutes les composantes du pays dans la construction de la nation. Elle donne à chacun un rôle important dans le secteur de la sécurité, qui ne signifie pas seulement le contrôle de l'exécutif civil sur les forces de défense et de sécurité, mais aussi la réelle adhésion des citoyens et acteurs sociaux et politiques à toute politique qui vise comme objectif la stabilité du pays.

La question de la démocratie au Maghreb suscite beaucoup d'intérêt, non seulement pour la classe politique, mais aussi pour les intellectuels maghrébins et les institutions internationales dominées par les USA et l'UE. Officiellement, le mode de gouvernance dans les Etats maghrébins est démocratique. Mais dans le fonctionnement ce système prend des

---

<sup>555</sup> A. FILALI-Ansary. *L'islam est-il hostile à la laïcité ?*. Casablanca, Edition le Fennec, 1999, p. 9

<sup>556</sup> MARTINEZ, Luis. Maghreb : vaincre la peur de la démocratie. *Cahier de Chaillot*, avril 2009, n°115, p. 7.

formes spéciales. La démocratie qui y est pratiquée ne respecte pas dans l'exercice le principe de séparation des pouvoirs, ni la transparence. Il s'agit d'une démocratie décidée par les gouvernements en place, sans participation réelle de la population, ni celle des acteurs opposants, ou même des acteurs neutres. Les régimes autoritaires qui ont longtemps dominé la vie politique dans cette zone, ont verrouillé toutes les portes en empêchant l'instauration d'une vraie démocratie dans leurs pays, jusqu'au point de poser la question même de la possibilité d'une démocratisation du Maghreb.

Pour l'élite politique au pouvoir, l'alternance n'existe pas, et elle signifie pour ces derniers que l'Etat tombe dans entre les mains de personnes inexpérimentées, voire des ennemis de la nation, « *alors que la compétition électorale aurait pu introduire une sélection des élites politiques selon des critères d'efficacité* »<sup>557</sup>. Ils oublient que l'alternance est la pierre angulaire de tout processus démocratique. Dans leur lecture de la démocratie, la transition est une formule idéale pour suggérer le changement dans la continuité, la permanence des mécanismes de domination de « *l'élite au pouvoir* ». Elle signifie uniquement des amendements constitutionnels pour permettre à une partie de l'opposition indépendante d'accéder au parlement ou de participer au gouvernement formé par la majorité présidentielle. Cet attachement au pouvoir est dénoncé par Michaël Foessel en ces termes : « *on ne peut plus en rester à l'opposition entre liberté et sécurité, prévention et répression. Il faut repenser de fond en comble les formes subjectives d'attachement au pouvoir lorsqu'elles contredisent la dynamique démocratique* »<sup>558</sup>.

Les grandes démocraties occidentales, et notamment la France, ont fermé les yeux longtemps sur les violations des droits de l'Homme, et les exactions commises par les régimes autoritaires du Maghreb. Cela répondait peut être à la volonté de garantir une stabilité dans une région potentiellement soumise à la montée du communisme dans le contexte de la guerre froide, ou la volonté de préserver les intérêts économiques des pays occidentaux. Pour la France, il s'agissait aussi et surtout d'éviter toute ingérence politique alors que les plaies de la colonisation étaient mal refermées au sud de la Méditerranée.

---

<sup>557</sup> SOLEIL FRERE, Marie. *Presse et démocratie en Afrique francophone*. Edition, Karthala, Paris, 2000, p. 8.

<sup>558</sup> FOESSEL, Michaël. *La sécurité doit être le préalable de la démocratie pas son horizon. Les inrocks*, n°911 du 15 mai 2013.

En fait, on ne peut pas évoquer cette question sans un rappel historique. Il faut remonter à la période de l'accession des Etats magrébins à l'indépendance et aux contextes national et international dans lesquels les Etats-nations ont été créés. Le rejet de la démocratie s'ancre dans l'histoire de la colonisation. Durant les années 1950 et 1960, les nouveaux Etats se construisaient autour du mythe de l'unité nationale et du rejet de l'occident et ensuite de la démocratie. Donc, la question de la démocratisation du Maghreb est restée dans l'ombre de la période de l'oppression coloniale. Dans cette époque, l'idéologie arabo-islamique s'est imposée comme matrice du nationalisme anticolonial, mais aussi de la répression politique érigée en norme de gouvernance durant des longues années. La démocratie restait donc liée aux valeurs des puissances coloniales qui opprimaient les populations.

Au moment de l'indépendance, ce n'est pas sur la démocratie que vont s'appuyer les nouveaux dirigeants, pourtant, « *cette indépendance, retrouvée après plusieurs décennies de colonisation, promettait pour tous les peuples la liberté et la démocratie, mais rares sont les pays qui en avaient pris le chemin* »<sup>559</sup>. La tradition politique est basée sur les rapports de force et de ce fait, les groupes ou individus s'opposant au pouvoir sont bien souvent éliminés physiquement<sup>560</sup>. C'est cette conception autoritaire et violente du pouvoir qui rend difficile, au cours de toutes ces années, la construction d'espaces publics démocratiques. Cette situation a été aggravée durant les deux dernières décennies avec l'avènement de l'Islam politique, et la montée du salafisme. Les discours postcoloniaux au Maghreb sont restés figés dans un ton de résistance pour une simple raison, donner une légitimité à une élite qui compte rester longtemps au pouvoir.

Cependant, il y a également des facteurs propres aux Etats du Maghreb : le niveau de développement condition à la démocratisation, la pauvreté et l'injustice et facteurs sociaux. Dans les années 1990, avec la chute du Mur de Berlin, les pays occidentaux évoquèrent clairement la fin du soutien aux régimes autoritaires. François Mitterrand avait prononcé un discours à la Baule en ce sens. Mais le Maghreb est resté à la marge de cette situation. Alors

---

<sup>559</sup> GHAZALI, Ahmed. Médias et développements politiques dans le Maghreb et le monde arabe. *Tripodos*, n°30, Barcelona, 2012, p. 29-44.

<sup>560</sup> En 1961, assassinat de Salah Ben Youssef à Francfort, en Allemagne, l'adversaire politique d'Habib Bourguiba, ainsi que la mort de Ben Barka, en 1965 à Paris, principal opposant socialiste au roi Hassan II.

que la menace islamiste se précisait en 1989, Ben Ali était considéré par les occidentaux comme un rempart. En 1992, en Algérie, le Front Islamique du Salut (FIS) est arrivé en tête pour remporter les élections législatives avant que celles-ci ne soient purement et simplement annulées, en 2001. Pour les Européens, les dirigeants en place depuis longtemps sont capables d'éradiquer l'islam radical dans les trois pays qui sont aux portes de l'Europe. Ce déficit démocratique est la cause principale du malaise maghrébin. Selon B. Chourou : « *la plupart des facteurs qui sont traditionnellement invoqués pour expliquer l'échec de l'intégration régionale dans le Tiers-monde sont en fait le résultat d'une volonté politique qui avait une conception particulière de l'intérêt national. Les économies concurrentielles, les industries inefficaces, l'absence d'infrastructures, les conflits politiques, et d'autres facteurs supposés être des facteurs de blocage, ne se sont pas créés tous seuls; ils étaient le résultat de décisions humaines, et celles-ci auraient dû être soumises à un débat démocratique avant d'être adoptées, ou à une évaluation tout aussi démocratique une fois que leurs inconvénients étaient devenus évidents* »<sup>561</sup>.

En fait, les problèmes des pays du Maghreb, sont dus à un manque de responsabilisation et de transparence. Les hommes politiques au pouvoir ne rendent aucun compte à leurs populations. On peut ajouter aussi la mauvaise stratégie de développement adoptée par les Etats, la fragilité de leurs institutions, le manque de participation de la société civile et, de façon générale, le déficit chronique de justice sociale et de démocratie. C'est pourquoi sans une réforme des Etats et de leurs institutions, toute solution qui essaierait de revitaliser les économies et les sociétés échouerait.

A l'occasion de la révolution tunisienne et de son écho dans les autres pays arabes, le Maroc a su tirer les leçons. Il a incontestablement franchi un grand pas pour promouvoir la démocratie. Avec sa nouvelle constitution de juillet 2011<sup>562</sup>, le Royaume s'est engagé dans la voie de la modernisation constitutionnelle. La consolidation de l'Etat de droit et des institutions. Cette nouvelle constitution a érigé la justice au rang de pouvoir indépendant. Elle a décrété la séparation et l'équilibre des pouvoirs, avec un vrai parlement issu d'élections

---

<sup>561</sup> ROCÍO, Méndez. Aléman, op.cit.

<sup>562</sup> La constitution de 2011 a été rédigée en réponse aux mouvements de contestation qu'a connu le pays après la révolution tunisienne. Elle est marquée par un relatif rééquilibrage des pouvoirs et par la clarification et la précision d'un certain nombre de principes .

« libres et sincères ». Aujourd'hui, le pouvoir exécutif est exercé par un gouvernement élu démocratiquement.

Cependant de nombreux observateurs, considèrent que cette démocratisation est « encadrée », et que « le processus de transformation du Maroc sera conduit dans une perspective particulière associant étroitement changement démocratique et stabilité politique et qui fera du maintien du trône, de son autorité et de la plupart de ses pouvoirs, la condition préalable à toute réforme d'envergure »<sup>563</sup>. Par contre d'autres voient dans cette transition une réussite personnelle du roi du Maroc, qui a donné l'exemple à tous les dirigeants arabes, « par des discours novateurs au plan social et une attitude de riposte réformiste renforçant la légitimité d'un roi très populaire, le Maroc s'inscrit dans le printemps arabe comme un exemple de transition organisée »<sup>564</sup>.

En Tunisie, le pays le plus laïc du monde musulman, la démocratie n'y a jamais triomphé. Depuis son indépendance, tout était taillé sur mesure pour faire de Bourguiba un président omnipotent. L'influence du parti *Néodestour* (devenu parti socialiste destourien, PSD) sur la société était grande. A l'instar des mouvements nationaux dans les autres pays maghrébins, il bénéficiait d'une légitimité historique et politique comme composante principale du mouvement national. Bourguiba, soutenu par son parti, auquel adhérait une grande partie des intellectuels du pays, est demeuré le seul maître du jeu politique durant son règne. L'arrivée au pouvoir de Zine el Abidine Ben Ali en 1987 a suscité un grand espoir pour la population. Durant sa présidence, la Tunisie était qualifiée de pays stable et prospère, et elle était considérée par les Européens comme un rempart contre l'islamisme, et aussi élève exemplaire par les organisations financières internationales. Depuis son accession au pouvoir il avait mené une politique de répression contre ses opposants en particulier contre le mouvement islamiste *Ennahda* (la renaissance en langue arabe), et l'emprise des services de sécurité sur la société fut un phénomène qui a jalonné toute la période de son pouvoir. Selon Vincent Geisser et Éric Gobe: « depuis son arrivé au pouvoir, le président Ben Ali n'a eu de cesse de faire voter par le parlement des textes de loi dont la fonction première est de

---

<sup>563</sup> Jean Pierre Massais, « Maroc : même sans Printemps Arabe, la démocratie est en marche », L'OBS, du 06/03 /2013.

<sup>564</sup> MOKHEFI, Mansouria. Maghreb : révolution inachevées. *Politique étrangère*, 2012/1printemps, pp.71-83.

*restreindre les libertés publiques et individuelles et de rendre plus efficient le contrôle social* »<sup>565</sup>.

Pendant les années quatre-vingt-dix, la répression a été généralisée. Elle a touché les militants des droits de l'Homme et les opposants (Marzouki, Mouaada, Chammari, Ksila, Hosni, Hammami, etc<sup>566</sup>). Durant cette période la communauté internationale et surtout les pays européens ferment les yeux sur cette situation. Ce n'est qu'à la fin de cette décennie que les violations des droits de l'Homme commencèrent à attirer l'attention de quelques médias internationaux, tels que la BBC, Le Soir de Bruxelles, le Monde, l'Express ou la presse de Montréal. En octobre 1999, pour la première fois depuis l'indépendance, une loi constitutionnelle est votée afin de permettre la multiplication des candidatures pour la magistrature suprême<sup>567</sup>.

Le 18 octobre 2005, un groupe de militants tunisiens entamait une longue grève de la faim et profitait aussi du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) organisé en Tunisie afin de dénoncer le mépris du pouvoir en place à l'égard des militants des droits de l'Homme. Il attirait l'attention de la communauté internationale sur l'absence totale de libertés civiles en Tunisie<sup>568</sup>. Des dizaines de délégations sont venues de toutes les régions de la Tunisie pour visiter les grévistes en guise de solidarité. A l'occasion de cet événement, un groupe de pression a été créé sous l'appellation « *le Mouvement du 18 octobre* ».

Avant la fin de son mandat en 2004, le président Ben Ali était sous pression, car la constitution tunisienne lui interdisait de demeurer au pouvoir au-delà de 2004. Mais les attaques terroristes du 11 septembre 2001 ont été l'occasion qui lui a donné une seconde vie politique. Rapidement, il organise le 26 mai 2002 une fausse consultation afin de surmonter les verrous de la constitution qui limitait les mandats présidentiels à trois. Il a également

---

<sup>565</sup> GEISSER, Vincent et GOBE, Éric. Tunisie : consolidation autoritaire et processus électoraux. *L'Année du Maghreb*, I, Edition CNRS 2006, pp. 323-360.

<sup>566</sup> Sont des hommes politiques et des militants des droits de l'Homme tunisiens.

<sup>567</sup> La loi constitutionnelle n°99-52 du 30 juin 1999 permet aux autres acteurs politiques de se présenter pour le poste du chef de l'Etat.

<sup>568</sup> Durant ce sommet mondial, la télévision publique tunisienne a interrompu la retransmission en direct du discours du président suisse Samuel Schmidt dès que ce dernier a commencé à évoquer la question des droits de l'Homme

repoussé à cette occasion l'âge limite pour la candidature à l'élection présidentielle passant de 70 à 75 ans.

En fait, le président Ben Ali avait tout préparé pour rester au pouvoir le plus longtemps possible, mais l'immolation du vendeur de légume à Sidi Bouzid et la réaction de la population ont surpris non seulement le président, mais aussi toute la communauté internationale. Son étonnement était grand, car il avait muselé l'opposition et les militants des droits de l'Homme, réprimé les islamistes, en obtenant le soutien des pays occidentaux ; toutes ces mesures n'ont pas résisté devant les vagues de contestations. Mansouria Mokhefi<sup>569</sup> estime à ce propos qu'« *à l'origine du soulèvement qui met fin au régime de Ben Ali se trouve un mécontentement social qui atteint les limites du supportable et la remise en cause d'un régime dont la brutalité devient insoutenable* »<sup>570</sup>.

Sur un autre registre, le contexte international, surtout avec l'évènement du 11 septembre 2001, a contribué largement au recul de la démocratie au Maghreb voire dans le monde. Obsédés par la revanche et la guerre contre le terrorisme, les Etats-Unis d'Amérique ont encouragé les dictateurs maghrébins dans leurs politiques sécuritaires qui ne sont, en réalité, que des répressions politiques contre les opposants. Cette campagne internationale contre le terrorisme a été considérée comme une « *aubaine* » pour les régimes nord africains qui y ont vu l'opportunité de se rapprocher de Washington, dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. Surtout que ces derniers se considèrent également victimes du terrorisme (islamisme). Le contexte de la guerre contre le terrorisme a mis la politique internationale des Etats –Unis d'Amérique dans une contradiction, ils « *[...] se sont fixé pour objectif de promouvoir la démocratie dans l'ensemble du monde arabe, mais dans le même temps ils s'appuient sur les Etats autoritaires clients de la région pour mener à bien leur campagne contre le terrorisme international* »<sup>571</sup>.

Aujourd'hui, les maghrébins envoient un message clair et puissant : il faut en finir avec l'exception régionale. Les populations de la zone veulent exercer leurs droits politiques et elles aspirent à la justice et à la démocratie, « *plus de 40 ans après les indépendances des*

---

<sup>569</sup> Elle est responsable du programme Moyen-Orient/Maghreb de l'IFRI.

<sup>570</sup> MOKHEFI, Mansouria. *Maghreb : révolution inachevées*. Op.cit., p. 71.

<sup>571</sup> GEISSER, Vincent et GOBE, Éric, op.cit.

*Etats maghrébins, le problème de la démocratie, et au-delà celui de la recherche et de l'instauration d'un Etat stable et d'un système politique ayant l'accord de toutes les composantes politiques et sociologiques, est à l'ordre du jour »*<sup>572</sup>. Si les hommes politiques au Maghreb sont remis en cause, c'est parce qu'ils sont jugés responsables de la situation et impuissants pour résoudre les problèmes dans lesquels se trouvent leurs pays.

Avec le printemps arabe, pour la première fois, l'Europe a l'opportunité d'influencer un vrai changement en Afrique du nord. Dans le cadre de la politique de voisinage, elle devrait avoir l'ambition et les moyens pour accompagner les réformes démocratiques dans les pays arabes de la méditerranée. En effet, depuis longtemps, l'UE a été accusée d'être dans l'incapacité de promouvoir la démocratie dans les pays autoritaires. Elle a apporté son soutien durant toutes ces années à des systèmes autoritaires, qui n'avaient aucune légitimité aux yeux de leurs populations. Un appui qui a été mal senti et mal compris par les habitants de la région, lesquels estiment qu'il doit être revu et orienté dans le bon sens.

Le phénomène politique majeur qui est en train de transformer la situation politique en Afrique du nord, va aussi porter des changements dans les relations de l'Europe avec ses voisins. L'émergence de la démocratie et avec elle, de l'islamisme politique moderne, victorieux des élections transparentes, sont une aubaine pour les démocraties occidentales afin de permettre l'adéquation des discours avec les actions. Les islamistes, opprimés avant le printemps arabe, représentent un mouvement ancré dans les sociétés maghrébines qui se trouvent sur le devant de la scène politique, pour la première fois.

Pour autant, l'Union Européenne a toujours eu un double discours : elle doit accepter les règles du jeu car la démocratie est le choix du peuple. Et pour qu'elle soit en adéquation avec elle-même, l'Europe doit encourager le changement en cours au Maghreb. La politique européenne de voisinage et les plans d'actions qui en découlent devront s'appliquer dans des pays qui sont en mutations démocratiques. Il ne s'agit pas ici d'amendements constitutionnels ou de demi-réformes que certains pays envisageaient souvent à contre cœur pour bénéficier

---

<sup>572</sup> ABOUCHI, El Houssain. *Démocratie et gouvernance de la politique électorale en Afrique du Nord* », 2004 ; consultable au lien suivant : <http://www.fran-cophonie-durable.org/documents/colloque-ouagaabou-chi.pdf>.

des « *primes à la démocratisation* »<sup>573</sup>. Il ne s'agit pas non plus de déclarations sans suites sur le terrain. Mais, il s'agit dans le contexte actuel de travailler ensemble avec les pays partenaires, où l'UE peut apporter une valeur ajoutée dans un moment historique pour vivre une vraie mutation politique afin d'instaurer une gouvernance démocratique. Cette nécessité de réforme est ancienne, « *le printemps arabe vient conclure un long processus de revendications qui n'avaient cessé de s'exprimer depuis l'accès des Etats arabes à l'indépendance* »<sup>574</sup>.

La gouvernance démocratique doit être un mode de gestion qui s'applique à tous les secteurs y compris celui de la sécurité dans toutes ses composantes. Dans ce domaine, il ne saurait être accepté de dérogation quant à la légalité et la transparence du traitement de certaines questions. Toute politique ou programme de sécurité doit être mené par un régime capable de convaincre ses citoyens de la légitimité de son combat et, pour mener une action de cette envergure, il a besoin de leur confiance et de leur soutien. La gouvernance démocratique implique le respect en pratique des droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Son bon fonctionnement exclut une gestion partisane des affaires publiques, et une utilisation non transparente ou inéquitable des ressources. L'équité et la transparence doivent être fondées sur une justice impartiale, et surtout le bannissement de l'impunité dans le traitement de la corruption.

L'instauration d'une vraie démocratie constitue une protection sérieuse face aux menaces profondes d'insécurité et de conflit. Elle est un système général ; elle s'applique dans tous les domaines politiques, sociaux, économiques mais aussi sécuritaires, car le déficit démocratique a un impact négatif sur la sécurité et la stabilité. L'engagement des Etats pour assurer la sécurité de leurs citoyens doit être basé sur le respect de leurs droits.

Au Maghreb, le fossé est abyssal entre l'Etat et la population, les citoyens sont souvent victimes de législations adoptées par les institutions étatiques qui évoquent des raisons sécuritaires, tandis que le citoyen les considère comme des restrictions à sa liberté. Michaël

---

<sup>573</sup> SOLEIL FRÈRE, Marie. *Presse et démocratie en Afrique francophone*. Paris, Edition Karthala, 2000, p. 8.

<sup>574</sup> GHAZALI, Ahmed. *Médias et développements politiques dans le Maghreb et le monde arabe*. Op.cit.

Foessel<sup>575</sup>, estime à cette égard que, « *le plus préoccupant n'est pas la tentation du pouvoir de centrer son action sur la sécurité, cette tentation a toujours existé. Ce qui pose question, c'est plutôt le désamour des citoyens à l'égard de la démocratie. Cette facilité avec laquelle nous renonçons à des droits en échange de protections (le plus souvent illusoires) doit être interrogée* »<sup>576</sup>. Dans les grandes nations, les crises politiques, économiques ou sociales sont des moments propices pour que les régimes politiques se remettent en question en se mettant au diapason des attentes populaires, en analysant leurs stratégies de développement économiques à moyen et à long terme, leurs politiques générales, leurs lois, leurs règlements.

La participation des citoyens à la vie politique, et sa contribution à la détermination de l'avenir politique du pays, revêtent une importance capitale. Il n'y a pas de citoyenneté sans liberté et pas de liberté sans une autonomie de choisir ses représentants gouvernementaux. Il convient également de pouvoir s'exprimer librement et d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de son pays. Les Tunisiens ont accepté ce défi, ainsi ils sont un exemple à suivre pour les autres peuples maghrébins qui rêvent d'une nation plus démocratique. Or, il semble que cette méthode ait été battue complètement en brèche par les officiels algériens en 1990, par l'armée mauritanienne en 2008 et par l'armée égyptienne en 2013. Au moment où la contestation est aux frontières algériennes, les autorités d'Alger affirment que l'Algérie ne connaît pas de crise politique et qu'elle souffre seulement de tensions sociales. Le statu quo algérien s'explique par le traumatisme d'une population qui n'a pas « *fini de panser les blessures de son passé* »<sup>577</sup>. En Libye, le colonel Kadhafi et son régime avaient adopté un autre profil, qui se résume par une déclaration d'une guerre totale contre le peuple. C'est dire combien les discours démagogiques et mystificateurs l'emportent sur l'analyse critique et objective de la réalité socio-politique du Maghreb d'aujourd'hui. Les peuples maghrébins sont unis dans la souffrance comme dans la contestation. Le Maghreb des peuples est en marche. L'aspiration démocratique exprimée pendant les mouvements de contestation était un sentiment partagé, qui a mis en exergue les liens forts de la fraternité maghrébine.

---

<sup>575</sup> Maître de conférences de philosophie à l'Université de Bourgogne, à l'Institut catholique de Paris.

<sup>576</sup> FOESSEL, Michaël. La sécurité doit être le préalable de la démocratie pas son horizon. Op.cit.

<sup>577</sup> MANSOURIA, Mocherie. Maghreb : révolutions inachevées ? *Politique étrangère*, 2012/printemps, pp.71-83.

Si on rassemblait aujourd'hui des citoyens sélectionnés au hasard dans tous les pays maghrébins, et qu'on leur lisait la définition de la démocratie et de la bonne gouvernance, ils nous diraient, sans aucun doute, « *c'est tout à fait cela qu'il nous faudrait* ». La condition de l'adhésion des citoyens à une nouvelle étape démocratique pourrait être définie de la façon suivante : les différents acteurs publics et privés de la société doivent participer activement dans le cadre d'un dialogue national pour un contrat politique social pour le bien vivre ensemble et l'épanouissement des individus et des générations futures. Dans ce cadre, les procédures démocratiques sont seules susceptibles d'organiser des rendez-vous réunissant l'ensemble des citoyens. Selon Henri Oberdorff, « *la démocratie n'est pas qu'un mode d'organisation. Elle représente aussi une certaine conception de la société, voire un idéal collectif* »<sup>578</sup>.

En réalité, pour promouvoir la démocratie au Maghreb et démilitariser le concept de sécurité, trois principes fondamentaux doivent être respectés afin transformer le système de sécurité à un système démocratique, aux niveaux national et régional : la légitimité du pouvoir en place, la dépolitisation et la « *neutralisation* » de l'armée et enfin la gouvernance démocratique du secteur de sécurité avec une promotion et un respect des droits de l'homme et du citoyen. Le respect de ces principes est nécessaire pour l'instauration d'une vraie démocratie au Maghreb. En effet, les services de sécurité dans ces pays sont placés au-dessus des lois et de la justice. La démocratie suppose une séparation des pouvoirs, dont l'indépendance du pouvoir judiciaire.

## ***B - L'INDEPENDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE***

« *Dans la justice, on se réclame d'une conformité, même si c'est à des règles qu'on invente, à une transcendance qu'on prétend dévoiler ou à des sentiments qui vous poussent* »<sup>579</sup>.

---

<sup>578</sup> OBERDORFF, Henri. *La démocratie à l'ère numérique*. Edition presse universitaires de Grenoble, janvier 2012, p. 9.

<sup>579</sup> DELEUZE, Gilles. Claire Parnet. *Dialogues*. Edition Flammarion, 2008, p. 14.

Le déficit flagrant de la démocratie dans le monde arabe est accompagné d'un dysfonctionnement de la justice. L'indépendance et le bon fonctionnement de la justice sont un pilier pour le développement, la sécurité et la stabilité. En effet, dans les pays du Maghreb, les gouvernements et les élites au pouvoir depuis l'indépendance considèrent la justice comme un moyen de protection, de pression et de répression à l'encontre des opposants. Cette idée a été renforcée durant les vingt dernières années. Pour le simple citoyen maghrébin, la justice est un outil entre les mains des gouvernants et non un pouvoir, ni un contre-pouvoir pour la protection de la population qui n'a aucune confiance dans une justice à la solde des dirigeants.

L'indépendance de la justice est un pilier démocratique et un signe de santé politique. Son bon fonctionnement constitue un baromètre qui permet de mesurer l'Etat de droit. L'impartialité de la justice dans la société est garant d'une stabilité sociale et une construction solide de l'Etat, une situation qui reflète en même temps le degré de démocratisation du système politique d'un pays.

La séparation des pouvoirs est une condition pour l'émancipation de la justice et son indépendance. Cette séparation doit être respectée non seulement dans les textes, mais aussi dans la pratique comme le postulait Montesquieu : *« il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et exécutive. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire : car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur. Tout serait perdu si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs : celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers »*<sup>580</sup>.

Les Etats ont l'obligation de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, qui est la pierre angulaire de l'Etat de droit. Cette indépendance est prévue à l'article 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948<sup>581</sup>. Mais puisque cette déclaration n'a

---

<sup>580</sup> Montesquieu, de l'Esprit des lois

<sup>581</sup> Article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui

pas de force juridique contraignante, les Etats ont prévu une obligation de la garantir en vertu de l'article 14 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) auquel, d'ailleurs, les pays maghrébins sont parties. Ce texte assure à toute personne : « *à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent, indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil* ».

Le respect de l'indépendance du pouvoir judiciaire peut être trouvé dans les principes fondamentaux des Nations unies relatifs à l'indépendance de la magistrature qui prévoient qu'il est de la responsabilité de toutes les institutions gouvernementales et autres, de respecter l'indépendance de la magistrature<sup>582</sup>.

En fait, il y a toujours eu une disposition constitutionnelle au Maghreb sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et la séparation des pouvoirs. Le principe est proclamé dans le préambule de la Constitution tunisienne de 1959, avec la volonté du peuple d'instaurer « *un régime politique stable basé sur la séparation des pouvoirs* »<sup>583</sup>. Dans le même sens, elle confirme que « *l'autorité judiciaire est indépendante* »<sup>584</sup>. Et ajoute que « *la République tunisienne a pour fondement les principes de l'Etat de droit* »<sup>585</sup>. Toutefois, la justice en Tunisie n'a jamais été indépendante, ni autonome. Le pouvoir politique avait réussi à l'instrumentaliser au point que la population l'a considérée comme étant au service de l'exécutif. Pour illustration, pendant la révolution du Jasmin, des tribunaux ont d'ailleurs été incendiés.

---

*décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle* ».

<sup>582</sup> Ces principes peuvent être consultés au lien suivant : <http://www2.ohchr.org/french/law/index.htm#core>. Dernière visite le 09 JUIN 2013. Voir les résolutions 40/32 du 29 novembre 1985 et 40/146 du 13 décembre 1985. Cf, <http://www.un.org/french/documents/ga/res/40/fres40.shtml>. Dernière visite le 09 juin 2013.

<sup>583</sup> Le préambule de la Constitution tunisienne de 1959.

<sup>584</sup> Article 65, de la Constitution tunisienne de 1959.

<sup>585</sup> Article 5 de la Constitution tunisienne, après la modification suite au référendum du 26 mai 2002.

Aujourd'hui, en Tunisie, la nouvelle constitution a hissé la justice au rang de pouvoir<sup>586</sup> avec des garanties importantes afin de préserver l'indépendance, l'immunité pénale et l'inamovibilité des juges<sup>587</sup>. Ces mesures en faveur de juges sont contrebalancées par l'obligation de rendre des comptes en cas de faute professionnelle<sup>588</sup>. Autant de dispositifs visant l'interdiction de l'ingérence dans les affaires de la justice.

La démocratie se caractérise par le pluralisme politique et la liberté individuelle, mais aussi par le respect de la séparation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Selon Eric Goldstein, « *la Tunisie a désespérément besoin d'une justice indépendante après toutes ces années où l'autorité politique a manipulé les tribunaux, privant de justice tellement de personnes. L'Assemblée a aujourd'hui une chance de mettre fin aux abus cyniques du système judiciaire en adoptant une législation solide sur l'instance de la magistrature* »<sup>589</sup>. Dans un geste significatif, Moncef Marzouki, le président provisoire de la République tunisienne, a été auditionné, le 28 février 2013, par un juge d'instruction dans l'enquête sur l'assassinat de l'opposant Chokri Bélaïd, qui a provoqué une grave crise gouvernementale. Pour la première fois dans l'histoire, un chef d'Etat en exercice, bénéficiant de l'immunité, répond à la convocation d'un juge dans un pays arabe. Par cette décision, le chef de l'Etat tunisien, accepte le respect de la séparation des pouvoirs et espère, sans doute, faire jurisprudence<sup>590</sup>.

Le constat n'est pas seulement propre à la Tunisie, car aucun Etat maghrébin n'échappe à cette situation. Chérif Bennadji confirme cette confusion et le regard pessimiste des citoyens algériens sur le pouvoir judiciaire en expliquant qu' : « *en Algérie, depuis de nombreuses années, la presse nationale publie régulièrement des lettres ouvertes adressées*

---

<sup>586</sup> Partie 5, article 102 de la Constitution tunisienne de 2014.

<sup>587</sup> Article 107.

<sup>588</sup> Article 103.

<sup>589</sup> Eric Goldstein, directeur adjoint de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord à Human Rights Watch.

<sup>590</sup> Avant la révolution tunisienne, le chef de l'Etat était le président du Conseil Supérieur de la Magistrature. Il nommait et révoquait les magistrats sur proposition du conseil, sa dissolution a été exigée très tôt après la révolution.

*au président de la République en sa qualité « de Premier magistrat du pays... Au total, l'usage extrêmement fréquent de l'expression est source de nombreuses ambiguïtés »<sup>591</sup>.*

Il considère que le principe de séparation des pouvoirs est une coquille vide malgré sa consécration depuis février 1989 par la Constitution. Toujours selon Chérif Bennadji, « *la justice en Algérie, loin d'accéder au statut de « pouvoir » continue d'exister comme « fonction » spécialisée d'un pouvoir unique. En tout état de cause, l'usage de cette formule révèle que l'indépendance de la justice en Algérie, et c'est un truisme que de le rappeler, est encore une vue de l'esprit »<sup>592</sup>. Dans les pays maghrébins, l'exécutif exerce les trois pouvoirs. Le pouvoir judiciaire a été complètement anéanti et placé sous l'autorité directe du pouvoir exécutif.*

Au Maroc, dans le cadre de la réforme de la justice, la transparence figurait parmi les principaux thèmes de revendications du mouvement de protestation qu'a connu le pays en 2011. Les protestataires qui avaient participé au « *Mouvement du 20 Février* » réclamaient des réformes politiques, économiques, mais également une réforme profonde pour une justice indépendante au service du citoyen, (*plusieurs rassemblements populaires avaient lieu à travers le Maroc. Les manifestants réclamaient plus de justice sociale et de démocratie*)<sup>593</sup>. Répondant aux revendications des manifestants, le 9 mars 2011, le roi Mohammed VI a annoncé dans son discours d'importantes réformes politiques, avec des dispositifs visant notamment à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire. La nouvelle constitution qui est entrée en vigueur en juillet 2011 a ainsi consacré 22 articles à la justice alors que l'ancienne constitution ne lui en réservait que six, ce qui marque une évolution dans le traitement de la question.

Il est important de signaler que la nouvelle constitution du Royaume a érigé la justice au rang d'un pouvoir<sup>594</sup>, indépendant des pouvoirs législatifs et exécutifs tandis que l'ancien

---

<sup>591</sup> BENNADJI, Chérif. De l'ambiguïté des rapports entre le président de la République et le pouvoir judiciaire en Algérie : de l'usage de la formule « le président de la République, Premier magistrat du pays. *L'Année du Maghreb*, III, Edition CNRS 2007, pp.155-162.

<sup>592</sup> Ibidem.

<sup>593</sup> Jeune Afrique du 24/04/2011.

<sup>594</sup> L'article 107 de la Constitution de 2011 marocaine, « *Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Le Roi est le garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire* ».

texte de 1996<sup>595</sup> la désignait comme une simple autorité judiciaire. Afin de garantir l'indépendance des juges, cette disposition constitutionnelle condamne toute ingérence dans les affaires de la justice. Par ailleurs, tout juge menacé dans son indépendance est dans l'obligation de saisir le Conseil Supérieur du pouvoir judiciaire<sup>596</sup>. Par contre le juge endosse toute la responsabilité en cas de manquement à ses devoirs d'indépendance et d'impartialité, et en cas de faute professionnelle grave il sera exposé aux sanctions disciplinaires, voire à des poursuites civiles et pénales<sup>597</sup>.

Cependant tous les dispositifs visant à faire de la justice un pouvoir indépendant et transparent, n'ont pas vraiment rassuré les marocains, « *entre le 1er mars 2011, date de la création du CNDH, et décembre 2012, le conseil a reçu quelque 52.000 lettres de plaintes de citoyens, qui dénonçaient principalement le fonctionnement de la justice, ses verdicts et ses retards* »<sup>598</sup>. Dans le même sillage, les investisseurs étrangers ont souvent une perception négative de la justice, éprouvant une grande méfiance à son égard. D'après Rachid Fillali Meknassi<sup>599</sup>, « *dans les sondages d'opinions, la justice arrive régulièrement en tête des services publics les plus corrompus. Cette situation donne lieu à une institution judiciaire en crise permanente entachée de dysfonctionnements structurels engendrant des différences qui se traduisent par des avantages au profit des plus riches et des plus puissants. Aussi, le climat des affaires au Maroc se trouve dans une situation délicate car l'absence de transparence de la justice commerciale entrave l'investissement et constitue un frein au développement du secteur privé* »<sup>600</sup>. La réussite de la transition pacifique engagée au Maroc depuis 2011 est conditionnée par l'évolution du dossier politique et de l'ouverture

---

<sup>595</sup> Article 82 de la Constitution de 1996 « *L'autorité judiciaire est indépendante du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif* ».

<sup>596</sup> Article 109 de la Constitution de 2011.

<sup>597</sup> BENYAHYA, Mohamed. *Le pouvoir judiciaire dans la nouvelle constitution du Royaume « la constitution marocaine lectures croisées*. dir, Ahmed Bouachik, REMALD, 2012.

<sup>598</sup> L'économiste. *Conseil national des droits de l'homme un chantier énorme en cours de réalisation*. Maroc édition 4271, du 08/05/2014.

<sup>599</sup> Président de *Transparency Maroc*

<sup>600</sup> FILLALI MEKNASSI, Rachid. *Réforme de la justice. Les cahiers bleus*, n°15, 2010.

économique. L'accomplissement de ces tâches tient à la capacité de la justice d'accompagner et de soutenir la mise à niveau globale de la société.

Au Maghreb, l'indépendance du pouvoir judiciaire a été bafouée durant de longues années par l'ingérence arbitraire du pouvoir exécutif. Ces ingérences ont érodé la confiance des citoyens dans l'intégrité de l'appareil judiciaire et ont compromis le bon fonctionnement de la justice. Cette réalité a eu un impact négatif sur la conduite d'enquêtes et de poursuites pénales dans les cas de violations des droits de l'homme, y compris l'appréciation des suites à donner aux plaintes et dénonciations. Mais le problème est que la justice dans les pays maghrébins n'a pas de pouvoir, ni d'autorité. Les années de (plomb<sup>601</sup>) au Maroc, la guerre civile en Algérie<sup>602</sup>, les événements raciaux en Mauritanie<sup>603</sup>, sont des moments tragiques, où la justice n'a joué aucun rôle. Pour le règlement de toutes ces affaires qui ont secoué les populations dans les pays cités, le pouvoir exécutif a neutralisé la justice. Les criminels n'ont jamais été identifiés afin qu'ils puissent être traduits devant la justice. Dans les pays où la transparence de la justice n'est pas garantie, la volonté de réconciliation fait souvent échec à la justice. Afin d'assurer l'indépendance de la justice, et pour que les crimes et les violations de droits de l'homme ne se réitérent plus, les pays maghrébins doivent respecter les principes suivants :

- Le droit de savoir et le droit à la vérité ;
- Le droit à la justice suite aux violations des droits de l'Homme du passé et la lutte contre l'impunité ;
- Les politiques de réparation comme moyen de restauration de la dignité des victimes ;

---

<sup>601</sup> Le terme est utilisé au Maroc pour décrire une période de répression brutale de l'histoire du Maroc, qui s'étend des années 1956 jusqu'aux années 1990, sous le règne du roi Hassan II, marquée par une violence contre les opposants politiques et les activistes.

<sup>602</sup> Cette appellation désigne le conflit qui opposa l'armée algérienne à divers groupes islamistes radicaux dans les années 1990.

<sup>603</sup> En 1989, la crise qui éclate entre le Sénégal et la Mauritanie donne l'occasion au régime de Taya de résoudre à sa façon la question de la cohabitation. Des dizaines de milliers de negro-mauritaniens sont expulsés vers le Sénégal et le Mali après avoir été dépouillés de tous leurs biens. Des centaines d'exécutions extrajudiciaires ont été commises, ainsi que des arrestations injustifiées.

- Les réformes institutionnelles et les garanties de non-répétition.

L'image la plus sombre de la justice maghrébine peut être résumée dans son incapacité d'agir : lorsque des militaires ou des politiques sont impliqués dans des litiges, il n'y a plus lieu de parler de la justice. Selon une loi de 1982 réglementant le statut des forces de sécurité en Tunisie, « *les policiers accusés d'avoir recouru à la torture –entre autres crimes et délits- dans le cadre de la répression de manifestations ou à l'encontre de personnes suspectées de menacer à la sécurité de l'Eta, doivent être jugées par le tribunal militaire* »<sup>604</sup>. On observe une ingérence du pouvoir politique dans toutes les affaires de la justice. Il intervient dans la procédure juridictionnelle dès son engagement jusqu'au prononcé des jugements et même au-delà. Par une simple décision administrative ou par une loi, des personnes pourtant condamnées par la justice peuvent être graciées ou amnistiées<sup>605</sup>.

L'interférence entre les pouvoirs, et le manque de transparence constituent un handicap au développement, ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité sociale. Cette situation est souvent stigmatisée par les organisations internationales. La Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) ont souligné que les manques de justice portent atteinte aux droits des citoyens<sup>606</sup>. Ils estiment que les dysfonctionnements de la justice et son manque de crédibilité entravent la croissance et le développement des pays nord africains. De ce fait, l'amélioration du fonctionnement de l'appareil judiciaire est, pour la Banque Mondiale, et le Fonds Monétaire International une priorité. Selon, la Directrice générale du Fonds Monétaire International (FMI), Christine Lagarde : « *le Maghreb déploie également des efforts importants en vue d'améliorer le climat de l'investissement et l'environnement des affaires. Mais il reste beaucoup à faire. La région doit encore œuvrer pour supprimer les contraintes qui empêchent toujours le secteur privé de se développer davantage, d'investir beaucoup plus, d'innover et de créer plus d'emplois. Le Maghreb doit faire table rase des vestiges du passé, des privilèges et du favoritisme pour*

---

<sup>604</sup> Rapport, « *Justice en Tunisie, un printemps non achevé* », 2014, p. 6.

<sup>605</sup> L'amnistie générale décidée au lendemain du départ du président Ben Ali s'insère dans ce cadre. Ainsi que l'amnistie générale en Mauritanie après le coup d'Etat de 2005, dont ont bénéficié des militaires condamnés après une tentative de coup d'Etat qui a fait plusieurs morts en 2003.

<sup>606</sup> La commission des droits de l'Homme a demandé au Maroc d'ouvrir des enquêtes sur les cas de torture, manière de demander le jugement des tortionnaires.

*assurer l'égalité des chances pour tous* »<sup>607</sup>. En effet, seule une justice transparente et indépendante est capable d'assurer l'égalité des chances, et de rassurer les investisseurs locaux et étrangers.

Les vents du changement et les mouvements révolutionnaires en cours actuellement dans le monde arabe sont en rapport direct avec les déconvenues enregistrées au niveau du fonctionnement des Etats. Les dirigeants maghrébins ont longtemps fait du slogan « *la construction d'un Etat fort uni* » un bouclier, afin de justifier leur mise au pas du citoyen. Avec les mouvements de contestations, la population a exprimé sa colère, sa soif de changement radical. Pour Farid El Bacha, « *la justice doit accompagner et contribuer à accélérer ces dynamiques et non les contrarier [...] La compétitivité d'un pays ne se mesure pas uniquement à l'aune de ses performances économiques mais également juridiques et judiciaires* »<sup>608</sup>. Le manque de transparence de la justice est un facteur qui pèse lourdement sur le développement économique. La justice dans les pays maghrébins ne véhicule pas une bonne image. Elle est jugée lente (délai de procédures, report des audiences, manque de qualification des magistrats...), ainsi que les difficultés et les obstacles devant l'exécution des décisions. Elle est aussi peu prévisible se que signifie qu'elle n'est pas transparente.

La justice demeure un chantier impératif pour l'instauration de l'Etat de droit, et afin d'accompagner l'esprit de transition politique dans lequel les Etats maghrébins se sont engagés. La notion d'état de droit a pris une autre dimension. Il ne suffit plus de se plier au droit pour respecter ou faire respecter l'état de droit, il faut aussi que ce droit soit bon. En matière de gouvernance on évoque le concept de la bonne gouvernance comme moyen de développement, de sécurité et de stabilité. Dans le domaine judiciaire aussi, la notion du bon droit doit être un concept envisageable. La bonne justice doit être un objectif et un moyen pour le bien être de chaque citoyen. Mais au-delà de l'indépendance de la justice, les Etats maghrébins, pour répondre aux revendications formulées durant les mouvements de

---

<sup>607</sup> LAGARDE, Christine. Optimiser le potentiel économique au Maghreb-le rôle de l'investissement étranger. Discours à l'occasion de la rencontre des gouverneurs des banques centrales maghrébines à Nouakchott, Mauritanie, le 09/01/2013. Disponible sur l'adresse : <https://www.imf.org/external/french/np/speeches/2013/010913f.htm>.

<sup>608</sup> L'économiste. *La justice dans la nouvelle constitution marocaine*. *Quotidien marocain*, Édition N° 3591 du /08/09/2011.

contestations, et pour mener à terme leurs promesses, doivent libérer le champ médiatique et faire participer la société civile.

## **PARAGRAPHE II : LA LIBERATION DES MEDIAS ET L'IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE**

La démocratie est un système général qui englobe le bon fonctionnement d'un ensemble d'éléments parmi lesquels les médias et la société civile. Les médias jouent un rôle crucial dans l'information et la formation des citoyens ; ils contribuent à les sensibiliser à travers les débats démocratiques offrant une occasion d'échanges d'opinions entre acteurs politiques et citoyens. Ils ont une influence sur le peuple, sur l'opinion publique, ce qui fait que l'interdépendance entre les médias et la démocratie est bien réelle. Par ce fait, ils constituent un quatrième pouvoir. Par leur travail, ils donnent la preuve que la liberté d'expression est bel et bien réelle dans un monde où l'information n'a plus de frontière.

Au rôle des médias s'ajoute l'engagement de la société civile, qui constitue l'un des éléments clés des enjeux démocratiques. En pleine transition, les Etats maghrébins doivent être conscients de l'importance de la place qu'occupe la société civile. Longtemps marginalisée par l'élite au pouvoir, l'implication de la société civile est devenue une revendication populaire. De ce fait, la réussite de la transition démocratique nécessite la libération du champ médiatique (A) et l'implication de la société civile (B), pour une large participation, dans un Maghreb qui a besoin de toutes ces forces pour se développer.

### ***A - LA LIBÉRATION DES MÉDIAS***

Afin de promouvoir la démocratie, les pays maghrébins doivent libérer le champ médiatique. Autrement dit, ils sont concernés par l'ensemble des moyens de diffusion de l'information, qui constituent un mode d'expression essentiel pour les acteurs démocratiques. Ces médias jouent un grand rôle dans le développement de la conscience des citoyens et participent au débat démocratique ainsi qu'à la sensibilisation dans le domaine de la sécurité et des grandes causes de la nation. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

considère que la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme<sup>609</sup>.

Le couple médias / Etat - nation était lié depuis l'indépendance des pays africains y compris les Etats maghrébins. La radio et la télévision (le champ audiovisuel) étaient considérées comme propriété de l'Etat et donc de la classe politique au pouvoir. Dans cette optique, « *l'intégration nationale est un objectif impérieux dans la poursuite duquel, les médias nationaux sont appelés à participer efficacement* »<sup>610</sup>. Depuis leur indépendance, les Etats maghrébins considèrent les médias comme un organe du pouvoir central, et non comme un moyen d'information et de formation qui contribue à l'évolution des mentalités.

A l'instar de nombreux pays africains, les médias sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la consolidation du pouvoir en place. Ils s'avèrent un instrument efficace de propagande dont les opposants sont privés. Les médias ont certes un rôle prépondérant dans la vie sociale et politique des pays. Ils ont aussi une place plus décisive encore dans les sociétés en mutation. Cette dimension particulière des médias tient à leur fonction de vecteur de l'information et de sensibilisation. Il est évident que l'information, non seulement catalyse, amplifie, répercute, mobilise, mais aussi également elle influence l'opinion publique, elle classe, simplifie et justifie. Elle est, de ce fait, le moyen de communication le plus efficace de notre temps moderne.

A propos du champ médiatique au Maghreb, il n'est pas inutile de rappeler que chaque pays a sa propre histoire et ses règles de fonctionnement spécifiques. Les médias étaient au cœur du dysfonctionnement politique dû aux orientations et stratégies adoptées par les pays de la zone. Dans ce contexte, l'évolution du champ médiatique et la législation qui le régit émanent des pouvoirs en place. De ce fait, la libération des médias dans les pays maghrébins a toujours été la conséquence de l'évolution politique. Dans un article intitulé « *médias et publics au Maroc* », Daghami Fathallah, Pulvar Olivier, Toumi Farid confirment cette réalité

---

<sup>609</sup> L'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (26 août 1789) proclame : "La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi".

<sup>610</sup> SOSTHENE FOU DA, Vincent. *Les médias face à la construction de l'Etat-nation en Afrique noire : un défi quotidien au Cameroun*. Editions L'Harmattan, 2003, p. 14.

en soutenant qu' « à l'indépendance du Maroc, la presse partisane et la presse officielle règnent en maîtres absolus jusqu'aux débuts des années 1990. C'est à cette période que le roi Hassan II décide, en vue d'une transition politique préparant sa succession, de libéraliser le secteur médiatique »<sup>611</sup>.

En Mauritanie, la libération de l'espace audiovisuel est récente. Depuis l'indépendance en 1960, à l'instar de nombreux pays africains, l'espace audiovisuel est resté longtemps un moyen de propagande monopolisé par les dirigeants politiques. Pendant une longue période, ce pays d'une superficie de plus d'un million de km<sup>2</sup>, et de trois millions d'habitants environ, avait comme moyen d'information une radio nationale (Radio Mauritanie), et une télévision. Une situation qui va perdurer jusqu'en 1975, date de la création de la première agence de presse du pays sous le nom « Agence Mauritanienne de Presse » (AMP). Ultérieurement, la presse écrite a fait son apparition avec deux journaux du pouvoir " *Chaab*<sup>612</sup>" et "*Horizons*". Par contre, pour la première publication privée, il faut attendre l'année 1988. Durant les années 1990, la Mauritanie a franchi un grand pas vers la promotion de son champ médiatique. L'ordonnance n° 99-023 du 25 juillet 1999 a été un acte juridique majeur qui vise à garantir les droits d'information. Elle précise que, « le droit à l'information, le droit pour chacun de connaître la vérité sur les problèmes qui le concernent, sur ceux de son pays comme sur les affaires du monde, est une des libertés fondamentales de l'être humain que le peuple mauritanien se reconnaît ». Paradoxalement, cette loi a servi aussi à étouffer la presse à travers l'article 11 qui permettait aux autorités de censurer et d'interdire les journaux<sup>613</sup>.

Depuis la transition suite au coup d'Etat de 2005, le paysage médiatique en Mauritanie a connu une vraie évolution. La libération du champ médiatique a constitué un événement historique largement consommé. Une loi portant sur la libéralisation de l'espace audiovisuel a

---

<sup>611</sup> FATHALLAH, Daghami, OLIVIER, Pulvar. FARID, Toumi. Médias et publics au Maroc, Les Enjeux de l'Information et de la Communication. 2012, [consulté le dimanche 2 juin 2013] [en ligne]. Disponible sur le lien : [http://w3.u-grenoble3.fr/les\\_enjeux/2012/Pulvar-et-al/index.html](http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2012/Pulvar-et-al/index.html).

<sup>612</sup> Le mot « Chaab », signifie peuple en arabe.

<sup>613</sup> L'Article 11 stipule : « La circulation, la dissolution ou la mise en vente en République Islamique de Mauritanie, de journaux ou écrits périodiques ou non, d'inspiration ou de provenance étrangère ou de nature à porter atteinte aux principes de l'Islam ou crédit de l'Etat, à nuire à l'intérêt général à compromettre l'ordre et la sécurité publics, quelle que soit la langue dans laquelle ils seraient rédigés, peut être interdite par arrêté du ministre de l'Intérieur. »

été adoptée à une large majorité, le 2 juillet 2010, à l'Assemblée nationale. Ce fut l'un des principaux engagements auprès de l'Union Européenne, premier partenaire au développement du pays, mais aussi sous la pression d'un front interne. Selon le ministre mauritanien de la communication, « *cette mesure est prise dans le but d'élargir l'ouverture du paysage audiovisuel national, et traduit la volonté politique du gouvernement de jeter les bases du pluralisme et de l'expression de la diversité à travers les médias et, partant, le renforcement de la démocratie dans le pays* »<sup>614</sup>.

La Mauritanie garantit présentement une grande liberté médiatique à travers les différents supports écrits ou audiovisuels. Elle a été même placée pour la deuxième fois consécutive en première place au niveau du monde arabe, en matière de liberté de la presse<sup>615</sup>. Elle dispose de plus de trois chaînes de télévision privées et de plus de 5 radios privées.

Malgré cet avancement, le champ médiatique en Mauritanie est fragile. En effet, le secteur connaît une carence cruelle dans le domaine de la formation, un handicap majeur qui affecte la presse mauritanienne dans son ensemble. Par rapport aux médias d'Etat qui sont les mieux lotis, le problème se pose avec acuité au sein de la presse indépendante. La majorité des journalistes de la presse privée sont, à la base, des enseignants arrivés dans la profession sans expérience. L'absence de structure locale destinée à la formation des journalistes aggrave aussi la précarité qui affecte le champ médiatique. Une telle situation pose un sérieux problème de non-respect des règles d'éthique et de déontologie dans le milieu des professionnels des médias.

Par ailleurs, la nature autoritaire des régimes politiques en Afrique du nord limite l'émancipation du champ médiatique encors inachevée. Par exemple, Daghami Fathallah<sup>616</sup> explique que, « *nombreux sont les événements politiques dans les années 1960 qui conduisent l'Etat marocain à décréter l'état d'urgence et à interdire de nombreux journaux considérés*

---

<sup>614</sup> Discours du ministre mauritanien de la communication Hamdy Ould Mahjoub à l'Assemblée nationale, télévision nationale de Mauritanie, 3 juillet 2010.

<sup>615</sup> Selon le rapport annuel de Reporter sans Frontières (RSF) de 2013 et de 2014, la Mauritanie est première au classement des pays arabes en termes de liberté de la presse.

<sup>616</sup> Maître de conférences en science de l'information et de la communication, université de Poitiers.

comme « radicaux [...] »<sup>617</sup>. Considérés comme des moyens stratégiques d'exercice du pouvoir et de contrôle politique, les médias arabes ont servi longtemps les dirigeants au pouvoir avec une situation de monopole total de l'Etat pour les médias audiovisuels. Par contre la presse écrite bénéficiait d'une liberté surveillée.

En Tunisie, à l'instar de la domination du pouvoir public dans tous les secteurs, le champ médiatique était également un moyen de pression. La censure était un problème qui revenait souvent sur le devant de l'actualité depuis que le pays était devenu indépendant. Mais après l'avènement du président Zein el Abidine Ben Ali, en 1987, la répression médiatique a pris une grande ampleur pour devenir habituelle. Avant la révolution, la Tunisie était toujours considérée par les associations œuvrant pour la liberté d'expression comme un ennemi de ce principe. Elle a été considérée par le Comité pour la protection des journalistes, durant de longues années, comme l'un des « 10 pires ennemis de la presse ». En 2009, *Reporter sans frontières* désignait la Tunisie également comme un « prédateur de la liberté de la presse ». Au moment de l'action de Bouazizi, aucun média étatique n'osait critiquer le régime de Ben Ali.

De nos jours, on peut soutenir qu' « un nouvel ordre numérique se construit donc sous nos yeux. Il influence tous les rapports humains donc aussi le fonctionnement de nos démocraties »<sup>618</sup>. Avec le développement technologique, les citoyens ont la possibilité d'aménager des espaces de liberté en toute autonomie. Cette évolution permet de contourner les contrôles imposés par les pouvoirs publics, ce qui met les pouvoirs en place dans une situation d'affrontement durable avec certains acteurs médiatiques.

En dépit de la surveillance, le renouvellement du champ médiatique arabe était obligatoire. Curieusement, il s'est fait sous l'impulsion des pays du Golfe où la liberté d'expression est bien muselée<sup>619</sup>. L'absence des médias publics pour transmettre les événements a révélé leur soumission et leur complicité avec les gouvernements, ce qui a incité

---

<sup>617</sup> FATHALLAH, Dagmi. Médias et publics au Maroc, Les Enjeux de l'Information et de la Communication. op.cit.

<sup>618</sup> OBERDORFF, Henri. *La démocratie à l'ère numérique*. op.cit, p. 11.

<sup>619</sup> L'investissement des pays du Golfe dans le champ médiatique est aberrant, du fait de manque de démocratie dans toute la zone, où règnent des royautes absolues.

les manifestants, comme à la *Place Tahrir* du Caire, à demander la présence des médias, surtout d'*Al-Jazeera*. Ils étaient persuadés que le succès de leur combat se jouait autant dans la rue que dans les médias. C'est ce que met en exergue d'ailleurs le rapport de l'UNESCO, publié par le Programme International pour le Développement de la Communication (PIDC), et selon lequel, « *pour s'informer sur ce qui se passait dans leur pays, les tunisiens étaient obligés de se tourner vers les chaînes satellitaires, comme Al-Jazeera et Al-arabiya, et vers internet, même s'ils étaient fortement censurés* »<sup>620</sup>. Les transmissions des événements, en direct sur les écrans des chaînes et les affrontements violents entre les forces de sécurité et les manifestants, sont restés gravés dans toutes les mémoires. Parfois des « *directs* » sans commentaire, traduisaient et restituaient avec force la volonté des manifestants et leur exigence d'un changement de régime politique. La diffusion des images de répression contre des manifestants a joué un grand rôle dans la mobilisation contre le régime de Kadhafi.

En fait, le retard enregistré dans le domaine de la libération des médias dans le monde arabe est dû à une volonté politique. Antérieurement aux années 1990, le monde arabe ne comptait pas de médias audiovisuels privés viables surtout dans le domaine de l'information. L'avènement des premières chaînes satellitaires dans la région du Golfe et du Moyen-Orient a modifié la donne. Les médias arabes transnationaux vont même constituer l'un des rares domaines où les pays arabes, notamment ceux du Golfe, sont les plus avancés. Des chaînes privées ont ainsi fait leur apparition, mais avec un contrôle politique commandé par les propriétaires. Des chaînes de télévision comme *Al-Jazeera* se sont imposées rapidement dans le paysage médiatique arabe et mondial. Cette chaîne reste une exception compte tenu de son statut, entre media étatique et organe privé. Elle est financée par la famille régnante du Qatar et organiquement dépendante d'elle, « *le génie du pouvoir qatari est d'avoir créé une chaîne qui ne le reflète pas* »<sup>621</sup>, mais elle représente aujourd'hui une source d'information de référence dans le monde, même pour les chaînes occidentales concurrentes.

Habitée à des chaînes publiques lassantes, avec des programmes glorifiant les dirigeants, la population arabe a trouvé dans la chaîne *Al-Jazeera* un nouveau visage

---

<sup>620</sup> Etude sur le développement des médias en Tunisie, basée sur les indicateurs de développement des médias de l'UNESCO, publié en 2012, par l'organisation des Nations Unies, pour l'éducation, la science et la culture, p. 16.

<sup>621</sup> ENCEL, Frédéric. *Géopolitique du printemps arabe*, op.cit. p.84.

médiatique qui ressemble aux médias occidentaux. La passion qu'elle suscite auprès des publics arabophones s'explique par sa manière novatrice de traiter et de suivre l'actualité, mais aussi par le professionnalisme de ses procédures de travail, alignées sur les standards internationaux. En donnant la parole aux oppositions dans les pays arabes pour commenter les situations politiques, économiques et sociales dans leurs pays, *Al-Jazeera* a offert aux téléspectateurs de véritables débats entre des intervenants contradictoires. Elle a offert aux téléspectateurs dans le monde arabe, un événement inédit sur un grand média arabophone. Elle résume son côté novateur par un slogan célèbre de ses émissions « *Al-Jazeera, la tribune de celui qui n'en a pas* »<sup>622</sup>. La diversité de ses émissions, des intervenants, au regard de leur nationalité - parfois même des commentateurs non arabes, européens, nord-américains ou africains, livrant leurs analyses des processus de changement - de leur sensibilité idéologique et politique, a permis à cette chaîne de jouer un grand rôle dans le réveil intellectuel arabe. La circulation des idées qu'elle diffuse et qui dépassent les frontières nationales en contournant toutes les censures ont participé à l'effondrement des systèmes politiques en manque de légitimité.

*Al-Jazeera* a gagné sa crédibilité dans le monde arabe par sa couverture professionnelle des grands événements, comme l'invasion de l'Irak (2003), qui a été jugée injuste par les opinions publiques arabes. Elle a contribué à battre en brèche à travers ses reportages opposés aux versions américaine et britannique l'alibi américain (les armes de destruction massive...) <sup>623</sup>. Elle a également joué un grand rôle dans la médiatisation autour des tragédies en Palestine, causées par l'occupation israélienne. Cette forte présence sur la scène internationale et la qualité de ses programmes ont éclipsé les chaînes publiques arabes. De ce fait, « *ce CNN arabe comme il a été souvent surnommé n'a cessé de ringardiser les vieux régimes dictatoriaux de la zone, et de saper leur légitimité* »<sup>624</sup>. Mais aussi tout récemment, *Al-Aarabiya*, a joué un rôle décisif dans la formation et la sensibilisation d'un espace public arabe transnational, qui est resté longtemps dominé par des chaînes nationales

---

<sup>622</sup> Expression arabe traduite par nos soins.

<sup>623</sup> Des révélations ont été faites dans la presse britannique, le quotidien (*Daily Mirror*), selon laquelle, George W. Bush et le premier ministre britannique, auraient évoqué en 2004, la possibilité de bombarder les bureaux de la chaîne à Doha(Qatar).

<sup>624</sup> ENCEL, Frédéric. Géopolitique du printemps arabe, op.cit. p.84.

aux mains des élites au pouvoir. Mais on peut citer également internet, les blogs et les réseaux sociaux. Cet espace est devenu le lieu où se forment les opinions et où se forment et s'acquièrent les choix politiques à propos de toute l'actualité qui concerne le monde arabe et international.

Dérangés par ces nouvelles chaînes, les dirigeants arabes, y compris maghrébins, les considèrent comme une intrusion, voire une ingérence dans leurs affaires internes et une dépossession de leur capacité de communiquer avec leurs citoyens<sup>625</sup>. Par contre, les opposants les ont considérées comme une aubaine pour faire entendre leurs voix. Ce pluralisme médiatique, imposé de l'extérieure a joué un rôle important dans la sensibilisation de la population arabe. Il a abouti à une configuration politico-médiatique inédite dans laquelle toutes les voix trouvent sa place, mais parfois dans une concurrence féroce dans un cadre médiatique pluraliste relativement.

Face à ces médias étrangers, les dirigeants maghrébins sont impuissants ; ils leur ont imputé la responsabilité des contestations. Ainsi Ben Ali avait diffusé une allocution à travers les médias d'Etat, exprimant ses regrets face aux événements, critiquant la couverture médiatique internationale<sup>626</sup>, mais en réalité, « *la montée d'Al-Jazeera est une leçon qui met en péril la censure* »<sup>627</sup>. Ce paradoxe et cette contradiction, accentués par l'influence de plus en plus grande de chaînes comme *Al-Jazeera*, ont maintenu sous pression des pouvoirs et des régimes embarrassés par cette circulation de l'information<sup>628</sup>. La maturité des opinions publiques avant le déclenchement des mouvements de contestation dans le monde arabe doit beaucoup à cette situation médiatique qui a bousculé la démagogie des chaînes publiques et a engagé un débat sur la nécessité de l'émancipation du champ médiatique dans le monde arabe.

---

<sup>625</sup> En octobre 2010, la chaîne al-Jazeera, avait été contrainte de fermer ses bureaux à Rabat. Ses journalistes qui exerçaient au Maroc s'étaient alors vus retirer leurs accréditations. Le ministère de la Communication, en fonction à l'époque avait expliqué que cette suspension faisait « suite à de multiples manquements aux règles du journalisme sérieux et responsable », mais en réalité les autorités marocaines reprochaient à la chaîne son traitement de la question du Sahara Occidental.

<sup>626</sup> *Le Monde*, 28/12/2010. Ben Ali regrette les troubles en Tunisie, et accuse les médias étrangers.

<sup>627</sup> MILADI, Nouredine. Médias en transition. *Questions de communication* [En ligne], 8 | 2005, mis en ligne, consulté le 24 janvier 2015. URL, pp. 37-50. Disponible à l'adresse : <http://questionsdecommunication.revues.org/3852>.

<sup>628</sup> *Site Rue 89*. Al-Jazeera, la chaîne qatarie qui fait peur aux chefs d'Etat arabe. Publié le 02/02/2011.

Avec la guerre de l'information dans laquelle se sont engagés de grands médias satellitaires, l'espace public arabe est devenu un champ de bataille entre les médias nationaux et les chaînes transnationales. Ces derniers sont devenus une turbine pour les opposants, et le public a trouvé en elles un espace public alternatif, du fait qu'elles proposent des programmes différents des chaînes publiques. Pourtant, la couverture des révoltes arabes par les chaînes de télévision transnationales était une couverture à deux vitesses car elle était influencée par la politique étrangère des pays propriétaires.<sup>629</sup> La grande médiatisation du soulèvement en Libye à titre d'exemple a été dénoncée et considéré comme un alignement sur la politique étrangère Qatarienne.

En fait, les médias traditionnels, en l'occurrence la télévision et la radio, sont les médias les plus diffusés au Maghreb. Avec un taux élevé d'analphabétisme<sup>630</sup>, plus particulièrement dans les zones reculées<sup>631</sup>, ces deux moyens avec le téléphone portable restent le seul relai d'information et de sensibilisation. Pour autant, Al-jazzera n'est pas la cause de ces événements, mais « *cette chaîne aura eu d'une façon ou d'une autre un effet de levier sur le mouvement* »<sup>632</sup>. Sa couverture maximale et enthousiaste de la mobilisation à travers les images et les émissions a été précieuse dans le changement sociopolitique en cours dans le monde arabe. Les manifestations et le mécontentement des populations du monde arabe ne datent pas du début de l'année 2011. D'autres facteurs, économiques, sociaux et démographiques, ont été primordiaux, comme la pauvreté, le chômage et l'injustice sociale auxquelles étaient confrontées des populations globalement jeunes, plus éduquées et ouvertes sur le monde.

Si le monopole des gouvernements arabes sur les médias audiovisuels est quasi général, il est moins pesant sur la presse écrite. Celle-ci bénéficie théoriquement d'un statut de liberté mais qui demeure politiquement étroitement surveillé. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la presse écrite a moins d'influence que la télévision et la radio. Les médias traditionnels, notamment les télévisions d'information continuent d'être

---

<sup>629</sup> KHIRI, Yassine. Al-Jazzera la chaîne phare du monde arabe ne brille plus. *L'Express*. Le 24/07/2013.

<sup>630</sup> L'analphabétisme empêche en fait l'accès à la presse écrite.

<sup>631</sup> La presse écrite ne parvient pas aux zones reculées, éloignées des grandes villes.

<sup>632</sup> ENCEL, Frédéric. *Géopolitique du printemps arabe*. op.cit, p.84.

impliquées dans la couverture de la révolte secouant le monde arabe. Ils ont même eu recours aux nouveaux supports (réseaux sociaux et téléphones) pour contourner la censure.

Dans cette bataille médiatique, un autre outil de communication, à savoir le téléphone portable a joué un grand rôle. Grâce à son utilisation, les mouvements de contestations ont trouvé un moyen de mobilisation difficile à contrôler. En fait, partout dans le monde le téléphone portable est devenu un instrument médiatique, sa double fonction qui permet de filmer et de transmettre immédiatement les images, a fait de cet outil une source de mobilisation. Il est utilisé par les journalistes, les activistes des droits de l'Homme et des citoyens pour témoigner des événements qui marquent leur quotidien. Grâce à lui, les journalistes reçoivent les images dramatiques qui arrivent souvent jusqu'aux médias. De telles images sont souvent enregistrées et diffusées sur les réseaux sociaux provoquant un impact immédiat. Selon Grotius International, « *trois jours avant le 14 janvier 2011, les militants des droits de l'Homme et les observateurs étrangers enregistrèrent la mort de plus de deux cent personnes. Sur Internet et les réseaux sociaux, en temps réel, pleuvaient à torrents les images et les vidéos clandestines, prises par de simples téléphones portables, montrant les « raisons de la colère » d'une population qui n'avait plus peur de crier ses revendications et ses slogans anti Ben Ali* ». <sup>633</sup> De ce fait, l'utilisation des téléphones portables dans les mouvements de contestation qui ont touché les pays maghrébins était à grande échelle. Les activistes l'utilisent pour se fixer des rendez-vous, pour préciser le lieu du départ des manifestations et pour déjouer les plans des services de sécurité.

Par ailleurs, le rôle d'internet a été crucial dans les mouvements de contestation. Son usage a donné un nouveau souffle à la jeunesse et aux activistes, du fait de la mainmise du pouvoir sur les médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision). Basée sur l'accessibilité, l'ouverture, l'interopérabilité et la neutralité des principes qui « *constituent des préalables à l'exercice de certains droits fondamentaux* » <sup>634</sup>, en tant qu'espace difficile à contrôler, elle a permis à de milliers de personnes qui n'étaient pas sur le lieu des événements mais connectées, de découvrir – images à l'appui – les événements qui se déroulent dans d'autres

---

<sup>633</sup> GROTIVUS International. Les médias tunisiens après la révolution. 02/04/2011, un Site d'information sur les humanitaires, la solidarité, le DIH, la CPI. Disponible sur le lien : <http://www.grotius.fr/les-medias-tunisiens-apres-la-revolution/>

<sup>634</sup>FAYON, David. *Géopolitique d'internet, qui gouverne le monde ?* Paris, édition Economica, 2013, p. 12.

zones du pays. De plus, l'information, diffusée par les chaînes internationales accessibles par satellite et en particulier *Al Jazeera*, a elle-même été largement approvisionnée par les contenus diffusés en ligne par des activistes. Ces moyens de communication ont contribué indirectement à informer davantage les populations de l'intérieur des événements se déroulant dans les grandes villes.

Même s'il n'est pas accessible à toute la population maghrébine, internet a ainsi servi de canal de diffusion de l'information dans la région et à l'étranger. Face à la répression et à la surveillance exercées sur les médias, les citoyens entrent en conflit avec leurs gouvernements. Pour Henri Oberdoff, « *les usages d'internet poussent également à des évolutions de nature démocratique dans des pays qui ne la pratiquent pas vraiment encore, compte tenu de la liberté de communication qu'ils induisent* ». <sup>635</sup> Les jeunes ayant un accès régulier à internet passent beaucoup de temps à parcourir le monde, en contact avec d'autres jeunes, dans un échange sans frontières. Beaucoup d'entre eux se sont rapidement improvisés « *journalistes* », à la fois consommateur et producteur d'information, réalisant à l'aide de leur téléphone portable ou de leur appareil photo numérique des photos et vidéos amateurs, puis les diffusant en ligne, bien souvent sur *Facebook* « *qui a dépassé, en juillet 2010, les 500 millions de membres actifs* » <sup>636</sup>.

Par ailleurs, ces jeunes acteurs ont rediffusé des vidéos déjà en ligne réalisées par d'autres personnes. Une fois publiées sur les réseaux sociaux, elles deviennent un sujet d'actualité même en dehors des sites d'internet. Dans une dynamique de propagation virale, les publications conduisent toujours à un débat politique. Les informations sont partagées par plusieurs milliers de personnes dans un « *système qui repose sur une logique de convivialité* », <sup>637</sup> dans un espace qui ignore les frontières géographiques, mais qui reste « *soumis dans chaque territoire aux aléas de la législation locale qui, parfois, le soumet en outre à une censure politique* » <sup>638</sup>.

---

<sup>635</sup> OBERDOFF, Henri. *La démocratie à l'ère numérique*. op.cit, p. 15.

<sup>636</sup> BRIQUET, Ferri. *Comment l'internet nous transforme, la socialisation dans l'univers numérique*. Éditions universitaires de Lorraine, 2012, p. 7.

<sup>637</sup> Ibidem.

<sup>638</sup> FAYON, David. « *Géopolitique d'internet, qui gouverne le monde ?* », op.cit, p. 172.

Les technologies de l'information et de la communication ont joué un rôle important dans l'organisation de démonstrations pendant les soulèvements populaires dans les pays maghrébins. Elles ne cessent de bouleverser les comportements individuels, collectifs « *pour une population mondiale d'internautes estimée supérieure à 2 milliards en 2010* »<sup>639</sup>.

La population arabe est sortie du « *printemps arabe* » animée par une double désillusion : celle d'avoir perdu la confiance en leurs médias nationaux et celle de la perte de crédibilité dans les médias occidentaux. Depuis leurs indépendances, les pays du Maghreb ont resserré leur emprise sur leurs médias nationaux. Les journalistes formés ont été muselés et paralysés pendant longtemps, et les missions télévisées étaient souvent des louages pour le président et son gouvernement. C'est ce que confirme Seham Alsahali, journaliste à Misrata, en Libye, en affirmant que : « *avant, on ne pouvait écrire que ce qu'ils nous disaient d'écrire* »<sup>640</sup>. Ainsi, dans les systèmes autoritaires, les médias deviennent un outil au service du pouvoir, non seulement des Etats, mais également d'individus au détriment de la nation. Dans un exemple flagrant, quelques jours avant la chute du régime de Ben Ali, un journaliste écrivait « *hier donc, la Tunisie a écrit une nouvelle page de l'Histoire et Ben Ali a fait une nouvelle entrée triomphale dans l'Histoire, inscrivant en lettres d'or les traits distinctifs d'un modèle sociétal, qui a toujours su faire face aux plus dures épreuves [...]* ».<sup>641</sup>

Le champ médiatique maghrébin a beaucoup souffert de la presse partisane. L'influence des médias sur les jugements, les habitudes, la façon de voir et d'estimer, est grande. Pendant des années, les médias ont dévié de leur mission ; ils sont devenus des instruments de propagande, d'éloge et de louanges envers les régimes.

Au Maghreb, le journalisme d'influence, de manipulation de l'opinion publique, est une réalité. L'évolution politique dans la zone nécessite un accompagnement médiatique. Le rôle des médias devrait s'inscrire dans le sens de la diffusion des valeurs démocratiques, de la cohésion sociale et de la promotion de la paix et de la sécurité. Une mission noble à laquelle adhère également la société civile. Dans ce sens, Antonin Tisseron estime que « *le*

---

<sup>639</sup> BRIQUET. *Comment l'internet nous transforme, la socialisation dans l'univers numérique*. op.cit., p. 8.

<sup>640</sup> Jolpress. *Le printemps des médias libyens*. Le 06/06/2013.

<sup>641</sup> Grotius International. *Les médias tunisiens après la révolution*. 02/04/2011, op.cit.

*renforcement de la démocratie passe par un appui à la société civile, aux partis politiques, aux médias et au monde associatif*». <sup>642</sup>

## ***B - L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE***

*« [...]la démocratisation (transition et consolidation)[...]et la promotion de l'Etat de droit reposent sur l'interaction dynamique de l'Etat et de la société civile comme entités différenciées, institutionnalisées et complémentaires ».* <sup>643</sup>

L'expression « *société civile* » est large et sa définition peut prendre plusieurs acceptions, mais son action doit être inscrite dans un but de nature civile notamment. Elle désigne dans un sens simple, l'organisation d'un groupe de citoyens pour exercer une activité bénévole afin de servir la société. L'historique de son évolution et son apport ont fait d'elle un interlocuteur qui représente les forces vives d'une nation face aux professionnels de la politique, c'est-à-dire le corps social par opposition au corps politique. Elle est l'un des paramètres les plus sûrs du libéralisme politique. Elle joue un rôle important en envisageant de limiter le « *tout Etat* », afin de promouvoir une action participative.

La problématique de la société civile, son implication, sont aujourd'hui des sujets centraux dans les débats sur les transitions et les consolidations démocratiques en cours au Maghreb. Les mouvements de contestation ont dénoncé l'unilatéralisme de la gestion de l'Etat représenté par une élite au pouvoir qui agit dans un climat de rupture entre les institutions publiques et la société.

Le concept d'une large participation de toutes les composantes sociales est de plus en plus posé avec acuité. Le rôle de société civile suscite un véritable engouement, aussi bien médiatique que politique. Sans entrer dans une définition rhétorique de la notion de société civile, le concept est en lui-même sujet à discussion. En effet, les mouvements sociaux ont

---

<sup>642</sup> TISSERON, Antonin. *L'Union Européenne et le Maghreb, quel engagement un an après le "printemps arabe" ?* Institut Tomas More, Rapport, février 2012.

<sup>643</sup> OTAYEK, René. Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré. *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, n° 2, 2002, p. 212.

toujours existé dans les pays maghrébins. Les Imams, les *Oulémas* (savants), les chefs de tribus, et les chefs de villages ont toujours joué un rôle très important dans l'organisation sociale de la société.

Auparavant, au Maghreb, ces acteurs sociaux étaient dépourvus de rôle politique. Le pouvoir les considérait comme des représentants proches et il leur accordait des privilèges personnels, à l'instar de la politique adoptée par les colonisateurs à l'époque. Ils doivent être à l'écoute de l'Etat, qui ne les nomme pas, mais qui peut les instrumentaliser selon ses besoins. D'après Roy Olivier, « *les groupes de solidarité traditionnels sont d'ailleurs souvent perçus comme des alliés de l'Etat* »<sup>644</sup>. Michel Peraldi abonde dans le même sens en confirmant que, « *la corruption, le favoritisme, le clientélisme sont parties prenantes du jeu de pouvoir y compris dans la société civile [...]* ».<sup>645</sup>

Dans le cadre de l'héritage arabo-musulman, les acteurs traditionnels de la société jouent un grand rôle. Ils ne sont pas organisés selon des procédures juridiques administratives, mais ils sont reconnus par l'Etat car ils jouissent d'une grande influence. Pour autant, cette situation est une source de confusion et d'incompatibilité entre les acteurs traditionnels de la société (chefs coutumiers) et la société civile moderne. En dehors des acteurs traditionnels, d'autres acteurs sont apparus. Les syndicats, les ONG, les médias et les associations reflètent et représentent l'activité d'auto-organisation du « *peuple* » et de ses différentes composantes face à l'Etat d'une part, et face à d'autre part à la sphère économique qui est dominée par le capital. Mais le rôle et la place de la société civile ont pris de l'ampleur dans les années quatre-vingt-dix, à tel point que les régimes politiques dans le monde doivent l'associer et la consulter avant toute grande décision, politique, économique ou sociale. Pour Gautier Pirotte, « *il était clair que la société civile était devenue une troisième force mondiale. Elle prenait sa place à côté des gouvernements et des instances du marché* »<sup>646</sup>.

---

<sup>644</sup> OLIVIER, Roy. Asie centrale : la société civile en débat. *Revue internationale de politique comparée*, 2002/2 Vol. 9, pp. 171-191.

<sup>645</sup> *Revue Economica*, juillet 2012.

<sup>646</sup> PIROTTE, Gautier. *La notion de société civile*. Edition, la Découverte, Paris, 2007, p. 3.

Au Maghreb, les gouvernants autoritaires ont autorisé et accompagné le développement des associations en vue de les canaliser ou de les contrôler. Ils ont toléré la création des associations de plaidoyer pour deux raisons :

- la première est que cette ouverture sur le travail social s'est faite dans des moments difficiles pour les gouvernements en place et pour la population. L'impuissance des Etats à satisfaire la demande et les besoins d'une société grandissante, surtout dans le domaine social, a encouragé l'émergence d'acteurs, en particulier les associations de services intervenant dans un domaine laissé en friche par les autorités. La faillite des choix économiques et des plans de développement des gouvernements a mis à mal leurs discours, ainsi que la politique adoptée depuis l'indépendance. Une politique dont l'échec ne pouvait plus être compensée ni par l'espoir de lendemains meilleurs (cette vision a été utilisée et usée par le discours nationaliste), ni par la distribution de subventions sociales et les recrutements dans la fonction publique.

- la deuxième raison réside dans leur impuissance externe de convaincre leur partenaires internationaux de leur politique autoritaire, c'est-à-dire le coût et les dangers propres à l'infrastructure répressive. Une politique qui va les priver de bénéficier d'aides et de subventions proposées par les organismes financiers et les fondations qui conditionnent une politique intérieure respectueuse de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit. Selon un rapport de l'UE, « *entre juin 2011 et juin 2012 l'UE a débloqué près de 6.500.000 € pour appuyer la société civile tunisienne dans le but de concrétiser la transition démocratique et diffuser la culture des droits de l'Homme* ». <sup>647</sup>

La société civile est un thème à la mode, son implication pourrait « *tracer une route vers la démocratie, sortir de l'inertie des jeux politiques, offrir une alternative efficace dans la production et la distribution des biens publics, s'affranchir de la lourdeur des bureaucraties nationales* ». <sup>648</sup> Donc, pour les pays maghrébins, son existence justifie le maintien de pratiques non démocratiques, mais en même temps, empêche l'apparition d'un modèle de démocratisation par le bas. Elle peut représenter l'ouverture d'un système politique

---

<sup>647</sup> EU Neighbourhood Info Centre. *La société civile à l'épreuve de la démocratie*. Reportage no. 82, 2012. Disponible à l'adresse : [http://www.enpi-info.eu/files/features/Tunisia\\_Civil%20Society\\_fr.pdf](http://www.enpi-info.eu/files/features/Tunisia_Civil%20Society_fr.pdf).

<sup>648</sup> VIELAJUS, Martin. *La société civile mondiale à l'épreuve du réel*. Edition, Charles Léopold Mayer, 2009, p. 12.

démocratique confronté à une crise de représentativité. Elle peut se référer à des acteurs politiques, à des agents économiques et à la société au sens large.

La société civile joue, dans l'ensemble, un rôle politique évident, mais à des degrés divers. Les ONG actives qui réclament le droit de participation politique, la transparence dans la gestion des affaires publiques et le respect des droits de l'Homme sont toujours en confrontation avec les gouvernements. Dans cette vision, on peut classer l'action des organisations féministes dans l'évolution du statut de la femme maghrébine (comme l'Association des Femmes Chefs de Famille en Mauritanie(AFCF)<sup>649</sup>, l'Union Mauritanienne des Femmes Entrepreneures et Commerçantes, l'Association Indépendante pour le Triomphe des Droits des Femmes en Algérie, les Femmes Algériennes Unies pour l'Égalité des Droits, l'Association Démocratique des Femmes du Maroc. Il faut une refondation des liens sociale entre les acteurs de la société civile, il doit dépasser les liens organiques traditionnels (tribaux, claniques, ethniques, familiaux) afin de fonder l'activité de la société civile des choix individuels (qu'ils soient religieux ou politiques).

Au-delà de sa place interne, la société civile bénéficie du soutien des organisations internationales. Elles soutiennent l'implication des acteurs de la société civile, comme partenaires dans les dialogues (national ou local, technique ou social, sectoriel, etc.), elles conditionnent toujours la participation de la société civile afin de légitimer un processus démocratique. Les élites au pouvoir dans les pays du Maghreb prônent elles aussi l'importance du rôle de la société civile, mais en se satisfaisant d'une société civile influencée.

Par ailleurs, les révolutions arabes ont permis d'abord de faire émerger de réelles sociétés civiles, indépendantes de toute autre autorité. Elles ont constitué une occasion historique majeure d'exiger une limitation sérieuse des pouvoirs de l'autorité politique centrale responsables, à leurs yeux, de tous les abus à travers des revendications et des réformes politiques et constitutionnelles précises. Dans un contexte où l'opposition politique affaiblie par les régimes en place et absorbée par ses propres luttes internes, la société civile

---

<sup>649</sup> Créée en 1999 par des militantes, elle se consacre à la défense des droits des femmes afin de lutter pour l'émancipation féminine en Mauritanie. Elle s'appuie donc essentiellement sur un volet juridique, mais mène également des activités sociales.

pourrait jouer un rôle de conciliateur. Elle est peut être « *considérée comme un médiateur potentiel entre ces forces opposées qui représente une menace pour la stabilité et la cohésion sociale* »<sup>650</sup>. En effet, on peut résumer son action dans la définition de Rachid EL Houdeigui : « *le rôle d'une société civile idéale serait de faire coopérer trois secteurs : l'Etat, le secteur privé, le secteur à but non lucratif à vocation sociale* ». <sup>651</sup>

L'implication de la société civile doit figurer dans les priorités des gouvernements maghrébins. Ils doivent garantir un meilleur respect de l'exercice des libertés d'association, de rassemblement, d'expression et de la presse. Ils doivent appliquer les plans d'action nationaux adoptés dans l'ensemble des pays maghrébins consécutifs aux mouvements de contestation.

Sur la situation du mouvement social au Maroc, avant la transition de 2011, l'Etat veillait sur les associations, par le biais du ministère de l'Intérieur. Rachid El Houdeigui a même dénoncé la domestication de celles-ci par le pouvoir, ce qui lui a enlevé sa connotation de contrepouvoir potentiel, « *il a ainsi créé des associations régionales, qualifiées ironiquement d'organisations "non gouvernementales", présidées par des personnalités appartenant au cercle rapproché du pouvoir ou par d'anciens ministres* »<sup>652</sup>. Une réalité confirmée par Thierry Desrues qui affirme que « *la liberté des associations reste sous surveillance, et les pouvoirs publics justifient le maintien du contrôle sur leurs activités et leur financement au nom de possibles scandales financiers et du détournement de leur raison sociale. En fait, le gouvernement, et notamment le ministère de l'Intérieur, ne peuvent concevoir le développement du tissu associatif sans l'encadrer* ». <sup>653</sup>

La société civile marocaine revêt une autre dimension ces dernières années. Son rôle dans les mouvements de contestation, qui ont débouché sur une nouvelle constitution partageant le pouvoir entre le Roi et le gouvernement, et des élections transparentes, ainsi

---

<sup>650</sup> PIROTTE, Gautier. *La notion de société civile*. op.cit.

<sup>651</sup> EL HOUDEIGUI, Rachid. *La société civile au Maroc. Centre africain de formation et de recherche administrative pour le développement, Tanger, Maroc, 24-27 Mai 2004.*

<sup>652</sup> Ibidem.

<sup>653</sup> DESRUES Thierry. *Entre Etat de droit et droit de l'Etat, la difficile émergence de l'espace public au Maroc . L'Année du Maghreb II, Edition CNRS 2007, PP. 263-292.*

qu'une alternance tant attendue, a fait d'elle une force redoutable avec laquelle les autorités doivent coopérer. Selon Sébastien Boussois, « *la grande différence avec avant c'est que, face aux gouvernants, il y a maintenant une société civile en pleine action* »<sup>654</sup>. Dans une décision innovante, le gouvernement de Benkirane a confié au Ministère chargé des Relations avec le Parlement, la mission d'assurer les relations avec la société civile. Cette décision a été saluée avec satisfaction par cette dernière. A la suite du travail de longue haleine des associations des droits de l'Homme (surtout les associations et ONG qui luttent pour les droits des femmes telles que l'Association Démocratique des Femmes Marocaines ou l'Union de l'Action Féminine), le Maroc est parvenu à adopter un nouveau code de la famille, plus respectueux des droits des femmes.

En Tunisie, afin de pouvoir contrôler l'action de la société civile, le régime de l'ancien Président Ben Ali avait confié au Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales la mission du suivi des structures civiles. Après le départ de l'ancien président Ben Ali, les institutions et le pouvoir en place manquaient de légitimité. Dans cette période on constate un retour en force des partis politiques, ainsi que des organisations de la société civile. Suite aux sit-in de *Kasbah 1* et *Kasbah 2*<sup>655</sup>, la Constitution en vigueur a été suspendue et un gouvernement de technocrates a été mis en place afin d'organiser les élections et d'assurer la continuité des services de l'Etat. Durant cette période, la société civile a joué un rôle très important dans la réussite de la transition. Elle était un acteur principal au sein de la Commission des réformes politiques et transition démocratique, et au sein du Conseil de la Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution.

L'Association Tunisienne pour l'Eveil Démocratique, créée dès le début de la révolution du 14 janvier, par un groupe de bénévoles, avait pour objectif, comme l'explique son président Rafik Halouani, de « *concrétiser la transition démocratique et la diffusion de la*

---

<sup>654</sup>BOUSSOIS, Sébastien « *Le Maroc, une transition démocratique en profondeur que la presse française ne saurait voir* », Grotius International, le 30/03/2012, consultable sur le lien suivant : <http://www.grotius.fr>

<sup>655</sup> Ces manifestations sont liées aux recrutements de la Compagnie Phosphate de Gafsa dont les résultats partiels, ceux des délégations d'Om Larayes et de Mdhila, ont été vivement contestés après leur proclamation. La violence des manifestants a été telle qu'un couvre feu a été décrété à Gafsa. Les contestataires décident alors de monter à Tunis et campent sous les bureaux de la direction générale de la CPG pour réclamer l'annulation des listes d'admission et une nouvelle sélection qui tienne davantage compte des critères sociaux. A ces demandeurs d'emploi, se joignent rapidement, tous les contestataires des projets discutés.

*culture des droits de l'homme, ainsi que des libertés fondamentales* »<sup>656</sup>. Sur le rôle de son association dans la transition en cours en Tunisie, il explique que « *l'un des plus grands succès de l'association est la mise en place du réseau Mourakiboun (observateurs) pour l'observation des élections de l'Assemblée constituante du 23 octobre 2011. [Il ajoute qu'à travers l'association, ils ont] pu former et déployer 4000 observateurs...* ».<sup>657</sup> En effet, l'activité de la société civile en Tunisie, post-révolutionnaire, est plus que jamais prospère. Elle est devenue un acteur incontournable de la vie politique, mais aussi un contrepoids de taille à même de créer une nouvelle dynamique. Son action et son statut ont beaucoup évolué après la promulgation du décret-loi du 24 septembre 2011 relatif aux associations<sup>658</sup>.

Dans l'ensemble des pays maghrébins, des réformes constitutionnelles de grandes envergures ont été engagées. Dans les autres pays arabes, des manifestants appellent quotidiennement à des réformes politiques et constitutionnelles. Et le rythme des réformes s'accélère de jour en jour un dans l'ensemble de la région, attestant que le monde arabe semble sortir enfin de sa longue léthargie.

Au début du « *printemps arabe* », ce sont fondamentalement les jeunes qui ont été l'avant-garde de la révolution. Ces jeunes, à travers leur nouveau langage, leurs blogs et les réseaux sociaux, ont provoqué un vent de liberté. Des jeunes venus des zones reculées, des zones déshéritées, sans emploi, sans perspectives d'avenir, réclamant du travail, de la dignité, de la liberté et de la démocratie. Cette mobilisation a entraîné, outre les jeunes, d'autres catégories sociales, comme les pauvres et les chômeurs jusqu'aux chefs d'entreprise, les enseignants...

En Tunisie, les premières manifestations étaient sans encadrement. Des courants sociaux non catalogués se sont réunis spontanément dans les mouvements de contestation,

---

<sup>656</sup> EU Neighbourhood Info Centre « *La société civile à l'épreuve de la démocratie* », op.cit

<sup>657</sup> Ibidem.

<sup>658</sup> L'article premier du décret loi dispose que : « *Ce décret loi garantit la liberté de constitution, d'adhésion et d'exercice au sein des associations mais aussi la consolidation du rôle des composantes de la société civile, développe et protège son indépendance* ».

surtout dans les grandes villes. Avec le temps les syndicats et d'autres associations ont rejoint les rassemblements. Afin de donner sens à la transition en cours au Maghreb, les Etats doivent encourager l'émergence d'une société civile indépendante, capable de jouer son rôle comme contre-pouvoir. Dans le monde arabe, entre l'élite militaire et l'élite religieuse, c'est le néant qui prévaut.

Le contexte actuel dans lequel se développe la société civile maghrébine est caractérisé par des changements imposés par la force de la rue. Le « printemps arabe » a permis de libérer la parole et de générer un élan national qui se traduit par une multitude d'initiatives citoyennes. Pour l'instant, l'action de la société civile et des instances étatiques ne sont pas encore fixées du fait de l'instabilité politique et que la transition est fragile. Il faut une stabilité et des institutions légitime pour élaborer les textes juridiques relatifs à leur fonctionnement doivent être élaborés.

Par contre, la crédibilité de la société civile est une condition pour laquelle puisse jouer son rôle. Son organisation et la coordination de ses actions déterminent sa capacité à sauvegarder son indépendance. Afin d'asseoir leur légitimité, les associations devraient cultiver leur autonomie, leur efficacité. La société civile comme acteur devrait être étroitement associée à l'œuvre d'éducation civique, afin qu'elle participe activement dans la sensibilisation pour l'évolution des mentalités. Son rôle est primordial dans l'instauration d'une véritable culture démocratique, puisque « *si nos modes de raisonnement et notre esprit civique ne changent pas, aucune constitution et aucun parti politique ne pourront changer notre société* »<sup>659</sup>, également « *pour maintenir la vigilance qui a marqué le début de la révolution, il faut miser sur la société civile* »<sup>660</sup>. Il s'agit donc de faire de la société civile un interlocuteur fiable et d'élargir son implication dans les chantiers en cours pour la promotion de la démocratie pendant et après la transition. Il va sans dire que la société civile ne peut faire appel au respect des principes démocratiques sans s'y soumettre elle-même. C'est-à-

---

<sup>659</sup> Discours de Yadh Ben Achour, président de la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique en Tunisie. Le 1er Forum tuniso-français de la société civile s'est tenu les 20-21/05/2011 à Tunis, avec la participation de dizaines d'associations, d'ONG, de collectivités publiques et d'activistes tunisiens et français de la société civile, sous le titre, « *la société civile tunisienne de la révolution à la transition* ». [www.kapitalis.com](http://www.kapitalis.com).

<sup>660</sup> Discours de Yadh Ben Achour, op.cit.

dire : une société civile saine peut relier les citoyens aux autorités distantes quelque soit le niveau de gouvernance. Mais l'indépendance par rapport à l'Etat ne doit pas exclure la collaboration et le travail en coordination avec les autorités publiques en vue de la consolidation de la démocratie. La société civile constitue l'interface entre l'Etat et les divers groupes sociaux engagés dans la promotion de la démocratisation et du développement, et non un adversaire politique. En réalité, dans la vision de l'élite politique maghrébine au pouvoir, la société civile est classée dans le camp de l'opposition. De ce fait, les deux entités sont constamment opposées, ce qui laisse entendre que le renforcement du rôle de l'un signifie l'affaiblissement de l'autre.

La transformation géopolitique inédite que traverse le Maghreb doit être une occasion pour l'implication de la société civile dans la promotion de la démocratie, de la stabilité et de la sécurité. Pour la réussite de la transition, elle doit jouer un rôle de premier plan. Elle doit être associée à la définition des politiques, des programmes et de leur suivi pendant et après la transition. Elle doit être représentée au sein des Assemblées nationales des pays maghrébins, ainsi que dans les instances de décisions. L'Etat lui-même a besoin d'un fonctionnement démocratique, efficace et légitime de ses institutions selon les standards de la bonne gouvernance. Les nouvelles configurations sécuritaires ont mis à rude épreuve la capacité des Etats maghrébins à garantir seuls la sécurité et la stabilité. Afin de répondre à la complexité et la corrélation des menaces aussi bien anciennes que nouvelles, les pays maghrébins ont besoin d'un nouveau paradigme sécuritaire pour inclure la notion de sécurité humaine.

## **SECTION II : PROMOUVOIR LA SECURITE HUMAINE**

Le concept de « sécurité humaine » a un sens bien plus large que celui retenu par les Etats en général, c'est-à-dire, qu'il dépasse la dimension militaire et les crimes générés par les actes physiques et la violence. Il fait référence à la responsabilité de l'Etat en tant qu'institution, qui doit garantir à chaque citoyen non seulement la sécurité de son corps, mais aussi l'accès aux soins, l'éducation, l'habitat, ses libertés...

Au Maghreb, les Etats investissent beaucoup dans le champ sécuritaire traditionnel, (l'achat d'armes, la formation des services de sécurité)<sup>661</sup>. Dans cette zone, les défis de la sécurité humaine sont nombreux. Ce qui exige une refondation totale et une vision plus large du champ sécuritaire.

Les enjeux de la gouvernance sont fondamentaux dans cette approche de la sécurité, dans la mesure où une vaste gamme d'institutions gouvernementales ou non-gouvernementales a un rôle à jouer dans la protection des populations à différents niveaux. La sécurité peut être dramatiquement sapée par une mauvaise gestion et une mauvaise coordination des institutions de sécurité, ou par leur manque de réactivité face aux besoins des populations. Pour la stabilité et la paix au Maghreb, les Etats doivent s'impliquer plus dans les domaines qui concernent directement la vie quotidienne des citoyens (Paragraphe I) et se focaliser sur les autres aspects non militaires (Paragraphe II).

## **PARAGRAPHE I : ASSURER UN SERVICE DE SECURITE DE QUALITE AUX POPULATIONS**

Les difficultés sociales au Maghreb affectent la sécurité et la stabilité. La focalisation sur l'aspect militaire occulte le déficit du rôle régalien de l'Etat. L'autosuffisance alimentaire et l'accès à l'eau potable constituent un défi majeur dans cette zone (A). Une situation qui est expliquée par la pauvreté qui sévit dans la région. Cette réalité est une source d'insécurité et de fracture sociale, ce qui demande une refondation des programmes sécuritaires des pays maghrébins (B).

### ***A – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ACCÈS À L'EAU POTABLE : COMPOSANTES PERMANENTES ET PRIORITAIRES DE LA SÉCURITÉ***

Evoquer la sécurité alimentaire au Maghreb est une question sensible, car elle constitue pour l'ensemble des pays de la zone un défi majeur. Ce dernier est difficile à relever en raison de l'écart qui existe d'une part, entre la production et d'autre part, entre les

---

<sup>661</sup> Selon le site d'information Algérie1.com, les dépenses militaires algériennes sont passées entre 2006 et 2012 de 3,6 milliards de dollars à 9,8 milliards de dollars, le Maroc, de 2,4 à 3 milliards de dollars. Consultable sur le lien, <http://www.algerie1.com>, dernière consultation, le 07/07/2013.

importations et les exportations. Face à cette situation comme dans le domaine sécuritaire les cinq pays qui composent l'Union du Maghreb sont incapables d'adopter une politique coordonnée afin de régler cette question. De ce fait ils enregistrent depuis plusieurs années, un accroissement considérable de leur déficit alimentaire, plus particulièrement en produits de base.

Pour les pays du Maghreb l'autosuffisance alimentaire a toujours eu une connotation idéologique. Elle traduit une volonté politique qui vise à affirmer la souveraineté nationale vis-à-vis des anciennes colonies. Dans le but de confirmer cette volonté, les pays nord-africains ont adopté comme principal instrument le soutien aux prix des produits de première nécessité et l'« *organisation* » de la production afin de faire face à la volatilité des prix. Donc, cette question a toujours été un choix politique, comme l'ensemble des politiques économiques, sécuritaires et sociales menées dans le cadre de l'Etat-nation.

Il est avéré que l'insécurité alimentaire et l'instabilité politique sont étroitement liées, surtout dans des pays où le pouvoir en place domine la gestion économique par une politique interventionniste. Aujourd'hui, les contestations et les révolutions pourraient provoquer une dégradation de la situation sécuritaire et alimentaire des pays. Ce cocktail de défis a été le moteur des mouvements de contestation dans le monde arabe, avec la révolution tunisienne comme point de départ. Clemens Breisinger estime à ce sujet, que « *la sécurité alimentaire est l'un des facteurs déclenchant du Réveil Arabe. Trouver des réponses politiques à l'insécurité alimentaire est capital pour les décideurs politiques des pays arabes* »<sup>662</sup>.

Selon le plan d'action du premier sommet mondial sur l'alimentation de novembre 1996, la sécurité alimentaire « *est l'accès, à tout moment, pour chaque individu à une nourriture quantitativement et qualitativement suffisante pour mener une vie saine et active* »<sup>663</sup>. L'état inégal de la pauvreté dans l'ensemble des pays maghrébins, voire au sein de chaque pays, d'un village à l'autre, peut créer des écarts considérables et pose la

---

<sup>662</sup>BREISINGER, Clemens. chercheur à l'IFPRI et principal auteur du rapport de l'IFPRI, le 6 février 2012 « *Au-delà du réveil arabe : les politiques et les investissements pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire* ».

<sup>663</sup> Le plan d'action a été adopté à Rome, en novembre 1996, en même temps que la déclaration sur la sécurité alimentaire mondiale, consultable sur le site de la FAO : [www://. Fao. Orge](http://www://. Fao. Orge).

problématique de la répartition de la richesse nationale. L'autosuffisance alimentaire nationale est nécessaire, mais, pas suffisante pour assurer la sécurité alimentaire individuelle. C'est-à-dire qu'un pays peut disposer de denrées suffisantes sans que ces dernières soient à la portée de tous les habitants.

En dépit du cadre politique d'action et malgré des investissements considérables réalisés pour développer l'irrigation, l'agriculture dans les pays maghrébins est restée pluviale et peu productive. Suite à cette situation, les importations en produits céréaliers n'ont cessé d'augmenter, en raison d'une forte croissance globale de la demande due à une croissance démographique galopante. A ce problème s'ajoute la hausse des prix qui est due à un manque de politiques cohérentes au niveau international, à des pénuries de production au niveau mondial causées par la sécheresse ou par la destruction de récoltes<sup>664</sup>.

Le secteur agricole est l'un des piliers fondamentaux de l'économie des pays nord-africains. Chacun des cinq pays de l'UMA accorde à son agriculture une place prépondérante, car elle revêt une dimension sociale considérable, mais la difficulté de la tâche demande un effort collectif.

A titre d'exemple : la Mauritanie est un pays sahélo-maghrébin, situé sur le front du désert où les défis environnementaux se posent avec acuité. C'est le pays maghrébin le plus affecté par la sécheresse et la désertification. Une situation qui affecte structurellement et profondément les capacités productives des populations. L'économie du pays est axée sur trois secteurs principaux : secteur rural (agriculture, élevage), secteur de pêche et secteur des mines. Dans ce pays à faible revenu, les populations sont très souvent confrontées à des problèmes d'alimentation.

Toutefois, le potentiel agricole de la Mauritanie est limité et fragile. La sécurité alimentaire est très liée aux conditions pluviométriques souvent défavorables surtout dans les zones agricoles et agropastorales ; la part des terres irriguées est faible (10%<sup>665</sup>) par rapport à

---

<sup>664</sup> JANIN, Pierre. Les « émeutes de la faim » : une lecture (géo-politique) du changement (social). *Revue politique étrangère* 2009/2(Eté), Editeur, I.F.R.I, pp, 251-263.

<sup>665</sup> Nation-Unies, Commission économique pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, « *La sécurité alimentaire en Afrique du Nord : analyse de situation et réaction des Etats face à l'instabilité des marchés agricoles* », Rabat(Maroc), 6-9 mars 2012. Consultable sur le lien, [www.uneca.org](http://www.uneca.org), consulté, 29/01/2015.

la superficie des terres cultivées. Le pays a dû affronter plusieurs crises alimentaires<sup>666</sup> ; les aléas climatiques des dernières années ont modifié l'accès des populations à certains produits agricoles et ont influencé le niveau de sécurité alimentaire.

Selon le rapport du PNUD sur le développement humain 2007/2008, la Mauritanie est classée 140<sup>ème</sup> sur 174 pays sur l'Indice de Développement Humain (IDH). Près de 25,9 % de la population vivent avec moins d'un dollar par jour, tandis qu'environ 63,1% vivent avec moins de deux dollars par jour. Selon les statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, la superficie agricole utile (SAU) est inférieure à 0,5% du territoire national<sup>667</sup>. Les sécheresses successives ont fortement impacté la production, le secteur agricole ne répond pas aux besoins alimentaires de la population. L'insécurité alimentaire touche particulièrement l'est et le sud de la Mauritanie<sup>668</sup>. De ce fait, le pays est dépendant de l'importation pour satisfaire les besoins de ses citoyens, et il résulte de cette situation une fragilité sociale et économique. Dans son rapport de l'année 2011, le PNUD a souligné, que, « *le pays doit importer près de 70% de ses besoins en produits alimentaires. Sur la base d'une consommation céréalière de 176 Kg/hab/an, les besoins de la Mauritanie s'établissent à près de 400.000 tonnes par an pour une production moyenne de 149.000 tonnes annuellement, soit un taux moyen de couverture des besoins céréaliers de 37,3%. S'y ajoutent d'autres besoins en produits alimentaires divers, notamment le sucre (consommation de 30 Kg/hab/an) et les huiles végétales (consommation de 7Kg/hab/an)* »<sup>669</sup>.

La Mauritanie accuse un déficit alimentaire multidimensionnel aigü du fait de la combinaison de plusieurs facteurs : la flambée des prix, le spectre de la sécheresse et le manque de pluies<sup>670</sup>. Selon le rapport du FMI, « *environ 26% de la population sont touchés*

---

<sup>666</sup> En 2007, des manifestations ont éclaté dans le pays suite à une crise alimentaire aigüe, ils se sont soldés par la mort d'un manifestant à Kankossa, à l'Est du pays.

<sup>667</sup> Rapport du PNUD, sur la sécurité alimentaire en Mauritanie, 2011.

<sup>668</sup> Selon une étude publiée par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) en mars 2010, 1/5 des habitants ne dispose pas d'une alimentation adéquate et 16 % de la population est touchée par la malnutrition aigüe).

<sup>669</sup> Rapport du PNUD, sur la sécurité alimentaire en Mauritanie, 2009.

<sup>670</sup> *Al akhbar.info*. 1.2 millions de mauritaniens risquent un déficit alimentaire aigüe (CICR). Le 30/12/2011.

*directement ou indirectement par l'insécurité alimentaire* »<sup>671</sup>. Le potentiel et les moyens de production limités ne permettent pas de réduire l'écart croissant entre les besoins de consommation et les disponibilités alimentaires. L'agriculture irriguée est peu développée, elle n'est pratiquée que dans le sud du pays, dans la vallée du fleuve Sénégal et elle demeure peu performante.

En Mauritanie la production nationale dans le domaine de l'agriculture « *ne couvre que près de 30% de ses besoins en alimentation de base* »<sup>672</sup>. En dépit des lourds investissements consentis, elle reste caractérisée par la réduction du potentiel aménagé et par un environnement global de l'hydro-agriculture peu développée. De ce fait, l'insécurité alimentaire des ménages est plus liée à la disponibilité sur les marchés et à l'accessibilité monétaire des produits alimentaires qu'à la production nationale.

Actuellement, le Maghreb vit une période charnière. Avec un secteur agricole handicapé par de fortes inégalités et un climat aride, les Etats trouvent de plus en plus de difficultés à couvrir les besoins de leurs populations. La sous-alimentation croît d'année en année, incitant les pays à accroître leurs importations et ainsi à s'endetter l'avantage et à accentuer leur vulnérabilité face à la volatilité des prix : « *de mars 2007 à mars 2008, les prix du blé ont grimpé de 130 % en moyenne partout dans le monde* »<sup>673</sup>. De plus, les prévisions sur le changement climatique annoncent de lourdes conséquences aussi bien pour la dégradation des ressources naturelles que pour la productivité agricole. Et ce n'est pas la seule difficulté que devra affronter cette région, une autre situation constitue une lourde menace pour la sécurité alimentaire dans la zone, elle tient au contexte socio-démographique qui est en évolution constante et va contraindre l'agriculture maghrébine à s'adapter à ces mutations.

Par contre au Maroc, le pays maghrébin le plus avancé dans le domaine de l'agriculture, des efforts considérables ont été menés pour augmenter et stabiliser la

---

<sup>671</sup> Rapport du FMI. *République Islamique de Mauritanie : cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*. Rapport n° 13/189, JUIN 2013, p.27.

<sup>672</sup> Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques. *Analyse des méthodes de collecte des données et du système d'alerte précoce sur le déficit alimentaire en Mauritanie*. octobre 2013. [Consulté le 30/1/2015]. Disponible sur le lien : [www.cmap.mr](http://www.cmap.mr).

<sup>673</sup> Rapport de la Banque africaine de développement, « *L'économie politique de la sécurité alimentaire en Afrique du Nord* », 2012, consultable sur le lien, <http://www.afdb.org>

production agricole nationale. La mise en place, en 2008, du *Plan Maroc Vert*, avait pour objectif le développement de sa politique agricole. Cette politique a fait de l'agriculture, qui contribue à hauteur de 14% à 25% du PIB<sup>674</sup>, un véritable moteur de croissance économique du pays et un outil efficace pour la lutte contre la faim et la pauvreté. Dans son premier Pilier, ce programme a vocation à développer une agriculture moderne à haute valeur ajoutée. Dans le cadre de son Pilier II, l'accent a été mis sur le soutien aux petits agriculteurs qui sont ciblés à travers une agriculture solidaire viable et durable.

Le Maroc a alloué des moyens financiers considérables au secteur agricole afin de le moderniser et de le dynamiser. Depuis le lancement du plan, *Maroc vert*, « *près de 30 milliards de DH (2,7 milliards d'euros) [...] ont été injectés dans le secteur* »<sup>675</sup>, ainsi plus de « 23 milliards de DH (2,12 milliards d'euros) ont été investis entre la période 2003-2007 et la période 2008-2012 ». Sur un autre registre, l'agriculture joue un rôle considérable dans la lutte contre le chômage au Maroc, « *environ 40% de la population active dépend du secteur agricole, qui représente près de 75% de l'emploi en milieu rural* »<sup>676</sup>. Cependant le pays reste dépendant de l'extérieur. Les pouvoirs publics continuent de subventionner l'importation des denrées alimentaires. Sur cette question, Mohamed Zeinabi a confirmé « [...] *que les factures les plus lourdes que paye le Trésor public sont celles des céréales qui ont représenté en 2012 près de 38% des importations* »<sup>677</sup>.

Aujourd'hui, avec une situation économique mondiale difficile, la question agricole et alimentaire occupe une place incontournable et stratégique. Les pays de la zone doivent anticiper les vrais problèmes afin d'éviter le pire, non seulement au Maghreb, mais aussi dans toute la région, car l'agriculture joue un rôle fondamental dans l'équilibre économique et

---

<sup>674</sup>Direction de la Politique Economique Générale (Maroc) Disponible sur le lien :

[http://www.finances.gov.ma/depf/publications/en\\_catalogue/doctravail/doc\\_texte\\_integral/dt55.pdf](http://www.finances.gov.ma/depf/publications/en_catalogue/doctravail/doc_texte_integral/dt55.pdf).

<sup>675</sup> ZEINABI, Mohammed. Sécurité alimentaire : le Maroc est-il menacé. *L'Observateur du Maroc et de l'Afrique*, du 31 mai 2013. Disponible à l'adresse : <http://observateurdumaroc.info/2013/05/31/securite-alimentaire-le-maroc-est-il-menace/>

<sup>676</sup> Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de la forêt (France), « *Les politiques agricoles à travers le Monde, quelques exemples* » PDF, 2014, <http://agriculture.gouv.> [Consulté le 1/02/2015].

<sup>677</sup> ZEINABI, Mohamed. Sécurité alimentaire, le Maroc est-il menacé. *L'observateur du Maroc*, 31/05/2013 (hebdomadaire marocain), consultable sur le lien, <http://observateurdumaroc.info>

social. En effet, les entraves à la sécurité alimentaire sont les mêmes en Afrique du Nord qu'ailleurs dans le monde. Elles concernent, les vicissitudes du marché international et la cherté des prix des denrées alimentaires de base engendrées par la spéculation, mais également la vulnérabilité face aux changements climatiques imprévisibles et l'évolution de la consommation qui va de pair avec le développement démographique.

Pour y faire face, une coopération est indispensable, au niveau de l'Union du Maghreb, voire dans la zone méditerranéenne. Les échanges agricoles doivent être encouragés pour un meilleur fonctionnement du marché au service des agriculteurs et des consommateurs. Dans cette lutte l'agriculture doit devenir une priorité, elle doit sortir des spéculations politiques. Il est impossible de réaliser l'objectif sans associer aux pouvoirs publics les associations et les entreprises des secteurs agricole, agro-alimentaire et industriel ainsi que les établissements de recherche. Mais jusqu'à présent, chaque pays fait cavalier seul pour couvrir le plus urgent. La question de la sécurité alimentaire maghrébine doit être abordée dans un cadre différent de l'aspect traditionnel de la sécurité militaire. S'il n'y a pas de sécurité alimentaire il n'y aura pas de paix ni de stabilité. Le manque de pain ou d'eau dans un pays pourrait provoquer des révoltes susceptibles de renverser les régimes et déstabiliser les nations.

Bien que le secteur agricole constitue l'épine dorsale du tissu socio-économique dans les cinq pays qui composent le Maghreb, les échanges de produits agricoles entre ces pays sont très peu développés. Ils frôlent le néant, en dépit des différentes discussions entre ces pays qui ont porté sur l'importance de la coopération et du développement des échanges commerciaux. L'accord le plus important dans ce domaine reste la convention de l'UMA qui date de 1993. Elle stipule dans son premier article que : « *les parties contractantes s'engagent à édifier progressivement entre elles une union douanière en vue de réaliser un marché agricole maghrébin commun* »<sup>678</sup>. Les objectifs de cette convention sont loin d'être réalisés. Mais les pays maghrébins sont conscients que la coopération est le seul moyen pour surmonter les difficultés nationales. La question de sécurité alimentaire dans son objectif de garantir et d'assurer l'accès de la population à une nourriture saine et équilibrée est posée avec acuité dans toute la région. C'est dans ce contexte alarmant qu'a été créée la

---

<sup>678</sup> Convention relative à l'échange des produits agricoles entre les pays de l'union du Maghreb arabe, 14/07/2013. Consultable sur le lien, <http://www.maghrebarabe.org>

Commission maghrébine de la sécurité alimentaire par le Conseil de la présidence de l'UMA. Les Etats ont arrêté les grands axes d'une stratégie qui constitue une vision commune visant la réalisation de la sécurité alimentaire et l'établissement d'un espace agricole maghrébin Unique.

Cette stratégie se présente en 3 volets :

– la création, à long terme, d'un marché commun maghrébin agricole dont l'objectif est de faciliter la circulation des produits agricoles et alimentaires, en accordant la préférence aux produits d'origine maghrébine et en assurant une protection de ces produits vis-à-vis de la concurrence des marchés extérieurs ;

– l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme maghrébin d'intensification des produits agricoles de base ainsi que l'élaboration d'une stratégie commune de protection de la nature et des ressources halieutiques ;

– le renforcement de la coopération dans tous les domaines liés à la question de la Sécurité Alimentaire.

Cependant, cette stratégie n'a jamais été respectée. C'est l'hétérogénéité la plus totale qui prime sur la politique agricole maghrébine. Pour faire face à ce défi grandissant, les pays de la région doivent élaborer et mettre en place une politique régionale concertée et fiable puis définir des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire. Ils doivent également adopter des approches différentes pour aborder la rareté d'eau et l'accès à l'irrigation. Dans les pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie), la proportion de terres irriguées varie de 7 à 18 % du total des terres cultivées<sup>679</sup>.

Dans une étude publiée par la Banque mondiale en 2009, intitulée « *renforcer la sécurité alimentaire dans les pays arabes* », le rapport a suggéré trois axes pour les politiques visant la réduction de la vulnérabilité liés aux chocs futurs :

-renforcer le filet de protection sociale adéquat (qui limite l'impact de la volatilité des prix sur les habitants pauvres des villes et des campagnes. Ce filet doit être bien ciblé, afin de

---

<sup>679</sup> Rapport de la Banque Mondiale, (*Renforcer la sécurité alimentaire dans les pays arabes*), 2009, consultable sur le lien : <http://web.worldbank.org>

couvrir la population touchée, et uniquement celle-ci), d'améliorer l'accès aux services de planning familial et de promouvoir l'éducation ;

-donner plus de valeur à la production locale, en encourageant les agricultures nationales et améliorer les conditions de vie en milieu rural ;

-réduire l'exposition à la volatilité du marché par l'amélioration de l'efficience de la chaîne d'approvisionnement et par une utilisation plus efficace des instruments financiers de couverture des risques<sup>680</sup>.

A tout cela, s'ajoute la question de l'accès à l'eau potable, qui est un enjeu fort de la sécurité alimentaire et de la sécurité humaine. Elle est au centre des politiques de développement. En 2009, entre le 16 et le 22 mars, le Forum Mondial de l'eau qui s'est tenu à Istanbul a mis l'accent sur le danger de la mauvaise gestion et les conflictualités liées à l'eau. Il est évident que l'enjeu de cette question est grand car il a des conséquences humaines, économiques, mais aussi sociales. En fait, les gouvernements maghrébins ont consacré ces cinquante dernières années des efforts importants, avec l'aide des institutions internationales pour construire des infrastructures, développer l'irrigation, la production hydroélectrique, améliorer la protection contre les crues, etc. Et malgré des investissements majeurs, cette problématique est toujours posée, non seulement dans les grandes villes, mais surtout dans les zones rurales. Selon Bruno Romagny & Jeanne Riaux, « *la rareté de la végétation et des ressources en eaux superficielles, associée à des phénomènes édapho-climatiques majeurs, témoigne des contraintes environnementales auxquelles sont confrontés les acteurs ruraux* »<sup>681</sup>.

Il est aberrant qu'aujourd'hui un grand nombre d'habitants dans les pays maghrébins souffrent d'un manque d'eau potable, étant donné que cette ressource est à la fois « *facteur de cohésion sociale et territoriale et source de conflits* »<sup>682</sup>. En Algérie bien que « *95% de la*

---

<sup>680</sup> Ibidem.

<sup>681</sup>ROMAGNY, Bruno. & Jeanne Riaux. *La gestion communautaire de l'eau agricole à l'épreuve des politiques participatives : regards croisés, Tunisie/ Maroc.*, Taylor&Francis, 2009, p. 118. Disponible à l'adresse : [www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1623/hysj.52.6.1179](http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1623/hysj.52.6.1179).

<sup>682</sup> SCHNEIER-MADANES, Graciela. *L'eau mondialisée, la gouvernance en question*. Edition la Découverte, Paris, 2010, p. 26.

population accède à l'eau potable [...], moins de 22% bénéficie d'une alimentation en eau potable 24h/24h, et 34% ont accès à l'eau potable une fois par jour »<sup>683</sup>. Malika Amzert confirme à ce propos, que « pas un jour ne se passe sans que la presse ne rapporte l'exaspération, les protestations, voire les émeutes [...] provoquées par le manque d'eau durant des semaines, et même assez souvent des mois »<sup>684</sup>. Par contre en Mauritanie le « taux de couverture en eau potable, a atteint 52% au niveau national. En milieu urbain (villes de plus de 5 000 habitants), le taux d'accès aux branchements privés est de 35% et varie de façon importante. En milieu rural, 60% des ménages ont accès à l'eau potable »<sup>685</sup>. La sécurité sociale dépend en grande partie de la santé de la population qui dépend à son tour de la sécurité alimentaire elle-même liée à la consommation d'une eau saine et à la possibilité d'avoir une hygiène corporelle.

Par ailleurs, pour la sécurité et la stabilité au Maghreb, les autorités publiques doivent réviser leurs stratégies. Elles doivent comprendre que la sécurité humaine conditionne la stabilité durable des Etats et des sociétés. Rahim Kherad estime à ce sujet que, « la sécurité humaine a pour ambition de libérer la personne humaine de la peur et de la prémunir contre le besoin »<sup>686</sup>. De ce fait, leurs politiques de sécurité n'auront aucune efficacité si elles ne prennent pas en considération, la sécurité contre les privations économiques et la quête pour un niveau de vie acceptable. La sécurité humaine renforce les relations entre les Etats et la société et améliore les droits et libertés fondamentaux des individus. Elle constitue le lien entre la sécurité de l'individu et celle de l'Etat, qu'elle doit remplir sa mission d'assurer à ses citoyens une vie meilleur, s'il ne peut accomplir cette tâche ou refuse de le faire, il manque alors à son devoir. Ainsi il constitue, en fait, la principale menace du fait de sa mauvaise gestion et ensuite son incapacité. Une situation qui provoque souvent les contestations et les révolutions. Pour Charles-Philippe David, « la sécurité humaine est cruciale pour la sécurité nationale. Les deux dimensions sont désormais d'égale importance pour contrer les menaces

---

<sup>683</sup> Algérie -Focu.Com, « Un algérien sur quatre n'a l'eau potable qu'un jour sur deux », 19/08/2013.

<sup>684</sup> AMZERT, Malika. *Le monopole de la technique : modèle de l'offre et pénurie d'eau en Algérie*. In « L'eau mondialisée, la gouvernance en question », op.cit, p. 219.

<sup>685</sup> Rapport du FMI. *République Islamique de Mauritanie : cadre stratégique de lutte contre la pauvreté* », rapport n° 13/189, op.cit.

<sup>686</sup> KHERAD, Rahim. *La sécurité humaine, théories et pratiques*. Edition, Pedone, Paris 2010, p. 4.

*et les vulnérabilités qui affaiblissent la souveraineté étatique »<sup>687</sup>. Les enjeux de la sécurité et de l'insécurité sont cruciaux dans cette période de bouleversement qui traverse l'Afrique du Nord. Les risques de violence et d'instabilité dans un pays pèsent lourd sur le processus d'intégration régionale, la croissance et la réduction de la pauvreté.*

## ***B - RELIER POLITIQUES SECURITAIRES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE***

En évoquant la question de la sécurité et de la stabilité au Maghreb, on pense directement au terrorisme, à l'instabilité politique, à l'émigration et à la criminalité. Mais en fait tous ces phénomènes sont liés à la pauvreté. Dans cette zone de l'Afrique, à l'instar du reste du continent, les problèmes sociaux constituent une grande source d'insécurité. En effet, l'instabilité grandissante en Afrique du Nord est due à un cocktail d'éléments. Dans cette lutte interminable contre ces menaces qui ont été une aubaine pour des régimes en manque de légitimité, le citoyen maghrébin a été pris dans une spirale d'insécurité et de sécurité. Depuis l'accès de leurs pays à l'indépendance les Maghrébins luttent contre la pauvreté. Des milliers de jeunes et de femmes ont émigré afin de trouver une vie meilleure et pour extirper leurs familles de la misère. Et des milliers de jeunes ont glissé dans le trafic, la contrebande et l'extrémisme religieux. L'image la plus frappante de cette situation difficile est le chômage des jeunes et des diplômés, qui se trouvent contraints de s'expatrier ou d'exercer une simple activité pour assurer les dépenses quotidiennes, à l'instar de Mohamed Bouazizi en Tunisie<sup>688</sup>.

Il est communément reconnu que la sécurité, la stabilité et le progrès sont étroitement liés. Mais il est aussi reconnu que l'échec du développement conduit à l'insécurité. Face à cette évidence, les Etats se trouvent incapables de répondre à des préoccupations majeures qui mettent en question leur aptitude à assurer à leurs citoyens, le développement et la sécurité. Les programmes d'ajustements structurels dans les années quatre-vingt (imposés par la Banque Mondiale et le FMI) avaient comme objectifs de maîtriser la demande interne, de

---

<sup>687</sup> DAVID, Charles- Philippe. *La guerre et la paix, approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Edition Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2006, p. 102.

<sup>688</sup> Un jeune vendeur de légume ambulant, tunisien, dont la tentative de suicide par immolation le 17/12/2010, qui conduit à son décès deux semaines plus tard, est à l'origine des émeutes qui ont été à l'origine du déclenchement de la révolution en Tunisie.

mobiliser l'épargne locale, d'optimiser les ressources et le réaménagement des taux de change en vue de sauvegarder la compétitivité de l'économie nationale. Mais en réalité, l'application de ces plans a généré des dégâts sociaux considérables. Mustapha BABA-Ahmed, considère qu'en Algérie le plan d'ajustement a échoué « *parce qu'il n'a pas été accompagné des indispensables réformes structurelles de l'appareil de production* »<sup>689</sup>.

Les politiques de privatisation ont envoyé au chômage des milliers de fonctionnaires et la réduction considérable des dépenses publiques a provoqué l'accroissement de la pauvreté. Elle a aussi provoqué un climat malsain entre les Etats et leurs populations, une situation qui a alimenté la montée des mouvements extrémistes, et l'instabilité sociale. La politique d'aide au développement engagée par les institutions financières internationales, notamment, dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités ne peut être effective et efficace que si les pays bénéficiaires développent eux-mêmes des politiques dans ce domaine d'action.

Pour répondre à ces questions, on peut dire que, cinquante ans après leur indépendance, les pays maghrébins sont toujours sous-développés et de plus en plus instables. Les causes des conflits interétatiques qu'ont connus les pays de cette zone sont atténuées, mais les tensions internes se sont multipliées. Les programmes de sécurité ont relégué les politiques de lutte contre la pauvreté au second plan. La vulnérabilité sociale des sociétés maghrébines est plus grave que jamais.

Aujourd'hui, la question de la lutte contre la pauvreté au Maghreb se pose avec acuité. Elle doit être inscrite dans tous les plans sécuritaires. Les Etats doivent destiner les milliards de dollars qu'ils dépensent pour l'achat d'armement à des grands projets qui visent à réduire l'instabilité sociale. Les plus démunis soulignent systématiquement l'importance cruciale de leurs besoins matériels : emploi, crédit, routes, électricité, marchés pour leurs produits, écoles, eau potable, services d'assainissement et soins de santé. Une croissance économique globale est indispensable à la création d'opportunités.

---

<sup>689</sup> BABA-AHMED, Mustapha. *L'Algérie diagnostic d'un non-développement*. Edition L'Harmattan, Paris 1999, p.8.

L'investissement et l'innovation technologique sont les principaux déterminants de la croissance de l'emploi et des revenus. Une politique budgétaire et monétaire stable, des systèmes financiers sains créent un climat propice à l'investissement privé, lequel a également plus de chances de se développer où l'état de droit règne et où l'on combat la corruption. En outre, l'investissement privé doit être étayé par l'investissement public, en particulier par le développement des infrastructures et des communications et la formation de la population active afin de combler l'écart technologique.

En réalité, le fléau de la pauvreté au Maghreb affecte aussi bien les zones rurales que les grandes villes. Au Maroc, « *Le milieu rural, qui abrite plus de 42% de la population marocaine, regroupe 67,5% des pauvres et 58,8% des vulnérables* »<sup>690</sup>. L'augmentation de la population urbaine a bouleversé le paysage économique et social. L'émergence de « *villes millionnaires* », dont Casablanca, Alger, Tunis, Nouakchott, avec une urbanisation anarchique et une concentration des activités, a transformé la géographie sociale de la ville avec toutes les conséquences économiques, sécuritaires et environnementales. Dans un article consacré à l'injustice sociale au Maghreb, Luis Martinez, explique les effets de la démographie galopante, et de l'urbanisation rapide sur la propagation de la pauvreté. Il note qu'« *En 1950, la population urbaine (maghrébine) représentait 20 % de la population totale, 26% en 1960, 45% en 1970, 62% en 1980 et 80% en 1995. Dans cette perspective le développement de la pauvreté au Maghreb ne pouvait que s'accroître : on compte 5,3 millions de personnes au Maroc et 9 millions d'Algériens sont considérés comme vivant au-dessous du seuil de pauvreté ! Pis : le taux de pauvreté, qui avait reculé de 21 à 13% au cours de la période 1984-1992, a grimpé à 19% en 2000* »<sup>691</sup>.

Cette situation est liée principalement à la sécheresse, et aux conditions de vie difficiles à la campagne qui ont encouragé l'exode rural vers les zones urbaines et contribué à l'émergence de quartiers urbains pauvres. Pour de nombreux observateurs, les Etats maghrébins ont déserté leur rôle dans le domaine social. La population dans les banlieues des

---

<sup>690</sup> Le PNUD. *Maroc en action*. Rapport 2013. Disponible à l'adresse : <http://www.ma.undp.org/content/dam/morocco/docs/hdr/Rapport%20PNUD%20Maroc%202013.pdf>.

<sup>691</sup> MARTINEZ, Luis. Injustices sociales et contestations politiques au Maghreb. *CERISCOPE Pauvreté*, 2012, [en ligne], [consulté le 30/07/2013]. Disponible à l'adresse : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part3/injustices-sociales-et-contestations-politiques-au-maghreb>.

grandes villes est souvent livrée à elle-même. Les inégalités sociales dans les grandes villes est une vraie source d'insécurité, car souvent dans les quartiers les plus pauvres commence la contestation. Ceci peut conduire à une dégradation de la sécurité collective et de la cohésion sociale des populations.

En mai 2005, le Maroc avait lancé l'« *Initiative Nationale pour le Développement Humain* » (INDH). Un programme qui vise à réduire la pauvreté dans les grandes villes urbaines et les zones rurales. Selon El Mnasfi, ce programme a pour objectif : « *la mise à niveau des infrastructures de base et l'amélioration de l'accès aux services socio-éducatifs et de santé ; la création d'opportunités et d'activités génératrices de revenus et d'emplois ; l'accompagnement social des personnes en grande vulnérabilité* »<sup>692</sup>. De nombreux projets sociaux sont depuis des années à l'étude (couverture chômage, réforme des retraites, droit de grève et syndicaux) s'y sont ajoutés les droits sociaux inscrits dans la nouvelle Constitution de 2011.

Le poids des revendications sociales dans les mouvements contestataires du printemps 2011, portées au Maroc par le Mouvement du 20 février, a contribué à une accélération de ces projets. Toutefois, force est de constater que les résultats se font encore attendre face à une population, notamment les jeunes confrontée à un fort taux de chômage. Luis Martinez, considère à ce sujet que « *les révoltes du Maghreb permettent de jeter un regard nouveau sur le fonctionnement, et en particulier sur les modes de concentration des richesses, devenus insupportables pour des populations contraintes, pour la majorité, de vivre avec des moyens dérisoires* »<sup>693</sup>.

Par ailleurs, pour lutter contre la pauvreté et pour une redistribution juste et simple de la richesse nationale, les Etats maghrébins doivent éradiquer le chômage. Les politiques de formation professionnelle et d'emploi, d'éducation doivent être le cheval de bataille de ce combat. Ils doivent aussi mettre l'accent sur des politiques transversales telles que la santé, l'environnement, la politique de la ville et la politique de sécurité alimentaire. L'objectif visé de toutes ces politiques est de mettre l'être humain au centre de la pensée. Ce qui s'avère un

---

<sup>692</sup> EL MNASFI, Moustapha. La gouvernance urbaine, et la lutte contre la pauvreté au Maroc », *Revue Perspectives&Sociétés*, Vol 3, n°1, mars 2012, pp. 71-90.

<sup>693</sup> MARTINEZ, Luis. Injustices sociales et contestations politiques au Maghreb. op.cit

contraste avec les politiques économiques qui situent le marché au cœur de la réflexion. Dans ce contexte, la garantie d'un revenu reste un moyen indispensable comme une assurance dans des sociétés où le chômage est la première source d'instabilité.

Au Maghreb, l'économie souterraine reste le seul moyen de vivre pour des millions de familles. Le secteur informel fonctionne sans loi, le droit du travail est bafoué. Cela favorise aussi la mise en place de réseaux de criminalité organisée. Cet état aggrave la vulnérabilité de milliers de salariés. Dans cette sphère aussi, les flux financiers pourraient irriguer des mouvances terroristes échappant aussi à la vigilance des pouvoirs publics. Dans les pays en voie de développement, le commerce parallèle constitue un moyen de survie pour les plus vulnérables. Donc, face à cette situation, les Etats maghrébins doivent intervenir efficacement par des politiques fiables, afin de réduire l'extension de l'informel qui est souvent considéré comme un signe de dégradation de la protection sociale. Selon Adil Mohamed, « *les Etats ont raison de réduire la taille de l'économie souterraine en améliorant les institutions propices à une croissance solidaire* »<sup>694</sup>.

En fait, le secteur informel produit des biens et des services qui échappent au contrôle des autorités. Les activités de ce secteur sont soustraites à l'impôt, aux normes du travail et autres obligations légales. L'application du droit du travail dans ce cadre pourrait être considérée comme une protection. Les activités exercées dans le secteur informel constituent une solution temporaire, mais qui n'offre aucune garantie à l'employé. Cette situation est préjudiciable pour les deux parties, le salarié et l'employeur.

Dans les pays du Maghreb, les activités économiques illégales privent les comptes publics de recettes ; la collecte des impôts est peu efficace, et la sécurité sociale est inexistante. Cette réalité est le symptôme d'une désagrégation de la société. Le fait d'exercer un travail devrait ainsi procurer une certaine sécurité sociale pour le salarié car la pauvreté peut se définir par l'absence d'activité, un manque de moyens.

La garantie d'un revenu modeste mais régulier aux groupes vulnérables de la population pourrait être un élément majeur d'une protection sociale. L'introduction des

---

<sup>694</sup> ADIL, Mohamed. Sortir de l'ombre. *Finance & développement*, juin 2012, volume 49, n°2. Publication trimestrielle du *Fonds Monétaire International*.

programmes de transferts sociaux monétaires doit être envisagée comme un mécanisme d'atténuation des risques auxquels les plus démunis est confronté. Dans un environnement caractérisé par un chômage de masse, la jeunesse qui est la force de la nation risque de manquer à son devoir et les effets néfastes de la pauvreté minent la stabilité sociale et la sécurité. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les révoltes au Maghreb.

En Amérique latine, des pays qui ont connu la dictature et des défis sociaux majeurs, comme au Maghreb, ont su développer des programmes sociaux afin de lutter contre la pauvreté. A titre d'exemple, les programmes *Bolsa Família*(BFP)<sup>695</sup> au Brésil, reposent sur une idée originale portée par une vision plus large. Le programme fournit des prestations en espèces aux familles pauvres, représentées généralement par la mère, qui s'engage à scolariser ses enfants et à se présenter régulièrement aux visites médicales. L'évaluation de ce programme a mis en évidence son effet positif sur différents points : assiduité scolaire; nutrition ; santé ; lutte contre le travail des enfants. Et bien évidemment il apporte une contribution considérable à la stabilité sociale et à la sécurité nationale. L'idée centrale du Programme (*Bolsa Escola*) c'est une aide pour soulager la souffrance quotidienne des milliers de familles sans revenu. Les objectifs de ce programme peuvent être résumés comme suit :

- améliorer les niveaux d'éducation des enfants issus du milieu défavorisé.
- promouvoir la réduction de la pauvreté immédiate ;
- réduire l'incidence du travail des enfants ;

---

<sup>695</sup> *Bolsa Família* (bourse familiale) est un programme social brésilien créé en 2004 par le gouvernement fédéral brésilien et comprend (Faim zéro), une politique publique visant à garantir le droit humain à une alimentation suffisante. Ce programme promeut la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et contribue à l'exercice de la citoyenneté pour les franges de la population les plus exposées à la faim. Le programme « *Bolsa Família* » accorde des allocations pouvant aller de 14 à 105 euros, suivant le revenu familial. Il représente une importante innovation dans la politique sociale brésilienne en ce sens que celle-ci n'a pas seulement pour objectif d'alléger la pauvreté avec le transfert de revenus mais aussi de combattre ses causes à l'aide de conditionnalités qui génèrent des incitations à des investissements en capital humain. Cette conception, qui déplace l'accent de l'assistance sociale vers le développement social, est la caractéristique d'une nouvelle génération de programmes sociaux. Le programme « *Bolsa Família* » s'appuie ainsi sur le transfert de revenu, les conditionnalités et les programmes complémentaires. Les transferts de revenus permettent de lutter contre la pauvreté de façon immédiate, alors que les conditionnalités cherchent à renforcer l'accès aux droits sociaux de base dans les domaines de l'éducation, la santé et l'assistance sociale.

La question du développement humain est toujours présente dans les discours politiques des autorités publiques maghrébines, mais elle doit se refléter davantage dans les faits. Une politique dans ce sens devrait se fonder sur la résolution de quatre problèmes :

- le déficit en capital humain qualifié, car une lutte contre la pauvreté doit être accompagnée d'une évolution qualitative du capital humain ;

- les inégalités sociales, par une redistribution équitable de la richesse nationale;

- la précarité des emplois : un grand nombre de travailleurs souffrent de conditions de travail précaires et sans protection sociale ;

- l'implication de la société civile, c'est-à-dire, les associations, les ONG, dans la mise en place de politiques destinées à enrayer la pauvreté.<sup>696</sup>

En effet, la lutte contre la pauvreté au Maghreb doit être considérée comme la base de tout programme de sécurité et de stabilité. Le discours officiel des Etats maghrébins confirme la volonté politique de lutter contre la pauvreté, mais dans le fait beaucoup d'obstacles d'ordre techniques, financiers, mais également la corruption et l'instabilité politiques. En réalité. Pour atteindre les objectifs dessinés, les programmes de lutte contre la pauvreté doivent toujours être axés sur la promotion des droits, la justice sociale.

L'investissement dans la sécurité humaine constitue la base d'une protection totale et pour la réalisation d'une sécurité humaine, les pays maghrébins doivent diminuer leurs dépenses militaires. Il faut une politique maghrébine fondée sur la confiance, l'intérêt des populations pour éradiquer les causes réelles de l'instabilité afin d'orienter les ressources financières à des projets lucratives et bénéfique pour les populations. En effet, nulle question n'est à cet égard aussi cruciale que celle de la capacité de l'Etat à satisfaire les besoins fondamentaux de sa population. C'est ainsi que dans le secteur de la sécurité sociétale se situe la plus grande remise en cause de la souveraineté étatique.

---

<sup>696</sup> KUNDID, Laurence. Le programme Bolsa Escola à Belo Horizonte. *Socio-anthropologie* [En ligne], 16 | 2005, mis en ligne le 15 novembre 2006, [consulté le 04 février 2015]. Disponible à l'adresse : <http://socio-anthropologie.revues.org/437>.

## PARAGRAPHE II : DÉMILITARISER LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ

La sécurité est de plus en plus considérée comme une situation globale dans laquelle les personnes et les communautés vivent libres, en paix et à l'abri du danger, participent pleinement à la gestion des affaires publiques, jouissent de leurs droits fondamentaux. Cette situation implique une justice sociale (A) et une bonne gouvernance(B).

### *A - JUSTICE SOCIALE ET EQUITE*

Au Maghreb, l'injustice sociale est à l'origine de tous les maux. Le « *printemps arabe* » a été l'occasion pour les mouvements de contestation de révéler la face cachée de la vie sociale dans les pays de la région. La justice sociale est un modèle d'égalité, de tolérance et de lutte contre l'exclusion. C'est un exemple de gestion dans lequel chacun doit trouver sa place, son droit et dans lequel aussi chacun doit se sentir protégé. Elle repose sur le droit et l'équité.

Bien sûr, ces valeurs sont des droits fondamentaux et les bases de la paix, de la stabilité et de la sécurité. De ce fait, la confiance ne saurait être instaurée entre l'Etat et la population tant au niveau sociétal que politique ou sécuritaire si la justice sociale est bafouée. Et les institutions politiques ne peuvent recouvrer une crédibilité sans la confiance de la population.

Dans une optique d'universalisation, les Nations unies ont proclamé la première Journée mondiale de la justice sociale le 20 février 2009. Cette mesure a porté la question au-delà du cadre national strict. Sa célébration est un signe d'égalité universelle à travers la reconnaissance que toute société doit être fondée sur la justice sociale, le respect des droits humains et des libertés fondamentales et sur le droit à une protection sociale pour tous. Elle est au cœur de la question de la stabilité et la sécurité. En protégeant les individus contre les risques de la vie, les systèmes de protection sociale contribuent à renforcer la cohésion sociale qui est un levier de toute politique sécuritaire.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, est considérée comme le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. En effet, elle se réfère explicitement à la justice sociale. Elle indique que « *Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction*

*des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité* »<sup>697</sup>. La justice sociale englobe l'ensemble des questions qui touchent la société. Elle concerne, par exemple, la place de la femme dans la vie sociale et politique, la question du travail et le droit des minorités. Elle implique aussi bien une justice dans la répartition de la richesse nationale qu'un équilibre entre tous les territoires du pays en matière d'implantation de projet de développement.

Depuis leur accession à l'indépendance, les Etats maghrébins ont promis des conditions de vie meilleures à leurs citoyens. Mais aujourd'hui, les maghrébins considèrent que leurs pays sont confisqués par une élite, au pouvoir depuis très longtemps et qui accapare les richesses nationales. Leurs libertés et leurs droits sont ainsi bafoués. La sécurité et la stabilité sont menacées plus que jamais et l'injustice sociale atteint son paroxysme. Si l'on interroge n'importe quel citoyen maghrébin sur la situation de son pays, il dira que le gouvernement est responsable du profond malaise, de l'injustice sociale. Ce sentiment d'injustice a été le premier moteur de la révolution tunisienne.

Les sociétés maghrébines reposent sur de nombreuses inégalités. Cette situation revêt différents aspects, économiques, sociaux, culturels et surtout religieux. La situation la plus flagrante est l'inégalité fondée sur le sexe. Dans la mentalité collective dominante en Afrique d'une manière générale y compris en Afrique du Nord, le rôle premier de la femme est la tâche ménagère, elle doit faire et élever les enfants, donc elle doit rester au foyer. Pour les patriarques, pères de famille, cette situation n'est inventer par l'homme, mais de la différence naturelle pour dire physique entre l'homme et la femme. Les femmes sont moins représentées dans la sphère politique, sur le marché du travail malgré qu'elle représente un pourcentage dominant, la femme maghrébine est plus fortement et plus durablement touchée par le chômage que les hommes, révélant ainsi de plus grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Au Maroc, en 2009 « [...], *le taux de chômage urbain est de 19,8% pour les femmes contre 12,1% pour les hommes* »<sup>698</sup>. Il faut en réalité distinguer ce qui, dans ces différences subies, relève de la « *nature* » et ce qui relève d'un ordre artificiel, celui de la

---

<sup>697</sup> Article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

<sup>698</sup> MEJAATI ALAMI, Rajaa. *Vulnérabilité des femmes sur le marché du travail*. Economia, juillet 2011.

société. De ce point de vue, l'inégalité est une différence socialement produite que subissent un individu ou un groupe d'individus.

Les événements de contestation qui ont touché le monde arabe ont mis en évidence la nécessité d'une nouvelle ère de justice sociale. La situation de la Tunisie, le pays qui a été précurseur de cette vague de contestation est un exemple vif. Bien qu'il fût dans une situation économique favorable, les tensions sociales étaient fortes du fait du favoritisme et du clientélisme. L'effondrement rapide du régime politique de Ben Ali, malgré l'apparente stabilité s'explique par le fait que les fruits de cette croissance étaient inégalement partagés.

Dans sa quête de justice avant son suicide, le jeune tunisien Mohamed Bouazizi a frappé aux portes des autorités locales dans sa ville sans succès. Une situation qui montre que le fossé était grand entre les citoyens et les institutions étatiques. Faouzi Elmir confirme à ce sujet que « *ceux qui cherchent à noyer le poisson en donnant une coloration politique à la révolte tunisienne se trompent, car celle-ci est avant tout une crise sociale* »<sup>699</sup>. Personne ne s'attendait à ce qu'une révolution pacifique renverse le régime de Ben Ali en Tunisie<sup>700</sup>. Pourtant le malaise social était visible sur les visages de la jeunesse tunisienne. Elle a fini par affronter un régime policier redoutable qui avait toujours méprisé les demandes de démocratie et de respect des droits humains. Au Maghreb, malgré les discours prometteurs, l'action publique apparaît injuste et inefficace dans tous les domaines aux yeux de bon nombre de personnes.

Depuis les années quatre-vingt, après l'application des plans d'ajustements structurels, dictés par le Fonds Monétaire International(FMI), la situation sociale s'est dégradée en Afrique du Nord. Il faut rappeler que « *les pays maghrébins ont eu chacun son Plan d'Ajustement Structurel (PAS) – Maroc en 1983, Tunisie en 1986 et Algérie en 1994 – la*

---

<sup>699</sup> ELMIR, Faouzi. Quand la révolution tunisienne fait trembler le mode capitaliste. [Consulté 07/8/2013]. Disponible sur le lien, <http://editionssiress.wifeo.com>, dernière.

<sup>700</sup> Avant la révolution, le revenu annuel par tête avoisinait les 2000 dollars, et le taux de croissance annuel frôlait la barre des 5% ce qui fait de la Tunisie l'un des pays les plus riches de l'Afrique.

*Mauritanie en 1985-obligeant les pouvoirs en place à opérer des réductions dans l'investissement socio-éducatif public notamment* »<sup>701</sup>.

Mais en réalité, « *l'ajustement structurel ne constitue pas une source de relance* »<sup>702</sup>. Avec la suppression des subventions alimentaires et une privatisation graduelle des secteurs publics, les plans d'ajustements structurels ont aggravé la vulnérabilité des sociétés mal gouvernées. Après le virement politique pour une politique libérale, les prix ont augmenté, l'Etat a diminué ses prestations et les services publics se sont dégradés, et le plus dur que la population n'a pas été préparé psychologiquement, ni financièrement. Au lendemain de leurs indépendances, et pendant plus de deux décennies, les pays de la zone ont connu une période de développement rapide et de création d'emplois de 1960 à 1980. Mais après cette période, la croissance de la production et de l'emploi a commencé à stagner, ce qui a déclenché un processus d'endettement croissant. Selon la Banque africaine de développement, « *entre 1980 et 2010, la croissance du revenu par habitant de la région avoisinait à peine 0,5 % par an* »<sup>703</sup>.

Depuis le milieu des années 90, la plupart des économies d'Afrique du Nord ne sont pas parvenues à créer suffisamment d'emplois de qualité pour absorber la croissance de la population active entrant sur le marché du travail. Parallèlement à cette situation, la politique interventionniste du pouvoir public et les dépenses de l'Etat qui avaient permis de réduire la pauvreté et de rendre possible une répartition relativement équitable des revenus a commencé à montrer ses limites. Le manque persistant d'opportunités économiques, les vicissitudes du marché international avec la hausse des prix, ont été des éléments qui ont joué un grand rôle dans la hausse du coût de la vie au Maghreb. En outre, la mauvaise gestion des deniers publics a conduit à une grande paupérisation.

---

<sup>701</sup> GHOUATI, Ahmed. Réforme LMD au Maghreb : élément pour un premier bilan politique et pédagogique. *JHEA/RESA* Vol. 7, Nos. 1&2, 2009, pp. 61–77, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique 2009.

<sup>702</sup>BABA-AHMED, Mustapha. *L'Algérie diagnostic d'un non-développement*. Edition L'Harmattan, Paris, 1999, p. 7.

<sup>703</sup> Rapport de la Banque africaine de développement. *Afrique du nord 2012, une année de transition*. Année 2012, p. 16.

En Tunisie, l'épicentre du « *printemps arabe* », des grands événements sociaux ont marqué l'histoire du pays avant la révolution de 2010-2011. À la fin de 1983, afin de faire face à la chute des recettes publiques, l'Etat tunisien a fait appel aux institutions financières internationales. Le Fonds Monétaire International exigea un plan d'austérité qui a frappé les plus démunis qui représentent une grande partie de la population. L'annonce de cette politique en décembre 1983, avait entraîné la flambée des prix de certains produits comme la farine, ce qui a augmenté le prix du pain provoquant des grandes émeutes (*la révolte du pain*)<sup>704</sup>. Ensuite, le pays a connu en 2008 des troubles sociaux dus à ce qu'on appelle, la « *révolte du bassin minier de Gafsa* ». Cette crise qui a touché cette région pauvre aux confins de la frontière algérienne a provoqué une grande protestation en mobilisant la jeunesse et a bénéficié d'une grande assise populaire, elle a duré près de six mois.

De ce fait, la révolte tunisienne du 14 janvier 2011 n'est pas survenue par hasard. Elle constitue la suite inéluctable des événements qu'ils l'ont précédée. Toutes les manifestations ont été menées par des activistes, sans une direction idéologique et politique. Mais, la « révolution de *Jasmin* » a eu un atout majeur qui a joué un rôle décisif dans sa réussite, les nouvelles technologies (internet, les réseaux sociaux, le téléphone et les blogs). En effet, les Tunisiens se sont révoltés pour dénoncer la tyrannie d'un régime qui allait de pair avec une injustice sociale grave (corruption de masse, népotisme, chômage, favoritisme et régionalisme). La colère contre l'injustice sociale était encadrée par des militants de la société civile. Les slogans affichés pendant les marches appelaient à la dignité, au plein emploi, à la liberté d'expression et à l'équité entre les régions. Ces slogans reflétaient la soif de démocratie et de justice sociale. Selon J. F. Coustillière, « *fin 2010, le chômage en Tunisie est officiellement estimé à 14%, mais atteindrait au moins 40% chez les jeunes diplômés* »<sup>705</sup>.

En fait, la situation n'est pas meilleure dans les autres pays du Maghreb. En Algérie les protestations qui dénoncent l'augmentation des prix des produits de première nécessité, le chômage et l'injustice sociale sont quotidiennes. Pendant les manifestations qui ont frappé le pays en janvier 2011, à l'instar des autres pays maghrébins, les slogans affichés dénonçaient la

---

<sup>704</sup> La révolution du pain, ou les « émeutes du pain » se sont des protestations éclatées entre le 27/12/1983 et le 06/01/1984, suite à la décision du gouvernement d'augmenter les prix du pain et des produits céréaliers.

<sup>705</sup> COUSTILLIERE, Jean-François. Impact des révolutions arabe au Maghreb. Etat des lieux et perspectives. *Revue du Maghreb, Machrek*, n°208, Été 2011.

misère, le manque d'emploi, « nous redescendrons dans les rues pour nous révolter contre le chômage et la mal-vie »<sup>706</sup>. Selon Safia Berkouk, « ce malaise né d'une situation socio-économique déplorable est d'autant plus exacerbé par un sentiment d'injustice et d'inégalité vis-à-vis de la répartition de la richesse du pays »<sup>707</sup>.

L'Algérie n'a pas connu une révolution générale. Selon J.F. Coustillère, ceci s'explique par : « les réticences des algériens face au risque de connaître à nouveau des débordements violents tels que ceux de la décennie noire »<sup>708</sup>. Mais aussi, par l'annonce du président, Abdelaziz Bouteflika dans un discours du 15 avril 2011 d'un amendement de la Constitution pour renforcer la démocratie représentative.

Au Maroc, des milliers de manifestants ont proclamé : « liberté et dignité pour le peuple marocain »<sup>709</sup>. Ils ont également dénoncé le chômage, le clientélisme, la corruption et la pauvreté qui engendrent les inégalités sociales. Ils ont réclamé un Maroc plus juste. Un jeune manifestant marocain déclarait lors d'une manifestation : « je suis ici parce que je veux un Maroc plus juste, dans lequel les chances sont les mêmes »<sup>710</sup>.

La Mauritanie également a connu une agitation en février 2011. Le mouvement du « 25 février » a mobilisé à Nouakchott des milliers de personnes dans des manifestations pour exiger des réformes profondes. Ces manifestants, pour la plupart des jeunes, brandissaient des pancartes exigeant, « justice pour tous », « nous voulons du travail », « non à l'exploitation de l'homme par l'homme ». Ce mouvement n'a pas eu un grand impact, mais il a marqué une conscience politique et a mis en évidence la nécessité d'un changement social profond<sup>711</sup>.

---

<sup>706</sup> El-Watan, 7 janvier 2011, quotidien algérien.

<sup>707</sup> El-Watan, 10 janvier 2010.

<sup>708</sup> COUSTILLIERE, Jean-François. *Impact des révolutions arabe au Maghreb. Etat des lieux et perspectives*. Op.cit.

<sup>709</sup> Le Point.fr. *Maroc : manifestations pour des changements et la justice sociale*. Le 20/03/2011.

<sup>710</sup> Jeune Afrique, « Les Marocains manifestent pour plus de démocratie et de justice », le 24/01/2011.

<sup>711</sup> Jeune Afrique, « Mauritanie : les jeunes du 25 février décidé à se positionner sur l'échiquier politique » 08/11/2011.

En fait les questions relatives aux revendications sociales mobilisent plus les masses populaires que les sujets politiques, même si ces deux dimensions sont intimement liées. Ce constat résulte du vent de changement qui a traversé le Maghreb en partant de la Tunisie. Né d'une dénonciation de dégradation des conditions de vie et d'une revendication pour l'emploi qui conditionne la capacité de vivre, le « *Printemps Arabe* » a été avant tout le fruit d'un malaise social profond et multiforme, affectant particulièrement la jeunesse, aggravé par la crise économique et l'usure des élites politiques. C'est cette aspiration vitale, devenue plus forte que la peur des pouvoirs dictatoriaux, qui a motivé les manifestants. Elle a été exprimée ensuite par l'appel au respect du droit d'exister de chacun, économiquement (emploi) et politiquement (dignité, respect, liberté, démocratie).

Aujourd'hui, les résultats des élections organisées dans l'ensemble des pays maghrébins, après les mouvements de contestations, reflètent cette soif de justice sociale, prônée par les partis d'obédience islamique. Une réalité qu'on peut résumer dans les points suivants :

- la laïcité représentée par des régimes corrompus en place a été considérée comme la cause de tous les malheurs, surtout avec le soutien des occidentaux ;

- l'enracinement de la religion dans les sociétés maghrébines, qui est pour beaucoup plus qu'une foi religieuse et qui a été négligé pour des raisons politiques. Par exemple, en ce qui concerne la corruption de masse, pour la population, une loi importe moins que la morale et la peur de Dieu ;

- la victoire des islamistes peut être comprise comme une réaffirmation de l'identité arabo-musulmane qui a toujours servi de vecteur de résistance.

A tout cela s'ajoute l'expérience acquise par les islamistes dans le champ social abandonné par les pouvoirs publics, offrant la seule solution crédible.<sup>712</sup>

---

<sup>712</sup> Bichara Khader. « Le printemps Arabe » : un premier bilan. *Le site du Centre Tricontinental*, le 30 mai 2012, [consulté le 6 février 2015]. Disponible à l'adresse : <http://www.cetri.be/Le-printemps-arabe-un-premier-2644>.

La justice sociale est un impératif pour assurer l'égalité des chances, elle est essentielle pour la construction du tissu social. Elle constitue le fondement et le garant de l'adhésion des citoyens à toute politique sécuritaire. Elle doit être basée sur la solidarité et le respect des droits de l'homme. Elle est essentielle pour libérer complètement le potentiel productif des nations et des peuples. L'aspiration à prendre part aux fruits de la croissance économique ainsi que l'exigence d'une équité sociale dans la répartition de la richesse constituent les deux forces directrices qui ont mobilisé la population nord-africaine pour une société plus juste.

Que ce soit en Mauritanie, en Tunisie ou au Maroc, les luttes sont partout identiques ; elles dénoncent la précarité, l'exclusion et la hausse des prix. Elles exigent le respect des libertés fondamentales et l'amélioration des conditions de vie et condamnent l'escalade de terreur qu'ont subie les manifestants. Promouvoir la justice sociale c'est se tourner vers l'avenir, car la justice sociale aide à stabiliser la société, elle offre aux citoyens des moyens pour participer au processus de prise de décision et au développement. Les pays Nord Africains doivent comprendre que la justice sociale est une garante de paix et de stabilité après des périodes de troubles afin de donner une vie meilleure à tous les segments de la population. Elle constitue une étape nécessaire pour la concrétisation d'un changement profond pour passer à un avenir partagé afin de modifier les lignes de démarcation du passé. Les différents types d'inégalités, économiques et sociales, interfèrent entre eux. Ils peuvent prendre de multiples formes, en constituant un processus de marginalisation cumulatif qui forme un système vertueux pour les plus favorisés, vicieux pour les moins lotis, en se reproduisant le plus souvent de génération en génération.

De ce fait, les Etats maghrébins doivent adopter des politiques ciblées afin de protéger la cohésion sociale et lutter contre les inégalités. Dans ce sens rien ne pourrait être effectué sans stimuler la création d'emploi, qui s'avère le meilleur moyen pour la distribution de la richesse nationale, ainsi que l'organisation du secteur privé afin qu'il participe activement dans les plans sociaux qui visent à améliorer les conditions de vies des citoyens. Dans l'Etat moderne l'emploi est le meilleur moyen d'insertion sociale, et considéré comme un facteur essentiel pour la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. En effet, aucune politique sociale ne sera efficace à long terme ni soutenable sans la promotion de l'emploi. Il joue un rôle important dans la création de richesses et la répartition des revenus.

Or les pays maghrébins sont confrontés à un chômage structurel, et à l'exclusion sociale qui l'accompagne, à des inégalités territoriales qui minent la cohésion sociale et la stabilité. Pour y faire face ils doivent en premier lieu :

- Promouvoir le dialogue social et les droits liés à l'emploi puisque le dialogue social a été inefficace sous les régimes antérieurs, ce qui a eu un impact négatif sur la stabilité sociale. Les Etats de la zone doivent associer tous les acteurs pour une réflexion sur les solutions à apporter à des problèmes structurels.

- Etendre la protection sociale. Il est important de lutter contre la précarité qui caractérise l'emploi dans le secteur informel. La protection sociale c'est le service minimum que l'Etat doit garantir pour les plus démunis, qui n'ont aucun revenu aucun moyen. Cette situation doit englober les travailleurs du secteur informel.

- Soutenir les chômeurs. L'absence d'accompagnement des chômeurs qui sont souvent jeunes et diplômés aggrave les tensions sociales. Pour atténuer les effets de ce problème, un système de prestations de chômage devrait être instauré, il pourrait constituer une protection pour les jeunes contre la délinquance et l'extrémisme. L'adoption d'une politique plus équitable pour la répartition des gains des richesses économiques des pays.

Les mouvements de contestation sans précédent qui ont secoué les pays maghrébins sont l'expression de la colère et du désespoir de la population. Ils sont la manifestation du mécontentement de la jeunesse contre des systèmes politiques qui n'agissent que par la répression pour étouffer la moindre revendication. Le Maghreb souffre de l'injustice sociale, de la mauvaise gestion, de l'insécurité et de l'instabilité politique, et cela conduit à soutenir, que le problème des pays maghrébins réside dans la mauvaise gouvernance.

## ***B – LA BONNE GOUVERNANCE : GAGE D'UNE STABILITÉ DURABLE***

Évoquer la bonne gouvernance au Maghreb est un appel au changement et à la révolution. Si le déclenchement du « *Printemps Arabe* » en Tunisie a surpris les observateurs, par contre, le fait qu'il se produise en Afrique du nord, n'a étonné personne. Dans les pays maghrébins, cette question est sur toutes les lèvres, car le concept même de la bonne gouvernance, dans les faits, n'a rien à voir avec ce qui existe sur le terrain.

La gouvernance désigne l'ensemble des processus politiques des lois et des institutions dont un pays, une société, sont gouvernés, administrés ou contrôlés. Elle est calcifiée bonne si elle est pratiquée dans un contexte de transparence, respect des droits des personnes en garantissant la justice à tous. Elle encourage la responsabilité de chacun en respectant le droit à l'information et la participation de toutes les composantes de la société. Dans la bonne gouvernance, la question sécuritaire bénéficie de l'adhésion de tous. Aujourd'hui, il est de plus en plus largement reconnu qu'il existe un lien entre la bonne gouvernance et la réussite des programmes de développement, la sécurité et la stabilité.

La bonne gouvernance crée un contexte propice à la justice sociale, à la prévention de la corruption. Selon Bouchra Rahmouni, parmi les nombreuses causes des mouvements de contestations, « *il importe de souligner en premier lieu la faiblesse des services publics et des institutions, engluées dans la corruption* »<sup>713</sup>. Le problème fondamental auquel sont confrontés les pouvoirs publics au Maghreb concerne, plus particulièrement, le fonctionnement des institutions de l'Etat. Les relations entre les citoyens et leurs institutions représentatives et administratives sont souvent marquées par une sorte de désintérêt du fait de la mauvaise qualité des services offerts aux citoyens. Les institutions ne fonctionnent pas en harmonie avec la société.

Dans l'application de la bonne gouvernance, l'autorité et ses institutions sont tenues de rendre compte, d'être à l'écoute et privilégier le dialogue entre acteurs. Il est essentiel, dans la promotion de la bonne gouvernance, de lutter contre les abus de pouvoir. Les points de vue de toutes les composantes de la société, notamment les femmes, les jeunes et les pauvres, doivent

---

<sup>713</sup>RAHMOUNI, Bouchra. BENHIDA, Younes Slaoui. *Géopolitique de la Méditerranée*. Paris : Edition Presses universitaires de France, 2013, p. 58.

être entendus et pris en compte par les instances dirigeantes. On sait que dans les sociétés ayant des degrés élevés de diversité, de dynamisme et d'interdépendance, l'efficacité et l'efficience de la gestion ne dépendent pas seulement de l'action du gouvernement mais aussi de la capacité à créer et à gérer des réseaux d'acteurs déterminant la qualité de la gouvernance. Selon Hassan-Yari<sup>714</sup>, « dans le processus complexe de la formation de l'Etat moderne au Maghreb, la famille comme le clan ou la tribu ont joué un rôle crucial dans la formation des citoyens politiques et de la gouvernance »<sup>715</sup>. Le fait de gouverner incombe à l'Etat mais englobe également le secteur privé, qui exprime les initiatives individuelles et la société civile. Les trois acteurs constituent une plate-forme pour l'évolution de la société. L'interférence constructive entre les trois dans une coordination transparente contribue à la bonne gouvernance. Pour atteindre cet objectif, un large consensus est nécessaire pour l'efficacité et la flexibilité afin de répondre aux besoins de la population.

Les organisations internationales présentent le concept de bonne gouvernance comme étant universel, reposant sur un ensemble de valeurs qui visent à guider l'action des gouvernements et l'ensemble des forces vives d'une nation vers une responsabilité totale. Selon un document publié par la Banque mondiale en 1993, (*Gouvernance : l'expérience de la banque mondiale*), « l'instauration d'un Etat de droit qui garantisse la sécurité des citoyens et le respect des lois, la bonne administration qui exige une gestion correcte et équitable des dépenses publiques, la responsabilité et l'imputabilité qui imposent que les dirigeants rendent compte de leurs actions devant la population et, enfin, la transparence qui permet à chaque citoyen de disposer et d'accéder à l'information »<sup>716</sup>. Depuis des longues années, les acteurs internationaux appréhendent la question du développement comme un concept-clé autour duquel a été construite toute une vision de gestion. Mais avec l'échec des plans d'ajustements structurels, les bailleurs de fond se sont résolus afin de stimuler le développement, qu'il faut

---

<sup>714</sup> Professeur de politique comparée et des relations internationales (questions militaire et stratégique) au Collège militaire royal du Canada (depuis 1994); chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal (1985-2001), chercheur et professeur dans plusieurs universités.

<sup>715</sup> HASSAN-YARI, Houchang. Les régimes politiques arabes : la clanocratie, la kleptocratie et le tribalisme comme mode de gouvernance au Maghreb. *Géostratégique* n°2, 2011, p. 68.

<sup>716</sup> BANQUE MONDIALE. *Gouvernance : l'expérience de la banque mondiale*, 1993.

instaurer d'abord l'instauration des normes de bonne gouvernance. Mohammed el Ayadi<sup>717</sup> explique à cet égard que : « *contrairement à l'approche classique des institutions financières mondiales, notamment de la banque mondiale(BM), qui jusqu'aux années quatre-vingts, sacrifiait la démocratie sur l'autel de la croissance économique, son nouveau rapport fait dépendre la croissance de la bonne gouvernance et celle-ci de la démocratie* »<sup>718</sup>.

Dans les années quatre-vingts, le concept de bonne gouvernance se réduisait à l'instauration d'une bonne administration dans le domaine du service de l'Etat. Dans les Etats en voie de développement, il s'agissait de la mise en place de réformes institutionnelles nécessaires à la réussite des programmes économiques. Aujourd'hui, le concept s'est étendu aux domaines politiques, économiques et sociaux pour aboutir enfin à un consensus dans lequel la responsabilité peut être mise en cause, et qui encourage la participation du public. La gouvernance consisterait donc en un déplacement des responsabilités s'opérant de l'Etat vers les forces vives de la nation (la société civile, les intellectuels, la jeunesse...).

Pour les Etats maghrébins, aborder la question de la bonne gouvernance est un sujet à connotation politique, considéré comme une ingérence dans les affaires de pays souverains. Mais le besoin de financements pour la réalisation des grands projets, afin de crédibiliser l'action du gouvernement, a incité les pays maghrébins à intégrer le concept au moins dans leurs discours officiels, Ainsi, les voix internes représentées par les ONG, la jeunesse réclament avec virulence une gestion plus efficace des affaires publiques. Les institutions financières internationales ont en effet pris conscience que des réformes économiques seules ne suffisaient pas, et qu'il faut également traiter des questions politiques et sociales ; c'est-à-dire qu'un projet économique ne pouvait aboutir sans légitimité et efficacité politique. Cependant, les institutions internationales se heurtent au fait qu'elles ne peuvent pas intervenir dans le champ politique interne. C'est la raison pour laquelle on utilise cette notion de « *bonne gouvernance* ». Il s'agit d'éviter les accusations de violation du principe de non-ingérence dans les affaires internes des Etats. A cela s'ajoute le fait que « *l'assistance*

---

<sup>717</sup> Mohamed el Ayadi est Professeur de sciences sociales et d'histoire politique du Maroc contemporain à la Faculté des Lettres et des sciences humaines Ain-Chock - Casablanca. Ses domaines de recherche englobent le rapport de la société, du politique et de la religion dans les sociétés musulmanes contemporaines.

<sup>718</sup> EL AYADI, Mohammed. Gouvernance et ouverture politique au Maroc, la réforme du système politique et la modernisation des institutions sont la clef du voute du changement. *AFKAR/Idées*, été 2009, p. 50.

*internationale à la démocratie et à la bonne gouvernance se concentre sur le renforcement de la société civile, défini par opposition à la « société publique »*<sup>719</sup>.

En réalité, le concept de « *bonne gouvernance* » est fondé sur un concept opérationnel. Il est issu d'expériences des pays développés et des institutions internationales. En effet, les politiques de développement des Etats qui visent à garantir au citoyen une vie meilleure dans la sécurité et stabilité sont basées sur un ensemble de mesures techniques : droit individuel respecté, contrat de travail sécurisé, administration efficace, institutions politiques démocratiques. C'est l'ensemble de ces éléments qui représente l'image de la gouvernance et de sa qualité. Et c'est dans ce sens que la bonne gouvernance est présentée comme une solution universelle permettant de promouvoir le développement et la stabilité.

Le dysfonctionnement de la gouvernance au Maghreb est visible dans tous les domaines. On observe d'une part, l'absence d'une participation équitable de toutes les composantes sociale et politique. Ainsi, le décalage de développement entre les territoires, mais aussi l'absence de responsabilisation et de reddition des comptes. La corruption dans la sphère publique de la part des gestionnaires des affaires publiques qui agissent sans respect des règles de gestion. Enfin, on relève des défaillances dans le système judiciaire.

D'autres situations concernent l'ampleur des inégalités entre les citoyens qui apparaît comme la conséquence de la mauvaise gouvernance. L'égalité nécessite l'implication de tous les individus pour assurer un traitement juste et donner à tous la possibilité de participer au processus de gouvernance. Cette forme de participation et de contrôle protège les droits fondamentaux des citoyens et garantit que les lois sont applicables pour tous. Elle assure à chacun des opportunités égales pour l'accès aux services publics. On note aussi des déficits en matière de responsabilisation des décideurs, mais également des simples fonctionnaires. Or, sur ce plan les carences des services publics dans les pays maghrébins sont légendaires. En effet, ce n'est pas tant la qualité des administrations qui est mise en cause que les mécanismes de gouvernance, c'est-à-dire la faible responsabilisation qui nuit aux prestations des services publics. Le défi de la gouvernance ne réside pas dans le choix de bons dirigeants. Il s'agit de s'assurer que le processus de sélection, de renouvellement et de changement des dirigeants

---

<sup>719</sup> HAUT CONSEIL DE LA COOPERATION INTERNATIONALE. *Les non-dits de la bonne gouvernance- pour un débat politique sur la pauvreté et la bonne gouvernance*. Edition Karthala, Paris, 2001, p.89.

ainsi que la conception, la discussion, l'adoption et la mise en œuvre des politiques, donnent à chacun l'occasion de participer au dialogue, mais également la possibilité de demander des comptes au gouvernement afin d'agir au mieux de leur intérêt. La responsabilisation, telle que définie, dépend également d'autres facteurs, notamment de la transparence avec son corollaire, la disponibilité d'informations sur le fonctionnement du service public et sur ce que fait le gouvernement. Ces ingrédients constituent le socle nécessaire pour une bonne gouvernance en tant que facteur déterminant du développement économique et social pour une sécurité et une stabilité durable.

Pour ce qui est du phénomène de la corruption qui exprime le mieux l'état de mal gouvernance, il a été confirmé à travers des enquêtes et des investigations sur le terrain. Il constitue un obstacle majeur à la bonne gestion dans le domaine public, comme dans le privé. Houchang Hassan-Yari conforte l'idée dans son analyse du phénomène : « *à l'aide des exemples marocain, tunisien et libyen, nous posons comme postulat que la corrélation directe et organique entre la durée du règne des dirigeants politiques et la corruption dans tous ses Etats existe dans tous ces pays* »<sup>720</sup>. L'expansion du phénomène de la corruption est un sujet de préoccupation au Maghreb. Il affecte l'ensemble des secteurs de la gestion publique dans une gestion unilatérale et personnelle du pouvoir.

Selon l'indice de *Transparency international* sur la corruption pour l'année 2012, le Maroc occupe la 88<sup>ème</sup> place sur 176 pays, ce qui a été considéré comme une régression car en 2011 il occupait le 80<sup>ème</sup> rang (*Transparency Maroc* porte un regard critique sur l'action du gouvernement marocain dans ce domaine). L'ONG considère dans son rapport de 2012, que « *le bilan du gouvernement Benkirane, qui a été légitimé par les urnes en raison de ses promesses de faire de la lutte contre la corruption une priorité absolue, est décevant. Les pouvoirs publics se sont limités à de simples déclarations d'intentions* »<sup>721</sup>. Pourtant la nouvelle Constitution du Maroc a consacré pour la première fois un chapitre entier à la bonne gouvernance. Ainsi plusieurs principes fondamentaux ont été constitutionalisés à l'instar de : l'égal accès des citoyens au service public, la soumission des services publics aux normes de

---

<sup>720</sup> HASSAN-YARI, Houchang. Les régimes politiques arabes : la clanocratie, la kleptocratie et le tribalisme comme mode de gouvernance au Maghreb. op.cit, p. 68.

<sup>721</sup> TRANSPARENCY MAROC. *Lutte contre la corruption en 2012, déclarations d'intentions, absence de mesures concrètes*. Rabat, publication de 2012, p. 2. ISBN / 978 - 9954 - 28 - 946 - 4.

qualité, de transparence, de reddition des comptes et de responsabilité. Une charte des services publics fixe l'ensemble des règles de bonne gouvernance relatives au fonctionnement des administrations publiques, dans l'ensemble du territoire marocain<sup>722</sup>.

L'effondrement du régime en Tunisie a résulté en grande partie de la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne en l'occurrence Zein El Abidine Ben Ali. En d'autres termes, comme tout dépendait de ce dernier, la déstabilisation de son régime a été rapide, bien qu'il fût entouré d'une élite à la tête du pays. Avec le traumatisme de la période de Ben Ali, les institutions de la transition en Tunisie ont mis l'accent sur la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance. Ainsi la nouvelle constitution de 2014 a précisé dans son article 130 la création d'une instance de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Celle-ci devrait assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques, la promotion de la culture, de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et consolider les principes de transparence, d'intégrité et de reddition des comptes. Elle sera aussi chargée de détecter les cas de corruption dans les secteurs public et privé. Elle a aussi le pouvoir de procéder à des investigations et des vérifications<sup>723</sup>.

Le pouvoir absolu, la répression et la corruption ont fait de Kadhafi un "roi", non seulement en Libye, mais au-delà pour qu'il devienne, comme il disait, « *le roi des rois d'Afrique* ». Il détenait une arme d'influence redoutable à l'échelle mondiale grâce aux revenus du pétrole. En Algérie, la situation n'est pas meilleure. Le scandale qui a éclaboussé, en février 2013 le groupe pétrolier public *Sonatrach* qui assurait près de 98% des recettes en devises de l'Algérie est révélateur de la gravité de la question<sup>724</sup>. Sur la situation algérienne l'expert international Abderrahmane Metboul, explique que : « *l'Algérie doit mettre fin à cette corruption socialisée qui menace les fondements de l'Etat par des mesures démocratiques.*

---

<sup>722</sup> Constitution marocaine du 1/07/ 2011, chapitre 12 : articles 154 à 176.

<sup>723</sup> Constitution tunisienne du 27/01/2014, article 130.

<sup>724</sup> BALDE, Assanatou. Algérien quand la corruption pourrit l'économie. *Afrik. Com*, le 10/07/2013. Disponible à l'adresse : <http://www.afrik.com/algérie-quand-la-corruption-pourrie-l-economie>.

*Pour cela, mettre une nouvelle gouvernance des services publics et des institutions devient urgente, donc relevant de la sécurité nationale »<sup>725</sup>.*

Dans une situation plus critique, la Mauritanie reste le pays maghrébin le plus fragile en termes de gouvernance. Malgré ses richesses variées, l'instabilité politique provoquée par de nombreux coups d'Etat, empêche tout développement; ce qui a des répercussions négatives sur la gouvernance dans le pays<sup>726</sup>.

En fait, l'enracinement de la corruption et les apparences de la mauvaise gouvernance dans les pays maghrébins laissent certains observateurs pessimistes malgré le changement et les discours des hommes politiques qui prêchent la clarté et la transparence. Selon Houchang Hassan-Yari «*Dans un pays où la corruption et le clientélisme ont conditionné le comportement pendant si longtemps, il n'est pas évident que même le changement politique sincère au sommet sera en mesure de les déraciner* »<sup>727</sup>. Quant aux différents obstacles à la bonne gouvernance, on peut citer entre autres, la faiblesse de la responsabilisation, le manque de protection des dénonciateurs dans la presse, le faible accès des citoyens à l'information, l'inefficacité des structures de contrôle, ainsi que la lenteur et la complexité des procédures administratives.

La stabilité et le respect des lois sont primordiaux dans un système d'échanges entre les acteurs étatiques et les représentants de la société civile. La transparence empêche chaque acteur d'assimiler son dysfonctionnement, qu'il soit dans le secteur public ou privé. Dans le cadre du développement, gouvernance, paix et stabilité sociale sont des questions interdépendantes et indivisibles. Instaurer la sécurité et la stabilité dans un pays mal gouverné est une affaire difficile, de ce fait, c'est la bonne gouvernance est une gage de stabilité sociale politique et économique.

---

<sup>725</sup>METBOUL, Abderrahmane. Algérie en 2013 : rente, gouvernance mitigée et extension de la corruption. *Matin.DZ, quotidien algérien*, le jeudi 22/08/2013. Disponible à l'adresse : <http://www.lematindz.net/news/12099-lalgerie-de-2013-rente-gouvernance-mitigee-et-extension-de-la-corruption.html>.

<sup>726</sup> Depuis son indépendance en 1960, la Mauritanie a connu plus de sept coup-d'Etat.

<sup>727</sup> YARI, Houchang Hassan. Les régimes politiques arabes : la clanocratie, la kleptocratie et le tribalisme comme mode de gouvernance au Maghreb. op.cit, p. 73.

Actuellement, les pays maghrébins se trouvent dans une situation de transition prometteuse. Les régimes autoritaires au pouvoir depuis longtemps traversent une crise existentielle. C'est un moment de respiration et d'espoir pour des peuples humiliés et négligés depuis des décennies par une élite au pouvoir incapable d'assurer le développement, la sécurité et la stabilité de leur nation. Les mouvements de contestation ont réclamé un changement radical; ce qui demande l'application d'un large mouvement de restructuration et de modernisation des institutions nationales et locales dans le but de pratiquer une bonne démocratie qui est le garant d'une bonne gouvernance pour la gestion des affaires publiques.

Le libre choix des représentants politiques par des élections, sincères et transparentes constitue le fondement de la légitimité et de la représentation démocratique qui est le socle de la bonne gouvernance. Dans un exercice démocratique les pouvoirs publics doivent observer une stricte neutralité, ils doivent garantir le respect des règles du jeu. En plus, l'accès aux moyens de sensibilisation comme les médias publics doit être garanti, ainsi que le plein exercice des libertés et droits fondamentaux liés aux campagnes électorales et aux opérations de vote. Les autorités en charge de l'organisation des scrutins doivent veiller à l'application des règles afin que chaque citoyen participe dans une conviction totale et avec le sentiment d'un devoir accompli. La législation doit également préciser les conditions et les modalités de l'observation indépendante des élections qui implique la participation d'autres acteurs neutres. Une procédure est nécessaire pour le bon déroulement des élections, de même que l'existence des sanctions résultant de la violation des dispositions relatives à l'intégrité et à la transparence des élections. C'est uniquement par une procédure démocratique et transparente, que les responsables politiques maghrébins pourraient asseoir leur légitimité, et mobiliser l'ensemble des forces de leurs pays autour d'une politique ciblée pour la sécurité et la stabilité en Afrique du Nord.

## CONCLUSION

La question de la sécurité et de la stabilité au Maghreb est un sujet d'actualité et son traitement est une lourde tâche, car c'est une zone de haute tension qui est loin de connaître un apaisement. L'approche qui a été adoptée était l'occasion de mettre en lumière la complexité d'une aire géographique qui ne cesse d'occuper le devant de l'actualité depuis longtemps.

Ces dernières années, la zone Sahélo-Maghrébine est devenue la plus grande poche d'insécurité et d'instabilité dans le monde. Les révoltes populaires dans les pays maghrébins ont mis en cause les cadres idéologiques sur lesquels s'appuyaient les dirigeants autoritaires Nord africains. Elles ont révélé que la vulnérabilité du Maghreb est multidimensionnelle. La situation politique a toujours été une source de tension, mais l'éclatement de la contestation a bouleversé le paysage politique de la zone. Les effets négatifs du « *printemps arabe* » ont aggravé les activités criminelles et le renforcement des réseaux terroristes avec la guerre civile en Libye et la rébellion dans le Nord du Mali. A l'accumulation de menaces toujours plus protéiformes s'ajoute la faiblesse des économies, facteur de détérioration de la situation sécuritaire et de prolongation des processus transitionnels qui peinent à asseoir la légitimité des nouveaux gouvernements.

Les bouleversements politiques consécutifs aux événements qu'ont connus les pays maghrébins, se sont soldés par des changements qui ont mis fin à des régimes personnels. Des régimes régnant sans partage, imposaient leurs pouvoirs en l'appuyant sur des forces de sécurité formées pour être loyales aux autorités en place. En effet, la nature du fonctionnement des Etats maghrébins et la diversité de leurs systèmes politiques, ainsi que leur positionnement sur la scène internationale ont créé un climat de tension affectant leurs relations bilatérales. Cette situation a conduit à des divergences accrues depuis l'indépendance, lesquelles continuent, d'ailleurs, à empoisonner la coopération intermaghrébine.

Aujourd'hui, les pays nord africains vivent une transition cruciale pour leur avenir. Les bouleversements politiques survenus dans certains Etats, ont abouti à des transformations radicales de leurs régimes politiques, ont donné l'espoir d'un réveil collectif afin de travailler les chantiers de la sécurité dans la zone. Cet objectif, qui est devenu une conviction ferme et

irréversible, a conduit plusieurs Etats de la région à œuvrer inlassablement à la concrétisation de l'intégration. Celle-ci traduit fidèlement les aspirations populaires et constitue une nécessité stratégique, sécuritaire et économique imposée par la nouvelle donne, caractérisée par les coalitions régionales et la mondialisation. Force est de constater que l'objectif ultime consiste à mettre en place un nouvel ordre maghrébin qui soit dans son environnement arabe et présent sur la scène africaine qui est, en réalité, la profondeur stratégique pour les pays de l'Afrique du Nord. Mais cette région est également sensible à la dynamique de son voisinage euro-méditerranéen qui constitue une option indispensable du fait de l'arrimage humain et économique à l'UE.

Sans doute, les pays maghrébins ont un destin commun et partagent plusieurs valeurs, à savoir la religion, la langue, la race et la géographie qui devraient consolider leur union. En revanche, la réalisation de l'intégration, aussi nécessaire soit elle, souffre de déficits et défaillances qui se traduisent par des disparités flagrantes dans les systèmes politiques internes des Etats. Les études et les recherches se rapportant aux conditions requises pour l'intégration attribuent une importance capitale au facteur d'interdépendance dans ses multiples facettes : économique, commerciale, transport, circulation des personnes, culturelle et sociale. Ces éléments sont au cœur de la question sécuritaire. Une coopération étroite éliminerait les causes de tension et de divergence qui peuvent naître, résoudrait les problèmes et les litiges existants et encouragerait la prise de décisions ou d'initiatives d'unification.

A ce niveau, la dimension maghrébine pourra atteindre le stade de complémentarité fonctionnelle entre ses composantes. Ceci implique nécessairement l'unification des programmes sécuritaires, non seulement dans un sens militaire, mais aussi dans une dimension économique. En fait, la création de structures permettant la réalisation, l'intensification, l'organisation et la maîtrise de cette complémentarité, ainsi que l'interdépendance dans les domaines économiques sécuritaires et même politiques pourraient constituer un levier essentiel<sup>728</sup>. Dès lors, les systèmes politiques en place éprouveraient la nécessité d'envisager de nouvelles conceptions autour de la notion de souveraineté dans l'intégration, et par là, l'acceptation de structures de coopération supra-étatiques. Eu égard à

---

<sup>728</sup> On peut citer comme exemple, le rapprochement entre les hommes d'affaires maghrébins, qui s'est traduit par la création en février 2007 de l'Union maghrébine des employeurs (UME) réunissant les organisations patronales de la Mauritanie, le Maroc, la Libye, du Tunisie et de l'Algérie.

la conscience profonde de l'existence de possibilités immenses favorisant l'intégration intermaghrébine, l'approfondissement de la coopération entre les Etats et la suppression des obstacles qui entravent sa marche sont des facteurs qui sont susceptibles de redynamiser les institutions de l'UMA en vue de réaliser, sans plus tarder, les objectifs économiques, commerciaux, sécuritaires et politiques communs. Le développement de nouvelles politiques sécuritaires en Afrique du Nord, demande une clairvoyance qui dépasse l'aspect traditionnel, mais également un changement de vision, de la programmation.

La réalisation de cet objectif nécessite une vision claire, qui vise l'instauration d'un ensemble régional dans lequel chaque Etat trouve sa place. Il est à noter que la plupart des Etats traversent actuellement des périodes de transition en matière d'autorité et de pouvoir, une situation qui touche les secteurs clé comme l'économie, le domaine social et la sécurité. Sur un autre plan, les Etats en question doivent faire appel à la société civile en tant qu'élément incontournable dans l'approche de la coopération et l'intégration intermaghrébine.

Par conséquent, l'intégration ne peut voir le jour que si elle couvre la totalité des aspects et des éléments nécessaires à l'édification d'une véritable Union du Maghreb. Sur le plan politique, les raisons qui freinent la dynamique sous régionale sont des options circonstanciées. Elles occultent les vrais débats sur le fond des problématiques. Le vent de changement qui a balayé la zone n'a pas neutralisé les « *paradoxes* » politiques : des Etats sont fondés sur des structures et institutions démocratiques, tandis que d'autres ont à peine entamé des réformes politiques. Ce constat fait apparaître, actuellement, des régimes politiques incohérents. Si la Tunisie a franchi le cap vers un régime politique démocratique, qu'en est-il des autres Etats ? Il faut dire qu'ils n'ont pas été gagnés par les changements populaires violents et ils font un pas en avant et un autre en arrière.

Dans le domaine économique, l'importance d'une nouvelle géographie économique est indispensable pour la stabilité et le développement du Maghreb. Tous les indices prouvent que le commerce intermaghrébin constitue le pourcentage le plus bas au monde, il ne dépasse pas 3 % au Maghreb, contre 60 % entre les Etats de l'Union européenne, 22 % entre les Etats de la Communauté économique du Sud-est asiatique et 20 % entre les Etats du Marché

commun de l'Amérique du Sud et 10% entre les Etats de la communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest<sup>729</sup>.

En dépit de ce déficit dans les relations économiques, les Etats du Maghreb sont dotés d'un legs historique commun capable de favoriser la croissance économique. Mais, « *la communauté de langue, de religion, de culture et d'histoire n'a pas empêché des conflits sur fonds de divergence d'orientation idéologique des régimes et de rivalité pour le leadership régional. Les gouvernements du Maghreb ont souvent fait prévaloir les logiques nationales sur l'intégration régionale qui ne répondait ni à un besoin politique pressant ni à une contrainte économique subi* »<sup>730</sup>.

Toutefois, le succès de tout projet d'intégration exige au préalable une volonté politique ferme, capable de passer outre les divergences existantes car, il est impossible de gérer des défis transfrontaliers avec des frontières nationales. La logique des intérêts stratégiques communs doit l'emporter sur les antagonismes idéologiques. Ils doivent œuvrer ensemble pour affronter les défis économiques et sécuritaires communs, afin de pouvoir faire face aux mutations qui s'opèrent dans le monde. L'intégration intermaghrébine est justement la seule réponse aux défis actuels auxquels sont confrontés les pays de la région, que ce soit en matière de promotion du marché de l'emploi, ou en vue de réaliser un développement équilibré dans ces Etats pour une stabilité et une sécurité durables.

Les parties prenantes doivent être pragmatiques. Il serait difficile de réaliser une intégration maghrébine globale dans tous les domaines en même temps. Dans cette optique, il faut adopter le principe de priorité comme base d'intégration. Face aux difficultés politiques, les décideurs doivent promouvoir les domaines économiques et sécuritaires. Dans ce sens, la libre circulation et un marché commun, ainsi que la coordination sécuritaire pourraient être des éléments préalables à une intégration politique.

Face aux évolutions majeures du contexte actuel, la stabilité et la sécurité du Maghreb méritent une nouvelle approche et une vision élargie. Ses plus récentes évolutions (mutations

---

<sup>729</sup> DIEYE, Cheikh Tidiane. *L'état du commerce en Afrique de l'Ouest*. Rapport annuel, (CEDEAO), Dakar, 2012, p. 88.

<sup>730</sup> BIAD, Abdelwahab. La construction du Maghreb au défi du partenariat euro-méditerranéen de l'Union européenne. *L'Année du Maghreb*, Edition CNRS, IX, 2013, pp. 103-124.

du terrorisme, développement de la criminalité, enlèvement des tensions interétatiques, transition politique) invitent tous les acteurs – locaux, régionaux et globaux – à appréhender ces problématiques et leurs mutations dans leur globalité et au travers de leurs interactions. Les dirigeants au pouvoir devraient accepter la possibilité d'une véritable alternance politique. Ils devraient aussi promouvoir le statut de la justice, l'émergence d'un mode de gestion transparent des affaires publiques, l'ouverture de l'administration publique aux autres catégories d'acteurs, en particulier la société civile et l'opposition. Ainsi, ils doivent rapprocher l'administration des citoyens par une mise en œuvre effective des principes de décentralisation : la libéralisation de l'ensemble des médias et l'instauration progressive de mécanismes de contrôle citoyen, un règlement consensuel des principaux contentieux en matière de droits de l'homme.

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages généraux

ABDELMALKI, Lahsen. BOUNEMRA BEN SOLTANE, Karima et SADNI-JALLAB, Mustapha. Le Maghreb face aux défis de l'ouverture en Méditerranée. Paris : L'Harmattan, 2009, 369 p.

ABDOUN, R. A. Abouhani, H. BEN HAMMODA, A. El-kenz, A. JABI, F. Ychri, Le Maghreb enlisement ou nouveau départ. Paris : L'Harmattan, 1996, 233 p.

ALLAL, Amin et Thomas Pierret. Au cœur des révoltes arabes, devenir révolutionnaires. Paris : Armand Colin, 2013, 313 p. ISBN : 978-2-200-28555-5.

ALAOUI MDAGHRI, Driss. Une Ambition Marocaine, des experts analysent la décennie 1999-2009, France, SAGIM, 2009, 220 pages.

ALVARO de Vasconcelos. La vague démocratique arabe. Paris : L'H SADNI-JALLAB armattan, 2014. ISBN : 978-2-343-02132-4.

AMOUZOU, Essè. Pouvoir et société: Les masses populaires et leurs aspirations politiques pour le développement en Afrique noire. Paris : l'Harmattan, 2009, 2015 p.

AUBENAS, Florence. Miguel Benasayag, La fabrication de l'information: Les journalistes et l'idéologie de la communication. Paris : La découverte, 1999, 109 p.

BABA-AHMED, Mustapha. L'Algérie diagnostic d'un non-développement. Paris : L'Harmattan, 1999, 330 p.

BASRI, Driss, ROUSSET, Michel et VEDEL, Georges. Le Maroc et les Droits de l'Homme, positions, réalisations et perspectives. Paris : l'Harmattan, 1994, ISBN : 2-7384-2801-0.

BEN AMROUCHE Amar, Grèves et conflits politiques en Algérie. Paris : Karthala, 2000, 374p. ISBN : 2-84586-055-2.

BEN LAMINE, M. & S. Boussois. La Tunisie face à l'expérience démocratique, édition du Cygne. Paris : 2013, 90 p.

BEN HAMMED, Mohamed Ridha. Décentralisation et démocratie en Tunisie. Paris : L'Harmattan, 1998, 236 p. ISBN : 978-2-84186-668-7.

BENSALAH, Mounir. Réseaux sociaux et révolution arabes. Paris : Michalon, 2012, 283 p.

BERTEN, André, Alain Cottureau. Pouvoir et légitimité. Paris : L'école des Hautes Études en sciences sociales, 1992, 294 p.

BOUSSOIS, Sébastien. Le Moyen-Orient à l'aube du Printemps arabe. Paris : 2011, ISBN : 978-2-84924-247-6.

CALLIES DE SALIES, Bruno. Le Grand Maghreb Contemporain: Entre régimes autoritaires et islamistes combattants. Paris : Jean Maisonneuve, 2010, 248 p.

CHAIGNEAU, Pascal et PASCALLON, Pierre. Que devient la sécurité euro-méditerranéenne avec les révolutions arabes ? Paris : L'harmattan, 2013, 219 p.

CUBERTAFOND, Bernard. Pour comprendre La vie politique au Maroc, Paris : L'harmattan, 173 p.

COUSTILLIERE, Jean-François. Le 5+5 Face aux défis du réveil Arabe, Paris : L'Harmattan, 2012, 178 p.

DE LA BROSSE, Renaud. Le rôle de la presse écrite dans la transition démocratique en Afrique, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2003, 908 p.

DELCAMP, Alain. Anne-Marie Le Pourhiet, Bertrand Mathieu et Dominique Rousseau, Nouvelles Questions sur la Démocratie, Paris : Dalloz, 2010, 154 p.

DIOUBATE, Badara. La Banque mondiale et les pays en développement. De l'ajustement structurel à la bonne gouvernance. Paris : L'Harmattan, 2008, 290 p.

EDGEWEBLIME, Keodgoh. Le FMI en Afrique, Paris : L'Harmattan, 2012, 185 p.

ELFAKIR, Abdelhadi. Oedipe et personnalité au Maghreb, Paris : L'Harmattan, 1995, 190, p.

ELLOUMI, Mohamed. Mondialisation et sociétés rurales en Mauritanie, Paris, Karthala et IRMC, 2002, 523 p.

ENCEL, Frédéric. Géopolitique du Printemps arabe. Paris : Presses universitaires de France, 2014, 241p.

FAYON, David. Géopolitique d'internet, qui gouverne le monde ? Paris : Economica, 2013, 203p.

Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud, Droit et environnement social au Maghreb. Paris : C.N.R.S., 1989, 348 p.

HADJ SLIMANE, Brahim. Les années noires du journalisme en Algérie, Paris : Cygne, 2010, 229 p.

HIBOU, Béatrice. La force de l'obéissance, économique politique de la répression en Tunisie, Paris, La découverte, 2006, 362 p.

KERDOUN, Azzouz. Environnement et développement durable, enjeux et défis, Paris : Publisud, 2000, 214 p.

LAACHER, Smain. Ce qu'immigrer veut dire, idées reçues sur l'immigration. Paris : Marie-Laurence Dubray, 2012, 187 p. ISBN : 978-2-84670-444-1.

LABAT, Sérvine. Les islamistes tunisiens entre l'Etat et la Mosquée. Paris, Demopolis, 2013, ISBN : 978-2-35457-059-0.

LAFLEUR, Jean-Michel. Le transnationalisme politique, pouvoir des communautés immigrées dans leurs pays d'accueil et pays d'origine, Belgique, Bruylant-Academia, 2005, 76 p. ISBN : 2-87209-801-1.

LAKEHAL, Mokhtar. L'émancipation contrariée du Maghreb. Paris : L'Harmattan, 2009, 258p.

LAMLOUM, Olfa et RAVENEL, Bernard. La Tunisie de Ben Ali, la société contre le régime, Paris : L'Harmattan, 2002, 197 p.

LAROUSI, Houda. Micro- crédit et lien social en Tunisie, la solidarité instituée. Paris : Karthala, 2009, 304 p.

MEZOUAGHI, Mihoub. Les localisations industrielles au Maghreb. Paris : Karthala, 2009, 335 p.

MEZOUAGHI Mihoub. Le Maghreb dans l'économie numérique. Paris : Maison&Larose, 2007, ISBN : 978-2-7068-1977-3.

M'HAMMDI, N. *Alaoui. La projection économique des pays du Maghreb sur l'Afrique subsaharienne. Le Maghreb dans son environnement régional et international.* Paris : Edition, Ifri – 2010. ISBN : 978-2-86592-733-3

- MOUHOUBI, Salah. *L'Algérie face aux chocs extérieurs*. Paris : L'Harmattan, 2012.
- MOKHEFI, Mansouria et Alain Antil. *Le Maghreb et son Sud: ver des liens renouvelés*. Paris : CNRS, 2012, 241, p.
- MARUANI, Margaret. *Travail et genre dans le Monde*. Paris : la Découverte, 2013, 463 p.
- NEF, Annliese et E'liseVoguet. *La légitimation du pouvoir au Maghreb médiéval*. Madrid, CASA de VELÁZQVEZ, 2011, 161 p.
- OBERDORFF, Henri. *La démocratie à l'ère numérique, Grenoble, presses universitaires de Grenoble*, 2010, 205 p.
- OCDE (2011). *Compétitive et développement du secteur privé : Maroc 2010 : stratégie de développement du climat des affaires*. Edition OCDE 2011. ISBN : 978-92-64-09142-9.
- RAVENEL, Bernard. *Vers une Sécurité commune en Méditerranée : Démilitariser le concept de sécurité*, Lyon : CDRPC, 2002, 110 p.
- RACINE KANE, Abdoulaye, Albéric Kacou, Luc-Joël Gregorie, *L'Afrique et les défis de la gouvernance*. Paris : Maisonneuve & Larose, 2008, 851 p.
- SANGARE, Louis. *Les défis de la renaissance africaine au début du XXIe siècle, du développement patrimonial à la souveraineté collective*. Paris : L'Harmattan, 2004,
- SCHNEIER-MADANES, Graciela. *L'eau mondialisée, la gouvernance en question*. Paris : La découverte, 2010, 492 P. ISBN : 978-2-7071-5496-5.
- SEDJARI, Ali. *Droit de l'homme et gouvernance de la sécurité*. L'Harmattan- GRET, 2007, Imprimerie El Maârif Al Jadida, 480 p.
- SIDDAYO, Corazon M. *Politique d'efficacité de l'énergie et environnement, expérience pratiques dans les pays en développement*. Paris : Economica, 1994, 207 p.
- SOSTHENE FOUDA, Vincent. *Les Médias face à la construction de L'État- nation en Afrique noire: un défi quotidien au Camerone*. Paris : L'Harmattan, 2003, 179 p.

TROIN, Jean-François. Le grand Maghreb. Paris : Armand Colin. 2006, 384 p. ISBN : 2-200-26775-4.

TROIN, Jean-François. Maroc, Régions, pays, territoires. Paris : Maisonneuve & Larose-2002, 501 p.

VANDERSHOOR, Fauvette. La Sécurité humaine maintenant : Rapport de la commission sur sécurité humaine. Presse de sciences po, 2003, 311 p.

VERMEREN, Pierre. Idées reçues Le Maghreb. Paris : Le Cavalier Bleu, 2010, 128 p.

## II/ARTICLES SCIENTIFIQUES

ADDI, Lahouarri. Régimes politiques et droits humains au Maghreb. *Revue, Confluences méditerranée*, n° 51 automne 2004, pp 141-153.

AHCENE-DJABALLAH, Houria. La femme et les enfants et après. *Les Cahiers de liberté*, numéro 2- Mars-Avril- 2009.

AÏT MOUS, Fadma. Les enjeux de l'amazighité au Maroc. *Confluence méditerranée*, 2011/3 n° 78.

AIT KAKI, Maxime. Les Etats du Maghreb face aux revendications berbères. In: *Politique étrangère* N°1 - 2003 - 68e année pp. 103-118.

AMROUCHE, Nassim. De la revendication kabyle à la revendication amazighe : d'une contestation locale à une revendication globale. *L'Année du Maghreb*, V | 2009.

A. OUNAÏES, Abderraouf. Le Maghreb et l'élargissement. *Confluences Méditerranée* 3/2003 (N°46), pp. 39-46.

BAGHZOUZ, Aomar. La compétition transatlantique face à l'enjeu maghrébin. *L'Année du Maghreb*, II 2005-2006, Dossier Femmes, famille et droit, pp.585-607.

BAGHZOUZ, Aomar. Le Maghreb, le Sahara occidental et les nouveaux défis de sécurité. *L'Année du Maghreb* n° III 2007, Edition CNRS.

BAUCHARD, Denis. L'Union pour la Méditerranée : un défi européen. *Politique étrangère* 1/2008 (Printemps), pp. 51-64.

BEL, Maïten. L'économie mauritanienne. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*. 1989, n° 54, p. 141-148.

BENNADJI, Chérif. De l'ambiguïté des rapports entre le président de la République et le pouvoir judiciaire en Algérie : de l'usage de la formule « le président de la République, Premier magistrat du pays. *L'Année du Maghreb*, III, Edition CNRS 2007, pp.155-162.

BENZYANE, Mohamed. La gestion durable des ressources forestières au Maroc : quelle stratégie?, forêt méditerranéenne n°1, 2007, pp. 47-54.

BEURDELEY, Laurent. Les stratégies sécuritaires Américaine et Européenne au Maghreb, impact sur les droits de l'homme et sur l'évolution politique des pays de la région. *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n° 518, mai 2008.

BRAS, Jean-Philippe. *Elections et représentation au Maghreb. Revue du Monde arabe Maghreb-Machrek*, avril-juin 2000, n° 168.

B, Saïdy. Le rôle de l'OTAN en Méditerranée et au Moyen-Orient. *Revue internationale et stratégique* 2009/1, n° 73, pp. 33-42.

CAMAU, Michel. Tunisie : vingt ans après ; De quoi Ben Ali est-il le nom ? *L'Année du Maghreb, IV | 2008*, pp. 507-527.

COUSTILLIERE, Jean-François. Impact des révolutions arabe au Maghreb. Etat des lieux et perspectives. *Revue du Maghreb, Machrek*, n°208, Été 2011.

CHALMIN, Philippe. Géopolitique des ressources naturelles : prospective 2020. Disponible à l'adresse : [www.ifri.org](http://www.ifri.org), consulté, le 07/06/2012.

CHENA, Salim. Enjeux géopolitiques au Maghreb : question globales, intérêts régionaux. *Point de mire vol. 11, n° 5mars 2010*.

CHETWANI, Lamria. Langues du pouvoir et pouvoirs de la parole dans les pays maghrébins. *Mots*, année 1997 Volume 52, N°1.

DUBUET, Fabien. Militaro-humanitaire : la confusion des genres. *Politique internationale*, n°94-Hiver 2002.

EL AYADI, Mohammed. Gouvernance et ouverture politique au Maroc, la réforme du système politique et la modernisation des institutions sont la clef du voute du changement. *AFKAR/Idées*, été 2009.

EL MNASFI, Moustapha. La gouvernance urbaine, et la lutte contre la pauvreté au Maroc », *Revue Perspectives&Sociétés*, Vol 3, n°1, mars 2012, pp. 71-90.

FARIA, Fernanda & VASCONCELOS, Alvaro. La sécurité dans le nord de l'Afrique : équivoques et réalités. *Cahier de challiot* 25, septembre 1996.

FILLALI MEKNASSI, Rachid. Réforme de la justice. *Les cahiers bleus*, n°15, 2010.

FOESSEL, Michaël. La sécurité doit être le préalable de la démocratie pas son horizon. *Les inrocks*, n°911du 15 mai 2013.

GHAZALI, Ahmed. Médias et développements politiques dans le Maghreb et le monde arabe. *Tripodos*, n°30, Barcelona, 2012.

GHOUATI, Ahmed. Réforme LMD au Maghreb : élément pour un premier bilan politique et pédagogique. *JHEA/RESA* Vol. 7, Nos. 1&2, 2009, pp. 61–77, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique 2009.

HASSAN-YARI, Houchang. Les régimes politiques arabes : la clanocratie, la kleptocratie et le tribalisme comme mode de gouvernance au Maghreb. *Géostratégie* n°2, 2011.

HIBOU, Béatrice. Économie politique de la répression : le cas de la Tunisie. *Raisons politiques* 4/2005 (n°20), pp. 9-36.

HIBOU, Béatrice. Retrait ou redéploiement de l'Etat. *Critique internationale* n°1 - automne 1998.

IRAD, Malkin. Mare nostrum : Notre mer à tous et à chacun. *Revue des études hébraïques et juives* [En ligne], 18 | 2013, mis en ligne le 08 juillet 2013[consulté le 16 août 2015]. ISSN électronique 2261-0200. Disponible à l'adresse : <http://yod.revues.org/1930> ; DOI : 10.4000/yod.1930.

JANIN, Pierre. Les « émeutes de la faim » : une lecture (géo-politique) du changement (social). *Revue politique étrangère* 2009/2(Eté), Editeur, I.F.R.I, pp, 251-263.

KAUFMANN, Daniel. 10 idées reçues sur la gouvernance et la corruption. L'ABC de l'Economie. *In F&D*, septembre 2005.

KHÉLOUFI, Benabdeli. Rétrospective sur l'état des ressources naturelles en Algérie : entre politique et contraintes. *Revue agro-écologie*, semestrielle n° 01/2013.

LAROUSSE, Foued. Glottopolitique, idéologies linguistiques et Etat-Nation au Maghreb. Glottopol, *Revue de sociolinguistique* en ligne n° 1 – janvier 2003.

MAJDI, Toufik. Interculturalité et aménagement linguistique au Maroc : diversité et identité culturelle », *synergies Algérie* n°8-2009 pp 149-157.

MANSOURIA, Mocherie. Maghreb : révolutions inachevées ? *Politique étrangère*, 2012/printemps, pp.71-83.

MARTINEZ, Luis. Maghreb : vaincre la peur de la Démocratie. *Cahier de Chaillot*, n°15, avril 2009.

MASMOUDI, Khadija. Trois actions pour relancer l'investissement américain au Maroc. *L'Economiste*.Edition n° 693 du 31/01/2000.

MEZIANE, Selma. Condition féminine en Algérie : des avancés à consolider. *El Djazair* n°73 avril 14.

MOATASSIME, Ahmed. Sud-Sud au Maghreb . In: *Tiers-Monde*. 1983, tome 24 n°96. pp. 909-918.

MOHSEN-FINAN Khadija et ZEGHAL Malika. Opposition islamiste et pouvoir monarchique au Maroc, le cas du Parti de la Justice et du Développement. *Revue française de sciences politiques*, 2006/1, Vol. 56, pp. 79-119.

MOKHEFI, Mansouria. Maghreb : révolution inachevées. *Politique étrangère*, 2012/1printemps.

NOURI, Fethi Zouhair. Le secteur privé tunisien affronte l'amère réalité. *Billet Economique* N°3, mai 2013.

OLIVIER, Roy. Asie centrale : la société civile en débat. *Revue internationale de politique comparée*, 2002/2 Vol. 9, pp. 171-191.

OMAR BESSAOUD, Zahira Souidi. Valorisation des espaces ruraux en Algérie : une nouvelle stratégie participative. *New medit* n. 1/2011, pp. 17-23.

OTAYEK, René. Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré. *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, n° 2, 2002.

PHILIPPE BRAS, Jean. Le Maghreb dans la « guerre contre le terrorisme » : enjeux juridiques et politiques des législations « anti-terroristes ». *L'Année du Maghreb*, II/2005-2006. Edition CNRS, pp. 447-467.

*Revue algérienne des droits de l'enfant et de la femme*. Hommage à Jeanine-Nadjia Belkhodja. Numéro 32, septembre- décembre 2013.

YAHIA H. Zoubir, Contestation islamiste et lutte antiterroriste en Libye (1990-2007), *L'Année du Maghreb*, IV | 2008, p 267-277.

STORA, Benjamin. La mort de l'idéologie nationaliste arabe. *Revue Esprit* n°6, Juin 2003.

TAP, Pierre. Identité et exclusion. *Connexions* 1/2005 (n°83).

TAJE, Mehdi. Vulnérabilités et facteurs d'insécurité au Sahel. *Note publiée par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE, N°1, août 2010*.

TAJE, Mehdi. Les défis sécuritaires au Sahel : une analyse géopolitique. *Tribune libre* n° 39, du 30/11/2013.

TILOUINE, Joan. Au Maroc, les pays maghrébins et sahéliens s'entendent pour renforcer leur coopération transfrontalière. *Jeune Afrique* 14/11/2013.

SAAF, Abdallah. Violence politique et paix dans le monde arabe. *Cahiers de Chaillot*, octobre 2010.

SANTUCCI, Jean-Claude. Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un « pluralisme contrôlé » et les dilemmes d'un « pluripartisme autoritaire ». *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, le 31 mars 2006, [consulté le 28 octobre 2014].

VIVIANE, Forson. Investissement : comment le Maroc s'y prend avec l'Afrique. *Le Point Afrique*- publié le 08/12/2014. [Consulté le 12/09/2015]. Disponible à l'adresse : [http://afrique.lepoint.fr/economie/1887928\\_2258.php](http://afrique.lepoint.fr/economie/1887928_2258.php).

ZOUBIR, Yahia. Les Etats-Unis, l'Europe et la Libye : de la réhabilitation de Kadhafi à son renversement. *L'Année du Maghreb*, VIII | 2012, Edition CNRS.

## **PRESSE/JOURNAUX**

AFRIQUE CHINE. Net. Maroc-Chine nouveaux horizons. *Afrique Chine. Net*, du 18/02/2011. Disponible à l'adresse : <http://www.afriquechinese.net>.

Agence Nouakchott d'information du 2/5/2007, consultable sur le lien : <http://ani.mr>

AGUIRE, Mariano. Vers la fin du conflit du Sahara Occidental, espoirs de paix en Afrique du nord Latine. *Le Monde diplomatique*, Novembre, 1997.

AIT AKDIM, Youssef. Maroc-Etats-Unis : sur un petit nuage. *Jeune Afrique*, le 21/09/2012.

ALGERIE-FOCUS. A quoi sert le Ministère de l'environnement en Algérie. Du 26 mai 2013, consultable sur le lien, [Algerie-focus.com](http://algerie-focus.com).

AMRANI, Youssra. Examen des moyens de coopération militaire entre la Maroc et les forces américaines. *Le Matin*, du 30/09/2012.

BENLAHRECH, Ryadh. Pourquoi l'arabisation a échoué ? *Jeune Afrique*, Jeudi 7 novembre 2013.

BOISBOUVIER, Christophe. Etats-Unis/Maghreb: Obama l'équilibriste. *Jeune Afrique hebdomadaire*, Paris, le 05/01/2010.

CHAUPARDE, Aymeric. L'inquiétante connexion Polisario-Al Qaida. *La Vieéeco*, le 6 juin 2005.

COURRIER INTERNATIONAL. Algérie-Libye une frontière sous haute surveillance. *hebdo n° 1252*, du 3 novembre 2014.

Cridem.org. La déferlante chinoise au Maghreb. Le 17/01/2014, disponible à l'adresse : [www.Cridem.org](http://www.Cridem.org).

Cridem. La Mauritanie Etat islamique brusquement gangrené par le trafic de drogue. Le 31/10/2007. *Site d'information*, consultable sur le lien, <http://actu.cridem.org/archive/article/2007/8925>.

CRIDEM. Baisse sensible du taux de chômage en Mauritanie. *Site d'information*. Disponible sur le lien suivant, [cridem.org](http://cridem.org), le 26/06/2013.

DEBIEN, Arnaud. Les défis de la démographie africaine : l'urbanisation 1/3. *Grotius internationale*, le 2 mai 2013, Disponible sur le lien, <http://grotius.fr/les-defis-de-la-demographie-africaine-lurbanisation-13/>.

DIALTABE. Obtention de la carte de séjour en Mauritanie : la législation de 1964, obsolète et inadaptée. *Cridem. Org*, du, 21/09/2012.

DRYEF, Zeineb. Quinze années dans les geôles de Ben Ali : vers la liberté. *L'Obs Rue 891* le 06/2/2011.

DUHEM, Vincent. Trafic de drogue : un réseau international démantelé au Maroc. *Jeune Afrique* le 20/03/2012.

GALTHIER, Mathieu. Libye la proie des trafiquants. *Sud-Ouest* du 18/02/2013.

GELIE Philippe. La France a parachuté des armes aux rebelles libyens. *Le Figaro*, le 28/06/2011.

GIULIANI, Jean-Dominique. Contre l'immigration clandestine, il faut conditionner les aides au Maghreb. *Le Monde*, 22/10/2013.

GRIMAL, Jean-Claude. *L'économie mondiale de la drogue*. Edition, le Monde, 1993

HAFIDI, Mohamed Amine. Privatisation de l'enseignement, 191 écoles publiques fermées entre 2008 et 2013. *Le Matin*, (Maroc) le 05 février 2015.

JEUNE AFRIQUE. 96 inculpation liée au démantèlement d'un réseau de trafic de drogue. *Jeune Afrique* 30/01/2009.

JEUNE AFRIQUE. Six mauritaniens et un français condamnés à 15 ans de prison pour trafic de cocaïne. *Jeune Afrique*, le 21/02/2010.

JEUNE AFRIQUE. LIBYE : des milices ont commis des «crimes de guerre à l'Ouest. *Site d'information de l'hebdomadaire*, du 30 octobre 2014. Disponible à l'adresse : <http://www.jeuneafrique.com/41019/politique/>

JEUNE AFRIQUE. Le Maghreb à la traîne pour son commerce interrégional. Du 20/02/2009.

Le Calame du 13 décembre 2012. *Coordination des victimes de la répression (COVIRE)*. Quotidien mauritanien.

HUGEUX, Vincent. Les armes de Kadhafi, un legs mortel pour l'Afrique. *L'express*, le 2/04/2012.

YACINE, Kateb. J'ai vu l'étoile qui n'a brillé qu'une fois. *Le Monde*, du 4 avril 1984.

LAKANI, Béchir. En application de l'accord signé entre les deux pays : l'Algérie dote la Tunisie de missiles air-sol. *L'économiste maghrébin* du 17 mars 2015.

LA VIE ÉCO. La dégradation de l'environnement coût au Maroc 13 milliards de DH par an, (environ 1.192.490 €). Le 18 mai 2009 Disponible sur le lien, [www.lavieeco.com](http://www.lavieeco.com).

LEMAG.MAG. Le trafic d'armes légères en débat à Alger. *Le mag* 13/04/2005. [Consulté le 1/07/209]. Disponible à l'adresse : [http://www.lemag.ma/Le-traffic-d-armes-legeres-en-debat-a-Alger\\_a3399.html](http://www.lemag.ma/Le-traffic-d-armes-legeres-en-debat-a-Alger_a3399.html).

LE MONDE, « *Face aux naufrages en Méditerranée, les vingt-huit convoquent un sommet extraordinaire* », le 20/04/2015.

LE MONDE. Kidnapping massif d'écolières dans le nord du Nigéria. Le 15/04/2014

LE MONDE DIPLOMATIQUE. Adaptations aux contraintes internes et externes, les régimes arabes modernisent l'autoritarisme. *Le Monde diplomatique*, Avril 2008.

PAN KÉ SHON, Jean-Luis. L'aveuglement à l'intégration des maghrébins et des africains. *Le Monde*, le 28/10/2011.

LE SOLEIL ONLINE. Trafic de drogue en Afrique de l'Ouest : des personnalités sonnent l'alerte. du 13 juin 2014. *Quotidien sénégalais* consultable sur le lien, <http://www.lesoleil.sn>.

L'ECONOMISTE, quotidien marocain, L'Otan en Méditerranée, une coopération à la carte. *L'ECONOMISTE* N° 2538 du 31/05/2007.

L'économiste. *La justice dans la nouvelle constitution marocaine*. *Quotidien marocain*, Édition N° 3591 du /08/09/2011.

Le Quotidien d'Oran(Algérie), 14 /06/2005.

LUC, Mathieu. Trafics d'armes : l'ONU cible la Libye. *Libération* le 11 avril 2013.

MEUNIER, Marianne. Lybie : la foire aux armes. *Jeune Afrique* du 20/04/2011.

MOHSEN-FINAN, Khadija. Effet politiques du printemps arabe sur les pays du Maghreb, l'action politique est désormais pensée et vécue sur un mode totalement nouveau, dans un contexte où la parole a été libérée. *AFKAR/IDEES, Revue Trimestrielle, n° 29*, hiver 2012/2013.

OBERLE, Thierry. Al-Qaida au Maghreb taxe les trafiquants de drogue. *Le Figaro* du 19/03/2010.

OUAZANI, Cherif. Algérie: voyage au cœur de l'armée. *Jeune Afrique*

*PORTES, Thierry. La Lybie redevient la plaque tournante du trafic de migrants africains. Le Figaro* du 04/10/2013.

*REFLEXION*, (quotidien algérien). Selon la Gendarmerie Nationale : plus de 300.000 armes en circulation en Algérie », du 01 mars 2010.

SOUDAN, François. Sahara : combien de réfugiés. *Jeune Afrique*, le 21/09/2009.

STROOBANTS, Jean-Pierre. Migrants : 224.000 arrivés en Europe via la Méditerranée depuis janvier. *Le Monde Afrique*, [en ligne] du 20/04/2015.[consulté le 21/04/2015] Disponible à l'adresse : <http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/04/20>.

TILOUINE, Joan. UA-Maroc mission impossible pour Chissano au Sahara Occidental. *Jeune Afrique* le 08/07/2014.

TERKI, Ilhem. Le chômage cible les universitaires. *L'Expression le quotidien*, mercredi 14 janvier 2015. Disponible à l'adresse : <http://www.lexpressiondz.com/actualite/208813-le-chomage-cible-les-universitaires.html>.

SAÏD, Nassi. Tunisie la nouvelle constitution et la dimension amazighe. *Le site, Tunisie berbère*. Publié le 13 janvier 2014. [Consulté le 12/12/ 2015]. Disponible sur le lien : <http://www.tunisie-amazighe.com>.

SEMMAH, Achraf. Les milliards des forces armées royales. *Le Temps*, 22 /12/2009.

SFALI, Adam. Pour combattre DAECH, l'Algérie s'équiperait en armements Allemands. *Lemag.ma*, publié le mardi 7 octobre 2014.

SLIMANI, Leila. Algérie-Maroc : lutte contre l'habitat précaire. *Jeune Afrique*, du 29/11/2011.

KHIRI, Yassine. Al-Jazera la chaîne phare du monde arabe ne brille plus. *L'Express*. Le 24/07/2013.

### **THESES ET MEMOIRES :**

EL MALIKI A. *L'exode rural au Maroc : étude sociologique de l'exode du Tafilalet vers la ville de Fès*. Thèse de Doctorat en Sociologie sous la direction de T Van Thao, Université de Provence Aix Marseille I, 1990.

OULD CHEIKH el houssein, Les nations Unies et le maintien de la paix en Afrique, thèse de doctorat en droit sous la direction de Marcel SINKONDO, Université de Reims- Champagne –Ardenne. 337 p, année 2008-2009.

BOULEGUE, Mathieu. Relations internationales illicites et mondialisation de l'insécurité : L'impact des « zones grises » et des marchés transnationaux illégaux sur les relations entre Organismes Criminels Transnationaux et groupes terroristes. Mémoire de recherche Toulouse 2010. 2010 p. Discipline sciences politiques.

### **SITES INTERNET**

amazighe.net

cridem.Org

<http://www.afriquechinese.net>

[www.ifri.org](http://www.ifri.org)

<http://www.u4.no/publications-2-fr-FR/tendances-en-matiere-de-corruption-dans-la-region-du-moyen-orient-et-de-l-afrique-du-nord-mena/>.

[http://afrique.lepoint.fr/economie/1887928\\_2258.php](http://afrique.lepoint.fr/economie/1887928_2258.php)

<http://yod.revues.org/193>; DOI : 10.4000/yod.1930

<http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/04/20/>

<http://treaties.un.org/doc/Treaties/2002/07/20020730%202017%20PM/Other%20Documents/COR-Reg-38587-Sr-49078.pdf>

<http://www.un.org/fr>.

[https://treaties.un.org/doc/Treaties/1954/04/19540422%2000-23%20AM/Ch\\_V\\_2p.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/1954/04/19540422%2000-23%20AM/Ch_V_2p.pdf).

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-06967\\_fr.htm?locale=FR](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-06967_fr.htm?locale=FR).

<https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR38/001/2008/fr/>

<http://www.amnesty.ch/fr/themes/droitshumains/rapport-amnesty/annee/2013/>

<http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=12569&LangID=F>

.

<http://www.lesoleil.sn>.

<http://ani.mr>

[https://www.unodc.org/unodc/secured/wdr/wdr2013/WDR2013\\_ExSummary\\_F.pdf](https://www.unodc.org/unodc/secured/wdr/wdr2013/WDR2013_ExSummary_F.pdf)

<http://www.maghrebemergent.com/actualite/breves/fil-maghreb/item/38836-algerie-plus-de-59-tonnes-de-resine-de-cannabis-saisies-en-quatremois.html>

<http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2011/05/16/feature-02>

<http://www.smallarmssurvey.org>

<http://www.grip.org/fr/node/853>

[http://www.lemag.ma/Le-traffic-d-armes-legeres-en-debat-a-Alger\\_a3399.html](http://www.lemag.ma/Le-traffic-d-armes-legeres-en-debat-a-Alger_a3399.html)

<http://www.jeuneafrique.com/41019/politique/>

<http://www.amnesty.be/doc/s-informer/les-rapports-annuels/Le-rapport-annuel-2005/Moyen-Orient-et-Afrique-du-nord,886/article/tunisie-5491>.

<http://www.transparencymaroc.ma/TM/sites/default/files/183.pdf>.

<http://www.sweep-net.org/sites/default/files/MAROC%20RA%20FR%20WEB.pdf>.

<http://www.rdh50.ma/fr/pdf/contributions/GT8-3.pdf>.

<http://www.lemaghrebdz.com/lire.php?id=36255>

[www.uneca.org/sites/default/files/documents/SDG/2013/Statements/Experts/Presentations/presentationati](http://www.uneca.org/sites/default/files/documents/SDG/2013/Statements/Experts/Presentations/presentationati).

[www.irinnews.org/fr](http://www.irinnews.org/fr)

[Http: grotius.fr/les-defis-de-la-demographie-africaine-lurbanisation-13/](http://grotius.fr/les-defis-de-la-demographie-africaine-lurbanisation-13/).

<http://www.lexpressiondz.com/actualite/208813-le-chomage-cible-les-universitaires.html>.

<http://www.lemonde.fr>

<http://www.ins.nat.tn/>

<http://www.ons.dz/>.

<http://carnegie-mec.org>.

[afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic Documents/Mauritanie%20Note%20de%20pays%20PDF.pdf](http://afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic Documents/Mauritanie%20Note%20de%20pays%20PDF.pdf).

[www. Afdb.org](http://www.Afdb.org).

[http://www.maroc.ma/fr/system/files/documents\\_page/le\\_discours\\_royal\\_adresse\\_par\\_sm\\_le\\_roi\\_mohammed\\_vi\\_a\\_la\\_nation\\_a\\_loccasion\\_de\\_la\\_fete\\_du\\_trone.pdf](http://www.maroc.ma/fr/system/files/documents_page/le_discours_royal_adresse_par_sm_le_roi_mohammed_vi_a_la_nation_a_loccasion_de_la_fete_du_trone.pdf).

<http://geopolis.francetvinfo.fr/francophonie-lalgerie-et-son-butin-de-guerre-56411>.

<http://www.scribd.com/doc/34608841/Etat-de-Tamazight-en-Algerie-2010>.

<http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/discours-du-tr%C3%B4ne>

<http://insaniyat.revues.org/7715>.

<http://www.portailsudmaroc.com/articles.php?ida=211> [consulté le 7/11/ 2011].

[http://agadirofla.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=23%3Acahieramazighes&catid=17%3Aagadirofla22&Itemid=9](http://agadirofla.com/index.php?option=com_content&view=article&id=23%3Acahieramazighes&catid=17%3Aagadirofla22&Itemid=9) (consulté le 8/ 11/ 2011).

<http://www.rfi.fr/afrique/2013>.

[http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/more\\_info/europa\\_jan2012](http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/documents/more_info/europa_jan2012).

<http://www.geopolisudconsult.com>

<http://www.lematin.ma>

<http://jssnews.com/2010/02/22/1%E2%80%99installation-de-1%E2%80%99africom-est-en-marche-au-maghreb/>.

[http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/geopolitique/stress\\_malien.htm](http://www.algeria-watch.org/fr/article/pol/geopolitique/stress_malien.htm).

[http://www.dominiquedevillepin.fr/wp\\_tests/113](http://www.dominiquedevillepin.fr/wp_tests/113).

<http://anneemaghreb.revues.org/169> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.169.

<http://www.liberation.fr>.

<Http://www.consilium.europa.eu>,

<http://www2.ohchr.org/french/law/index.htm#core>.

<http://questionsdecommunication.revues.org/3852>.

<http://www.grotius.fr/les-medias-tunisiens-apres-la-revolution/>.

[www://. Fao. Orge](http://www.fao.org).

[www.cmap.mr](http://www.cmap.mr).

<http://www.maghrebarabe.org>

<http://web.worldbank.org>

<http://www.ma.undp.org/content/dam/morocco/docs/hdr/Rapport%20PNUD%20Maroc%202013.pdf>.

<http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part3/injustices-sociales-et-contestations-politiques-au-maghreb>.

<http://www.lematindz.net/news/12099-lalgerie-de-2013-rente-gouvernance-mitigee-et-extension-de-la-corruption.html>.

<http://www.cetri.be/Le-printemps-arabe-un-premier-2644>.

## **DOCUMENTS OFFICIELS**

Constitution algérienne de 1996.

Constitution marocaine du 1/07/ 2011

Constitution mauritanienne de 1991.

Constitution tunisienne de 1959.

Constitution tunisienne de 2014.

Convention relative à l'échange des produits agricoles entre les pays de l'union du Maghreb arabe, 14/07/2013. Consultable sur le lien, <http://www.maghrebarabe.org>.

Loi marocaine 02/03, relative à l'entrée et séjour des étrangers, *Bulletin Officiel* n° 5162 du Jeudi 20 Novembre 2003. Ce texte de loi est disponible à l'adresse : <http://www.amci.ma/telechargement/resem.pdf>. Dernière visite le 22/06/2014.

La loi n° 08-11 du 25 juin 2008, relative aux conditions d'entrée de séjour et de circulation des personnes en Algérie, Journal Officiel de la République algérienne n° 36 du 02 juin 2008.

Article 42, loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière.

Loi organique n° 2004 – 6 du 03 février 2004, journal officiel de la République tunisienne, n°11 du 06 février 2004, p.251.

Loi tunisienne du 14 mai 1975, journal officiel de la République tunisienne n° 41 du 17 mai 1975, p. 1295.

Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés. Consultable sur le site du HCR : <http://www.unhcr>. La convention est également consultable sur le site de la collection des traités de l'organisation des Nations unies. Disponible à l'adresse : [https://treaties.un.org/doc/Treaties/1954/04/19540422%2000-23%20AM/Ch\\_V\\_2p.pdf](https://treaties.un.org/doc/Treaties/1954/04/19540422%2000-23%20AM/Ch_V_2p.pdf). [Dernière visite le 22/06/2014].

Loi n° 1968 – 0007 du 8 Mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie, journal officiel de la République tunisienne n° 11 du 12 mars 1968, p. 247.

Ordonnance algérienne n° 66-211 du 21 juillet 1966, Journal Officiel de la République algérienne, n°64 du 28 juillet 1966, p. 721.

Loi n°08-11 du 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie. Consultable sur le site du Journal officiel de l'Algérie (en Arabe) au lien suivant : <http://www.joradp.dz/HAR/Index>. Dernière consultation le 17 avril 2011.

Loi 28-00 sur la gestion des déchets solides et la disposition adoptée en 2006 fixant le statut et fournissant le cadre général pour le secteur au Maroc

Loi n° 01-03 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

Loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Article 6 de la loi n° 2001-052 portant code du statut personnel, Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie n° 1004 date de publication le 15/08/2001.

UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, Paris, le 20 octobre 2005, CLT-2005/CONVENTION DIVERSITE-CULT REV, p.19.

ISESCO, *Déclaration islamique sur la diversité culturelle*, adoptée par la 4<sup>ème</sup> Conférence Islamique des Ministres de la Culture, Alger, 2004.

Loi n°02-03 du 10 avril 2002 portant révision constitutionnelle.

La loi n° 08-11 du 25 juin 2008, relative aux conditions d'entrée de séjour et de circulation des personnes en Algérie, Journal Officiel de la République algérienne n° 36 du 02 juin 2008.

## RAPPORTS

AMNESTY INTERNATIONAL. *Les droits de l'Homme ne connaissent pas de frontières*. Rapport 2013, p. 179. Disponible à l'adresse : <http://www.amnesty.ch/fr/themes/droitshumain/s/rapport-amnesty/annee/2013/>

AMNESTY INTERNATIONAL. Moyen-Orient-et Afrique du Nord. Amnesty international Belgique Francophone. Mise à jour le 25 mai 2005. [Consulté le 05 avril 2010]. Disponible à l'adresse : <http://www.amnesty.be/doc/s-informer/les-rapports-annuels/Le-rapport-annuel-2005/Moyen-Orient-et-Afrique-du-nord,886/article/tunisie-5491>.

Banque africaine de développement, rapport annuel, 2011.

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT. Perspectives économiques en Afrique 2012. Rapport consultable sur le lien : [afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic Documents/Mauritanie%20Note%20de%20pays%20PDF.pdf](http://afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic_Documents/Mauritanie%20Note%20de%20pays%20PDF.pdf).

BENRADI, Malika. La migration clandestine entre les deux rives de la Méditerranée : état des lieux et politiques migratoires. Genève 22-23 septembre 2011, *Association marocaine d'études et de recherche sur les migrations (AMERM)*. Disponible à l'adresse : [www.unece.org](http://www.unece.org).

COMMISSION EUROPEENNE. Mauritanie : nouvelles mesures pour lutter contre l'émigration clandestine vers l'UE. IP/967,10/07/2006. Disponible à l'adresse : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-06967\\_fr.htm?locale=FR](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-06967_fr.htm?locale=FR).

COMMISSION EUROPEENNE. Profil environnemental de la Mauritanie. Rapport du juin 2007. Disponible sur le lien : [ec.europa.eu/development/icenter/repository/Mauritanie\\_CEP\\_2007.pdf](http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/Mauritanie_CEP_2007.pdf), date de consultation, 25 novembre 2014.

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ. *Les Etas s'accordent pour régler la question des armes*. GRIP le 04/04/2013, [consulté 28/03/2015]. Disponible à l'adresse : <http://www.grip.org/fr/node/853>

MOHAMED SALECK, Abdelkader. Rapport sur les objectifs de développement durable pour la sous-région de l'Afrique du Nord, Addis-Ababa, du 31 octobre au 5 novembre 2013. Disponible à l'adresse : [www.uneca.org/sites/default/files/documents/SDG/2013/Statements/Experts/Presentations/presentati](http://www.uneca.org/sites/default/files/documents/SDG/2013/Statements/Experts/Presentations/presentati).

OFFICE DES NATION-UNIES contre la drogue et le crime. Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces. *rapport* février 2013. Disponible à l'adresse : [http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West\\_Africa\\_TOCTA\\_2013\\_FR.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West_Africa_TOCTA_2013_FR.pdf)

PEZARD, Stéphanie. Glatz, Anne-Kathrin. Armes légères et sécurité en Mauritanie, une perspective nationale et régionale. une étude du *Small Arms Survey*, publiée en juin 2010, p. 92. Disponible à l'adresse : <http://www.smallarmssurvey.org>

PNUD. *Rapport Mondial sur le développement humain 1994*. Paris : Economica, 1994, 147p.

Rapport de la Banque Mondiale, (*Renforcer la sécurité alimentaire dans les pays arabes*), 2009, consultable sur le lien, <http://web.worldbank.org>.

Rapport du rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumain ou dégradant sur sa mission au Maroc du 15 au 22 septembre 2012. Consultable sur le lien : <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=12569&LangID=F>

RAPPORT INTERIMAIRE PRESENTE PAR BARBARA FREY, rapporteur spécial chargée de la question de la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères, doc. ONU E/CN.4/Sub.2/2004/37, 21 juin 2004.

RAPPORT AMNESTY INTERNATIONAL. Mauritanie personne ne veut ne veux de nous. 1 juillet 2008, D'index : AFR 38/001/2008. Disponible à l'adresse : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR38/001/2008/fr>.

RAPPORT SUR LA GESTION DES DECHETS SOLIDES AU MAROC, publié en avril 2014. Disponible sur l'adresse : <http://www.sweep-net.org/sites/default/files/MAROC%20RA%20FR%20WEB.pdf>

RAPPORT sur la gestion des déchets solides en Mauritanie, publié juillet 2010. Disponible sur le lien [http://www.sweep-net.org/ckfinder/userfiles/files/country\\_profiles/CountryreportMauritania-Fr-mai2011.pdf](http://www.sweep-net.org/ckfinder/userfiles/files/country_profiles/CountryreportMauritania-Fr-mai2011.pdf).

Rapport de la Fondation Carnegie pour la Paix Internationale pour l'année2010, « *Les défis de l'emploi au Maghreb* », consulté le : 27/11/2011.

*RAPPORT. Les défis de l'emploi au Maghreb*. La Fondation Carnegie pour la Paix Internationale pour l'année2010. Disponible à l'adresse : <http://carnegie-mec.org>.

RAPPORT DU FMI. *République Islamique de Mauritanie : cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*. Rapport n° 13/189, JUIN 2013.

RAPPORT DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, « *L'économie politique de la sécurité alimentaire en Afrique du Nord* », 2012, consultable sur le lien, <http://www.afdb.org>.

MAURITANIE, *Rapport National sur le Développement Durable 2012*. P.10. Disponible sur le lien, <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1027mauritania.pdf>.

TOZY, Mohamed. Le Maroc à l'épreuve de l'islamisme globalisé. collège de défense de l'OTAN, « Horizons de sécurité en méditerranée et au Moyen-Orient : communauté d'intérêts et défis communs », Rome, 29-30 Novembre 2004, p. 37. Disponible à l'adresse : <http://berkoukmand.yolasite.com>.

TRANSPARENCY MAROC. *Lutte contre la corruption en 2011 : entre le discours prometteur des pouvoirs publics et la réalité d'une corruption endémique*. Revue de presse 2011. Maroc 2011. [Consulté le 03/03/2014]. Disponible à l'adresse : <http://www.transparencymaroc.ma/TM/sites/default/files/183.pdf>.

TISSERON, Antonin. *L'Union européenne et le Maghreb : quel engagement un an après le « printemps arabe?* Institut Thomas More rapport, février 2012.

TISSERON, Antonin. *Pour une sécurité durable au Maghreb, une chance pour la région, un engagement pour l'Union Européenne*. Institut Thomas More, rapport spécial, avril 2010.

# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
---------------------------	----------

<b>PREMIERE PARTIE : LES DEFIS TRADITIONNELS DE LA SECURITE ET LA STABILITE AU MAGHREB.....</b>	<b>32</b>
---	-----------

<b>CHAPITRE I : LES DEFIS RECURRENENTS : RIVALITE ET SUSPICION ENTRE ETATS.....</b>	<b>32</b>
---	-----------

<b>SECTION I : LES TENSIONS INTER- ETATIQUES.....</b>	<b>32</b>
---	-----------

<b>PARAGRAPHE I : LES CONFLITS INTRA-MAGHRÉBINS.....</b>	<b>33</b>
--	-----------

A - LA PERCEPTION D'UNE MENACE INTRA-MAGHRÉBINE .....	34
---	----

B - LE CONFLIT POLITICO-MILITAIRE DU SAHARA OCCIDENTAL .....	43
--	----

<b>PARAGRAPHE II : L'IMPACT NÉGATIF DE LA FERMETURE DES FRONTIÈRES .....</b>	<b>53</b>
--	-----------

A – LA DIFFICULTÉ DE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS .....	53
---	----

B - LA RIVALITÉ POUR LE LEADERSHIP RÉGIONAL : UN RÊVE UTOPIQUE .....	64
--	----

<b>SECTION II : LE MAGHREB : UNE REGION EN PROIE A DES MENACES PERMANENTES</b>	<b>74</b>
--	-----------

<b>PARAGRAPHE I : LES MENACES REELLES DANS LA REGION : LE TERRORISME ET L'IMMIGRATION CLANDESTINE.....</b>	<b>74</b>
--	-----------

A -LE TERRORISME COMME MENACE STRATÉGIQUE CROISSANTE .....	74
--	----

B - PHÉNOMÈNE DE L'IMMIGRATION CLANDESTINE .....	85
--	----

<b>PARAGRAPHE II : LE DEVELOPPEMENT DU CRIME ORGANISE .....</b>	<b>96</b>
---	-----------

A - LE TRAFIC DE DROGUE .....	96
-------------------------------	----

B - LA CIRCULATION DES ARMES LÉGÈRES.....	106
---	-----

<b>CHAPITRE II : L'ENCHEVETREMENT DE LA STABILITE ET DES ASPECTS POLITIQUES ECONOMIQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>115</b>
--	------------

<b>SECTION I: LES DIMENSIONS ECONOMICO-POLITIQUES ET ENVIRONNEMENTALES .....</b>	<b>115</b>
--	------------

<b>PARAGRAPHE I : LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMMES.....</b>	<b>115</b>
---	------------

A – LA RÉPRESSION ORDINAIRE DES OPPOSANTS ET LES MILITANTS DES DROITS DE L'HOMME .....	116
--	-----

B - LA RÉPRESSION ÉCONOMIQUE ET LA CORRUPTION.....	130
--	-----

<b>PARAGRAPHE II : L'INSÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>142</b>
---	------------

A - LA DÉGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES .....	144
--	-----

B - L'EXODE RURAL.....	155
------------------------	-----

<b>SECTION II : LES DEFIS SOCIETAUX.....</b>	<b>162</b>
--	------------

<b>PARAGRAPHE I : LA PRESSION DÉMOGRAPHIQUE .....</b>	<b>163</b>
A - LE CHÔMAGE .....	163
B - LA PLACE DES LA FEMMES.....	175
<b>PARAGRAPHE II : UNE DIVERSITE CULTURELLE ETOUFFEE AU MAGHREB .....</b>	<b>188</b>
A - L'IDENTITÉ MAGHRÉBINE.....	188
B - LES REVENDICATIONS DES COMMUNAUTÉS NON ARABES .....	199

## **DEUXIEME PARTIE : LES PERPECTIVES DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE AU MAGHREB POUR UNE REFONDATION DEMOCRATIQUE DES POLITIQUES DE SECURITES.....209**

### **CHAPITRE I : LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE SECURITE ET DE STABILITE AU MAGHREB..... 210**

#### **SECTION I : L'INTEGRATION MAGHREBINE : VECTRICE D'UNE SECURITE COLLECTIVE ET D'UNE STABILITE DURABLE..... 211**

##### **PARAGRAPHE I : LE DEVELOPPEMENT D'UNE INTEGRATION POLITIQUE : UNE CONDITION POUR UN CADRE SECURITAIRE ADEQUAT..... 212**

A - L'INTÉGRATION : UN IMPÉRATIF POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA STABILITÉ DE LA RÉGION .....	213
B - LA DIMENSION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE .....	223

##### **PARAGHRAPHE II : UNE INTÉGRATION SÉCURITAIRE À DÉFAUT D'UNE INTÉGRATION POLITIQUE .....**

A - LA CRÉATION D'UN PARLEMENT MAGHRÉBIN .....	231
B - LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE SÉCURITÉ ET D'APPUI STRATÉGIQUE.....	237

#### **SECTION II : LE MAGHREB SECURISE : UN OBJECTIF COMMUN AUX AMERICAINS ET AUX EUROPEENS .....**

##### **PARAGRAPHE I : LA SECURITE AU CŒUR DES RELATIONS EURO-MAGHREBINES .....**

A - UNE APPROCHE DE LA SÉCURITÉ VIA LE PARTENARIAT .....	246
B - LE DIALOGUE « 5+5 ».....	255

##### **PARAGRAPHE II : LES ETATS-UNIS ET L'OBSESSION SECURITAIRE AU MAGHREB.....**

A - LA SECURITE AU MAGHREB EST L'OMBRE DU 11 SEPTEMBRE 2001.....	266
B - LE MAGHREB DANS LE CONCEPT STRATEGIQUE DE L'OTAN .....	277
C- LA COOPERATION ENTRE LE MAGHREB ET LE SAHEL : POSITIONNEMENT AMERICAIN ET DES EUROPEEN .....	287

### **CHAPITRE II : LA GESTION MILITAIRE DES DEFIS SECURITAIRES : PRETEXTE HISTORIQUE A UN DEFICIT DEMOCRATIQUE..... 298**

#### **SECTION I : LA DEMOCRATIE COMME VOIE DE SORTIE .....**

<b>PARAGRAPHE I : DEVELOPPER DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ET UNE JUSTICE INDEPANDENTE .....</b>	<b>300</b>
A – DEMOCRATIE ET ETAT DE DROIT .....	300
B - L’INDEPANDANCE DU POUVOIR JUDICIAIRE .....	311
<b>PARAGRAPHE II : LA LIBERATION DES MEDIAS ET L’IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE .....</b>	<b>320</b>
A - LA LIBÉRATION DES MÉDIAS .....	320
B - L’IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE .....	332
<b>SECTION II : PROMOUVOIR LA SECURITE HUMAINE .....</b>	<b>340</b>
<b>PARAGRAPHE I : ASSURER UN SERVICE DE SECURITE DE QUALITE AUX POPULATIONS .....</b>	<b>341</b>
A – SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ACCÈS À L’EAU POTABLE : COMPOSANTES PERMANENTES ET PRIORITAIRES DE LA SÉCURITÉ .....	341
B - RELIER POLITIQUES SECURITAIRES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE .....	351
<b>PARAGRAPHE II : DÉMILITARISER LES POLITIQUES DE SÉCURITÉ .....</b>	<b>358</b>
A - JUSTICE SOCIALE ET EQUITE .....	358
B – LA BONNE GOUVERNANCE : GAGE D’UNE STABILITÉ DURABLE .....	367
 <b>CONCLUSION .....</b>	 <b>375</b>
 <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	 <b>380</b>

---

## LA POLITIQUE DE SECURITE ET DE STABILITE AU MAGHREB

---

Le Maghreb est une zone porteuse d'un ensemble de contradictions, de fractures politiques, idéologiques, ainsi que des systèmes économiques et de sécurité différents. Tous ces éléments sont des sources de tensions, de crises ou de conflits qui montrent combien le Maghreb reste une région extrêmement fragile et vulnérable. Elle est aussi une zone depuis longtemps englué dans des conflits les plus féroces. L'insoluble problème du Sahara occidental, tensions entre l'Algérie et le Maroc, le conflit entre le Maroc et l'Espagne (les enclaves de Septa et M'Lila), autant de sujets qui constituent des embûches difficiles à surmonter. Les questions de la sécurité et de la stabilité au Maghreb se posent en termes d'indivisibilité. La globalité du problème s'affirme depuis l'indépendance des pays de la région. Les aspects militaires, économiques, démographiques, culturels religieux et politiques s'avèrent être fortement imbriqués. Le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans cette zone apparaît comme une option stratégique majeure dans laquelle doivent s'engager tous les pays maghrébins méditerranéens et les acteurs internationaux.

---

Maghreb – Sécurité - Stabilité

---

### SECURITY AND STABILITY POLICY IN THE MAGHREB

Maghreb is a zone of a number of contradictions, political, ideological fractures, even the economic and different security systems. All of these elements are of pressure or crises and conflicts that show the Maghreb remain an extremely weak and vulnerable region. It is also an area which falls in fiercest conflicts for since a long time ago, the insoluble problems of western Sahara, tensions between Algeria and Morocco, conflict between Morocco and Spain (the enclaves of Septa and M'Lila). As for as of a number of subjects that constitute a difficult trap to master. The question of security and the stability of Maghreb lay down in terms of indivisibility. The global problem affirmed since the independence of the nations of the region. The military aspects, economic, demographic, cultural, religions, and politics are strongly inter-related. The reinforcement of the security and the stability in this area appears a major strategic option in which must engage all Mediterranean Maghreb countries and international actors.

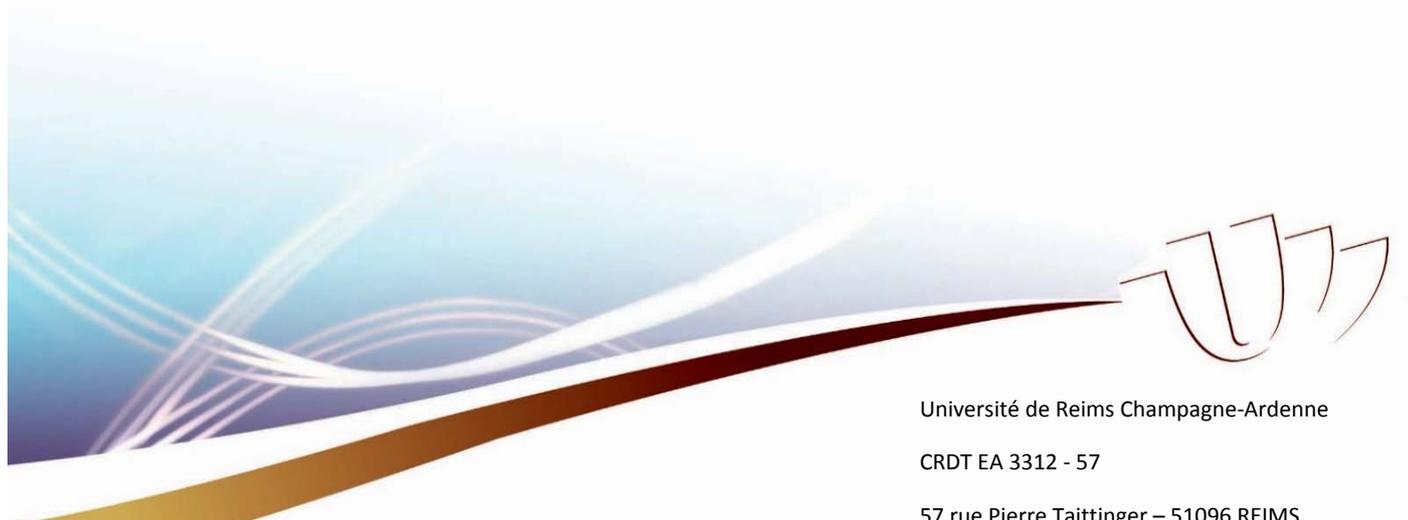
---

Maghreb – Security - Stability

---

**Discipline : SCIENCES JURIDIQUES**

---



Université de Reims Champagne-Ardenne

CRDT EA 3312 - 57

57 rue Pierre Taittinger – 51096 REIMS